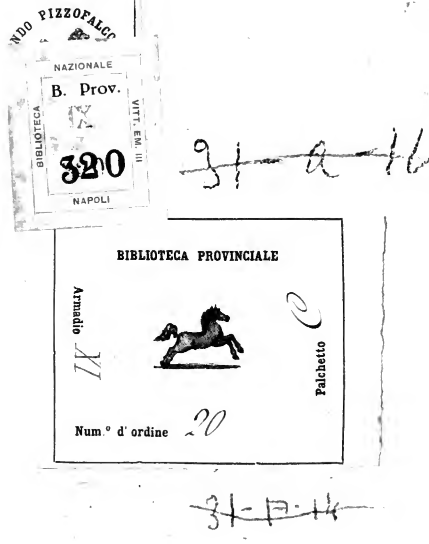




HISTOIRE

DES

EMPEREURS ROMAINS.

TOME SECOND.

HISTOIRE

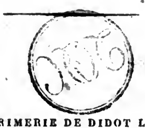
DES

EMPEREURS ROMAINS

DEPUIS AUGUSTE JUSQU'A CONSTANTIN.

PAR CREVIER.

TOME SECOND.





DE L'IMPRIMERIE DE DIDOT LE JEUNE.

A PARIS,

CHEZ LEDOUX ET TENRÉ, LIBRAIRES,

RUE PIERRE-SARRAZIN, N. 8.

M. DCCC. XIX.

HISTOIRE

DES

EMPEREURS ROMAINS,

DEPUIS AUGUSTE JUSQU'A CONSTANTIN.

CALIGULA.

LIVRE SEPTIÈME.

§. I.

Utilité que l'on peut tirer des exemples vicieux. Caius *vrai nom de l'empereur que nous appelons* Caligula. *Testament de Tibère cassé. Nuls honneurs décernés à Tibère. Ses funérailles. Joie universelle à l'avénement de Caius à l'empire. Commencemens louables de Caius. Sa piété envers ses proches. Il acquitte les legs du testament de Tibère et de celui de Livie. Sa prodigalité. Traits de bonté. Témoignages de la reconnoissance publique envers lui. Il est consul avec Claude. Son discours au sénat. Il dédie le temple d'Auguste. Fêtes et spectacles. Maladie de Caius. Inquiétude universelle. Vœux inspirés par la flatterie. Cruauté de Caius. Epoque du changement de sa conduite. Il fait mourir Tibérius Gémellus. Mort de Silanus. Grécinus, ayant refusé d'accuser Silanus, est mis à mort. Sa vertu rigide. Traité conclu par Vitellius avec Artabane. Antiochus remis en possession du royaume de Comagène. Histoire d'Agrippa, petit-fils d'Hérode.*

Disgrâce et mort de Pilate. Le nom de Tibère omis dans les sermens du premier janvier. Pouvoir des élections rendu, et peu après ôté au peuple. Cruauté de Caius. Mort de Macron. Mort d'Antonia. Caius se fait un plaisir de diffamer ses ancêtres. Sa passion incestueuse et extravagante pour ses sœurs. Ses désordres de toute espèce. Ses mariages. Il se fait rendre tous les honneurs divins. Ses folies par rapport à son cheval. Autres preuves de l'égarement de sa raison. Vespasien, édile, couvert de boue par ordre de Caius. Second consulat de Caius. Ses dépenses insensées. Ses rapines. Action de lèse-majesté rétablie. Basse flatterie des sénateurs, et en particulier de L. Vitellius. Barbarie monstrueuse de Caius. Mots pleins de férocité. Trait d'esprit de Domitius Afer dans un péril extrême. Consuls destitués par Caius. Sa maligne et cruelle jalousie. Autres traits de la cruauté de Caius. Fermeté héroïque de Canus Julius. Pont construit par Caius sur la mer.

Nous finissons le règne d'un prince méchant par réflexion ou par étude, et nous commençons celui d'un furieux. Tristes sujets à traiter, s'ils n'étoient utiles et instructifs pour le lecteur. Car [1] l'histoire n'instruit pas seulement par le récit des vertus ; elle présente des exemples de toute espèce, mais toujours leçons, si l'on sait en profiter. Les princes, les ministres, les particuliers y trouvent des modèles à suivre ; ils y rencontrent aussi des actions vicieuses dans le projet, funestes dans l'événement, qui les avertissent d'éviter d'en faire de semblables.

lut. Demet. La vraie sagesse consiste à savoir faire le discerne-

[1] *Hoc illud est præcipuè in cognitione rerum salubre ac frugiferum, omnis te exempli documenta in illustri posita monumento intueri : indè tibi tuæque reipublicæ quod imitere capias : indè fœdum inceptu, fœdum exitu, quod vites.* Liv. præf.

ment entre le beau et le honteux, entre le juste et l'injuste; elle n'a pas moins besoin de connoître et de haïr la difformité du vice que d'aimer l'éclat majestueux de la vertu. Les anciens Spartiates étoient si persuadés de cette maxime, qu'ils enivroient leurs esclaves pour montrer à leurs enfans l'ignominieux état où conduisent les excès du vin.[1] Cette pratique blessoit l'humanité. Corrompre les uns pour instruire et réformer les autres, c'est une tyrannie qui dégrade l'homme, et le traite en bête. Mais faire servir à inspirer l'horreur du vice les exemples des vicieux, et surtout de ceux qui, dans une haute fortune et dans une grande puissance ne se sont signalés que par leurs crimes, c'est une adresse innocente, et qui convertit le poison en remède.

Plutarque, de qui je tire cette réflexion, observe qu'un fameux joueur de flûte faisoit entendre à ses disciples de bons et de malhabiles joueurs, en leur disant : « Voilà comme il faut jouer; voici au contraire comme « il ne faut pas jouer. » C'est dans ce même esprit qu'après avoir présenté le tableau d'un gouvernement sage et modéré sous Auguste, je ne me fais point une peine de peindre dans Tibère, dans Caligula, dans Néron, lorsque son temps sera venu, les excès de la plus outrée tyrannie. Ce contraste tournera au profit de la vertu.

L'humilité chrétienne peut même s'en servir utilement. Les premiers successeurs d'Auguste ont été des monstres. C'étoient pourtant des hommes; et s'il est vrai qu'il[2] n'est point de péché commis par un homme que ne puisse commettre un autre homme, s'il n'est secouru et guidé par le créateur de l'homme, considérons dans ces exemples qui nous font horreur de quel abîme la grâce de Jésus-Christ nous a tirés. J'ai cru que ces ré-

[1] Ἡμεῖς δὲ τὴν ἐκ διαστροφῆς ἑτέρων ἐπανόρθωσιν οὐ πάνυ φιλάνθρωπον οὐδὲ πολιτικὴν ἡγούμεθα. Plut.

[2] *Nullum est peccatum quod facit homo, quod non possit facere et alter homo, si desit rector à quo factus est homo.* Aug. serm. XCIX, de verbis Ev. c. 6

flexions ne seroient point déplacées entre le règne de Tibère et celui de Caligula.

AN. R. 788. DE J.-C. 37.

CN. ACERRONIUS PROCULUS.
C. PONTIUS NIGRINUS.

Il a été marqué ailleurs d'où venoit au prince Caius le surnom de *Caligula*, sous lequel principalement il est connu parmi nous. Les anciens s'en servent peu : lui-même il s'en tenoit offensé, comme d'une espèce de sobriquet injurieux. (*Sen. de const. sap. c. 18.*) Je pourrai l'employer quelquefois, pour me conformer à notre usage; mais bien plus souvent le prénom de *Caius*, par lequel il est désigné dans l'histoire.

(*Dio, l. LIX. Suet. Cal. 14, et Tib. 75. 76.*) La première [a] démarche de Caius, après qu'il eut été reconnu et proclamé par les soldats prétoriens, fut d'envoyer par Macron au sénat le testament de Tibère, pour le faire casser. Tibère y instituoit héritiers ses deux petits-fils, Caius et Tibérius Gémellus, et il les substituoit l'un à l'autre. Caius étoit instruit de cette disposition, et il pouvoit supprimer le testament. Il aima mieux l'annuler par l'autorité du sénat, à qui Macron représenta de sa part que Tibère n'étoit pas en son bon sens lorsqu'il avoit fait cet acte, et qu'il y paroissoit bien, puisqu'il leur donnoit pour chef un enfant à qui son âge ne permettoit pas même d'entrer dans la compagnie. Les sénateurs, qui haïssoient Tibère, trouvèrent ces raisons bonnes, et le testament fut cassé.

On s'empressa de déférer à Caius seul tous les droits et tous les titres de la souveraine puissance, qu'Auguste n'avoit reçus que par parties, et dont Tibère avoit toujours refusé quelques-uns. Caius voulut aussi paroître modeste; et, jouissant de l'essentiel du pouvoir, il refusa

[a] C'est le premier fait rapporté par Dion sous le règne de Caius, et il paroît naturel de croire que c'est par là que le nouveau prince a commencé. Sur cette raison, j'ai préféré Dion à Suétone, qui ne place la cassation du testament de Tibère qu'après l'arrivée de Caius à Rome.

d'abord les titres honorifiques. Mais ensuite, par l'effet de sa légèreté naturelle, il les prit tous à la fois, hors celui de *père de la patrie*, dont il ne différa même l'usage que de peu de temps; et il y ajouta encore de nouveaux noms d'honneur, tels que *le pieux*, *le fils des camps*, *le père des armées*, et enfin *le très-bon et le très-grand César*, s'appropriant les épithètes consacrées à Jupiter. Suet. Calig. 22.

En envoyant le testament de Tibère à Rome, il avoit demandé que l'on décernât à ce prince les mêmes honneurs qui avoient été rendus à Auguste. Les sénateurs étoient bien plus disposés à flétrir la mémoire de Tibère qu'à l'honorer. D'ailleurs ils conçurent aisément que la demande du jeune empereur étoit plutôt une formalité de bienséance que l'effet d'une inclination réelle. Ils prirent un parti mitoyen, qui fut de suspendre la délibération sur cet article jusqu'à son retour; et Caius n'en parla plus. Tibère ne reçut d'autre honneur que celui des funérailles publiques, qui s'accordoit assez souvent à de simples particuliers. Caius accompagna son corps depuis Misène jusqu'à Rome : et la pompe étant entrée sur le soir dans la ville, le lendemain furent célébrées les obsèques. Caius y prononça de dessus la tribune aux harangues l'éloge funèbre de Tibère; ou plutôt, à l'occasion de Tibère, dont il parla très-peu, il rappela le souvenir d'Auguste et de Germanicus, et il chercha à se concilier à lui-même l'affection publique. Dio.

La chose ne lui étoit pas difficile. Jamais prince, en montant sur le trône, ne trouva dans ceux qui devoient lui obéir de plus favorables dispositions. Il étoit chéri des armées et des provinces, qui presque toutes l'avoient vu enfant à la suite de Germanicus son père, qu'il accompagna non-seulement sur le Rhin, mais en Orient. L'amour incroyable du peuple romain pour Germanicus rejaillissoit sur son fils, et les malheurs de sa maison avoient rendu ce sentiment encore plus tendre, en Suet. Calig. 17.

y joignant celui de la commisération. On sortoit d'une tyrannie sous laquelle on avoit pendant très-long-temps gémi : et la haine contre Tibère se tournoit en affection pour Caius.

Aussi, depuis qu'il fut parti de Misène pour amener à Rome le corps de Tibère, malgré l'appareil lugubre d'une cérémonie funèbre, quoiqu'il fût lui-même en grand deuil, il marcha sans cesse au travers d'une foule prodigieuse de peuple, dont les cris de joie faisoient retentir les airs, et qui, mêlant aux noms de grandeur et de puissance ceux d'amour et de tendresse, l'appeloient *un* [1] *astre bienfaisant, leur cher enfant, leur aimable nourrisson* ; et pendant les trois premiers mois qui s'écoulèrent depuis son avénement à l'empire, on compta cent soixante mille victimes d'action de grâces immolées aux dieux.

Suet. Calig. 14.

Philo, leg. ad Caium.

Dans les provinces la joie n'éclata pas avec moins de vivacité. Pendant plusieurs mois ce ne furent que fêtes et réjouissances parmi les grands et les petits, parmi les riches et les pauvres, dans toute l'étendue de l'empire. On se promettoit de voir renaître l'âge d'or sous un prince chéri du ciel et des hommes.

Dio.

Les commencemens parurent répondre à de si heureuses espérances. Dans la première assemblée du sénat à laquelle Caius présida, et qui étoit grossie d'un grand nombre de chevaliers romains, et même de gens du peuple, il tint le langage le plus flatteur : il leur déclara qu'il partageroit avec eux la souveraine puissance; qu'il se faisoit honneur d'être appelé leur fils et leur élève, et que leurs désirs seroient la règle de ses volontés.

Pour vérifier par des effets de si belles paroles, il rendit la liberté à tous ceux qui étoient détenus dans les prisons par ordre de Tibère ; et c'est alors que Pomponius Secundus, commis depuis près de sept ans à la garde

[1] *Sidus, et pullum, et pupum, et alumnum.* Suet.

de son frère, sortit enfin de sa captivité. Caius rappela aussi les exilés, abolit pour l'avenir l'accusation de lèse-majesté, l'horreur et l'effroi de tous les citoyens, et fit cesser les poursuites commencées. Il brûla un grand amas de papiers qu'il disoit être les instructions et procédures criminelles faites pour de pareils sujets sous Tibère, et surtout les lettres des délateurs et les dépositions des témoins contre sa mère et contre ses frères, protestant qu'il vouloit se mettre hors d'état de se venger, quand même il pourroit dans la suite en avoir la pensée. *Suet. Calig. 15. Dio.*

Ces actions de clémence et de justice remplirent tout le monde de joie. On y prenoit confiance: on ne soupçonnoit point de duplicité dans un prince si jeune. On se trompoit beaucoup. Il n'avoit brulé que des copies, et il conserva les originaux, dont il sut trop bien faire usage lorsque le temps de la dissimulation fut passé.

En attendant il jouoit parfaitement la comédie. Sachant que rien ne pouvoit lui faire plus d'honneur auprès de la nation que le bon cœur envers ses proches, il se transporta dans les îles de Pandataire et de Ponce, où étoient restées sans honneur les cendres de sa mère Agrippine et de Néron son frère aîné. Il y passa par un gros temps, ce qui fit éclater davantage sa généreuse tendresse; et lorsqu'il y fut arrivé, il s'approcha avec respect et vénération de ces cendres si chères; lui-même il les enferma dans des urnes: puis les embarquant sur un même vaisseau avec lui, il les amena d'abord à Ostie, ensuite par le Tibre jusqu'à Rome, où les plus illustres de l'ordre des chevaliers les reçurent, et les portèrent en pompe au mausolée d'Auguste. Il est à croire qu'il rendit le même honneur aux cendres de Drusus, son second frère, qui avoit péri misérablement à Rome dans le palais des Césars. Il ordonna que l'on célébrât la mémoire de sa mère et de ses frères par des cérémonies funèbres qui se renouvellassent tous les ans. Il voulut qu'en particulier Agrippine fût honorée par des jeux

du Cirque, dans lesquels on portât sur un char la statue de cette princesse; et au contraire, pour abolir, s'il eût été possible, le souvenir de ses malheurs, il détruisit une fort belle maison de campagne près d'Herculanum, où elle avoit été quelque temps retenue prisonnière. Il donna aussi le nom de Germanicus au mois de septembre, en mémoire de son père : mais l'ancienne dénomination s'est maintenue.

Sen. de irâ, III, 22.

Suet. et Dio.

Il combla de toutes sortes d'honneurs Antonia son aïeule : il lui déféra le surnom d'*Augusta*, les priviléges des vestales, tout ce qui avoit été accordé à Livie. Il décora ses trois sœurs, Agrippine, Drusille et Julie, de distinctions semblables : et par un excès qui devenoit ridicule, il associa leurs noms au sien dans les sermens, dans les formules de vœux et de prières, en sorte qu'il falloit dire : *pour le bonheur et la prospérité de Caius César et de ses sœurs;* et dans d'autres occasions : *je jure que je ne m'aime pas plus moi-même et mes enfans que Caius et ses sœurs.* Il n'étoit pas besoin qu'il mît si fort en évidence sa tendresse pour ses sœurs, il ne les aimoit que trop.

Il affecta de témoigner beaucoup d'affection à son cousin Tibérius Gémellus, qu'il avoit frustré de ses droits à l'empire. Le jour qu'il lui fit prendre la robe virile, il l'adopta, et le déclara *prince de la jeunesse.* Il ornoit la victime pour l'immoler. Enfin il n'est pas jusqu'à l'imbécille Claude son oncle pour qui il ne montrât de la considération. Ce prince, âgé alors de quarante-six ans, avoit toujours été, à cause de la foiblesse de son esprit, tellement méprisé, qu'il étoit resté simple chevalier romain. Caius le tira de cet état pour le faire en même temps sénateur et consul avec lui.

J'ai dit qu'il avoit fait casser le testament de Tibère. Cette cassation n'eut d'effet que par rapport à l'article qui concernoit Tibérius Gémellus. Du reste Caius exécuta en plein les dernières volontés de son prédécesseur,

et acquitta tous les legs, qui ressembloient assez à ceux d'Auguste. Il fit donc compter au peuple, aux soldats des cohortes prétoriennes, à ceux de la ville et des légions les sommes qui leur revenoient, ajoutant de sa part une gratification aux prétoriens, pareille à la valeur du legs de Tibère. Tout ce que distribua Caius en cette occasion fut regardé comme largesse, parce qu'à la rigueur il ne devoit rien, en vertu d'un testament qui avoit été annulé. Il y joignit une espèce de restitution, qui fit grand plaisir au peuple. Comme il avoit pris la robe virile à Caprées sans aucune cérémonie, sans qu'il eût été fait à ce sujet aucune distribution d'argent aux citoyens, il leur rendit alors ce que la sécheresse de Tibère leur avoit refusé; et, non content de leur distribuer deux cent quarante sesterces par tête, il en paya encore soixante pour les arrérages.

Tibère avoit laissé sans exécution le testament de sa mère. Caius se fit un devoir d'en acquitter les legs. La libéralité n'étoit point une vertu qui coutât à ce prince. Il ne s'agissoit pour lui que de savoir y mettre des bornes; et c'est ce qu'il ne faisoit point. Donnant, non par jugement et avec choix, mais par légèreté et par caprice; comblant de ses bienfaits les pantomimes, qu'il avoit eu soin de rappeler, et les conducteurs de chariots dans le Cirque; faisant des dépenses prodigieuses en jeux et en spectacles, en combats de gladiateurs, et en autres semblables folies, il dissipa en moins d'un an [a] deux mille trois cents, ou, selon Suétone, deux mille sept cents millions de sesterces, qu'il trouva dans les trésors de Tibère.

Mais les dons, les largesses, les spectacles font toujours plaisir au peuple, qui n'examine point les suites,

[a] Deux cent quatre-vingt-sept millions cinq cent mille livres. Si l'on suit Suétone, il faudra encore ajouter à cette som ne cinquante millions.

Suet. Calig. 15. 16. et qui ne connoît les maux que lorsqu'il les sent. On étoit charmé de la magnificence de Caius, qui d'ailleurs étoit accompagnée en tout de manières populaires et de traits de bonté. Il rétablit l'usage pratiqué par Auguste, mais interrompu par Tibère, d'afficher publiquement l'état des revenus de l'empire. Il laissa aux magistrats le libre exercice du pouvoir de leurs charges, et sans appel à l'empereur. Il fit la revue des chevaliers avec une sévérité mêlée d'indulgence, dégradant ignominieusement ceux qui étoient souillés de quelque opprobre, et se contentant d'effacer du tableau les noms des moins coupables. Il rendit au peuple le droit d'élire les magistrats, qui lui avoit été ôté par Tibère. Il exempta l'Italie du centième denier qui se levoit sur tout ce qui étoit *Dio.* vendu à l'encan par autorité publique; et il réduisit à la sixième partie une légère redevance que payoit pour les statues du prince chacun de ceux qui recevoient de sa libéralité des distributions de pain, de blé, et autres *Suet.* nourritures. Il dédommagea plusieurs particuliers des pertes causées par les incendies. Attentif à récompenser la vertu, il fit don de * quatre-vingt mille sesterces à une femme affranchie qui avoit souffert une question cruelle sans rien révéler qui pût nuire à son patron. Il montra un grand zèle contre les débauches monstrueuses que Tibère avoit autorisées par son exemple. Il vouloit que l'on noyât ceux qui s'en trouvoient coupables; et on eut bien de la peine à obtenir qu'il se contentât de les reléguer. Il déclaroit n'avoir point d'oreilles pour les délateurs; et quelqu'un lui ayant présenté un mémoire qu'il prétendoit intéresser la vie du prince, il refusa de le recevoir, disant qu'il n'avoit rien fait qui dût lui attirer l'inimitié de personne. Il permit que l'on fît revivre et que l'on répandît dans le public les ouvrages de Crémutius Cordus, de Cassius Sévérus, et de quelques autres écrivains qui s'étoient exprimés

* Dix mille livres.

avec beaucoup de liberté. « Il est de mon intérêt (di-« soit-il) que la vérité des faits soit connue de la pos-« térité. »

Tant de traits louables lui méritèrent des applaudissemens universels. Il fut ordonné qu'on l'honoreroit d'un buste d'or, qui tous les ans seroit porté au Capitole, en un certain jour, par les colléges des prêtres, au milieu des hymnes que chanteroient à sa louange des chœurs de jeunes garçons et de jeunes filles de la première noblesse. On crut devoir regarder le jour où il avoit pris possession de l'empire comme le jour de la renaissance de la ville, et il fut dit que ce jour seroit appelé *Palilia*, ainsi que celui auquel Rome avoit été fondée.

On voulut le créer consul aussitôt après son avénement à l'empire. Il eut la modération de conserver aux consuls ordinaires, Proculus et Nigrinus, les six mois pleins qui leur avoient été destinés. Il n'accepta le consulat que pour le premier juillet, prenant pour collègue, comme je l'ai dit, Claude son oncle; et il ne garda cette charge que deux mois et douze jours, après lesquels il la remit à ceux qui avoient été désignés par Tibère. *Suet. et Dio.*

Lorsqu'il en prit possession, il fit au sénat une harangue dans laquelle, parcourant tout ce qu'il trouvoit de vicieux dans le gouvernement de Tibère, il en fit une censure détaillée, et promit de suivre des maximes entièrement opposées, traçant le plan d'un gouvernement parfait. Le sénat fut charmé; et voulant faire de ce discours un engagement qui liât Caius, et qui l'empêchât de changer de système, il ordonna que tous les ans on en renouvelleroit la lecture; précaution assez bien imaginée, mais inutile néanmoins contre la légèreté réunie à la puissance.

Pendant son consulat Caïus fit la dédicace du temple d'Auguste bâti par Tibère; et il donna à cette occasion

des fêtes superbes, qu'il réitéra avec encore plus de magnificence pour le jour de sa naissance, qui étoit le trente et un d'août. Le lecteur n'attend pas de moi un détail circonstancié de ces sortes de puérilités, qui ne peuvent paroître de grandes choses qu'à de petits esprits. Je recueillerai seulement sur cet objet les traits qui peignent le caractère de Caius.

Il donna des spectacles de toutes les espèces: pièces de théâtre, combats de musique, courses du Cirque, jeu de Troie, gladiateurs, chasse de bêtes fauves, enchérissant dans tous ces différens genres sur tout ce qui s'étoit pratiqué avant lui. Il poussa la folie jusqu'à sabler le Cirque, dans certaines occasions solennelles, de poudre, de vermillon et de chrysocolle; et les sénateurs, de leur côté, pour illustrer la cérémonie aux dépens de leur honneur, se réservoient à eux seuls la fonction de conduire les chars. Les courses des chariots furent répétées jusqu'à vingt-quatre fois en un jour; au lieu qu'elles n'avoient jamais exeédé le nombre de douze. Dans une seule chasse il fut tué cinq cents ours, et un très-grand nombre d'animaux féroces amenés d'Afrique.

La manie de Caius pour les spectacles étoit telle, qu'il y passoit des journées entières, et il exigeoit des autres la même assiduité, sachant très-mauvais gré à ceux qui s'y rendoient tard, ou qui se retiroient avant qu'ils fussent finis. Pour ôter toute raison et tout prétexte de s'en absenter, il faisoit fermer les tribunaux, il abrégeoit les deuils, il s'étudioit à procurer aux spectateurs toutes sortes de commodités.

Ces fêtes étoient accompagnées de repas donnés aux sénateurs et aux chevaliers, à leurs femmes et à leurs enfans; et de plus on distribuoit dans l'assemblée des corbeilles remplies de viandes; et Caïus y mangeoit comme les autres, se familiarisant avec les citoyens, et remarquant ceux qui avoient le meilleur appétit.

Ayant vu un chevalier romain qui exploitoit sa portion de fort bonne grâce, il lui envoya ce qu'il s'étoit fait apporter pour lui-même. Il poussa le jeu encore plus loin à l'egard d'un sénateur qu'il désigna préteur sur-le-champ pour la même raison. C'étoit avilir la magistrature que d'en faire la récompense du mérite de bien manger. Tout ce qui appartenoit aux divertissemens publics le touchoit vivement, et il ajouta à perpétuité un cinquième jour aux Saturnales.

Peu de temps après qu'il fut sorti du consulat, une maladie dangereuse qui lui survint mit à l'épreuve la tendresse des citoyens. Il eut bien lieu d'être satisfait des témoignages qu'il en reçut. Toute la ville fut dans une inquiétude mortelle : on passoit la nuit à la porte de son palais. La flatterie s'en mêla. Un certain P. Potius voua sa vie en échange de celle du prince; et un chevalier romain nommé Atanius Sécundus s'engagea, si les dieux rendoient Caius au peuple romain, à combattre comme gladiateur. Leur zèle fut mal payé. L'empereur, revenu en santé, les obligea l'un et l'autre à acquitter leur vœu, de peur, disoit-il, qu'ils ne se rendissent coupables de parjures. *Suet. Calig. 14 et 27, et Dio.*

Le premier, orné de verveine et de bandelettes, comme une victime dévouée aux dieux, fut livré à une troupe d'enfans qui le promenèrent dans les rues de Rome en le sommant d'accomplir son vœu, et le conduisirent sur le rempart, d'où on le précipita. Si l'autre ne perdit point la vie, il n'en fut redevable qu'à sa propre valeur et à son adresse, et non à l'équité de Caius, qui le contraignit de combattre sur l'arène, qui voulut être spectateur du combat, et qui ne lui accorda la permission de se retirer qu'après qu'il eut vaincu son adversaire, et demandé avec des prières très-humbles et long-temps réitérées la dispense de s'exposer à un nouveau péril.

C'est là l'époque des cruautés de Caius, et du dérè-

glement universel de sa conduite. Depuis sa maladie il ne fut plus reconnoissable, et il agit en tout comme un furieux : soit que son tempérament en eût été altéré et sa raison dérangée, ou que, ce qui est plus vraisemblable, las de se gêner, et se voyant affermi, il lâchât la bride aux vices de l'esprit et du cœur qu'il avoit jusque-là retenus dans la contrainte.

Suet. 15 et 23, et Dio. Il regardoit Tibérius Gémellus comme un rival dont la vie lui portoit ombrage. Il s'en défit sous le prétexte que ce jeune prince avoit désiré qu'il ne revînt point de sa maladie, et fondé sur sa mort des espérances ambitieuses. Il lui imputa encore de prendre du contre-poison; et il prétendit en avoir senti l'odeur, quoique Tibérius eût simplement fait usage d'un remède qu'on lui avoit prescrit contre une toux qui l'incommodoit violemment; mais Caius voulut que ce fût toute autre chose, et feignant d'être fort irrité d'une précaution qui lui étoit injurieuse : « Quoi ! (dit-il) du contre-poison contre « César! » Et il envoya sur-le-champ un tribun accompagné de quelques centurions pour tuer Tibérius.

Philo, leg. ad Caium. A cette mort si déplorable par elle-même Philon ajoute des circonstances qui la rendent encore plus digne de compassion. Il dit que les officiers envoyés par Caius avoient ordre, non de tuer Tibérius, mais de lui commander de se donner la mort à lui-même, parce qu'il n'étoit permis à personne de verser un sang aussi illustre. Le jeune prince présenta inutilement la gorge aux meurtriers, demandant la mort pour toute grâce; il fallut qu'il se fît, contre lui-même, le ministre de la barbarie de Caius; et comme il n'avoit jamais vu tuer personne, il pria qu'on lui indiquât en quel endroit il devoit se blesser pour mourir plus promptement. Les officiers eurent le courage inhumain de lui donner cette funeste leçon, et il se perça avec l'épée qui lui fut mise entre les mains. Caius n'écrivit point au sénat a ce sujet; et son silence est peut-être moins blâmable que les

fausses couleurs qu'il lui eût fallu employer pour déguiser son parricide.

A la mort de Tibérius Gémellus Dion joint celle de Silanus, dont Caius avoit épousé la fille Claudia. Silanus étoit recommandable non-seulement par sa naissance et par son rang, mais par son mérite et sa vertu. Tibère le considéroit tellement, qu'il ne vouloit point connoître des affaires une fois jugées par lui, et qu'il lui renvoyoit à lui-même ceux qui appeloient de ses jugemens à l'empereur. Au contraire, Silanus n'éprouva de la part de Caius, qui avoit été son gendre, que haine et que mépris. Il étoit proconsul d'Afrique à la mort de Tibère, et il avoit en cette qualité une légion sous ses ordres. Caius lui ôta le commandement de la légion pour le donner à un lieutenant qui ne tînt son pouvoir que de l'empereur et n'en répondît qu'à lui. Cet arrangement subsista, et le proconsul d'Afrique devint un magistrat purement civil et sans aucun commandement militaire. De retour à Rome, Silanus jouissoit de l'honneur d'être le premier à qui les consuls demandassent l'avis dans le sénat. C'étoit une simple distinction honorifique sans aucun pouvoir, et qui avoit toujours été laissée à la disposition des consuls. Caius voulut en priver son beau-père; et il ordonna que dorénavant les consulaires opineroient suivant leur rang d'antiquité.

Suet. 23, *et Dio.*

Tac. Hist. IV, 48.

Dio.

Enfin il saisit un prétexte frivole pour lui ôter la vie. Dans un petit voyage qu'il fit sur mer par un assez mauvais temps, Silanus, qui avoit de l'âge, se dispensa de l'accompagner pour éviter la fatigue de la navigation, et les nausées auxquelles il étoit sujet. Caius tourna en crime une conduite si innocente; il prétendit que Silanus n'étoit resté dans la ville que pour s'en emparer, au cas qu'il arrivât accident à l'empereur; et sur ce fondement il le contraignit à se couper lui-même la gorge avec un rasoir.

Suet.

Il y eut apparemment quelque forme de procédure

Tac. Agr. 4.

contre Silanus : car nous apprenons de Tacite que Caius avoit voulu lui susciter pour accusateur Julius Grécinus, sénateur d'un grand mérite, et qui par sa vertu devint le digne objet de la haine du tyran. Il refusa de prêter son ministère à une odieuse et injuste accusation, et fut mis à mort.

Sen. de benef. II, 21. Cette générosité de Grécinus répondit à tout le reste de sa conduite. Quelque temps auparavant, comme il avoit à donner des jeux, ses amis s'empressèrent de lui faire des présens pour l'aider à soutenir cette dépense. Fabius Persicus, homme d'un grand nom, mais tout-à-fait décrié pour ses mœurs, lui ayant envoyé une grande somme d'argent, Grécinus la refusa; et sur ce que quelques personnes lui en firent des reproches: « Voudriez-vous, répondit-il, que j'eusse reçu l'argent « d'un homme de qui je ne voudrois pas à table * re- « cevoir une santé? » Caninius Rébilus, personnage consulaire, dont la réputation étoit aussi mauvaise que celle de Fabius Persicus, envoya pareillement à Grécinus un présent considérable; et Grécinus le refusa pareillement. Comme Rébilus le pressoit : « Excusez- « moi, lui dit-il, je n'ai point voulu non plus rece- « voir l'argent de Persicus. » Ainsi, par le choix de ceux à qui il consentoit d'avoir obligation, Grécinus, sans autre titre que sa vertu, exerçoit en quelque façon la censure. Cette austérité est d'autant plus remarquable, qu'il étoit d'une naissance fort inférieure à ceux qu'il notoit par ses refus; fils d'un chevalier romain, et le premier sénateur de sa famille. Il fut père d'Agricola, dont Tacite a immortalisé la mémoire.

Suet. Cal. 14, et Vitel. 2. Joseph. Antiq. XVIII, 6, et Dio. Le règne de Caius nous offrira peu d'événemens par rapport aux affaires du dehors. Le plus glorieux, ou plutôt le seul honorable en ce genre, est le traité conclu

* Il est bon d'observer que chez les Romains la manière de porter une santé étoit de boire le premier, et de présenter ensuite la coupe à celui que l'on saluoit.

cette année par L. Vitellius, gouverneur de Syrie, avec Artabane, roi des Parthes. Ce prince orgueilleux, qui n'avoit témoigné que du mépris pour Tibère, rechercha le premier l'amitié de Caius. Il eut avec Vitellius une entrevue pour laquelle on dressa un pont sur l'Euphrate. Là furent réglées les conditions du traité à l'avantage des Romains. Artabane offrit de l'encens aux aigles romaines et aux images des empereurs Auguste et Caius; et il donna en otage un de ses fils en bas âge, nommé Darius.

Dion place sous cette même année la restitution faite à Antiochus du royaume de Comagène, qui avoit été réduit en province par Germanicus, sous Tibère. Agrippa, petit-fils d'Hérode par Aristobule, et le plus illustre des descendans de ce fameux roi des Juifs, éprouva aussi la libéralité de Caius; et il y avoit un droit légitime, puisqu'il souffroit actuellement disgrâce à son occassion, lorsque arriva la mort de Tibère. Pour entendre ceci, il faut nécessairement reprendre de plus haut l'histoire d'Agrippa. *Dio.*

Il avoit été élevé à Rome auprès de Drusus, fils de Tibère, et sa mère Bérénice étoit fort considérée d'Antonia, mère de Germanicus. Ainsi il se trouvoit lié avec toute la famille impériale. De si grandes liaisons lui enflèrent le courage, qu'il avoit naturellement haut, et nourrirent en lui le goût pour le faste, pour la magnificence, pour les dépenses au-dessus de ses forces et de ses revenus. *Joseph. Ant. l. XVIII.*

Il ne pouvoit plus se soutenir dans Rome, et la mort de Drusus fut pour lui une nouvelle raison de s'en éloigner, parce que Tibère ne vouloit avoir sous les yeux aucun de ceux qui avoient été de la cour de son fils, et qui lui en rappeloient le souvenir. Agrippa retourna donc en Judée, où il passa plusieurs années dans une triste situation, ruiné, accablé de dettes, et toujours aux expédiens pour subsister.

Après diverses aventures assez bizarres, dont on peut voir le détail dans Josephe, il revint en Italie, et fut assez heureux pour être bien reçu de Tibère, qui lui commanda de s'attacher à Tibérius Gémellus. Mais Agrippa préféra Caius, sur qui il croyoit avec raison pouvoir fonder de plus solides espérances. Il pensa néanmoins se perdre par son indiscrétion.

Dans un entretien avec Caius, il lui dit qu'il souhaitoit que Tibère mourût bientôt pour lui faire place, ajoutant que son cousin étoit un enfant dont il seroit aisé de se défaire. Ce discours fut recueilli par le cocher qui les menoit, et qui étoit un affranchi d'Agrippa, nommé Eutyque. Peu de temps après, ce cocher, se voyant exposé au courroux de son patron, qu'il avoit volé, se rendit le délateur de celui qu'il craignoit, et fit dire à Tibère qu'Agrippa le trahissoit. Tibère ne tint pas grand compte de cet avis, et par sa lenteur ordinaire il auroit laissé tomber la chose, si Agrippa ne se fût opiniâtré à son malheur. Il voulut avoir raison de son affranchi; et, ne pensant à rien moins qu'à ce qu'il avoit dit secrètement à Caius, il employa tout son crédit, et même celui d'Antonia, pour obliger Tibère à entendre Eutyque. L'empereur céda à ses importunités, et ne sut pas plus tôt de quoi il s'agissoit, qu'il fit charger de chaînes Agrippa. Ce prince, malheureux par sa faute, resta dans cet état jusqu'à ce que Caius, devenu empereur par la mort de Tibère, n'eut rien de plus pressé que de le mettre en liberté. Il le combla de biens, lui fit présent d'une chaine d'or en échange de celle de fer qu'il avoit portée, le décora des ornemens de la préture, et lui donna, avec le titre de roi, les tétrarchies de Philippe et de Lysanias, alors vacantes et réunies au gouvernement de Syrie. Il n'eut que trop de confiance en lui, aussi-bien qu'en Antiochus de Comagène, s'il est vrai, comme on le pensoit communément dans Rome, qu'ils lui donnassent des leçons de tyrannie.

Philo in Flacco.

Dio.

Pilate commença cette année à éprouver les effets de la vengeance divine. Cet homme dur et opiniâtre, qui, par ses violences, avoit donné lieu à plusieurs troubles et séditions parmi les peuples confiés à ses soins; qui n'avoit jamais su plier que lorsqu'il s'étoit agi pour lui de défendre l'innocence et la justice, essentielles en la personne de Jésus-Christ, fut enfin destitué par Vitellius, après dix ans de magistrature, sur les plaintes des Samaritains et des Juifs. De retour à Rome, il y éprouva de nouvelles disgrâces. La tradition de Vienne, en Dauphiné, est qu'il fut relégué dans cette ville. L'excès de ses malheurs le porta au désespoir, et le réduisit à se tuer lui-même. Sa mort est rapportée, par M. de Tillemont, à l'an quarante de Jésus-Christ. *Tillem. R. des Juifs, art. 6 et 10.*

Les consuls pour l'année qui suivit celle de la mort de Tibère avoient été désignés par ce prince, et Caius les fit jouir de l'effet de cette nomination.

M. AQUILIUS JULIANUS.
P. NONIUS ASPRÉNAS. AN. R. 789. DE J.C. 38.

Le premier janvier furent renouvelés, selon l'usage, les sermens sur l'observation des ordonnances d'Auguste. On y joignit le nom de Caius : mais il ne fut fait aucune mention de Tibère. Cette omission tira à conséquence, et eut lieu dans toute la suite des temps. Tibère ne fut point compris dans la liste des empereurs, dont on juroit tous les ans de suivre les ordonnances. *Dio.*

Dion rapporte ici quelques-unes des actions louables ou populaires de Caius, que nous avons mieux aimé réunir sous un seul point de vue. De ce nombre est le rétablissement des assemblées du peuple romain pour l'élection des magistrats, qui ne peut être daté que de cette année, puisque les consuls en place étoient de la nomination de Tibère. Ce rétablissement avoit un air spécieux, et sembloit favoriser la liberté. Au fond il étoit onéreux aux grands, sans être réellement avantageux au

peuple, qui ne jouissoit qu'en apparence du pouvoir d'élire, accoutumé depuis long-temps à ne décider de rien que sous le bon plaisir de ses maîtres. Cette vaine image ne fut pas de longue durée. Caius, par la même légèreté qui l'avoit porté à rendre, sans beaucoup de raison, l'ombre de l'ancien droit à la multitude, l'en priva de nouveau l'année d'après, et l'on en revint à la pratique mise en usage par Tibère.

Mais ce sont là des objets de moindre importance. La cruauté de Caius étoit un mal redoutable, et qui croissoit de jour en jour. Le prétexte dont il se servoit contre plusieurs, fut la part qu'ils avoient eue aux disgrâces de sa mère et de ses frères. Perfide autant que cruel, il produisit alors les mémoires qui regardoient ces tristes affaires, et qu'il avoit feint de brûler ; et les fautes anciennes et pardonnées furent punies avec la dernière rigueur.

Suet. Cal. 15 et 30. Dio.

Il fit périr aussi un très-grand nombre de chevaliers romains, en les forçant de combattte comme gladiateurs : et ce qui effrayoit le plus, c'étoit l'avidité avec laquelle il se repaissoit du sang des misérables, le voyant couler avec une joie qu'il ne s'efforçoit pas même de cacher. La vie des hommes lui coûtoit si peu, qu'un jour que les criminels manquoient pour être livrés aux bêtes, il ordonna que l'on prît les premiers venus d'entre le peuple qui assistoit au spectacle, et qu'on les exposât à leur fureur ; et de peur que ces infortunés ne se plaignissent d'une telle barbarie, il leur fit avant tout couper la langue.

Suet. Cal. 27-33.

Suétone a rassemblé, suivant son usage, les traits qui peuvent donner une idée générale de la cruauté monstrueuse de Caius. Ce détail fait horreur. Il nous suffira, et c'est encore plus que nous ne souhaiterions, de raconter les faits circonstanciés en ce genre et remarquables par une atrocité singulière.

Suet. Calig. 26.

La mort de Macron pourroit être regardée comme un

supplice mérité, si elle eût été ordonnée par un autre que par le prince qui lui avoit de si grandes obligations. J'ai peine à ajouter foi à ce que Philon témoigne touchant la cause de cette mort. Il dit que Macron s'attira la haine de Caius par la liberté de ses remontrances sur les excès auxquels il le voyoit se porter. C'est penser bien honorablement d'un scélérat qui pouvoit être blessé des vices énormes de son maître, mais aux intérêts duquel il ne convenoit pas que le prince fût vertueux. Il est bien plus naturel de soupçonner que Macron, en élevant Caius à l'empire, s'étoit promis de le gouverner et de se faire une fortune pareille à celle de Séjan, peut-être avec les mêmes vues et les mêmes espérances. Son orgueil ambitieux, l'ingratitude de Caius, voilà sans doute la vraie origine de la chute de ce préfet du prétoire. Caius l'avoit nommé à la préfecture d'Egypte ; ce qui étoit, si je ne me trompe, un commencement de disgrâce déguisé sous une apparence de faveur. Car si la préfecture d'Egypte avoit quelque chose de plus brillant, et passoit alors pour le comble des honneurs auxquels pût aspirer un chevalier, la charge de préfet des cohortes prétoriennes donnoit un pouvoir bien plus solide. Nous sommes réduits à des conjectures par la stérilité des mémoires qui nous sont restés. Ce qui est certain, c'est que Macron, accusé de plusieurs crimes par Caius, et de quelques-uns même de ceux qui leur étoient communs, fut contraint de se donner la mort, et son désastre entraîna la ruine de toute sa famille. Ennia, sa femme, fut punie par Caius des complaisances criminelles qu'elle avoit eues pour lui ; et ce prince étoit trop imbu des maximes de la tyrannie pour épargner les enfans d'un père et d'une mère qu'il avoit fait mourir.

Dio.

Philo in Flacco, et leg. ad Caium.

Je ne trouve point dans nos auteurs la date précise des mauvais procédés de Caius par rapport à Antonia son aïeule, et de la mort de cette princesse qui en fut la suite ; et je place ici ces événemens plutôt que sous la

Suet. Calig. 23, 29. Dio.

première année de Caius, afin de ne les pas trop rapprocher des temps où il masquoit encore ses vices sous de faux dehors de vertus. Antonia, fille de Marc-Antoine et d'Octavie, chérie d'Auguste son oncle, considérée de Tibère, fut d'abord extrêmement honorée, comme on l'a vu, par son petit-fils. Il lui devoit en partie l'éducation, ayant passé chez elle les trois ou quatre années qui s'écoulèrent depuis la mort de Livie jusqu'à ce que Tibère l'appelât auprès de lui à Caprées. Les respects qu'il rendit à son aïeule, à son avénement à l'empire, étoient forcés. Il changea tellement de conduite à cet égard, qu'Antonia lui ayant demandé un entretien particulier, il le lui refusa, et voulut que Macron y fût en tiers. Dans une occasion où elle crut devoir lui donner quelques avis, il s'emporta jusqu'à lui répondre avec menace: « Souvenez-vous que tout m'est permis, et contre tous « sans distinction. » Il ne cessa de lui faire souffrir mille indignités, mille affronts, et hâta ainsi sa mort par le chagrin, si même il n'y employa pas le poison. Il ne fit rendre à sa mémoire aucun des honneurs qui lui étoient dus; et il poussa si loin l'oubli de toutes les bienséances, qu'il regarda tranquillement d'une salle où il étoit à table le bûcher qui consumoit le corps de son aïeule.

Suet. Cal. 23. Il ne respectoit rien, et il se faisoit un plaisir de diffamer ses ancêtres, comme si la honte n'en eût pas dû, si elle eût été réelle, retomber sur lui-même. Il ne vouloit point passer pour petit-fils d'Agrippa, à cause de l'obscurité de la naissance de ce grand homme, qui avoit possédé en un si haut degré la vraie noblesse, celle de la vertu et des talens; et il prétendoit qu'Agrippine sa mère étoit le fruit de l'inceste d'Auguste avec Julie sa propre fille. Et non content d'imputer à un prince à qui il devoit tant un crime affreux et abominable, il décrioit les victoires remportées par lui à Actium et en Sicile, comme funestes à la république. J'ai déjà dit qu'il définissoit Livie sa bisaïeule *un Ulysse en jupe*. Il

l'attaqua même, dans une lettre écrite au sénat, du côté de la naissance, avançant qu'elle étoit issue d'un bourgeois de la petite ville de Fondi : reproche ridicule dans sa bouche, quand même il auroit été vrai. Mais il ne l'étoit pas ; et Aufidius, aïeul maternel de Livie, avoit exercé la magistrature dans Rome.

Ses excès à l'égard de ses sœurs sont mêlés de toutes les espèces de crimes et de folies. Nous avons vu quels extravagans témoignages d'affection et de tendresse il leur avoit donnés au commencement de son empire. Il les aimoit autrement qu'il ne convient à un frère; et il ne s'en cachoit point : en plein repas il leur faisoit prendre alternativement à côté de lui la place que les débauchés assignoient à leurs maîtresses. *Suet. Cal. 24, et Dio.*

Mais ce fut pour Drusille qu'il porta le plus loin son attache criminelle et incestueuse. On prétend qu'il l'avoit déshonorée toute jeune, et dans le temps qu'ils étoient élevés ensemble chez Antonia leur aïeule. Depuis qu'il fut empereur, il rompit le mariage qu'elle avoit contracté avec L. Cassius, et la tint dans son palais sur le pied d'épouse légitime ; ce qui n'empêcha pas qu'il ne la mariât à M. Lépidus, qui étoit en société avec lui des débauches les plus contraires à la nature. Quelle complication d'horreurs ! Dans la grande maladie qu'il eut, il la déclara héritière de ses biens patrimoniaux et de l'empire ; et la mort l'ayant enlevée à la fleur de son âge vers le milieu de l'année où nous en sommes, ce ne fut point assez pour Caius de la combler de tous les honneurs qui peuvent convenir à une mortelle, il en fit une déesse. Temples, statues, prêtres, tout ce qui appartient au culte divin, lui fut prodigué. Un sénateur nommé Livius Géminius attesta avec serment qu'il l'avoit vue monter au ciel, faisant contre lui-même et contre ses enfans les plus horribles imprécations s'il ne disoit pas la vérité, et se dévouant à la vengeance de tous les dieux, et nommément de celle qui venoit d'être agrégée

à leur nombre. Son adulation impie fut récompensée par un million * de sesterces. Caius donna lui-même l'exemple d'honorer comme déesse celle qu'il avoit rendue la plus criminelle des femmes; et dans les occasions les plus solennelles, haranguant le peuple ou les soldats, il ne juroit que par la divinité de Drusille.

*Cent vingt-cinq mille livres.

Sen. ad Polyb. 36.

Sa douleur fut outrée et folle dans les premiers momens. Il s'enfuit précipitamment de Rome pendant la nuit; il traversa la Campanie en courant; il passa à Syracuse, et revint ensuite avec une longue barbe et des cheveux négligés. Il ménageoit pourtant à son amère tristesse une diversion bien digne de lui: c'étoit de jouer aux dés. Il fallut que l'on prît le deuil dans tout l'empire, et Philon le témoigne en particulier de la ville d'Alexandrie. Pendant ce deuil l'embarras étoit cruel. La joie et la tristesse devenoient également criminelles. Dans le premier cas on étoit accusé de se réjouir de la mort de Drusille; dans le second, de s'affliger de sa divinité. Tant il y avoit de travers, de contradiction et d'inconséquence dans l'esprit de Caius.

Philo in Flacco.

Sa passion pour ses deux autres sœurs, Agrippine et Julie, ne fut ni si décidée, ni si constante. Il les traita même avec infamie, jusqu'à les prostituer à ses compagnons de débauche. Enfin il s'en dégoûta tout-à-fait, et il les bannit, comme nous aurons lieu de le dire dans la suite.

Suet. Cal. 36.

Pour ne plus revenir à ce qui regarde ses honteux désordres, je dirai en un mot qu'il n'est sorte de débauche, si horrible qu'elle pût être, où il n'aimât à se plonger. L'adultère n'effrayoit pas celui pour qui l'inceste étoit un jeu; et Suétone assure que presque aucune dame illustre de Rome ne se garantit de ses outrages tyranniques. Peut-être en auroit-il coûté la vie à celle qui eût osé résister. Mais elles ne le mirent pas dans le cas d'en venir à cette violence. Ce n'étoient plus ces anciennes Romaines qui se piquoient de se faire honneur par leur

vertu, comme leurs maris d'acquérir de la gloire par la bravoure dans les armes. Le christianisme seul connoissoit alors le prix de la chasteté.

Peu de temps après la mort de Drusille, il se maria à Lollia Paulina, qui fut sa troisième femme. Il avoit épousé en premier lieu, comme on l'a vu, Claudia, fille de Silanus, qui mourut avant qu'il parvînt à l'empire. Sa seconde femme fut Livia Orestilla, qu'il enleva à C. Pison le jour même de ses noces. Et il n'eut pas honte de se glorifier de cette violence, en avertissant le peuple par un placard affiché de son ordre, qu'il s'étoit marié comme Romulus et comme Auguste. Il ne garda Orestilla que peu de jours, au bout desquels il la répudia; et deux mois après il la relégua, aussi-bien que C. Pison, sous le prétexte vrai ou faux qu'ils s'étoient remis ensemble. Il n'y eut pas moins de témérité et de folie dans sa conduite à l'égard de Lollia Paulina. Elle étoit actuellement en Macédoine avec son mari Memmius Régulus, qui gouvernoit cette province. Caïus, ayant entendu dire que la grand'mère de cette dame avoit été très-belle, la mande sur-le-champ, et force Régulus non-seulement de la lui céder, mais de l'autoriser, comme s'il en eût été le père, à contracter mariage avec lui, de la même manière que Tibérius Néron en avoit usé lorsque Livie épousa Auguste. Une épouse recherchée avec tant d'empressement n'en fut pas aimée avec plus de constance. Bientôt Caius la chassa, en lui défendant pour toujours la compagnie d'aucun homme. *Suet. Cal. 25, et Dio.*

L'année suivante il épousa Milonia Césonia, qui n'étoit ni belle ni jeune, et qui avoit déjà trois enfans d'un autre mari: mais elle possédoit l'art de se faire aimer par des grâces piquantes, et par un profond raffinement de corruption. Aussi la passion de Caius pour celle-ci fut-elle également forte et durable: elle seule fixa ce cœur volage et furieux. La chose parut si étonnante, qu'on ne crut pouvoir l'expliquer qu'en supposant que *Suet. Cal. 50, et Dio.*

Césonia lui avoit fait prendre un philtre, ou breuvage d'amour, qui fit plus d'effet qu'elle ne vouloit, et qui altéra la raison du prince : en sorte qu'on la rendit responsable des fureurs auxquelles il se portoit.

Il est constant qu'il y avoit du dérangement dans l'esprit de Caius : on assure qu'il le sentoit lui-même. Mais, pour en trouver la cause, il n'est pas besoin de recourir à un accident singulier et extraordinaire. Dès son enfance il fut sujet à des accès d'épilepsie : dans la plus grande vigueur de l'âge, il lui prenoit tout d'un coup des foiblesses qui l'empêchoient de pouvoir marcher ni se soutenir debout. Il étoit tourmenté d'une insomnie continuelle, dormant à peine l'espace de trois heures, et même d'un mauvais sommeil, parmi des agitations violentes et des songes effrayans ; et il passoit la plus grande partie de la nuit à attendre avec impatience et à appeler par ses vœux le retour de la lumière et du jour, tantôt couché sur un lit de repos, tantôt se promenant à grands pas dans les vastes portiques de son palais. Ce sont là des preuves et des symptômes d'un cerveau malade, dont néanmoins le désordre peut encore avoir été augmenté par l'indiscrétion criminelle de Césonia.

Suet. Cal. 25, et Dio. Il l'avoit aimée avant que de l'épouser ; et le jour même de ses couches, il se déclara en même temps le mari de la mère et le père de l'enfant. C'étoit une fille, qu'il nomma Julia Drusilla. Il la porta dans tous les temples des déesses ; il la mit sur les genoux de Minerve, à qui il la recommanda pour la nourrir et pour l'élever. *Joseph. Ant. XIX, 1.* Selon Josephe, il la mit pareillement sur les genoux de Jupiter, prétendant que ce dieu, aussi-bien que lui, en étoit le père ; et il laissoit à juger duquel des deux elle tiroit une plus noble origine. Ce n'étoit pas pourtant qu'il eût aucun soupçon sur la naissance de sa fille. Il trouvoit la preuve de la légitimité de cette enfant dans sa férocité, qui étoit si grande, que dès-lors elle cher-

choit à porter ses doigts et ses ongles sur le visage et dans les yeux des enfans qui jouoient avec elle.

Après avoir violé tous les droits les plus sacrés entre les hommes, il ne restoit plus à Caius que d'outrager directement la Divinité même par l'usurpation sacrilége du culte et des honneurs qui lui sont uniquement réservés; et c'est ce qu'il fit avec tout l'emportement et toute la fureur dont étoit capable un caractère tel que le sien. Il se déclara sur ce point à l'occasion d'une dispute dont il fut témoin entre les rois qui étoient venus lui faire leur cour. Comme ces princes contestoient entre eux sur la prééminence et sur la dignité et la noblesse de leur sang, Caius s'écria tout d'un coup, en citant un vers d'Homère: « [1] Un seul maître, un seul roi; » et peu s'en fallut qu'il ne prît sur-le-champ le diadème, et ne se fît proclamer roi de Rome. Pour parer ce coup, très-sensible aux Romains, qui de leur ancienne liberté ne conservoient guère que la haine pour le nom de roi, quelques gens sages lui représentèrent qu'il étoit bien au-dessus de tous les rois, et il prit le parti de se faire dieu. Suet. Cal. 22, et Dio.

Oubliant donc qu'il avoit défendu au commencement de son empire qu'on lui érigeât aucune statue, il voulut avoir des temples, des prêtres, des sacrifices. Il commença par emprunter les noms de toutes les divinités que la superstition païenne reconnoissoit, et il les imitoit fort bien par ses crimes. En particulier son incestueux commerce avec ses sœurs le rendoit très-digne de se donner pour un autre Jupiter. Avec les noms de ces divinités il s'en approprioit tous les attributs et les ornemens. Il étoit tantôt Bacchus ou Hercule, tantôt Junon, Diane, ou Vénus. Quelquefois il paroissoit dans un équipage efféminé, avec le tonneau et le thyrse; d'autres fois il annonçoit dans son air quelque chose de

[1] Εἷς κοίρανος ἔστω, εἷς βασιλεύς. Hom. Il. II, 204.

mâle et de robuste, revêtu d'une peau de lion, et portant la massue. On le voyoit sans barbe, et ensuite décoré d'une longue barbe d'or. Aujourd'hui c'étoit le trident, le lendemain c'étoit le foudre dont il se montroit armé. Vierge guerrière, le casque en tête, et l'égide sur la poitrine, il représentoit Minerve; et bientôt après, à l'aide d'une parure pleine de mollesse, et qui ne respiroit que la volupté, il devenoit une Vénus. Et sous tous ces différens déguisemens, il recevoit les vœux, les offrandes, les sacrifices convenables à chacune des divinités dont il jouoit le personnage.

Dion rapporte qu'un bon Gaulois le voyant un jour qui donnoit ses audiences assis sur un trône élevé, et travesti en Jupiter Capitolin, se mit à rire. Caius l'appela : « Que te semble de moi? lui dit-il. Vous me paroissez, « (répondit le Gaulois) quelque chose de bien risible. » Ce mot, que tout Romain tant soit peu distingué auroit payé de sa tête, fut négligé et demeura impuni dans la bouche d'un Gaulois, cordonnier de sa profession, qui ne fut pas jugé par Caius digne de sa colère.

Pour mieux figurer Jupiter, il avoit des machines avec lesquelles il répondoit au tonnerre par un bruit semblable, et lançoit éclair contre éclair. Si le tonnerre tomboit, il jetoit une pierre contre le ciel, et crioit à Jupiter : « Tue-moi[1], ou je te tue. » Mais il falloit pour cela qu'il fût dans ses momens de courage : car *Suet. Cal. 51.* communément, dès qu'il entendoit le tonnerre, il pâlissoit, trembloit, s'enveloppoit la tête; et si le coup étoit fort, il alloit se cacher sous son lit.

Une imagination singulière et bizarre le frappa : il voulut avoir des dieux pour portiers. Dans cette vue, il

[1] Ἤ μ' ἀνάειρ' ἢ ἐγὼ σε. Hom. Il. XXIII, 724.[*]

[*] Le sens du passage d'Homère est *enlève-moi*, ou *je t'enlève*. C'est Ajax qui, luttant contre Ulysse, lui porte ce défi; et Caligula se regardoit aussi comme un athlète luttant contre Jupiter. Comme cela auroit été peu clair en françois, j'y ai substitué une idée voisine.

poussa et continua une aile de son palais du côté de la place publique jusqu'au temple de Castor et de Pollux, qu'il perça, et dont il fit ainsi son vestibule; et souvent il venoit se placer entre les statues des deux frères divinisés, et interceptoit par cette ruse les adorations qu'on leur adressoit.

Le Capitole étoit le grand objet de son ambition. Il s'y fit d'abord construire une chambre ou chapelle, pour être logé en commun avec Jupiter. Mais bientôt il se sentit piqué de n'occuper que le second rang, et il voulut avoir un temple pour lui seul. Il en fit bâtir un dans le palais; et pour se procurer une statue digne de lui, il ordonna que l'on transportât à Rome celle de Jupiter Olympien, dont il se proposoit d'ôter la tête pour mettre la sienne en la place. Ce ne fut que la dernière année de son règne et de sa vie qu'il donna l'ordre dont nous parlons ici par anticipation. La superstition des peuples, qui révéroient infiniment cette statue, ouvrage admirable de Phidias, en fut alarmée. Les prêtres jouèrent d'adresse. On débita que le vaisseau destiné au transport de la statue avoit été frappé de la foudre; qu'elle ne s'étoit point laissé approcher, et que par des éclats de rire qui en étoient partis elle avoit mis en fuite les ouvriers qui se préparoient à y porter la main; enfin que l'on ne pouvoit entreprendre de la remuer sans l'exposer au danger d'être brisée. Memmius Régulus, gouverneur de Macédoine et d'Achaïe, rendit compte à Caius de ces obstacles qui s'opposoient à l'exécution de ses volontés. Mais Caius étoit inflexible dans ce qu'il avoit une fois résolu: il ne savoit ce que c'étoit que d'écouter les remontrances; et si la mort n'en eût délivré le genre humain, la liberté qu'osoit prendre Régulus lui auroit probablement coûté la vie.

Suet. Cal. 22, et Dio.

Joseph. Antiq. XIX, 1.

La statue de Jupiter Olympien demeura donc en place: du reste le plan de Caius eut son entier accomplissement. Il avoit dans son temple une statue d'or qui

Suet. Cal. 22, et Dio.

le représentoit au naturel, et que l'on prenoit soin de vêtir tous les jours d'un habillement pareil à celui qu'il portoit lui-même. On lui immoloit des victimes choisies et recherchées, telles que des paons, des faisans, des pintades, et d'autres oiseaux rares et exquis. Il se fit un collége de prêtres, dont il mit Césonia sa femme, Claude son oncle, et tous les plus riches de Rome; et il leur fit acheter cet honneur dix * millions de sesterces, taxe énorme, et à laquelle Claude succomba; en sorte que, ne pouvant payer le prix dont il avoit fait sa soumission au fisc, il vit tous ses biens saisis et exposés en vente. Caius se mit lui-même à la tête du collége de ses prêtres, et il y associa son cheval, qui en étoit, dit agréablement M. de Tillemont, le plus digne personnage.

* Douze cent cinquante mille livres.

Suet. Claud. 9.

Suet. Calig. 55, *et Dio.*

Ses folies pour ce cheval, qu'il nommoit Incitatus, sont connues de tout le monde. Il lui avoit construit une écurie de marbre, une auge d'ivoire: il lui faisoit porter des housses de pourpre et un collier de perles. La veille du jour où Incitatus devoit courir dans le Cirque, afin qu'aucun bruit n'interrompît son sommeil, des soldats distribués dans tout le voisinage y établissoient le calme et la tranquillité. Ce n'est pas tout encore: Caius lui fit une maison, lui donna des domestiques, des meubles, une cuisine, afin que ceux qui seroient invités de sa part à manger pussent être bien reçus: lui-même il l'invitoit à sa table, lui présentoit de l'orge dorée, et lui faisoit boire du vin dans une coupe d'or où il avoit bu le premier. Il juroit par le salut et par la fortune de son cheval, et l'on assure qu'il l'auroit nommé consul, s'il n'eût été prévenu par la mort.

Suet. Calig. 22, *et Dio.*

Ces extravagances passent visiblement la mesure de la sottise inséparable du vice: elles prouvent une raison égarée. On ne sera point étonné qu'un prince qui se faisoit le commensal de son cheval se fît aussi le mari de la lune, qu'il appeloit à grands cris lorsqu'il la voyoit briller au ciel. On doit juger de même de ses entretiens

secrets avec la statue de Jupiter, à qui il parloit à l'oreille, l'attaquant, lui répondant, tantôt d'un ton d'amitié et de bonne intelligence, tantôt d'un ton de colère. On l'entendit menacer son Jupiter en ces termes: « Je[1] te « bannirai dans une île de la Grèce. » Nous remettons à un autre lieu ce qui regarde la persécution à laquelle les Juifs se trouvèrent exposés en conséquence des folies impies et sacriléges de Caius.

Pendant l'année d'où nous sommes partis, Vespasien, qui fut depuis empereur, étoit édile, et en cette qualité chargé de la police de la ville et du soin d'entretenir la propreté des rues. Caius, y ayant trouvé de la boue, la fit jeter sur la robe de Vespasien. Cette aventure fut regardée, après qu'il fut parvenu à l'empire, comme un présage de la grandeur à laquelle il étoit destiné. On jugea que l'action de Caius prédisoit à Vespasien qu'il lui appartiendroit un jour de rendre à la ville son lustre terni par les désordres des factions comme par une fange ignominieuse : exemple mémorable du ridicule des interprétations arbitraires et adaptées après coup aux événemens.

Caius se fit nommer consul par le peuple pour l'année suivante avec Apronius.

CAIUS AUGUSTUS. II. — AN. R. 790.
L. APPRONIUS CÆSIANUS. — DE J. C. 39.

Il ne tint ce consulat que trente jours, et néanmoins il donna un exercice de six mois à son collègue. Lorsqu'il prit possession de la charge, et lorsqu'il en sortit, il prêta comme les autres les sermens usités en pareil cas, montant à cet effet sur la tribune aux harangues, suivant qu'il s'étoit pratiqué durant le gouvernement républicain. C'est là tout le bien que nous aurons à dire de lui pendant le cours de cette année. Du reste, nous ne trouvons que caprices insensés ou que traits d'une cruauté

Suet. Calig. 17, et Dio.

[1] Εἰς γαῖαν Δαναῶν περάω σε.

sanguinaire, qu'allumoit encore en lui l'avidité des dépouilles, et l'indigence à laquelle l'avoit réduit sa mauvaise économie.

Suet. Calig. 37. Il avoit dissipé, comme je l'ai déjà dit, les trésors immenses que Tibère laissa en mourant : et il n'y a pas lieu de s'en étonner, si aux dépenses énormes des jeux et des spectacles dont nous avons parlé on ajoute toutes les extravagances d'un esprit dérangé, qui, toujours en délire, forme les projets les plus frénétiques, et met sa gloire à les remplir. Il disoit *qu'il*[1] *falloit être ou modeste dans sa dépense, ou César :* et mesurant ainsi sa grandeur sur l'excès monstrueux des caprices qu'il auroit pu satisfaire, tout ce qu'il imaginoit de plus étrange et de plus outré étoit ce qui le charmoit davantage : parfums d'un grand prix prodigués sans aucun ménagement, perles précieuses dissoutes dans du vinaigre pour être ensuite avalées, tables couvertes de pains et de viandes d'or, sommes considérables jetées pendant plusieurs jours de suite au peuple, et livrées au pillage. Il dépensa en un seul repas dix millions de sesterces, qui reviennent à douze cent cinquante mille livres de notre monnoie. Il construisit des vaisseaux de bois de cèdre, dont les poupes étoient enrichies de pierreries et les voiles teintes en diverses couleurs, avec des bains, des portiques, des salles à manger très-spacieuses, et, ce qui est plus singulier, des vignes et des arbres fruitiers. L'usage de ces vaisseaux étoit de le promener le long des côtes de la Campanie. Dans les maisons de plaisance qu'il bâtit en grand nombre pour son amusement, la difficulté avoit pour lui des attraits ; et lui dire qu'une entreprise étoit impossible, c'étoit lui en inspirer le désir. Il exécuta en effet des ouvrages surprenans; môles jetés en avant dans une mer profonde et en temps orageux, grandes masses de rochers rasées, vallons exhaussés au niveau des montagnes, sommets de montagnes apla-

Sen. ad Helvian. c. 9.

[1] *Aut frugi hominem esse oportere, aut Cæsarem.*

nis; le tout avec une diligence incroyable, parce qu'il y alloit de la vie pour les entrepreneurs à manquer d'un instant le terme prescrit.

Ce même goût pour l'extraordinaire et le merveilleux lui fit naître la pensée de percer l'isthme de Corinthe, de bâtir une ville sur le sommet des Alpes, de rétablir à Samos le palais de Polycrate, et autres objets pareils qui avoient beaucoup d'éclat avec peu d'utilité. Suétone ne cite qu'un seul ouvrage vraiment utile qui ait été entrepris par ce prince : c'est un aqueduc, qu'il laissa imparfait. Josephe parle d'un port qu'il vouloit faire près de Rhége pour recevoir les vaisseaux qui apportoient le blé d'Alexandrie. C'étoit un dessein avantageux et bien entendu, mais qui n'eut point d'exécution. Il procura pourtant à Rome une décoration réelle, en y transportant d'Egypte, à grands frais, un obélisque, que l'on y voit encore aujourd'hui dans la place de Saint-Pierre. Les obélisques étoient chez les Egyptiens des monumens religieux et consacrés au soleil. Peut-être Caius vouloit-il faire servir celui dont je parle au culte sacrilége qu'il exigeoit pour lui-même. Le pape Sixte-Quint en a fait un plus saint usage en le dédiant à la croix par laquelle nous avons été rachetés.

Suet. Calig. 21.

Joseph. Antiq. XIX, 2.

Plin. XVI. 40, et XXXVI, 8. Suet. Claud. c. 20.

Caius, ayant épuisé le trésor par ses dépenses insensées, chercha dans les rapines et dans la cruauté le remède au mauvais état de ses finances. Il exerça toutes sortes d'avanies et de vexations, soit à l'égard du public, soit contre les particuliers. Il établit des impôts excessifs et inouïs, qu'il faisoit lever par les tribuns et les centurions des cohortes prétoriennes. Nul homme qui en fût exempt ; nulle chose qui ne payât quelque droit. Les procès, les gains des portefaix, ceux des femmes prostituées, les mariages même étoient soumis à des taxes.

Suet. Calig. 38-41, et Dio.

Une circonstance tout-à-fait étrange de l'établissement de ces impôts, c'est qu'il les faisoit lever sans pu-

blication préalable. L'ignorance produisoit nécessairement une infinité de contraventions, qui étoient punies par confiscations ou par amendes. Enfin néanmoins, forcé par les cris de la multitude, Caius fit afficher son ordonnance, mais en lieu si incommode et en caractères si menus, que personne ne pouvoit la lire.

Une ruse si basse étoit digne d'un prince qui trompoit au jeu. Mais que dire et que penser d'un lieu de prostitution établi dans son palais pour tirer le produit de cet infâme commerce ? Caius outroit tous les vices : il aimoit l'argent à la fureur, jusqu'à marcher pieds nus, et se roûler sur les monceaux d'or et d'argent qu'il avoit amassés par ses rapines.

La folie, l'indécence, l'injustice des procédés de Caius, ne s'imaginent point. Tout ce que l'on peut faire, c'est d'y ajouter foi sur le témoignage des graves historiens qui nous en ont transmis la mémoire. Ainsi, par exemple, il mit très-communément en usage un expédient que l'on ne devineroit pas dans un empereur romain pour faire de l'argent : ce fut de se constituer marchand de toutes sortes de choses, et de les vendre à un prix exorbitant. On achetoit forcément et à regret ; et souvent des citoyens illustres, qui craignoient que leurs richesses n'irritassent la cruelle avidité du prince, perdoient à dessein, par des marchés ruineux de cette espèce, une partie de leur bien pour pouvoir conserver l'autre avec leur vie.

Il se passoit quelquefois dans ces ventes des scènes que l'on pourroit appeler comiques, si elles n'avoient eu des effets trop sérieux. Un jour que Caius vendoit des gladiateurs, mettant lui-même l'enchère, un ancien préteur nommé Aponius Saturninus, qui étoit présent à la vente, s'endormit de façon que sa tête tomboit souvent en devant. Caius, s'en étant aperçu, ordonna au crieur de faire attention à ce sénateur, qui, par de fréquens

mouvemens de tête, témoignoit vouloir renchérir. Ce petit jeu fut poussé loin; et enfin Aponius, en s'éveillant, fut bien étonné de voir qu'on lui adjugeoit treize gladiateurs pour neuf millions de sesterces, qu'il lui fallut payer. On peut conjecturer avec assez de vraisemblance qu'il doit être mis au nombre de ceux que Suétone assure s'être fait ouvrir les veines, dans le désespoir où les réduisoient de pareilles aventures qui ruinoient entièrement leur fortune.

Onze cent vingt - cinq mille livres.

Durant le séjour que Caius fit en Gaule à l'occasion dont il sera parlé dans la suite, il arriva qu'un Gaulois, pour être admis à souper avec l'empereur, donna deux cent mille sesterces aux officiers chargés du soin des invitations. Caius le sut, et ne fut pas fâché d'apprendre que l'on estimât si cher l'honneur de manger avec lui. Le lendemain, dans une vente qu'il faisoit, et à laquelle assista ce même Gaulois, il lui fit adjuger une bagatelle pour le prix de deux cent mille sesterces, en lui disant : « Vous souperez avec l'empereur, et invité par « lui-même. »

Les chicanes que Caius suscitoit à toutes sortes de personnes pour extorquer de l'argent sont infinies. Il abrogeoit les priviléges accordés par ses prédécesseurs pour les faire acheter de nouveau. Il accusoit d'avoir donné de fausses déclarations de leurs biens ceux qui s'étoient enrichis depuis le dernier cens, et il leur faisoit porter la peine de ce prétendu crime, qui étoit la confiscation. Il envahissoit les testamens sur le plus léger prétexte. Ainsi il fit ordonner par le sénat que tous ceux qui avoient eu dessein de faire quelque legs à Tibère fussent obligés de laisser les mêmes sommes à Caius. Ce décret contenoit une clause remarquable, et qui prouve bien qu'une si violente tyrannie n'anéantissoit pas la constitution républicaine de l'état. Comme la loi Pappia-Poppéa annuloit toute disposition testamentaire faite au profit de ceux qui n'avoient ni femme ni enfans, et que

[a] Caius étoit actuellement dans ce cas, le sénat donna au prince une dispense de la loi.

Caius s'appropria aussi les successions des gens de guerre, et cassa, comme infectés du vice d'ingratitude, les testamens de tous les anciens centurions, qui, depuis le triomphe de Germanicus son père, n'avoient point fait l'empereur leur héritier. Il vouloit être, à proprement parler, l'héritier universel de tous les citoyens; et pour s'emparer d'une succession, il lui suffisoit qu'il se trouvât quelqu'un qui dît que le mort avoit voulu laisser son bien à César. Il prenoit soin de s'enter lui-même sur toutes les familles riches par des adoptions badines; et, employant un style de prétendues caresses, il appeloit les personnes dont il vouloit envahir les biens ses père et mère, ou grand-père et grand'-mère, selon leur âge. Dès-là il falloit que ces personnes le missent sur leur testament; et si elles continuoient de vivre, il les accusoit de se moquer de lui; et il en est plusieurs à qui il envoya des pâtisseries ou confitures empoisonnées.

Nous avons parlé, sous Tibère, des vexations exercées par Corbulon contre ceux qui étoient chargés de l'entretien et de la réparation des grands chemins. Caius renouvela ces recherches par l'entremise du même Corbulon, qui le servit trop bien pour le repos du public et pour son propre honneur. Les possessions des vivans, les successions des morts qui avoient eu part de quelque façon que ce pût être à l'entreprise des chemins furent soumises à des taxes également injustes et onéreuses. Corbulon reçut de Caius pour récompense le consulat. Mais sous Claude il eut le désagrément de voir casser les procédures faites à sa poursuite, et ceux qu'il avoit injustement condamnés furent dédommagés.

On voit que la plupart des moyens qu'employoit Caius

[a] Le fait dont il est question doit par conséquent être arrivé avant le mariage de Caius avec Césonia, et dans l'intervalle de quelqu'un des précédens.

pour avoir de l'argent étoient sujets à des litiges, et supposoient souvent quelque procédure. Il s'en rendoit le seul juge ; et avant que de prendre séance pour connoître de ces sortes d'affaires, il déterminoit la somme à laquelle il prétendoit faire monter le produit de son audience, et il ne se levoit point qu'il n'eût son compte. Il ne lui falloit pas pour cela un long temps : le délai ne lui convenoit pas ; et un jour il condamna par un seul jugement quarante accusés de divers crimes. Après ce bel exploit il alla tout glorieux trouver Césonia, à qui il se vanta de la somme considérable qu'il avoit gagnée pendant qu'elle faisoit sa méridienne.

Quelquefois il ne cherchoit pas même ces ombres légères de formalités. Un jour qu'il jouoit aux dés, il se leva brusquement, chargeant son voisin de jouer en sa place ; et s'étant avancé dans le vestibule, il fit arrêter deux riches chevaliers romains qui passoient par hasard, confisqua leurs biens, et revint ensuite à son jeu en disant qu'il n'avoit jamais eu le dé plus favorable.

Ce trait nous est administré par Suétone. Dion en rapporte un tout semblable du temps où Caius étoit dans les Gaules, si ce n'est que ce dernier est encore plus atroce. Il jouoit, et l'argent lui manquant, il se fit apporter le registre public qui contenoit le nom des habitans des Gaules, et l'estimation de leurs biens. Il condamna à mort un nombre de Gaulois des plus riches, et dit ensuite à ceux qui jouoient avec lui : « Vous me « faites pitié. Vous vous battez long-temps pour une pe- « tite quantité de sesterces ; et moi je viens d'en gagner « en un instant six cent millions. »

Soixante-quinze millions de livres *Dio.*

Les accusations pour cause de prétendus crimes de lèse-majesté étoient l'invention la plus commode pour livrer à la merci des empereurs et les personnes et les biens de tout ce qu'il y avoit de plus illustre dans Rome. Caius avoit aboli ces odieuses poursuites, lorsqu'il croyoit

avoir besoin de se concilier l'amour de la nation. Il les rétablit pendant l'année de son second consulat, et avec un éclat qui répandit la terreur et la consternation dans toute la ville.

Il fit dans le sénat un grand éloge de Tibère, lui qui jusque-là avoit toujours pris plaisir et à le décrier lui-même, et entendre les autres en dire toute sorte de mal. Il prétendit que les sénateurs étoient coupables de s'être donné une telle liberté. « Car, pour moi qui suis empe- « reur, disoit-il, cela m'est permis; mais à vous, c'est « un attentat qui viole le respect que vous devez à la « mémoire de celui qui a été votre chef et votre prince. » Il leur prouva qu'ils étoient d'autant plus en faute, que tous ils avoient pris part, ou comme accusateurs, ou comme témoins, ou comme juges, aux cruautés qu'ils reprochoient à Tibère. Il leur mit devant les yeux l'inconséquence de leur conduite, en ce qu'ils avoient loué ce prince vivant, et le blâmoient après sa mort. « C'est « ainsi (ajoutoit-il) que vous avez enflé et gâté Séjan par « vos flatteries, et qu'ensuite vous l'avez tué. Je com- « prends ce que cette inégalité dans vos jugemens « m'annonce par rapport à moi-même, et je vois que « je n'ai rien de bon à attendre de vous. »

Il introduisit ensuite Tibère qui lui adressoit la parole, et qui approuvoit son discours en ces termes: « Rien n'est mieux dit que ce que vous avez dit, Caius: « rien n'est plus vrai. Ainsi n'aimez aucun de ces hommes- « là, n'en épargnez aucun : car tous vous haïssent, tous « souhaitent votre mort, et, s'ils le peuvent, ils vous « tueront. Ne songez donc à leur faire aucun bien; et « s'ils murmurent contre vous, ne vous en embarrassez « pas; mais que votre plaisir et le soin de votre sûreté « soient votre unique objet et la seule règle de justice que « vous connoissiez. Car, en suivant ces maximes, vous « ne souffrirez aucun mal, vous jouirez de tous les agré- « mens possibles; et de plus ils vous honoreront et res-

« pecteront, soit de gré, soit de force. Au lieu que, si vons « embrassez le plan contraire, vous n'en tirerez aucnne « utilité réelle, et il ne vons en reviendra qu'une gloire « vaine, accompagnée d'embûches sous lesquelles vous « succomberez, et qui vous feront périr misérablement. « Aucun des hommes n'obéit volontiers. Ils font leur « cour au plus fort, tant qu'ils le craignent : s'ils croient « pouvoir le mépriser impunément, ils ne manquent « pas l'occasion de se venger. » On voit que Machiavel n'est pas le premier auteur de cette politique détestable qui n'établit la sûreté du prince que sur l'oppression des peuples, et qui aux liens de l'affection et du devoir substitne la terreur et la violence, et conséquemment une inimitié réciproque et implacable.

Après que Caius eut débité ces maximes tyranniques, afin qu'on ne crût pas qu'elles lui fussent échappées par un mouvement subit et passager, il ordonna que le discours qu'il venoit de prononcer fût gravé sur une colonne d'airain ; il rétablit l'action de lèse-majesté, et sortit ensuite brusquement du sénat, et même de la ville, pour se retirer dans un faubourg.

On peut juger dans quel saisissement il laissa le sénat. Personne n'osa ouvrir la bouche ni proférer une seule parole. Les sénateurs se séparèrent, et allèrent répandre dans la ville la nouvelle de ce terrible discours, qui rendoit tout le monde coupable : car il n'étoit aucun citoyen qui n'eût mal parlé de Tibère.

Le lendemain le sénat se rassembla, et embrassa la ressource des foibles, tâchant de désarmer par la flatterie la férocité d'un prince inhumain. On donna à Caius les éloges qu'il méritoit le moins, et qu'il auroit dû prendre pour des reproches, s'il n'eût pas été aveuglé par l'orgueil. On le loua comme ami du vrai, comme plein de douceur. Les sénateurs se reconnoissoient redevables à sa bonté de n'avoir point perdu la vie. Ils ordonnèrent que l'on sacrifieroit à sa clémence tous les ans, à pareil

jour que celui où il avoit lu le discours qui les avoit instruits de leur devoir. Statue d'or, pompe solennelle, hymnes en son honneur, tout fut prodigué. Enfin on lui décerna le petit triomphe, comme s'il eût vaincu des ennemis de la république.

Toutes les bassesses du sénat furent de peu d'utilité. La cruauté de Caius, aiguillonnée encore par le besoin et l'amour de l'argent, se porta aux plus grands excès. Il condamna lui-même, ou fit condamner par le sénat, à mort, un très-grand nombre d'illustres personnages; dont les noms furent affichés publiquement par son ordre, comme s'il eût appréhendé que les exploits de sa tyrannie ne fussent pas assez connus. Dion n'a point voulu lasser son lecteur par un trop long détail sur ces exécutions sanglantes, et nous abrégeons encore son récit. Mais nous ne devons pas omettre Junius Priscus actuellement préteur, qui, après avoir été mis à mort, ne s'étant pas trouvé fort riche, donna lieu à ce mot insultant de Caius: « Celui-ci m'a trompé: il ne paie « point sa mort, il pouvoit vivre. »

Domitius Afer, célèbre par son éloquence, courut alors un extrême danger, et n'échappa que par un trait d'esprit adroitement proportionné aux circonstances. Nous avons vu, sous Tibère, qu'il s'étoit prêté à la mauvaise volonté de Séjan contre la maison de Germanicus, et qu'il avoit accusé Claudia Pulchra, parente d'Agrippine. C'étoit un grief qu'avoit contre lui Caius. Mais son grand crime étoit d'être le premier orateur de son siècle: car Caius se piquoit d'éloquence, et ce n'étoit pas tout-à-fait sans quelque fondement; surtout lorsqu'il avoit à parler contre quelqu'un, les pensées et les expressions se présentoient à son esprit avec abondance: il y joignoit le ton, le geste et les mouvemens. Son caractère le portoit à la véhémence; et par une suite naturelle il méprisoit beaucoup les ornemens recherchés, et les pointes, qui commençoient à se mettre en vogue. Il définissoit le style

Suet. Calig. 53.

de Sénèque, qui avoit bien des admirateurs, *un ciment sans chaux*, c'est-à-dire un style décousu, haché, et dont les menues parcelles ne formoient point un tout. Mais la réputation d'Afer lui faisoit ombrage; et il saisit pour le perdre, le prétexte auquel il étoit le moins possible de s'attendre. *Dio.*

Afer avoit prétendu lui faire sa cour en lui dressant une statue dont l'inscription portoit que Caius, à l'âge de vingt-sept ans, avoit été deux fois consul. Ce prince, plein de travers, prit cette inscription pour une censure qui lui reprochoit sa jeunesse, et le violement des anciennes lois par rapport à l'âge prescrit pour le consulat; et, sur ce fondement, il déféra Afer au sénat, et prononça contre lui une violente invective qu'il avoit bien travaillée. C'en étoit fait de l'accusé, s'il eût entrepris de répondre et entrer en lice. Tout au contraire, il feignit d'être pénétré d'admiration pour un discours aussi éloquent que celui de Caius. Comme s'il eût été simple auditeur, et non partie intéressée, il en faisoit l'analyse avec un air de satisfaction, il en relevoit toutes les parties et tous les traits par les louanges les plus énergiques. Et ayant reçu ordre de se défendre, il se prosterna par terre, disant qu'il n'avoit rien à répliquer; qu'il étoit convaincu, et qu'il craignoit encore plus dans Caius l'orateur que le prince. La vanité de Caius fut satisfaite: il crut avoir triomphé par son éloquence du plus grand des orateurs; et comme il passoit sans milieu d'une extrémité à l'autre, Afer, au moyen de cet artifice, aidé du crédit de Calliste, affranchi de l'empereur, à qui il avoit eu soin de se rendre agréable, non-seulement fut absous, mais récompensé, et élevé sur-le-champ au consulat.

Calliste, qui étoit fort considéré de son patron, osa quelque temps après se plaindre à lui de ce qu'il avoit mis Afer en péril. « Que dis-tu là? répondit Caius. « Aurois-tu voulu que je perdisse un si beau discours? »

Pour donner le consulat à Afer, il rendit la place vacante par une de ces brusques incartades qui lui étoient ordinaires. Les consuls lui avoient déplu parce qu'ils n'avoient point indiqué des fêtes pour le jour de sa naissance, croyant que Caius seroit content des courses dans le Cirque et des combats de bêtes ordonnés par les préteurs. Il n'éclata pas néanmoins dans le moment, et attendit le temps des jeux qui se célébroient tous les ans pour la bataille d'Actium. « Je trouverai ici les consuls « certainement en faute, dit-il à ses confidens; car Au- « guste et Antoine sont l'un et l'autre mes bisaïeux. Ainsi « j'aurai droit de me tenir offensé, soit que l'on ordonne « des réjouissances pour la défaite d'Antoine, soit que « l'on n'en ordonne point pour la victoire d'Auguste. » Les consuls ayant suivi la coutume, et indiqué les jeux, Caius, armé du beau raisonnement que je viens de rapporter, les destitua ignominieusement, et fit briser leurs faisceaux. L'un des deux fut si piqué de cet affront, qu'il en mourut de chagrin. C'est ainsi que Domitius Afer devint consul.

Suet. Calig. 34, 35. Puisque j'ai eu occasion de parler de la jalousie de Caius contre la grande réputation qu'Afer s'étoit acquise par son eloquence, j'ajouterai ici que l'un des vices de ce prince étoit d'être souverainement envieux dans tous les genres, et par rapport à toute sorte de personnes. *Dio.* Quoiqu'il méprisât Sénèque, comme je l'ai dit, cependant, blessé du succès qu'avoit eu un de ses plaidoyers dans le sénat, peu s'en fallut qu'il ne le fît mourir; et il ne se désista de ce dessein que parce qu'on lui persuada que celui dont il ordonnoit la mort périroit bientôt, sans que la violence s'en mêlât, par une maladie de langueur.

Suet. La gloire même de ceux que la mort a soustraits à l'envie ne laissoit pas de l'offusquer et de lui être à charge. Il eut la pensée d'ôter de toutes les bibliothèques les ouvrages de Tite-Live et de Virgile. Il n'est pas

jusqu'à Homère qu'il n'attaquât, et dont il ne souhaitât de détruire les poésies, demandant pourquoi il n'auroit pas la même liberté et les mêmes droits que Platon qui avoit banni ce poëte de sa république.

Il n'étoit pas plus favorable aux jurisconsultes qu'aux poëtes et aux orateurs ; et il se vanta plusieurs fois d'abolir entièrement l'usage de la jurisprudence, qui fleurissoit dans Rome avec un très-grand éclat : projet digne d'un prince qui, renversant toutes les lois, devoit haïr une étude destinée à les interpréter et à en inspirer l'amour et le respect.

Les statues des hommes illustres protégées par Auguste, et rassemblées par ce judicieux prince dans le Champ-de-Mars, éprouvèrent la malignité de Caius. Il les renversa toutes, et défendit qu'à l'avenir on en érigeât aucune sans sa permission.

Il dépouilla les anciennes familles des symboles qui les distinguoient, et qui leur servoient comme de titres de noblesse. Il interdit aux Torquatus [a] le haussecol, aux Cincinnatus les cheveux frisés en boucles, aux Pompées le surnom de *grand*.

Tout éclat, même celui des habillemens, offensoit ses yeux malades, et lui rendoit les personnes odieuses. Il avoit mandé à Rome Ptolémée son cousin, fils de Juba, roi de Mauritanie, et de Sélène, fille d'Antoine et de Cléopâtre. Il le reçut d'abord très-bien. Mais, dans un spectacle, Ptolémée ayant malheureusement attiré les regards sur lui par le brillant de la pourpre dont il étoit vêtu, Caius en conçut de la jalousie, commença par le reléguer, et ensuite le fit mourir.

Suet. Calig. 26 et 35. Sen. de tranq. c. 11 Dio.

[a] Voyez, dans l'Histoire romaine, *tom.* III, *liv.* 7, §. 1, l'origine du surnom de *Torquatus* porté par les Manlius. Celui de *Cincinnatus* étoit propre aux Quintius, et a été rendu bien fameux par cet illustre dictateur tiré de la charrue. *Cincinnus* signifie *boucle de cheveux*: Apparemment le premier des Quintius, qui fut appelé *Cincinnatus*, avoit les cheveux naturellement frisés en boucles. Le nom et la chose s'étoient perpétués dans cette famille jusqu'au temps de Caligula.

Enfin sa basse envie ne distinguoit aucune condition, et s'acharnoit jusque sur des hommes d'un rang médiocre, ou même obscur, s'ils possédoient quelque avantage du corps ou de la fortune, en un mot, quelque chose que ce pût être qui les rendît remarquables. Un certain Proculus, fils d'un ancien capitaine, étoit d'une taille presque colossale, et en même temps très-bien fait de sa personne. Caius, le voyant à un combat de gladiateurs, le força subitement de descendre des siéges pour combattre lui-même sur l'arène contre deux gladiateurs qu'il lui opposa successivement; et n'ayant pu réussir à le faire périr dans ces deux combats, dont Proculus sortit victorieux, il ordonna qu'on le chargeât de chaînes, qu'on le promenât par toute la ville pour être donné en spectacle; après quoi il le fit égorger.

Strabo, l. v. Le temple de Diane Aricine est fameux par la singularité du rit qui s'y observoit. Le prêtre de ce temple, qui portoit aussi le titre de roi, devoit être un esclave fugitif qui eût tué son prédécesseur. Ce prétendu roi passoit sa vie dans des transes continuelles, parce qu'il savoit que sa place étoit proposée en prix à quiconque l'assassineroit; et l'on juge bien que chaque règne étoit
Suet. communément fort court. Celui qui exerçoit cette misérable royauté du temps de Caius, en jouissant déjà depuis un assez grand nombre d'années, parut trop heureux à ce prince, qui aposta un adversaire plus fort que lui pour le tuer.

Un gladiateur, du nombre de ceux qui combattoient de dessus un char accompagnés d'un esclave qui leur servoit en même temps de second et de cocher, donna un jour en plein spectacle la liberté à celui du ministère duquel il s'aidoit, et qui avoit très-bien fait son devoir. En conséquence, le peuple, accoutumé à se passionner follement pour tout ce qui appartenoit aux jeux, battit des mains et applaudit. Il n'en fallut pas davantage pour irriter la frénétique jalousie de Caius. Il se lève, des-

cend précipitamment les degrés, et s'enfuit en criant « que c'étoit une chose indigne que le premier peuple « de l'univers rendît plus d'honneur pour un objet fri- « vole à un gladiateur qu'à son empereur qui étoit « présent. »

S'il portoit envie aux derniers des hommes, il se faisoit, par le même principe, un plaisir malin de fouler aux pieds tout ce qu'il y avoit de plus grand. Il souffroit que des sénateurs qui avoient passé par les plus hautes dignités remplissent à son égard des [a] ministères d'esclaves; qu'ils courussent vêtus de leurs toges à côté de son char dans un espace de plusieurs milles; que dans ses repas ils se tinssent debout, la serviette sur le bras, au pied du lit sur lequel il étoit couché. Nous avons vu avec quelle indignité il déposa les deux consuls sans aucune autre raison que son caprice. Au lieu de permettre que les grands le baisassent à la bouche, comme c'étoit l'usage, il leur donna souvent à baiser ou la main, ou même le pied; quelquefois par une vanité puérile, et pour montrer les pierreries dont sa chaussure étoit couverte.

Suet. Calig. 26.

Dio.

Sen. de benef. II, 12.

Il faut avouer à sa décharge que la bassesse des sénateurs pouvoit contribuer beaucoup à nourrir son arrogance. Leur adulation alloit jusqu'à la plus servile indignité, comme on l'a sans doute observé dans ce que j'ai raconté jusqu'ici. Je puis encore en citer pour exemple la conduite de L. Vitellius, le plus insigne et le plus déterminé flatteur qui fut jamais.

Cet homme, plein d'esprit et de mérite, qui s'étoit fort bien acquitté du gouvernement de Syrie, et qui avoit terminé la guerre avec les Parthes par un traité honorable aux Romains, de retour à Rome, conçut tout d'un coup que sa gloire le mettoit en péril, qu'il avoit

Dio, et Suet. Vit. 4.

[a] Les empereurs romains ont toujours été servis par leurs esclaves, et non point par les grands de l'empire, comme il est d'usage pour nos rois.

trop bien servi son prince pour n'en être pas redouté, et que l'envie et la crainte se réunissoient contre lui dans le cœur de Caius. Il résolut d'acheter sa sûreté aux dépens de son honneur, et de sauver sa vie en se rendant méprisable. Ainsi, lorsqu'il parut devant Caius, il se jeta à ses pieds, il s'humilia, il pleura ; et connoissant la folie qu'avoit ce prince de vouloir passer pour dieu, il donna l'exemple de l'adorer selon toutes les cérémonies du culte des païens. Par cette impie et misérable adulation il apaisa le tyran farouche qu'il craignoit, mais il se couvrit d'une ignominie éternelle. Il devint ami de Caius, et conserva cette flétrissante et périlleuse amitié par les voies par lesquelles il l'avoit acquise. Caius, dont une des extravagances étoit de se dire mari de la lune, lui demanda un jour s'il ne les avoit pas vus ensemble. Vitellius baissa les yeux, et répondit : « Seigneur, vous « autres dieux vous n'êtes visibles qu'aux dieux. Les re- « gards des foibles mortels ne peuvent s'élever jusqu'à « vous. » Nous le verrons continuer sous le règne suivant un métier qui lui avoit si bien réussi, et par ses basses complaisances non-seulement pour Claude, mais pour Messaline, pour Agrippine, et pour d'orgueilleux affranchis, mériter des honneurs et une puissance dont il auroit dû rougir, s'il lui fût resté quelque sentiment de noblesse et de vertu.

Suet. Calig. 27, 33, et Dio. On pourroit donc partager le blâme de l'orgueil insensé de Caius entre lui et les flatteurs, s'il ne l'eût poussé jusqu'à une cruauté monstrueuse qui le portoit à se jouer de la vie des hommes, et à mettre son plaisir dans le mal que souffroient ses semblables. C'étoit pour lui un passe-temps amusant de faire déchirer des innocens à coups de fouets, et de les tourmenter par tous les supplices de la question. Il ne traita pas seulement ainsi son chanteur favori nommé Apelle, en qui il louoit la douceur de la voix dans les plaintes mêmes que lui arrachoit *Sen. de irâ, III, 18.* la douleur, mais Sex. Papinius, fils d'un consulaire,

Baliénus Bassus, son questeur, et d'autres sénateurs et chevaliers, à plusieurs desquels il fit ensuite trancher la tête aux flambeaux en se promenant dans ses jardins. Souvent, pendant qu'il étoit à table, comme les autres se donnoient le plaisir de la musique, lui, il se donnoit celui de faire appliquer des accusés à la question, ou décoller des prisonniers par la main d'un soldat exercé à couper adroitement les têtes. Il désira un jour de voir mettre en pièces et déchirer en morceaux un sénateur tout vivant. Pour cela il aposta des misérables qui, lorsque celui qui leur étoit désigné entroit au sénat, se jetèrent sur lui en le traitant d'ennemi public, le percèrent à coups de stylet, et le livrèrent ensuite à d'autres, qui lui arrachèrent tous les membres; et Caius ne fut point satisfait qu'il n'eût vu les entrailles de cet infortuné traînées dans les rues et amassées en un tas sous ses yeux.

Le seul récit de ces barbaries fait horreur, et j'épargne au lecteur plusieurs autres faits semblables que l'on peut trouver dans Suétone et dans Sénèque. Mais il ne m'est pas permis d'omettre certains mots de Caius qui, sans effrayer l'imagination par des spectacles sanglans, ne découvrent pas moins l'atrocité de son caractère. Tous les dix jours il arrêtoit le rôle des prisonniers qu'il condamnoit à mort, et il appeloit cela *apurer ses comptes*. Il vouloit que ceux qu'il faisoit exécuter fussent percés, et, si j'ose m'exprimer ainsi, lardés à petits coups redoublés; et son mot ordinaire étoit: « Frappe de façon « qu'il se sente mourir. » Un ancien préteur étant allé avec permission de l'empereur dans l'île d'Anticyre pour y prendre l'ellébore, et demandant à plusieurs reprises la prolongation de son congé, Caius ordonna qu'on le tuât, en disant « que la saignée étoit nécessaire à un « homme à qui un si long usage de l'ellébore ne suffisoit « pas. » Souvent, après avoir fait mourir les enfans, il envoyoit sur-le-champ égorger les pères, pour les dé-

Sen. de irâ, III, 19.

Suet.

Sen. de irâ, III, 20.

livrer, disoit-il, d'un deuil amer qui leur rendroit la vie dure. Dans un grand repas, dont étoient les deux consuls, il se mit tout d'un coup à rire à gorge déployée. Les consuls lui demandèrent le plus respectueusement qu'il leur fut possible ce qui lui inspiroit ce mouvement subit de gaîté. « Je pensois, répondit-il, que d'un clin-« d'œil je puis vous faire massacrer l'un et l'autre. » Ses douceurs ordinaires pour les femmes qu'il aimoit étoient de leur dire en les caressant : « Une si belle tête sera « abattue dès que je le voudrai. » Et, étonné lui-même de la vivacité et de la constance de son amour pour Césonia, il disoit souvent « qu'il l'appliqueroit à la ques-« tion pour savoir d'elle ce qui la rendoit si aimable. »

Suet.

Non content de faire périr en détail un si prodigieux nombre de particuliers, il témoignoit souhaiter quelqu'une de ces calamités générales qui emportent plusieurs milliers d'hommes à la fois. Il observoit que le règne d'Auguste étoit marqué par la défaite de Varus, celui de Tibère par la chute de l'amphithéâtre de Fidènes; et il se plaignoit de ce qu'aucun désastre pareil ne rendoit le sien mémorable. Il n'avoit pas à craindre que l'horreur qu'il inspiroit pour sa personne permît jamais d'oublier un monstre tel que lui. Il imitoit, autant qu'il étoit en lui, les grandes calamités qui manquoient à son temps. Ainsi il amena de dessein prémédité la famine, en fermant les greniers publics. Se tenant offensé par la multitude, en ce que dans les jeux du Cirque elle prenoit parti contre la faction [a] verte qu'il favorisoit, et encore parce que dans ses acclamations elle l'avoit qualifié *jeune Auguste*, ce qu'il prenoit pour un reproche qui lui étoit fait sur son âge, il donna ordre aux soldats qui l'accompagnoient de massacrer un très-grand nombre de ceux qui assistoient au spectacle. Et ce fut

Dio.

[a] Ceux qui couroient dans le Cirque étoient partagés en factions distinguées par les couleurs. Elles étoient au nombre de quatre, la rouge, la blanche, la verte, et la bleue.

alors qu'il dit cette parole, la plus forcenée qui soit jamais sortie de la bouche d'un homme : « Plût aux dieux « que le peuple romain n'eût qu'une seule tête qui pût « être abattue d'un seul coup. » Sen. Suet. Dio.

Il n'est pas possible de rien ajouter à l'idée que de pareils traits font concevoir de Caius ; et les faits qui me restent encore à raconter, quoique horribles en eux-mêmes, ne noirciront point un si affreux portrait. Sénèque rapporte que le fils d'un illustre chevalier romain nommé Pastor, ayant été mis en prison sans autre crime qu'une propreté recherchée, et une élégance d'ajustement qui avoit piqué la jalousie de Caius, le père vint demander la grâce de son fils. Il ne fit que hâter son supplice, et Caius ne lui répondit que par l'ordre de mener le prisonnier à la mort. Ce n'est pas tout : il se fit un plaisir inhumain de forcer ce malheureux père à étouffer sa douleur, et il l'invita le même jour à souper. Pendant le repas il l'attaqua par des santés qu'il lui porta, par des couronnes et des parfums qu'il lui envoya, en ordonnant qu'on observât sa contenance et qu'on lui en rendît compte. Pastor eut la fermeté, dans une si triste conjoncture, de montrer de la gaîté sur son visage et dans ses manières. Il avoit encore un fils pour lequel il craignoit la cruauté du tyran. Sen. de irâ, II, 33.

Il étoit tout ordinaire à Caius de mander les pères pour les rendre spectateurs du supplice de leurs fils ; et l'un de ces infortunés ayant voulu s'excuser de venir sur ce qu'il étoit indisposé, le barbare empereur lui envoya une litière. Suet. Calig. 26.

Sous un prince si cruel l'exil étoit une grâce, et il n'en laissa pas jouir ceux qu'il y avoit condamnés. Il se persuadoit qu'ils étoient trop heureux de vivre dans la liberté et dans l'abondance : des criminels, selon lui, ne devoient point avoir un sort si doux. A cette pensée se joignit un soupçon odieux, qui lui fut suggéré par la réponse que lui fit un homme autrefois exilé par Tibère. Philo in Flac. et Suet. Calig. 28.

Caius, qui l'avoit rappelé, lui demandant ce qu'il faisoit dans son exil : « Seigneur, lui répondit ce courtisan, j'ai sans cesse fait des vœux aux dieux pour leur « demander ce que je vois arrivé : que Tibère mourût, « et que vous devinssiez empereur. » Ce mot donna lieu à Caius de juger, non sans fondement, que ceux qu'il avoit exilés pensoient de même sur son compte, et il envoya ses ordres pour les massacrer tous, ou du moins ceux qu'il haïssoit et craignoit le plus.

Parmi tant de morts dont j'ai fait mention d'une manière générale, il n'est pas possible qu'il n'y en ait plusieurs dont les circonstances, à les envisager de la part de ceux qui périssoient, aient été mémorables et dignes d'être consignées dans l'histoire. Mais la négligence et le peu de goût des écrivains qui nous restent nous privent de mille détails sans doute curieux et instructifs. J'emprunterai de Sénèque le récit d'un rare exemple de fermeté donné par un homme illustre que Caius fit mourir.

Sen. de tranq. an. 14.

Il se nommoit Canus Julius, et avoit l'esprit cultivé par l'étude de la philosophie : j'entends la philosophie morale, la seule dont les Romains aient fait cas. Après une longue contestation avec Caius, comme il se retiroit : « Ne vous y trompez pas, lui dit ce Phalaris, ainsi « que l'appelle Sénèque. J'ai ordonné que l'on vous « mît à mort. Je vous en rends grâces, prince plein de « bonté, » répondit tranquillement Canus. Selon le décret du sénat dont j'ai parlé sous Tibère, il devoit se passer dix jours entre le jugement et l'exécution. Canus, durant cet intervalle, ne donna aucune marque de crainte ni d'inquiétude, quoiqu'il sût très-bien que les menaces de Caius en pareil cas étoient infaillibles et sans retour. Au moment que le centurion vint l'avertir pour le mener au supplice, il le trouva jouant aux dames avec un ami. Ici Canus outra le constance d'une manière qui en décèle l'ostentation. Il compta ses dames

et celles de son adversaire, « afin (lui dit-il) que vous ne « vous vantiez pas faussement de m'avoir gagné. » Et il ajouta, en adressant la parole au centurion : « Vous me « serez témoin que j'ai sur lui l'avantage d'une dame. » Un soin si futile pouvoit-il alors l'occuper sérieusement? Ce qu'il dit à ses amis est plus digne d'une grande âme et d'un esprit élevé. Comme il les voyoit attendris et versant des larmes, il les en reprit. « Pourquoi ces gé- « missemens? pourquoi ces pleurs? Vous êtes fort en « peine de savoir si l'âme est immortelle : je vais en être « éclairci dans le moment. » Le philosophe dans les entretiens duquel il s'instruisoit l'accompagnoit à la mort; et il lui demanda quelle pensée l'occupoit actuellement. « Je songe (répondit-il) à bien examiner si mon âme se « sentira sortir. » Et il déclara à tous ses amis que, s'il apprenoit quelque chose de l'état des âmes après la mort, il reviendroit leur en faire part. Cette fermeté est sans doute héroïque. Mais sur quel principe étoit-elle fondée dans un homme qui doutoit de l'immortalité de l'âme? Je ne saurois me lasser d'observer que le christianisme seul fournit des motifs légitimes de constance, et contre toutes les disgrâces, et surtout dans les derniers momens de la vie.

Les faits que je viens de mettre sous les yeux du lecteur n'appartiennent pas tous à l'année du second consulat de Caius. Plusieurs n'ont point de date certaine; et la méthode de Suétone et de Plutarque, qui, sans trop avoir égard à l'ordre des temps, réunissent sous un seul point de vue tous les traits d'une même espèce, a de grands avantages pour mieux peindre. Je reprends le fil des événemens par le pont que Caius fit construire sur la mer de Baies [1] à Pouzzol.

Il forma ce projet, soit par pure extravagance, et par un fol amour pour les entreprises extraordinaires; soit Suet. Ca. 19. Dio.

[1] Dion dit *Baules*, maison de plaisance à peu de distance de Baies, et la même côte.

pour imiter et surpasser Xerxès qui avoit jeté un pont sur le détroit que nous appelons aujourd'hui *les Dardanelles ;* soit enfin pour donner, par un ouvrage si grand et si difficile, une idée effrayante de sa puissance aux Germains, et aux habitans de la Grande-Bretagne, contre lesquels il méditoit alors les ridicules expéditions dont nous aurons bientôt à parler. Suétone rapporte, d'après son grand-père, qui lui citoit les gens de la cour de Caius, un motif plus singulier. Il dit que, lorsque Tibère pensoit à se désigner un successeur, et qu'il délibéroit entre ses deux petits-fils, plus porté néanmoins d'inclination pour celui qui l'étoit par la naissance, l'astrologue Thrasylle l'assura qu'il n'arriveroit pas plus à Caius de régner que de traverser à cheval le golfe de Baies. Ce fut donc, selon ce récit, pour vérifier la prédiction de l'astrologue que Caius entreprit son pont, qui étoit réellement un ouvrage merveilleux, s'il eût eu une fin utile.

Le trajet de Baies à Pouzzol est de près de cinq quarts de lieues. Dans cet intervalle on établit sur des ancres, depuis un rivage jusqu'à l'autre, une double rangée de bâtimens de charge, rassemblés de tous les ports de l'Italie, ou même construits à neuf, parce que l'on n'en trouva pas un nombre suffisant. Sur cette longue file de vaisseaux on éleva une chaussée de terre et de maçonnerie suivant le modèle de la voie Appia, avec des parapets aux deux côtés, et des hôtelleries d'espace en espace, où l'on avoit eu soin d'amener même de l'eau douce, qui sortoit par des fontaines jaillissantes.

Suet. Calig. 52. Lorsque tout fut prêt, Caius s'étant revêtu de la cuirasse d'Alexandre, qu'il avoit enlevée du tombeau de ce conquérant, et ayant mis par-dessus une casaque militaire, toute de soie, relevée en or, et brillante de quantité de pierreries, l'épée au côté, le bouclier à la main et la couronne civique sur la tête, il sacrifia d'abord à Neptune, à quelques autres divinités, et en par-

ticulier à l'Envie, dont il craignoit les malignes influences, à cause de la grandeur de l'exploit par lequel il alloit se signaler. Ensuite il entra à cheval sur le pont, et, suivi de nombreuses troupes d'infanterie et de cavalerie, armées comme pour un jour de bataille, il courut à bride abattue jusqu'à Pouzzol, en attitude de combattant. Là il passa la nuit, pour se reposer de ses grandes fatigues; et le lendemain, en habit de triomphateur, il monta sur un char attelé de chevaux fameux par bien des victoires gagnées dans les courses du Cirque. Il repassa ainsi le pont, faisant porter devant soi de prétendues dépouilles, et précédé de Darius, fils d'Artabane, roi des Parthes, qui l'avoit donné en otage aux Romains. Apres le char venoit sur des chariots toute sa cour, vêtue magnifiquement, les soldats à pied, en un mot, toute la pompe d'un triomphe. Au milieu du pont étoit dressée une estrade, sur laquelle le triomphateur monta pour haranguer ses troupes après un si beau fait d'armes. Il commença par se combler lui-même d'éloges, comme ayant mis à fin la plus glorieuse entreprise qui fût jamais. Ensuite il loua les soldats dont la valeur n'avoit été arrêtée ni par travaux, ni par périls, et qui avoient traversé la mer à pied. Une si grande expédition méritoit des récompenses: et de fait il leur distribua de l'argent.

La fête fut terminée par un repas général. Caius sur le pont, les officiers et les soldats dans des barques, se mirent à table, et se remplirent de vin et de viandes pendant le reste du jour et toute la nuit, qui fut aussi claire que le plus beau jour: car non-seulement le pont, mais toute la côte, qui forme un croissant en cet endroit, fut tellement illuminée, que l'on ne s'aperçut point de l'absence du soleil, Caius s'étant piqué de changer la nuit en jour, comme il avoit fait d'un bras de mer un chemin praticable pour les gens de pied.

A la fin du repas, Caius, qui s'étoit échauffé la tête par le vin pris avec excès, se procura un divertissement *Suet. Calig. 32. Dio.*

digne de lui, en jetant plusieurs de ses courtisans de dessus le pont dans la mer, et en coulant à fond un très-grand nombre de barques pleines de soldats et de peuple; qu'il attaquoit avec des vaisseaux armés d'éperons. Il y en eut de noyés; quelques-uns même, qui s'accrochoient aux bâtimens, furent rejetés dans la mer à coups de crocs et de rames: la plupart néanmoins se sauvèrent, parce que la mer fut parfaitement calme; ce qui donna lieu à Caius de s'enfler d'un nouvel orgueil, comme si Neptune, ayant eu peur de lui, n'avoit osé troubler ses plaisirs.

Dio. Les dépenses insensées que Caius avoit faites pour ce pont ayant achevé d'épuiser ses finances, sa ressource, comme nous l'avons déjà dit, fut la cruauté et les rapines. Mais Rome et l'Italie, depuis long-temps vexées, ne pouvant suffire à son avidité, il prit le parti d'aller piller les Gaules, sous le prétexte de porter la guerre chez les Germains. Le dessein de faire la guerre fut, comme on le juge aisément, le seul qu'il montra; et c'est par où je commence.

§. II.

Ridicule expédition de Caius contre la Germanie et la Grande-Bretagne. Ses rapines et ses cruautés dans les Gaules. Conjuration de Gétulicus et de Lépidus découverte. Ils sont mis à mort. Les sœurs de Caius suspectes d'avoir eu part à la conjuration, et punies. Caius vend les meubles et les joyaux de ses sœurs, et ensuite les siens propres. Ses prodigalités. Jeux. Combats d'éloquence à Lyon. Députation du sénat. Colère de Caius. Caius seul consul. Aucun magistrat n'ose convoquer le sénat. Etrennes. Honneurs rendus à la mémoire de Tibère. Préparatifs du triomphe de Caius. Son indignation et ses menaces contre le sénat. Il renonce au triomphe, ou le dif-

fère. Ses projets horribles prévenus par la mort. Dangers auxquels expose les Juifs leur refus de déférer les honneurs divins à Caius : 1.° violences exercées contre eux dans Alexandrie ; 2.° la religion des Juifs attaquée dans son centre par l'ordre que donne Caius de placer sa statue dans le temple de Jérusalem. Aventure d'Androclus et de son lion. Conjuration formée par Chérea contre Caius. Caius est tué le quatrième jour des jeux palatins. Traits concernant la personne de Caius, son goût pour les arts, et autres particularités semblables. Interrègne. *Trouble affreux après la mort de Caius. Sénateurs massacrés par les Germains de la garde. Le senat veut rétablir l'ancienne forme de gouvernement. Chérea fait tuer la femme et la fille de Caius. Les soldats veulent un empereur. Ils élèvent Claude à l'empire. Le sénat est forcé de le reconnoître. Chéréa est mis à mort. Témoignages de la haine publique contre Caius après sa mort.*

Une guerre à entreprendre demande des préparatifs. *Suet. Calig.*
Caius n'en fit aucun pour celle qu'il méditoit. S'étant 43, 48.
transporté dans un faubourg de Rome à dessein de s'y *Dio.*
promener, ou, selon Suétone, ayant été visiter la source du Clitumne [a] en Ombrie, tout d'un coup il part pour la Gaule, bien accompagné de danseurs, de gladiateurs, de femmes, de chevaux propres à la course, mais sans avoir donné aucun ordre, ni pour assembler des troupes, ni pour faire un amas de munitions de guerre et de bouche. Ce fut donc un mouvement prodigieux dans l'Italie et dans les provinces, soit de légions mandées précipitamment, soit de levées faites avec la dernière rigueur, soit de voitures pour le transport des provisions de toute espèce. Et afin qu'il ne manquât dès

[a] Voyez dans Pline le jeune, *l.* VIII, *ep.* 8, la description de cette source et de cette rivière, qui conserve encore aujourd'hui son nom *Clitumno.*

les préliminaires aucune sorte d'extravagance, Caius fit ses marches, tantôt si rapidement, que les soldats de sa garde étoient obligés pour le suivre de se décharger de leurs drapeaux, et de les mettre, contre l'usage, sur des bêtes de somme; tantôt avec tant de lenteur et de mollesse, qu'il se faisoit porter en litière sur les épaules de huit esclaves, et ordonnoit au peuple des villes voisines de sa route de balayer les grands chemins, et d'y répandre de l'eau pour en abattre la poussière.

On se souvient qu'Auguste avoit placé huit légions sur le Rhin. Dès que Caius se fut mis à leur tête, il affecta d'abord un excès de sévérité, qui n'avoit pour principe que le caprice, ou un sordide intérêt. Il renvoya ignominieusement des lieutenans-généraux, pour lui avoir amené trop tard les corps qu'ils commandoient. Il cassa d'anciens capitaines, dans la vue de les frustrer de la gratification qu'il auroit été obligé de leur accorder s'ils eussent achevé leur temps de service; et il réduisit à six mille sesterces la récompense des soldats vétérans.

Le lecteur ne s'attend pas à de grands exploits de la part de Caius; mais je ne sais s'il se promet quelque chose d'aussi méprisable que ce que j'ai à lui raconter. Les Germains ne pensoient point à la guerre, et Caius n'en auroit pas souhaité une sérieuse. Il joua donc la comédie; et ayant ordonné que l'on fît passer le Rhin à quelques Germains de sa garde, qu'on les cachât dans un bois, et qu'ensuite on vînt lui donner avis, avec beaucoup de tumulte et de fracas, que l'ennemi approchoit, il part aussitôt, accompagné de ses courtisans et de quelque cavalerie prétorienne, et va dans le bois se saisir de ceux qui s'y étoient cachés par son ordre; et, tout glorieux d'un tel succès, il dresse des trophées sur le lieu, et s'en retourne ensuite aux flambeaux, blâmant beaucoup la lâche timidité de ceux qui ne l'avoient pas suivi. Les compagnons de sa victoire furent récompensés par des

couronnes d'une nouvelle espèce, qui portoient les images du soleil, de la lune et des astres.

Peu de temps après il renouvela le même jeu. Il fit emmener de jeunes otages de l'école où on leur enseignoit les lettres, et leur laissa prendre de l'avance. Averti de leur prétendue fuite, il quitte la table pour courir après eux; et, les ayant aisément atteints, il les ramène chargés de chaînes : après quoi, reprenant son repas interrompu, il consola et encouragea ceux qui partageoient avec lui de si fatigantes expéditions : « Soutenez-vous[1] par votre constance (leur disoit-il, empruntant les pa- « roles que Virgile met dans la bouche d'Enée), et ré- « servez-vous pour de meilleurs temps. » Il eut aussi la folie d'envoyer à Rome des lettres foudroyantes contre le sénat et contre le peuple, qui, pendant que leur empereur étoit aux mains avec les ennemis et couroit tant de hasards, se livroient aux divertissemens, et goûtoient tranquillement les plaisirs de la table, du Cirque et des théâtres.

Ces rodomontades seyoient bien à un lâche tel qu'étoit Caïus : car personne ne craignoit plus que lui l'ombre du danger. Étant au-delà du Rhin, comme il traversoit en carrosse un défilé fort étroit, où les troupes qui l'accompagnoient étoient forcées de serrer leurs rangs, quelqu'un dit que le trouble et le désordre seroient grands, si l'ennemi venoit subitement à paroître. Aussitôt Caius tout effrayé monta à cheval, et regagna les ponts; et les ayant trouvés embarrassés par les bagages et par la multitude des valets de l'armée, il se fit porter de main en main par dessus les têtes, et ne se crut en sûreté que lorsqu'il se vit en pays ami. *Suet. Calig. 51.*

Dans une autre occasion, soit qu'il fût encore dans le voisinage du Rhin, soit depuis son retour à Rome, le bruit s'étant répandu que les Germains prenoient les

[1] *Durate, et vosmet rebus servate secundis.*

armes, et se préparoient à entrer sur les terres de l'empire, l'unique ressource de Caius étoit la fuite. Il en faisoit les apprêts; il songeoit à équiper une flotte pour se retirer en Orient, et il ne se consoloit que par la pensée qu'au moins les provinces d'outre-mer lui resteroient, au cas que les Germains vainqueurs passassent les Alpes, comme avoient fait autrefois les Cimbres, ou même qu'ils prissent la ville, comme les Gaulois Sénonois. Telle étoit la bravoure de Caius; tels furent ses exploits contre les Germains.

Suet. Calig. 43, 48. Dio. Il porta ses vues l'année suivante du côté de la Grande-Bretagne, d'où étoit venu se remettre entre ses mains un prince nommé Adminius, réduit à fuir la colère de son père Cinobellinus, roi d'un peuple breton. Ç'avoit été pour Caius une conquête; et il en écrivit à Rome dans les termes les plus fastueux, comme si toute l'île eût reconnu ses lois. Le courrier porteur de cette lettre avoit ordre d'arriver en chaise dans la place publique, et de ne rendre sa lettre qu'aux consuls en plein sénat, assemblé dans le temple de Mars, ou devoient se traiter, suivant l'institution d'Auguste, les affaires de la guerre.

Il voulut donc mettre la dernière main à une entreprise si heureusement commencée; et ayant réuni toutes ses forces au nombre de deux cent, ou même, selon quelques-uns, deux cent cinquante mille combattans, il marcha vers l'Océan, rangea toute son armée sur la côte, et, montant une galère à trois rangs de rames, il s'avança à quelque distance dans la mer, et revint au rivage. Alors il donne le signal de la bataille, fait sonner les trompettes; et tous ses grands apprêts se terminent à ordonner à cette multitude infinie de guerriers de ramasser les coquillages dont le rivage étoit convert, et que Caius appeloit les dépouilles de l'Océan, dignes d'être portées au Capitole et au palais impérial. En monument de sa victoire, il voulut que l'on érigeât une tour qui servît de phare aux vaisseaux pour diriger leur course; et croyant

aussi devoir récompenser ses soldats, il leur distribua cent * deniers par tête, libéralité [1] qui passeroit aujourd'hui pour considérable, mais que les profusions des empereurs romains envers les soldats donnoient lieu de regarder comme une mesquinerie ; en sorte que Suétone traite de propos ridicule ce que dit Caius en congédiant l'assemblée après cette largesse : « Allez, camarades, allez vous réjouir, vous voilà riches. »

* Cinquante francs.

Il s'étoit fait proclamer sept fois *imperator* durant le cours de ses deux expéditions; et pour mettre le comble à sa gloire militaire, il ne lui falloit plus que le triomphe. Prêt à partir pour l'aller célébrer à Rome, il forma le dessein aussi insensé que barbare de massacrer entièrement les légions de Germanie qui vingt-cinq ans auparavant s'étoient révoltées sur la nouvelle de la mort d'Auguste, et qui avoient assiégé Germanicus son père, et lui-même encore enfant. On eut bien de la peine à le détourner de cette horrible résolution : mais il s'opiniâtra à vouloir les décimer. Pour cela il les assembla sans armes, et les fit environner de cavalerie. Mais les soldats devinèrent sa pensée, et commencèrent à défiler secrètement par différens endroits pour aller reprendre leurs armes et se mettre en défense. Caius eut peur, et laissant l'assemblée, il s'enfuit précipitamment, et retourna à Rome pour y décharger sa colère et sa cruauté sur le sénat, qui n'avoit point d'armes à lui opposer. Mais, avant que de l'y suivre, il faut placer ici ce que Dion nous apprend des vexations et des cruautés par lesquelles, pendant son séjour dans les Gaules, il se rendit aussi terrible aux sujets de l'empire et aux citoyens qu'il s'étoit fait mépriser des étrangers et des ennemis.

Les Gaulois étoient riches, et Caius venoit dans le dessein formé de les dépouiller. Les peuples et les par-

[1] *Pronuntiato militi donativo, ...enis viritim denariis, quasi ...e exemplum liberalitatis supergressus*, Abile, *inquit*, læti abite locupletes. *Suet. Calig.* 46.

ticuliers furent soumis à des taxes sous le nom spécieux de *don gratuit*. Il condamnoit à mort, sous le plus léger prétexte, tous ceux qu'on lui dénonçoit; et, s'emparant de leurs biens par confiscation, il les vendoit lui-même, suivant ce qu'il avoit déjà pratiqué à Rome, et les portoit ainsi à un prix exorbitant.

Suet. Calig. 24. *Dio.* Une conjuration qui se trama dans ce même temps, c'est-à-dire dans l'intervalle entre ses deux expéditions sur le Rhin et du côté de l'Océan, lui donna lieu de répandre le sang le plus illustre de Rome, et de s'enrichir d'un nouveau butin. Nous avons peu de lumière sur cette conjuration; mais, quoique Dion semble l'avoir regardée comme imaginaire, il paroît, par quelques *Suet. Claud.* 9. *Tacit.* XIV, *Ann.* 2. *Dio.* mots de Suétone et de Tacite, qu'elle fut réelle, et que les chefs en étoient Lentulus Gétulicus, qui commandoit depuis dix ans les légions de la haute Germanie, et M. Lépidus, lié, comme nous l'avons dit, avec Caius par la société des débauches les plus odieuses, mais qui n'en eut pas moins l'ambition d'aspirer à l'empire.

On conjecture, avec assez de vraisemblance, que Lépidus étoit fils de Julie, petite-fille d'Auguste, et par conséquent cousin-germain de Caius. Il avoit reçu de ce prince bien des faveurs qui pouvoient lui hausser le courage. Caius lui avoit permis de demander les charges cinq ans avant l'âge prescrit par les lois; il lui avoit fait espérer même de le déclarer son successeur à l'empire. Mais Lépidus sans doute comptoit peu sur les promesses d'un prince souverainement capricieux, et sujet à passer en un instant d'une extrémité à l'autre. Pour ce qui est de Gétulicus, nous ne pouvons soupçonner d'autre motif qui l'ait fait entrer dans la conspiration que la crainte de devenir la victime des soupçons et des ombrages de Caius, après avoir eu bien de la peine à se garantir de ceux de Tibère. Quoi qu'il en soit, le complot fut découvert, et coûta la vie à ceux qui en avoient été les auteurs. Caius envoya à Rome, et fit consacrer dans

le temple de Mars vengeur trois poignards, avec une inscription qui marquoit qu'ils avoient été destinés pour l'assassiner.

On peut rapporter à cette circonstance les exécutions et les massacres par lesquels Dion accuse ce prince d'avoir diminué considérablement le nombre de ses soldats. Gétulicus étoit fort aimé des troupes, qu'il gouvernoit avec une indulgence excessive, pensant ne pouvoir trouver sa sûreté que dans leur affection. Il est à croire que beaucoup d'officiers et de soldats entrèrent dans le complot d'un général qu'ils chérissoient, et furent enveloppés dans sa disgrâce.

Les sœurs de Caius, Agrippine et Julie, furent aussi soupçonnées d'avoir eu connoissance de la conspiration : et la chose est très-probable, au moins en ce qui regarde Agrippine, dont les liaisons de débauche avec Lépidus eurent, selon Tacite, l'ambition pour principe. Ce qui est certain, c'est que Caius les jugea coupables et les traita comme telles. Il écrivit contre elles au sénat dans les termes les plus outrageux, il divulgua tous leurs désordres, il les relégua dans l'île Ponce; il les menaça même de la mort, disant qu'il n'avoit pas seulement des îles en son pouvoir, mais des épées; et plus irrité contre Agrippine en particulier, il voulut qu'elle portât entre ses bras, durant tout le voyage de Gaule à Rome, l'urne qui contenoit les cendres de Lépidus. Il abolit tous les honneurs qui avoient été décernés à ses sœurs, et il défendit que l'on en déférât jamais aucun à ses proches.

Tac. XIV, Ann. 2. Dio.

Suet. Calig. 29.

Dio.

Plusieurs personnages illustres furent accusés et condamnés dans Rome pour cause de complicité d'intrigues, soit avec les princesses, soit avec les chefs de la conjuration. On força des préteurs et des édiles d'abdiquer leurs charges pour leur faire ensuite le procès. Parmi ceux qui furent impliqués dans cette affaire Dion ne nomme que Sofonius Tigellinus, exilé alors comme

coupable d'adultère avec Agrippine, et depuis préfet du prétoire sous Néron.

Suet. Calig. 39. Les biens d'Agrippine et de Julie ayant été confisqués, Caius fit transporter en Gaule leurs meubles, leurs joyaux, leurs esclaves, et tout ce qui leur avoit appartenu, pour en tirer le profit par une vente publique, à laquelle il présidoit en personne.

Suet. et Dio. Le gain qu'il y fit devint pour lui une amorce qui l'engagea à mettre pareillement en vente tout ce que nous appellerions en notre style *meubles et joyaux de la couronne*. Il se les fit apporter en Gaule avec tant de précipitation, qu'il donna ordre que l'on prît pour le transport jusqu'aux voitures publiques et aux chevaux des meuniers; de façon que le pain manqua dans Rome, et que plusieurs plaideurs perdirent leurs procès par défaut, ne trouvant point de commodités pour venir comparoître au jour de l'assignation. Dans la vente qu'il en fit il n'est point de fraude ni de bas artifice de petit marchand qu'il n'employât pour en hausser le prix. Il taxoit d'avarice ceux qui craignoient d'y mettre trop d'argent; il témoignoit ne se défaire qu'à regret de choses précieuses auxquelles il avoit une grande attache. Il faisoit valoir chaque pièce par les noms fameux de ceux qui en avoient été possesseurs. « Ceci, disoit-il, a appartenu à mon père ; voici qui « me vient de mon aïeul. Ce vase est égyptien ; il a « servi à Antoine, et c'est un monument de la victoire « d'Auguste. » Par cette indigne manœuvre, aidée de la terreur de la souveraine puissance, il tira des Gaulois de prodigieuses sommes d'argent.

Il n'en devint pas plus riche. Il dissipoit avec profusion ce qu'il avoit amassé par toutes sortes de voies tyranniques. L'entretien de son armée emportoit des frais immenses; mais de plus ses prodigalités ordinaires avoient leur cours que rien ne retardoit, et il donna des jeux à Lyon dont la dépense fut énorme.

C'est à ces jeux qu'il établit ce combat célèbre d'éloquence grecque et latine dont les lois étoient si rigoureuses. Ils falloit que les vaincus fissent les frais du prix de leur vainqueur, et qu'ils composassent des vers ou un discours à sa louange. Et ceux dont les ouvrages avoient tout-à-fait déplu étoient obligés d'effacer leurs propres écrits avec l'éponge ou avec la langue, s'ils n'aimoient mieux être châtiés par la férule, ou jetés dans le Rhône. *Suet. Calig.* 20.

Les prétendus exploits de Caius contre les Germains, la conjuration découverte, étoient des événemens auxquels le sénat ne pouvoit se dispenser de paroître s'intéresser avec vivacité. On dressa un décret le plus flatteur qu'il fût possible, et qui, entre autres honneurs, déféroit à Caius le petit triomphe. Pour lui porter ce décret, on ordonna une députation composée de sénateurs tirés au sort selon l'usage, si ce n'est que l'on crut convenable d'y faire entrer nommément et par distinction Claude, oncle du prince. *Dio.*

Jamais députation ne fut plus mal reçue. La bizarrerie de Caius le rendoit intraitable, et l'on ne savoit comment s'arranger pour lui plaire. Si les honneurs qu'on lui décernoit n'égaloient pas l'idée qu'il avoit de son mérite, il se tenoit méprisé. Si on les portoit au degré le plus haut, il s'en offensoit encore, comme d'un acte de supériorité exercé par le sénat à son égard. Il trouvoit mauvais que le sénat se crût capable de décorer et de relever son empereur. C'étoit, selon lui, diminuer sa puissance, et non pas augmenter ses honneurs. Dans l'occasion dont je parle, il fut choqué en particulier de ce qu'on lui envoyoit son oncle, comme si on l'eût pris pour un enfant qui eût besoin de tuteur. Il fit donc rebrousser chemin à une partie des députés, avant même qu'ils eussent mis le pied en Gaule, les traitant d'espions. Ceux qui eurent permission de venir jusqu'à lui n'éprouvèrent qu'insultes et affronts. *Suet. Claud.* 9.

Il auroit tué Claude, s'il n'eût eu pour cet oncle imbécille un souverain mépris; et quelques-uns ont dit qu'il le fit jeter tout vêtu dans la rivière.

Suet. Calig. 48. Ce [a] fut sans doute dans le mouvement de colère qui le transportoit alors qu'il défendit sous peine de mort aux sénateurs de rien délibérer ni statuer touchant les honneurs qui lui étoient dus. Il paroît que la vraie cause de son dépit venoit de ce qu'ils ne lui avoient déféré que le petit triomphe, pendant que le grand lui sembloit encore au-dessous de ce qu'il méritoit.

Suet. Calig. 17. *Dio.* Cependant l'année s'écoula, et Caius fit à Lyon la cérémonie de la prise de possession de son troisième consulat, dans lequel il n'eut point de collègue, parce que, celui qu'il avoit désigné pour être consul avec lui étant mort dans les derniers jours de décembre, il ne put en être averti assez à temps pour lui donner un successeur.

An. R. 791. De J.C. 40.

CAIUS AUGUSTUS. III.

Dio. La terreur étoit si forte et si vive parmi tout ce qu'il y avoit de grand dans Rome, qu'il ne se trouva personne qui osât convoquer le sénat pour le premier janvier. Caius, seul consul, étant absent, il appartenoit aux préteurs de remplir toutes les fonctions du consulat. Les tribuns du peuple avoient par leur charge le droit de convoquer le sénat. Mais aucun ni des préteurs, ni des tribuns, ne voulut paroître avoir remplacé l'empereur; et les sénateurs, sans aucune convocation, allèrent d'abord au Capitole; et après les sacrifices accoutumés, ils adorèrent le trône de Caius qui étoit dans le temple, et y portèrent leurs étrennes comme si le prince eût été présent.

[a] Dion dit que le sénat envoya à Caius une seconde députation plus nombreuse, et qui fut mieux reçue. J'ai supprimé ce fait, parce que je ne vois pas moyen de le concilier avec Suétone et avec la suite des événemens.

L'usage des étrennes avoit été pratiqué avec bonté et familiarité par Auguste : Tibère le négligea par hauteur ; Caïus le rétablit par intérêt. Il exigeoit des présens considérables, surtout depuis qu'il se fut déclaré le père de l'enfant né de Césonia. Alors il s'annonça nettement pour pauvre : il se plaignit d'avoir à porter les charges, non-seulement d'empereur, mais de père de famille ; et sous ce prétexte les contributions, les taxes, les étrennes furent poussées à des sommes immenses. *Suet. Tib. 34. Suet. Calig.*

Après la cérémonie du Capitole, les sénateurs se transportèrent au lieu ordinaire de leurs assemblées, et là ils passèrent tout le jour en acclamations pleines de la plus excessive flatterie pour Caius. *Dio.*

Le troisième jour de janvier étoit celui où l'on faisoit les vœux pour la prospérité de l'empereur. C'étoit un devoir auquel il ne falloit pas manquer. Ainsi tous les préteurs se réunirent pour donner en commun un édit de convocation. Le sénat s'assembla et renouvela les vœux en la forme ordinaire. Mais il n'y eut ni décret ni délibération sur aucune autre matière, et tout demeura en suspens jusqu'à ce que l'on sût que le douzième du mois Caius avoit abdiqué. Alors les consuls désignés pour lui succéder entrèrent en charge, et les choses se remirent en règle.

Au reste, les décrets du sénat ne rouloient alors que sur des bagatelles, et encore étoient-ils dictés par Caius, qui notifioit ses volontés par les lettres qu'il écrivoit aux consuls. Dans ce que Dion rapporte ici de ces décrets je ne trouve rien de plus digne de remarque que les honneurs rendus à la mémoire de Tibère, dont il fut dit que le jour de la naissance seroit célébré comme celui de la naissance d'Auguste. Caius savoit bien qu'il ne pouvoit mortifier plus cruellement le sénat qu'en le forçant de célébrer le nom d'un prince qu'il avoit tant de raisons de haïr.

Ce fut cette année que Caius fit son expédition contre

la Grande-Bretagne, de la manière dont je l'ai raconté par anticipation. Il crut alors être parvenu au faîte de la gloire, et il ne fut plus occupé que des apprêts de son triomphe. Il écrivit à ses intendans de lui en préparer un le plus superbe que l'on eût jamais vu; mais sans y dépenser beaucoup du sien : ce qui leur devoit être facile, puisqu'ils avoient droit sur les biens de tous les hommes. Il se chargea lui-même du soin d'amasser les captifs qui devoient en orner la pompe. Il n'avoit en son pouvoir que quelques transfuges et un très-petit nombre de prisonniers, envoyés apparemment par Galba, qui, ayant succédé à Gétulicus, avoit réprimé heureusement les courses entreprises par les Germains sur les pays en-deçà du Rhin. Pour grossir ce nombre, Caius y ajouta des Gaulois, choisissant les plus beaux hommes et les plus hauts de taille, sans épargner les premiers même de la nation : et il les contraignit de se teindre les cheveux en blond, de les laisser croître, d'apprendre quelques mots de la langue germanique, et de se donner des noms barbares, afin qu'ils pussent passer pour Germains. Il fit aussi transporter à Rome par terre, au moins quant à une grande partie du chemin, les galères à trois rangs de rames sur lesquelles il étoit entré dans l'Océan, et il n'oublia pas les coquilles ramassées sur le rivage.

Suet. Calig. 47. *Suet. Galb. 6.* *Dio.*

Ce triomphe, dont Caius se faisoit une si flatteuse idée, n'avoit point été décerné par le sénat, qui s'étoit bien donné de garde d'enfreindre les derniers ordres qu'il avoit reçus. Ce n'étoit point l'intention de Caius d'être si ponctuellement obéi en cette matière. Toujours en contradiction avec lui-même, après avoir défendu au sénat de lui décerner aucun honneur, il se plaignoit de l'injustice de cette compagnie qui le privoit d'un triomphe si légitimement acquis : et il partit pour Rome ne respirant que menaces et que vengeance.

Suet. Calig. 48, 49.

Dès qu'on le sut en disposition de revenir, le sénat alarmé voulut conjurer la tempête en lui envoyant des

députés pour lui témoigner l'impatience avec laquelle on désiroit son retour, et le prier de se hâter. « Je viendrai, répondit-il en mettant la main sur la garde de « son épée ; oui, je viendrai, et celle-ci avec moi. » Il tint un semblable langage dans une déclaration qui fut portée à Rome par son ordre pour annoncer son retour. Il disoit : « Qu'il revenoit pour ceux qui souhaitoient « sa présence, c'est-à-dire pour l'ordre des chevaliers « et pour le peuple. Mais qu'à l'égard du sénat, il ne se « considéroit plus ni comme citoyen ni comme prince. » Qu'étoit-il donc? Ennemi et tyran.

Après tant de bruit au sujet de ce triomphe, tant de préparatifs et de frais pour le célébrer magnifiquement, tant d'éclat d'indignation contre ceux qui n'avoient pas eu assez d'empressement à le lui offrir, il y renonça, ou du moins le différa ; et il entra dans Rome le trente et un d'août, jour de sa naissance, avec la pompe modeste de l'ovation. Mais une preuve qu'il n'avoit pas renoncé à ses desseins sanguinaires, c'est qu'il défendit qu'aucun sénateur sortît au-devant de lui.

Nous ne voyons pas cependant qu'il ait accompli les menaces dont je viens de faire mention. Il est probable qu'il rouloit dans sa tête quelque horrible projet, qui demandoit des arrangemens et du temps, et dont sa mort trop prompte empêcha l'exécution : car il ne vécut pas cinq mois entiers depuis son retour à Rome. Suétone assure qu'il se proposoit d'abandonner absolument la ville, après avoir massacré préalablement les premiers du sénat et de l'ordre des chevaliers, et de se transporter d'abord à Antium, dont il aimoit beaucoup le séjour, et ensuite à Alexandrie, dont les habitans avoient mérité ses bonnes grâces par leur empressement à lui rendre les honneurs divins. On trouva après sa mort deux mémoires, dont l'un avoit pour titre *l'épée*, et l'autre *le poignard*, avec des notes qui désignoient

Suet. Calig. 8.

Philo, leg. ad Caium. Suet. Calig. 41, *et Dio.*

ceux qu'il destinoit à la mort. On trouva même une grande caisse toute pleine de poisons de différens genres. Claude, son successeur, la fit jeter à la mer ; et l'on ajoute qu'elle devint funeste à un grand nombre de poissons que le flot apporta morts sur le rivage.

C'est aussi à ces derniers temps de la vie de Caius que Dion rapporte ses plus grandes extravagances en ce qui regarde la divinité qu'il s'attribuoit. Les païens, pour qui tout étoit dieu, excepté Dieu même, s'accommodoient sans beaucoup de peine aux caprices impies de leur prince. Il n'en fut pas de même des Juifs, qui, par leur opposition à ces honneurs sacriléges, coururent de très-grands risques, dans lesquels ils pouvoient périr, si les meurtriers d'un Dieu descendu en terre n'eussent été indignes de périr pour une si belle cause.

Philo in Flacc. et leg. ad Caium. Joseph. Ant. XVIII, 10.

La première attaque leur fut livrée dans Alexandrie, où ils étaient perpétuellement en butte à la haine des autres habitans. Il ne faut point chercher ailleurs la cause de cette haine que dans la singularité de leurs rits et de leur culte religieux, qui les séparoit partout des peuples au milieu desquels ils s'étoient établis. Ils avoient même dans Alexandrie un chef, sous le nom d'Alabarque, et un conseil public pour le gouvernement de la nation ; et, quoiqu'ils fissent ainsi un corps à part, ils jouissoient néanmoins de tous les droits de citoyens qui leur avoient été accordés par Alexandre, fondateur de la ville, et dans lesquels ils avoient toujours été maintenus par les rois Ptolémées. De si beaux priviléges leur attiroient l'envie, à laquelle se joignoit la crainte qu'inspiroit leur grand nombre. De cinq quartiers qui partageoient Alexandrie, ils en remplissoient deux presque entiers ; et avoient encore des habitations dans les trois autres ; et Philon assure que dans l'Egypte on pouvoit compter un million de Juifs. Par ces différentes raisons, les Alexandrins, peuple volage, inquiet, remuant et sédi-

Joseph. de bell. jud. II, 21.

Philo, ubi suprà.

tieux, étoient toujours prêts à tomber sur cette odieuse nation. Il ne leur falloit qu'un prétexte, et la liberté d'en profiter.

La manie que Caius s'étoit mise dans la tête de vouloir être dieu leur offrit une occasion tout-à-fait favorable. Ils se distinguèrent entre tous les peuples de l'univers, Grecs et barbares, par leur ardeur à lui prodiguer tous les honneurs et tous les titres divins; en quoi, selon la judicieuse remarque de Philon, ils ne faisoient rien de bien merveilleux. Accoutumés à encenser les ibis, les crocodiles et les chats, pourquoi auroient-ils refusé leur culte à leur empereur? Caius ne laissa pas de leur en savoir beaucoup de gré. L'orgueil est de bonne composition avec ceux qui le flattent, et il ne cherche point à diminuer le prix de ce qu'on lui accorde pour le satisfaire.

Il entroit dans la conduite des Alexandrins autant de malignité contre les Juifs que de flatterie pour Caius. Ils savoient qu'instruits à une autre école jamais les Juifs ne consentiroient à transporter à un mortel les honneurs réservés au Dieu créateur de toutes choses; et ils comptoient en conséquence les faire passer pour ennemis de l'empereur, et par là les avoir enfin à leur discrétion.

L'autorité seule du gouverneur auroit pu les contenir. Des circonstances malheureuses pour les Juifs levèrent cette barrière. L'Egypte avoit alors pour préfet, depuis plusieurs années, C. Avilius Flaccus, homme d'esprit et de tête, et qui, tant qu'avoit vécu Tibère, s'étoit acquitté parfaitement de tous les devoirs de sa charge. Mais, attaché à Tibérius Gémellus, il commença à s'inquiéter et à craindre lorsqu'il vit Caius élevé à l'empire. Ses alarmes redoublèrent lorsqu'il apprit la mort sanglante du jeune Tibérius; et celle de Macron, à qui il avoit tâché de se rendre agréable, acheva de le déconcerter. Destitué de tout appui, il prêta l'oreille aux discours des ennemis des Juifs, qui lui insinuèrent

qu'il ne lui restoit point de meilleure ressource que de travailler à gagner l'affection des Alexandrins, dont la recommandation seroit pour lui d'un grand poids auprès de l'empereur; et que, pour y parvenir, une voie sûre étoit de leur livrer les Juifs, à qui ils portoient une haine irréconciliable.

Il commença par rendre à ceux-ci un très-mauvais office, en supprimant un décret plein des témoignages du plus profond respect pour Caius, et dans lequel ils avoient rassemblé tous les honneurs qui n'étoient point contraires à la loi de Dieu. Leur intention étoit de nommer des députés qui portassent ce décret à Rome, et le présentassent en leur nom à l'empereur. Flaccus le leur défendit. Ils lui remirent donc le décret à lui-même. Il le lut, témoigna en être satisfait, promit de l'envoyer; et il n'en fit rien, donnant ainsi lieu à Caius de penser que les Juifs, seuls entre tous les peuples de l'empire, manquoient au devoir de sujets à son égard.

Flaccus leur prouva encore, en bien d'autres manières, sa mauvaise volonté, se rendant de difficile accès pour eux, leur refusant justice en toute rencontre; et, si on les attaquoit sur quelque chose que ce pût être à son tribunal, ne manquant jamais de se déclarer en faveur de leurs ennemis. Les Alexandrins entendirent fort bien ce langage, et ils comprirent que tout leur étoit permis contre les Juifs.

Ils éclatèrent à l'occasion de l'arrivée du roi Agrippa dans leur ville. Ce prince, chéri de Caius, comme nous l'avons dit, et comblé de ses bienfaits, alloit se faire reconnoître dans ses nouveaux états, et il avoit pris la route d'Alexandrie. Dès qu'il y parut, la splendeur de sa fortune excita l'envie non-seulement des habitans, mais de Flaccus. Agrippa étoit magnifique. Ses gardes, sur l'armure desquels brilloient l'or et l'argent, le faste de ses équipages et de tout son train, sembloit obscurcir le préfet lui-même, qui s'en vengea en ameutant sous

main la populace contre lui. Tout d'un coup Agrippa se vit accablé de huées, de railleries, de toutes les marques possibles d'injure et de mépris.

Il y avoit dans la ville un fou qui couroit les rues, nommé *Carabas*. La multitude insolente s'avise de le travestir en roi des Juifs. On se saisit de lui; on le mène au Gymnase ou lieu d'assemblée, et là on le place en vue. On lui ceint le front d'un diadème de papier; pour casaque royale on le couvre d'une natte, on lui met à la main un roseau trouvé dans la rue; de jeunes gens, ayant des bâtons sur leurs épaules, se rangent autour de lui comme ses gardes. En cet état, les uns viennent lui rendre des respects, les autres lui présentent des requêtes. La ressemblance entre cette aventure et les outrages que les Juifs eux-mêmes avoient fait souffrir à Jésus-Christ quelques années auparavant est frappante. Ussérius et M. de Tillemont l'ont remarquée. Agrippa étoit alors la gloire de la nation des Juifs, et ils eurent la douleur de le voir déshonoré par les mêmes insultes qu'ils avoient employées contre leur roi véritable et leur Sauveur.

Ce n'étoit là que le commencement de leurs maux. Les Alexandrins, enhardis par le silence et la tranquillité de Flaccus, qu'ils prenoient avec raison pour une approbation de leurs excès, en tentent de plus grands, et s'écrient qu'il faut placer des statues de César dans les oratoires des Juifs. Ces oratoires [a] étoient en grand nombre dans la ville, consacrés aux actes de religion, à la prière, à la lecture des livres saints. La demande des Alexandrins fut exécutée, ou plutôt ils l'exécutèrent eux-mêmes. Ils démolirent ou brulèrent plusieurs oratoires, ils en profanèrent d'autres par des statues de Caius. C'est tout ce que Philon nous apprend. Mais il est difficile de croire que les Juifs, dont le caractère ne fut jamais la patience et la douceur, aient souffert sans résistance des

[a] M. de Tillemont pense que les synagogues n'étoient que les plus grands et les plus beaux de ces oratoires. *Ruine des Juifs*, *art.* 15.

attentats si contraires à leurs lois. Philon lui-même suppose manifestement qu'ils se mirent en défense, lorsqu'il dit que les oratoires qui échappèrent à la fureur des Alexandrins furent ceux qui se trouvoient environnés et couverts par les maisons des Juifs. Les écrits de cet auteur sur les faits que je raconte sentent beaucoup la déclamation ; ou, si l'on veut, ce sont des plaidoyers où la cause des compatriotes de l'auteur est mise dans son plus beau jour, avec attention à présenter tout ce qui est favorable, et à supprimer ce qui seroit désavantageux.

Il est donc à croire que les Juifs firent résistance, qu'il en naquit des séditions et des combats, d'où Flaccus, juge inique et partial, prit occasion de donner le tort à ceux qui n'avoient d'autre crime que de s'être défendus contre la violence de leurs ennemis. Il publia une ordonnance par laquelle, sans avoir entendu les Juifs, il les déclaroit étrangers dans Alexandrie. J'ai dit que cette grande ville étoit distribuée en cinq quartiers, dont deux occupés par les Juifs ne suffisoient pas à leur multitude, qui se répandoit encore dans les autres. Flaccus les resserra tous dans une petite partie d'un seul de ces cinq quartiers, leur interdisant toute autre habitation. On peut juger quelles furent les suites d'une ordonnance si tyrannique. Les maisons abandonnées furent pillées : ceux qui en étoient chassés se trouvant en trop grand nombre pour pouvoir subsister dans l'espace étroit qui leur étoit prescrit, erroient la plupart dans les campagnes, et sur le bord de la mer, exposés au froid de la nuit, aux ardeurs du soleil, privés de leurs maisons, de leurs richesses, et de tous les moyens de fournir aux besoins les plus pressans de la nature.

Encore eussent-ils été heureux d'en être quittes pour ces misères. Mais les mauvais traitemens dans leurs personnes, les tourmens, une mort cruelle, étoient l'apanage infaillible de quiconque d'entre eux tomboit au pouvoir de leurs ennemis. Philon fait une description lamen-

table des cruautés de toute espèce que l'on exerça sur eux. On les assommoit sous le bâton : on employoit, pour les faire périr, le fer, le feu, les croix ; on goûtoit le plaisir inhumain de prolonger leur vie pour prolonger leurs souffrances ; les rues, les places, les théâtres ruisseloient de sang ; hommes et femmes, sans distinction, enfans et vieillards, rien n'étoit épargné. Peut-être y a-t-il de l'exagération dans ce récit. Et Philon n'assigne d'autre cause à tant de barbaries que la fureur des Alexandrins, sans que les Juifs y missent rien du leur. En cela assurément il n'est pas croyable. La réflexion que nous avons faite plus haut acquiert ici un nouveau degré d'évidence. On ne se persuadera jamais que les Juifs se soient laissé chasser, battre, égorger comme de timides brebis. Ils opposèrent sans doute la force à la force ; et, vaincus, ils éprouvèrent toute la rage d'une populace insolente et victorieuse. Flaccus lui-même fit fouetter outrageusement trente-huit sénateurs juifs, apparemment sous le prétexte qu'ils n'avoient pas contenu dans le devoir la multitude qui leur obéissoit.

Il reçut bientôt après la peine de ses injustices. Philon ne nous apprend point par où il encourut la disgrâce de Caius. Peut-être son ancien dévouement à Tibère et au petit-fils de cet empereur, et ensuite son attachement à Macron, furent-ils ses crimes. Quoi qu'il en soit, Caius le fit arrêter dans Alexandrie même, et de là amener prisonnier à Rome. Il y eut pour accusateurs ceux qui l'avoient engagé par leurs mauvais conseils à persécuter les Juifs. Condamné, il fut relégué dans l'île d'Andros, où Caius, au bout d'un temps assez court, l'envoya tuer, lorsqu'il ordonna, comme nous l'avons dit, le massacre général de presque tous les exilés.

Les Juifs d'Alexandrie commencèrent à respirer dù moment qu'ils virent Flaccus révoqué et arrêté. Le roi Agrippa leur avoit déjà rendu le service d'envoyer à Rome leur décret supprimé par Flaccus, en faisant con-

noître la cause du retardement, qui ne venoit point d'aucune négligence de leur part, mais de la malice du préfet. Ils obtinrent ensuite la permission de députer à l'empereur pour défendre devant lui leur droit de bourgeoisie, et demander le rétablissement de leurs oratoires. Philon fut le chef de cette députation. Les Alexandrins en envoyèrent une de leur côté, à la tête de laquelle ils mirent le grammairien Apion, connu pas les livres que nous avons de Josephe contre lui. Mais pendant le cours de cette affaire il en survint une nouvelle, qui aggrava étrangement la cause des Juifs; et leur religion, attaquée dans son centre, mit en danger non-seulement ceux d'Alexandrie, mais toute la nation répandue dans l'univers.

Philo, leg. ad Caium. Jos. Antiq. xviii, 10; et de bell. jud. ii, 9.

L'intendant pour l'empereur en Judée étoit alors Capito, homme avide, et qui, de pauvre qu'il étoit lorsqu'il entra dans cet emploi, s'étoit rendu riche par ses exactions. Craignant donc d'être accusé par les peuples qu'il avoit pillés, il résolut de les prévenir en profitant de leur attachement au culte d'un seul Dieu pour les rendre odieux. Il suscita les idolâtres qui, mêlés avec les Juifs, habitoient la ville de Jamnia, à élever subitement un autel de structure grossière en honneur de Caius. Il s'attendoit bien que les Juifs, qui étoient les plus forts dans la ville, ne souffriroient point cette profanation de leur pays, qu'ils regardoient comme une terre sainte, et consacrée tout entière à Dieu. Ce qu'il avoit prévu arriva. Les Juifs s'ameutèrent, et détruisirent l'autel. Sur les plaintes qui lui en furent portées, Capito en écrivit à Rome, chargeant beaucoup les choses, et les présentant de la façon la plus propre à aigrir Caius, qui n'étoit déja que trop indisposé contre la nation des Juifs: car l'aversion que lui inspiroit contre eux l'opposition invincible qu'il leur connoissoit à l'adorer comme dieu étoit encore nourrie et envenimée par deux misérables qui l'approchoient familièrement, et qu'il écou-

toit très volontiers, Hélicon et Apelle, l'un Egyptien, l'autre Ascalonite, et par conséquent tous deux ennemis nés des Juifs.

Nous avons parlé ailleurs d'Apelle, qui étoit redevable de l'amitié de Caius au mérite de sa voix et de son chant; Hélicon, esclave artificieux, fourbe, intrigant, s'étoit élevé par ses adroites manœuvres à la place de chambellan de l'empereur. Ces deux hommes, qui connoissoient le génie du prince qu'ils servoient, le divertissoient par leurs plaisanteries; et ne manquant aucune occasion de tourner les Juifs en ridicule, ils glissoient sous leurs bons mots la calomnie, qui portoit son coup d'autant plus sûrement qu'un sel réjouissant l'assaisonnoit et l'aidoit à s'introduire.

Caius, ainsi prévenu de longue main, entra aisément dans tous les sentimens que souhaitoit Capito, et pour l'insulte prétendue qu'il avoit reçue des Juifs, il pensa que c'eût été une réparation insuffisante que de relever l'autel détruit à Jamnia. Il voulut que l'on plaçât dans le sanctuaire du temple de Jérusalem sa statue colossale ornée des attributs de Jupiter Olympien: et comme il ne comptoit pas sur la docilité des Juifs, Pétronius, qui avoit succédé à Vitellius dans le gouvernement de Syrie, eut ordre d'entrer dans la Judée avec la moitié des forces qu'il commandoit, pour contraindre à l'obéissance un peuple trop mutin.

Ce gouverneur n'étoit pas un de ces hommes vendus à l'iniquité, pour qui rien n'est sacré près de la passion de leur prince. Il avoit de la douceur et de la raison, et sentant tout le travers et toute l'injustice des ordres dont il étoit chargé, il ne se portoit à les exécuter qu'avec une extrême répugnance. Cependant, frappé par-dessus tout de la crainte d'irriter Caius, dont les caprices ne souffroient ni remontrances ni délai, et auprès duquel il n'étoit point de faute légère, il se mit en devoir de satisfaire à ses volontés. Il vint à Ptolémaïde,

sur les frontières de la Judée, avec deux légions et un grand nombre de troupes auxiliaires, et il fit sur-le-champ commencer à travailler dans Sidon à la statue de Caius.

Comme il prévoyoit une résistance opiniâtre de la part des Juifs, il voulut d'abord mander les premiers de la nation, espérant les trouver plus traitables que la multitude, et par eux la disposer à se soumettre. Il leur exposa les ordres de l'empereur, et leur représenta la nécessité d'obéir, et les armées toutes prêtes à entrer dans leur pays. Sa tentative ne lui réussit pas. Loin de se prêter à ce qui leur étoit proposé, les chefs du peuple juif ne répondirent que par des marques de la plus amère douleur, fondant en larmes, s'arrachant les cheveux, et plaignant leur triste vieillesse qui les rendoit témoins d'un malheur auquel ni eux ni leurs ancêtres n'avoient jamais rien vu de semblable.

La nouvelle de ce qui se tramoit fut bientôt répandue dans Jérusalem et dans toute la Judée, et elle y produisit un effet qui ne paroîtroit pas croyable à quiconque ignoreroit le caractère de ce peuple, et son attachement prodigieux à ses lois. Des milliers de Juifs, hommes, femmes, enfans, quittent leurs demeures, désertent les villes et les bourgades; et, tous réunis par un même zèle, ils se mettent en marche pour aller trouver Pétronius, et tâcher de l'attendrir sur leur malheureux sort. Leur troupe étoit si nombreuse, qu'elle couvroit tout le pays comme une nuée; et le concert fut si subit, le dessein si promptement exécuté, que le gouverneur romain n'eut pas le temps d'assembler ses forces, et se vit investi d'une multitude infinie au moment qu'il s'y attendoit le moins. Ils se prosternèrent tous devant lui, et lorsqu'il leur eut ordonné de se lever, ils se tinrent debout, les mains derrière le dos, la tête couverte de poussière, les yeux baignés de larmes; et l'un des anciens parla en ces termes :

« Nous sommes sans armes, comme vous le voyez, et « c'est bien à tort que l'on nous accuse de rébellion. « Nous tenons même nos mains dans une situation qui « fait voir que nous nous livrons sans défense. Nous « avons aussi amené nos femmes et nos enfans, afin « que vous nous sauviez tous, ou que, s'il faut périr, « nous périssions tous ensemble. Pétronius, nous sommes « pacifiques par inclination, et notre religion ne res-« pire que la paix. Lorsque Caius devint empereur, « nous fûmes les premiers de toute la Syrie qui le fé-« licitassions de son heureux avénement : notre tem-« ple est le premier où l'on ait offert des sacrifices pour « sa prospérité. Faut-il qu'il soit le premier dont on « abolisse les rits religieux? Nous abandonnons nos « villes, nos maisons, nos biens; nous sommes prêts à « apporter à vos pieds tout ce que nous possédons, et « nous ne croirons point acheter trop cher à ce prix la « conservation de la pureté de notre culte. Ou, si nous « ne pouvons obtenir l'effet de notre demande, il ne « nous reste que de mourir, pour ne pas voir un mal « plus affreux pour nous que la mort. Nous apprenons « que l'on amène contre nous des troupes d'infanterie « et de cavalerie, au cas que nous résistions à la con-« sécration de la statue. Des esclaves ne sont point assez « insensés pour s'opposer aux volontés de leur maître. « Nous présentons la gorge aux épées; que l'on nous « tue, que l'on nous immole, que l'on nous coupe en « morceaux, nous souffrirons tout sans rendre de com-« bat, sans ouvrir la bouche pour nous plaindre.

« Nous ne vous demandons qu'une seule grâce, Pé-« tronius, et très-juste. Nous ne prétendons point que « vous refusiez d'exécuter les ordres que vous avez reçus; « accordez-nous seulement un délai, pendant lequel « nous puissions envoyer une députation à l'empereur « pour lui faire nos très-humbles remontrances. Notre « cause est si bonne, nos moyens sont si puissans, que

« nous ne désespérons point de le fléchir. Quand nous « lui aurons représenté la sainteté de notre religion, le « zèle pour les traditions de nos pères, la juste con- « fiance que nous avons de n'être point plus maltraités « que toutes les autres nations auxquelles on permet de « conserver leurs usages, enfin l'autorité des ancêtres « de Caius lui-même, qui tous nous ont maintenus « dans la possession de nos priviléges, quelqu'un de ces « motifs fera impression sur lui, et le portera à chan- « ger de sentiment. Les volontés des princes ne sont pas « irrévocables, et surtout celles qu'a dictées la colère « sont sujettes à de très-prompts changemens. Nous « avons été calomniés, permettez-nous de nous dé- « fendre; il est bien triste d'être condamnés sans avoir « été entendus. Si nous n'obtenons rien, vous serez tou- « jours à temps de faire ce qu'il vous plaira. Mais jus- « qu'à ce que nous ayons présenté nos supplications à « l'empereur, ne retranchez pas la dernière espérance « d'une nation répandue dans toutes les parties de la « terre habitable, et qui n'agit ici que par un motif de « piété, et non d'intérêt. »

Pétronius fut touché d'un discours en même temps si ferme et si soumis. Cependant, avant que de se détermi- ner, il jugea à propos de se transporter dans le pays même, pour voir de ses yeux l'état des choses, et s'as- surer si toute la nation étoit dans les mêmes sentimens; en sorte qu'il fallût compter sur la nécessité de répandre beaucoup de sang, si l'on vouloit exécuter l'ordre de Caius. Il vint donc à Tibériade, ville fondée par Hérode Antipas, accompagné seulement des principaux officiers de son armée. Là il se vit assailli de nouveau par une multitude infinie de Juifs, qui lui réitérèrent les mêmes protestations et les mêmes prières qu'on lui avoit faites à Ptolémaïde. « Vous voulez donc, leur dit-il, faire la « guerre contre César, sans considérer ni sa puissance « ni votre foiblesse. Non, répondirent-ils, nous ne ferons

« point la guerre, mais nous mourrons plutôt que de « transgresser nos lois » Les effets vérifièrent les paroles. Les Juifs, occupés d'un seul objet, négligeoient le reste. L'on étoit dans la saison des semailles, et personne ne pensoit à donner à la terre les façons dont elle a besoin : les campagnes demeuroient incultes, et le pays étoit menacé d'une famine.

Il ne fut pas possible à Pétronius de lutter plus longtemps contre une résolution qu'il voyoit unanime dans tout un grand peuple, et absolument inébranlable. Sollicité encore par Aristobule, frère du roi Agrippa, et par plusieurs autres illustres personnages, il cessa de presser les Juifs de se soumettre. Mais il ne se crut pas permis de pousser plus loin la condescendance. Il ne promit rien à la multitude. Il ne voulut point consentir que l'on députât à l'empereur; et dans la lettre qu'il écrivit lui-même au sujet de cette affaire, il se garda bien d'appuyer sur les prières et les instantes supplications du peuple juif. Il rejeta le délai sur les ouvriers qui travailloient à la statue, et qui, se proposant de faire un ouvrage achevé, avoient besoin de temps pour lui donner toute sa perfection. Il représenta de plus qu'il avoit craint que, dans le désespoir où étoit plongée toute la nation, les terres ne fussent point ensemencées; et que, si l'empereur faisoit le voyage d'Alexandrie, comme on s'y attendoit, et qu'il voulût visiter la Phénicie, sa personne et sa cour ne manquassent des provisions nécessaires dans un pays où l'on n'auroit point fait de récolte. Malgré tous ces ménagemens, Caius, en lisant la lettre de Pétronius, entra dans une grande colère, et sur-le-champ il lui envoya de nouveaux ordres, plus sévères que les premiers.

Dans ce même temps le roi Agrippa, qui étoit de retour à Rome, ne sachant rien de tout ce qui se passoit en Judée, vint à son ordinaire faire sa cour à l'empereur. Il fut effrayé de lire sur son visage les marques

d'une colère dont il s'imagina être l'objet, parce que les regards du prince se portoient sans cesse sur lui. Il ne pouvoit en deviner la cause. Caius ne le laissa pas long-temps dans le doute. « Vos admirables compatriotes (lui « dit-il), qui seuls entre tous les peuples de l'univers « refusent de reconnoître la divinité de Caius, cherchent « la mort, et ils la trouveront. J'ai ordonné que l'on mît « la statue de Jupiter dans leur temple ; et ils se sont « séditieusement attroupés; et, désertant le pays, toute « la nation s'est réunie pour venir présenter une prétendue « requête qui est une vraie révolte contre mes ordres. »

Il en alloit dire bien davantage, si Agrippa eût été en état de l'entendre. Mais, frappé comme d'un coup de foudre, le roi des Juifs tomba évanoui à la renverse, et il fallut le reporter chez lui sans connoissance et presque sans vie. Ce prince, quoique livré à l'ambition, aux délices et au faste, avoit néanmoins un respect sincère pour sa religion. L'amour de la patrie le touchoit aussi ; et lorsqu'il fut revenu à lui-même, le premier usage qu'il fit de la liberté de son esprit fut d'écrire à Caius, et de lui demander grâce pour sa malheureuse nation.

Philon rapporte la lettre d'Agrippa tout entière, ou plutôt il paroît l'avoir composée de génie. Comme elle est très-longue, je me contenterai d'en extraire ce qui me paroît plus remarquable.

Pour faire sentir à Caius que les Juifs méritent quelque considération, il relève et fait valoir l'étendue prodigieuse de ce peuple, dont les colonies embrassent tout l'empire romain et les pays mêmes au-delà de l'Euphrate. Il en tire une induction très-favorable à sa cause, et tout-à-fait flatteuse pour le prince. « En implorant votre clé- « mence (lui dit-il) pour une seule ville, je l'implore pour « toutes les parties de l'univers. Quel bienfait plus digne « de la grandeur de votre fortune, que celui dont l'influence « n'aura d'autres bornes que celles du monde entier? L'Eu-

« rope, l'Asie, l'Afrique, les îles, les continens, chan- « teront votre gloire, et votre nom sera célébré par un « concert universel de louanges et d'actions de grâces. »

Agrippa insiste principalement sur ce qui intéresse le temple, où il dit que le Dieu invisible, créateur et père de toutes choses, est adoré en esprit, sans être représenté par aucune image sensible. Ce moyen, trop sublime pour les idées basses que Caius avoit de la Divinité, n'est présenté qu'incidemment. Les exemples étoient une façon de raisonner plus à sa portée, et le roi suppliant lui accumule ceux d'Agrippa, d'Auguste, de Tibère, de Livie, qui tous ont honoré et protégé le temple de Jérusalem. Il assure qu'Auguste en particulier y avoit fondé pour chaque jour, en l'honneur du Très-haut, un holocauste d'un taureau et de deux brebis, qui s'offroit encore actuellement.

Il finit par exposer ses sentimens personnels. Comblé des bienfaits de l'empereur, il déclare qu'aucun ne le touche aussi vivement que la grâce qu'il lui demande. « Je vous dois la liberté, la vie, un royaume : ôtez-moi « tout, pourvu que vous conserviez nos saintes lois. Si je « ne puis obtenir cette faveur, il faut donc que j'aie mé- « rité par quelque endroit votre disgrâce. En ce cas, dé- « livrez-moi de la vie : car par où me seroit-elle pré- « cieuse, puisque vos bontés seules peuvent me la rendre « douce et agréable? »

Agrippa [a], en écrivant cette lettre, hasardoit beaucoup.

[a] Josephe, en attribuant aussi à Agrippa la révocation des ordres concernant la statue, change quelques circonstances. Selon lui, Agrippa étoit instruit de cette affaire avant que Caius eût appris de Pétronius le mouvement qu'elle excitoit dans la Judée. Il donna un festin superbe à l'empereur, qui en fut si satisfait, qu'il le pressa de demander ce qu'il souhaiteroit, promettant de ne lui rien refuser. Agrippa demanda l'inexécution des ordres envoyés à Pétronius, et Caius y consentit. Mais, lorsqu'il eut reçu la lettre du gouverneur de Syrie touchant l'espèce de soulèvement des Juifs, il crut les droits de la souveraineté blessés par la résistance de ce peuple, et il s'en prit à Pétronius. Ce récit ne me paroît pas pouvoir se concilier avec celui de Philon, que j'ai préféré comme auteur contemporain.

Son zèle fut récompensé par le succès. Contre toute apparence Caius se laissa fléchir, et manda à Pétronius de ne rien innover par rapport au temple de Jérusalem. Il ne fit pourtant justice qu'à demi. « Si dans toute autre « ville que la capitale (ajoutoit-il) il se trouve quelqu'un « qui veuille m'élever un autel, à moi ou aux miens, « je vous ordonne de punir ceux qui s'y opposeroient, « ou de me les envoyer. » C'étoit retenir d'une main ce qu'il donnoit de l'autre, et inviter tous les idolâtres mêlés avec les Juifs à les troubler par des profanations contraires à leur culte. Il fit plus. Capricieux et inconstant, il revint au dessein qu'il avoit quitté. Seulement il en remit l'exécution au temps où il feroit le voyage d'Alexandrie; et, pour ne point être importuné d'avance par les plaintes et les clameurs des Juifs, il résolut de les surprendre, en faisant travailler secrètement dans Rome à une statue qu'il se proposoit d'embarquer avec lui sans éclat, et d'aller tout d'un coup placer lui-même dans le temple de Jérusalem.

En reprenant sa première idée, il reprit aussi toute son indignation contre Pétronius, qui par ses délais avoit presque fait échouer une affaire qu'il avoit si fort à cœur; et, selon Josephe, il lui écrivit en ces termes: « Puisque l'or des Juifs a eu plus de pouvoir sur vous « que le respect dû à mes ordres, je vous constitue votre « propre juge, et je vous laisse le soin d'estimer quelle « peine vous méritez: à moins que vous n'aimiez mieux « que moi-même je fasse de vous un exemple qui serve « à jamais de leçon à quiconque seroit tenté de négliger « les ordres de son empereur. » Heureusement pour Pétronius le vaisseau par lequel venoit cette terrible lettre fut trois mois en mer; et lorsqu'il la reçut, il y avoit déja vingt-sept jours qu'il savoit la mort de Caius, qui avoit été tué dans cet intervalle.

Il falloit que cette mort arrivât pour délivrer les Juifs. Nous avons vu que ceux d'Alexandrie, outre le danger

commun à toute la nation, avoient un objet particulier qui les intéressoit vivement. Leurs députés eurent audience de Caius dans le temps que son esprit étoit le plus agité par l'affaire de la statue. Il est aisé de juger qu'ils ne furent pas bien traités. Mais ce qu'on ne devineroit pas aisément, c'est l'extravagante indécence de ses procédés avec eux. Jamais rien ne ressembla moins à une audience.

Caius étoit occupé à visiter deux de ses maisons de plaisance voisines l'une de l'autre, et de la ville, lorsque les députés des Juifs d'Alexandrie, mandés par son ordre, vinrent se présenter devant lui. Ils l'abordèrent avec tous les témoignages du plus profond respect, se prosternant jusqu'en terre. « C'est donc vous, ennemis des « dieux (leur dit-il) qui seuls refusez de me reconnoître « pour dieu, pendant que tous les autres peuples de la « terre m'adorent en cette qualité; et qui réservez votre « culte pour un dieu que vous ne sauriez nommer? » Et en même temps, levant le bras contre le ciel, il prononça des blasphèmes que Philon n'ose répéter.

Cette apostrophe si violente atterra les Juifs, et fut un triomphe pour leurs adversaires, qui dès ce moment se regardèrent comme sûrs de vaincre. Pour entretenir le prince dans des dispositions si favorables, ils lui prodiguoient tous les titres de leurs différentes divinités: et l'un d'eux, plus hardi calomniateur que les autres, éleva la voix, et dit à Caius: « Seigneur, vous jugeriez encore « plus dignes de votre haine ces hommes-ci, et tous ceux « de leur nation, si vous saviez jusqu'où ils poussent « la mauvaise volonté et l'impiété contre vous. Tous les « peuples, tous les particuliers ont offert des sacrifices « d'actions de grâces pour votre conservation: les Juifs « seuls se sont dispensés d'un devoir si sacré. » Philon et ses collègues se récrièrent tous d'une voix: « Seigneur, « on nous calomnie. Nous avons offert pour vous des « hécatombes par trois fois: premièrement, lorsque vous

« êtes parvenu à l'empire; ensuite lorsque vous fûtes « guéri de cette grande maladie qui a fait trembler tout « l'univers; en troisième lieu, pour l'espérance de la vic- « toire de Germanie. Soit, reprit brusquement Caius, « vous avez sacrifié, mais à un autre, et non pas à moi. » L'horrible impiété de ces paroles fit frissonner les Juifs, et le trouble de leur intérieur se manifestoit sur leurs visages. Caius ne s'en aperçut pas, ou n'en tint compte. Tout en leur parlant il couroit de chambre en chambre, visitoit la maison depuis le bas jusqu'en haut, marquoit ce qui lui déplaisoit, donnoit ses ordres pour de nouveaux embellissemens: et les Juifs le suivoient partout, moqués, hués, accablés d'injures et d'insultes par leurs ennemis.

Après quelques courses Caius s'arrêta pour leur faire cette grave question: « Par quelle raison vous abstenez- « vous de la chair de porc? » Ce mot fut applaudi comme si c'eût été quelque chose d'ingénieux et de fort plaisant; et les Alexandrins se mirent à rire avec si peu de retenue, qu'un officier les en réprimanda, comme d'un manque de respect pour l'empereur. Philon répondit que les différentes nations avoient différens usages, et que leurs adversaires eux-mêmes s'abstenoient de certains animaux. Quelqu'un ajouta que plusieurs ne mangeoient point d'agneau. « Ils ont raison, dit Caius, c'est une viande « qui n'a point de saveur. »

Il vint enfin à interroger les Juifs sur leur affaire. « Quels « sont vos titres (leur dit-il) pour prétendre à la qualité « de citoyens d'Alexandrie? » Philon commença à lui exposer ses moyens. Mais à peine étoit-il entré en matière, que Caius le quitta, et entra en courant dans une grande salle, dont il fit le tour, et il ordonna que l'on garnît les fenêtres de ces carreaux de pierre transparente qui chez les anciens tenoient lieu de vitrages. De là il revint aux Juifs, et prenant un ton plus modéré, il leur dit: « Eh bien, que dites-vous? » Philon reprit son

discours où il avoit été obligé de l'interrompre, et continua à déduire ses raisons. Mais tout d'un coup Caius le laisse encore une fois, et entre dans une autre pièce, où il ordonne que l'on place des tableaux originaux.

Les députés des Juifs étoient excédés. Leur défense, ainsi morcelée par toutes ces interruptions, ne pouvoit faire aucun effet : leur juge et maître absolu étoit irrité contre eux ; ils n'attendoient que la mort, et, dans le secret de leur cœur, ils prioient le Dieu véritable de les délivrer de la colère de celui qui usurpoit son nom. Dieu, dit Philon, exauça nos vœux, et tourna à la compassion le cœur du prince. « Ces gens-là, dit Caius, me « paroissent moins méchans que malheureux et insensés « de ne pas croire à ma divinité » ; et avec ces paroles il les renvoya.

Il est difficile de rapporter à cette audience un fort beau mot que Josephe attribue à Philon. Mais, soit en cette occasion, soit dans quelque autre, Apion, député des Alexandrins et violent ennemi des Juifs, ayant eu toute liberté d'invectiver contre eux sans que Philon pût parvenir à être écouté dans ses défenses, celui-ci sortit humilié, mais non abattu ; et comme il voyoit les Juifs autour de lui consternés de la colère et de la prévention que témoignoit l'empereur : « Consolez-vous « (leur dit-il) Caius, en se déclarant contre nous, met « Dieu dans nos intérêts. »

L'affaire au fond fut laissée indécise par Caius, et Claude, dans la suite, la jugea en faveur des Juifs, qu'il conserva ou rétablit en possession de tous les droits dont ils jouissoient dans Alexandrie depuis la fondation de cette ville. *Jos. Antiq.* XIX, 4.

La mention que j'ai été obligé de faire du grammairien Apion m'avertit d'insérer ici une aventure dont il fut témoin oculaire, et qu'il avoit consignée à la pos- *A. Gell.* V, 14.

térité dans un ouvrage célèbre que nous n'avons plus. Si elle paroît étrangère aux faits que je dois raconter, et même peu digne de la majesté de l'histoire, au moins son intéressante singularité me servira d'excuse auprès du lecteur.

Dans un spectacle qui se donnoit à Rome, et auquel assistoit Apion, on faisoit combattre des criminels contre des bêtes féroces. Parmi les plus terribles de ces animaux se fit surtout remarquer un lion, dont la grandeur énorme, les rugissemens en roulades, la crinière flottante, les yeux flamboyans, inspiroient en même temps l'admiration et l'effroi. Ce lion s'arrête vis-à-vis du malheureux qu'on lui avoit destiné pour victime; et tout d'un coup, quittant sa fierté naturelle, il s'approche de lui avec un air de douceur, remuant la queue comme les chiens qui flattent leur maître : il le joint, et lui lèche affectueusement les mains et les jambes. L'homme, caressé par ce fier animal, revient peu à peu de la frayeur qui d'abord l'avoit troublé et réduit presqu'à un état de mort; il reprend ses esprits, il considère attentivement le lion, et le reconnoissant, il le caresse à son tour avec des transports de joie auxquels l'animal répondoit à sa manière. La félicitation sembloit réciproque, comme il arrive à ceux qui, par une rencontre heureuse et imprévue, se retrouvent après une douloureuse séparation.

Un événement si merveilleux causa une surprise et une satisfaction infinies à toute l'assemblée. On applaudit, on battit des mains; et l'empereur lui-même, qui étoit présent, se fit amener l'homme épargné par le lion, et lui demanda qui il étoit, et par quel charme il avoit désarmé ce furieux animal. « Je suis esclave, répondit-« il : mon nom est Androclus. Dans le temps que mon « maître étoit proconsul d'Afrique, me voyant traité « par lui avec toute sorte de rigueur et d'inhuma-

« nité, je pris la fuite; et comme tout le pays lui obéis-« soit, pour me dérober à ses poursuites, je m'enfonçai « dans les déserts de la Libye, résolu, si je n'y trouvois « pas ma subsistance, de chercher la mort par la voie « la plus prompte. Au milieu des sables, dans la plus « grande chaleur du plein midi, j'aperçus un antre où « j'allai me mettre à l'abri des ardeurs du soleil. Il n'y « avoit pas long-temps que j'y étois lorsque je vis arriver « ce même lion dont la douceur à mon égard vous étonne, « poussant des cris plaintifs, qui me firent juger qu'il « étoit blessé. Cet antre étoit sa demeure, comme je l'ai « reconnu dans la suite. Je m'y cachai dans l'endroit le « plus obscur, tremblant, et croyant être au dernier « moment de ma vie. Il me découvrit et vint à moi, « non pas menaçant, mais comme implorant mon aide, « et levant son pied malade pour me le montrer. Il lui « étoit entré sous le pied une très-grosse épine que « j'arrachai; et m'enhardissant par la patience avec « laquelle il souffroit l'opération, je pressai les chairs « pour en faire sortir le pus, j'essuyai la plaie, je la « nettoyai le mieux qu'il me fut possible, et la mis en « état de se cicatriser. Le lion soulagé se coucha, laissant « son pied entre mes mains, et s'endormit; et depuis « ce jour, pendant trois ans, j'ai vécu avec lui dans le « même antre, et des mêmes nourritures. Il alloit à la « chasse, et m'apportoit régulièrement quelque quartier « des bêtes qu'il avoit prises et tuées. J'exposois cette « viande au grand soleil, n'ayant point de feu pour la « faire cuire, et je la mangeois. Je me lassai enfin d'une « vie si sauvage; et pendant que le lion étoit sorti pour « la chasse, je m'éloignai de l'antre. Mais à peine avois-« je fait trois journées de chemin, que je fus reconnu « par des soldats qui m'arrêtèrent; et j'ai été trans-« porté d'Afrique à Rome pour être livré à mon « maître. Condamné par lui à périr, j'attendois la

« mort sur l'arène. Je comprends que le lion a été pris « peu de temps après que je me suis séparé de lui, et « me retrouvant, il m'a payé le salaire de l'utile opération « par laquelle je l'avois autrefois guéri. »

Ce récit courut en un instant toute l'assemblée, qui demanda à grands cris la vie et la liberté pour Androclus. Elles lui furent accordées, et de plus on lui fit présent du lion. Apion témoignoit avoir vu souvent Androclus menant son lion en lesse dans les rues de Rome. On lui donnoit de petites pièces de monnoie, on couvroit le lion de fleurs, et l'on se disoit les uns aux autres : « Voici [1] le lion qui a exercé l'hospitalité envers un « homme : voici l'homme qui a été le médecin d'un « lion. »

Suidas in Ἀπίων. Il n'est pas constant que cette aventure appartienne au règne de Caius plutôt qu'à ceux de Tibère ou de Claude, sous lesquels Apion a habité, et même enseigné dans Rome. Mais je n'ai point trouvé de lieu plus commode pour la placer : et j'avoue que la douceur inspirée contre nature à ce lion par une sorte de reconnoissance, fait un contraste agréable pour moi avec l'inhumanité d'un prince plus altéré de sang que les lions et les tigres.

Il subit bientôt la peine de ses crimes. Un règne si funeste au genre humain fut aussi court qu'il méritoit de l'être, et n'acheva pas la quatrième année. Caius périt dans le premier mois de celle où il fut consul pour la quatrième fois.

An. R. 792.
De J. C. 41.

CAIUS AUGUSTUS. IV.
CN. SENTIUS SATURNINUS.

Suet. Calig. 56, 58. Jos. Antiq. XIX, 1. Dio. Déjà il s'étoit formé sans succès plus d'une conjuration contre lui. J'ai rapporté le peu que nous savons de celle de Lépidus et de Gétulicus. Suétone nous oblige d'en sup-

[1] *Hic est leo hospes hominis : hic est homo medicus leonis.*

poser encore au moins une autre, dont il ne reste d'ailleurs aucun vestige.

Celle qui réussit enfin à délivrer l'empire romain de ce monstre eut pour auteur Cassius Chéréa, tribun d'une cohorte prétorienne, homme d'un très-grand courage, et qui, autrefois centurion dans une des légions germaniques, lorsqu'elles se soulevèrent après la mort d'Auguste, s'étoit sauvé par son intrépidité de la fureur des séditieux.

D'autres personnages, d'un ordre ou d'un crédit supérieur, y prirent part : tels que Valérius Asiaticus, puissamment riche et consulaire; Annius Vinicianus *, qui doit avoir été l'une des premières têtes du sénat, puisque après la mort de Caius il fut sur les rangs pour être élevé à l'empire. On ajoute le préfet du prétoire Clémens, et Calliste, affranchi de Caius, si fameux par ses richesses immenses et par le crédit énorme dont il jouit sous Claude. Mais ces hommes puissans aidèrent simplement la conjuration, ou même se contentèrent de la favoriser de leurs vœux. Chéréa en fut l'âme. Il forma le projet, il se choisit des associés, il présida à l'action, enfin il donna l'exemple en portant le premier coup au tyran.

Outre les raisons générales qui rendoient Caius odieux à tout ce qu'il y avoit d'éminent par quelque endroit que ce pût être dans l'empire, chacun de ceux que je viens de nommer avoit ses motifs particuliers de vengeance ou de crainte. Valérius Asiaticus étoit irrité de ce que Caius avoit abusé de sa femme, et lui en avoit ensuite fait à lui-même, devant un grand nombre de témoins, les plus indécentes railleries. Vinicien avoit été lié d'amitié avec Lépidus, et la douleur de la mort

Sen. de const. sap. c. 18.

* Il est appelé Minucianus par Josephe. Mais il paroît que c'est ici le Vinicianus qui avoit été accusé sous Tibère avec son père Annius Pollio, et qui dans la suite conspira contre Claude avec Camillus Scribonianus. *Voyez Tac. Ann.* VI, 9, *et Dion.* l. LV.

de son ami, l'inquiétude sur ses propres périls, se réunissoient pour aiguillonner son courage. Les préfets du prétoire et les plus puissans des affranchis (car Suétone s'exprime de cette façon, et donne par conséquent à entendre que le collègue de Clémens, et d'autres affranchis que Calliste, entrèrent dans le complot) trembloient perpétuellement pour leur vie depuis une certaine conjuration, dans laquelle ayant été nommés comme complices, quoiqu'à tort, ils sentoient qu'il en étoit resté dans l'esprit du prince une impression de défiance et de haine contre eux. Car, dans le temps même, il les prit à part, et tirant son épée, il leur dit que, s'ils étoient aussi du nombre de ceux qui souhaitoient sa mort, il se tueroit de sa propre main; et dans la suite il ne cessa de travailler à les brouiller ensemble par les rapports et les accusations qu'il faisoit de l'un à l'autre. Calliste trouvoit un motif de crainte particulier dans ses richesses, qui pouvoient tenter l'avidité de Caius.

Pour ce qui est de Chéréa, son aversion pour la tyrannie, et l'esprit républicain qui l'animoit, pouvoient suffire pour le porter à un dessein que toutes les maximes du paganisme lui peignoit comme infiniment glorieux. Mais, de plus, Caius prit à tâche d'aigrir contre lui-même ce courage altier en l'accablant de toutes sortes d'insultes et d'outrages. A entendre parler Chéréa, on ne l'eût jamais pris pour ce qu'il étoit. Le plus brave des hommes avoit une prononciation molle, languissante, efféminée. De là Caius prenoit occasion de le traiter de lâche, et de lui faire les plus sanglans affronts. Toutes les fois que, par le devoir de sa charge, Chéréa venoit lui demander le mot, Caius affectoit d'en choisir un qui annonçât la mollesse et l'infamie. Le fier tribun souffroit beaucoup en le recevant, et encore davantage lorsqu'il alloit le rendre : car les autres officiers ne manquoient pas de se moquer de lui; et souvent ils se divertissoient à lui prédire d'avance quel mot l'empereur lui donneroit.

Sen. ubi suprà.

J'ai dit que Caius préposoit volontiers des officiers de ses gardes à la levée des impôts. Chéréa, ayant eu une de ces commissions, s'en acquitta avec la générosité d'une belle âme, prenant compassion de la misère des peuples, leur accordant du temps, évitant de les tourmenter. En conséquence de ces ménagemens, la levée des deniers ne s'étant pas faite aussi promptement que le souhaitoit Caius, il en prit un nouveau prétexte d'accuser Chéréa de lâcheté.

Ces motifs personnels se joignant donc aux publics dans l'esprit de Chéréa, il prit déterminément son parti de tuer le tyran, et ne fut plus occupé que des moyens. Il paroît même que son projet alloit plus loin que la mort de Caius, et qu'il se proposoit de rétablir l'ancienne forme du gouvernement républicain.

Pendant qu'il sondoit ceux qui lui paroissoient capables d'entrer dans un pareil dessein, et que déjà le nombre de ses associés commençoit à grossir, survint un incident qui irrita de nouveau son courage. Pompédius, sénateur illustre, ayant été déféré comme coupable de discours injurieux contre l'empereur, l'accusateur cita pour témoin une comédienne nommée Quintilia, qui menoit le train de vie ordinaire aux personnes de cette profession, et étoit en mauvais commerce avec l'accusé. Quintilia avoit une élévation de courage que l'on n'étoit pas en droit d'attendre d'une femme de son état et de sa conduite. Elle nia le fait, qui réellement étoit faux; et Caius ayant ordonné, à la requête de l'accusateur, qu'elle fût appliquée à la question, elle résolut de la souffrir plutôt que d'être la cause de la mort d'un innocent. Ce qu'il y a de bien singulier, c'est qu'elle étoit instruite de la conjuration qui se tramoit, et que ce fut Chéréa que Caius choisit pour présider à la question, pensant que ce tribun, pour se laver du reproche de lâcheté, seroit plus cruel qu'un autre. Josephe, qui nous apprend ces circonstances, ne dit point si Chéréa

et Quintilia se connoissoient mutuellement. Quoi qu'il en soit, cette courageuse femme, lorsqu'on la menoit à la question, marcha sur le pied d'un des conjurés qu'elle rencontra, pour l'avertir que l'on pouvoit compter sur sa fidélité ; et en effet elle supporta sans rien révéler une torture si cruelle, que tous ses membres en furent disloqués. Elle fut en cet état représentée à l'empereur, et ce prince farouche ne put s'empêcher d'être touché de compassion, et il [a] lui donna une gratification pour la consoler et la dédommager en quelque sorte. Mais Chéréa fut outré de se voir forcé par son ministère de traiter les personnes d'une façon qui fît pitié même à Caius.

Dans la colère qui le transportoit, il alla trouver le préfet du prétoire Clémens. « Vous êtes notre chef, lui « dit-il : et nous veillons sous vos ordres à la garde de « la personne du prince. C'est une noble fonction dont « nous nous acquittons en gens d'honneur. Mais faut-il « que nous soyons employés à verser le sang innocent, « et à tourmenter les citoyens ? » La rougeur monta au visage de Clémens, et sa réponse fut que la prudence et le soin de leur sûreté les obligeoient d'obéir au prince, et même de se prêter à ses fureurs.

Chéréa crut pouvoir s'ouvrir à un homme qui tenoit ce langage ; et lui rappelant tous les maux que souffroit Rome et l'empire : « Après tout (ajouta-t-il) ce n'est « pas tant à Caius qu'il faut s'en prendre qu'à vous et « à moi, qui, pouvant faire cesser d'un seul coup ces in- « justices et cette tyrannie, aimons mieux nous en rendre « les ministres. Nous portons les armes, non pour la « défense de la liberté ni pour le service de l'état, mais « pour l'exécution des ordres sanguinaires de Caius. De « guerriers nous nous laissons transformer en bourreaux,

[a] Ce fait ressemble beaucoup à celui que Suétone rapporte au ch. 16, sans le particulariser, et que j'ai inséré, d'après lui, parmi les traits qui peuvent être loués dans Caligula.

« et nous servons sa cruauté contre nos concitoyens, en « attendant que d'autres la servent contre nous-mêmes. »

Clémens témoigna admirer le courage de Chéréa : mais il avoua que la vue du péril l'effrayoit ; que son âge déjà avancé le rendoit peu propre pour une entreprise si hardie, et qu'il aimoit mieux s'en remettre au bienfait du temps et des circonstances.

Chéréa, peu satisfait d'un zèle si prudent, s'adressa à Cornélius Sabinus, tribun, comme lui, d'une cohorte prétorienne ; et l'ayant trouvé disposé à entrer dans ses sentimens, il vit avec lui Vinicien, qui les loua et les encouragea beaucoup, et qui même, comme on peut le juger par la suite, promit de les seconder.

Il est probable que le nom d'un homme aussi illustre fut utile à Chéréa pour attirer à la conspiration de nouveaux associés. Déjà elle étoit suffisamment nombreuse, et comprenoit des sénateurs, des chevaliers romains, des officiers de guerre. Chéréa les assembla tous, et délibéra avec eux sur le temps et la manière d'exécuter leur dessein.

Pour lui toute occasion étoit bonne. Il proposoit d'attaquer Caius dans le Capitole, lorsqu'il iroit y offrir des sacrifices pour sa fille ; dans son palais, au milieu des mystères occultes qu'il y célébroit avec une attention superstitieuse ; ou bien il vouloit que, pendant que Caius de dessus le faîte de la basilique Julienne jetteroit au peuple des pièces d'or et d'argent, on le jetât lui-même du haut en bas dans la place. Les autres souhaitoient dans une entreprise de cette importance plus de circonspection. Leur avis étoit que l'on tâchât de surprendre Caius dans une situation où il fût peu accompagné, afin que l'on ne s'exposât pas à manquer le coup, et à replonger ainsi la république dans des maux plus grands que ceux dont il s'agissoit de la délivrer. Après bien des discussions, on se fixa aux jeux palatins, établis par Livie en l'honneur d'Auguste, et qui devoient durer quatre

jours. Pendant que le spectacle rassembleroit une foule infinie dans un espace étroit, on espéroit trouver le moment de tomber sur Caius sans que ses gardes pussent le défendre.

Les trois premiers jours de la fête, ou l'occasion ne se présenta pas, ou les conjurés manquèrent de la saisir. Chéréa étoit au désespoir. Il craignoit que ces longueurs ne fissent éventer le secret. Il craignoit, chose singulière, que la gloire de tuer Caius ne lui échappât. « Il « s'en va (disoit-il) à Alexandrie. Quelqu'un assuré-« ment le tuera. Quelle honte pour nous, s'il ne meurt « pas par nos mains ! » Par un feu si vif il enflamma tous les cœurs, et on résolut déterminément d'attaquer Caius le lendemain, dernier jour de la fête, vingt-quatre janvier.

Les jeux se célébroient près du palais, ou dans le palais même : et comme le lieu étoit fort serré, il y avoit beaucoup de confusion : les rangs n'étoient point distingués : sénateurs, chevaliers, gens du peuple, hommes, femmes, tous étoient assis pêle-mêle et sans aucun ordre.

Lorsque Caius fut arrivé, il commença par offrir un sacrifice à Auguste, et ensuite il vint prendre sa place au spectacle. On remarqua que ce jour là il fut plus gai et plus affable que de coutume, et ses manières gracieuses surprenoient tout le monde. Il s'amusa beaucoup à voir le peuple piller les fruits, les viandes, les oiseaux rares que l'on jetoit par son ordre dans tous les coins de l'assemblée. Il ne pensoit à rien moins qu'au danger qui le menaçoit de si près.

Cependant le complot commençoit à transpirer, et si Caius n'eût pris soin de se faire détester, il pouvoit en être averti. Vatinius, sénateur et ancien préteur, assis au spectacle à côté de Cluvius, personnage consulaire, lui demanda s'il n'avoit rien appris de nouveau : et Cluvius lui ayant répondu que non : « Sachez donc (lui dit

« Vatinius) qu'aujourd'hui se représente la pièce du « meurtre du tyran. » Cluvius l'entendit fort bien, et lui recommanda de garder plus soigneusement un tel secret.

L'ouverture du spectacle s'étant faite dès le matin, on s'attendoit que Caius sortiroit pour dîner, selon sa pratique des jours précédens. C'étoit sur ce plan que Chéréa s'étoit arrangé : il avoit disposé ses amis sur le passage, assignant à chacun son poste. Néanmoins il étoit déjà la septième heure du jour, ou une heure après midi, et Caius ne sortoit point. Sentant son estomac encore chargé du souper de la veille, il délibéroit s'il ne resteroit point toute la journée sans interruption au spectacle, pour lequel il avoit une passion démesurée. Ce retardement inquiétoit beaucoup les conjurés, et tous ceux qui avoient connoissance du complot. Vinicien, qui étoit assis près de l'empereur, craignant que Chéréa ne s'impatientât, voulut se lever pour aller lui parler. Caius le retint par la robe. Vinicien s'arrêta, et reprit séance. Mais l'alarme étant trop vive pour lui laisser du repos, il se leva une seconde fois, et Caius le laissa partir. Chéréa avoit en effet besoin d'être guidé par un bon conseil : car, suivant son caractère bouillant et impétueux, il pensoit à venir attaquer Caius au milieu de l'assemblée : ce qui pouvoit être le commencement d'un horrible massacre. Dans ce moment Asprénas, qui étoit aussi du secret, persuada à Caius d'aller prendre le bain, et quelque légère nourriture, pour revenir ensuite plus gaiement au reste du spectacle. Caius se leva, et on se rangea pour faire place à l'empereur. Les conjurés s'empressèrent beaucoup d'écarter la foule, comme pour lui rendre le passage libre et aisé : mais leur dessein étoit de l'avoir seul au milieu d'eux.

Devant l'empereur marchoit Claude son oncle, Vinicius son beau-frère, mari de Julie, et Valérius Asiaticus ; derrière suivoit Paulus Arruntius. Caius les quitta,

et se détourna pour entrer dans une petite galerie voûtée qui menoit aux bains, et où il trouva de jeunes enfans de naissance, venus d'Ionie et de Grèce pour exécuter devant lui une danse et chanter des hymnes à sa louange. Peu s'en fallut qu'il ne retournât au théâtre, par avidité de se donner sur-le-champ ce plaisir : et il l'auroit fait, si le chef de cette jeune bande ne lui eût dit qu'il étoit transi de froid.

Chéréa prit ce moment pour le frapper. On ne convient pas des circonstances. Ce qui est certain, c'est qu'il lui porta le premier coup, qui fut si rude, que Caius en fut renversé par terre. Comme il se débattoit en criant qu'il n'étoit pas mort, Cornélius Sabinus et les autres conjurés l'entourèrent, et s'animant mutuellement par le signal dont ils étoient convenus, et qui étoit *redouble*, ils le percèrent de trente coups, et le laissèrent mort sur la place. Dion assure qu'on lui donna encore plusieurs coups après sa mort ; ce qui n'a rien que de vraisemblable, dans l'emportement qui possédoit les conjurés. Il ajoute que quelques-uns mangèrent de sa chair. S'ils ont été capables de cette barbarie, c'étoient d'indignes vengeurs des cruautés de Caius.

Ainsi périt ce malheureux prince, dans la vingt-neuvième année de son âge, après avoir régné trois ans dix mois et huit jours. Il eut le sort qu'il méritoit par ses fureurs contre Dieu et contre les hommes. Il reconnut alors, dit l'historien Dion, qu'il n'étoit pas dieu, mais un foible mortel ; et après avoir souhaité que le peuple romain n'eût qu'une tête, il éprouva que ce peuple avoit plusieurs bras. Ceux qui le tuèrent sont sans doute criminels pour avoir attenté à la vie de leur prince ; mais Dieu, suivant la remarque de M. de Tillemont, punit les méchans par d'autres méchans, et exerce ses jugemens redoutables en se servant de la malice des hommes sans y prendre part.

Sen. de brev. vitæ. c. 18.

Au reste il étoit temps pour Rome que ce prince mou-

rût : car, lorsqu'il fut tué, les greniers publics étoient vides, et la ville n'avoit du blé que pour sept ou huit jours.

Je n'ai point voulu ennuyer mon lecteur en ramassant ici tous les présages que Suétone et Dion rapportent avec grand soin, comme ayant annoncé à Caius sa mort funeste. Le vrai présage qui devoit la lui faire regarder comme infaillible, c'étoit l'horrible conduite qu'il tenoit, et la haine qu'il s'attiroit par ses crimes. Mais je ne crois pas devoir omettre certains détails particuliers, qui n'ont pas pu trouver aisément place dans le tissu de l'histoire touchant sa personne, ses goûts, ses dispositions pour les arts et pour les exercices du corps. On pourra y observer quelques traits échappés de son caractère.

Il étoit grand de taille, mais mal fait, pâle, des yeux creux, un front large et où se peignoit la fierté, peu de cheveux, et point du tout sur le devant de la tête. Il lui déplaisoit fort d'être chauve, et c'étoit un crime, quand il passoit, de regarder d'en haut, parce que l'on découvroit alors en plein cette difformité. Par une raison semblable, il y alloit de la vie de nommer en sa présence une chèvre, parce qu'il étoit velu de tout le corps. Il avoit naturellement l'air du visage hagard et farouche, et il s'étudioit à le rendre encore plus formidable, s'ajustant devant le miroir de la façon qui lui paroissoit la plus propre à inspirer la terreur. *Suet. Calig.* 50-55

J'ai parlé de son habillement lorsque l'occasion s'en est présentée. Il suffit de dire ici en un mot qu'il n'y suivoit d'autre règle que son caprice; et, que selon l'idée qui l'avoit frappé, on voyoit sur lui tour à tour les vêtemens des nations étrangères, des femmes, des dieux; toujours avec un luxe insensé, qui prodiguoit l'or et les pierreries. Il portoit habituellement les ornemens de triomphateur, même avant son expédition.

Il avoit été instruit soigneusement dans les belles con-

noissances, comme le furent toujours les princes de la maison des Césars. Les recherches d'érudition qui avoient tant plu à Tibère n'étoient point du goût de Caius. Mais il s'appliqua beaucoup, comme je l'ai dit, à l'éloquence. Il s'y exerçoit assidument, et non-seulement lorsqu'une raison d'utilité lui sembloit le demander, mais pour son plaisir. Ainsi un plaidoyer qui avoit réussi le piquoit d'émulation, et il entreprenoit d'y répondre; ou bien, si la cause de quelque illustre personnage s'agitoit dans le sénat, il composoit un discours, soit pour accuser, soit pour défendre; et selon qu'il étoit content ou non du succès de son travail, il condamnoit ou renvoyoit absous. Sa prononciation n'étoit pas seulement forte et animée, mais impétueuse: il ne pouvoit demeurer en place; il tonnoit en parlant, et se faisoit entendre à une très-grande distance.

Il donna aussi ses soins à des arts moins dignes du rang suprême qu'il occupoit, et il y réussit trop bien pour un empereur. Il savoit se battre avec l'armure de gladiateur, conduire un char, danser, chanter. Le plaisir de la musique et de la danse l'affectoit si vivement, qu'il ne pouvoit s'empêcher, même dans les spectacles publics, d'accompagner la voix du musicien et de suivre les gestes de l'acteur, pour les approuver ou les corriger. Au milieu d'une nuit, il s'avisa tout d'un coup de mander au palais trois consulaires, qui se rendirent bien effrayés à ses ordres. Lorsqu'ils furent arrivés, il les plaça sur une estrade, et dansa devant eux au son de la flûte et d'autres instrumens, et ensuite il disparut. Il ne monta point publiquement sur la scène, comme fit depuis Néron. Mais on crut qu'il en avoit le dessein le jour qu'il fut tué; et que c'étoit pour s'y produire avec plus de licence aux flambeaux qu'il avoit ordonné que la fête fût continuée pendant toute la nuit. Suétone remarque qu'avec cette disposition universelle pour tant d'exercices différens, Caius ne savoit pas nager. Peut-être sa

lâcheté en étoit-elle la cause ; et l'on peut croire que la crainte de l'eau lui faisoit perdre la présence d'esprit.

Tout ce qu'il aimoit, il l'aimoit à la fureur. On le vit souvent baiser en plein spectacle le pantomime Mnester ; et si lorsque cet histrion jouoit il survenoit un tonnerre qui l'empêchât de l'entendre, Caius s'emportoit avec fureur contre le ciel et contre Jupiter : si quelqu'un faisoit le moindre bruit, l'empereur se faisoit amener le coupable et le fouettoit de sa main. Un chevalier romain, qui se trouva dans le cas, ne fut pas traité si ignominieusement ; mais Caius lui envoya ordre par un centurion de s'en aller de ce pas à Ostie, pour de là passer en Mauritanie, et rendre au roi Ptolémée des dépêches dont la teneur étoit : « Ne faites au porteur ni « aucun bien, ni aucun mal. » Il éleva des gladiateurs qui lui avoient plu au rang de capitaines de ses gardes. Il mangeoit et couchoit très-fréquemment dans l'écurie de la faction verte du Cirque, qui étoit sa faction favorite. Un cocher reçut de lui, à la fin d'un repas, pour corbeille de fruits, deux millions de sesterces. J'ai rendu compte ailleurs de ses folies par rapport à son cheval. Rome ne fut délivrée de ce prince frénétique que pour tomber sous le joug d'un imbécille, comme je vais le raconter, après avoir néanmoins demandé permission au lecteur de lui présenter la réflexion d'un écrivain moderne, qui pense avec profondeur et s'exprime avec énergie.

Sen. de ird. 1, 16.

Suet.

« C'est ici, dit cet auteur, qu'il faut se donner le spec- « tacle des choses humaines. Qu'on voie dans l'histoire « de Rome tant de guerres entreprises, tant de sang ré- « pandu, tant de peuples détruits, tant de grandes ac- « tions, tant de triomphes, tant de politique, de sagesse, « de prudence, de constance, de courage, le projet d'en- « vahir tout si bien formé, si bien soutenu, si bien fini, « à quoi aboutit-il, qu'à assouvir le bonheur de cinq « ou six monstres ? Quoi ! ce sénat n'avoit fait évanouir

Considérations sur les causes de la grandeur des Romains et de leur décadence, c. 15.

« tant de rois que pour tomber lui-même dans le plus « bas esclavage de quelques-uns de ses plus indignes « citoyens, et s'exterminer par ses propres arrêts ! On « n'élève donc sa puissance que pour la voir mieux ren- « verser ! Les hommes ne travaillent à augmenter leur « pouvoir que pour le voir tomber contre eux-mêmes « dans de plus heureuses mains ! »

Telle est la foiblesse et la misère de l'humanité. C'est ainsi que Dieu se joue de tout ce qui fait l'objet de notre admiration. Je reviens à mon sujet.

INTERRÈGNE.

Suet. Calig. 59. 60. et Claud. 10. Jos. Antiq. XIX, 1-3. et de bel. jud. II, 10. Dio, l. LIX. et LX.

Un prince, quelque méchant qu'il soit, ne peut pas être tellement abandonné, que personne ne s'intéresse pour lui. Et Caius, qui savoit combien il méritoit d'être haï des sénateurs, des grands et de tout ce qui peut s'appeler honnêtes gens dans un état, avoit eu l'attention de s'attacher les soldats et le peuple : les soldats, par ses largesses et en leur faisant part de ses rapines sanglantes ; le peuple, par les jeux et les spectacles, et par des distributions de blé, de viande et de toutes sortes de nourritures. Les esclaves mêmes, dont il étoit toujours prêt à écouter les délations contre leurs maîtres, et qui souvent sortoient de servitude et s'enrichissoient par cette voie, affectionnoient Caius : dignes partisans et fauteurs d'un tyran. Les conjurés crurent donc avec fondement qu'il y avoit du danger pour eux à se montrer dans le moment de la mort de Caius, et, ayant enfilé des routes obscures et détournées, ils sortirent du palais et allèrent se cacher.

Leur précaution étoit placée. Les Germains de la garde, avertis que l'on assassinoit l'empereur, accoururent l'épée nue ; et, arrivés trop tard pour le sauver, ils se mirent à chercher les meurtriers. Ceux des sénateurs qui eurent le malheur de se trouver sur leur che-

min, instruits ou non de la conjuration, devinrent les victimes de leur fureur. Asprénas, le premier qu'ils rencontrèrent, fut mis en pièces. Norbanus voulut se défendre, et eut le même sort. Anteïus ne tomba pas par hasard entre les mains des soldats : une curiosité de vengeance l'avoit amené sur le lieu pour jouir de la satisfaction de voir étendu mort celui qui avoit banni et tué son père. Il lui en coûta la vie ; et, ayant tenté inutilement de se cacher lorsqu'il vit le péril, il fut massacré par les Germains.

Cependant un trouble affreux régnoit dans l'assemblée du théâtre. On y fut quelque temps sans savoir à quoi s'en tenir sur le sort de Caius. Les uns le disoient mort, comme il l'étoit véritablement. D'autres publioient qu'il n'étoit que blessé, et qu'actuellement les chirurgiens sondoient et pansoient ses plaies. Il s'en trouvoit qui débitoient qu'il s'étoit échappé tout sanglant des mains des meurtriers, et qu'il avoit gagné la tribune aux harangues, d'où il demandoit justice au peuple. Enfin quelques-uns portoient la défiance jusqu'à soupçonner que tout cela n'étoit qu'un faux bruit que Caius faisoit répandre à dessein pour connoître les dispositions des esprits à son égard. Dans cet horrible embarras, on n'osoit même sortir, par la crainte que l'on avoit des Germains, dont une partie étoit restée pour garder les portes du théâtre; et, ne sachant point encore avec certitude ce qui s'étoit passé, menaçoit des dernières violences.

Le doute sur un fait de cette nature ne pouvoit pas durer long-temps. Bientôt les choses s'éclaircirent : la fureur des Germains, qui n'avoient plus auprès de qui s'en faire un mérite, se ralentit. Les portes devinrent libres, et l'assemblée se sépara.

Vinicien ne se sauva pas sans peine. Apparemment il avoit transpiré dans le public que ce sénateur étoit du complot. Le préfet du prétoire Clémens, qui pensoit

au fond comme lui, le prit sous sa sauvegarde; et, se déclarant assez ouvertement, il ne craignit point de dire aux soldats des cohortes prétoriennes que Caius étoit lui-même l'auteur de sa perte, et que l'on devoit moins en attribuer la cause aux conspirateurs qu'à la conduite du prince, qui avoit préparé le piége dans lequel il étoit tombé.

Valérius Asiaticus parla au peuple avec encore plus de hardiesse. Car, comme la multitude s'attroupoit dans la place, et que de toutes parts on demandoit avec de grands cris qui étoit celui qui avoit tué Caius, Asiaticus éleva la voix, et dit : « Plût aux dieux que ce fût « moi ! » Ce mot prononcé avec fermeté par un homme d'un haut rang calma l'émeute; et depuis long-temps le peuple étoit accoutumé à se laisser gouverner avec une pleine docilité.

Mais le sénat, voyant Caius mort sans avoir de successeur certain, crut que le temps étoit venu de rentrer dans ses anciens droits. Les consuls étoient alors Cn. Sentius Saturninus et Q. Pomponius Sécundus. Car Caius n'avoit gardé le consulat que douze jours, et Pomponius l'avoit remplacé. Celui-ci, fléchissant indignement sous la tyrannie, s'étoit déshonoré par des bassesses. Dion rapporte de lui que dans un repas qui précéda de peu la mort de Caius, il étoit couché à ses pieds, et s'approchoit souvent pour les baiser. Sentius avoit l'âme haute, et il saisit avec ardeur le projet de rétablir la liberté républicaine.

Dès que l'on put se reconnoître, les consuls firent afficher une ordonnance par laquelle, après avoir peint des couleurs les plus odieuses le gouvernement et la personne de Caius, ils promettoient au peuple un prompt et entier soulagement, aux soldats de grandes récompenses; et leur enjoignoient à tous de se retirer tranquillement, et d'attendre la décision du sénat. Par

la même ordonnance le sénat étoit convoqué, non au palais Jule, que l'on regardoit comme un monument de la servitude, mais au Capitole.

Sentius ouvrit la séance par un discours plein de grands sentimens, félicitant la compagnie sur la liberté qui venoit d'être rendue à la république, invectivant contre la tyrannie si long-temps soufferte, et élevant jusqu'au ciel l'action de Chéréa. Ce langage étoit entièrement du goût des sénateurs, qui auroient tiré le principal fruit du rétablissement de l'ancienne forme du gouvernement. Ils ne respiroient tous que la liberté, et déjà quelques-uns parloient d'abolir les honneurs et la mémoire des Césars.

C'étoit chose plus aisée à proposer qu'à réduire en exécution. Sans doute les sénateurs en sentoient la difficulté, et l'on doit croire qu'ils songèrent à prendre des mesures pour s'assurer cette liberté tant désirée, mais dont la possession étoit au moins très-incertaine, et pouvoit s'évanouir en un instant comme un songe. C'est sur quoi l'on chercheroit inutilement quelque détail dans Josephe, quoique cet historien ait traité fort au long le fait de la mort de Caius et ses suites; il faut nous contenter de ce qu'il nous donne, et dire simplement que, l'assemblée du sénat ayant traîné bien avant dans la nuit, Chéréa vint demander le mot aux consuls, ce que l'on n'avoit point vu de mémoire d'homme. Le mot qu'ils lui donnèrent fut *liberté*, et il alla le porter aux soldats des quatre cohortes de la ville, qui reconnoissoient l'autorité du sénat.

Chéréa étoit tout dans ce parti; et ce fut lui encore qui ordonna la mort de Césonia et de sa fille. Il vouloit qu'il ne restât rien de la famille du tyran, et son œuvre lui sembloit imparfaite tant que la femme et la fille de Caius seroient en vie. Plusieurs des conjurés ne pensoient pas comme lui. Ils jugeoient que le meurtre d'une femme et d'un enfant étoit une action lâche, et

il ne leur paroissoit pas juste de faire porter à Césonia la peine des crimes de Caius. Mais Chéréa, à la tête du plus grand nombre, soutint que les crimes de Caius étoient ceux de Césonia; qu'elle lui avoit altéré la raison par des breuvages, et qu'ainsi elle étoit la vraie cause de ses égaremens et de tous les maux que l'état en avoit soufferts. Cet avis passa, et Lupus, tribun fut chargé de l'exécution. On le choisit parce qu'il étoit parent de Clémens. On souhaitoit que par lui le préfet du prétoire prît au moins part au dernier acte de la conspiration, puisqu'il s'étoit contenté de s'intéresser par des vœux secrets au premier et au principal.

Lupus trouva Césonia auprès du corps de Caius, se livrant aux transports de sa douleur, couverte de sang, baignée de larmes, et sa fille à côté d'elle sur le plancher. Dans ses plaintes elle répétoit sans cesse que Caius n'avoit pas voulu la croire, et qu'elle lui avoit souvent prédit son malheur : soit qu'elle prétendît parler de conseils qu'elle lui eût donnés sur sa conduite, et qu'il eût dédaigné de suivre; soit qu'ayant eu soupçon du complot qui se tramoit, elle eût tâché de le porter à prendre des précautions qu'il avoit négligées.

Lorsqu'elle vit entrer Lupus, à l'air menaçant et en même temps embarrassé de cet officier, elle conçut de quoi il s'agissoit; et tendant la gorge, elle l'exhorta à frapper. Elle souffrit ainsi la mort avec une constance qui auroit honoré une vie plus vertueuse. On tua l'enfant après la mère; et Lupus alla rendre compte à Chéréa de l'exécution des ordres dont il avoit été chargé.

Le sénat avoit agi jusqu'alors comme s'il eût été le maître de disposer du gouvernement. Peut-être en avoit-il le droit; mais la force en décida. Les soldats n'étoient pas d'humeur à se laisser donner la loi par le sénat; et ils forcèrent bientôt de plier une compagnie infiniment respectable, mais désarmée.

C'est ici pour la première fois depuis le nouveau

gouvernement introduit par Auguste, que la division éclate entre le sénat et les soldats. Elle reparoîtra souvent dans la suite, et produira de grands désordres. De même qu'au temps de la république l'autorité du sénat étoit contre-balancée et souvent subjuguée par le pouvoir du peuple, sous les empereurs, ou plutôt dans les intervalles de vacance de l'empire, elle avoit pour rivaux et presque pour ennemis nés les soldats. La puissance des empereurs romains étoit, comme tout le monde sait, originairement militaire. Les gens de guerre s'en souvenoient bien. Ils voulurent toujours que l'état n'eût qu'un seul chef, et que ce chef ne fût autre que leur généralissime. Cette disposition de leurs esprits se déclara dans le fait dont il est maintenant question.

Pendant que le sénat délibéroit, les officiers et les soldats des cohortes prétoriennes tenoient entre eux de petits conseils. On n'avoit pu encore oublier les dissensions affreuses et les horreurs des guerres civiles auxquelles avoit donné lieu le gouvernement républicain, et dont l'empire n'étoit délivré que depuis qu'il étoit régi par un seul : ainsi tous leurs vœux étoient pour la monarchie. Mais de plus ils comprenoient parfaitement qu'il n'étoit pas de leur intérêt de souffrir que le sénat leur donnât un maître, et qu'ils seroient bien plus considérés et favorisés d'un prince qui leur auroit obligation du trône. Enfin leur attachement pour la maison des Césars ne leur permettoit pas de songer à porter l'empire ailleurs. Ils ne pouvoient donc guère jeter les yeux que sur Claude, frère de Germanicus, et oncle de Caius. Mais, pour lui, il étoit bien éloigné de penser à l'empire.

Claude, souverainement timide, et aussi sujet à la peur qu'incapable d'ambition, lorsqu'il vit l'empereur son neveu assassiné presque sous ses yeux, ne fut occupé que du soin de se cacher. Il monta tout au haut du palais; et, se tenant tapi derrière une porte, il s'en-

veloppa dans la portière. Un simple soldat, nommé *Gratus*, qui couroit de tous côtés, soit pour chercher les meurtriers, soit pour trouver occasion de piller, étant entré dans la pièce où étoit Claude, aperçut ses pieds qui passoient; et, curieux de savoir qui étoit celui qui se cachoit, il approche, et lève la portière. Claude, tout tremblant, crut qu'il alloit être tué, et il se jette aux genoux du soldat, qui, le reconnoissant tout d'un coup, le salue empereur. Bientôt d'autres soldats se joignirent à Gratus. Ils mettent Claude dans sa litière, et comme ses esclaves effrayés s'étoient enfuis, ils la prennent eux-mêmes sur leurs épaules, et marchent vers leur camp à travers la place publique. Claude avoit l'air si triste et si consterné, que plusieurs de ceux qui le virent ainsi porter au camp des prétoriens avoient pitié de son sort, s'imaginant qu'on le menoit au supplice.

Il fut long-temps à se rassurer; et les consuls l'ayant mandé par un tribun du peuple pour l'assemblée du sénat dont j'ai fait mention, il répondit qu'il étoit retenu de force et par nécessité. Il passa la nuit dans le camp.

Le lendemain les affaires prirent une forme propre à lui donner du courage. Le peuple s'étoit réuni dans un même sentiment avec les prétoriens, et désiroit Claude pour empereur. Le sénat étoit dans un extrême embarras, n'ayant pour lui que les quatre cohortes de la ville, dont la fidélité même étoit chancelante.

Il fit pourtant encore une action de vigueur, et il [a] députa de nouveau deux tribuns du peuple à Claude pour l'exhorter à ne point s'opposer à la liberté publique, et à se soumettre aux lois, l'assurant qu'il jouiroit de tous les honneurs qui pouvoient être déférés à un citoyen dans une ville libre. Les députés s'acquittèrent fort mal

[a] Suétone et Josephe ne parlent chacun que d'une seule députation, mais avec des circonstances si différentes, que j'ai cru être autorisé à en supposer deux.

de leur commission; et, effrayés des forces dont ils voyoient Claude appuyé, ils passèrent leurs ordres; et à ce qu'ils étoient chargés de dire ils ajoutèrent que, s'il vouloit l'empire, il l'acquerroit d'une manière plus légitime en le recevant du sénat.

Les prétoriens sentirent qu'il ne s'agissoit que de tenir ferme pour amener le sénat à leur point; et Claude, enhardi par eux et par les conseils du roi Agrippa, à qui Josephe fait faire *a* un personnage important dans cette occasion, répondit « qu'il ne s'étonnoit pas que le sénat, « maltraité comme il l'avoit été par les derniers empe- « reurs, craignît le gouvernement d'un seul: qu'il espé- « roit leur en donner une meilleure idée par la douceur « et la modération avec laquelle il useroit de la souve- « raine puissance: qu'il n'en auroit que le titre, et que « dans la réalité elle seroit commune à tous les sénateurs « avec lui: qu'ils pouvoient se fier à sa parole, dont un « sûr garant pour eux étoit la conduite qu'il avoit tenue « jusqu'alors. »

Les députés du sénat s'en retournèrent avec cette réponse, et Claude se mit en possession de l'empire en recevant le serment des soldats. Il leur promit quinze * mille sesterces par tête, et aux officiers à proportion. Il fut ainsi le premier des Césars qui acheta en quelque façon l'empire: exemple contagieux, qui devint une nécessité pour ses successeurs, et qui fut porté dans la suite aux excès les plus scandaleux et les plus funestes.

* Dix-huit cent soixante et quinze livres.

Le courage abandonnoit les sénateurs aussi-bien que les forces; et les consuls ayant convoqué la compagnie dans le temple de Jupiter vainqueur, l'assemblée se trouva à peine composée de cent personnes. Pendant que

a Je m'exprime ainsi, parce que je crains que l'amour national n'ait emporté Josephe au-delà du vrai dans ce qu'il raconte ici d'Agrippa. Il dit, par exemple, que ce roi des Juifs fut invité par le sénat à venir à l'assemblée; qu'on lui demanda ses avis et ses conseils, et qu'on le députa vers Claude. Le sénat romain n'étoit guère accoutumé à traiter les rois si honorablement.

l'on délibéroit, ou plutôt que l'on ne savoit à quoi se résoudre, voilà que les soldats des cohortes de la ville, qui jusque-là avoient tenu pour le sénat, s'écrient qu'ils veulent un empereur ; et pour ne pas paroître tout d'un coup trahir le parti qu'ils avoient d'abord défendu, ils laissent le sénat maître du choix. Il ne manquoit pas dans la compagnie de sujets plus dignes de l'empire que Claude, et qui même eussent l'ambition d'y aspirer. Vinicien et Valérius Asiaticus étoient de ce nombre. Mais Chéréa et les conjurés, zélés pour la liberté, s'opposoient de toutes leurs forces à l'élection d'un empereur ; en sorte que le sénat se trouvoit dans une perplexité étrange, ne pouvant ni suivre son inclination, parce que les soldats y mettoient obstacle, ni satisfaire les soldats, parce que Chéréa y résistoit.

Ce fier tribun fit les derniers efforts pour ramener au parti de la liberté les cohortes qui s'en détachoient. Il se présenta pour les haranguer ; elles refusèrent de l'entendre. « Eh bien! (leur dit-il) puisque vous voulez un « empereur, allez donc prendre le mot du cocher Eu- « tyque. » Cet Eutyque, cocher dans la faction verte, avoit eu un crédit énorme auprès de Caius ; et Chéréa vouloit piquer les soldats par le souvenir de leur asservissement sous des hommes d'une espèce si méprisable. Il alla même jusqu'à déclarer qu'il leur apporteroit la tête de Claude, et qu'ayant détrôné la fureur, jamais il ne souffriroit qu'elle fût remplacée par la stupidité. Tout fut inutile. Un soldat plus mutin que les autres s'écria : « Amis, quelle étrange manie ne seroit-ce pas à nous de « tirer l'épée contre nos camarades, et de nous égorger « les uns les autres, pendant que nous avons un empe- « reur qui tient à toute la famille des Césars, et à qui « l'on ne peut rien reprocher! » Cette courte exhortation acheva de les décider tous ; et, levant les enseignes, ils coururent au camp des prétoriens reconnoître Claude pour leur empereur.

Ce fut alors une nécessité aux sénateurs d'en faire autant. Ils rendirent un décret pour déférer à Claude tous les titres de la souveraine puissance, et ils allèrent, les consuls à leur tête, lui porter un hommage tardif et forcé. Il ne laissa pas de les recevoir avec bonté, et il les défendit, non sans peine, contre les insultes et la violence des soldats.

Il se transporta ensuite au palais, et là il assembla ses amis pour délibérer sur le parti qu'il falloit prendre par rapport à Chéréa. Tous se réunirent à louer son action. Caius étoit si détesté, que l'on pensoit universellement que l'avoir tué étoit un service signalé rendu à la république; et dans tout le mouvement qui suivit sa mort, il ne se trouva personne, ni grand ni petit, ni soldat ni citoyen, qui songeât à le venger. Mais le meurtre d'un prince est un crime que son successeur ne manque jamais de punir pour sa propre sûreté. Nous venons de voir que Chéréa avoit menacé Claude lui-même; et ce fut, selon Dion, le prétexte que l'on prit pour ordonner sa mort, comme si, dans le cas où il étoit, on eût besoin de prétexte. Lupus, qui avoit tué Césonia et sa fille, fut condamné avec lui.

Cornélius Sabinus, lorsqu'il vit tout désespéré, avoit exhorté Chéréa à prévenir le supplice par une mort volontaire; et ce parti, si conforme aux maximes de la générosité païenne, sembloit convenir singulièrement au caractère de Chéréa. Il ne le voulut point, par quelque raison que ce puisse être; et il répondit à Sabinus qu'il étoit bien aise de mettre Claude à l'épreuve. Mais, lorsque sa mort fut ordonnée, il la souffrit avec constance, et eut la tête abattue d'un seul coup. Lupus, au contraire, timide et irrésolu, par ses mouvemens incertains, fit si bien, qu'il fallut s'y reprendre à plusieurs fois; et sans pouvoir éviter la mort qu'il craignoit, il prolongea et multiplia ses douleurs. Sabinus, à qui l'on offroit sa grâce, se tua lui-même.

Chéréa laissa un grand nom ; il fut universellement regretté; et lorsqu'au mois de février suivant on célébra les fêtes instituées pour apaiser les mânes des morts, le peuple fit une honorable mention de lui, et le pria de lui pardonner l'ingratitude dont son bienfait avoit été payé.

Jos. Ant. XIX, 3. *Suet. Calig.* 59.

Caius, au contraire, fut autant détesté après sa mort qu'il l'avoit été durant sa vie. Il ne reçut point l'honneur des funérailles publiques. Les conjurés ayant laissé son corps sur la place où ils l'avoient assassiné, il demeura en cet endroit sans que personne des siens y fît aucune attention, jusqu'à ce qu'un étranger, le roi Agrippa, prit soin de le faire enlever et déposer sur un lit. De là on le transporta furtivement dans les jardins d'une de ses maisons de plaisance, où on lui dressa un bûcher à la hâte, et l'on jeta ses restes à demi brûlés dans une fosse qui fut à peine recouverte. Ses sœurs Agrippine et Julie, lorsqu'elles furent revenues de leur exil, crurent pourtant s'honorer elles-mêmes en faisant en sorte que leur frère fût un peu plus honorablement enterré. Il fut exhumé par leur ordre, brûlé entièrement,

Dio. l. LX.

et rémis en terre avec quelque cérémonie. Le sénat auroit flétri sa mémoire, s'il n'en eût été empêché par Claude : au moins son nom fut supprimé, comme celui de Tibère, dans les sermens solennels qui se renouveloient tous les ans. On auroit souhaité pouvoir abolir totalement le souvenir de ce prince forcené; et le sénat fit fondre la monnoie de cuivre qui portoit son image et son nom.

LIVRE HUITIÈME.

CLAUDE.

§. I.

Portrait de Claude, et sa vie jusqu'à son élévation à l'empire. Sa modération dans les commencemens de son règne. Amnistie. Preuves données par Claude de son bon naturel. Il abolit l'action de lèse-majesté. Son respect pour le sénat. Sa déférence pour les magistrats. Sa modestie dans tout ce qui touchoit sa personne et sa famille. Il tient en tout une conduite directement opposée à celle de Caius. Il est extrêmement aimé du peuple. Claude gouverné par ses femmes et ses affranchis. Idée de Messaline. Pallas, Narcisse, et Calliste, les plus puissans des affranchis. Leur énorme pouvoir. Julie, fille de Germanicus, exilée, et ensuite mise à mort. Exil de Sénèque. Exposé de sa vie. Sa famille. Son goût pour la philosophie stoïque. Sévérité de ses mœurs. Caractère de son éloquence. Ses ouvrages de poésie. Sa passion pour l'étude. Délicatesse de sa santé. Il avoit été questeur lorsqu'il fut exilé. Il soutient d'abord sa disgrâce avec fermeté. Sa fierté se dément. Guerre en Germanie. Galba rétablit la discipline parmi les troupes. La Mauritanie réduite en province romaine. Libéralités de Claude à l'égard de plusieurs rois, et surtout d'Agrippa. Il se montre favorable aux Juifs. Second consulat de Claude. Traits de sa modération. Naissance de Britannicus. Belle parole de Claude au sujet de ceux qu'il employoit dans le gouvernement des provinces. Ses atten-

tions pour le bien public. Port construit à l'embouchure droite du Tibre. Monstre marin échoué. Autres ouvrages de Claude. Ap. Silanus est mis à mort. Révolte et mort de Camillus Scribonianus. Recherches rigoureuses au sujet de cette révolte. Mort d'Arria et de Pétus. Soldats condamnés à mort pour avoir tué leurs officiers qui avoient aidé Camillus. Claude aime à juger, et il se rend méprisable dans cette fonction. Inconséquence de la conduite de Claude par rapport au droit de citoyen romain et à la dignité de sénateur. Quelques traits louables. Divers règlemens et pratiques de Claude. Les Lyciens privés de la liberté. Disette causée dans Rome par Messaline et les affranchis. Débordemens affreux de Messaline. Mort de Julie, fille de Drusus, fils de Tibère. Mort de Passiénus, empoisonné par Agrippine sa femme. Traits sur cet orateur. Conquête d'une partie de la Grande-Bretagne.

Suet. Claud. 2, 9. Nous avons eu jusqu'ici si peu d'occasions de faire mention de Claude, quoique petit-neveu d'Auguste, neveu de Tibère, et oncle de Caligula, qu'il peut presque être regardé dans cette histoire comme un personnage nouveau, qu'il est besoin de faire connoître avant que d'entamer le récit de ce qui s'est passé sous son règne.

Claude, second fils de Drusus et d'Antonia, naquit à Lyon le premier août de l'an de Rome 742, pendant que son père faisoit la guerre avec beaucoup de gloire aux Germains. On le nomma Ti. Claudius Drusus. Dans la suite au surnom de *Drusus* il substitua celui de *Germanicus*, et lorsqu'il fut empereur, il ajouta celui de *César*, quoiqu'il n'appartînt à la maison des Jules ni par la naissance, ni par l'adoption. Il est connu dans l'histoire sous le nom de *Claude*, qui est celui de sa famille.

Durant son enfance il fut fatigué de maladies cruelles

et opiniâtres, qui lui laissèrent de fâcheuses impressions et dans le corps, et surtout dans l'esprit; en sorte qu'il demeura toute sa vie dans un état de stupidité qui le rendoit incapable de tout emploi, quel qu'il pût être. Il n'avoit point assez de raison pour se conduire lui-même; et lorsqu'il fut sorti de tutelle, il fallut lui continuer encore long-temps les soins d'un gouverneur qui le menoit comme un enfant.

Une éducation douce auroit été très-nécessaire pour cet esprit foible et timide, qui au fond ne manquoit pas d'intelligence. Il ne réussit point mal dans les études; il se rendit passablement habile dans les lettres grecques et latines. Il devint même auteur, et par le conseil de Tite-Live il écrivit l'histoire de son temps, non pas avec jugement, mais d'un style qui ne manquoit pas d'élégance. Dans les discours qu'il composoit étant empereur sur les affaires qui se présentoient, sa diction étoit pure et correcte. Si donc on eût pris à tâche de l'avertir avec douceur des fautes qu'il commettoit dans les choses de la vie, on pouvoit espérer de corriger en lui ce qu'il y avoit de plus choquant, et l'on seroit peut-être parvenu à le mettre au moins en état de se montrer. Mais il lui arriva ce qu'éprouvent presque toujours les enfans disgraciés de la nature. Il ne recevoit que duretés de tout ce qui l'environnoit. Sa mère, quoique d'ailleurs sage et judicieuse princesse, le traitoit de *monstre d'homme, d'homme manqué, et simplement ébauché;* et lorsqu'elle vouloit parler de quelqu'un qui péchoit par défaut d'esprit, *il est plus bête,* disoit-elle, *que mon fils Claude.* Livie, son aïeule, hautaine et dure par caractère, ne lui témoignoit que du mépris, ne lui adressoit la parole que très-rarement; et si elle avoit quelque avis à lui donner, c'étoit par écrit en quatre mots, toujours aigres, ou par une personne interposée. Son gouverneur étoit un homme grossier, et qui, ayant long-temps conduit des chevaux, gardoit avec son élève la brutalité de sa première pro-

Suet. Claud. 41, 42.

Tac. Ann. XIII, 3.

Suet. Claud. 2, 9.

fession. Ainsi tout concouroit à abrutir Claude de plus en plus, et à éteindre les légères étincelles de sens et de raison qui pouvoient lui rester.

Auguste seul, qui n'étoit pourtant que son grand oncle, avoit de la bonté pour lui. Nous avons une lettre de ce prince par laquelle il marque à Livie que, pendant qu'elle sera absente, il fera tous les jours souper Claude à sa table, afin qu'il ne demeurât pas vis-à-vis de son précepteur. Dans une autre lettre, adressée encore à Livie, il lui témoigne une satisfaction mêlée de surprise au sujet d'une déclamation dans laquelle Claude avoit réussi.

Mais, pour ce qui est de le produire et de l'élever aux honneurs comme son frère Germanicus, Auguste ne put s'y résoudre, dans la crainte de l'exposer à la moquerie en le mettant en place, et de se faire par contrecoup moquer lui-même. En effet, toute la personne de Claude n'étoit propre qu'à attirer la risée. Il se tenoit mal; il ne marchoit qu'en chancelant indécemment; la tête et les mains lui trembloient; il avoit un ris niais, la bouche écumante dès qu'il se mettoit en colère, la voix sourde, la parole mal articulée. Il ne connoissoit point les bienséances, il ne sentoit point la valeur des termes, il ne savoit rien dire ni rien faire à propos. Auguste craignoit tellement son ineptie, qu'en consentant à la prière de Livie, qu'il fît une fonction d'assez petite importance dans des jeux en l'honneur de Mars, il exigea pour condition qu'il y fût gouverné par un adjoint, de peur qu'il ne lui échappât quelque chose qui le rendît ridicule. Il le laissa donc simple chevalier romain, lui accordant pour toute décoration la dignité d'augure; et dans son testament il ne l'appela à sa succession qu'au troisième rang, avec plusieurs autres qui étoient étrangers à sa famille, et il ne lui fit qu'un legs de huit * cent mille sesterces.

Sen. Ἀποκολοκύντωσις. Dio, l. LX.

* Cent mille livres.

Tibère son oncle tint la même conduite à son égard.

Sollicité de l'élever aux honneurs, il ne voulut lui donner que les ornemens consulaires : et comme Claude, peu content d'une simple parure extérieure, revenoit à la charge et demandoit d'être revêtu d'une magistrature réelle, Tibère, pour toute réponse, lui envoya quarante pièces [a] d'or avec lesquelles il pût passer ses Saturnales [b]. Alors Claude, ayant perdu toute espérance d'obtenir les honneurs auxquels sa naissance lui donnoit droit d'aspirer, se renferma dans une vie privée, toujours caché, soit dans ses jardins près de Rome, soit dans une maison de plaisance en Campanie : et, suivant son génie bas, il se lia avec les gens de la plus vile condition et des plus mauvaises mœurs, qui le plongèrent dans la débauche. Le vin, le jeu, les femmes, devinrent son unique occupation, et le rendirent encore plus méprisable qu'il ne l'étoit par sa stupidité.

Cependant le nom qu'il portoit lui attiroit des respects lorsqu'il paroissoit au Cirque ou au théâtre. Par deux fois les chevaliers romains le choisirent pour leur député et leur orateur auprès du sénat et des consuls. Le sénat voulut, s'il n'en eût été empêché par Tibère, lui donner entrée dans la compagnie et rang parmi les consulaires. Enfin nous avons vu que Tibère lui-même, sur la fin de sa vie, ayant détruit presque toute sa famille, eut quelque pensée de le nommer son successeur; et, détourné de cette vue par la considération de l'imbécillité de son neveu, au moins il témoigna quelque égard pour lui dans son testament; et, en recommandant aux armées, au sénat et au peuple romain toutes les personnes qui lui appartenoient, il fit mention expresse de Claude, et lui légua deux millions de sesterces (deux cent cinquante mille livres).

[a] La pièce d'or étoit du poids de deux deniers et demi, et peut être estimée douze livres dix sols de notre monnoie. A ce compte les quarante pieces d'or feront cinq cents francs.

[b] C'étoient chez les Romains un temps de divertissement, comme le carnaval parmi nous.

Sous Caligula sa fortune varia beaucoup. D'abord ce jeune empereur, attentif à chercher toutes les voies de se concilier la faveur publique, fit enfin entrer son oncle dans le sénat, et le nomma consul avec lui. Un second consulat fut destiné à Claude, pour être exercé par lui après un intervalle de quatre ans. Il présida plus d'une fois aux jeux en la place de Caius, et toute l'assistance l'honora par des acclamations, souhaitant mille prospérités à l'oncle de l'empereur, au frère de Germanicus.

Mais tout cet éclat s'évanouit bientôt, et fit place aux moqueries et aux insultes. Caius ne se gêna pas plus long-temps à l'égard de son oncle que par rapport à tout le reste de l'empire; il fit de Claude son jouet, et il n'est point de tour de page par lequel il ne se divertît aux dépens de ce prince imbécille. Si Claude arrivoit un peu tard au souper de l'empereur, on s'arrangeoit de manière qu'il ne trouvât point de place, et on lui faisoit faire le tour de la salle avant que de le recevoir comme par grâce. Lorsqu'il s'endormoit après le repas, ce qui lui étoit fort ordinaire, parce qu'il dormoit peu pendant la nuit, on lui lançoit des noyaux d'olives ou d'autres fruits; quelquefois les bouffons lui donnoient des férules ou le fouet pour l'éveiller; ou bien on lui mettoit des souliers aux mains, afin que, lorsqu'il s'éveilleroit subitement, et que par un geste naturel il voudroit se frotter les yeux, il portât ces souliers à son visage.

Il eut aussi des affaires sérieuses, et courut des dangers sous un prince non moins cruel qu'il étoit ombrageux. J'ai marqué dans le livre précédent quelques traits de ce genre; mais de plus, dès le temps de son consulat, Claude ayant été chargé du soin de mettre en place les statues de Néron et de Drusus, frères aînés de Caius, et s'en étant acquitté avec sa négligence ordinaire, peu s'en fallut qu'il ne fût ignominieusement destitué. Dans la suite il se vit fatigué perpétuellement

par des accusations qu'intentoient souvent contre lui des gens mêmes de sa maison. Un de ses esclaves eut l'audace de le déférer comme coupable d'un crime capital : l'affaire fut instruite. Caius voulut être son juge ; et il ne l'épargna que parce qu'il le méprisoit trop pour le craindre. Une action de faux fut admise en justice contre un testament au bas duquel il avoit signé comme témoin. J'ai dit quelle réception lui fit Caius lorsque, député par le sénat, Claude vint le trouver dans les Gaules. Depuis ce temps il fut réduit par ignominie à opiner dans le sénat le dernier de tous les consulaires. C'étoit un tel homme, méprisé et méprisable à l'excès, qui devoit parvenir à l'empire, afin qu'il ne manquât à l'orgueil romain aucune sorte d'humiliation.

Jos. Antiq. XIX, 1.

Suet.

CAIUS AUGUSTUS. IV.
CN. SENTIUS SATURNINUS.

Elevé à la souveraine puissance par un événement dans lequel, comme nous l'avons vu, il n'avoit rien mis du sien, Claude en usa d'abord avec la modération qui étoit dans son caractère. Il est de certains vices qui supposent de l'esprit, et Claude n'en avoit pas assez pour être ni ambitieux ni hautain.

An. R. 792. De J.C. 41. *Suet. Claud.* 11, 12. *Dio, l.* LX.

En recevant les titres d'honneur que le sénat lui déféroit, il accepta celui de *père de la patrie,* qu'il prit pourtant dans la suite; mais il s'abstint toujours du prénom d'*imperator*.

Il accorda une amnistie pleine et entière pour tout ce qui s'étoit passé pendant les deux jours de trouble et de confusion qui avoient précédé celui où le sénat se détermina enfin à le reconnoître; et il l'exécuta de bonne foi. Les principaux auteurs de la mort de Caius furent seuls punis. Du reste, il ne voulut point que l'on fît aucune recherche ni de ceux qui avoient conspiré contre son prédécesseur, ni de ceux qui s'étoient opposés à sa propre élévation. Des hommes qu'il pouvoit

regarder comme des rivaux et des concurrens, parce qu'il avoit été question de les faire empereurs à son préjudice, non-seulement n'eurent rien à craindre de son ressentiment, mais furent comblés de ses bienfaits. Il traita toujours en ami Galba, qui commandoit alors les légions de la basse Germanie, et que bien des personnes, sur la nouvelle de la mort de Caius, avoient sollicité vivement de penser à l'empire. Valérius Asiaticus obtint de lui un second consulat; et s'il périt, ce fut par la fraude de Messaline et de Vitellius. Vinicien pouvoit jouir tranquillement de son état et de la vie, s'il ne se fût rendu coupable et digne de mort en s'associant à Camillus Scribonianus pour détrôner son empereur. Claude n'avoit point de fiel; et ceux qui l'avoient insulté foible et petit n'eurent point à le craindre empereur, s'ils ne provoquoient sa colère par de nouvelles offenses.

Suet. Galb. 7.

Il fit preuve de bon naturel en honorant la mémoire de tous les princes et princesses de sa famille, quoiqu'il n'eût pas grand lieu de s'en louer. Son serment le plus solennel et le plus sacré étoit par le génie d'Auguste. Il fit décerner les honneurs divins à Livie: en quoi il se rendoit sans doute coupable d'impiété; mais au moins avoit-il la gloire de se montrer plus reconnoissant envers une aïeule très-dure pour lui que ne l'avoit été Tibère pour une mère à qui il devoit l'empire. Claude établit des fêtes en l'honneur de son père Drusus, de sa mère Antonia, de son frère Germanicus, sans oublier Marc-Antoine son aïeul, dont la mémoire avoit été flétrie par tant de décrets du sénat. Il acheva un arc de triomphe commencé en l'honneur de Tibère, et qui étoit demeuré imparfait. Enfin, s'il se crut obligé de casser toutes les ordonnances et tous les actes de Caius, il ne voulut point cependant que le jour de la mort de ce prince odieux fût mis au nombre des jours de fêtes, quoiqu'il le regardât comme

celui de son avénement à l'empire. Il rappela aussi ses nièces exilées par leur frère, et leur rendit tous leurs biens qui avoient été confisqués.

Il abolit l'action de lèse-majesté, si terrible sous Tibère et sous Caius, et il rendit la liberté à tous ceux qui étoient retenus en prison sous ce prétexte tyrannique.

Il témoignoit un grand respect pour le sénat, dont il vouloit que l'autorité intervînt dans tout ce qu'il faisoit d'important. Pour les affaires urgentes, ou de moindre conséquence, il rétablit le conseil privé institué par Auguste, et tombé en désuétude depuis la retraite de Tibère à Caprée. Comme la peur agissoit puissamment sur lui, la mort violente de Caius et les délibérations prises par le sénat contre lui-même avoient laissé dans son âme une si forte impression de terreur, que pendant les trente premiers jours de son empire il n'osa mettre le pied dans le sénat; et lorsqu'il y vint après cet intervalle, il se fit accompagner du préfet du prétoire et de quelques tribuns de sa garde; mais ce ne fut qu'après en avoir demandé et obtenu la permission de la compagnie.

Plein de déférence pour les magistrats, si les consuls dans le sénat se levoient de leurs siéges pour s'approcher de lui et lui parler, il se levoit pareillement, et s'avançoit à leur rencontre. Il se joignoit aux préteurs pour juger avec eux comme simple assesseur. Dans une occasion où les tribuns du peuple vinrent le trouver sur son tribunal, il leur fit des excuses sur ce que le lieu étoit trop étroit pour qu'il pût les y faire asseoir.

Dans tout ce qui touchoit sa personne et sa famille, il gardoit la modestie d'un particulier. Il n'établit point de jeux ni de fêtes pour le jour de sa naissance. Bien éloigné de la folie sacrilége de Caius, il défendit qu'on l'adorât, qu'on lui offrît des sacrifices. Il supprima les acclamations indécentes, dont l'usage s'étoit introduit

dans le sénat, et qui convenoit peu à la gravité d'une compagnie si respectable. Cette mode, fondée sur la flatterie, ne fut pas éteinte pour toujours; elle reprit vigueur, et les écrivains de l'Histoire Auguste nous en ont conservé plusieurs exemples qui justifient le dédain que Claude en avoit conçu. On lui avoit déféré l'honneur de la robe triomphale toutes les fois qu'il assisteroit aux jeux. Il s'en servit dans quelques occasions, mais le plus souvent il se contentoit de la robe bordée de pourpre que portoient tous les magistrats. Il ne souffrit point qu'on lui érigeât plus de trois statues, disant que c'étoient des dépenses vaines, et des embarras pour les places et pour les édifices publics.

Il avoit deux filles, Antonia, qui lui étoit née d'Elia Pétina, et la triste Octavie, devenue célèbre seulement par ses malheurs. Il maria l'aînée à Cn. Pompéius, à qui il permit de reprendre le surnom de *magnus* ou *grand*, que Caius lui avoit interdit. Il fiança Octavie, qui étoit presque encore au berceau, à L. Silanus. Ces alliances étoient convenables, selon les mœurs des Romains, qui ne connoissoient d'autre noblesse que celle de leur nation. Ce que je veux observer, c'est que les cérémonies s'en firent sans aucun faste, sans appareil pompeux, sans réjouissances publiques. Les tribunaux furent ouverts à l'ordinaire, le sénat s'assembla, Claude lui-même tint séance et jugea selon sa coutume. Ses gendres n'eurent pourtant point à se plaindre qu'il fût indifférent pour leur élévation. Ils furent traités comme l'avoient été les jeunes princes de la maison impériale par Auguste et par Tibère, et il leur accorda le privilége de demander les charges cinq ans avant l'âge prescrit par les lois.

Claude prit à tâche de tenir en tout une conduite directement contraire à celle de Caius; et il témoigna même hautement qu'il désapprouvoit le gouvernement de ce prince furieux. Il abolit les nouveaux impôts. Il

brûla ces deux horribles mémoires dont j'ai parlé, intitulé l'un *le poignard*, l'autre *l'épée*, et il envoya au supplice l'affranchi Protogène qui en avoit la garde. Il se fit représenter les papiers dont Caius avoit fait brûler des copies, pendant qu'il en gardoit soigneusement les originaux. Ceux qui les avoient fournis, ou au contraire qui y étoient chargés de quelque accusation, furent invités à les reconnoître et à en prendre lecture; après quoi tout fut brûlé en leur présence. J'ai dit que Claude ne voulut pas permettre au sénat de flétrir la mémoire de son prédécesseur, mais il fit enlever en une nuit toutes ses statues. Il supprima l'usage des étrennes, qui étoit devenu une vraie rapine sous Caius. Ne connoissant point un vil et sordide intérêt, il défendit à quiconque auroit des parens de le faire son héritier, et il répara même les torts que plusieurs familles avoient soufferts sous ses deux derniers prédécesseurs par des testamens que suggéroient la crainte et la flatterie. Il rendit aux villes les statues de leurs dieux que Caius avoit enlevées et transportées à Rome. En un mot, haïssant avec tous les gens de bien les fureurs de ce tyran, il ne ménagea sa mémoire que dans ce qui intéressoit de trop près la dignité de la maison impériale et les droits de la souveraine puissance.

Avec une telle conduite, il n'est pas étonnant que Claude se soit fait beaucoup aimer dans les commencemens de son règne. Le peuple l'adoroit; et durant une promenade qu'il fit à Ostie, le bruit s'étant répandu qu'il avoit péri par le complot de quelques assassins, la multitude entra en fureur; et, accusant les soldats de trahison et les sénateurs de parricide, elle se portoit à une sédition violente, si plusieurs personnes, montant, par ordre des magistrats, sur la tribune aux harangues, n'eussent assuré bien positivement que l'empereur vivoit et qu'il alloit arriver.

La suite se démentit bientôt: événement très-ordi-

naire, et dont presque toutes les mutations de règne fournissent des exemples. Ce qu'il y eut ici de singulier, c'est qu'il n'étoit entré aucun artifice dans les procédés qui d'abord attirèrent à Claude la faveur et l'estime populaire. Il étoit naturellement porté à faire le bien, et nullement capable de feindre; mais que peuvent les bonnes inclinations d'un esprit foible contre l'ascendant que prennent sur lui les méchans qui l'obsèdent?

Dio. Claude étoit fait pour être gouverné. Il n'avoit jamais su qu'obéir à Livie son aïeule, à Antonia sa mère, et aux affranchis qui devoient le servir. Accoutumé à vivre sous la tutelle des femmes et des valets, il continua depuis qu'il fut empereur ce qu'il avoit fait toute sa vie; et son règne fut le règne de Messaline, et ensuite d'Agrippine d'une part; et de l'autre, de Pallas, Narcisse, Calliste, Polybe, Félix, et autres misérables affranchis.

Suet. Claud. 26. Claude avoit pour épouse, lorsqu'il parvint à l'empire, la trop fameuse Messaline, fille de Valérius Messala Barbatus, son cousin-germain. Il n'est personne qui ne connoisse cette princesse, horriblement décriée par ses désordres affreux. Mais on n'en aura pas une idée complète, si à l'impudicité on ne joint la cruauté qui lui fit verser le sang le plus illustre pour satisfaire ses jalousies et ses vengeances.

Suet. Claud. 28, 29. Jos. Antiq. XIX, 1. Zonaras. Les trois plus puissans affranchis de Claude furent Pallas son trésorier, Narcisse son secrétaire, et Calliste, proposé au soin des requêtes que l'on vouloit présenter à l'empereur. Nous aurons assez d'occasions dans la suite de faire connoître les deux premiers. Je me contenterai *Plin. XXXIII, 10.* d'observer ici qu'ils étoient, selon le témoignage de Pline, plus riches que ne l'avoit été Crassus; et qu'un *Suet.* jour Claude, se plaignant de la modicité du fisc, ou trésor impérial, on lui répondit qu'il deviendroit bien riche, si deux de ses affranchis vouloient partager avec lui leur fortune.

Calliste, qui alloit de pair avec eux pour la richesse, avoit été affranchi de Caius; et dès-lors il se ménageoit l'affection de Claude, en même temps qu'il entroit dans la conspiration contre son patron et son empereur. Lorsque Caius fut tué, Calliste persuada à Claude qu'il lui avoit sauvé la vie; et qu'ayant reçu l'ordre de l'empoisonner, il en avoit éludé l'exécution par d'habiles et heureux subterfuges. Ce fait, qui ne paroîtra guère vraisemblable à quiconque s'est formé une juste idée de Caius, trouva créance dans l'esprit de Claude, et le disposa à donner sa confiance à Calliste. *Jos.*

On peut juger de l'insolence de cet affranchi par un trait que Sénèque rapporte comme témoin oculaire. *Sen. ep. 47.* « J'ai[1] vu, dit-il, l'ancien maître de Calliste demeurer « debout à sa porte. Ce maître l'avoit vendu comme un « esclave de rebut qu'il ne vouloit point souffrir dans « sa maison; et Calliste lui rendoit le change en l'ex- « cluant de la sienne pendant que d'autres y étoient « admis. »

Claude fut l'esclave de ces esclaves orgueilleux. Ils s'étoient tellement rendus maîtres de sa personne, qu'on ne pouvoit l'approcher sans leur permission. Ils donnoient les entrées en accordant le privilége de porter au doigt un anneau d'or où fût empreinte l'image de l'empereur. *Plin. xxxiii, 3.* Il est à croire que ceux qu'ils avoient gratifiés de cette faveur étoient exempts de l'humiliante cérémonie à laquelle la timidité de Claude assujettissoit quiconque vouloit l'aborder. *Dio.* Tous étoient fouillés, de peur des armes qui auroient pu être cachées sous les habits. Ce ne fut que tard, et à grande peine, qu'il en dispensa les femmes et les jeunes gens de l'un et de l'autre sexe. *Suet. Claud. 35.*

Les affranchis de Claude disposoient de tout dans *Suet. Claud. 29.*

[1] *Stare ante Callisti limen dominum suum vidi, et eum qui illi impegerat titulum, qui inter rejicula mancipia produxerat, aliis intrantibus excludi. Retulit illi gratiam servus... et ipse illum non judicavit domo sua dignum.* Sen.

l'empire. Ils vendoient ou distribuoient au gré de leur caprice les honneurs, les commandemens des armées, les immunités, les supplices; et cela sans même que leur maître en fût seulement informé. Ils révoquoient les dons qu'il avoit faits, ils cassoient ses jugemens, ils rendoient inutiles les provisions de charges et d'offices qu'il avoit accordées, et les changeoient tout ouvertement; enfin ils décidoient de la vie et de la mort des personnes les plus illustres, et Julie, fille de Germanicus, en fit la triste épreuve dès le commencement du règne de Claude son oncle.

Dio, et Suet. Claud. 29. Cette princesse, apparemment fière de sa naissance, ne fléchissoit point sous Messaline, et dédaignoit de lui faire la cour. D'ailleurs elle étoit fort belle; et sa qualité de nièce lui donnant les entrées chez Claude, elle le voyoit très-souvent et à toutes les heures. Messaline, offensée et jalouse, jura sa perte, et elle y réussit, aidée des affranchis. Elle lui imputa des désordres et des adultères: accusation bien placée dans la bouche de Messaline! et sans que les crimes fussent prouvés, sans qu'une accusée de ce rang fût entendue dans ses défenses, elle fut d'abord exilée, et peu après mise à mort.

Dio. Sénèque se trouva impliqué dans cette affaire, et, comme coupable d'adultère avec Julie, il fut relégué dans l'île de Corse. Une condamnation qui fut l'ouvrage de Messaline n'est pas une flétrissure, et toute la vie de cet homme célèbre le justifie suffisamment. Je vais en donner ici une idée jusqu'au temps dont je rends compte actuellement. Il est important de bien connoître un personnage qui dans la suite jouera un grand rôle, et qui d'ailleurs nous intéresse par ses écrits, que nous avons entre les mains.

Lips. vitd. Sen. Sénèque naquit sous l'empire d'Auguste, à Cordoue en Espagne, d'une famille honorable, et où régna le goût des lettres. Son père, M. Annæus Sénéca, chevalier romain, eut dès sa jeunesse un grand désir de se trans-

porter à Rome ; mais, retenu dans la province par les fureurs des guerres civiles, il ne put exécuter son dessein que lorsque le gouvernement d'un seul eut rétabli le calme et la tranquillité dans cette capitale de l'univers. Il y brilla par son éloquence dans le genre déclamatoire, qui étoit alors extrêmement en vogue. Nous avons de lui un recueil de fragmens de déclamations des plus fameux rhéteurs qu'il avoit entendus. Sa mémoire étoit excellente, et, dans la force de l'âge, elle alloit jusqu'au prodige. Quoique affoiblie dans la vieillesse, il la trouva encore assez fidèle pour lui fournir et lui représenter tous ces différens morceaux, dont il fit une collection à la prière et pour l'usage de ses fils. *Sen. P. in proœm. controv. l. 1.*

Il en avoit trois, Novatus, notre Sénèque, et Méla ou Mella. Novatus fut adopté par Junius Gallio, dont il prit les noms. C'est le proconsul d'Achaïe, Gallion, dont il est fait mention dans les Actes des Apôtres. Il s'appliqua à l'éloquence, et il s'y fit quelque réputation. Méla fut père du poëte Lucain. Mais Sénèque est la gloire de cette maison. *Act. Ap. 18.*

Son père cultiva avec soin les heureuses dispositions d'un beau génie, né avec toutes les qualités qui peuvent promettre un orateur, sagacité, élévation, fécondité. Il le destina à l'éloquence du barreau, qui étoit chez les Romains la voie ouverte au mérite pour s'élever aux honneurs. Le goût du fils le détermina à l'étude de la philosophie stoïque ; et il est beau de l'entendre exposer lui-même quelle impression faisoient sur lui les leçons de ses maîtres. Voici comme il s'en exprime dans une de ses lettres, étant déjà avancé en âge. *Sen. ep. 108.*

« Lorsque [1] j'écoutois (dit-il) le philosophe Attale et

[1] *Ego quùm Attalum audirem in vitia, in errores, in mala, vitæ perorantem, sæpè misertus sum generis humani, et illum sublimem altioremque humano fastigio credidi. . . Quùm verò commendare pauperta*tem cœperat, et ostendere quàm quidquid usum excederet, ponduis esset supervacuum et grave ferenti, sæpè exire è scholâ pauperi libuit. Quùm cœperat voluptates nostras traducere, laudare castum corpus, so-*

« ses véhémentes invectives contre les vices, contre les « erreurs, contre les maux de la vie, j'avois compassion « du genre humain, et j'étois épris d'admiration pour « un homme qui me sembloit élevé au-dessus de la con- « dition des misérables mortels. S'il entreprenoit de « faire l'éloge de la pauvreté, et de montrer combien « tout ce qui excède les besoins de la nature est un « poids inutile et onéreux pour celui qui le porte, sou- « vent il me prenoit des saillies de sortir pauvre de son « école. S'il attaquoit la volupté et louoit un corps « chaste, une table frugale, un cœur pur et détaché non- « seulement des plaisirs illicites, mais de ceux qui ne « sont que superflus, je me sentois porté à pratiquer une « tempérance universelle. De ces bonnes dispositions « (ajoute-t-il) j'ai conservé quelques restes, parce que « je m'étois prêté à tout avec une extrême vivacité. »

Il détaille ensuite ces restes assurément estimables de son premier zèle : renoncement pour toute sa vie aux délices de la table et à tout mets qui n'est capable que d'inviter à manger encore ceux qui n'en ont plus de besoin ; nul usage ni des parfums, ni du vin, ni des bains chauds ; un matelas dur et qui résistoit au poids du corps ; attention à substituer, dans les choses mêmes qu'il s'étoit permises, la modération à l'abstinence.

Il avoit d'abord outré la sévérité. Tout de feu pour les enseignemens de ses maîtres, le jeune Sénèque reçut avidement et prit pour règle la maxime singulière d'un philosophe qu'il nomme Sotion, et qui, sans être pythagoricien décidé, exhortoit ses disciples à s'abstenir de tout ce qui avoit eu vie. « Si [1] Pythagore a pensé juste, « (disoit-il) et que la transmigration des âmes des hommes « dans les corps des animaux soit réelle, c'est cruauté

briam mensam puram mentem, non tantum ab illicitis voluptatibus, sed etiam supervacuis, libebat circumscribere gulam et ventrem. Indè mihi quædam permansêre : magno enim in omnia impetu veneram. Sen. ep. 108.

[1] *Si vera sunt ista, abstinuisse animalibus innocentia est : si falsa, frugalitas est. Quod isthic credulitatis tuæ damnum est?* Sen. ibid.

« que de manger de leur chair. S'il s'est trompé, quel « risque courez-vous? celui de la frugalité. » Armé de ce beau raisonnement, Sénèque pratiqua pendant un an entier l'abstinence pythagoricienne; et il assure que ce régime lui étoit devenu non-seulement familier, mais agréable. Il croyoit trouver son esprit plus agile, plus dégagé, plus leste pour toutes ses opérations.

Ce ne fut pas lui qui s'en lassa. Son père souffroit avec peine son attachement pour la philosophie, qui pouvoit l'écarter de la route de la fortune. Il profita du bruit que faisoit alors dans la ville ce que les Romains appeloient *superstitions étrangères*. C'étoit le judaïsme, caractérisé en partie, comme l'on sait, par l'abstinence de certaines espèces de nourritures. Comme donc Tibère chassoit actuellement de Rome les Juifs, ainsi que nous l'avons remarqué sur la cinquième année de son règne, Sénèque le père feignit de craindre pour son fils de fâcheuses affaires, s'il s'opiniâtroit à un régime que l'on pouvoit faire passer pour superstitieux; « et [1] je me « laissai assez aisément persuader (dit Sénèque) de « faire meilleure chère. »

Il ne s'étoit point tellement livré à la philosophie, qu'il négligeât les exercices de l'éloquence. Ces deux études vont très-bien ensemble; et surtout la partie de la philosophie qui regarde les mœurs, les passions et la connoissance du cœur humain, a toujours été jugée par les grands maîtres nécessaire à l'orateur. Sénèque s'engagea dans la plaidoirie, et il y réussit au point d'exciter la jalousie de Caius. Peu s'en fallut, comme nous l'avons vu, que ses succès ne lui coûtassent la vie.

Nous n'avons aucun de ses plaidoyers, soit qu'il ne les ait point donnés au public, soit qu'ils aient péri avec tant d'autres monumens de l'antiquité. Mais nous connoissons par ses ouvrages philosophiques son goût d'éloquence, qui est très-différent de celui de Cicéron et

[1] *Nec difficulter mihi ut inciperem meliùs cœnare persuasit.* Sen. ibid.

du bon siècle. Phrases coupées, pensées hardies et assez souvent fausses, antithèses recherchées, tours singuliers, et qui, par un faux air de paradoxes, tendent toujours à étonner. On ne trouve point en lui cette belle nature, ce style coulant, aisé, qui semble presque le langage des choses mêmes. Sénèque, parmi une grande et riche variété de pensées, offre toujours les mêmes tours; et il ne prend pas le ton des choses, il leur donne le sien.

Quintil. Instit. or. x, 1. Les [1] vices d'élocution que nous remarquons, d'après Quintilien, dans Sénèque sont séduisans par eux-mêmes; et comme il y joignoit un esprit vigoureux et élevé, une imagination dominante et de grandes connoissances, il se fit une brillante réputation, il devint le seul modèle sur lequel la jeunesse se plut à se former, on ne lut que lui. Ainsi il acheva de perdre l'éloquence, qui avoit déjà commencé à décliner sur la fin du règne d'Auguste. Les déclamateurs lui avoient porté le premier coup; mais ils n'étoient pas assez accrédités pour faire secte. Un homme du mérite de Sénèque entraîna une foule d'imitateurs, qui souvent ne copioient que ses défauts.

Quintil. ibid. Il sentoit parfaitement la différence qui se trouvoit entre lui et les anciens. Aussi affectoit-il de les décrier, voyant bien qu'il ne pouvoit être loué de ceux qui les admireroient. Suétone l'accuse d'en avoir dégoûté Néron, son disciple, afin d'être seul estimé de lui. *Suet. Ner. 52.*

Son goût d'éloquence s'assortissoit très-bien avec le raffinement et la corruption des mœurs du siècle où il vivoit. Lui-même il fournit le principe sur lequel est fondée cette réflexion qui le condamne. « Telle [2] vie, « tel style (dit-il): le discours suit les mœurs. Si la dis-

[1] *In eloquendo corrupta pleraque, atque eò perniciosiora, quòd abundant dulcibus vitiis.*

[2] *Talis hominibus oratio, qualis vita... genus dicendi imitatur publicos mores. Si disciplina civitatis laboravit, et se in delicias dedit, argumentum est luxuriæ publicæ, orationis lascivia; si modò non in uno aut in altero fuit, sed approbata est et recepta.* Sen. ep. 114.

« cipline d'un état s'est relâchée et s'est laissé énerver « par les délices, on trouvera la preuve de la licence pu- « blique dans la mollesse et l'afféterie du style, recher- « chées généralement. » On sait quelles étoient les mœurs romaines sous Caligula, Claude et Néron; et il est assez singulier qu'un homme d'une morale aussi sévère que Sénèque ait été le chef et le principal auteur d'un goût corrompu d'éloquence, qui, selon lui-même, sympathise naturellement avec le relâchement des mœurs.

Sénèque s'amusoit quelquefois à la poésie, et il s'y est exercé en divers genres. On lui attribue quelques épigrammes : sa satire contre Claude renferme des vers souvent très-jolis et pleins de sel. Les tragédies qui portent son nom ne sont pas toutes de lui. Mais je vois que les savans s'accordent assez à le reconnoître pour auteur de la Médée, de l'Hippolyte, de la Troade, et peut-être de l'Œdipe. On y trouve les vertus et les vices de son style, de l'élévation dans les pensées, mais un tour d'élocution plus ingénieux que vrai et naturel.

Sa passion pour l'étude fut également vive et persévérante. Devenu vieux et retiré de la cour, il travailloit avec l'ardeur d'un jeune homme. « Je [1] ne passe, dit-il, « aucun jour dans l'oisiveté : je revendique même pour « l'étude une partie des nuits. Je ne me donne point « au sommeil, j'y succombe; et lorsque mes yeux sont « fatigués et ne cherchent qu'à se fermer, je les tiens en- « core attachés sur l'ouvrage. J'ai renoncé non-seulement « aux hommes, mais aux affaires, et surtout aux mien- « nes. Je ne m'occupe que de la postérité, à qui je tâche « de rendre service en lui composant de salutaires leçons,

[1] *Nullus mihi per otium dies exit: partem noctium studiis vindico. Non vaco somno, sed succumbo; et oculos vigilia fatigatos cadentesque in opere detineo. Secessi non tantum ab hominibus, sed à rebus, et primùm à meis. Posterorum negotium ago: illis aliqua quæ possint prodesse conscribo. Salutares admonitiones, velut medicamentorum utilium compositiones, litteris mando.* Sen. ep. 8.

« que je regarde comme d'utiles recettes pour la guérison des maladies de l'âme. »

Ce zele pour le travail est d'autant plus digne de louange, que Sénèque fut toujours d'une santé très-délicate. Il dit lui-même qu'il n'est presque aucune sorte de maladie qu'il n'ait éprouvée. Dans sa jeunesse il fut fatigué de rhumes violens, menacé de phthisie. Plus avancé en âge, il devint sujet à des attaques d'asthme, qui le faisoient beaucoup souffrir, et sembloient souvent le mettre aux portes de la mort. Le régime, la frugalité, l'exercice modéré du corps, soutinrent cette santé si fragile, et lui conservèrent jusqu'au bout des forces capables de suffire à la vigueur et à l'activité de son esprit.

Sen. ep 54 et 78.

Avec les talens et le courage qu'avoit Sénèque il pouvoit aspirer à tout dans Rome, et en effet il avoit déja géré la questure, qui étoit le premier degré des honneurs, lorsque la disgrâce dont j'ai parlé sembla renverser pour jamais ses espérances. J'ai dit qu'il est peu vraisemblable qu'il l'ait méritée ; et l'exposé que j'ai donné de sa vie fera aisément entrer dans ma pensée tout lecteur équitable. Le témoignage d'une exactitude et d'une régularité de mœurs portée jusqu'à la sévérité doit assurément avoir plus de poids que celui de Messaline.

Sen. ad Helv. 17.

Il soutint d'abord sa disgrâce avec fermeté, comme on peut le juger par le discours qu'il envoya du lieu de son exil à Helvia sa mère, et où il entreprend de la consoler. Helvia étoit une femme de mérite, et en qui l'esprit accompagnoit et ornoit la vertu. Son fils lui tient le langage le plus fort et le plus sublime : tout le faste de la philosophie stoïcienne est étalé dans cette pièce. On pourroit penser qu'il en dit trop pour être cru : mais au moins est-il certain que, s'il eût été abattu par son infortune, il n'auroit pas eu la liberté d'esprit nécessaire pour composer un ouvrage d'une assez juste éten-

due, et monté d'un bout à l'autre sur le haut ton.

La longueur de son exil l'ennuya, et sa fierté se démentit vers la troisième année de son séjour dans l'île de Corse. Nous avons de lui une pièce de cette date qui ne fait guère d'honneur à la philosophie. Polybe, affranchi de Claude, et son homme de lettres, avoit perdu un frère. Sénèque composa à ce sujet un discours dans lequel il flatte bassement ce misérable valet, dont l'insolence alloit jusqu'à se promener souvent en public entre les deux consuls. On s'étonnera moins qu'il comble des plus magnifiques éloges l'imbécille empereur, pour qui cependant il n'avoit que du mépris. Mais ce qui est le plus inexcusable, c'est qu'il demande son rappel à quelque condition que ce puisse être, consentant de laisser un nuage sur son innocence, pourvu qu'on le délivre de l'exil. Après s'être loué de la clémence de Claude, « qui « [1] (dit-il) ne m'a pas renversé, mais au contraire sou« tenu de sa main bienfaisante et divine contre le choc « de la fortune, qui a prié pour moi le sénat, et ne s'est « pas contenté de me donner ma grâce, mais a voulu la « demander, il ajoute : c'est à lui à décider quelle idée « il veut que l'on prenne de ma cause. Ou sa justice la « reconnoîtra bonne, ou par sa clémence il la rendra « favorable. Ce sera pour moi un égal bienfait, soit qu'il « me découvre innocent, soit qu'il me traite comme tel. » Et en finissant il témoigne [2] adorer le foudre dont il a été justement frappé.

Suet. Claud. 28.

C'étoit descendre bien bas ; et cet écrit si lâche est

[1] *Nec enim sic me dejecit, ut nollet erigere : imò ne dejecit quidem, sed impulsum à fortunâ et cadentem sustinuit, et in præceps euntem leniter divinæ manûs usus moderatione deposuit. Deprecatus est pro me senatum ; et vitam mihi non tantùm dedit, sed etiam petiit. Viderit qualem volet æstimari causam meam : vel justitia ejus bonam perspiciet, vel clementia faciet. Utrumque in æquo mihi ejus beneficium est, sive innocentem me scierit esse, sive voluerit.* Sen. ad Polyb. 32.

[2] *Scias licet, ea demùm fulmina esse justissima, quæ etiam percussi colunt.*

Dio, ap. Val. l. lxi. vraisemblablement celui dont Dion assure que l'auteur eut tant de honte dans la suite, qu'il tâcha de le supprimer. Pour comble de malheur, toute cette lâcheté fut inutile. Sénèque demeura encore cinq ans dans son exil ; et sans la révolution arrivée à la cour par la chute de Messaline, il couroit risque d'y passer toute sa vie. Revenons à l'ordre des faits, dont nous nous sommes un peu écartés.

Dion rapporte sous la première année de Claude divers règlemens qui regardoient la police de la ville et des spectacles. On peut consulter l'auteur même, si on est curieux de ces sortes de détails.

Dio, l. lx. Suet. Galba, c. 7. La guerre se faisoit par les Romains sur le Rhin d'une part, et de l'autre contre les Maures. Galba, qui commandoit, comme je l'ai dit, les légions de la basse Germanie, vainquit les Cattes. Mais il mérite peut-être moins d'éloges pour cette victoire, qui ne paroît pas avoir été fort considérable, que pour la discipline rétablie parmi des troupes que Gétulicus, son prédécesseur, avoit traitées avec une molle indulgence. Dès le lendemain qu'il en eut pris le commandement, dans un spectacle qui se donnoit au camp, les soldats ayant battu des mains, il leur fit distribuer un ordre de tenir leurs mains enfermées dans leurs casaques : sur quoi quelqu'un fit un vers qui courut toute l'armée, et dont le sens est : « Soldat [1], apprends ton métier. Ce n'est plus à « Gétulicus, c'est à Galba que tu as affaire. » Il se rendit très-sévère sur les congés ; il exerça par des travaux assidus et les vieux soldats et les nouveaux. Cette conduite lui attira les louanges de Caius, et mit ses troupes en état de battre les Germains.

Dio. Suet. Claud. c. 24. Il paroît que Gabinius Secundus commandoit l'armée du haut Rhin. Il vainquit les Marses [a] et les Canques,

[1] *Disce, miles, militare. Galba est, non Gætulicus.*

[a] Le texte de Dion porte les *Maurusiens* : ce qui est une faute visible. On y lit aussi que Gabinius reconquit la dernière des aigles romaines qui

peuples germaniques; et Suétone observe que Claude, nullement jaloux ni ombrageux, lui permit de se décorer, en vertu de sa victoire sur les Cauques, du surnom de *Caucique*, quoique depuis le changement du gouvernement l'usage de ces sortes de noms tirés des nations vaincues fût devenu extrêmement rare pour ceux qui n'étoient pas de la maison impériale.

Les avantages remportés sur les Germains donnèrent lieu à Claude de prendre le titre d'*imperator*.

En Mauritanie la guerre fut plus importante. Elle s'y étoit excitée à l'occasion de la mort de Ptolémée, tué injustement par Caius. Edémon, affranchi de ce roi, voulut venger la mort de son maître. Il souleva les peuples, et attira ainsi dans le pays les armes romaines, qui n'y avoient jamais pénétré. *Plin.* v, 1, *et Dio.*

Suétonius Paulinus, ancien préteur, marcha contre les Maures. Il avoit du talent pour la guerre, et nous le verrons dans la suite s'acquérir par les armes une grande réputation. Il entra sur les terres des ennemis, y fit le ravage, et le premier des généraux romains il passa le mont Atlas; ce qui fut regardé comme un exploit mémorable.

Cn. Hosidius Géta le releva, et il eut la gloire de terminer cette guerre par la soumission de la Mauritanie, qui devint ainsi province romaine. Dion embellit le récit très-abrégé qu'il donne de cette expédition, par un événement que l'on peut hardiment juger fabuleux. Il dit que Salabus, général des Maures, ayant été vaincu deux fois par Géta, se retira dans les déserts au milieu des sables; que le Romain l'y poursuivit, mais que, venant à manquer d'eau, il étoit près de périr avec toute son armée, si les gens du pays ne lui eussent fourni la *Dio.*

avoient été perdues dans la défaite de Varus. Mais depuis long-temps il n'en restoit plus aucune au pouvoir des Germains. Il n'en avoit été perdu que deux: et Tacite attribue à Germanicus l'honneur de les avoir recouvrées l'une et l'autre. *Voyez ci-dessus* l. III, p. 271, et l. IV, p. 400 et p. 424.

ressource de certains prestiges, certains enchantemens, au moyen desquels la pluie fut attirée du ciel et tomba en abondance. Dion ajoute que les barbares conclurent de ce prodige que les dieux se déclaroient en faveur des Romains, et qu'en conséquence ils se déterminèrent à mettre bas les armes.

Ce qui est certain, c'est que la Mauritanie subit alors le joug de la domination romaine, qui, moyennant cette conquête, s'étendit en Afrique jusqu'au détroit et à la grande mer. Claude divisa la Mauritanie en deux départemens, qu'il gouverna par des chevaliers romains, et auxquels il fit porter le nom de leurs capitales. Tingis, aujourd'hui *Tanger*, donna le nom à la Mauritanie tingitane. L'autre fut appelée *césarienne*, à cause de Césarée, autrefois Iol, résidence du roi Juba, qui, ayant augmenté et embelli cette ville, en avoit changé l'ancien nom en celui de *Césareé*, par reconnoissance et par vénération pour Auguste. Claude en fit une colonie romaine. Elle est ruinée depuis plusieurs siècles. M. d'Anville lui assigne sa position entre Alger et l'ancienne Cartenna, aujourd'hui *Tenez*.

Plin. v, 2.

Les derniers événemens dont je viens de rendre compte débordent sur la seconde année de l'empire de Claude. Il me reste à raconter de la première les libéralités de cet empereur à l'égard de plusieurs rois alliés de Rome.

Dio.

Il rendit à Antiochus la Comagène, que Caius lui avoit donnée, et ensuite ôtée.

Mithridate l'Ibérien, devenu roi d'Arménie sous Tibère, avoit été mandé par Caius à Rome, et mis dans les chaînes. Claude lui rendit la liberté, et le renvoya dans ses états, où il ne rentra néanmoins que quelques années après, parce que les Parthes s'en étoient emparés pendant son absence.

Un autre Mithridate, descendant du grand roi de ce nom, fut établi prince du Bosphore cimmérien ; et comme Polémon étoit en possession de ce pays, Claude

le dédommagea, en lui donnant une partie de la Cilicie.

Il combla de bienfaits le roi Agrippa, qui de tout temps avoit été attaché à sa maison, et qui même lui avoit rendu des services lorsqu'il étoit question de son élévation à l'empire. Claude augmenta ses états, et lui arrondit le royaume de Judée et de Samarie tel que l'avoit possédé Hérode son aïeul. A sa prière il accorda à Hérode son frère le petit royaume de Chalcis ou Chalcidène en Syrie. Il les décora, l'un des ornemens consulaires, l'autre de ceux de la préture; et il leur permit de lui faire leurs remercîmens en langue grecque dans l'assemblée du sénat. *Jos. Antiq. XIX, 5 et 6, et Dio.*

J'ai déjà remarqué qu'Agrippa, quoiqu'il eût bien des vices, aimoit sa religion. De retour à Jérusalem, il offrit à Dieu des sacrifices d'actions de grâces, et il suspendit dans le temple la chaîne d'or que Caius lui avoit donnée en échange de celle de fer qu'il avoit portée sous Tibère.

Claude, en considération d'Agrippa, se montra favorable aux Juifs : il rétablit ceux d'Alexandrie, comme je l'ai dit, dans leurs priviléges; et, par un édit général, il assura à tous les Juifs répandus dans les différentes provinces de l'empire le libre exercice de leur religio [a], pourvu qu'ils ne troublassent point celle des autres.

Claude prit un second consulat au premier janvier qui suivit son avénement à l'empire. Ce fut une pratique constamment suivie par tous les empereurs depuis Caius de se faire consul dans les commencemens de leur règne.

[a] Ce que nous rapportons ici d'après Josephe est contredit par Dion, qui témoigne que Claude défendit aux Juifs de s'assembler dans Rome, et que, s'il ne les en chassa pas comme avoit fait Tibère, c'est parce qu'ils étoient en trop grand nombre. Mais Josephe rapporte les actes mêmes sur lesquels est fondé son récit; et cette autorité me paroît, sans difficulté, préférable à celle de Dion.

An. R. 793.
De J.C. 42.

TI. CLAUDIUS CÆSAR AUGUSTUS GERMANICUS. II.
C. CÆCINA LARGUS.

Dio. Claude géra le consulat avec une modestie qui seroit tout-à-fait louable, si elle fût venue de jugement et de réflexion. Il jura avec tous les sénateurs l'observation des ordonnances d'Auguste, et ne souffrit point que l'on jurât sur les siennes. En sortant du consulat, qu'il ne garda que deux mois, il prêta le serment qui étoit de règle, comme s'il eût été un simple particulier; et il en usa ainsi autant de fois qu'il fut consul.

Cette même modération parut dans plusieurs autres parties de sa conduite. Le vingt-quatre janvier, jour auquel il avoit été proclamé empereur par les prétoriens, il n'indiqua aucune célébrité, aucune fête; seulement il distribua vingt-cinq deniers par tête aux soldats de sa garde à qui il étoit redevable de l'empire; et ce fut une règle qu'il suivit tous les ans. Si les préteurs vouloient célébrer ce jour, ou celui de sa naissance, ou celui de la naissance de Messaline, par des jeux et des spectacles, il ne les en empêchoit pas; mais il ne trouvoit pas mauvais qu'ils s'en abstinssent, et ils avoient sur ce point une liberté pleine et entière. Cette année, Messaline lui donna un fils qui fut nommé d'abord *Ti. Claudius Germanicus*, et qui est bien connu sous le nom de *Britannicus* qu'on lui donna dans la suite. Il n'étoit point encore arrivé qu'il naquît un fils à un empereur actuellement régnant. Cependant, pour un événement si heureux, et jusqu'alors unique, Claude ne fit aucune réjouissance d'éclat.

Ayant reçu des plaintes contre les intendans du trésor public, il ne les fatigua point par des reproches, mais il vint assister aux adjudications des baux et des fermes, et il réforma par lui-même ce qui lui sembla n'être pas dans l'ordre. Il supprima les actions de grâces qu'avoient coutume de rendre aux empereurs dans le

sénat les lieutenans qu'ils envoyoient gouverner les provinces en leur nom et commander les armées. « Ils ne « doivent pas (disoit-il), m'avoir obligation, comme « si je satisfaisois leur désir de les voir en place; c'est « moi qui leur suis obligé de ce qu'ils m'aident à porter « le fardeau du gouvernement; et s'ils s'acquittent bien « de leur charge, je leur donnerai encore de beaucoup « plus grandes louanges. » Parole admirable, et digne d'être sortie de la bouche, non d'un empereur imbécille, mais du plus sage de tous les princes.

Claude imitoit Auguste dans sa façon familière de vivre avec les sénateurs. Il alloit les voir lorsqu'ils étoient malades; il se trouvoit à leurs fêtes domestiques. Quelque dépendant qu'il fût de ses esclaves, il est des occasions où il n'écoutoit point leurs ressentimens, et où il faisoit même justice de leur insolence. Un tribun du peuple ayant frappé avec violence un des esclaves du prince, Claude se contenta d'ôter pour peu de jours à ce magistrat les huissiers et appariteurs qu'il avoit par le droit de sa charge. Au contraire, il fit fouetter dans la place publique un de ses esclaves qui avoit manqué de respect à un homme de marque.

Il ne manquoit pas d'une sorte d'attention au bien public dans les objets qui étoient à sa portée. Il exigeoit avec sévérité l'assiduité des sénateurs aux assemblées de la compagnie, quoiqu'il soit difficile de croire, sur la foi de Dion, que quelques-uns furent réprimandés si durement par lui pour leur négligence sur cet article, que de désespoir ils se donnèrent la mort. Comme on lui eut fait remarquer que les proconsuls choisis par sort pour aller gouverner pendant un an les provinces du peuple restoient trop long-temps dans la ville, ce qui nuisoit au bien du service, il ordonna qu'ils partissent avant le premier avril.

Il eut toujours un très-grand soin de tout ce qui regardoit la police de la ville et les approvisionnemens. *Suet. Claud.* 18, 19, 20.

Dans un furieux incendie, il se transporta sur le lieu et y passa deux nuits; et comme les soldats et les esclaves destinés à porter du secours dans ces occasions ne suffisoient pas, il ordonna aux magistrats d'inviter les gens du peuple dans tous les quartiers à venir prêter leur ministère; et il se fit apporter des sacs d'argent pour récompenser sur-le-champ ceux qui se distingueroient par leur zèle et par leur courage.

Suet. et Dio. Rome fut affligée d'une grande famine pendant l'année où nous sommes actuellement, et ce mal se renouvela encore les années suivantes, qui furent stériles: le peuple se mutina. Claude se vit un jour environné subitement d'une foule de séditieux qui le chargèrent d'injures, qui lui jetèrent à la tête des morceaux de pain; et il eut assez de peine à se dérober à leur fureur en rentrant dans le palais par une fausse porte.

Il n'est point dit qu'il ait puni cette insolence, mais bien qu'il mit tout en œuvre pour combattre la disette et pour faire en sorte que, même dans la mauvaise saison, le transport des blés par mer à Rome ne fût point interrompu; car l'Italie, tout entière occupée par les jardins et les parcs des grands seigneurs, ne fournissoit presque rien de ce qui étoit nécessaire pour la nourriture de ses habitans. Elle subsistoit du blé qui lui étoit apporté par mer; et comme la navigation en hiver devient difficile et périlleuse, il falloit vivre pendant ce temps fâcheux des provisions apportées durant l'été. Claude invita les négocians à braver les rigueurs de la saison, en leur promettant des récompenses, en se chargeant des pertes que les tempêtes pourroient leur causer. Il accorda de très-grands priviléges aux constructeurs de vaisseaux. Enfin il reprit et perfectionna le dessein qui avoit été formé sous Caius de procurer à l'Italie un port commode, où pussent aisément et sûrement aborder les flottes d'Afrique et d'Alexandrie. Son prédécesseur avoit pensé à le construire à Rhége.

Claude voulut placer plus près de Rome l'abord des provisions les plus nécessaires à la vie, et choisit pour le port qu'il méditoit l'embouchure du Tibre.

Ce fleuve en a deux, celle d'Ostie à gauche, et celle de Porto à droite, séparées par une île qui paroît avoir été produite par l'amas du limon qu'entraîne le courant des eaux. Celle de la droite étoit dès-lors beaucoup plus large, et ce fut de ce côté que Claude résolut de bâtir; et quoique les ingénieurs et les architectes, en lui présentant leur devis, prétendissent l'effrayer par la dépense, il ne fut point arrêté par cette difficulté. Il entreprit, dit l'historien Dion, un ouvrage digne du courage et de la grandeur de Rome, et il l'acheva.

Il creusa dans les terres un vaste bassin pour recevoir les eaux de la mer, et il en enferma d'un quai tout le contour. De plus il poussa deux bras, deux jetées fort avant dans la mer; et à l'entrée il forma un môle sur lequel il éleva une tour à l'imitation du phare d'Alexandrie, et pour le même usage. Dans la vue d'assurer les fondations de ce môle, il fit enfoncer dans la mer et maçonner le plus grand vaisseau que l'on eût vu jusqu'alors. Il avoit servi à transporter d'Egypte à Rome l'obélisque dont il a été fait mention sous Caius. Il faut croire que ce vaisseau merveilleux, comme Pline l'appelle, ne pouvoit plus aller à la mer, puisqu'on l'employoit à un usage si éloigné de sa première destination. Autour de ce port il se forma une ville qui en prit le nom : c'est aujourd'hui Porto. Mais, quoique Trajan ait ajouté encore de nouveaux ouvrages à ceux de Claude, il y a déjà plusieurs siècles que tout est détruit, et à peine peut-on en montrer les vestiges. *Plin. XVI, 40.*

Pendant que l'on travailloit à ce port, un monstre marin y entra, attiré, dit Pline, par des cuirs amenés de Gaule dans un vaisseau qui fit naufrage en cet endroit. Le monstre suivit sa proie avec tant d'avidité, qu'il s'avança trop du côté des terres, et vint échouer *Plin. IX, 6.*

sur le rivage. Il demeura comme prisonnier, et l'on voyoit son dos qui s'élevoit beaucoup au-dessus de la surface des eaux en forme d'une carène renversée. Claude voulut en faire un spectacle pour le peuple. On tendit par son ordre à l'entrée du port des toiles très-fortes, et lui-même, à la tête des cohortes prétoriennes, attaqua le monstre, envoyant sur lui les soldats dans des barques, qui de leurs lances jetées de loin le frappoient et le perçoient à coups redoublés. Pline, témoin de ce combat, rapporte qu'il vit une des barques couler à fond par la quantité immense d'eau dont le monstre la remplit en soufflant. Il appelle ce monstre *orca*, et dit qu'on ne peut s'en former une plus juste idée qu'en se représentant une masse énorme de chair armée de dents cruelles.

Plin. xxxvi, 15. *Euseb. Chr.* *Suet. et Dio.* *Tac. Ann.* xii, 56.

Un autre ouvrage de Claude, extrêmement vanté par le même Pline, est celui qui avoit pour objet de faire écouler les eaux du lac Fucin. Trente mille hommes y travaillèrent sans relâche pendant onze ans. Mais ces travaux sont si imparfaitement expliqués dans les monumens historiques que nous avons, les vues d'utilité que Claude s'y proposoit sont exposées si diversement par les auteurs, que je ne pourrois en parler que d'une manière fort confuse. Je rendrai compte dans la suite du combat naval que Claude fit exécuter sur ce lac lorsqu'il crut l'ouvrage achevé. J'avertirai seulement ici d'avance que tant de peines et de dépenses furent perdues, puisque le lac subsiste encore aujourd'hui sous le nom de *lac de Célano* dans l'Abruzze ultérieure.

Claude réussit mieux à achever l'aqueduc commencé par Caius. Pline le cite comme le plus beau de tous ceux qui avoient été construits pour l'usage de Rome. Un canal voûté en arcade amenoit l'eau de la distance de quarante milles, et la portoit à une telle hauteur, qu'elle se distribuoit sur toutes les sept montagnes enfermées dans l'enceinte de la ville. La dépense de cet

ouvrage se monta à plus de cinquante millions de sesterces (six millions deux cent cinquante mille livres.)

Tout ce que je viens de raconter de Claude en donneroit une idée avantageuse; et en effet il n'avoit besoin que d'être bien conduit. Mais les princes foibles tombent presque toujours en mauvaises mains. Le vice est plus actif et plus hardi que la probité. Il y avoit sans doute d'honnêtes gens dans Rome au temps de Claude : c'étoit Messaline et Narcisse qui le gouvernoient; et dans le peu de bien qu'ils lui laissoient faire ils mêloient tout le mal dont de telles âmes étoient capables. Il n'y avoit aucune ressource contre leurs noires intrigues dans un prince qui ne savoit pas penser, comme le prouvera toute la suite de ce règne, et en particulier la mort tragique d'Appius Silanus, personnage des plus illustres, et lié à la famille impériale par les nœuds les plus étroits.

Il étoit gouverneur d'Espagne à la fin du règne de Caius. Claude le manda à Rome, lui fit épouser la mère de Messaline, et choisit pour gendre son fils. Il le traitoit en tout avec la plus grande considération; mais Silanus n'ayant pas voulu consentir aux désirs impudiques de Messaline, elle se concerta avec Narcisse pour le perdre. Ils savoient qu'en faisant peur à Claude on obtenoit tout de lui, et conséquemment voici le stratagème qu'ils imaginèrent. Un matin Narcisse entre dans la chambre de son maître, qui étoit encore au lit, et lui dit d'un air effrayé qu'il l'a vu en songe poignardé par Silanus. Messaline, contrefaisant l'étonnée, admire le rapport du songe de Narcisse avec les siens, et assure que depuis plusieurs nuits cette même idée la persécute et la tourmente. En ce moment on annonce Silanus, qui étoit mandé comme de la part de l'empereur. Son arrivée dans ces circonstances parut à Claude une conviction de ses desseins criminels, et il le fit tuer sur-le-champ. Il y alloit de si bonne foi

Suet. Claud. 29 et 37. Dio.

que le lendemain il rendit compte de toute l'affaire dans le sénat, et n'oublia pas de témoigner qu'il étoit obligé à son affranchi, qui même en dormant veilloit pour sa sûreté.

On allégueroit vainement, pour excuser la timidité cruelle de Claude, qu'il courut plusieurs fois risque d'être assassiné. Suétone, il est vrai, raconte qu'un homme du peuple fut trouvé au milieu de la nuit armé d'un poignard à la porte de la chambre de l'empereur, et que l'on découvrit deux chevaliers romains qui l'attendoient pour le tuer, l'un à la sortie du théâtre, l'autre pendant qu'il offriroit un sacrifice dans le temple de Mars. Claude fut tellement effrayé de la dernière de ces aventures, qu'il convoqua sur-le-champ l'assemblée du sénat, et y déplora avec sanglots et avec larmes le malheur de sa condition, qui lui faisoit trouver partout des périls presque inévitables; et il passa un long temps sans se montrer en public.

Suet. Claud. 13.

Suet. Claud. 36.

Mais la plupart de ces faits, et peut-être tous, sont postérieurs à la mort de Silanus, et ne peuvent servir à l'excuser. La vérité est que Claude n'avoit qu'une bonté d'instinct sans principes, et la cruauté ne lui coûtoit rien lorsqu'un autre instinct le saisissoit. Nulle raison, nulle étincelle de sentiment dans sa conduite; et les impressions étrangères de ceux qui le gouvernoient survenant par-dessus cette facilité stupide, lui ont fait faire autant de mal que s'il eût été déterminément méchant.

Lorsque son caractère fut connu, les grands s'alarmèrent, et ils comprirent que sous un tel prince leur fortune et leur vie n'étoient point en sûreté. Vinicien, qui avoit eu part à la conspiration contre Caligula, qui avoit été proposé dans le sénat pour devenir empereur après lui, crut avoir plus à craindre qu'un autre, et il résolut de tout tenter pour éloigner le danger qui le menaçoit. Mais il n'avoit point de forces à ses ordres. Il se lia donc avec Furius Camillus Scribonianus, qui,

Dio et Suet. Claud. 13, *et* 35.

étant dans les mêmes sentimens que lui, commandoit une armée considérable en Dalmatie. Camillus, de concert avec Vinicien, et vraisemblablement avec plusieurs autres, se révolta ouvertement ; et aussitôt un grand nombre de sénateurs et de chevaliers romains se déclarèrent pour lui.

Nous savons peu les détails de ce mouvement, qui fut de courte durée. A s'en tenir au récit de Suétone, il paroît que Camillus se fit proclamer empereur. Suivant Dion, il se para des noms du sénat et du peuple romain, et promit aux soldats de rétablir l'ancienne forme de gouvernement. Ce qui est constant, c'est que Claude fut étrangement effrayé ; et que Camillus, qui connoissoit bien sa foiblesse, lui ayant écrit une lettre pleine de reproches outrageans et de menaces, qu'il concluoit par lui ordonner de se démettre de l'empire et de se contenter de mener une vie douce et tranquille dans une condition privée, le timide empereur assembla à ce sujet son conseil, et délibéra s'il n'obéiroit point aux ordres de son rival.

Il fut bientôt délivré d'inquiétude. Le cinquième jour depuis la révolte déclarée, les soldats de Camillus commencèrent à se repentir, et un prétendu mauvais présage acheva de les détourner de leur entreprise. L'ordre leur ayant été donné de partir, les drapeaux, apparemment trop bien enfoncés en terre, ne purent aisément en être arrachés. Il n'en fallut pas davantage pour leur persuader que les dieux condamnoient leur infidélité envers leur légitime empereur : et changés tout à coup, ils tuèrent même leurs officiers qui les avoient engagés dans la révolte. Camillus, instruit par cet exemple de ce qu'il avoit à craindre pour lui-même, s'enfuit dans la petite île d'Issa. Mais il ne put éviter son malheureux sort, et il y fut tué entre les bras de sa femme par Volaginius, simple soldat, qui parvint dans la suite aux premiers grades de la milice.

Suet. Oth. 1.
Plin. ep. III, 16.
Tac. Hist. II, 75.
Dio.

Claude ne pensa point à punir les légions d'un écart qui avoit si peu duré; il les récompensa au contraire de leur prompt retour à leur devoir. Les septième et onzième légions reçurent du sénat le nom de *claudienne*, de *fidèle*, de *pieuse*. La femme de Camillus, qui se nommoit Junie, et son fils, éprouvèrent aussi la clémence de l'empereur; mais il paroît que Junie la mérita en se déclarant dénonciatrice de ceux qui avoient eu part à la révolte de son mari. Elle fut simplement reléguée. Le jeune Camillus demeura exempt de toute peine.

Tac. Ann. XII, 52.

Plin.

Dio.

Il n'en fut pas de même des complices de son père. On fit contre eux des recherches très-rigoureuses, et il en coûta la vie à un grand nombre de personnes illustres. Un préteur actuellement en charge fut obligé d'abdiquer, et mis à mort. Vinicien se tua lui-même. Messaline, Narcisse et les autres affranchis, profitèrent de l'occasion pour exercer leurs vengeances, ou s'enrichir de la dépouille des accusés. Non-seulement ils firent condamner et exécuter à mort, mais préalablement déchirer par les tortures plusieurs sénateurs et chevaliers romains, quoique Claude, au commencement de son règne, eût promis avec serment qu'aucune personne de marque ne seroit appliquée à la question. Ceux qui échappèrent en furent redevables à leur argent. Les corps des condamnés, hommes et femmes, furent traînés aux Gémonies, et on y apporta les têtes de ceux qui avoient péri hors de Rome. Claude néanmoins n'enveloppa point les enfans innocens dans la disgrâce de leurs pères coupables. Non-seulement il leur laissa la vie, mais il accorda à plusieurs la confiscation des biens paternels.

Il jugea lui-même toutes ces affaires dans le sénat, assisté des préfets du prétoire, et, ce qui est indigne à penser, de ses affranchis, assis à côté de lui. Narcisse reçut à ce sujet une bonne leçon d'un affranchi de Camillus, qui se nommoit Galésus. Car, comme il le fatiguoit par ses interrogations, et lui demandoit entre

autres choses ce qu'il auroit fait si son patron fût devenu empereur, « Je me serois tenu debout derrière lui, « répondit Galésus, et j'aurois gardé le silence. »

Entre tous ceux qui furent impliqués dans la révolte et dans la punition de Camillus, le plus célèbre, moins par lui-même que par le courage d'Arria sa femme, est Cécina Pétus, homme consulaire. Tout le monde sait le trait fameux de cette héroïne du paganisme, qui, non contente d'encourager son mari à se tuer lui-même, lui en donna l'exemple en se perçant la première, et lui présentant ensuite le poignard avec ces mots fameux, *Pétus, cela ne fait point de mal.*

Pline le jeune a prétendu relever la magnanimité d'Arria en observant que la résolution de se donner la mort à elle-même n'avoit point été subite chez elle, mais réfléchie et méditée depuis long-temps; et il prouve fort bien le fait qu'il avance. Arria, se trouvant en présence de Claude avec Junie, veuve de Camillus, qui se déclaroit prête à dénoncer les coupables « : Méritez-vous [1] « qu'on vous écoute (lui dit-elle), vous dans les bras de « laquelle Camillus a été tué; et vous vivez! » On se doutoit de son dessein dans sa famille; et l'illustre [2] Thraséa son gendre, entre autres représentations qu'il lui faisoit pour l'en détourner, lui ayant dit : « Quoi donc! « s'il me falloit périr, voudriez-vous que votre fille mourût avec moi? Oui, répondit-elle, s'il arrive qu'elle ait « vécu aussi long-temps avec vous et dans une aussi « grande union que j'ai vécu avec Pétus, je le veux. » Cette déclaration redoubla les inquiétudes, et on la garda plus soigneusement que jamais. Elle s'en aperçut, et dit à ceux qu'elle voyoit autour d'elle : « [3] Vous n'y

Plin. ep. III 16.

[1] *Ego te audiam, cujus in gremio Scribonianus occisus est; et vivis!*

[2] *Quum Thrasea gener ejus deprecaretur ne mori pergeret, interque alia dixisset: Tu vis ergo filiam tuam, si mihi pereundum fuerit, mori mecum! respondit, Si tamdiù tantàque concordià vixerit tecum, quàm ego cum Pæto, volo.*

[3] *Nihil agitis. Potestis enim efficere ut malè moriar; ne moriar, non potestis.*

« gagnerez rien. Vous pouvez faire que je meure misé« rablement ; mais m'empêcher de mourir, c'est ce qui « passe votre pouvoir. » Et en même temps elle s'élance de dessus sa chaise, et va se frapper rudement la tête contre une muraille qui étoit vis-à-vis. Elle tomba évanouie du coup; et lorsqu'elle fut revenue à elle-même : « [1] Eh bien ! (dit-elle) ne vous avois-je pas averti que, « si vous me refusiez une mort douce, je m'y ouvrirois « une voie, quelque violente qu'elle pût être? » Pline admire tout cela. Pour moi, j'y vois un fanatisme qui me révolte, et, comme dans la mort de Caton, une espèce de rage forcenée qui fait horreur.

Voici des actions d'Arria vraiment louables. Pétus fut arrêté en Dalmatie, et on l'embarqua sur un vaisseau pour l'amener à Rome. Elle demanda en grâce à l'officier qui étoit chargé de la garde du prisonnier d'être admise dans le même vaisseau. « [2] Vous donnerez assu« rément (lui disoit-elle) à un homme de son rang, à « un consulaire, quelques esclaves pour le servir à table, « pour l'habiller, pour le chausser. Moi seule je rempli« rai tous ces offices. » Elle ne put rien obtenir. L'amour conjugal y suppléa. Elle loua une barque de pêcheur, avec laquelle elle accompagna le grand bâtiment où étoit son mari.

Elle avoit toujours eu pour lui cette affection tendre et courageuse : et Pline nous en fournit une preuve, qui mérite d'être ici proposée en exemple. Pétus et un jeune fils qu'il avoit étoient en même temps malades, et tous deux dangereusement. Le fils mourut : jeune homme aimable par la figure, par les sentimens, par la modestie. Arria déroba au père la connoissance de la mort et des funérailles de son fils. Bien plus, lorsqu'elle

[1] *Dixeram vobis, inventuram me quamlibet duram ad mortem viam, si facilem negassetis.*

[2] *Nempè enim daturi estis consulari viro servulos aliquos, quorum è manu cibum capiat, à quibus vestiatur, à quibus calcetur : omnia vel sola præstabo.*

entroit dans la chambre du malade, elle ne laissoit paroître sur son visage aucune marque de tristesse. Pétus ne manquoit pas de demander des nouvelles de son fils. Arria, par un mensonge qu'il seroit peut-être trop dur de lui reprocher, répondoit qu'il se portoit mieux. « Il « a bien reposé (disoit-elle); il a mangé de bon appétit. » Si les larmes trop long-temps retenues la suffoquoient, elle sortoit pour leur donner un libre cours, après quoi elle reparoissoit avec un air de gaîté, comme si elle eût laissé sa douleur hors le seuil de la porte.

Telle étoit Arria; et elle transmit son courage et la noblesse de ses sentimens à la postérité. Sa vertu brilloit encore dans sa petite-fille Fannia, avec laquelle Pline étoit extrêmement lié.

Claude se sut très-bon gré d'avoir arrêté et puni les complots de Camillus, quoique sa bonne fortune en eût seule tout l'honneur; et comme il se piquoit beaucoup de littérature grecque, il donna à cette occasion pour mot à sa garde un vers d'Homère, qui porte qu'il est bon [1] de se venger de quiconque s'est déclaré le premier notre ennemi.

C'est un fait bien singulier que la mort des officiers qui avoient aidé Camillus dans sa révolte ait été pareillement vengée sous l'autorité de Claude même. Elle le fut néanmoins; et Salvius Otho, père de l'empereur Othon, ayant été envoyé pour commander l'armée de la Dalmatie, osa condamner à mort et faire exécuter, comme infracteurs de la discipline, les soldats qui avoient tué leurs officiers, quoique l'empereur leur eût accordé des récompenses. Claude, toujours foible, souffrit patiemment cette hardiesse, et se contenta de marquer quelque refroidissement à Othon. Encore lui rendit-il peu à près ses bonnes grâces, lorsque celui-ci lui eut dé-

Suet. Oth. 1.

[1] Ἄνδρ' ἀπαμύνασθαι, ὅτε τις πρότερος χαλεπήνῃ.
Od. XVI, 72.

couvert les mauvais desseins [a] d'un chevalier romain qui
Dio. vouloit l'assassiner. Le coupable fut précipité du haut du roc tarpéien par les consuls et les tribuns du peuple.

Le supplice de ce chevalier romain est rapporté par Dion sous le troisième consulat de Claude, qui se donna pour collègue le fameux adulateur Vitellius.

An. R. 794. De J.C. 43.

TI. CLAUDIUS CÆSAR AUGUSTUS GERMANICUS. III.

L. VITELLIUS. II.

Suet. Claud. 14 et 15. Claude abolit cette année beaucoup de fêtes, dont la multitude nuisoit au service du public et retardoit l'expédition des affaires. En cela il suivoit son goût : car il aimoit à juger, et il y passoit assidument les journées entières. Dans ses jugemens il ne s'astreignoit point à la lettre de la loi : il prétendoit se régler sur l'équité, corrigeant à sa fantaisie ce qui lui sembloit pécher par excès d'indulgence ou de dureté dans les anciennes ordonnances. Ainsi ceux qui avoient perdu leur procès pour avoir manqué à quelque formalité, même essentielle, il les rétablissoit dans la faculté de poursuivre leur droit. Au contraire, il lui arriva d'excéder la rigueur de la loi dans la punition de la fraude en matière grave, et de condamner à être livrés aux bêtes ceux qui s'en étoient rendus coupables.

Rien de plus inégal que sa conduite dans l'instruction et la décision des affaires. Quelquefois il faisoit preuve de circonspection et d'intelligence. Dans d'autres occasions il agissoit avec une témérité inconsidérée, souvent avec une stupidité qui le rendoit la fable et la risée de tout le monde. Suétone cite des exemples de toutes ces variétés.

Il le loue de s'être comporté sensément dans une revue qu'il faisoit des compagnies de juges. La fonction de

[a] Ce fait pourroit être l'un de ceux que j'ai rapportés d'après Suétone, p. 146.

juger étoit onéreuse dans Rome, et les lois en accordoient, dans certains cas, l'exemption, comme un privilége. Un de ceux qui avoient été mis sur le tableau ayant été cité à son rang dans cette revue, et n'alléguant point le nombre de ses enfans qui lui donnoit dispense, Claude le raya, comme ayant de la cupidité pour un emploi dont on ne devoit se charger que forcément et avec répugnance. Un autre qui avoit un procès, étant interpellé en ce moment par ses parties adverses, répondit qu'il n'étoit point question de plaider actuellement, et que, lorsqu'il le faudroit, il comparoîtroit devant le juge. Claude l'obligea de plaider sur-le-champ devant lui sa cause, « afin (dit-il) que, par la manière dont vous « parlerez de votre affaire, je puisse connoître si vous « êtes capable de juger celles d'autrui. » Une mère refusoit de reconnoître son fils. Claude lui ordonna de l'épouser, et la réduisit ainsi à convenir de la vérité qu'elle nioit. Ce jugement se rapporte en quelque manière à celui de Salomon, quoique dans une espèce différente. Mais nous allons retrouver Claude.

Il donnoit presque toujours gain de cause aux présens contre les absens; et il n'examinoit point si les raisons qui empêchoient l'une des parties de comparoître étoient légitimes ou non. C'est ce qui fonde cette plaisanterie de Sénèque : « [1] Pleurez (dit-il) la mort du « plus habile et du plus diligent de tous les hommes à « s'instruire des affaires. Il les jugeoit sur l'exposé d'une « seule partie; souvent même sans avoir entendu ni l'une « ni l'autre. » Il suivoit dans les jugemens la première

[1] Deflete virum
Quo non alius
Potuit citiùs
Discere causas,
Unâ tantùm
Parte auditâ,
Sæpè et neutrâ.
Sen. Ἀποκολοκ.

impression qui lui étoit présentée. Dans une occasion où il s'agissoit du crime de faux, quelqu'un s'étant écrié qu'il falloit couper les mains au faussaire, Claude demanda d'une manière fort empressée que l'on fît venir sur-le-champ le bourreau avec le billot et le couperet.

Il manifestoit en mille façons son imbécillité. Un homme étoit accusé comme se portant à tort pour citoyen romain, et les avocats disputoient beaucoup entre eux s'il devoit paroître dans le jugement habillé à la grecque ou à la romaine. Claude, voulant témoigner une entière impartialité, ordonna qu'il changeroit d'habit selon la diversité des personnages qu'il feroit dans la cause; Grec pendant qu'on l'accuseroit, Romain pendant que son avocat parleroit pour lui. C'est la scène de maître Jacques, tantôt cocher, tantôt cuisinier. Dans une autre procès, où l'on opinoit par écrit, il conçut son suffrage en ces termes: « Je suis pour ceux qui ont le meilleur « droit. »

Ces misères le rendoient méprisable, et on se moquoit de lui tout ouvertement. Quelqu'un, excusant un témoin qui avoit été mandé de province, dit qu'il ne pouvoit pas se représenter. Claude lui ayant demandé pour quelle raison, cet homme se fit long-temps presser; et ce ne fut qu'après la même question plusieurs fois réitérée, qu'il répondit: « C'est qu'il est mort à Pouz« zol. » Un autre, en le remerciant de ce qu'il permettoit à un accusé de se défendre, ajouta: « C'est pour« tant une chose de règle. » Les avocats abusoient tellement de sa patience, que, lorsqu'il se levoit de dessus son tribunal, non-seulement ils le rappeloient à haute voix, mais ils le retenoient par la robe, ou le prenoient par le pied pour l'empêcher de s'en aller. Bien plus, un plaideur grec, ayant pris querelle avec lui, ne craignit pas de lui dire en face: « Vous êtes vieux et esprit foible. » Enfin un chevalier romain, à qui de violens ennemis suscitoient une odieuse affaire et imputoient des dé-

bauches honteuses dont il étoit innocent, voyant que l'on produisoit contre lui pour témoins des femmes prostituées, et qu'on recevoit leurs dépositions, lui reprocha sa cruauté, sa bêtise, et lui jeta au visage les papiers qu'il avoit à la main avec son canif; en sorte que Claude en eut une légère blessure à la joue.

Tel que nous venons de dépeindre Claude dans les jugemens, tel il fut dans tout le reste : une âme assez droite; quelques rayons de sens naturel, dont l'activité se renfermoit dans une sphère fort étroite ; et cette espèce d'heureux instinct souvent étouffée par la crainte, quelquefois par l'ivrognerie ou l'incontinence, presque toujours par les impressions contraires de ceux qui l'approchoient, et qui disposoient de lui comme d'une machine mise en jeu par des ressorts étrangers.

Son inclination le portoit à suivre la maxime d'Auguste dans ce qui regarde le droit de bourgeoisie romaine, et à ne le point prodiguer. Suétone dit qu'il punit des hommes dont tout le crime étoit d'usurper les droits de citoyens romains. Cet excès de rigueur est peu vraisemblable ; ou bien c'étoit quelque vengeance de Messaline. Mais de son propre mouvement il fit en ce genre plusieurs actes de sévérité. Un Grec devenu Romain s'étant présenté devant le sénat pour une affaire importante, et n'ayant pu répondre à des interrogations qui lui furent faites en latin, Claude le priva du droit de bourgeoisie dans une ville dont il ne savoit pas la langue. A plus forte raison l'ôta-t-il à ceux qu'une naissance tout-à-fait basse ou de mauvaises mœurs en rendoient indignes. Il alla jusqu'à défendre à quiconque n'étoit point citoyen de prendre un nom romain.

Suet. Claud. 25.
Dio.

D'un autre côté, ce même droit dont il étoit si jaloux ne s'obtint jamais si aisément que sous son empire. Il se donnoit non-seulement aux particuliers, mais aux villes entières. Tout étoit à vendre chez Messaline et chez les

affranchis ; et comme la qualité de citoyen romain donnoit de grands priviléges, et une prééminence marquée sur ceux qui ne l'avoient pas, d'abord les acheteurs accouroient en foule. Mais, à force de devenir commun, ce beau droit perdit tout son prix ; et la marchandise, si j'ose m'exprimer ainsi, s'avilit tellement, que les plaisans prétendoient qu'il ne leur en coûteroit qu'un verre cassé pour en faire l'acquisition.

La même inconséquence régnoit dans la conduite de Claude à l'égard de la dignité de sénateur. Il avoit protesté qu'il ne feroit entrer dans le sénat aucun sujet dont au moins le cinquième aïeul ne fut citoyen romain ; et il nomma sénateur un fils d'affranchi, exigeant seulement qu'il se fît adopter par un chevalier.

Dio. Dion raconte de lui quelques traits louables sous l'année de son troisième consulat. Il obligea ceux à qui son prédécesseur avoit fait des dons immenses par pur caprice de prodigalité de rapporter ce qu'ils avoient reçu sans cause légitime. Au contraire, il fit restituer aux entrepreneurs des chemins publics les sommes que Corbulon, sous l'autorité de Caius, leur avoit arrachées par d'injustes exactions. C'étoit un usage établi dès le temps de la république, que les nouveaux citoyens prissent le nom du protecteur à qui ils étoient redevables de cette honorable qualité. De plus, la coutume s'étoit introduite sous les empereurs que ceux qui en avoient reçu quelque bienfait que ce pût être leur laissassent au moins une partie de leurs biens par testament. Sur ce double prétexte, de misérables délateurs intentoient des procès à plusieurs de ceux qui avoient été faits citoyens par Claude, ou à leurs héritiers. Claude interdit ces odieuses chicanes, et déclara qu'il ne souffriroit point que personne fût appelé en justice pour de pareils sujets. Il n'étoit nullement intéressé, comme je l'ai observé ailleurs.

Je placerai ici divers règlemens ou faits remarquables de Claude, que Suétone a ramassés sans date, à son ordinaire, et que je ne dois pas omettre. *Suet. Claud.* 22-25.

Quoiqu'il ne soit dit nulle part qu'il se proposât Auguste pour modèle (et il étoit assurément bien incapable de le copier), je crois pourtant avoir remarqué dans sa marche une intention de suivre les traces de ce grand empereur. Ainsi il étoit curieux comme lui des anciennes cérémonies religieuses. Il les observoit exactement, et il en rappela quelques-unes qui s'abolissoient *Tac.* XI, 15. par le non-usage.

Comme lui il étoit dans la maxime de favoriser les *Suet. Claud* 21. mariages, et d'y inviter les citoyens. Ayant un jour donné en plein spectacle le congé à un gladiateur, sur la prière de ses quatre fils qui intercédoient pour leur père, et avec l'applaudissement des spectateurs, il fit distribuer sur-le-champ dans l'assemblée un bulletin par lequel il les exhortoit tous à remarquer combien ils devoient souhaiter d'avoir des enfans et de les élever, puisqu'ils voyoient que c'étoit une puissante recommandation, même pour un gladiateur.

Il réforma en certains chefs, ou perfectionna la juris- *Suet. Claud.* 22-25. prudence. Indigné contre ceux qui, ne sentant pas assez l'honneur et le prix de la dignité sénatoriale, la refusoient lorsqu'elle leur étoit offerte; il les priva même du rang de chevaliers romains. Il confisqua les biens des affranchis qui avoient l'insolence de se porter pour chevaliers, pendant qu'il laissoit les siens s'élever à un degré de puissance et de considération supérieur même aux consulaires. Si des affranchis étoient convaincus d'ingratitude envers leurs patrons, il les réduisoit de nouveau en servitude.

Ce qui occasionna probablement cette rigueur, est un *Dio.* fait rapporté par Dion sous l'année où Valérius Asiaticus fut consul pour la seconde fois avec M. Silanus. Un affranchi eut l'audace de traduire son patron devant

un tribun du peuple, et de demander à ce magistrat un huissier pour le forcer de comparoître. Le tribun accorda la demande. Mais Claude, en ayant été instruit, entra dans une telle colère, qu'il punit l'affranchi (Dion ne dit pas de quelle peine), et que de plus il déclara à ceux qui s'étoient intéressés pour lui, et qui lui avoient prêté leur appui et leur ministère, que, s'ils avoient jamais eux-mêmes des affaires contre leurs affranchis, il ne recevroit point leurs requêtes, et ne leur rendroit aucune justice.

Suet.

Il n'autorisoit pas néanmoins la dureté des maîtres contre leurs esclaves; au contraire, il établit à ce sujet une loi très-sage et pleine d'humanité. Il étoit très-ordinaire que les maîtres exposassent dans l'île d'Esculape leurs esclaves malades, pour s'épargner la peine et la dépense de leur traitement : Claude ordonna que, si ces esclaves ainsi exposés recouvroient la santé, ils deviendroient libres; et il ajouta que, si les maîtres aimoient mieux les tuer que de les exposer, ils seroient poursuivis comme coupables d'homicide.

Pour prévenir et arrêter les incendies dans Ostie et dans Pouzzol, il plaça une cohorte dans chacune de ces deux villes. Les sacrifices des Druides, qui immoloient des victimes humaines, lui faisoient horreur avec raison. Auguste s'étoit contenté de les interdire aux citoyens romains. Claude en proscrivit entièrement l'usage; mais il ne put l'abolir. Par une suite de la même façon de penser il voulut, quoique inutilement, transporter à Rome les mystères de Cérès Eleusine, qui respiroient la douceur et l'esprit de société. Il y avoit déjà long-temps que les bâtimens du temple de Vénus Erycine en Sicile se dégradoient et tomboient en ruine. Tibère s'étoit chargé de reconstruire ce fameux édifice : mais, par un effet de sa lenteur et de sa négligence accoutumées,

Tac. IV, An. 43.

* C'est ici une conjecture, que j'emploie pour concilier Suétone avec Tacite.

il l'avoit laissé dans le même état de délabrement. Claude fit ordonner par un sénatus-consulte qu'il seroit rétabli aux dépens du trésor public.

L'ordre des temps nous ramène à l'endroit le plus brillant de l'empire de Claude, c'est-à-dire à la conquête d'une partie de la Grande-Bretagne. Mais auparavant il me reste à reprendre quelques faits, qui ont pour la plupart précédé cette expédition. *Suet. Claud. 25, et Dio.*

Les Lyciens, qui étoient libres, et se gouvernoient par leurs lois, s'étant partagés en factions, desquelles naquirent des troubles et des séditions où plusieurs citoyens romains furent tués, Claude les priva de la liberté, et réunit leur pays à la province de Pamphylie.

Messaline et les affranchis ne cherchant qu'à piller par toutes les voies imaginables, étendirent aussi leurs rapines sur les denrées nécessaires à la vie, qui par leur manége devinrent très-rares, et conséquemment très-chères dans Rome. Claude fut obligé de les taxer lui-même, et d'en publier le tarif dans une assemblée du peuple qu'il tint au Champ-de-Mars. *Dio.*

En même temps que Messaline corrompoit toutes les parties de l'état en vendant les charges, les commandemens, les gouvernemens de provinces, elle se livroit aux débordemens les plus honteux, et elle y entraînoit les femmes de la première condition. Si leurs maris souffroient sans peine une telle infamie, et consentoient à tous ses désirs, elle les récompensoit et les élevoit en dignité. Au contraire, la mort étoit l'infaillible salaire de la moindre résistance à ses volontés.

Claude ignoroit ce qui se passoit tout publiquement dans son palais. Elle l'amusoit en lui fournissant elle-même des concubines, et il y alloit de la vie d'être soupçonné par elle de vouloir faire passer quelque avis à l'empereur. Justus Catonius, préfet des cohortes prétoriennes, fut la victime des défiances qu'elle avoit conçues de lui à ce sujet.

Elle méprisoit tellement Claude, qu'elle invoquoit son autorité pour faciliter le succès des intrigues par lesquelles elle le déshonoroit. Le pantomime Mnester, dont nous avons parlé sous Caius, craignoit les suites d'un engagement criminel avec l'impératrice. Elle lui fit ordonner par Claude d'obéir à Messaline en tout ce qu'elle lui commanderoit.

Suet. Claud. 29, *et Dio.*

Sa jalousie étoit furieuse, et avoit déjà causé la perte de Julie, fille de Germanicus. Une autre Julie, fille de Drusus, fils de Tibère, et mariée en premières noces à Néron, fils aîné du même Germanicus, éprouva un pareil sort. On se souvient que cette jeune princesse étoit entrée dans le noir complot de Liville sa mère, et de Séjan contre son mari. Dieu la punit alors de ce crime par la méchanceté de Messaline et par la stupidité de Claude son oncle. Elle fut mise à mort, sans que nous puissions expliquer le détail de sa triste aventure. Tout ce que nous savons, c'est que, des deux Julies que je viens de nommer, l'une périt par le fer, l'autre par la faim.

Sen. Ἀπο-κολοκ.

Agrippine, seule princesse [a] qui restât du sang des Claudes, moins impudique que Messaline, mais aussi malfaisante, ne pouvoit pas alors exercer hautement sa violence, parce qu'elle étoit renfermée dans une condition privée : elle s'essayoit par des crimes secrets. Ce fut vers ce temps-ci qu'elle empoisonna Crispus Passiénus, son second mari, orateur célèbre, et qui avoit été deux fois consul. Il étoit vraisemblablement fils d'un Passiénus nommé dans Velléius comme ayant mérité en Afrique, sous Auguste, les ornemens du triomphe, et qui paroît être le même que L. Passiénus Rufus, consul l'an de Rome 748. Pour lui, il se rendit illustre par les talens de l'esprit. Il plaida avec un grand éclat, et on ne lui reproche point d'avoir vendu son éloquence à l'iniquité, ni de l'avoir fait servir d'instrument à la tyrannie. Il étoit homme à bons mots. Nous avons

Lips. ad Tac. Ann. XII, 6.

Vell. II, 116.

[a] Je mets hors de rang Antonia et Octavie filles, de l'empereur régnant.

rapporté comment il définissoit Caius. Il disoit de Claude comparé à Auguste, « Je [1] ferois bien plus de cas de « l'estime d'Auguste ; mais je préfère un bienfait de « Claude, » qui donnoit sans mesure comme sans jugement.

Il avoit les mœurs douces, comme il paroît par un trait que rapporte Quintilien. Plaidant pour Domitia sa femme contre Ahénobarbus, frère de Domitia, dans la péroraison il leur rappela les sentimens d'amitié et de concorde que la nature devoit leur inspirer ; et comme il s'agissoit d'un intérêt pécuniaire, il leur représenta qu'ils étoient l'un et l'autre puissamment riches. « L'objet [2] « pour lequel vous contestez (leur dit-il) est la chose « du monde dont vous avez le moins de besoin. » Sa douceur dégénéroit quelquefois en mollesse. Pline assure *Plin.* XVI, 44.
que Passiénus s'étoit épris d'amour pour un bel arbre, qu'il l'embrassoit, le baisoit, se couchoit à l'ombre de ses branches, et en arrosoit les racines avec du vin.

Il fit deux belles alliances, ayant épousé en premières noces Domitia, tante de Néron, et ensuite Agrippine, mère du même prince.

Il possédoit de très-grands biens, qu'un ancien auteur fait monter jusqu'à deux cents millions de sesterces (vingt-cinq millions de livres tournois). Il eut l'imprudence de faire par son testament Agrippine son héritière ; et cette épouse avide et cruelle, pour jouir plus promptement d'une si opulente succession, donna du poison à son mari. Il fut enterré avec l'honneur des funérailles publiques.

Je passe à l'expédition de Claude contre la Grande-Bretagne, et je commence par une courte description de cette île, alors foible et peu connue, aujourd'hui si puissante et si fameuse. Je recueillerai ce qu'il y a de

[1] *Malo divi Augusti judicium: malo Claudii beneficium.* Sen. de Benef. I, 15.

[2] *Nihil vobis minùs deest, quàm de quo contenditis.* Quintil. Instit. or. VI, 1.

plus essentiel dans le peu que nous en disent César, Strabon, et Tacite. Ce sera un plaisir pour le lecteur de comparer sa pauvreté et sa barbarie anciennes avec son état présent.

§. II.

Courte description de la Grande-Bretagne. Ses noms. Sa position peu connue de la plupart des anciens. Diversité des peuples qui l'habitoient. Mœurs de ces peuples. Commerce de l'étain. Perles. Manière de combattre des Bretons. Leur gouvernement. Les Bretons, attaqués sans fruit par César, ne voient plus d'armée romaine dans leur île jusqu'à Claude. Plautius envoyé par Claude avec une armée dans la Grande-Bretagne. Claude vient lui-même dans la Grande-Bretagne, n'y demeure que seize jours, et s'en retourne à Rome. Triomphe de Claude. Partie de la Grande-Bretagne réduite en province romaine. Faits particuliers. Changement dans l'ordre pour la prestation du serment annuel. Règlemens introduits ou renouvelés par Claude. Jeux votifs. Largesse au peuple. Cinquième jour des Saturnales. Eclipse de soleil. Asiaticus, nommé consul pour toute l'année, abdique avant le temps. Vinicius meurt empoisonné par Messaline. Asinius Gallus conspire contre l'empereur, et est envoyé en exil. La Thrace devient province romaine. Ile née dans la mer Egée. Claude censeur avec Vitellius. Basse flatterie de Vitellius. Opérations de Claude dans sa censure. Diverses personnes accusées de conspiration. Pompeïus Magnus, gendre de Claude, mis à mort avec son père et sa mère. Condamnation et mort de Valérius Asiaticus. Plaintes contre les avocats. Règlement qui fixe leur salaire. Jeux séculaires. Domitien, qui fut depuis Néron, objet de la faveur populaire. Amour forcené de Messaline pour Silius. Claude s'occupe des

fonctions de la censure. Trois nouvelles lettres ajoutées par lui à l'alphabet. Mouvemens en Orient et en Germanie. Italus, roi des Chérusques. Courses des Cauques dans la basse Germanie. Exploits de Corbulon. Claude arrête l'activité de ce général. Canal entre le Rhin et la Meuse. Curtius Rufus obtient les ornemens du triomphe. Il est peut-être le même que Quinte-Curce. Sa fortune. Ovation de Plautius. Claude court risque d'être assassiné. Nécessité imposée aux questeurs de donner un combat de gladiateurs. Les deux fils de Vitellius consuls dans la même année. Les Gaulois admis dans le sénat et aux dignités de l'empire. Fragment du discours de Claude à ce sujet. Réflexions sur cet établissement. Les Eduens sont les premiers des Gaulois qui jouissent de ce privilége. Nouvelles familles patriciennes. Ménagemens pour les sénateurs rayés du tableau. Clôture du lustre.

Le vrai nom de l'île que nous appelons Grande-Bretagne étoit anciennement *Albion*. Comme elle est la plus considérable des îles Britanniques, le nom de *Bretagne* lui est devenu propre, et jamais elle n'est nommée autrement par les auteurs que je viens de citer. Nous lui avons ajouté l'épithète de *grande*, pour la distinguer de la *Bretagne*, province de France, ainsi appelée à cause des Bretons qui vinrent s'y établir vers le milieu du cinquième siècle, chassés de leur île par les Anglois et les Saxons, peuples germains. *Plin. IV, 16.*

Je ne m'arrêterai point à décrire la position que les anciens ont assignée à la Grande-Bretagne. Nous la connoissons bien mieux qu'eux, et ils en avoient une idée si peu juste, qu'ils supposoient, la plupart, qu'elle regardoit l'Espagne à [a] l'occident. A peine savoient-ils *Cæs. de bell. gall. V, 12-14. Strab. l. IV. Tacit. Agr. 10-12.*

[a] Strabon, l. II, p. 120, s'exprime avec exactitude lorsqu'il dit que la pointe la plus occidentale de la Grande-Bretagne est au septentrion de l'Espagne.

qu'elle fût une île ; et quoique les plus éclairés d'entre eux, César, Strabon, Pomponius Méla, en parlent sur ce pied sans aucun doute, c'étoit encore un problème parmi le commun des Romains, jusqu'à ce que la flotte d'Agricola, sous Vespasien, en eût fait le tour. Il seroit pareillement inutile de copier ici ce qu'ils ont écrit touchant le climat, et les grains ou fruits que produit la terre. Ils ne peuvent nous rien apprendre sur tous ces articles.

Cette grande île, dès-lors extrêmement peuplée, contenoit bien des nations distinguées les unes des autres, et même d'une origine différente. Celles qui occupoient le centre de l'île se disoient nées de la terre ; ce qui signifie qu'elles étoient issues des plus anciens habitans du pays, et que la trace de leur origine étoit perdue. Les Calédoniens, établis dans la partie la plus septentrionale, par la grandeur de leur taille et la couleur blonde de leurs cheveux, paroissent à Tacite devoir être regardés comme une peuplade de Germains. Il trouve dans les Silures des traits de convenance avec les Espagnols, par le teint basané et par la frisure naturelle de leurs cheveux ; et le pays qu'ils occupoient, sur les bords de la Saverne, est plus à la portée de l'Espagne qu'aucune autre partie de l'île. Les Bretons voisins de la Gaule ressembloient aux Gaulois. César assure que toutes les côtes de cette région étoient remplies de Belges transplantés, qui y conservoient encore les noms des peuples dont ils étoient des colonies. Tacite ajoute d'autres conformités : mêmes rits religieux, et même attache à leurs opinions superstitieuses, un langage peu différent, même caractère d'audace à courir au danger, avant qu'il fût présent, et de timidité, lorsqu'ils s'y trouvoient engagés. Seulement il observe qu'il restoit plus de fierté chez les Bretons, parce qu'ils n'avoient pas encore été amollis, comme les Gaulois, par une longue paix. Il pouvoit remarquer encore une autre différence. Les Bretons sont

représentés par Horace comme[1] insociables avec les étrangers, auxquels les Gaulois au contraire ont toujours fait bon accueil.

En supposant une diversité d'origine entre les peuples de la Grande-Bretagne, c'est une suite naturelle d'en admettre aussi dans les mœurs. Mais les écrivains grecs et romains n'ont pas eu une connoissance assez particulière du pays pour suivre ces détails et marquer ces différences. Ils nous apprennent en général que les mœurs des Bretons étoient très-simples, et avoient toute la grossièreté d'une nature brute et sans aucune culture. Ils ont du lait, dit Strabon, et l'impéritie de plusieurs d'entre eux est telle, qu'ils ne savent pas en faire des fromages. Ils ignorent le jardinage ; quelques-uns même toutes les parties de l'agriculture. César assure pareillement que ceux qui habitoient l'intérieur de l'île ne semoient point de blé. Ils vivoient du lait et de la chair de leurs bestiaux, et apparemment aussi des animaux qu'ils prenoient à la chasse : à l'exception du lièvre néanmoins, dont ils s'abstenoient par superstition. Ils ne croyoient point non plus qu'il leur fût permis de manger de poules ni d'oies, quoiqu'ils en nourrissent pour leur plaisir. Leurs habillemens, aussi simples que leur nourriture, étoient des peaux de bêtes ; leurs villes, de grands clos au milieu des forêts, fermés de haies, environnés de fossés, et remplis de cabanes, où ils se retiroient pêle-mêle avec leurs troupeaux, en cas d'invasion. Leurs habitations ordinaires pouvoient être plus commodes, et moins sauvages. César parle de leurs bâtimens, qu'il dit semblables à ceux des Gaulois. Il leur attribue une horrible extinction de toute pudeur naturelle en ce qui concerne les mariages. Ils vivent, dit-il, dix ou douze hommes en commun, frères, pères, enfans, avec autant ou plus de femmes : et ce qui naît de ces conjonctions abomi-

[1] *Britannos hospitibus feros.* Od. III, 4.

nables passe pour appartenir à celui qui a épousé la mère lorsqu'elle étoit encore vierge. Strabon rapporte à peu près la même chose des habitans de l'Hibernie. S. Jérôme témoigne que tel étoit encore l'usage de son temps parmi les peuples barbares qui occupoient le nord de la Grande-Bretagne, et il ajoute qu'ils mangeoient de la chair humaine.

Hieron in Jovin. II, 6.

Les Bretons étoient si pauvres au temps de César, qu'ils n'avoient que de la monnoie de cuivre ou de fer. Cicéron assure aussi dans ses lettres que l'on ne trouve chez eux ni or ni argent. Cependant Strabon et Tacite témoignent que l'île avoit des mines de ces métaux. Il falloit qu'elles fussent peu riches. L'étain de Cornouaille, aujourd'hui encore si recherché, faisoit autrefois le principal commerce de la Grande-Bretagne. Ce commerce est très-ancien, et les Phéniciens l'ont fait seuls pendant long-temps. Ils alloient chercher l'étain aux îles [a] Cassitérides, qui peuvent bien n'être autre chose que la presqu'île de Cornouaille, que l'antiquité, encore peu instruite, aura cru environnée de tous côtés par la mer. Ils étoient si jaloux de se réserver ce commerce exclusivement à toute autre nation, qu'un pilote phénicien, au rapport de Strabon, se voyant suivi par un navigateur romain qui vouloit découvrir la route des Cassitérides, alla échouer à dessein dans des bas-fonds qu'il connoissoit, afin d'y attirer le trop curieux Romain. Celui ci y périt. Le Phénicien, bien plus habile, avoit pris ses mesures pour pouvoir se sauver ; et, à son retour dans sa patrie, il fut dédommagé, par l'état, de la perte qu'il avoit faite de son naufrage volontaire.

Cic. ad fam. VII, 7.

Strabon, l. III, p. 175.

Les marchandises que l'on tiroit de la Grande-Bretagne étoient donc l'or, l'argent, l'étain, le fer, des fourrures, des esclaves, des chiens excellens pour la

[a] Le nom de ces îles est tiré de l'étain même, que les Grecs appellent en leur langue κασσίτερον, cassitéron.

chasse. Toutes ces choses ont leur utilité plus ou moins grande : et en échange on portoit aux Bretons des bagatelles capables de donner dans les yeux à des barbares, des bracelets d'ivoire, des bijoux de verre ou d'ambre jaune. L'Océan [1] britannique fournit aussi, selon l témoignage de Tacite, des perles, mais ternes et tachées. Quelques-uns croyoient que la différence entre ces perles et celles d'Orient venoit de la différente manière de les recueillir : car, dans le golfe Persique on les pêche et on arrache des rochers les huîtres à perles toutes vivantes, au lieu que sur les côtes de la Grande-Bretagne on les ramassoit lorsque la mer les avoit jetées dehors. Mais, dit Tacite, c'est plutôt, à mon avis, la nature qui manque aux perles que l'avidité et la folie à notre luxe. Sa réflexion est solide, et vérifiée par l'expérience. On pêche encore * aujourd'hui des perles en Ecosse ; et s'il étoit un moyen de les avoir aussi belles que celles des mers des Indes, nous l'aurions assurément trouvé.

* Diction. du commerce, au mot *perle*.

J'ai parlé, dans l'histoire de la république romaine, de la façon de se battre des Bretons et de leurs chariots de guerre. J'ajoute ici que la principale force de leurs armées consistoit dans l'infanterie. En allant au combat, ils se peignoient le corps avec le pastel, en bleu foncé tirant sur le noir, s'imaginant par là paroître plus terribles aux ennemis. Leurs femmes employoient aussi sur elles cette même couleur, apparemment comme un ornement qui relevoit leur beauté. Les Bretons laissoient croître leurs cheveux, peut-être dans la pensée de se donner un air plus farouche. Du reste ils se rasoient tout le corps, excepté la lèvre supérieure.

Leur gouvernement avoit varié du temps de Tacite. Après avoir eu long-temps des rois, qui probablement

[1] *Gignit et Oceanus margarita, sed subfusca et liventia. Quidam artem abesse legentibus arbitrantur : nam in Rubro mari viva ac spirantia saxis avelli, in Britanniâ prout expulsa sint colligi. Ego faciliùs crediderim naturam margaritis deesse, quàm nobis avaritiam.*

n'étoient guère absolus, il s'étoit introduit parmi eux une espèce d'aristocratie qui ne servoit qu'à partager leurs forces entre plusieurs chefs et à les empêcher de se réunir. Et [1] c'est là, dit cet historien, notre principale ressource contre des nations puissantes et belliqueuses. Elles ne savent point se concerter. Rarement deux ou trois parviennent-elles à se joindre ensemble pour repousser le danger commun. Ainsi, entrant en guerre les unes après les autres, elles se trouvent à la fin toutes vaincues.

Strabo. Tac. César est, comme l'on sait, le premier des Romains qui ait passé dans la Grande-Bretagne avec une armée. J'ai exposé dans l'histoire de la république romaine ce qu'il raconte lui-même de ses exploits en ce pays, qui ne furent pas fort considérables, et par lesquels il vainquit [2] moins les Bretons qu'il n'apprit aux Romains à les connoître. Ensuite vinrent les guerres civiles; et les chefs de la république tournèrent ses forces contre elle-même. Auguste, demeuré seul maître de l'empire, eut par deux fois la pensée de reprendre les desseins de son grand oncle sur l'île de la Bretagne, si l'on n'aime mieux croire que sa vue étoit simplement d'effrayer les Bretons et de leur faire respecter le nom romain. Il y réussit. Les rois et les peuples de cette grande île, au moins les plus voisins de la Gaule, lui envoyèrent des ambassadeurs, lui rendirent des hommages, et se soumirent à payer des droits sur toutes les marchandises qui entroient de leur pays dans les Gaules, ou que l'on portoit des Gaules dans leur pays.

Auguste s'en tint là ; et Tibère, uniquement curieux de repos et de tranquillité, prit son exemple pour loi

[1] *Nec aliud adversùs validissimas gentes pro nobis utilius quàm quòd in commune non consulunt. Rarus duabus tribusve civitatibus ad propulsandum commune periculum consensus. Ita dùm singuli pugnant, universi vincuntur.*

[2] *Potest videri ostendisse posteris, non tradidisse.* Tac. Agr. 13.

Strabon, qui écrivoit sous ce prince, justifie le dédain que faisoient les Romains d'une vile conquête qui ne pouvoit leur être d'aucune utilité. Que gagneroient-ils, dit cet écrivain, à compter parmi leurs sujets des peuples pauvres et misérables? Les droits qu'ils lèvent sur tout ce qui fait l'objet du commerce entre les Gaules et la Grande-Bretagne leur rapportent plus que les tributs qu'ils imposeroient sur les Bretons, et dont il faudroit qu'ils employassent une grande partie à faire subsister les troupes qu'ils seroient obligés de tenir dans l'île. *Strabo. l. II, p. 115. et l. IV, p. 200.*

Nous avons vu les projets de Caligula sur la Grande-Bretagne, qui se réduisirent à ramasser des coquilles. *Tac.* Ce fut sous Claude que les Romains s'y établirent à demeure. Ce prince, peu capable d'être frappé des raisons de politique qui avoient arrêté Auguste, se laissa sans doute flatter de l'idée brillante de franchir la barrière de l'Océan, d'assujettir [1] à la domination romaine des peuples qui avoient toujours conservé leur liberté, et de s'entendre appeler le vainqueur de nations non-seulement indomptées, mais inconnues jusqu'à lui. *Dio.* Il saisit donc l'occasion que lui présenta un certain Véricus, qui, chassé de l'île par une faction ennemie, imploroit sa protection pour y être rétabli; et il envoya ordre à A. Plautius d'entrer dans la Grande-Bretagne avec les légions qui lui obéissoient.

Les soldats romains ne se laissèrent pas aisément persuader de passer dans un autre monde : ainsi regardoient-ils le pays où on les menoit. Pour vaincre leur résistance aux ordres de leur chef, qui étoit un personnage consulaire, l'affranchi Narcisse eut l'insolence de se transporter dans leur camp et de monter sur le tribunal de Plautius, dans le dessein de les haranguer. Loin de vouloir l'entendre, ils crièrent, *aux Saturnales!* pour lui

[1] *Tamdiù clausam (Britanniam) aperit ecce principum maximus, non indomitarum modò ante se, verùm ignotarum quoque gentium victor.* Pomp. Mela, III, 6.

reprocher les fers de la servitude qu'il avoit portés; et l'indignation faisant sur eux ce que la considération du devoir n'avoit pu obtenir, ils déclarèrent à leur général qu'ils étoient prêts à le suivre.

Plautius fit donc le trajet: mais l'exactitude de Dion, ou du moins de son abréviateur, est telle, qu'il ne nous apprend ni de quel port de la Gaule partit ce général, ni à quel endroit de l'île il aborda. On peut conjecturer qu'il suivit la route de César; qu'il fit l'embarquement au port * Itius et dans ce voisinage, et qu'il descendit dans la province de Kent. Il avoit partagé son armée en trois corps, pour éviter l'embarras du trop grand nombre, et tenir les insulaires en suspens sur le lieu où ils devroient l'attendre. Cette précaution par rapport aux Bretons étoit superflue. Ils ne se tenoient point sur leurs gardes, et Plautius ne trouva aucun obstacle au débarquement.

* Wissan.

Les barbares effrayés se retirèrent d'abord dans leurs bois et dans leurs marais, où il falloit que les Romains allassent les chercher pour les combattre. Ils les trouvèrent enfin, et vainquirent Caractacus et Togodumnus, tous deux fils de Cynobellinus, dont il a été fait mention sous Caligula. Les Bretons ne se découragèrent pas. Ils espéroient qu'il en seroit de l'expédition de Plautius comme de celle de César, et qu'en lui résistant avec vigueur ils rendroient inutiles ses efforts, et le contraindroient d'abandonner leur île. Ils ne considéroient pas que les circonstances étoient bien changées, et que les Romains, devenus paisibles possesseurs de la Gaule, pouvoient se donner tout le temps de les conquérir. Il se livra plusieurs petits combats, dans lesquels les insulaires, ayant eu le dessous, furent obligés de reculer, et Plautius, toujours vainqueur, arriva à l'embouchure de la Tamise.

Suet. Claud. 17, et Dio.

Il y fut arrêté par un échec qu'il reçut, et par la nécessité d'attendre Claude, dont l'intention étoit de venir

lui-même se mettre à la tête de son armée, si les commencemens de l'entreprise en promettoient un heureux succès. Il n'avoit jamais vu la guerre. Il désiroit un triomphe en règle, regardant comme un honneur trop commun et trop peu digne de la majesté impériale les ornemens de triomphateur qui lui avoient été décernés par le sénat à l'occasion des avantages remportés par ses lieutenans.

Sur la nouvelle des succès de Plautius, il partit de Rome, laissant à Vitellius, son collègue dans le consulat, l'administration des affaires de l'empire. Il s'embarqua à Ostie, vint à Marseille; et ayant traversé toute la Gaule, il reprit la mer à * Gessoriacum, fit le trajet, et joignit son armée sur les bords de la Tamise.

* Boulogne sur mer.

Dion assure qu'il passa cette rivière, et il lui fait honneur d'une bataille gagnée sur les barbares, et de la prise de Camulodunum *, résidence de Cynobellinus. Selon Suétone, au contraire, pendant le séjour que Claude fit dans la Grande-Bretagne, il ne fut occupé qu'à recevoir les soumissions des peuples vaincus; il ne donna pas le plus léger combat; il n'y eut pas une goutte de sang ennemi répandue. Je m'en rapporterois ici assez volontiers à Suétone. Il est très-possible que Dion ait attribué à Claude les exploits de Plautius son lieutenant. Ce qui est certain, c'est que le séjour de l'empereur dans l'île ne fut pas long : il n'y demeura que seize jours, après lesquels il repartit pour s'en retourner à Rome.

Il fut néanmoins si glorieux de cette expédition, qu'il se fit proclamer plusieurs fois par les légions *imperator*, ou général vainqueur, quoique l'usage eût toujours été, si l'on excepte un seul exemple contraire donné par Caligula, de ne prendre ce titre qu'une seule fois pour

* C'est aujourd'hui *Maldon*, selon Camden. Mais un savant Anglois, cité dans le dictionnaire de La Martinière au mot *Camulodunum*, réfute ce sentiment, et place cette ville à un mille du bourg de *Walden*, dans la province d'Essex, en tirant vers l'occident.

tous les succès d'une même guerre. Il dépêcha ses deux gendres, Magnus et Silanus, pour aller porter à Rome la nouvelle de ses conquêtes, et le sénat lui prodigua tous les honneurs imaginables, le triomphe, le surnom de *Britannicus* pour lui et pour son fils, deux arcs de triomphe, l'un dans la ville, l'autre à l'endroit de la Gaule d'où il étoit parti pour la Grande-Bretagne, une fête anniversaire pour immortaliser la mémoire de ses exploits. On accorda aussi à cette occasion à Messaline toutes les prérogatives honorifiques dont Livie, mère de Tibère, avoit joui.

Plin. III, 16. Claude, pour revenir à Rome, prit la route du Pô, et il entra par cette rivière dans la mer Adriatique, sur un vaisseau qui eût mieux mérité, selon Pline, d'être appelé une maison. Son voyage fut en tout de six mois; et il se rendit à la ville dans les commencemens du consulat de Crispinus et de Taurus.

AN. R. 795. DE J.C. 44.

L. QUINTIUS CRISPINUS. II.
M. STATILIUS TAURUS.

Suet. Claud. 17. *et Dio.* Le triomphe de Claude fut célébré avec toute la magnificence possible. Admirant lui-même comment il avoit pu parvenir à une telle gloire, il n'épargna rien de tout ce qui pouvoit en relever la splendeur; et il permit à des gouverneurs de province et à des exilés, de venir à Rome pour en être les témoins. Il voulut aussi que tous ceux qui avoient obtenu dans la même guerre les ornemens du triomphe, accompagnassent son char. Ils étoient en grand nombre : car, facile en tout, Claude faisoit largesse de ces récompenses d'honneur jusqu'à les accorder pour de très-petits objets à de simples séna- *Suet. Claud.* 24. teurs, et même au jeune Silanus, destiné à devenir son gendre, qui sortoit à peine de l'enfance. Cette troupe brillante marchoit à pied à la suite du char triomphal. Un seul, distingué entre tous, parce qu'alors il étoit pour la seconde fois décoré de ces ornemens d'un si

grand éclat, montoit un cheval couvert d'une housse magnifique, et portoit une tunique chargée de palmes en broderie. C'étoit Crassus Frugi, beau-père d'Antonia, fille de Claude. Messaline, dans une voiture superbe, suivoit pareillement le char de l'époux qu'elle couvroit de honte. Toutes les cérémonies du triomphe furent observées ponctuellement, et Claude monta à genoux les degrés du Capitole, aidé et soutenu par ses deux gendres.

Dans les jours qui suivirent le triomphe il se donna des jeux de toute espèce, courses de chariots dans le Cirque, combats d'athlètes, chasse aux ours, danse militaire exécutée par de jeunes gens qu'on avoit fait venir d'Asie, pièces de théâtre. Enfin, pour perpétuer en quelque manière son triomphe sur l'Océan, qu'il prétendoit avoir dompté, Claude fit placer une couronne navale à côté de la civique, qui ornoit toujours le frontispice du palais impérial. *Dio.* *Suet. Claud. 17.*

Pendant que Claude célébroit avec tant de faste ses victoires sur les Bretons, les Bretons n'étoient point vaincus. Ils défendoient encore leur liberté, et soutenoient la guerre contre Plautius, qui étoit resté dans le pays avec de grandes forces. Vespasien, alors commandant d'une légion, se distingua beaucoup dans cette guerre. Il livra trente combats contre l'ennemi, prit vingt villes, soumit deux nations britanniques, et s'empara de l'île de Wigth. Aussi en fut-il récompensé par les ornemens du triomphe, et ce fut [1] là le premier degré de la haute élévation à laquelle il parvint dans la suite. Plautius passa quatre ans à étendre et à affermir ses conquêtes. Il vainquit des peuples ; il fit des traités avec eux ; et afin que ces nations pussent prendre confiance dans tout ce qui seroit réglé et négocié par lui, le sénat rendit un décret portant que les traités faits par *Dio.* *Suet. Vesp. 4.* *Dio.*

[1] *Monstratus fatis Vespasianus.* Tac. Agr. 13.

Claude ou par ses lieutenans auroient la même force et vertu que si l'autorité du sénat et du peuple y étoit intervenue. Ainsi fut réduite en province romaine une grande partie des pays qui environnent la Tamise au sud et au nord. Plautius, de retour à Rome sous le quatrième consulat de Claude, reçut l'honneur de l'ovation, honneur alors unique pour un particulier, et dont je crois que nous avons ici le dernier exemple sous les empereurs. Pendant la cérémonie Claude l'accompagna toujours, en lui donnant la droite.

Tac. Agr. 14. *Suet. Claud. 24.*

J'ai voulu achever tout de suite ce que Suétone et Dion nous apprennent fort en abrégé sur les premières conquêtes des Romains dans la Grande-Bretagne. Les suites nous seront mieux détaillées par Tacite, lorsque le temps en sera venu.

Dio.

Les faits que Dion nous administre pour le consulat de Crispinus et de Taurus sont en petit nombre et assez peu importans. Claude donna à son préfet du prétoire Rubrius Pollio le droit de prendre séance dans le sénat, lorsqu'il y accompagneroit l'empereur, s'autorisant de l'exemple d'Auguste, qui, disoit-il, en avoit fait autant pour Valérius Ligur. Il accorda la même prérogative à Laco, commandant du guet sous Tibère, et alors intendant des revenus du prince dans les Gaules. Il le décora aussi des ornemens consulaires, et même il prodigua, selon Suétone, cette illustration à des intendans d'un ordre inférieur.

Suet. Claud. 24.

Dio.

Il rendit au sénat l'administration des provinces d'Achaïe et de Macédoine, que Tibère s'étoit attribuée.

Amm. Marc. l. xv.

Il amplifia le royaume de Cottius, petit prince établi à Suse dans les Alpes, et allié des Romains. Cottius n'avoit point subi le joug de leur domination, caché par son obscurité, et défendu par la hauteur inaccessible de ses montagnes. Il comprit néanmoins qu'il ne pouvoit se maintenir absolument indépendant d'une si redoutable puissance. Il rechercha l'amitié d'Auguste, qui la

lui accorda, et il prit même son nom, se faisant appeler Julius Cottius. Dans un petit état ce prince avoit de grandes vues. Il fit des ouvrages très-considérables pour rendre praticable le passage des Alpes dans le pays où il régnoit. Il gouverna ses sujets avec sagesse, et les fit jouir d'une pleine tranquillité sous la protection des Romains. Claude, en même temps qu'il agrandit son domaine, lui donna le nom de roi. Lorsqu'il fut mort, Néron réunit ses états à l'empire. Mais la mémoire de *Suet. Ner.* 18. ce bon prince vécut long-temps dans le pays qu'il avoit gouverné. On montroit encore du temps d'Ammien Marcellin son tombeau à Suse, et même on lui rendoit une sorte de vénération. Son nom s'est conservé dans celui des Alpes Cottiennes, célèbre dans l'antiquité.

Claude ôta aux Rhodiens la liberté, dont ils avoient *Dio.* abusé jusqu'à mettre en croix des citoyens romains : il la leur rendit dans la suite, comme nous aurons soin de le remarquer; mais ce ne fut qu'après leur avoir fait porter pendant plusieurs années la peine de leur audace.

Un certain Umbonius Silo osa braver la vengeance des affranchis de Claude. Etant proconsul de la Bétique, il s'étoit attiré leur haine. Ils le firent révoquer, sous prétexte qu'il n'avoit pas fourni des provisions suffisantes de blé aux troupes romaines qui gardoient la Mauritanie; et ils engagèrent même Claude à le chasser du sénat. Umbonius, pour faire voir qu'il tenoit peu de compte de la dignité dont on le dépouilloit, mit publiquement en vente sa robe de sénateur. Il n'est point dit qu'il lui en soit arrivé d'autre mal.

M. Vinicius, qui avoit été mari de Julie, fille de Germanicus, mise à mort par Claude, ne laissa pas d'être nommé consul par le même empereur pour l'année suivante. C'étoit son second consulat, dans lequel il eut pour collègue Statilius Corvinus.

An. R. 796.
De J. C. 45.

M. VINICIUS. II.
T. STATILIUS TAURUS CORVINUS.

Cette année est encore stérile en événemens.

Dio. Claude changea l'ordre établi dans les dernières années de Tibère pour la prestation du serment qui se renouveloit tous les ans par les sénateurs. Il ne voulut point que chaque sénateur en prononçât la formule, mais un préteur au nom de tout son collége, un tribun pour tous les tribuns, et ainsi de chacun des ordres dont le sénat étoit composé. Lui-même il jura, selon son usage, l'observation des ordonnances d'Auguste.

Il arrêta la licence que prenoient les particuliers de s'ériger des statues à leur volonté. La ville en étoit pleine, tous les lieux publics s'en trouvoient offusqués. Claude fit transporter en différens endroits celles qui subsistoient déjà, et défendit que par la suite aucun particulier pût se déférer à lui-même cet honneur sans la permission du sénat, à moins qu'il n'eût construit ou relevé quelque édifice public : auquel cas il seroit le maître de s'y faire représenter, lui et ceux de sa famille, soit en tableau, soit en statue.

Claude tâcha de remédier à un autre abus sans comparaison plus important, et bien plus difficile à extirper. Ayant condamné à l'exil un magistrat concussionnaire, il renouvela à cette occasion les anciennes ordonnances qui défendoient de passer sans milieu d'une charge à une autre. Il vouloit que les magistrats, au sortir de charge, demeurassent pendant un temps dans la condition privée, afin que ceux qu'ils auroient vexés eussent la liberté de les poursuivre criminellement; et de peur qu'ils n'éludassent par des absences affectées la punition de leurs injustices, il leur interdit pareillement les voyages. Enfin il comprit dans son ordonnance non-seulement ceux qui commandoient en chef, mais leurs lieutenans; et il établit pour les uns comme pour les autres

la même obligation de laisser couler un intervalle avant qu'ils pussent être revêtus d'aucun emploi public.

C'est apparemment pour tenir la main à l'exécution de cette ordonnance en ce qui regardoit les voyages des sénateurs qu'il se fit attribuer par un décret le droit de leur accorder des congés, au lieu que jusqu'alors on s'étoit adressé au sénat pour les obtenir, comme au temps de la république. *Suet. Claud. 23, et Dio.*

Claude avoit voué des jeux pour son expédition de la Grande-Bretagne. Il les donna cette année, et il y joignit une largesse très-considérable. Les citoyens à qui l'état faisoit des distributions réglées de blé reçurent, les uns trois * cents, les autres jusqu'à douze cent ** cinquante sesterces par tête. Dion observe que Claude ne présida pas lui-même à toute la distribution de cet argent. Après l'avoir commencée, il la fit achever par ses gendres, ne voulant pas interrompre sa fonction favorite de juger.

* Trente-sept livres dix sols.

** Cent cinquante-six livres cinq sols.

Pour ne rien omettre, je dirai ici que Claude rétablit le cinquième jour des Saturnales ajouté par Caius, et depuis aboli. Il y eut cette année une éclipse de soleil le premier août, jour de la naissance de Claude. Comme il craignit que le vulgaire superstitieux n'en tirât un mauvais augure contre lui, il en fit afficher la prédiction quelque temps auparavant, avec l'explication physique de ce phénomène.

Les consuls de l'année suivante furent deux hommes des plus illustres, Valérius Asiaticus, qui, ayant déjà géré le consulat sous Tibère ou sous Caius, en obtint de Claude un second, apparemment comme la récompense des services que Tacite nous apprend qu'il avoit rendus dans l'expédition contre la Grande-Bretagne; et M. Silanus, frère de L. Silanus, gendre de Claude, et petit-fils d'une petite-fille d'Auguste, du vivant duquel il étoit né. *Tac. Ann. XI, 3.* *Plin. VII, 13.*

An. R. 797. De J.C. 46. VALÉRIUS ASIATICUS. II. M. JUNIUS SILANUS.

Dio. Asiaticus, si nous en croyons Dion, avoit été nommé consul pour toute l'année : mais il ne voulut point jouir de cette distinction, et abdiqua avant le temps, pour ne point attirer l'envie, à laquelle il savoit qu'il n'étoit que trop exposé par ses grandes richesses. Le même historien assure qu'il y en eut encore d'autres dans ces temps-là qui, nommés comme Asiaticus pour exercer le consulat pendant une année entière, abdiquèrent comme lui sans attendre le terme, mais par une raison contraire. Leurs facultés trop modiques ne pouvoient pas suffire aux dépenses prodigieuses qu'exigeoit le consulat.

Vinicius, qui avoit été consul l'année précédente, périt dans celle-ci par le crime de Messaline. C'étoit un homme doux, renfermé dans le soin de ses affaires particulières, et nullement capable de troubler l'état. Mais il ne voulut pas se livrer aux débauches de Messaline, et elle le fit empoisonner. Il eut après sa mort l'honneur des funérailles publiques, qui ne nuisoit en rien à son ennemie.

Suet. Claud. 13. et Dio. Asinius Gallus, petit-fils d'Agrippa par Vipsania sa mère, et frère utérin de Drusus, fils de Tibère, trama une conspiration pour s'élever à l'empire. Nuls esprits ne sont plus sujets à s'enfler de l'orgueil de leur naissance que ceux qui n'ont aucun autre mérite. Petit, mal fait de corps, sans esprit, sans aucun talent, Asinius Gallus comptoit que tout étoit dû aux grands noms de sa race : et sans avoir ni forces, ni argent, il s'imaginoit que, dès qu'il donneroit le signal, les citoyens s'empresseroient de se ranger autour de lui et de le reconnoître pour empereur. L'affaire ayant été découverte, sa folie le sauva. Une entreprise si mal concertée parut l'effet d'un esprit dérangé. On le méprisa trop

pour le punir du dernier supplice, et Claude se contenta de l'envoyer en exil.

La Thrace, qui avoit eu jusque-là ses rois, devint cette année province romaine. Nous avons vu qu'elle avoit été partagée sous Tibère entre Rhymétalce et les enfans de Cotys, dont un seul, appelé aussi Cotys, est connu dans l'histoire. Caius attribua à Rhymétalce la portion de Cotys, et dédommagea celui-ci en le faisant roi de la petite Arménie. Rhymétalce ayant été tué par sa femme, il est probable que les Romains prirent le prétexte de venger ce crime pour s'emparer du pays. *Tillem.* *Dio l. LX.*

Une nouvelle [a] île naquit dans la mer Egée, près de celles de Théra et de Thérasia. Nous avons parlé d'un pareil phénomène sous Tibère, année de Rome 768. *Sen. nat. quæst. II, 26. et VI, 21.*

Claude, voulant prendre un quatrième consulat, se donna pour collègue Vitellius, qui devint ainsi consul pour la troisième fois. *Euseb. Chr. Dio, l. LX.*

TI. CLAUDIUS CÆSAR AUGUSTUS GERMANICUS. IV.
L. VITELLIUS. III.

AN. R. 798. DE J.C. 47.

Il n'y avoit point eu de censeurs dans la république depuis Paulus et Plancus, qui en avoient porté le titre sous Auguste avec peu d'honneur et de succès. Les empereurs en exerçoient la puissance, comme surintendans des mœurs. Ils nommoient les sénateurs et les chevaliers romains. Et pour ce qui est des fonctions de la censure, qui consistoient dans le dénombrement des personnes et des biens des citoyens, elles paroissent avoir été absolument interrompues depuis la mort d'Auguste. Claude, consul pour la quatrième fois, fit revivre cette *Plin. x, 2.*

[a] M. de Tillemont dit que Sénèque appelle cette nouvelle île *Thérasie*; ce qui seroit une faute inexcusable, puisque Thérasie est nommé dans Strabon, qui écrivoit sous Tibere. Une légère correction de Gronove, fondée même sur les manuscrits, délivre Sénèque de ce reproche. Ce critique lit. *Theren*, *Therensiam. et hanc nostræ ætatis insulam.* Nat quæst. VI, 21.

charge : il s'en revêtit, et y associa le même Vitellius, qui étoit déjà son collègue dans le consulat.

Suet. Vit. 2. Cette élévation prodigieuse de Vitellius étoit la récompense de ses honteuses adulations envers Messaline et les affranchis. Il ne lui suffisoit pas de se rendre souple à toutes leurs volontés, il leur prostituoit ses respects de la façon la plus basse et la plus servile. Il demanda un jour en grâce à Messaline la permission de la déchausser ; et lui ayant ôté le soulier droit, il le mit entre sa toge et sa tunique, le garda, et le porta toujours sur lui, comme un gage précieux qu'il baisoit de temps en temps. Il avoit parmi ses dieux domestiques les images en or de Narcisse et de Pallas. Il ne craignoit point de se rendre ridicule par des absurdités, pourvu qu'elles fussent flatteuses. Claude ayant donné cette année, comme nous le rapporterons bientôt, les jeux séculaires : « Puissiez-vous (lui dit Vitellius) célébrer souvent cette fête ! » Tel étoit l'avilissement auquel l'ambition réduisoit un homme qui avoit d'ailleurs des talens et de l'esprit.

Dio. Claude dressa, en sa qualité de censeur, le tableau du sénat, et il en exclut quelques-uns, qui pour la plupart se retirèrent volontiers, parce que la dignité sénatoriale étoit à charge à la modicité de leur fortune. Au contraire, il fit entrer comme forcément dans le sénat un certain Surdonius Gallus, qui étoit allé s'établir à Carthage. Claude le manda, et lui dit : « Je veux vous lier « ici avec une chaîne d'or ; » et il le nomma sénateur.

Suet. Claud. 16. Dans la revue qu'il fit des chevaliers, et en général dans sa censure, Suétone remarque la même vicissitude de bon et de mauvais sens qui régnoit dans toute sa conduite. Il avoit mis une note flétrissante à côté du nom d'un chevalier ; et les amis de ce chevalier intercédant pour lui, il consentit à effacer sa note : « Mais [1] je

[1] *Litura tamen extet.*

« ne serai pourtant pas fâché (dit-il) que la rature pa-
« roisse. » Ce trait, mêlé d'indulgence et de sévérité, a même quelque chose de fin.

Dans d'autres occasions il témoigna une mollesse excessive. Un jeune homme convaincu de bien des désordres étant excusé et même loué par son père, Claude l'exempta de toute flétrissure, disant : « Il a son censeur. » Un débauché de profession, décrié dans toute la ville pour ses adultères, fut simplement averti par lui de ménager davantage sa santé, ou du moins de vivre avec plus de circonspection. « Car (ajouta-t-il) pourquoi
« faut-il que je sache quelle est votre maîtresse? »

Au contraire il nota plusieurs citoyens pour des causes très-légères, et qui jusqu'à lui n'avoient jamais donné matière à la sévérité des censeurs : pour être sortis de l'Italie sans son congé, pour s'être mis dans le cortége et au rang des officiers d'un roi dans une province. Il y en eut qui détruisirent évidemment à sa honte les imputations qu'il leur faisoit sur le rapport de ses négligens inquisiteurs. Des hommes à qui il reprochoit d'être célibataires, ou sans enfans, ou pauvres, se prouvèrent mariés, pères de famille, opulens. Il en accusoit un d'avoir attenté par fureur et par désespoir à sa propre vie, et de s'être blessé lui-même avec son épée. L'accusé se dépouilla en sa présence, et montra toute sa personne exempte de blessure.

Il ne souffroit point qu'aucun de ceux à qui il demandoit compte de leur conduite se servît d'avocats : il vouloit que chacun parlât pour soi-même, et s'expliquât comme il pourroit. En cela il avoit raison, vu que les censeurs ne procédoient point judiciairement, et que tout se passoit devant eux sans formalité ni discussion épineuse.

Il mérita encore des louanges pour avoir témoigné son zèle contre le luxe, en faisant acheter et mettre en

pièces un carrosse d'argent travaillé avec beaucoup d'art, que l'on avoit exposé en vente.

Mais, retombant dans ses inepties, il fit afficher en un seul jour vingt ordonnances, dont deux rouloient sur des objets singuliers. L'une avertissoit que, la vendange devant être bonne et abondante, on eût grand soin de bien enduire de poix les tonneaux ; l'autre recommandoit le suc de l'if, comme un remède utile contre la morsure de la vipère.

Dio. Pendant que Claude s'occupoit des soins de la censure, Messaline et les affranchis continuoient de jouer leur jeu cruel, et de mettre diverses personnes en danger, sous prétexte de complots contre l'état et contre l'empereur. Ils y mêlèrent de gens de nulle considération que Claude négligea, ou ne condamna qu'à des peines légères, disant qu'on ne se vengeoit pas d'une puce comme d'un lion. Mais il en coûta la vie à son gendre Pompeïus Magnus, mari d'Antonia, sa fille aînée. Quoiqu'il ne fût coupable que d'avoir déplu à Messaline, Claude l'envoya poignarder dans son lit, sans aucune forme de procès. Son père Crassus Frugi, et Scribonia sa mère, périrent avec lui. Leur noblesse étoit leur crime : car du côté de l'esprit, Crassus n'étoit point à craindre. Il ressembloit parfaitement à Claude par la stupidité, et il étoit aussi digne de le remplacer qu'incapable de convoiter sa place.

Suet. Claud. 29.

Sen. Ἀποκολοκ.

Tac. Ann. XI, 1. Dio. Valérius Asiaticus fut ensuite attaqué. Tacite (car nous le retrouvons ici, et le lecteur s'en apercevra aisément) nous donne un grand détail sur cette affaire, mais laisse encore certaines circonstances à conjecturer, parce que nous n'avons pas le commencement de son récit.

Cette noire intrigue, dont un des plus illustres membres du sénat, deux fois honoré de la première dignité de l'empire, fut la victime, semble avoir eu pour ori-

gine une pique de femme entre Messaline et Poppéa. Celle-ci, fille de Poppéus Sabinus, personnage consulaire, et qui avoit obtenu sous Tibère les ornemens du triomphe, étoit la plus belle femme de Rome, mais non pas la plus sage. Tac. Ann. XIII, 45.

Elle entretenoit un honteux commerce avec le pantomime Mnester, dont nous avons vu que Messaline étoit éperdument amoureuse. L'impératrice, outrée de jalousie, se persuada que Valérius Asiaticus avoit aussi part aux débauches de Poppéa. De plus, elle souhaitoit passionnément de s'emparer des jardins de Lucullus, que ce riche consulaire avoit ornés et embellis avec une extrême magnificence. Elle résolut donc de perdre en même temps Asiaticus et Poppéa, et elle chargea de les accuser Suilius, dont il a été déjà parlé, et dont il sera souvent fait mention dans la suite, avocat plus célèbre par ses talens que par sa probité. Elle lui donna pour adjoint Sosibius, qui étoit chargé de l'éducation de Britanniens. Ce Grec adroit, feignant un grand zèle pour la personne de l'empereur, lui insinua « que la puissance et les grandes richesses des particuliers étoient « dangereuses pour le prince : qu'Asiaticus avoit été le « principal auteur de la mort de Caius, et assez hardi « pour l'avouer, et même pour s'en faire gloire en pleine « assemblée du peuple romain : que, par là s'étant acquis « un grand nom dans la ville, et voyant sa réputation « répandue dans les provinces, il se préparoit à aller « solliciter les armées de Germanie : qu'étant né à « Vienne, et tenant à tout ce qu'il y avoit de plus grand « dans la Gaule, il lui seroit aisé de soulever les nations « du sang desquelles il étoit sorti. » Tac. XI, 4

Claude étoit crédule à l'excès dès qu'on lui montroit l'ombre du danger. Ainsi, sans autre information, il fait partir Crispinus, préfet du prétoire, avec un détachement des gardes, comme s'il se fût agi d'étouffer une guerre naissante. Asiaticus étoit actuellement à Baies en

Campanie. On le saisit, on le charge de chaînes, on le transporte à Rome; et sur-le-champ l'affaire s'instruit, non dans le sénat, mais dans la chambre de Claude, en présence de Messaline.

Suilius, qui faisoit le rôle d'accusateur, chargea Asiaticus d'avoir gagné des soldats par argent et par d'autres voies encore plus criminelles. Il lui reprocha de plus un commerce adultère avec Poppéa, et des désordres d'une autre espèce qui déshonorent la nature. Asiaticus étoit homme d'esprit et de courage. Il se défendit avec tant de force, que Claude en fut tout ému, et Messaline elle-même ne put retenir ses larmes. Mais ce n'étoit en elle qu'une impression machinale qui ne lui changeoit point le cœur. En sortant pour aller essuyer ses yeux, elle recommanda à Vitellius de ne point laisser échapper l'accusé.

Cependant l'accusation se détruisoit d'elle-même. Asiaticus demanda qu'on lui confrontât quelqu'un de ces soldats dont on lui imputoit d'avoir corrompu la fidélité. On en produisit un qui ne le connoissoit pas, et que l'on avoit seulement averti qu'Asiaticus étoit chauve. Ce faux témoin, interrogé s'il le connoissoit, répondit affirmativement; et pour le prouver il montra quelqu'un de l'assistance qu'il prenoit pour Asiaticus, parce que cet homme avoit pareillement la tête chauve. On rit de la méprise; Claude en sentit lui-même la conséquence, et inclinoit à absoudre l'accusé.

Vitellius empêcha l'effet de cette bonne disposition par une horrible perfidie. Prenant le ton radouci, versant même quelques larmes, il dit qu'Asiaticus étoit son ami de tous les temps, et qu'ils avoient ensemble fait leur cour à Antonia, mère de l'empereur. Il rapporta les services que l'accusé avoit rendus à la république, sa valeur dans la guerre contre les Bretons, et tous les autres motifs qui parloient en sa faveur; et il conclut à lui laisser le libre choix du genre de mort

qu'il aimeroit le mieux. Claude suivoit si stupidement les inspirations de ceux par qui il étoit accoutumé à se laisser gouverner, qu'il fut du même avis, croyant faire un acte de clémence.

Dion rapporte la chose un peu différemment. Il dit que Vitellius se supposa chargé par Asiaticus de demander la liberté de se choisir un genre de mort, et que Claude, ajoutant foi à ce discours, regarda la demande de l'accusé comme l'aveu de son crime. Ceux qui trouveront plus vraisemblable cette façon de raconter le fait peuvent s'en contenter: mais je crains qu'elle ne soit une explication imaginée par des hommes qui n'ont pas compris jusqu'à quel excès l'imbécillité abrutissoit l'esprit de Claude.

Quoi qu'il en soit, Asiaticus mourut avec une constance qui ne dégénéra point de sa gloire passée. Ses amis l'exhortoient à aller à la mort par une voie lente et douce en se privant de nourriture. Il répondit qu'il leur étoit obligé de cette dernière marque de leur bienveillance, mais qu'ils le dispenseroient de suivre leurs conseils; et après avoir fait ses exercices accoutumés, après avoir pris le bain, soupé gaîment, il se fit ouvrir les veines sans se permettre aucune plainte, si ce n'est qu'il observa qu'il lui auroit été plus honorable de périr par les artifices de Tibère, ou par la fougue de Caius, que par la fraude d'une femme et la langue impure de Vitellius. Avant l'opération, il avoit voulu voir le bûcher sur lequel son corps devoit être brûlé, et il le fit transporter en un autre endroit, de peur que la vapeur du feu n'endommageât les arbres: tant il conserva de sécurité dans ses derniers momens, ne sachant pas qu'il alloit tomber entre les mains d'un Dieu irrité, à la vengeance duquel son orgueil ne l'arracheroit pas.

Pendant qu'on jugeoit Asiaticus dans la chambre de Claude, Messaline étoit sortie, comme je l'ai dit. Elle avoit hâte de se défaire de Poppéa, et elle lui envoya

des émissaires qui lui firent tant de peur de la prison, qu'elle se résolut à une mort volontaire. Tout cela se passa sans que Claude en entendît seulement parler : tellement que, peu de jours après, voyant à sa table Scipion, mari de Poppéa, il lui demanda pourquoi il n'avoit pas amené sa femme; et Scipion répondit qu'elle étoit morte.

Deux frères, chevaliers romains des plus distingués, furent impliqués dans cette affaire pour avoir prêté leur maison aux entrevues de Mnester et de Poppéa. C'étoit là leur crime. Mais Suilius les accusa dans le sénat pour un songe que l'un d'eux avoit eu, et qu'ils avoient interprété comme annonçant des malheurs publics, ou la mort prochaine du prince. Ils furent condamnés : et, au contraire, ceux qui avoient servi Messaline dans toute cette intrigue reçurent des récompenses. On accorda au préfet du prétoire (Crispinus) une gratification de quinze cent * mille sesterces, et les ornemens de la préture. Vitellius fit donner à Sosibius un million ** de sesterces, comme à un sujet utile à la république par les leçons qu'il donnoit à Britannicus, et par les conseils dont il aidoit l'empereur.

* Cent quatre-vingt-sept mille cinq cents livres.
** Cent vingt-cinq mille livres.

Scipion, mari de Poppéa, assistoit à cette délibération du sénat; et obligé de parler à son tour, il se tira en homme d'esprit. « [1] Je suis forcé (dit-il) de penser « comme tous les autres sur la conduite de Poppéa. Ainsi « vous pouvez supposer que j'opine comme tous les au« tres. »

Tac. Ann. XI, 4.

Suilius, à qui il étoit revenu sans doute une partie de la dépouille d'Asiaticus, amorcé par le gain, se livra avec une cruauté avide au métier d'accusateur; et il eut bien des imitateurs de son audace : car sous un prince qui avoit la passion de juger, et qui tiroit à soi toute l'autorité des lois et des magistrats, l'occasion étoit belle

[1] *Quùm idem de admissis Poppææ sentiam quod omnes, putate me idem dicere quod omnes.*

pour ceux qui cherchoient à s'enrichir aux dépens des malheureux. Les avocats trafiquoient sans pudeur de leurs engagemens, et leur [1] perfidie étoit à vendre, dit Tacite, comme ce qui s'expose publiquement au marché. C'est ce qu'atteste l'aventure tragique d'un illustre chevalier romain qui, après avoir donné quatre * cent mille sesterces à Suilius, ayant appris qu'il le trahissoit, et s'entendoit avec sa partie adverse, vint se poignarder dans la maison de son infidèle avocat.

* Cinquante mille livres.

L'éclat que fit cet événement donna lieu à des plaintes qui furent portées au sénat par C. Silius, consul désigné, et ennemi personnel de Suilius. Sur ses représentations, les sénateurs, par une espèce d'acclamation, demandent que l'on remette en vigueur la loi Cincia, portée anciennement pour défendre aux avocats de recevoir ni argent, ni présent de leurs parties, et depuis renouvelée par Auguste. Ceux qui se sentoient intéressés à la chose s'opposoient au vœu du sénat. Mais Silius insista avec force, citant les exemples des anciens orateurs, qui avoient regardé la gloire auprès des âges futurs comme la seule digne récompense de leur talent. « Si l'on s'écarte de cette maxime (ajoutoit-il), l'éloquence, le premier des beaux-arts, s'avilit par un ministère qui devient sordide. La fidélité même est exposée au danger de se laisser séduire, « dès que l'on se permet de considérer la grandeur des « gains. D'ailleurs, si les procès ne rapportent aucun « produit à personne, le nombre en diminuera; au lieu « que maintenant on entretient les inimitiés, on multiplie les accusations, les haines, les injures, afin que, « de la même façon que les maladies font gagner les « médecins, la chicane du barreau enrichisse les avocats. Qu'ils se proposent pour modèle Pollion, Messala, ou même Arruntius et Eserninus, dont la mé-

Dio. l. LIV.

[1] *Nec quidquam publicæ mercis tam venale fuit, quàm advocatorum perfidia.*

« moire est plus récente, et qui sont parvenus au comble « de la gloire et des honneurs par l'intégrité de leur vie, « et par une éloquence qui ne s'est laissé infecter d'au- « cune tache d'intérêt. »

Ce discours véhément entraînoit tous les suffrages, et l'on se préparoit à décerner que ceux qui auroient tiré de l'argent de leurs parties seroient punis comme concussionnaires. Alors Suilius, Cossutianus Capito, qui lui ressembloit, et dont il sera parlé dans la suite, d'autres encore qui, se trouvant dans le même cas, voyoient qu'il ne s'agissoit point pour eux d'être soumis à des recherches, puisque le fait étoit avéré et constant, mais que l'on alloit prononcer leur condamnation, s'approchent de Claude qui étoit présent, et lui demandent grâce pour le passé. Il leur fit un signe de tête favorable, sans ajouter aucune parole. Enhardis par cette marque de protection, ils élèvent la voix. « Qui de nous (disent- « ils) a assez d'orgueil pour se flatter de l'immortalité? « Nous offrons aux citoyens un secours nécessaire afin « que les foibles ne soient pas, faute d'être défendus, « opprimés par les plus puissans. Au reste, l'éloquence « ne s'acquiert point sans qu'il en coûte. Nous laissons « le soin de nos affaires pour nous occuper de celles « d'autrui. Diverses voies sont ouvertes pour se procu- « rer une fortune honnête, le service des armes, le soin « de faire valoir ses terres. Mais personne ne s'engage « dans une profession, s'il n'en espère quelque fruit. Il « a été aisé à Pollion et à Messala, que les guerres civiles « avoient enrichis, et pareillement aux Eserninus et « aux Arruntius, héritiers de grands biens que leur « avoient laissés leurs pères, de prendre des sentimens « nobles et élevés. Si nous voulions alléguer des exem- « ples contraires, comment Claudius et Curion se fai- « soient-ils payer de leurs harangues? Nous sommes des « sénateurs d'un rang médiocre, qui, dans la tranquillité « dont jouit la république, ne subsistons que par les

« arts utiles dans la paix. Si l'on retranche les fruits des « études, les études elles-mêmes périront. »

Ce parti avoit moins de dignité; mais il ne parut pas à Claude destitué de raisons plausibles. On prit un tempérament, qui fut d'ordonner qu'il seroit permis aux avocats de recevoir jusqu'à la concurrence de * dix mille sesterces, mais qu'au-delà ils seroient réputés coupables de concussion. Ce règlement passa en loi. Cependant les illustres orateurs conservèrent, comme il paroît par l'exemple de Pline le jeune, l'ancienne noblesse de leur profession en l'exerçant gratuitement. Quintilien a traité la question, et examiné s'il est permis aux avocats de tirer un tribut de leur ministère. Il s'explique sur ce point d'une façon si judicieuse, que, suivant la remarque de M. Rollin,* même où l'usage est différent, ses principes doivent servir de règle.

* Douze cent cinquante livres.

Instit. or. XII, 7.

* *Traité des études*, t. 1, §. III. *de l'éloquence du barreau*, art. 3.

Cette année, qui est la sept cent quatre-vingt-dix-huitième de Rome, suivant le calcul de Caton, que nous suivons, étoit la huitcentième, si l'on s'en rapporte à Varron sur la date de la fondation de la ville, et les ᵃ Romains alors comptoient ainsi. C'étoit donc l'année des jeux séculaires, en supposant qu'ils dussent se célébrer tous les cent ans. Auguste avoit suivi un autre système, qui faisoit le siècle de cent dix ans, et conséquemment il avoit donné les jeux séculaires l'an de Rome sept cent trente-cinq. Claude ne se crut pas obligé de se faire une loi de l'exemple d'Auguste en cette partie. Curieux d'illustrer son règne par la solennité de cette

Tac. Ann. XI, 11.

Suet. Claud. 21.

ᵃ Si l'on demande pourquoi nous ne suivons pas une manière de compter les années de Rome qui a prévalu chez les Romains, nous répondrons que Tite-Live, qui a servi de guide à M. Rollin dans les commencemens de l'histoire de la république romaine, a paru à d'habiles chronologistes s'en être tenu à l'opinion de Caton : et dans les temps sur lesquels tombent les incertitudes et les embarras de la chronologie romaine, qui n'est bien nette que depuis la guerre de Pyrrhus, ce système est plus aisé et mieux lié. Après l'avoir adopté une fois, il a toujours fallu le suivre : et deux ans de différence ne sont pas un objet sur une durée telle que celle de Rome.

fête, il préféra la manière commune de compter le siècle, et célébra cette année les jeux séculaires.

Il en résulta néanmoins un ridicule dans l'invitation à ces jeux. La formule prescrite appeloit les citoyens à une fête qu'aucun d'eux n'avoit jamais vue, ni ne verroit jamais. Or, on n'en étoit qu'à la soixante-quatrième année depuis les jeux d'Auguste, en sorte que plusieurs de ceux qui vivoient alors les avoient vus, et le comédien Stéphanion joua aux uns et aux autres.

Plin. VII, 48. Claude passa par-dessus cette considération, tant il lui sembloit beau de donner des jeux séculaires. Nous verrons Domitien penser et agir de la même façon, et répéter la même absurdité. Les jeux et les spectacles étoient une grande affaire chez les Romains. Le peuple les aimoit à la fureur, et les princes en faisoient un des ressorts de leur politique pour amuser les citoyens, et les empêcher de s'occuper de choses sérieuses, et qui pussent intéresser le gouvernement. Claude, durant son règne, en donna beaucoup de toutes les espèces, autant pour le moins par goût et par inclination que par des vues de politique dont il étoit peu capable.

Tac. Dans les jeux séculaires qu'il célébra, parmi les spectacles qui accompagnèrent la fête fut celui de la course troyenne, exécutée par les enfans de la première noblesse de Rome. Britannicus y parut avec L. Domitius, qui bientôt après, adopté par Claude, reçut le nom de Néron. Entre ces deux jeunes princes la faveur populaire se déclara pour le dernier. Il étoit le seul mâle qui restât de la postérité de Germanicus, dont la mémoire étoit encore chère au peuple romain. On débitoit sur son compte des fables propres par le merveilleux à lui attirer la vénération d'une multitude crédule : on disoit que des dragons avoient gardé son enfance. Sa mère Agrippine, dont Messaline avoit déjà fait périr la sœur, et qui se trouvoit exposée au même danger, paroissoit digne de commisération. Messaline s'aperçut de ces sentimens, et

rien ne l'empêcha de perdre celle qui lui faisoit ombrage, que le nouvel amour qu'elle avoit conçu pour le plus beau jeune homme de toute la noblesse romaine, Silius, consul désigné, dont nous venons de faire mention, et fils de ce Silius que Tibère avoit immolé à sa haine contre la maison de Germanicus.

Ce n'étoit pas un amour, c'étoit une fureur; et ce seul objet, remplissant l'esprit et le cœur de Messaline, en bannissoit toute autre pensée. Elle commença par obliger celui qu'elle aimoit de répudier sa femme Junia Silana, qui étoit une personne de la plus haute naissance, afin de le posséder toute seule. [1] Silius sentoit la grandeur et du crime et du péril: mais sa perte étoit certaine s'il résistoit: il ne désespéroit pas d'échapper à l'imbécillité de Claude: il se voyoit comblé d'honneurs et de richesses; et par un aveuglement déplorable, au lieu de périr généreusement, et d'emporter au tombeau la gloire de l'innocence, il se remettoit de l'avenir à la fortune, et en attendant jouissoit du présent. Messaline ne se cachoit en aucune façon: elle venoit en grand cortége chez Silius; elle l'accompagnoit lorsqu'il paroissoit en public; elle faisoit pleuvoir sur lui les dignités et les grâces: enfin, comme en avancement de la révolution qui se préparoit déjà, les esclaves du prince, ses affranchis, ses ameublemens et ses équipages se voyoient chez le corrupteur de sa femme. Ces excès paroissent incroyables: ce n'est que l'ébauche de ceux que nous aurons à raconter sous l'année suivante, et qui amenèrent la catastrophe.

Cependant Claude s'occupoit des fonctions de la censure. Il réprima par des ordonnances sévères la licence que le peuple s'étoit donnée au théâtre d'attaquer par des cris injurieux quelques dames illustres, et Pompo-

[1] *Neque Silius flagitii aut periculi nescius erat: sed certo si abnueret exitio, et nonnullâ fallendi spe, simul magnis præmiis, operiri futura, et præsentibus frui pro solatio habebat.* Tac. XI, 12.

nius, homme consulaire et célèbre auteur de tragédies. Il porta une loi contre les prêts usuraires faits aux fils de famille dans l'attente de la mort de leur père. Il poussa le travail de ses aqueducs. Il tourna même son attention vers un objet plus digne d'un grammairien que d'un prince. Il avoit composé autrefois une dissertation pour prouver qu'il manquoit à l'alphabet romain trois caractères. Il voulut par l'autorité impériale en introduire l'usage : et en effet ils furent employés pendant son règne dans les monumens publics ; après sa mort ils tombèrent tellement dans l'oubli, que l'on n'en connoît que deux avec certitude, le digamma éolique, qui répond à notre *vé* ou *v* consonne, et l'antisigma, qui tenoit lieu du *p* et de l'*s* joints ensemble : le troisième est ignoré.

Tac. Ann. XI. 13 et ibi Lips. Suet. Claud. 41.

Les affaires étrangères nous offrent cette année une matière assez intéressante. Il y eut des mouvemens du côté de l'Asie et de l'Orient ; il y en eut en Germanie. Comme les troubles de l'Orient forment une chaîne d'événemens qui remplissent plusieurs années, je me réserve à en faire ailleurs un tissu qui réunisse le tout ensemble. Ce qui se passa en Germanie est plus détaché.

Tac. Ann. XI, 16.

Les Chérusques avoient perdu dans leurs divisions intestines presque toute leur noblesse, et il ne leur restoit plus qu'un rejeton de la maison royale, qui étoit à Rome. Il se nommoit Italus, fils de Flavius *, et par conséquent neveu d'Arminius : par sa mère il avoit pour aïeul Catumérus, chef de la nation des Cattes. A une naissance si illustre il joignoit les avantages personnels ; jeune prince beau de visage, d'une taille avantageuse, et formé dans tous les exercices militaires, soit des Romains, soit des Germains. Les Chérusques l'ayant demandé pour roi, Claude lui fit de grands présens, lui donna une garde ; et en le faisant partir, il l'exhorta à renouveler la gloire de ses ancêtres. « Vous êtes le

* Voyez l. IV, p. 412.

« premier (lui dit-il) qui né à Rome, et élevé parmi « nous, non comme ôtage, mais comme citoyen [a], alliez « prendre possession d'un royaume étranger. »

D'abord tout réussit à Italus. Comme il n'avoit pu prendre aucune part aux factions qui partageoient les Chérusques, il se montroit égal envers tous, et par là plaisoit à tous. Il mêloit dans sa conduite les mœurs romaines avec celles de sa nation ; d'une part la douceur et la modération le préservoient de se faire des ennemis ; de l'autre les excès de la table et les parties de débauche le rendoient agréable aux barbares. Ainsi sa cour étoit nombreuse, et sa réputation commençoit à se répandre au loin.

Ceux qui avoient brillé dans les factions commencèrent à craindre de s'être donné un maître. Ils se retirent chez les peuples voisins, et les animent par leurs déclamations contre Italus. « La Germanie (disoient-« ils) perd sa liberté, et la domination romaine s'éta-« blit au milieu de nous. Quoi! n'y avoit-il donc per-« sonne entre les Germains naturels qui pût remplir la « première place? et falloit-il aller chercher à Rome le « fils du traître Flavius pour l'élever sur nos têtes? C'est « en vain qu'on veut lui faire honneur de sa parenté « avec Arminius. [b] Quand il seroit son fils, et non pas « simplement son neveu, élevé parmi nos ennemis, in-« fecté par une éducation servile et par des mœurs « étrangères, que n'aurions-nous pas à craindre de lui! « Mais s'il a hérité des sentimens paternels, nul n'a com-« battu avec plus d'animosité que son père contre la « patrie et contre les dieux pénates des Germains. »

Par ces discours ils émurent les esprits, et amassèrent de grandes forces. Italus avoit de son côté un parti con-

[a] Flavius son père étoit sans doute citoyen, et peut-être chevalier romain.

[b] Je m'écarte ici un peu du texte de Tacite, pour des raisons qui seroient trop longues à déduire, et dont la plupart de mes lecteurs n'ont pas besoin.

sidérable, et ses amis représentoient qu'il ne s'étoit point établi par la violence, mais avoit été appelé par le choix de la nation. « Il a (disoient-ils) l'avantage de la noblesse : essayez de sa vertu, et voyez s'il est digne « d'Arminius son oncle, et de Catumérus son aïeul. Il « n'a point lieu même de rougir de son père. Flavius s'étoit engagé avec les Romains du consentement de « tous ses compatriotes. Doit-on lui faire un crime de « n'avoir pas voulu rompre ses engagemens? C'est en « vain que des furieux font sonner bien haut le nom de « la liberté, pendant que, bas et méprisables dans leur « conduite personnelle, unisibles au bien public, ils « n'ont d'espérance que dans la discorde. »

Les deux partis en vinrent aux mains, et le roi demeura vainqueur dans un grand combat. Mais la bonne fortune le corrompit. Il se laissa aller à l'orgueil et à la cruauté, et, chassé par les siens, rétabli par les armes des Lombards, il se rendoit également funeste aux Chérusques par ses prospérités et par ses disgrâces.

Tac. Ann. XI, 18. Les Romains ne prirent point de part à ces mouvemens, et laissèrent les Chérusques à leurs divisions, suivant la politique de Tibère. Mais ils ne purent négliger les courses que les Cauques faisoient dans la basse Germanie. Ces peuples s'étoient enhardis sur la nouvelle de la mort de Sanquinius Maximus, qui laissoit les légions du bas Rhin sans chef; et ils prêtèrent l'oreille aux sollicitations de Gannascus, qui, [a] Caninéfate de nation, et ayant long-temps servi les Romains comme auxiliaire, les avoit ensuite abandonnés, et, rassemblant de petits bâtimens légers, faisoit de fréquentes descentes sur les côtes habitées par les Gaulois, qu'il savoit riches et amollis par la longue paix.

Ces pillages ne durèrent que jusqu'à l'arrivée du successeur de Sanquinius. Ce fut le fameux Corbulon, qui

[a] Les Caninéfates occupoient une partie de l'île qu'habitoient les Bataves.

ne s'étoit pas fait connoître par de forts bons endroits sous Tibère et sous Caïus, mais grand homme de guerre, et à qui il n'a peut-être manqué, pour égaler les exploits des plus fameux capitaines romains, que d'avoir vécu en un temps où les talens osassent se déployer. Il ne fut pas plus tôt venu dans sa province, qu'ayant fait descendre le Rhin à ses trirèmes, et envoyé des barques par les lacs et les canaux qui n'avoient pas assez d'eau pour porter les grands bâtimens, il donna la chasse aux vaisseaux ennemis, les prit ou les coula à fond, et rétablit tout d'un coup la tranquillité et la sûreté des côtes.

Ce fut peu pour lui d'avoir réduit Gannascus à n'oser plus paroître en mer. Avide de gloire, il projetoit des conquêtes, et en homme supérieur il comprit qu'il devoit commencer par réformer la discipline dans son armée. Les soldats romains ne connoissoient plus les ouvrages ni les travaux de la guerre. Ils se plaisoient, comme les barbares, aux courses et aux pillages. Corbulon ramena toute la sévérité des anciennes lois de la milice. Il exigea qu'aucun ne s'écartât dans les marches, ni ne combattît sans en avoir reçu l'ordre; que le soldat, aux corps de garde, en sentinelle, dans toutes les factions du jour et de la nuit, fût toujours armé; et l'on rapporte qu'il en punit deux de mort, parce qu'ils travailloient à creuser un fossé, l'un sans épée, l'autre ayant au lieu d'épée un poignard.[1] Tacite observe qu'une telle rigueur seroit excessive, et que vraisemblablement ces faits sont exagérés. Mais on peut conclure, dit-il, qu'un général qui passoit pour si sévère par rapport à de légères fautes portoit l'attention bien loin, et étoit inexorable dans les grandes.

Le rétablissement de la discipline produisit son effet,

[1] *Quæ nimia, et incertum an falsò jacta vel aucta. Originem tamen à severitate ducis traxére: intentumque et magnis delictis inexorabilem scias, cui tantùm asperitatis etiam adversùs levia credebatur.*

il augmenta le courage des légions romaines, et les ennemis rabattirent de leur fierté. Ainsi les Frisons, qui depuis près de vingt ans qu'ils s'étoient révoltés, et avoient remporté divers avantages sur L. Apronius, étoient toujours en armes, ou mal soumis, subirent alors le joug; et, ayant donné des otages, ils se renfermèrent dans le pays que Corbulon leur assigna, pour leur habitation. Il leur prescrivit une forme de gouvernement, leur donna des lois, un sénat, des magistrats; et, pour les tenir plus sûrement en bride, il construisit au milieu d'eux un fort, dans lequel il mit bonne garnison.

Voyez l. vi, sous l'an de Rome 779.

Il attaqua ensuite Gannascus, mais par surprise et par embûches. Il le regardoit comme un déserteur et un traître, contre lequel la tromperie étoit permise. Elle lui réussit; Gannascus fut assassiné, et sa mort échauffa les esprits des Cauques. C'étoit ce que souhaitoit Corbulon; et il nourrissoit avec soin ces semences de guerre; en [1] quoi il étoit loué de la plupart, et blâmé des plus sensés. « Pourquoi (disoient ceux-ci) cherche-t-il à « soulever des nations ennemies? Les disgrâces, s'il en « arrive, tomberont sur la république. S'il est vain- « queur, le mérite guerrier est redoutable dans la paix, « et ne peut manquer d'être à charge à un prince indo- « lent et paresseux. »

C'étoit là une espèce de prédiction, qui fut bientôt vérifiée. Claude étoit si éloigné de vouloir que l'on fît de nouvelles entreprises contre les Germains, qu'il envoya ordre à Corbulon de ramener en-deçà du Rhin les légions romaines. Déjà ce général étoit campé sur le pays ennemi, lorsque cet ordre lui fut rendu. Un [2] pa-

[1] *Ut lætâ apud plerosque, ita apud quosdam sinistrâ famâ.* Cur hostem conciret? Adversa in rempublicam casura: sin prosperè egisset, formidolosum paci virum insignem, et ignavo principi prægravem.

[2] *Ille re subitâ, quanquam multa simul offunderentur, metus ex imperatore, contemptio ex barbaris, ludibrium apud socios, nihil aliud prolocutus, quàm* beatos quondam duces romanos! *signum receptui dedit.*

reil contre-temps fit naître sans doute bien des pensées dans son esprit. Il craignoit la jalousie de l'empereur, le mépris des barbares, les railleries des alliés. Mais, parfaitement maître de lui-même, il ne dit que ce seul mot : « O que le sort des anciens généraux romains « étoit heureux et digne d'envie ! » et sur-le-champ il donna le signal pour battre la retraite.

Il ne voulut pas cependant laisser le soldat oisif; et il occupa son loisir à creuser un canal entre le Rhin et la Meuse, dans un espace de vingt-trois milles, pour remédier aux gonflemens extraordinaires de l'Océan, et servir en ces cas d'une décharge qui garantît le pays de l'inondation. Cellarius, d'après Cluvier, pense que ce canal est celui qui commence [a] à Leyde, passe à Delft, vient à Maesland, et se joint à la Meuse, au village de Sluys.

Claude accorda à Corbulon les ornemens du triomphe, quoiqu'il lui eût interdit les moyens de les mériter.

Peu de temps après il gratifia du même honneur Curtius Rufus, qui vraisemblablement commandoit dans la haute Germanie, et dont les exploits se réduisoient à avoir ouvert une mine d'argent dans le territoire de * Martiacum. Le travail fut grand, et le fruit très-médiocre. Bientôt on abandonna la mine. * Marpourg.

Les généraux s'accoutumoient à fatiguer ainsi leurs soldats par des travaux souvent pénibles et sans gloire, pour avoir occasion de demander les ornemens du triomphe, que Claude, comme nous l'avons dit, accordoit avec une extrême facilité. C'est ce qui donna lieu à une lettre, qui courut comme composée au nom des armées, et par laquelle l'empereur étoit supplié d'honorer d'avance des ornemens du triomphe ceux à qui il donneroit le commandement des légions. *Suet. Claud.* 24.

[a] Ryckius, dans ses notes, combat fortement ce sentiment. J'en laisse la discussion aux géographes.

Lips. ad Tac. Ann. XI, 21. Barn. Briss. de regno pers. l. I.

Juste-Lipse et le président Brisson ont pensé que ce Curtius Rufus dont nous venons de parler est notre Quinte-Curce, auteur d'une élégante histoire d'Alexandre, aussi fameuse parmi nous qu'elle a été inconnue à toute l'antiquité. Leur conjecture a de la vraisemblance, et un passage du dixième livre de Quinte-Curce paroît désigner visiblement les mouvemens qui suivirent la mort de Caligula, et la tranquillité rendue par l'élévation de Claude à l'empire. Il faut pourtant avouer qu'il est étonnant que Tacite et Pline le jeune, qui ont donné un assez grand détail sur les aventures de la personne, n'aient pas dit un seul mot de l'ouvrage. Quoi qu'il en soit, voici ce que ces écrivains nous racontent touchant la fortune de Curtius Rufus, qui, singulière par elle-même, a été encore embellie de merveilles et de fables.

Tac. Ann. XI, 21. et Plin. ep. 27, l. VII.

Sa naissance étoit très-basse : quelques-uns lui donnoient pour père un gladiateur. Tacite nous laisse sur ce point dans l'incertitude, ne voulant rien dire de faux, et ayant honte, comme il le témoigne, de rapporter le vrai. Curtius, dans sa jeunesse, s'étant attaché au questeur qui avoit l'Afrique pour département, vint à Adrumète. Là, pendant qu'il se promène seul dans de vastes portiques, au temps de la plus forte chaleur du jour, un fantôme plus grand que nature, ayant figure de femme, parut tout d'un coup devant lui, et lui dit : « Rufus, je suis l'Afrique. Tu viendras gouverner cette « province en qualité de proconsul, et tu y mourras. » Rien n'étoit plus éloigné de la pensée de Curtius qu'une si haute fortune. Mais un prodige élève le courage. De retour à Rome, et aidé, d'une part, des ressources d'un esprit très-vif, et de l'autre, des libéralités de ses amis, il obtint d'abord la questure. Ensuite il parvint à se faire nommer préteur par Tibère, entre les candidats de la première noblesse. Tibère couvrit l'obscurité ou même la honte de sa naissance par

un tour d'expression. « [1] Je regarde (dit-il) Curtius « comme fils de la fortune. » Il paroît qu'il attendit long-temps le consulat; et il le méritoit peu, au portrait qu'en fait Tacite, qui le dépeint [2] flatteur odieux des puissans, arrogant envers les foibles, difficile avec ses égaux. Il y parvint néanmoins : il fut décoré, comme je l'ai rapporté, des ornemens du triomphe; et afin qu'il ne manquât rien à l'entier accomplissement de la prédiction, le proconsulat d'Afrique lui échut par sort. Mais lorsqu'il arrivoit à Carthage, le même fantôme se remontra à ses yeux; et, peu de temps après, ayant été attaqué d'une maladie qui ne parut dangereuse à aucun de ceux qui l'environnoient, pour lui, il la jugea tout d'un coup mortelle, et l'événement vérifia son pronostic.

Tacite, tout incrédule qu'il est, raconte sérieusement cette aventure. Pline le jeune consulte un savant sur ce qu'il en doit croire. Pour nous, nous ne serons point embarrassés à renvoyer le fantôme de Curtius avec le dragon de Néron, et avec tant d'autres fables pareilles dont le goût des hommes pour le merveilleux a rempli le monde.

Plautius revint cette année de la Grande-Bretagne, et obtint de Claude, comme je l'ai dit, le petit triomphe. Son successeur fut Ostorius Scapula, brave et habile guerrier, et capable de pousser les conquêtes commencées par celui qu'il remplaçoit. *Dio. Tac. Agr. c. 14.*

Claude courut risque de périr par un assassinat, dont l'intrigue et les motifs sont demeurés inconnus, quoique le coupable ait été découvert. On surprit Cn. [a] Novius, chevalier romain, armé d'un poignard parmi la foule de ceux qui venoient faire leur cour à l'empereur. Il fut *Tac. Ann. XI, 22.*

[1] *Curtius Rufus videtur mihi ex se natus.*

[2] *Adversùs superiores tristi adulatione, arrogans minoribus, inter pares difficilis.*

[a] Ce fait a beaucoup de rapport avec ce qui est raconté par Suétone, n. 13, de la vie de Claude. J'en ai fait mention, p. 146.

arrêté et mis à la question : il avoua son crime, mais ne déclara point de complices.

Les Romains étoient tellement passionnés pour les spectacles, qu'ils ne cherchoient qu'à les multiplier. Sur la réquisition de Dolabella, le sénat ordonna que ceux qui parviendroient dorénavant à la questure fussent obligés de donner à leurs frais un combat de gladiateurs. Tacite a raison de blâmer ce décret, par lequel les charges, qui doivent être données au mérite, étoient mises à prix, et en quelque façon exposées en vente.

Suet. Vit. 3. Vitellius, actuellement censeur, vit l'année suivante ses deux fils consuls, mais non pas ensemble. L'aîné, qui fut depuis empereur, géra le consulat pendant les six premiers mois, et son frère lui succéda pour les six derniers.

An. R. 799.
De J. C. 48.

A. VITELLIUS.
L. VIPSTANUS [a].

La censure n'étoit pas renfermée dans les bornes d'une année. Elle duroit d'abord cinq ans : elle fut ensuite restreinte à dix-huit mois. Claude et Vitellius le père l'exercèrent au moins pendant cet espace de temps. Ce qui est certain, c'est qu'ils étoient encore censeurs durant l'année où les deux Vitellius furent successivement consuls ; et c'est même à cette année que Tacite rapporte les plus importantes opérations de la censure de Claude.

Tac. Ann. XI, 23. Il s'agissoit de compléter le sénat, et à cette occasion les premiers et les plus illustres de la Gaule que les Romains nommoient *chevelue* demandèrent à y être admis. Toute la Gaule cisalpine jouissoit en plein, depuis long-temps, des priviléges attachés à la qualité de citoyen romain. La Gaule narbonnoise avoit aussi donné des sénateurs et des consuls à Rome. Dans les contrées

[a] C'est ainsi que Ryckius prétend que doit se lire le nom de ce consul, et non *Vipsanius*, comme portent les éditions communes de Tacite.

même subjuguées par César, qui sont celles dont il est ici question, les chefs de la noblesse avoient obtenu les titres d'alliés de Rome et de citoyens romains. Mais il leur manquoit l'entrée au sénat, et par conséquent aux dignités de l'empire; et c'est à quoi ils aspiroient avec une extrême ardeur.

Les mouvemens qu'ils se donnèrent pour y réussir excitèrent du bruit dans Rome; et il y eut à ce sujet bien des représentations faites à l'empereur. On disoit que l'Italie n'étoit pas tellement épuisée de sujets, qu'elle ne pût suffire à remplir le sénat de sa capitale. « Nos « ancêtres, dont on nous cite avec raison les exemples, « étoient si réservés sur cet article, qu'ils ne vouloient « aucun sénateur qui ne fût du sang romain. Est-ce donc « peu que les peuples de la Gaule transpadane, que « les Vénètes et les Insubriens aient forcé l'entrée du « sénat? et ne sera-t-on point content si l'on ne par- « vient à y introduire une foule d'étrangers qui nous « tiendront en quelque façon captifs dans le centre de l'em- « pire? Quel privilége conserveront encore les restes pré- « cieux que nous avons de l'ancienne noblesse romaine? « Que deviendront les sénateurs pauvres du Latium? « Tout sera inondé et absorbé par ces riches, dont les « pères et les aïeux ont taillé en pièces nos légions, ont « assiégé César à Alise. Ces traits sont récens. Que se- « roit-ce, si l'on se rappeloit la ville brûlée, le Capitole « attaqué par cette même nation? Qu'ils jouissent, à la « bonne heure, du nom de citoyens romains; mais qu'ils « respectent et ne prétendent pas envahir la dignité séna- « toriale et les prééminences de la magistrature. »

Claude ne fut point ébranlé de ces discours, ni touché de ces raisons. Il assembla le sénat, et voici de quelle manière Tacite le fait parler. « Mes ancêtres, dont le « plus ancien, Atta Clausus, Sabin d'origine, fut admis « en même temps au droit de citoyen romain et au « rang de patricien, m'invitent à gouverner la répu-

« blique par les maximes qu'ils ont suivies, et à les « imiter en transportant ici tout ce qui se trouve de bon « et d'excellent, en quelque pays que ce puisse être. Est-il « quelqu'un qui ignore que les Jules nous sont venus « d'Albe, les Coruncanius de Camérium, les Porcius « de Tuscule? Et sans creuser dans l'antiquité, l'Étrurie, « la Lucanie et toute l'Italie nous fournissent depuis « long-temps des sénateurs. Nous avons même reculé « les [a] bornes de l'Italie jusqu'aux Alpes, afin d'incor- « porer à l'état, non quelques particuliers seulement, « mais les peuples et les nations. Rien ne contribue da- « vantage à affermir la tranquillité dont nous jouissons « au-dedans, et la puissance qui nous fait respecter de « l'étranger, que nos colonies répandues dans l'univers, « et toutes mêlées de ce qu'il y a de meilleur parmi « les naturels des pays où elles sont établies. Nous re- « pentons-nous d'avoir reçu de l'Espagne les Balbus, « et de la Gaule narbonnoise plusieurs illustres per- « sonnages? Leurs familles sont demeurées parmi nous, « et ne nous cèdent point en amour pour notre pa- « trie, qui est devenue la leur. Qu'est-ce qui a perdu « les Lacédémoniens et les Athéniens, quelque floris- « sans qu'ils aient été par les armes, sinon que, ridicu- « lement jaloux du droit de citoyens dans leurs villes, « ils en excluoient les peuples vaincus, et les traitoient « toujours comme étrangers? Au contraire, notre fonda- « teur a fait preuve d'une sagesse tellement supérieure, « que souvent le même jour a vu un même peuple « ennemi et citoyen de Rome. Nous avons eu pour « rois des étrangers. Ce n'est point, comme quelques- « uns l'ont pensé, une nouveauté de notre temps que « d'admettre [b] les fils d'affranchis à la magistrature : « l'antiquité nous en fournit des exemples.

[a] Anciennement tout ce que l'on appeloit Gaule cisalpine n'étoit point censé Italie.

[b] Suétone (Claud. 24) prétend que Claude se trompoit en ce point, et qu'il a mal pris la signification du

« On m'oppose que nous avons eu la guerre avec les « Sénonois. Mais les Volsques et les Eques n'ont-ils ja- « mais combattu contre nous? Notre ville a été prise « par les Gaulois; mais nous avons donné des otages « aux Toscans, et les Samnites nous ont fait passer « sous le joug. Après tout, que l'on se rappelle toutes « nos guerres, on n'en trouvera aucune qui ait été ter- « minée en moins de temps que celle qui nous a rendus « maîtres de la Gaule; et depuis la conquête, une paix « continuelle et fidèlement observée nous répond de « l'attachement de ces peuples. Ils ont pris nos mœurs, « étudié nos arts, uni par des mariages leur sang avec « le nôtre. Souffrons qu'ils nous apportent leur or et « leurs richesses, au lieu de les posséder seuls et sans « nous. [1] Messieurs, tout ce qui est regardé maintenant « comme le plus ancien a été nouveau. Les plébéiens « sont parvenus à la magistrature après les patriciens, « les Latins après les plébéiens, les autres nations de « l'Italie après les Latins; il en sera de même de l'éta- « blissement présent. Il acquerra par laps de temps la « vénération de l'antique; et ce que nous étayons au- « jourd'hui par des exemples servira d'exemple un « jour. »

Ce discours, prêté à Claude par Tacite, peut passer pour un précis de celui que cet empereur prononça réellement dans le sénat. C'est de quoi chacun peut aisément se convaincre par la comparaison avec un fragment original de la harangue de Claude, qui se conserve encore aujourd'hui dans l'hôtel de ville de Lyon,

mot latin *libertinus*, qui de son temps marquoit un *affranchi*, mais qui dans la premiere antiquité désignoit *un fils d'affranchi*. Je ne sais s'il est aisé de juger aujourd'hui ce procès, qui d'ailleurs ne nous importe pas infiniment.

[1] *Omnia, P. C. quæ nunc vetustissima creduntur, nova fuère: plebeii magistratus post patricios, Latini post plebeios, cæterarum Italiæ gentium post Latinos. Inveterascet hoc quoque: et quod nunc tuemur exemplis, mox inter exempla erit.*

et que Juste Lipse a inséré dans son commentaire sur Tacite. On y retrouve le reproche d'innovation réfuté par les changemens arrivés dans l'administration de la république romaine, le motif tiré de l'attachement constant et fidèle des Gaules pour l'empire de Rome, depuis qu'elles ont été soumises par César; le tout traité d'une manière lâche, en style verbeux, avec des écarts peu nécessaires; mais la diction est coulante et ne manque pas d'élégance.

Un des écarts dont je viens de parler est un mouvement de la vanité de Claude sur la conquête d'une partie de la Grande-Bretagne. « Si [1] j'exposois ici « (dit-il) par quelles guerres nos ancêtres ont com- « mencé, et jusqu'où nous avons étendu notre domi- « nation, je craindrois qu'on ne me soupçonnât de « vaine gloire au sujet des bornes de l'empire reculées « au-delà de l'Océan. »

Je ne sais si ceux qui liront ce fragment en entier trouveront que Tacite nous ait rendu un mauvais service, en substituant son discours à celui de Claude. S'il eût transcrit ce dernier dans son ouvrage, la vérité historique eût été plus scrupuleusement observée, mais les lecteurs de goût auroient été moins satisfaits. Il eût pu nous conserver cette harangue hors de son texte, si les anciens s'étoient piqués de la même exactitude que nous aimons aujourd'hui, et s'ils se fussent avisés de placer, comme le font nos modernes, à la fin de leurs histoires, des recueils de preuves et de pièces originales.

Le discours de l'empereur fut suivi d'un sénatus-consulte rendu en conformité, et les Gaulois, cent ans auparavant ennemis de Rome, devinrent capables d'y posséder les premières dignités. Cet exemple fut imité,

[1] *Jam si narrem bella, à quibus cœperint majores nostri, et quò processerint, vereor ne nimiò insolentior esse videar, et quæsisse jactationem gloriæ prolati imperii ultra Oceanum.*

comme Claude l'avoit prévu, et le plein droit de bourgeoisie se communiquant de proche en proche, il arriva à la fin que tous les sujets de l'empire devinrent Romains. Les peuples vaincus partagèrent les honneurs du peuple victorieux; le sénat leur fut ouvert à tous, et ils pouvoient aspirer jusqu'à l'empire. Ainsi, par la clémence romaine, toutes les nations n'étoient plus qu'une seule nation, et Rome fut regardée comme la commune patrie. *Hist. univ. de M. Bossuet.*

Cette politique si pleine de douceur, et louée à juste titre par M. Bossuet, avoit pourtant, comme toutes les choses humaines, son inconvénient. Les maximes de l'ancienne Rome s'altérèrent par le mélange de tant de mœurs étrangères. Des barbares, qui n'avoient souvent que le nom de *Romains*, s'emparèrent des plus grandes charges, et même de la dignité impériale. Auguste auroit été étrangement surpris, s'il eût pu prévoir, lorsqu'il établissoit le gouvernement monarchique dans Rome, qu'il travailloit pour des Gaulois, des Africains, des Illyriens, des Thraces, qui devoient être ses successeurs.

Les Eduens furent les premiers peuples de la Gaule qui jouirent du nouveau privilége. C'est une distinction qu'on leur accorda en considération de leur ancienne alliance, et de la qualité de frères des Romains, dont ils se glorifioient depuis long-temps. *Tac. Ann. XI, 25.*

Dans le même temps Claude créa de nouvelles familles patriciennes, parce que le nombre, non-seulement des vraiment anciennes, mais de celles qui avoient été ajoutées par César, et ensuite par Auguste, s'épuisoit de jour en jour. Il fit tomber son choix sur les membres du sénat les plus distingués par leur naissance, et par les emplois qu'ils avoient possédés eux ou leurs pères.

Nous n'en connoissons qu'un nommément; c'est L. Salvius Otho, père de l'empereur Othon. Sa fa- *Suet. Oth. 1.*

mille étoit originaire de Férentinum en Toscane, où elle tenoit un rang distingué. Son père, élevé par le crédit de Livie, ne passa pas néanmoins la préture. Lui-même il fut chéri particulièrement de Tibère, à qui il ressembloit tellement de visage, que plusieurs le croyoient son fils. Il étoit homme de mérite, et il monta par tous les degrés des honneurs jusqu'au consulat. Dans toutes ces charges, dans les autres emplois qui lui furent confiés, dans le proconsulat d'Afrique, il s'acquit une grande réputation de sévérité. Nous en avons rapporté un trait après la révolte et la mort de Camillus Scribonianus, et nous avons dit que Claude en fut d'abord offensé, mais lui rendit ensuite son amitié. Lorsqu'il le mit au nombre des patriciens, il fit de lui un très-grand éloge, qu'il termina en disant : « Je « [1] me tiendrai heureux si mon fils peut lui ressem-« bler. »

J'ai dit que parmi ceux qui furent rayés du tableau du sénat sous la censure de Claude il s'en trouvoit plusieurs qui s'étoient retirés volontairement, parce que la modicité de leur fortune ne suffisoit pas à soutenir l'éclat de la dignité sénatoriale. Tacite ajoute que cette porte fut ouverte à ceux-mêmes qui avoient quelque tache sur leur réputation. Claude les exhorta à demander leur congé, déclarant qu'il nommeroit ensemble et sans distinction ceux qu'il excluroit du sénat, et ceux qui se seroient retirés d'eux-mêmes, afin de diminuer la honte d'une note flétrissante. Mais un tel mélange, favorable aux coupables, me semble peu juste à l'égard de ceux que des raisons innocentes, ou même un reste de pudeur engageoit à sortir de plein gré. Cependant cette douceur fut reçue avec de grands éloges, et le consul Vipstanus proposa de déférer à Claude le nom de *père du sénat*. « Car (disoit-il) celui de *père de la « patrie* est devenu trop commun; des bienfaits nou-

[1] *Vir, quo meliores liberos habere ne opto quidem.*

« veaux dans leur espèce demandent de nouveaux titres « d'honneur. » Claude réprima lui-même cette flatterie excessive du consul.

La clôture du lustre se fit en la manière accoutumée. Le nombre des citoyens romains se trouva monter, selon le texte de Tacite, tel qu'il se lit communément, à six millions neuf cent soixante et quatre mille têtes. Ce dénombrement fournit un exemple des plus rares *Plin.* VII, 48. de la vie humaine prolongée au-delà de ses bornes ordinaires. Un certain T. Fullonius de Boulogne se déclara âgé de cent cinquante ans; et le fait ayant paru étrange, comme il l'étoit, fut vérifié par ordre de Claude sur les registres des anciens dénombremens.

LIVRE NEUVIÈME.

§. I.

Mariage de Messaline avec Silius. Claude en est instruit par l'affranchi Narcisse. Mesures prises par Messaline pour tâcher de fléchir Claude. Narcisse les rend inutiles. Silius et plusieurs autres sont mis à mort. Mort de Messaline. Insensibilité de Claude. Mariage de Claude. Après la mort de Messaline, il se laisse déterminer à épouser Agrippine sa nièce. Disgrâce de Silanus, qui étoit destiné à devenir gendre de Claude. La célébration du mariage de Claude suspendue à cause de la parenté. Vitellius lève cet obstacle. Caractère de la domination d'Agrippine. Silanus se tue. Sénèque rappelé d'exil, et donné par Agrippine pour précepteur à son fils. Le mariage du jeune Domitius avec Octavie est arrêté. Lollia Paulina exilée et ensuite mise à mort. Autre dame exilée. Affaires particulières. Narcisse se joue impunément de Claude. Privilége accordé aux sénateurs originaires de la Gaule narbonnoise. Augure de salut. L'enceinte de la ville agrandi. Le fils d'Agrippine adopté par Claude et nommé Néron. Triste sort de Britannicus. Agrippine fondatrice de Cologne. Néron prend la robe virile, est désigné consul, et déclaré prince de la jeunesse. Agripprine écarte tous ceux qui étoient attachés à Britannicus. Elle fait Burrhus préfet des cohortes prétoriennes. Prérogative d'honneur déférée à Agrippine. Vitellius accusé. Dernier trait de son tableau. Disette dans Rome.

An. R. 799.
De J. C. 48.

A. VITELLIUS.
L. VIPSTANUS.

Tac. Ann. XI, 26.

CLAUDE connut sur la fin de cette année sa honte

domestique. Il fallut qu'elle éclatât au-delà de toute mesure pour pouvoir percer jusqu'à lui. *Suet. Claud.* 26. *Dio.*

Silius, soit aveuglé par ses espérances, soit dans la pensée qu'un danger tel que celui auquel l'exposoit son commerce public avec Messaline ne pouvoit s'éviter qu'en portant les choses à l'extrême, pressoit vivement cette princesse de lever le masque et de terminer l'entreprise. Il lui représentoit qu'il ne s'agissoit pas d'attendre la mort de Claude : que ceux qui n'avoient rien à se reprocher pouvoient prendre des voies innocentes; mais que des criminels n'avoient de ressource que dans leur audace. « Nous sommes soutenus (ajouta-t-il) « d'un nombre de complices qui ont les mêmes craintes « que nous. Je ne suis point marié, je n'ai point d'en- « fans; je suis prêt à vous épouser et à adopter Britan- « nicus. Vous conserverez la même puissance, et vous « en jouirez sans inquiétude, pourvu que nous pré- « venions Claude, qui n'est point en garde contre les « embûches, mais dont la colère est brusque et se porte « à une prompte vengeance. »

Messaline[1] écouta assez froidement ce discours, non par amour pour son mari, mais parce qu'elle appréhenda que Silius, une fois parvenu au comble de ses vœux, ne la méprisât, et qu'il n'appréciât alors selon sa juste valeur un crime qui lui plaisoit lorsqu'il lui étoit nécessaire. Elle goûta néanmoins le projet du mariage, qui avoit pour elle l'amorce de l'infamie, dernier plaisir, dit Tacite, pour ceux qui se sont affadi tous les autres par l'excès qu'ils en ont fait. Elle saisit donc cette idée, et la réalisa sans délai. Claude étant allé à Ostie, où il devoit faire quelque séjour, Messaline et Silius

[1] *Segniter hæc voces acceptæ, non amore in maritum, sed ne Silius summa adeptus sperneret adulteram, scelusque inter ancipitia probatum veris mox pretiis æstimaret. Nomen tamen matrimonii concupivit, ob magnitudinem infamiæ, cujus apud prodigos novissima voluptas est.* Tac.

se marièrent publiquement aux yeux de toute la ville, avec tout le cérémonial accoutumé, avec tout l'appareil et toute la pompe d'une noce légitime entre des personnes d'un si haut rang. On ajoute que le contrat de mariage avoit été signé par Claude même, à qui Messaline avoit fait croire qu'il étoit question d'écarter de dessus sa tête quelque danger dont le menaçoient les devins.

Suet. Claud. 29.

Ce fait doit paroître incroyable; et ceux de qui nous le tenons l'ont senti. Mais il n'en est point de mieux attesté, et les écrivains presque contemporains qui le certifient ne nous laissent aucune liberté de former sur ce point le moindre doute.

Messaline avoit commis une grande imprudence en indisposant contre elle les affranchis. De concert avec eux elle s'étoit jusque-là souillée impunément des plus grands crimes. Mais ayant fait périr Polybe, dont nous avons eu occasion de parler, l'un des plus accrédités d'entre eux, elle les alarma tous par la crainte d'un sort semblable. Cette crainte s'augmenta beaucoup par son mariage avec Silius. Toute la maison du prince en frissonna; surtout les plus puissans des affranchis, voyant où tendoit une démarche si étrange, et sentant que, dans le cas d'une révolution, ils seroient les plus exposés, se communiquèrent leurs frayeurs, et s'exhortèrent mutuellement à prendre des mesures pour la sûreté de leur maître et pour la leur. Ils disoient hautement que tandis qu'un pantomime souilloit le lit de l'empereur l'infamie étoit horrible, mais sans aucun péril. Qu'il n'en étoit pas de même d'un jeune homme de grande naissance, à qui son âge, l'orgueil de sa bonne mine, et le consulat qu'il étoit tout près d'exercer, pouvoient suggérer les plus hautes espérances. Ils pensoient bien qu'il y avoit du risque dans l'entreprise qu'ils méditoient; que l'on ne pouvoit pas compter sur Claude, imbécille comme il étoit, et accoutumé à obéir à sa

Dio. ap. Vales.

Tac.

femme ; que Messaline savoit dicter les arrêts de mort, et les faire exécuter de sa pleine autorité. D'un autre côté, la facilité même de Claude les rassuroit ; et pourvu qu'ils pussent d'abord prendre le dessus, et préoccuper l'esprit du prince par l'énormité du crime, ils se promettoient de brusquer tellement l'affaire, que Messaline fût condamnée avant d'avoir été entendue. Mais ils comprenoient que l'essentiel étoit d'empêcher qu'elle ne parvînt à se faire écouter, et de fermer les oreilles du prince à ses prières, quand même elle se résoudroit à tout avouer.

Telles étoient les réflexions que faisoient ensemble Calliste, Narcisse et Pallas. Ils flottèrent quelque temps incertains, et peu s'en fallut qu'ils ne prissent un parti mitoyen qui les auroit infailliblement perdus : c'étoit de faire sécrètement des menaces à Messaline, afin de la détourner de sa passion pour Silius. Mais, tout bien examiné, ils virent aisément que Messaline, avertie du danger, ne manqueroit pas de le faire retomber sur eux. Effrayés de la difficulté d'une affaire si épineuse, deux l'abandonnèrent : Pallas par lâcheté ; Calliste [1], parce que, rompu dès le temps de Caligula au manége de la cour, il savoit que dans ce pays on se maintient mieux par la circonspection et les ménagemens politiques que par la hardiesse à tenter les aventures. Narcisse persista, s'en tenant au seul système qui pût réussir, c'est-à-dire à aller directement à Claude, afin de prendre Messaline au dépourvu.

L'occasion étoit favorable, parce que Claude fit un assez long séjour à Ostie. Narcisse gagna donc deux concubines du prince, Calpurnie et Cléopâtre, par argent, par promesses, en leur faisant envisager l'augmentation de leur crédit au moyen de la ruine de l'impératrice ; et il les engagea à se rendre délatrices contre elle. Cal-

[1] *Callistus prioris quoque regiæ peritus, et potentiam cautis quàm acrioribus consiliis tutiùs haberi.*

purnie, dans un moment où Claude étoit seul, se jette à ses genoux, et lui déclare le mariage de Messaline avec Silius. En même temps elle interroge Cléopâtre, qui, de concert avec elle, étoit présente, et lui demande si elle en a entendu parler; et celle-ci ayant répondu qu'elle en étoit instruite, Calpurnie prie l'empereur de mander Narcisse. Il entre, et d'abord il supplie Claude de lui pardonner s'il ne l'a pas averti des autres désordres de Messaline. « Actuellement même (dit-il) ce n'est pas « précisément l'adultère que je lui reproche. Silius est « servi par vos esclaves; sa maison est remplie des meu-« bles des Césars. Ce n'est pas là ce qui excite mon zèle. « Laissez-le jouir, si vous voulez, de tout l'appareil de la « dignité impériale; mais qu'il vous rende votre épouse, « et qu'il annule le contrat de mariage passé avec elle. « Êtes-vous instruit (ajouta-t-il) de votre divorce? Le « mariage de Silius a eu pour témoins le peuple, le sé-« nat, les soldats; et si vous ne vous hâtez, le nouveau « marié est maître de la ville. »

Claude fait appeler en diligence les principaux de son conseil. Turranius, intendant des vivres, vint le premier, ensuite Lusius Géta, préfet des cohortes prétoriennes. Il leur demande ce qu'il doit croire du mariage de Messaline. Ils lui attestent le fait; et dans le moment tous les autres, qui étoient accourus, exhortent l'empereur à aller au camp des prétoriens, à s'assurer de la fidélité des soldats, à pourvoir à sa sûreté avant que de songer à la vengeance. Claude étoit si effrayé, qu'il demanda plus d'une fois s'il étoit encore empereur, si la puissance n'étoit pas entre les mains de Silius.

Cependant Messaline, se livrant plus que jamais aux plaisirs et à la débauche, célébroit dans le palais les fêtes de la vendange. On faisoit rouler les pressoirs; les cuves se remplissoient de vin; et tout autour des femmes habillées de peaux de bêtes dansoient et couroient çà et là comme des bacchantes. Messaline échevelée, tenant

en la main un thyrse qu'elle agitoit en différentes manières, et Silius couronné de lierre, chaussé de cothurnes, imitoient les mouvemens rapides de tête qui étoient usités parmi les prêtres de Bacchus, pendant qu'une troupe folâtre leur répondoit par ses cris et par tous les signes d'une joie immodérée.

On remarqua après l'événement un mot de Vectius Valens, l'un des insignes débauchés de cette bande. Il s'avisa de monter par manière de jeu au haut d'un grand arbre; et comme on lui demandoit ce qu'il voyoit: « J'aperçois (répondit-il) un orage furieux qui vient « du côté d'Ostie. »

En effet, le péril approchoit, et la fête fut étrangement troublée: premièrement par un bruit confus, ensuite par des nouvelles certaines qui arrivèrent que Claude étoit informé de tout, et qu'il venoit résolu de se venger. Tous se dispersent. Messaline se retire dans les jardins de Lucullus, qu'elle avoit récemment envahis par la mort d'Asiaticus. Silius se rend dans la place pour y faire ses fonctions ordinaires, déguisant ses justes craintes sous une apparence de sécurité. Bientôt arrivent les centurions envoyés par l'empereur, qui arrêtent les coupables en quelque endroit qu'ils se trouvent, soit dans les lieux publics, soit dans les retraites où ils s'étoient cachés.

Messaline, dans une si terrible crise, ne perdit pas la tête. Elle prit résolument son parti d'aller au-devant de Claude et de se présenter à son époux, sachant combien de fois cette ressource lui avoit réussi. En même temps, elle ordonna que l'on menât Britannicus et Octavie pour embrasser leur père: et elle pria Vibidia, la plus âgée des vestales, de solliciter pour elle la clémence du grand-pontife. Elle partit donc, accompagnée seulement de trois personnes, traversa à pied toute la ville, et à la porte, ayant trouvé un tombereau, elle y monta et

prit le chemin d'Ostie : tout [1] cela sans que personne eût compassion d'elle, parce que l'horreur de sa conduite prévaloit sur tout autre sentiment.

Les mesures de Messaline étoient bien prises : mais elle avoit à faire à un vigilant ennemi. Narcisse, se défiant du préfet du prétoire, Lusius Géta, homme sans principes, et également capable du bien et du mal, selon les occasions, déclara affirmativement à Claude, en se faisant appuyer de ceux qui partageoient les mêmes craintes avec lui, qu'il n'y avoit point de sûreté pour la personne de l'empereur, à moins que, pour ce jour seulement, le droit de commander les gardes ne fût donné à l'un des affranchis ; et il offrit de s'en charger. De plus, craignant que, pendant le voyage d'Ostie à Rome, qui pourtant n'est pas long, les discours de Vitellius et de Cécina Largus, ne tournassent l'esprit de Claude et ne le fissent changer de résolution, il demanda et prit une place dans le carrosse de l'empereur.

Claude varioit dans ses discours. Souvent il témoignoit une vive indignation contre les horribles débauches de Messaline ; quelquefois le souvenir du lien nuptial l'attendrissoit, et surtout la considération de ses enfans en bas âge. A ces différens propos Vitellius ne répondit jamais autre chose, sinon, *ô honte ! ô crime !* Narcisse [2] le pressoit de s'expliquer et de faire connoître ses véritables sentimens. Mais il ne put jamais tirer de ce courtisan que des paroles ambiguës et susceptibles de toutes les interprétations que demanderoient les circonstances ; et Cécina imita cette dissimulation artificieuse.

Déjà Messaline approchoit, et elle demandoit à grands cris que la mère de Britannicus et d'Octavie fut enten-

[1] *Nullâ cujusquam misericordiâ, quia deformitas flagitiorum prævalebat.*

[2] *Instabat quidem Narcissus aperire ambages et veri copiam facere ; sed non ideò pervicit, quin suspensa et quò ducerentur inclinatura responderet.*

due dans ses défenses. L'accusateur crioit encore plus fortement, opposant le reproche du mariage avec Silius; et pour occuper les regards de Claude et les détourner de dessus Messaline, il lui donna à lire un mémoire qui contenoit le détail de tous les désordres dont elle s'étoit rendue coupable. A l'entrée de la ville on s'étoit arrangé pour présenter Britannicus et Octavie à l'empereur : mais Narcisse les fit retirer. Il ne put écarter la vestale, qui représenta à Claude que les lois les plus saintes l'obligeoient à ne point condamner une épouse sans lui avoir permis d'alléguer ce qui pourroit la justifier. Narcisse répondit que le prince l'écouteroit et lui donneroit toute liberté de se défendre ; et qu'au reste la vestale feroit bien d'aller s'occuper des cérémonies religieuses auxquelles l'appeloit le devoir de son état. Pendant [1] tout cela, Claude gardoit le silence avec une stupidité qui n'est pas concevable : Vitellius feignoit de ne pas savoir de quoi il s'agissoit : tout obéissoit à un affranchi.

Narcisse fit mener l'empereur droit à la maison de Silius ; et après lui avoir fait remarquer dans le vestibule l'image de Silius le père, placée en honneur, quoique sa mémoire eût été flétrie par un arrêt du sénat, il lui montra les ameublemens et les bijoux qui avoient autrefois décoré les maisons des Nérons et des Drusus devenus la récompense de la débauche et de l'adultère.

Cette vue irrita Claude, et lui fit prendre le ton menaçant. Narcisse, le voyant dans cette bonne disposition, le conduisit promptement au camp des prétoriens, où les troupes étoient assemblées pour le recevoir. L'empereur, averti par son affranchi, leur fit une harangue très-courte : car si le ressentiment [2] cherchoit à se produire, la honte le retenoit. Les soldats, entrant dans la juste indignation de l'empereur, demandèrent à cris re-

[1] *Mirum inter hæc silentium Claudii : Vitellius ignaro propior : omnia liberto obediebant.*

[2] *Nam etsi justum dolorem pudor impediebat.*

doublés les noms des complices, afin qu'il en fût fait prompte et sévère justice.

Silius fut présenté le premier au pied du tribunal; et, témoignant un courage que ne promettoit pas sa conduite noyée dans la débauche, il n'entreprit point de se justifier, il ne chercha point à gagner du temps, et demanda pour toute grâce que l'on hatât son supplice. Plusieurs autres, tant sénateurs que chevaliers romains, périrent avec une semblable constance. Le seul Mnester tergiversa et tenta de se défendre. Pendant qu'on lui déchiroit ses habits, il crioit « que c'étoit malgré lui « qu'il étoit devenu criminel: que l'empereur pouvoit se « souvenir de l'ordre qu'il lui avoit donné d'obéir en « tout à Messaline. » Claude avoit si peu de fermeté, qu'il étoit ébranlé par ce discours, et prêt à se laisser fléchir. Mais ses affranchis lui représentèrent, qu'après avoir montré de la sévérité contre tant d'illustres personnages, il ne convenoit pas de mollir à l'égard d'un histrion; et que peu importoit que ce fût malgré lui ou volontairement que Mnester eût commis de si grands crimes. Ainsi il fut mis à mort. On n'écouta point non plus la défense de Traulus Montanus, chevalier romain, jeune homme d'une conduite assez rangée, mais qui, ayant eu le malheur de plaire à Messaline par les grâces de sa personne, avoit été une seule fois mandé à une assemblée de débauche par cette femme sans pudeur. On pardonna à Plautius Lateranus en considération des services récens de son oncle, qui venoit de faire la conquête d'une partie de la Grande-Bretagne. Suilius Césoninus dut sa grâce à l'excès de ses vices, qui le dégradoient au-dessous de la dignité de l'homme.

Messaline n'avoit pas renoncé à l'espérance de sauver sa vie et de rentrer en grâce. Retirée dans les jardins de Lucullus, elle méditoit une apologie et des prières pour apaiser Claude; quelquefois même elle se livroit à des mouvemens de colère, et faisoit des menaces contre ses

ennemis : tant il lui restoit de fierté dans l'extrémité où elle étoit réduite. Et ses menaces pouvoient n'être pas vaines, si Narcisse ne se fût hâté de la prévenir. Car Claude, de retour au palais, s'étant mis à table, lorsqu'il fut échauffé par le vin et la bonne chère, ordonna que l'on allât avertir *cette misérable* (ce fut le terme dont il se servit), qu'elle se tînt prête pour venir répondre le lendemain aux accusations intentées contre elle. Narcisse comprit que la colère du prince se ralentissoit, que l'amour reprenoit ses droits, et que, s'il vouloit aller au-devant d'une réconciliation, il n'y avoit pas un moment à perdre. Il sort, et donne ordre, comme de la part de l'empereur, à un tribun et à quelques centurions qui étoient de garde, d'aller sur-le-champ tuer Messaline. Evode, affranchi, les accompagna pour présider à l'exécution.

Ils la trouvèrent couchée par terre, et assistée de sa mère [a] Lépida, [1] qui, brouillée avec elle dans son état de prospérité, s'étoit laissé attendrir par ses disgrâces. Lépida exhortoit sa fille à ne point attendre les meurtriers, lui représentant que la vie étoit passée pour elle, et qu'il n'étoit plus question que de mourir honorablement. [2] Mais, dit Tacite, admirateur décidé du suicide, un courage amolli par la débauche n'étoit plus susceptible d'aucun sentiment généreux, et Messaline se répandoit en larmes et en plaintes inutiles. En ce moment arrivent ceux qui étoient envoyés pour la tuer. Le tribun se présenta sans rien dire ; l'affranchi, avec une bassesse d'âme digne de sa première condition, l'accabla de reproches et d'injures. Ce fut alors seulement que Messaline connut que tout étoit désespéré pour elle ; et, prenant une épée, elle tenta inutilement de se percer.

[a] Les commentateurs se tourmentent beaucoup pour deviner qui étoit cette Lépida, et après leurs recherches la chose demeure incertaine.

[1] *Quæ florenti filiæ haud concors, supremis ejus necessitatibus ad miserationem evicta erat.*

[2] *Sed animo per libidines corrupto nihil honestum inerat : lacrymæque et questus irriti ducebantur.*

Le tribun lui passa la sienne au travers du corps. Sa mère eut la liberté de lui rendre les derniers devoirs et les honneurs de la sépulture.

On vint dire à Claude, qui étoit encore à table, que c'en étoit fait de Messaline, sans expliquer autrement le genre de sa mort. Il ne s'en fit point éclaircir, demanda à boire, et acheva le repas comme il l'avoit commencé. Et [1] de même, dans les jours qui suivirent, on ne vit en lui aucune marque ni de haine ni de joie, ni de colère, ni de tristesse, ni enfin d'aucun des sentimens que comporte la nature humaine. Le triomphe des accusateurs de sa femme, la douleur de ses enfans, rien ne le tira de sa stupide insensibilité. Et le sénat la favorisa en ordonnant que toute inscription, toute image de Messaline fût abolie, et ôtée de quelque endroit que ce pût être, public ou particulier.

On décerna à Narcisse les ornemens de la questure, foible décoration pour cet affranchi, dont le [a] crédit passoit alors celui de Calliste et de Pallas.

Suet. Claud. 26. 27. Messaline étoit la troisième femme de Claude; car je ne compte point deux jeunes personnes qui lui furent seulement fiancées. Sa première femme fut donc Plautia Urgulanilla, dont le père avoit mérité en Illyrie les ornemens de triomphateur. C'est d'elle que naquit ce fils de Claude qui fut promis en mariage à la fille de Séjan, et qui périt par un accident des plus singuliers, ainsi que je l'ai rapporté sous Tibère. Plautia eut encore une fille, nommée Claudia, mais qui étoit le fruit d'un commerce adultère avec un affranchi de son mari. Le crime fut découvert, et de plus on soupçonna Plautia d'avoir trempé dans un homicide. Par ce double motif

[1] *Ne secutis quidem diebus, odii, gaudii, iræ, tristitiæ, ullius denique humani affectûs signa dedit, non quùm lætantes accusatores videret, non quùm filios mœrentes.*

[a] Je lis avec Ryckius *quùm super Pallantem et Callistum ageret.* Les éditions ordinaires, au lieu de *super*, portent *secundùm*, qui fait un sens tout opposé.

Claude la répudia honteusement, et, lui renvoyant sa fille, qui étoit un enfant de cinq mois, il la fit exposer à sa porte. Il épousa ensuite Elia Pétina, de la famille des Tubérons; et il en eut Antonia, qu'il maria d'abord, comme je l'ai dit, à Cn. Pompeïus Magnus, et ensuite à Faustus Cornélius Sylla, après qu'il eut fait tuer son premier gendre. Il fit divorce avec Elia pour des causes assez légères, et il prit Messaline, dont nous venons d'exposer la conduite et le funeste sort qu'elle avoit bien mérité.

Dans le premier mouvement d'indignation que lui causèrent les affreux débordemens de Messaline, il protesta, en haranguant les soldats prétoriens, que [1], puisque ses mariages lui réussissoient si mal, il demeureroit dans le célibat; et que, s'il se remarioit jamais, il consentoit qu'ils tournassent leurs armes contre lui et le perçassent de leurs épées. Mais les résolutions de Claude n'étoient pas de durée. Accoutumé à être gouverné par ses femmes, et à dépendre en tout de leurs volontés, il ne pouvoit se faire à un état où il falloit qu'il se décidât lui-même, et où la disposition de sa personne et de ses actions rouloit sur lui, sa liberté l'embarrassoit; et les affranchis, le voyant dans ces sentimens, se réunirent dans le plan de lui chercher une épouse; mais ils se divisèrent sur le choix. La maison du prince fut donc partagée en factions ennemies; et l'émulation fut encore plus vive entre les dames, qui croyoient pouvoir prétendre à un si haut rang. Chacune faisoit valoir sa noblesse, sa beauté, ses richesses, et rabaissoit ses rivales. Enfin la dispute se renferma entre trois, qui avoient chacune pour protecteur un des trois plus puissans affranchis, Lollia Paulina étoit appuyée de Calliste, Elia Pétina de Narcisse, et Agrippine de Pallas. Pour

Tacit. Ann. XII, 1.

[1] *Quoniam sibi matrimonia malè cederent, permansurum se in cœlibatu; ac, nisi permansisset, non recusaturum se confodi manibus ipsorum.* Suet.

ce qui est de Claude, il penchoit tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, selon l'impression des discours qu'il avoit entendus les derniers. Ne pouvant donc prendre déterminément un parti, il assembla les trois affranchis en conseil, et leur ordonna d'exposer les raisons sur lesquelles ils fondoient la diversité de leurs avis.

Narcisse parla le premier, et dit « que l'alliance qu'il « proposoit n'étoit point une nouvelle alliance. Qu'Elia « avoit déjà été épouse de Claude, qu'elle avoit de lui « une fille actuellement vivante : qu'ainsi il n'arriveroit « aucun changement dans la maison impériale, si elle « y rentroit, et qu'il n'étoit point à craindre qu'elle « regardât avec des yeux de marâtre Britannicus et « Octavie, qui étoient ce qu'elle avoit de plus proche « après ses propres enfans. » Calliste soutenoit au contraire « qu'il ne convenoit en aucune façon de reprendre « une femme à qui l'empereur, par un long divorce, « avoit donné des preuves caractérisées de mécon- « tentement : que la rechercher de nouveau c'étoit l'en- « fler d'orgueil : et qu'il valoit bien mieux faire tomber « le choix sur Lollia, qui, n'ayant point d'enfans, « n'auroit point de motifs de jalousie contre ceux de son « mari, et leur tiendroit lieu de mère. » Pallas, à son tour, raisonnant sur des principes tout opposés, insistoit particulièrement en faveur d'Agrippine, sur ce qu'elle avoit un fils qui [a] pouvoit être regardé comme l'un des appuis de la maison des Claudes et de celle des Jules, dont il réunissoit en lui la splendeur. « D'ailleurs « (ajouta-t-il) Agrippine a fait preuve de fécondité; « elle est dans la force de la jeunesse. Est-il à propos « de souffrir qu'elle porte dans une autre maison la « gloire et le nom des Césars? » Ces raisons prévalurent, aidées des caresses d'Agrippine, qui, par le privilége de nièce, entroit à toute heure chez l'empereur, et abu-

[a] Le texte de Tacite est fort brouillé. Je n'ai point prétendu le traduire.

soit de la facilité de son oncle pour allumer dans ce cœur ouvert de toutes parts une flamme incestueuse.

Ce choix fut donc arrêté; et Agrippine; avant que d'être épouse, en exerçoit déjà la puissance : car elle travailla dès-lors à faire entrer sur ses pas son fils Domitius dans la famille de Claude, en le mariant à Octavie. Mais ce plan ne pouvoit s'exécuter sans une perfidie : car il y avoit long-temps que la jeune princesse étoit promise à Silanus. De plus, la personne de Silanus méritoit de grands égards : il étoit de la première noblesse, et descendoit d'Auguste en droite ligne. Enfin Claude avoit fait éclater les engagemens pris avec lui en le décorant des ornemens du triomphe, et en donnant au peuple en son nom, un spectacle magnifique. Mais rien [1] n'étoit difficile auprès d'un prince qui n'avoit point de sentiment à lui, et qui recevoit du dehors les impressions d'estime ou de haine, selon qu'il plaisoit à ceux qui l'approchoient de les planter dans son âme.

Vitellius [2] joua ici son personnage. Attentif à se rendre favorable au crédit naissant, il se lia avec Agrippine; et, couvrant le nom de censeur des artifices serviles, il attaqua la réputation de Silanus, qui réellement avoit une sœur dont la beauté n'étoit pas relevée par la sagesse. Vitellius [3] jeta des soupçons odieux sur l'amitié du frère et de la sœur, où il n'y avoit point de crime, mais peut-être de l'indiscrétion ; et Claude prêtoit l'oreille à ces discours, porté par la tendresse qu'il avoit pour sa fille à prendre aisément l'alarme au sujet de son gendre.

Silanus ne pensoit à rien moins qu'à cette intrigue

[1] *Sed nihil arduum videbatur in animo principis, cui non judicium, non odium, nisi indita et jussa.* Tac.

[2] *Vitellius nomine censoris serviles fallacias obtegens, ingruentiumque dominationum provisor.* Tac.

[3] *Fratrumque non incestum, sed incustoditum amorem ad infamiam traxit : et præbebat Cæsar aures, accipiendis adversùm generum suspicionibus, caritate filiæ promptior.* Tac.

qui se tramoit contre lui : il étoit même actuellement préteur ; et il fut bien surpris de se voir tout d'un coup exclu du sénat par une ordonnance que publia Vitellius en sa qualité de censeur, quoique le tableau des sénateurs fût dressé, et le lustre clos depuis plusieurs mois. En même temps Claude lui retira sa parole, et rompit l'alliance projetée. Silanus fut obligé d'abdiquer la préture, dont l'espace qui restoit, consistant en trois jours, fut rempli par Eprius Marcellus, homme d'une éloquence dangereuse, et dont nous aurons lieu de parler plus d'une fois dans la suite.

Suet. Claud. 29.

Ainsi finit cette année. La suivante eut pour consuls Pompeïus et Véranius.

An. R. 800.
De J. C. 49.

C. POMPEÏUS LONGINUS GALLUS.
Q. VERANIUS.

Sous ces consuls le mariage convenu entre Claude et Agrippine n'étoit plus un secret. La renommée le publioit partout : eux-mêmes ils ne se gênoient pas, et n'en faisoient point de mystère. Néanmoins Claude n'osoit procéder à la célébration, parce qu'il n'y avoit point d'exemple d'un oncle qui eût épousé la fille de son frère. L'idée d'inceste l'effrayoit, et il craignoit même, s'il passoit outre, que cette union illégitime n'attirât sur l'empire la colère des dieux.

Vitellius se chargea de lui lever ces scrupules. Il lui demande s'il prétend résister aux ordres du peuple et à l'autorité du sénat. Claude, avec une modestie où il n'entroit point d'affectation, répondit qu'il étoit l'un des citoyens, et que le consentement unanime de la nation faisoit loi pour lui. Vitellius part de là, et, entrant dans le sénat, il déclare qu'il a à proposer une affaire où il s'agit du salut de la république ; et, ayant demandé et obtenu la permission de parler avant tous, il représente que les grands travaux du prince, qui portoit le faix du gouvernement de l'univers, avoient besoin

d'aide et de soutien, afin que, libre des soins domestiques, il pût vaquer tout entier au bonheur du genre humain. « Or (ajouta-t-il) quel soulagement plus con- « venable pour notre auguste censeur que de prendre « une épouse qui partage sa fortune, à qui il confie ses « pensées les plus intimes, sur qui il se décharge de la « vigilance qu'exige une famille encore en bas âge ? « Nous avons un empereur qui ne connoît point la dis- « traction du luxe et des voluptés; dès sa première jeu- « nesse il a toujours vécu soumis aux lois. »

Un discours si spécieux fut reçu avec un applaudissement universel. Jamais la flatterie n'avoit eu si belle matière. Vitellius reprit la parole: « Puisqu'il en est « ainsi, messieurs, et que vous convenez tous que l'em- « pereur doit se marier, il est clair que l'honneur de son « choix ne peut tomber que sur une personne en qui « brillent la noblesse, la fécondité, la vertu? A ces traits « qui de nous ne reconnoît pas Agrippine. Et c'est as- « surément par une providence spéciale des dieux « qu'elle se trouve actuellement veuve, et par là en état « d'épouser un prince qui ne connoît point de mariages « fondés sur le rapt et l'injustice. Nos pères ont vu, et « nous avons vu nous-mêmes les [a] femmes enlevées à « leurs maris au gré des Césars. De tels excès sont bien « loin de la modestie du gouvernement sous lequel « nous vivons. Claude est digne de donner l'exemple à « tous ses successeurs de la manière dont il convient « aux empereurs de se marier. Inutilement m'oppo- « seroit-on ici que les mariages de l'oncle avec la fille « de son frère sont nouveaux parmi nous: j'en conviens; « mais ils sont usités chez les autres nations? [b] Nous

[a] Ceci regarde les mariages d'Auguste avec Livie, de Caligula avec Livia Orestilla, avec Lollia Paulina.

[b] Je ne sais si ce qu'avance ici Vitellius est exact. Il est dû moins bien certain que, plus de deux cents ans avant le temps dont il s'agit ici, les mariages entre cousins étoient permis à Rome. On en trouvera la preuve dans le discours de Sp. Ligustinus; t. IV de l'histoire de la république romaine, p. 500.

« avons nous-mêmes long-temps ignoré les alliances « entre cousins. Les usages doivent s'accommoder à l'in- « térêt public; et nous verrons incessamment se multiplier « les exemples de ce qui paroît singulier aujourd'hui. »

L'affaire passa tout d'une voix : il se trouva même des sénateurs, plus déterminés flatteurs que les autres, qui ajoutèrent que, si l'empereur faisoit difficulté, il falloit l'y contraindre ; et ils sortirent du sénat comme pour aller exécuter cette prétendue violence. En même temps une multitude ramassée crioit dans la place que le peuple étoit dans le même sentiment. Claude ne tarda pas davantage. Il sortit du palais pour recevoir les complimens et les félicitations; et, étant venu au sénat, il demanda un arrêt de règlement qui permît aux oncles de s'allier avec les filles de leurs frères. Le décret fut porté ; et cependant Claude ne trouva qu'un seul imitateur, ou deux, selon Suétone. Encore pensa-t-on que ces mariages, conformes à la nouvelle jurisprudence, étoient l'effet des sollicitations d'Agrippine.

Suet. Claud. 26.

De ce[1] moment la face des choses fut changée. Tout obéissoit à une femme qui ne se jouoit pas de l'empereur et de l'empire, comme Messaline, par une folie licencieuse. La servitude étoit tendue, et telle qu'un homme plein de vigueur eût pu l'exiger. Les dehors de la conduite d'Agrippine annonçoient la sévérité, et même la hauteur : nul désordre dans le domestique, s'il n'étoit utile pour satisfaire l'ambition ; car elle ne rougissoit pas de se prostituer à Pallas, parce qu'elle avoit besoin du crédit de cet affranchi pour l'élévation de son fils : ajoutez une soif insatiable de l'or, fruit de la passion de régner.

Tacit. Ann. XII, 25.

Le jour même des noces, Silanus s'ôta la vie, soit

Suet. Claud. 29.

[1] *Versa ex eo civitas : et cuncta feminæ obediebant, non per lasciviam, ut Messalinæ, rebus romanis illudenti. Adductum et quasi virile servitium. Palàm severitas, ac sæpiùs superbia : nihil domi impudicum, nisi dominationi expediret : cupido auri immensa obtentum habebat, quasi subsidium regno pararetur.* Tac. XII, 7.

forcément, comme le dit Suétone, soit par un désespoir volontaire, qui lui fit choisir ce jour afin de rendre plus odieuse l'injustice de Claude à son égard. Sa sœur Junia Calvina fut exilée, et Claude ordonna des sacrifices pour expier le prétendu inceste du frère avec la sœur, pendant qu'il en commettoit un véritable avec sa nièce.

Agrippine, attentive à ne pas signaler uniquement sa puissance par des actes de tyrannie, fit rappeler Sénèque d'exil, et lui obtint la préture, pensant qu'on lui sauroit gré dans le public du bien qu'elle feroit à un homme qui s'étoit acquis une brillante réputation par son savoir et par son éloquence. Elle vouloit de plus donner un si excellent maître à son fils, dont l'éducation avoit été fort mal commencée. Car, dans les premières années *Suet. Ner. 7.* de son enfance, qu'il avoit passées chez Domitia sa tante, pendant l'exil de sa mère, il n'avoit auprès de lui que deux affranchis, dont l'un étoit un danseur, et l'autre un baigneur. Agrippine, en approchant Sénèque de la personne de son fils, prétendoit même se servir des conseils de cet habile homme pour parvenir à la mettre sur le trône, ne doutant [1] point qu'il ne conservât toujours du ressentiment contre Claude, par qui il avoit été exilé, et qu'il ne se souvînt très-bien à qui il devoit son rappel.

Agrippine ne perdoit point de temps. A peine mariée, elle engagea Memmius Pollio, consul désigné, à proposer au sénat d'obtenir de Claude qu'il arrêtât le mariage d'Octavie avec Domitius. Pollio n'avoit qu'à suivre la route qui lui étoit tracée par l'exemple de Vitellius. Il parla dans le même goût; et sur sa représentation, Domitius, déjà beau-fils de Claude, fut choisi pour devenir son gendre. Dès-lors il alla de pair avec Britannicus, et

[1] *Seneca fidus in Agrippinam memoriâ beneficii, et infensus Claudi dolore injuriæ credebatur.* Tac.

fut regardé comme son égal, porté par l'ambition de sa mère et par la politique de ceux qui, ayant accusé Messaline, craignoient la vengeance de son fils.

Tacit. Ann. XII, 22.

Lollia Paulina ne fut pas long-temps sans éprouver celle d'Agrippine, qui ne pouvoit lui pardonner d'avoir osé entrer en concurrence avec elle pour le mariage de Claude. Elle aposta un accusateur, qui imputa à Lollia d'avoir consulté sur son projet ambitieux les magiciens, les astrologues, l'oracle d'Apollon de Claros. Claude, sans écouter l'accusée, selon sa pratique, porta au sénat son avis tout formé. Il commença par étaler tout ce qui pouvoit servir de recommandation à une dame aussi illustre, sa naissance, son nom, les alliances de sa famille, supprimant néanmoins son mariage avec Caligula. Il ajouta ensuite qu'elle avoit tramé des intrigues pernicieuses à la république, et qu'il falloit lui ôter les occasions de se rendre plus criminelle. Il conclut à l'exil, qui emportoit la confiscation des biens. Lollia étoit prodigieusement riche. Pline assure l'avoir vu, dans des jours qui n'étoient pas de grande cérémonie, porter sur elle la valeur de quarante * millions de sesterces en pierreries. De ses biens immenses on lui laissa cinq ** millions de sesterces. Mais elle n'en fut pas quitte pour une peine qui ne satisfaisoit pas pleinement son ennemie. Agrippine l'envoya tuer dans son exil; et voilà à quoi aboutirent les rapines et les concussions odieuses par lesquelles * Lollius son aïeul s'étoit efforcé d'enrichir sa famille et de l'élever à la plus grande splendeur. Dion témoigne qu'Agrippine se fit apporter la tête de Lollia, et que, pour s'assurer qu'on ne la trompoit pas, elle lui ouvrit la bouche, et visita les dents, qui avoient quelque chose de particulier.

Plin. IX, 35.

* Cinq millions de livres.

Tac.

** Six cent vingt-cinq mille livres.

* Voy. Aug. l. II, p. 221.

La haine d'Agrippine étoit implacable, et malheur à quiconque en devenoit l'objet, de quelque façon que ce pût être. Elle fit exiler Calpurnie, qui tenoit un rang distingué dans Rome, par la seule raison que Claude

avoit loué la beauté de cette dame, quoique sans dessein, et par manière de conversation.

Les Bythiniens obtinrent cette année la condamnation de Cadius Rufus, leur gouverneur, qui les avoit vexés par ses concussions. Mais ils ne réussirent pas également contre l'intendant Junius Cilo, que Narcisse protégeoit. Ils déclamoient contre lui avec tant d'emportement, et faisoient un tel bruit, que Claude ne les entendoit pas bien, et il demanda aux assistans ce qu'ils disoient. Narcisse osa se jouer de lui par un impudent mensonge; il répondit que les Bithyniens se louoient beaucoup de Cilo, et remercioient l'empereur de le leur avoir donné pour intendant. « Eh bien! (dit Claude) « qu'il reste donc deux ans dans son poste. » Dio.

La Sicile étoit seule exceptée jusqu'alors de la loi qui interdisoit aux sénateurs tout voyage hors de l'Italie sans la permission du prince. Les sénateurs originaires de la Gaule narbonnoise obtinrent le même privilége pour leur province, en considération de son attachement et de son respect envers le sénat romain; et il fut dit qu'ils pourroient s'y transporter en toute liberté pour le besoin de leurs affaires domestiques. Tacit. Ann. XII, 23.

Claude fit renouveler l'augure de salut, cérémonie dont j'ai parlé assez amplement sous Auguste.

Il agrandit l'enceinte de la ville, comme en ayant acquis le droit par ses conquêtes dans la Grande-Bretagne. Auguste *, et, avant lui, Sylla **, avoient été jaloux de cet honneur.

* Voy. l. II, §. 1, p. 180.
** Hist. rom. t. VI, p. 49.

Agrippine laissoit Claude s'amuser de ces petits objets, et alloit toujours en avant. Elle parvint à faire adopter son fils par Claude l'année suivante que commencèrent les consuls Antistius et Suilius.

C. ANTISTIUS VETUS.
M. SUILIUS RUFUS.

An. R. 801.
De J. C. 50.

Elle avoit autrefois regardé comme une injure la pro-

position que Caligula son frère lui fit par moquerie de donner à l'enfant dont elle venoit d'accoucher le nom de Claude, leur oncle. Les circonstances étoient bien changées. Claude, alors le jouet de la cour, étoit devenu le maître de l'empire, et l'honneur de porter son nom un titre pour y parvenir.

Tac. 12, 25. Agrippine, déjà redevable de son mariage à Pallas, eut encore besoin de lui pour l'adoption de son fils; et elle lui étoit trop dévouée pour ne le pas trouver prêt à l'aider dans une affaire si importante. Cet affranchi sollicita donc vivement son maître, feignant d'agir uniquement par zèle pour le bien public, et pour l'intérêt même de Britanicus, dont l'enfance ne pouvoit se passer d'un appui. Il lui proposoit l'exemple d'Auguste, qui, voyant sa famille soutenue de deux petits-fils, n'avoit pas laissé d'élever en crédit et en dignité ses beaux-fils, Tibère et Drusus; l'exemple de Tibère, qui, ayant un fils, s'en étoit donné un second par l'adoption de Germanicus.

Le [1] foible empereur n'étoit pas capable de résister à une telle batterie. Vaincu par l'ascendant que Pallas avoit pris sur lui, il déclara dans le sénat la résolution où il étoit d'adopter Domitius, lui attribuant même, selon la force de l'expression de Tacite, le droit d'aînesse sur Britannicus; et il fit à ce sujet un discours dans lequel il répéta tout ce qui lui avoit été dicté par son affranchi.

Les habiles généalogistes observoient qu'il n'y avoit jamais eu d'adoption dans la maison des Claudes, et qu'elle s'étoit perpétuée depuis Atta Clausus par l'ordre de la naissance. Ce qui est bien singulier, c'est que Claude lui-même en faisoit la remarque, et le disoit à tout propos, comme s'il eût appréhendé de n'être pas

Suet. Claud. 39.

[1] *His evictus biennio majorem natu Domitium filio anteponit, habitâ apud senatum oratione in eumdem quem à liberto acceperat modum.*

assez blâmé de préférer à son fils le fils de sa femme.

On le blâmoit, mais tout bas. En public le sénat lui rendit des actions de grâces, et prodigua la flatterie envers Domitius, qui fut adopté solennellement devant le le peuple assemblé, et selon toutes les formalités prescrites par les lois, et qui reçut alors les noms de *Nero Claudius Cæsar*. Il étoit dans sa treizième année, étant né le quinze décembre de l'an de Rome 788, et par conséquent il avoit plus de quatre [a] ans par-dessus Britannicus, dont nous avons marqué la naissance, d'après Suétone et Dion, sous le second consulat de son père, l'an de Rome 793. Agrippine, à l'occasion de l'adoption de son fils, reçut aussi un accroissement d'honneur, et on lui donna le surnom d'*Augusta*. Suet. Ner. 6.

Après [1] le succès de cette manœuvre, il n'y eut point de cœur si dur qui ne gémît sur le sort de Britannicus. Abandonné de tout le monde, ayant à peine des esclaves pour le servir, ce jeune prince se voyoit devenu le jouet d'une belle-mère dont les feintes caresses et les fausses marques d'attention ne lui en imposoient pas: car il a passé pour avoir eu de l'esprit; soit, dit Tacite, qu'il en ait donné des preuves réelles, soit qu'il doive sa réputation à ses malheurs.

Ce qui est le plus inconcevable en tout cela, c'est que Claude aimoit son fils. Tout petit, il le prenoit entre ses bras, et le présentoit aux soldats en les haranguant, au peuple dans les spectacles, le recommandant avec tendresse, et joignant sa voix aux acclamations par lesquelles la multitude souhaitoit mille prospérités à cet enfant. Mais Claude ne voyoit rien, ne pensoit à rien; Suet. Claud 27.

[a] Tacite ne donne à Néron que deux ans par-dessus Britannicus. C'est une difficulté sur laquelle on peut consulter M. de Tillemont, note 1 sur Claude.

[1] *Quibus patratis nemo adeò expers misericordiæ fuit, quem non Britannici fortunæ mœror afficeret. Desolatus paulatim etiam servilibus ministeriis, per intempestiva novercæ officia in ludibrium vertebat: intelligens falsi. Neque enim segnem ei fuisse indolem ferunt: sive verum, seu periculis commendatus retinuit famam sine experimento.* Tac. XII, 26.

les objets n'agissoient sur son esprit qu'au moment actuel où ils frappoient ses sens, et on ne peut le regarder que comme un pur automate.

Tacit. 12, 27. Agrippine, voulant avoir un monument de sa puissance, même parmi les nations alliées de l'empire, établit une colonie romaine dans la ville des Ubiens, peuple germain d'origine, et transféré en-deçà du Rhin par Agrippa son aïeul. Cette ville fut appelée, du nom de sa fondatrice, *Colonia Agrippina* ou *Agrippinensis*; mais depuis bien des siècles on l'appelle simplement Cologne, et le nom d'*Agrippine* a disparu.

An. R. 802. De J. C. 51.

TI. CLAUDIUS CÆSAR AUGUSTUS GERMANICUS. V.
SER. CORNÉLIUS ORFITUS.

Tac. XII, 41. Claude étant consul pour la cinquième fois avec Orfitus, Agrippine se hâta de faire prendre la robe virile à Néron, afin qu'il pût être tenu pour capable des emplois publics. Il n'étoit que dans sa quatorzième année, et l'âge au moins de quatorze ans accomplis étoit requis pour dépouiller la robe de l'enfance, comme il paroît par l'exemple des petits-fils d'Auguste, Caius et Lucius Césars, qui n'avoient pris la robe virile que dans leur quinzième année. Les flatteries du sénat obtinrent encore de Claude le consulat pour Néron, lorsqu'il seroit dans sa vingtième année; et il fut dit qu'en attendant il jouiroit du rang de consul désigné, et de la puissance proconsulaire hors de la ville, et qu'il porteroit le titre de *prince de la jeunesse*. On fit à ce sujet et en son nom une largesse d'argent aux soldats, et une distribution de blé et autres vivres au peuple; et dans les jeux du Cirque Britannicus parut avec la robe de l'enfance, et Néron avec celle des triomphateurs. Cette seule différence dans l'appareil extérieur annonçoit bien la différence du sort destiné à ces deux jeunes princes. En même temps ceux des tribuns et des centurions qui plaignoient l'infortune de Britannicus furent éloignés sous divers

prétextes. Agrippine lui ôta même, à l'occasion que je vais dire, les affranchis qui lui étoient affectionnés.

Néron, ayant rencontré son frère, le salua simplement du nom de *Britannicus*, et le prince enfant lui répondit par celui de *Domitius*. Il n'en fallut pas davantage pour exciter les clameurs d'Agrippine. Elle alla faire grand bruit auprès de Claude, et se plaindre que l'on méprisoit l'adoption : qu'un acte muni de l'autorité du sénat et de l'ordre du peuple étoit abrogé et cassé dans le tribunal domestique de ceux qui environnoient Britannicus: et que, s'il étoit permis de lui donner de si mauvaises leçons, il en résulteroit une discorde entre les frères qui deviendroit funeste à la république. Claude [1] prit pour des crimes ce qu'on lui présentoit sous cette idée, et il punit par l'exil ou par la mort les plus fidèles serviteurs de son fils, dont la personne et l'éducation fut remise entre les mains de ceux que choisit sa belle-mère. Sosibius, précepteur de Britannicus, fut enveloppé dans la disgrâce de tous ceux qui approchoient de ce jeune prince, et mis à mort par Agrippine. Il porta la juste peine de son dévouement aux ordres cruels de Messaline, et de l'intrigue où il étoit entré pour faire périr Valérius Asiaticus. *Dio ap. Val.*

L'ouvrage d'Agrippine étoit bien avancé. Cependant un obstacle lui nuisoit encore. Les cohortes prétoriennes avoient pour commandans deux créatures de Messaline, Lusius Géta et Rufius Crispinus ; et Agrippine craignoit qu'ils ne conservassent de la reconnoissance pour leur bienfaitrice et de l'attachement pour son fils. Elle représenta à l'empereur que deux chefs faisoient deux partis ; et que la discipline seroit plus exactement observée parmi les gardes si une seule tête les gouvernoit. Sur cette remontrance, Géta et Crispinus furent destitués, et Afranius [2] Burrhus mis en leur place, homme

[1] *Commotus his quasi criminibus Claudius.* Tac.

[2] *Transfertur regimen cohortium ad Burrhum Afranium, egregiæ*

d'une grande réputation dans ce qui regardoit la milice, et même pour la sévérité de ses mœurs, mais néanmoins capable de se souvenir à qui il étoit redevable de sa fortune.

Agrippine, en travaillant pour son fils, travailloit pour elle-même, et elle n'oublioit pas ce qui la touchoit personnellement. Elle se fit accorder le privilége d'entrer au Capitole sur un char semblable à ceux dont se servoient les prêtres, et sur lesquels on plaçoit les choses saintes; et cette distinction augmentoit le respect pour une princesse qui, par des circonstances uniques dans l'histoire romaine, et rares dans toute autre, s'est trouvée fille d'un prince destiné à l'empire, sœur, femme et mère d'empereur.

Vitellius eut alors besoin de sa protection pour se sauver d'un grand péril: tant [1] la fortune la mieux établie en apparence est toujours fragile et incertaine. Il étoit alors dans la plus brillante faveur, et déjà avancé en âge; et il se vit accusé par Julius Lupus du crime de lèse majesté, comme aspirant à l'empire. Claude prêtoit l'oreille à cette accusation, si Agrippine n'eût pris avec lui, non le ton suppliant, mais celui des menaces, et ne l'eût ainsi forcé d'exiler Lupus. Vitellius n'avoit pas demandé une plus forte vengeance.

Suet. Vit. 2 *et* 3. On doit croire qu'il mourut peu après, car il n'est plus fait mention de lui dans l'histoire. Je n'ai rien à ajouter à ce que j'en ai rapporté d'après Tacite, sinon que, selon le témoignage de Suétone, il étoit aussi peu réglé dans ses mœurs que flatteur bas et rampant, et qu'il aima une affranchie avec toute la folie imaginable. Le sénat lui décerna l'honneur des funérailles publiques, et une statue sur la tribune aux harangues, avec une inscription qui louoit sa constante piété envers l'empereur: *pietatis immobilis erga principem*.

militaris famæ, gnarum tamen cujus sponte præficeretur.

[1] *Adeò incertæ sunt potentium res.*

Presque tout le règne de Claude fut vexé par des stérilités. Cette année la disette fut grande; les vivres devinrent très-chers, et Rome se vit en danger de périr par la famine : car il ne lui restoit de provisions de blé que pour quinze jours. Par [1] une providence que Tacite attribue à ses dieux, ne connoissant pas le seul véritable, l'hiver fut doux, exempt d'orages, et permit aux vaisseaux qui portoient la subsistance de Rome d'arriver à son secours.

Agrippine avoit amené les choses à peu près au point qu'elle souhaitoit, et elle n'eut presque plus qu'à jouir du fruit de ses intrigues. J'ai été bien aise de les exposer tout de suite aux yeux du lecteur. Je reviens maintenant sur mes pas, pour reprendre les événemens du dehors que j'ai omis, et les mouvemens des peuples et des rois alliés ou ennemis de l'empire. Je commence par ce qui regarde les Parthes et l'Arménie, dont les affaires sont liées ensemble.

§. II.

Troubles et révolutions dans l'empire des Parthes. Mithridate l'Ibérien remonte sur le trône d'Arménie. Nouveaux troubles chez les Parthes. Mithridate, envoyé de Rome pour régner sur les Parthes, est vaincu par Gotarze. Vologèse roi des Parthes. Mithridate, roi d'Arménie, détrôné et mis à mort par Rhadamiste, son neveu, son beau-frère, et son gendre. Conduite foible des Romains en cette occasion. Vologèse fait Tiridate son frère roi d'Arménie. Aventure de Rhadamiste et de Zénobie. Mithridate, roi du Bosphore, se révolte, et ensuite est obligé de se rendre aux Romains. Traits sur Agrippa, roi des Juifs. Sa mort. Sa postérité. La Judée gouvernée par

[1] *Magnâ deûm benignitate, et modestiâ hiemis, rebus extremis subventum.* Tac.

des intendans de l'empereur. Cumanus intendant de la Judée. Troubles sous son gouvernement. Les Juifs chassés de Rome ; et probablement les chrétiens. Récit de l'affaire de Cumanus, selon Tacite. Avantages remportés en Germanie sur les Cattes par Pomponius. Troubles entre les barbares au-delà du Danube. Vannius détrôné. Exploits d'Ostorius dans la Grande-Bretagne. Caractacus est défait, pris et mené à Rome. Continuation de la guerre. Mort d'Ostorius. Didius lui succède, et ne fait pas de grands exploits.

Joseph. Ant. XX, 2. Tacit. Ann. XI, 8.

Artabane, dernier roi des Parthes dont nous ayons fait mention, fut toujours chancelant sur le trône. Il avoit été chassé et rétabli, comme je l'ai raconté d'après Tacite. Il éprouva, selon Josephe, une nouvelle révolution, qui le força de chercher une retraite chez Izate, roi de l'Adiabène. Izate le recueillit, et il négocia même si heureusement avec les Parthes rebelles, qu'ils consentirent à rappeler leur roi fugitif. Il revint donc ; mais il ne jouit pas long-temps de sa bonne fortune. Il mourut peu de temps après son rétablissement, laissant pour successeur Gotarze, l'un de ses fils.

Gotarze, héritier de la cruauté aussi-bien que du trône de son père, fit périr Artabane [a], l'un de ses frères, avec la femme et le fils de ce prince malheureux. Les seigneurs parthes furent alarmés ; et, craignant pour eux-mêmes un pareil sort, ils se concertent, ils méditent une révolte, et mandent Bardane [b], autre frère de

[a] Je suppose, comme l'on voit, deux Artabane, père et fils. Je concilie ainsi Josephe, selon lequel Gotarze est fils d'Artabane, et Tacite qui lui donne Artabane pour frère.

[b] Tacite ne marque point d'où Bardane fut mandé ; sans doute parce que la chose étoit claire après ce qu'il avoit dit dans les livres que nous avons perdus. Je soupçonne qu'il régnoit dans l'Arménie, qui appartenoit alors aux Parthes. C'est une simple conjecture. On peut croire avec tout autant de vraisemblance qu'il possédoit la Médie, qui a été souvent chez les Arsacides un partage de cadet. Philostrate, (vie d'Apollonius, I, 21) favorise ce dernier sentiment.

Gotarze, prince actif et d'une valeur brillante, qui peut-être alors régnoit en Arménie. Bardane part comme un éclair; et, ayant en deux jours traversé six vingts lieues de pays, il surprend Gotarze, qui n'eut de ressource que dans la fuite. Le vainqueur se fit reconnoître dans les satrapies les plus voisines. Mais il s'aheurta mal à propos au siége de Séleucie sur le Tigre, qui lui refusoit l'obéissance. C'étoit une ville forte, puissante, bien pourvue de toutes sortes de munitions de guerre et de bouche. Par la longue résistance qu'elle fit, elle donna le temps à Gotarze d'amasser de grandes forces parmi les Hyrcaniens et autres peuples de la même contrée; et Bardane fut obligé de lever le siége pour marcher à la rencontre de son frère.

Cette querelle sembloit devoir coûter beaucoup de sang. Elle se termina, contre toute espérance, par une voie pacifique. Gotarze, ayant reconnu qu'il se tramoit des trahisons dans son parti et dans le parti ennemi, en avertit Bardane. Les deux frères, malgré leurs défiances mutuelles, eurent une entrevue, dans laquelle ils se promirent avec serment au pied des autels de se venger de leurs ennemis, et de mettre en arbitrage leurs prétentions au trône. Bardane en fut jugé le plus digne; et Gotarze, pour éviter tout soupçon de rivalité, alla s'enfoncer dans les forêts de l'Hyrcanie. Ainsi Bardane se trouva possesseur paisible de la couronne des Arsacides, et à son retour Séleucie lui ouvrit ses portes. Comme il avoit du courage et de l'ambition, il se proposa aussitôt de recouvrer l'Arménie, où Mithridate étoit rentré à la faveur des divisions intestines des Parthes.

Mithridate, frère de Pharasmane, roi d'Ibérie, devenu lui-même roi d'Arménie sous Tibère par la protection des Romains, prisonnier à Rome sous Caius, avoit été renvoyé en Orient par Claude dès la première année du règne de cet empereur, de Rome 792. Il paroît qu'il trouva en arrivant ses états envahis par les Parthes. Il *Tac.*

lui fallut attendre pour s'en remettre en possession une occasion favorable, qui ne se présenta que sept ans après, l'an de Rome 798, sous le quatrième consulat de Claude. Cette occasion fut, comme je viens de le dire, la guerre civile entre les deux frères, Gotarze et Bardane. Pendant que les forces des Parthes se tournoient contre elles-mêmes, Mithridate, soutenu des Romains et des Ibériens, entra en Arménie: il en chassa Démonax, qui en étoit gouverneur pour les Parthes; et bientôt il eut reconquis tout le pays, se servant des Romains pour forcer les places, et de la cavalerie ibérienne pour battre la campagne. Cotys, que Caligula avoit fait roi de la petite Arménie, entra en concurrence avec Mithridate, et il avoit un parti. Mais des défenses venues de Rome l'arrêtèrent tout court; et Mithridate fut universellement reconnu. Les Romains le mirent pareillement à couvert des attaques de Bardane, non par de simples ordres, auxquels le roi des Parthes n'avoit pas déféré, mais par menaces. Vibius Marsus, gouverneur de Syrie, lui notifia que, s'il inquiétoit Mithridate, il auroit à soutenir la guerre contre les Romains. Bardane fut contraint de plier, d'autant plus qu'un autre danger, plus prochain et plus direct, lui donnoit dans le même temps de vives alarmes. Gotarze s'étoit bientôt repenti d'avoir cédé trop aisément une couronne ; et rappelé par les vœux de la noblesse, pour qui la servitude devient plus dure en temps de paix, il renouveloit la guerre. Il convint donc à Bardane de courir au plus pressé, et de s'affermir avant que de s'étendre.

Pour cette fois les armes en décidèrent. On se battit vivement au passage d'un fleuve que Tacite appelle Erindès : et Bardane, vainqueur, ne se contenta pas d'avoir dissipé l'armée de son frère. Il profita de l'occasion pour s'agrandir par des conquêtes du coté de l'Hyrcanie, et subjugua des peuples qui n'avoient jamais reçu la loi des Parthes. Son ardeur ne fut arrêtée que par les obs-

tacles qu'il trouva dans ses propres sujets, que fatiguoit une guerre trop éloignée. Il dressa donc des monumens de ses victoires sur les bords du fleuve Gindès, qui sépare les Dahens et les Ariens, et il revint plus absolu que jamais, mais plus fier, plus hautain, et par conséquent plus odieux. Les Parthes ne purent supporter son orgueil. Il se forma contre lui une conspiration, et il fut tué à la chasse, étant [1] encore dans la première jeunesse, mais ayant déjà acquis une gloire par laquelle il auroit égalé les rois qui ont porté le plus long-temps le sceptre, s'il eût su aussi bien se concilier l'affection de ses peuples que se faire craindre de ses ennemis.

La mort de Bardane ouvroit de nouveau la porte aux espérances de Gotarze. Plusieurs inclinoient pour lui; d'autres, qui n'avoient pas perdu le souvenir de ses anciennes cruautés, portoient Méherdate, fils de Vonone, petit-fils de Phraate, et actuellement otage entre les mains des Romains. Gotarze, qui étoit sur les lieux, prévalut. Mais, au lieu d'effacer par une conduite pleine de douceur et de bonté les impressions sinistres qu'il avoit autrefois données de lui, il sembla qu'il prît à tâche de les fortifier et de les augmenter. En conséquence, le parti qui favorisoit Méherdate trouva moyen d'envoyer à Rome demander ce prince pour roi.

Tacite met sous l'an 800 l'audience que les députés des Parthes mécontens eurent du sénat. Ils justifièrent leur démarche en protestant qu'ils n'ignoroient pas les traités qui subsistoient entre l'empire romain et les rois des Parthes, et qu'ils ne prétendoient point se révolter contre la maison des Arsacides, mais qu'ils venoient demander un prince de leur sang royal pour l'opposer à la tyrannie de Gotarze, qui se rendoit également insupportable à la noblesse et au peuple. Ils peignirent des

Tac. Ann. XII, 10.

[1] *Primam intra juventam, sed claritudine paucos inter senum regum, si perindè amorem inter populares, quàm metum apud hostes quæsivisset.* Tac. Ann. XI, 10.

couleurs les plus atroces sa cruauté qui n'épargnoit ni frères, ni parens, ni étrangers; qui faisoit périr les femmes enceintes avec leurs maris, les tendres enfans avec leurs pères; pendant que lui-même, livré au-dedans à une molle oisiveté, malheureux dans les guerres du dehors, il croyoit couvrir par la barbarie la honte de sa lâcheté. « Notre nation (ajoutèrent-ils) est unie à votre « empire par une ancienne amitié : et il vous convient « de secourir des alliés dont les forces pourroient être « rivales des vôtres, et qui vous défèrent la prééminence « par respect. Nous vous donnons les fils de nos rois en « otages, afin que, lorsqu'il nous arrive d'être mal gou- « vernés, nous puissions recourir à l'empereur et au sé- « nat romain, de qui nous recevions des rois formés par « leurs mains, accoutumés à leurs mœurs, et par là « plus dignes de régner. »

Claude répondit en exaltant la grandeur romaine, et se glorifiant beaucoup des hommages que les Parthes lui rendoient. Il s'égaloit à Auguste qui leur avoit donné un roi. Mais il ne fit aucune mention de Tibère, dont le nom odieux déparoit une gloire qu'il avoit partagée. Comme Méherdate étoit présent, Claude lui adressa la parole pour lui donner des avis sur la manière dont il devoit se conduire. « Ne [1] pensez pas (lui dit-il) agir « en maître qui domine sur des esclaves. Que les Parthes « trouvent en vous un chef qui les protége, et ne re- « gardez en eux que des citoyens. La clémence et la jus- « tice vous feront d'autant plus d'honneur auprès d'eux « que ce sont des vertus inconnues aux barbares. »

Il se tourna ensuite vers les députés, et leur fit l'éloge du prince, vantant l'éducation qu'il avoit reçue

[1] *Ut non dominationem et servos, sed rectorem et cives cogitaret; clementiamque ac justitiam, quantò ignara barbaris, tantò gratiora* [a] *capesseret*. Tac.

[a] Le texte porte *toleratiora*, qui ne paroit pas convenir ici. J'ai adopté la correction de Freinshémius.

dans la ville de Rome, et le caractère de douceur et de sagesse dont il avoit fait preuve jusqu'alors. Il ajouta qu'ils devoient [1] néanmoins supporter leurs rois, quand ils n'auroient pas lieu d'en être tout-à-fait contens; et que les fréquens changemens n'étoient pas avantageux aux états. « Ne vous étonnez pas (leur dit-il) si je vous « donne un conseil si désintéressé. Rome, rassasiée de « gloire et de conquêtes, en est venue au point d'être « bien aise de voir régner la paix même parmi les na- « tions étrangères. » C. Cassius, gouverneur de Syrie, eut ordre de conduire le nouveau roi jusqu'aux bords de l'Euphrate.

Cassius, qu'il ne faut [a] pas confondre avec celui qui, sous Tibère, épousa Drusille, fille de Germanicus, étoit homme de mérite; et comme la paix dont jouissoit l'empire ne lui donnoit pas lieu de cultiver la science militaire, il s'étoit jeté du côté de la jurisprudence, dans laquelle il excelloit. Lorsqu'il se vit, par sa qualité de gouverneur de Syrie, chargé du commandement d'une armée, il s'efforça de remplir dignement son ministère. Il exerça les légions, autant qu'il étoit possible, sans guerre; il rappela l'ancienne discipline; il eut soin de tenir les troupes alertes, comme si l'on eût été près d'avoir l'ennemi sur les bras; en un mot, il fit tout ce qui dépendoit de lui pour soutenir la gloire du nom qu'il portoit, et qui étoit encore célèbre dans ces contrées, depuis que le fameux Cassius, si connu par le meurtre de César, y avoit signalé sa valeur et sa conduite.

La commission qu'il avoit à exécuter par rapport à

[1] *Ac tamen ferenda regum ingenia, neque usui crebras mutationes. Rem romanam huc satiate gloriæ provectam, ut externis quoque gentibus quietem velit.* Tac.

[a] Le gendre de Germanicus avoit pour prénom *Lucius*, et celui-ci *Caius*. Mais ce qui les distingue surtout, c'est la différence des caractères. Lucius avoit plus de douceur et de facilité dans les mœurs que de talens. *Facilitate sæpiùs quàm industriâ commendabatur*, dit Tacite, *Ann.* VI, 15. Caius, pour briller, n'a manqué que d'occasions.

Méherdate n'étoit pas difficile : mais enfin il s'en acquitta en homme d'esprit. Il manda les seigneurs parthes qui étoient du complot ; et s'étant rendu à Zeugma sur l'Euphrate, il leur remit entre les mains leur roi, à qui il donna en le quittant un conseil très-sage. Il lui dit « que les barbares étoient tout de feu dans le commen-« cement d'une entreprise, mais que, si on ne se hâtoit « de les mettre en action, bientôt leur zèle se ralentis-« soit, et pouvoit même se changer en perfidie : qu'il « devoit donc ne pas perdre un instant, et avancer sur « l'ennemi avec toute la diligence dont il seroit ca-« pable. »

Méherdate étoit jeune, sans expérience, et il s'imaginoit que le privilége de la royauté étoit de se livrer au luxe et de jouir des plaisirs. Un traître, le trouvant dans ces dispositions, lui fit mépriser les avis du gouverneur romain. Abgare, roi des Arabes d'Edesse, le retint plusieurs jours dans sa ville par les fêtes et les divertissemens qu'il lui procura.

Cependant Carrhénès, le chef des mécontens, ayant assemblé une armée, fit savoir à Méherdate que tout étoit prêt, et que, s'il se hâtoit de le venir joindre, il pouvoit espérer les succès les plus heureux. Le jeune prince fit ici une seconde faute ; et au lieu de traverser les plaines de la Mésopotamie, il s'engagea dans les montagnes d'Arménie, où les rigueurs de l'hiver commençoient à se faire sentir. Il y eut à lutter contre l'âpreté des chemins et contre les neiges, et joignit enfin Carrhénès dans la plaine.

Ils passèrent ensemble le Tigre, prirent Ninive [a], ancienne capitale des Assyriens, et Arbèle, lieu fameux par la victoire qu'y remporta Alexandre sur Darius, et qui acheva la ruine de l'empire des Perses. Izate [b] l'A-

[a] La grande Ninive avoit été détruite plusieurs siècles auparavant par Arbace. Mais il s'étoit formé dans le voisinage de ses ruines une nouvelle ville qui en avoit pris le nom.

[b] Ce prince avoit embrassé la reli-

diabénien, dont ils traversoient le pays, unit ses forces aux leurs : allié infidèle, qui, donnant les dehors de l'amitié à Méherdate, penchoit dans le cœur pour Gotarze.

Gotarze, avant que de marcher à l'ennemi, voulut se rendre les dieux favorables. Il alla sur une montagne nommée *Sambulos* offrir ses vœux aux divinités du lieu, et surtout à Hercule, qui y étoit honoré singulièrement. Les prêtres prenoient soin de nourrir la superstition des peuples par une prétendue merveille que Tacite rapporte fort sérieusement, et sans marquer en aucune façon qu'il y soupçonne de la fraude. Le dieu, dit-il, en certains temps réglés avertit en songe ses prêtres de lui tenir prêts des chevaux pour la chasse dans le voisinage du temple. Les chevaux, chargés de carquois que l'on a remplis de flèches, courent les forêts, et ne reviennent qu'à la nuit, bien fatigués, et leurs carquois vides. Le dieu, par un nouveau songe, fait connoître aux prêtres dans quels endroits il a chassé, et on y trouve les corps des bêtes étendus par terre. Tel est le récit de Tacite, dans lequel il est bien aisé de reconnoître le manége et la fourberie des prêtres qui chassoient sous le nom d'Hercule.

Gotarze, qui étoit le plus foible, se tenoit derrière un fleuve que Tacite nomme *Corma*, refusant le combat, que Méherdate lui présentoit sans cesse, tirant les choses en longueur, et pendant ce temps travaillant à débaucher les alliés de son rival. Il réussit auprès d'Izate et d'Abgare, qui manifestèrent alors leur trahison, et se retirèrent avec leurs troupes : effet [1] ordinaire de la légèreté de ces barbares, qui aimoient mieux, comme bien des expériences l'avoient fait voir, demander à

gion des Juifs, selon Josephe. Mais on voit qu'il n'en étoit pas devenu plus homme de bien.

[1] *Levitate gentili, et quia experimentis cognitum est, barbaros malle Româ petere reges, quàm habere.*

Rome des rois que les garder lorsqu'ils les avoient reçus.

Méherdate, après la désertion de ces deux princes, craignant que leur exemple n'en entraînât d'autres dans une semblable perfidie, pressa plus vivement que jamais le combat ; et Gotarze, à qui la diminution des forces de son adversaire avoit augmenté le courage, ne recula pas. On en vint aux mains, et la victoire fut long-temps douteuse. Le brave Carrhénès fit des merveilles, et dissipa tout ce qu'il avoit d'ennemis en tête. Mais il se laissa emporter trop loin par sa valeur, et poursuivant ceux qu'il avoit mis en fuite, sans songer à s'assurer une retraite, il fut coupé par-derrière et enveloppé. Avec lui périt toute l'espérance de Méherdate, qui pour comble d'infortune se fia à un traître, par lequel il fut chargé de chaînes et livré à Gotarze. Le vainqueur le laissa vivre, mais il lui fit couper les oreilles, voulant qu'en cet état il fût la preuve de sa clémence et la honte des Romains.

Gotarze mourut peu après de maladie, selon Tacite ; par une conspiration de ses sujets, selon Josephe. Il eut pour successeur Vonone, qui avoit régné dans la Médie, et qui pouvoit être son frère. Le règne de Vonone fut court, et se passa sans aucun événement mémorable. Vologèse son fils lui succéda.

Tac. Ann. XII, 43. Vers les commencemens du règne de Vologèse, c'est-à-dire l'an de Rome 802, arriva une nouvelle révolution en Arménie, qui donna lieu aux Parthes de faire revivre leurs prétentions sur cette couronne. Mithridate en étoit en possession, comme je l'ai dit, et il en auroit joui tranquillement, si du sein de sa famille un dangereux ennemi ne s'étoit élevé contre lui. Il avoit toujours vécu en bonne intelligence avec Pharasmane, roi d'Ibérie, son frère. Mais Pharasmane avoit un fils que l'ambition dévoroit, et qui ne pouvoit supporter la condition privée dans laquelle il étoit obligé de vivre.

Rhadamiste, c'étoit le nom de ce jeune prince, joignant à la force de corps et à une taille avantageuse l'habileté dans tous les exercices usités parmi ceux de sa nation, et une réputation brillante, qui déjà s'étendoit au loin, souffroit impatiemment qu'un père âgé lui retînt pendant trop long-temps le royaume d'Ibérie, qui même lui sembloit trop petit pour remplir ses vœux. Comme il ne s'en cachoit point, et tenoit ouvertement ces discours audacieux, Pharasmane, craignant de trouver dans son fils un rival qui avoit pour lui la vigueur de l'âge et l'amour de la nation, résolut de tourner les vues et les espérances de Rhadamiste vers l'Arménie, qu'il lui représenta comme une proie digne de lui. C'est moi « (lui dit-il) qui ai chassé les Parthes de l'Arménie, « et qui l'ai donnée à Mithridate. Reprenez un bien « conquis par les armes de votre père. Mais commencez « par la ruse : il n'est pas encore temps d'employer la « force. »

Mithridate étoit frère et gendre de Pharasmane. Ainsi le projet de le détrôner renfermoit plusieurs crimes à la fois. Mais l'ambition n'en connoît point lorsqu'ils lui sont nécessaires pour se satisfaire. Rhadamiste, feignant d'être mal avec son père, et de ne pouvoir supporter une belle-mère, dont il étoit mortellement haï, se retire chez son oncle, qui le reçut à bras ouverts, et le traita comme l'un de ses fils. Le perfide neveu suit son plan, et sollicite secrètement les premiers des Arméniens à la révolte, pendant que Mithridate, qui ne s'en défioit aucunement, prenoit à tâche de le décorer et de l'élever en honneur. Il est à croire que ce fut alors qu'il le fit son gendre, en lui donnant sa fille Zénobie [a] en mariage. Au bout de quelque temps, Rhadamiste, se

[a] Je ne trouve point d'autre femme de Rhadamiste mentionnée dans l'histoire, que Zénobie : il est d'ailleurs certain que Rhadamiste fut gendre de Mithridate. De là j'ai conclu que vraisemblablement Zénobie étoit fille de ce dernier.



supposant rentré en grâce auprès de son père, retourne en Ibérie, et annonce à Pharasmane que tout ce qui pouvoit se faire par sourdes pratiques étoit en état, et qu'il falloit désormais employer les armes pour achever l'entreprise. Pharasmane imagina un prétexte frivole pour déclarer la guerre à son frère, et il envoya son fils en Arménie à la tête d'une armée. Mithridate, pris au dépourvu, et attaqué en même temps par la trahison et par la force, ne put résister, et il fut réduit à s'enfermer dans le château de Gornéas, où les Romains tenoient garnison.

Des barbares tels que les Ibériens ignoroient absolument la partie de l'art militaire qui regarde les siéges, et au contraire les Romains y étoient très-savans. Ainsi Rhadamiste n'auroit jamais réussi à forcer la place et à se rendre maître de la personne de Mithridate, si le gouverneur romain, Cœlius Pollio, n'eût été une âme vénale, qui se laissa gagner par argent. Un centurion, qui se nommoit Caspérius, s'opposa autant qu'il lui fut possible à cette indigne manœuvre. Mais il crut prendre un bon parti de faire conclure une trève, qui lui donnât la facilité d'aller sommer Pharasmane de retirer ses troupes, ou, en cas de refus, solliciter du secours auprès de Numidius Quadratus, gouverneur de Syrie. L'éloignement de Caspérius mit Pollio en liberté de pousser son intrigue. Il pressa vivement Mithridate d'entendre à un accommodement; et, n'ayant pu vaincre ses justes défiances, il soulève les soldats de la garnison, et les engage à demander à capituler et à déclarer que, si on ne le fait pas, ils abandonneront un poste où ils ne peuvent plus tenir. Ce fut une nécessité à Mithridate de céder à cette menace : on convient du jour et du lieu pour une entrevue, et il sort de la place.

Dès que Rhadamiste l'aperçut, il courut à lui, l'embrassa avec une effusion de tendresse, et lui fit mille protestations de respect et d'obéissance, comme à un se-

cond père. Il lui jura de plus qu'il n'emploieroit contre lui ni le fer ni le poison; et en même temps il l'entraîna dans un bois voisin, où l'on avoit fait, disoit-il, les apprêts d'un sacrifice pour rendre les dieux témoins et garans de la paix qu'ils alloient conclure.

Les rois de ces contrées observoient une cérémonie fort singulière dans les traités qu'ils faisoient ensemble. Ils se prenoient réciproquement la main droite, et se faisoient lier ensemble les deux pouces. Le nœud arrêtant la circulation, ils se piquoient légèrement l'extrémité du pouce, et suçoient mutuellement le sang qui sortoit par l'ouverture. Rien de plus respectable pour eux que de pareils traités scellés par le sang des parties contractantes.

Dans l'occasion dont il s'agit, celui qui avoit la commission de lier les pouces des deux princes feignit de tomber, et saisissant les genoux de Mithridate, il le renversa par terre. D'autres accourent, et le chargent de chaînes. Il est traîné comme un criminel à la vue d'une foule infinie de peuple, qui, se vengeant de la dureté de son gouvernement, l'accabloit d'injures et de reproches. Quelques-uns néanmoins étoient touchés d'un si déplorable changement de fortune. Sa femme et ses enfans le suivoient, remplissant l'air de leurs plaintes et de leurs cris.

Rhadamiste garda ses prisonniers jusqu'à ce qu'il eût reçu les ordres de son père. Les crimes ne coûtoient rien à Pharasmane. Il préféra sans difficulté une couronne à la vie de son frère et de sa fille. Seulement il s'épargna le spectacle de leur mort; et ordonna à son fils de s'en défaire sur les lieux. Rhadamiste, comme s'il eût respecté son serment, ne voulut se servir ni du fer ni du poison. Il fit étouffer son oncle et sa sœur entre deux matelas. Les fils de Mithridate furent aussi mis à mort parce qu'ils avoient pleuré sur le désastre de ceux à qui ils devoient la vie.

Les Romains ne pouvoient pas regarder avec indifférence cet événement : car Mithridate avoit tenu d'eux la couronne d'Arménie. Quadratus assembla donc en conseil les principaux officiers de son armée, pour délibérer sur ce qu'il devoit faire en pareille conjoncture. Il s'en trouva peu que touchassent les intérêts de la gloire de l'empire. La plupart, guidés par une politique timide, opinèrent pour laisser aller tranquillement le cours des choses. Ils prétendirent que « tout crime entre « les étrangers étoit un sujet de joie pour les Romains : « qu'il falloit même jeter parmi les nations barbares des « semences de haine, comme les empereurs romains « l'avoient souvent pratiqué en ce qui concernoit spé- « cialement l'Arménie : qu'à la bonne heure Rhada- « miste jouît de ce qu'il avoit mal acquis : qu'il étoit « plus avantageux aux Romains de le voir devenu roi « d'Arménie par un crime qui le rendoit odieux et dé- « testable que s'il y étoit arrivé par de bonnes voies. » Cet avis passa. Néanmoins, comme ceux-mêmes qui le suivoient sentoient combien il étoit honteux, il fut résolu que l'on donneroit quelque chose aux bienséances, et que l'on enverroit ordre à Pharasmane d'évacuer l'Arménie et d'en retirer son fils.

L'intendant de Cappadoce, Julius Pélignus, fit encore pis que le gouverneur de Syrie. C'étoit un homme sans cœur, et dont l'extérieur tout-à-fait propre à exciter la risée, étoit fort bien assorti avec une âme basse. Il avoit par ces qualités mérité l'amitié de Claude, qui pendant long-temps, ne sachant que faire de son loisir, s'étoit livré à des bouffons, dont il s'amusoit. A l'occasion des troubles d'Arménie, Pélignus voulut pourtant faire le brave et trancher de l'important. Il leva des milices dans sa province, avec lesquelles il se mit en marche pour aller détrôner Rhadamiste. Mais ses troupes, mal disciplinées, et plus à charge aux alliés que terribles pour l'ennemi, se débandèrent sur la route,

et Pélignus arriva auprès de Rhadamiste fort mal accompagné. L'adroit et habile barbare reconnut tout d'un coup le foible de l'intendant romain, qui, gagné par ses présens, oublia si bien le dessein de le chasser d'un trône usurpé par le crime, qu'il l'exhorta au contraire à prendre le diadème, et autorisa la cérémonie par sa présence.

Il n'est pas besoin de dire que cette conduite déshonoroit les Romains. Quadratus, pour en effacer l'ignominie, fit partir Helvidius Priscus, l'un de ses lieutenans, à la tête d'une légion, avec ordre de calmer les troubles par des remèdes convenables. Cet officier, ayant passé le mont Taurus, commençoit à s'acquitter très-bien de sa commission, mêlant la douceur et la modération à la fermeté; mais on se hâta de le rappeler, de peur de donner matière à une guerre avec les Parthes.

Car Vologèse, qui se souvenoit que ses prédécesseurs avoient possédé l'Arménie, crut que l'occasion étoit belle de la recouvrer sur un prince qui ne l'avoit envahie qu'en violant les droits les plus sacrés. Il entreprit donc d'en chasser Rhadamiste, et d'y établir Tiridate, l'un de ses frères, afin de lui procurer un partage égal à celui de son autre frère Pacorus, qui régnoit dans la Médie. Il lui paroissoit beau qu'autant que sa maison avoit de têtes, autant comptât-elle de sceptres.

L'approche seule de l'armée des Parthes mit en fuite les Ibériens, sans qu'il fût besoin de tirer l'épée. Les villes d'Artaxate et de Tigranocerte subirent le joug. Mais un hiver extraordinairement rigoureux, le défaut de provisions, et les maladies causées par la disette, ayant obligé Vologèse à se retirer, Rhadamiste revint à sa proie, et il traita les Arméniens avec une dureté extrême, les regardant comme des rebelles qui étoient encore tout prêts à l'abandonner à la première occasion.

Quelque accoutumés que fussent les Arméniens à la servitude, la tyrannie de Rhadamiste mit leur patience à bout. Ils se révoltent, et viennent en armes assiéger le palais. Le mouvement fut si subit, que Rhadamiste n'eut que le temps de se sauver par la fuite. Ayant choisi les deux meilleurs chevaux de son écurie, il monte l'un, donne l'autre à sa femme Zénobie, et part seul avec elle, courant à toute bride. Mais Zénobie étoit grosse, et, quoique soutenue d'abord par son courage et par l'amour qu'elle portoit à son mari, son état ne lui permettoit pas de supporter une longue course. Réduite aux abois, elle le conjure de la soustraire par une mort honorable aux insultes et aux outrages de la captivité. Rhadamiste l'embrasse, la console, l'encourage, tantôt admirant sa vertu, tantôt frappé de jalousie, et craignant que, s'il la laissoit seule, elle ne tombât entre les mains de quelque ravisseur. Enfin, troublé par la violence de sa passion, et habitué de longue main au crime, il tire son poignard, la blesse, et ensuite la traîne au bord de l'Araxe, et l'abandonne à la merci des eaux, afin que son corps même ne put être enlevé par personne; après quoi il poursuit sa route, et arrive en Ibérie.

Zénobie vivoit encore; et, portée par le fleuve en un lieu où l'eau avoit peu de pente et de mouvement, elle y fut remarquée par des pâtres. A sa beauté, à la magnificence de ses vêtemens, ils jugèrent que c'étoit une personne d'un haut rang. Ils la tirent de l'eau, pansent sa plaie, lui donnent tous les secours que peuvent connoître des gens de campagne. Ils la font ainsi revenir à elle-même; et, ayant appris d'elle son nom et sa triste aventure, ils la conduisirent à Artaxate, d'où Tiridate la fit venir auprès de lui, et la traita avec toute sorte d'honneurs.

Tac. Ann. XIII, 6 et 37. Rhadamiste ne se tint pas pour dépossédé de l'Arménie sans retour. Cette couronne fut un sujet de guerres

continuelles entre lui et Tiridate, avec alternative de bons et de mauvais succès, jusqu'à ce qu'enfin il porta, lorsque Néron régnoit déjà dans Rome, la peine de tous ses crimes, et fut mis à mort par ordre de Pharasmane son père, comme coupable de trahison.

La mort de Rhadamiste ne pacifia point les troubles de l'Arménie. Les Romains montrèrent plus de vigueur sous Néron qu'ils n'avoient fait sous Claude, et ne voulurent point être simples spectateurs des scènes qui se passoient dans cette contrée. De là naquirent entre eux et les Parthes de grands mouvemens, dont nous rendrons compte en leur lieu.

Le Bosphore donna à Claude quelques inquiétudes qui se terminèrent enfin à sa propre satisfaction. Il avoit fait roi de cette région, comme je l'ai dit, Mithridate, issu du fameux prince de même nom, qui avoit exercé si long-temps les armes romaines. Le roi du Bosphore, dont le caractère étoit turbulent et ambitieux, ayant voulu brouiller, se fit chasser de ses états par les Romains, et Cotys, son frère, fut mit en sa place. La fuite et le renversement de la fortune de Mithridate ne lui abattirent point le courage. Il parcourut toutes les nations barbares de ces contrées, d'abord pour y chercher un asile, et ensuite pour les animer même à prendre en main sa querelle, et à l'aider à se rétablir dans son royaume. Il vint à bout de former ainsi une armée; mais du reste ses efforts furent malheureux. Vaincu et privé de toute ressource, il se résolut à se jeter entre les bras d'Eunone, roi des Adorses, qui s'étoit allié avec les Romains contre lui; et il entreprit de faire de ce prince son intercesseur auprès de Claude.

Tillem. Cl. art. 22.

Tac. Ann. XII, 15.

Il vint se présenter tout d'un coup à Eunone, dans l'équipage le plus convenable à sa triste fortune; et se mettant à ses genoux : « Vous [1] voyez devant vous (lui

[1] *Mithridates, terrâ marique Romanis per tot annos quæsitus, sponte*

« dit-il) Mithridate, que les Romains cherchent en « vain depuis si long-temps. Traitez comme il vous plaira « l'héritier des Achéménides. Ce titre est le seul avan- « tage dont mes ennemis n'aient pu me dépouiller. » Eunone, touché de l'état d'un si noble suppliant, et admirant la fierté qu'il conservoit encore dans ses malheurs, le relève avec affection, le loue d'avoir pris confiance en sa générosité, et lui promet ses bons offices auprès de l'empereur romain. Il écrivit en effet à Claude pour implorer sa clémence en faveur de Mithridate, qui se soumettoit à tout, demandant seulement qu'on lui épargnât l'ignominie du triomphe et la mort.

Claude se portoit assez volontiers à user de clémence envers les princes étrangers. Mais il étoit piqué contre Mithridate, et il balança s'il accepteroit ses offres en lui promettant sûreté pour sa vie, ou s'il le poursuivroit jusqu'à ce qu'il se fût rendu maître de sa personne par les armes pour en tirer une vengeance éclatante. Son conseil lui représenta les difficultés, et le peu de fruit qu'il y avoit à espérer d'une guerre dans des contrées aussi sauvages que celles qui environnent les Palus-Méotides. Il se rendit donc à cet avis, et répondit à Eunone « que Mithridate méritoit les plus grands « supplices, et que la puissance ne manquoit pas aux « Romains pour punir un rebelle; mais que [1] la maxime « de Rome avoit toujours été de montrer autant d'in- « dulgence pour les supplians que de fermeté et de « hauteur contre les ennemis armés: que, pour ce qui « regardoit le triomphe, il supposoit la victoire sur des « rois et des peuples qui eussent fait résistance; et que « ce n'en étoit pas un digne objet qu'un fugitif sans « retraite et sans ressource. »

Mithridate fut donc amené à Rome, et lorsqu'il parut

adsum. Utere ut voles prole magni Achæmenis, quod mihi solum hostes non abstulerunt. Tac. XII, 18.

[1] *Ita majoribus placitum, quantâ pervicaciâ in hostem, tantâ beneficentiâ adversùs supplices utendum.*

devant l'empereur, il soutint sa fierté. Claude lui ayant parlé avec menaces, il répondit : « [1] Je n'ai point été « renvoyé vers vous, j'y suis revenu. Si vous en doutez, « rendez-moi la liberté, et tâchez de me reprendre. » Il supporta l'humiliation de son état avec un air intrépide, et on ne le vit point déconcerté lorsque, placé près de la tribune aux harangues, il fut donné en spectacle à la multitude. Cet événement appartient à l'an de Rome 800.

La mort d'Agrippa, roi des Juifs, arrivée l'an de Rome 795, avoit fait un changement dans l'état de la Judée. Mais, avant que de parler de ce changement, il est nécessaire d'achever ici ce qui me reste à dire touchant Agrippa, dont j'ai lieu de faire souvent mention. J'ai remarqué son attachement à la religion de ses pères, son goût pour la magnificence qui alloit jusqu'à l'excès. Voici un trait de sa douceur. *Jos. Antiq. XIX, 7.*

Comme sa fidélité aux observances judaïques n'empêchoit pas qu'il n'y mêlât des pratiques qui tenoient de la superstition païenne, donnant des fêtes et des spectacles dans le goût des Romains, et même des combats de gladiateurs, les Juifs zélés n'étoient pas contens de sa piété, et il s'en trouva un, nommé *Simon*, qui assembla le peuple à Jérusalem pendant qu'Agrippa étoit à Césarée, et qui invectiva contre ce prince, soutenant que l'entrée du temple lui devoit être interdite. Agrippa, instruit de cette hardiesse, manda Simon, et il lui donna audience au théâtre, où il le fit asseoir à côté de lui. Là, d'un ton de douceur et d'amitié, il lui demanda si dans ce qui se passoit sous ses yeux il y avoit quelque chose de contraire à la loi. Simon, craignant les suites que pourroit avoir sa fermeté, ou peut-être flatté de la considération que lui témoignoit le prince, ne répondit qu'en le priant de lui pardonner.

[1] *Non sum remissus ad te, sed reversus : si non credis, dimitte, et quære.*

Agrippa non-seulement lui accorda le pardon, mais y ajouta des présens.

Agrippa étoit ce que nous appellerions *un mondain*, qui croyoit à la loi de Moïse, prétendant néanmoins l'allier avec les intérêts de ses passions. La lumière de l'Evangile, qui commençoit à briller d'un grand éclat dans son royaume, n'éclaira point ses yeux malades, et n'eut d'autre effet que de l'aveugler. Il est le premier prince qui ait persécuté l'Eglise. C'est lui qui fit mourir saint Jacques, frère de saint Jean, et qui, voyant que cette cruauté plaisoit aux Juifs, mit aussi en prison saint Pierre, résolu de l'envoyer pareillement au supplice, si Dieu par un miracle ne l'eût tiré d'entre ses mains.

Act. Ap. c. 12.

Jos.

Agrippa ne tarda pas à éprouver la vengeance divine. Dans des jeux qu'il donnoit à Césarée en l'honneur de Claude, il parut avec une robe toute d'argent, qui, frappée des rayons du soleil, éblouissoit les regards de toute l'assistance; et pendant qu'il parloit à ceux de Tyr et de Sidon, contre lesquels il étoit irrité, et qui lui avoient envoyé une ambassade pour tâcher de fléchir sa colère, les flatteurs qui l'environnoient s'écrièrent que sa voix étoit celle d'un dieu, et non d'un homme. Dans le moment un ange le frappa, et une violente douleur d'entrailles l'avertit de sa condition. Il sentit tout d'un coup que le mal étoit mortel, et il désavoua le langage impie de ses adulateurs; mais toujours plein des fausses idées des grandeurs humaines, il se consoloit de sa mort inévitable par le souvenir de la magnificence dans laquelle il avoit vécu. Après avoir souffert pendant cinq jours de cruelles douleurs, qu'aucun remède ne soulageoit, il mourut rongé de vers.

Jos.

Il laissa un fils de même nom que lui, qui étoit alors à Rome auprès de Claude, âgé de dix-sept ans; et trois filles, dont l'aînée est Bérénice, que ses amours avec Tite ont rendue si fameuse : les deux autres se nom-

moient *Marianne* et *Druzille*. Claude eût volontiers donné au jeune Agrippa le royaume de son père ; mais ses affranchis, et ceux qui composoient son conseil, lui représentèrent qu'un grand royaume étoit un pesant fardeau pour un prince si jeune; et il prit le parti de réunir la Judée à l'empire, et de la gouverner par un intendant, suivant ce qui s'étoit pratiqué sur la fin du règne d'Auguste et sous celui de Tibère. Cuspius Fadus fut le premier intendant de la Judée depuis la mort d'Agrippa.

Son gouvernement fut tranquille, on n'eut que des mouvemens médiocres. Il fit justice d'un imposteur nommé *Theudas*, qui avoit attiré autour de lui une multitude de gens du peuple en leur promettant de leur faire passer le Jourdain à pied sec. Cette canaille fut dissipée par quelques troupes qu'envoya Fadus, et le chef, ayant été pris, eut la tête tranchée. Les faux prophètes commençoient à paroître dans la Judée, suivant la prédiction de Jésus-Christ, et à préparer le désastre de leur nation. *Jos. Antiq. xx, 2.*

Tibère-Alexandre, Juif apostat, neveu de Philon, succéda à Fadus. Il maintint aussi dans le calme le pays confié à ses soins, et il fut attentif à prévenir tout ce qui pouvoit altérer la tranquillité publique. Comme les fils de Judas le Galiléen, qui, quarante ans auparavant, avoit entrepris de soulever la nation contre les Romains, marchoient sur les traces de leur père, Tibère-Alexandre les fit arrêter et mettre en croix. *Jos. Antiq. xx, 3, 4 et 5.* *Act. c. 5, v. 37.*

Il eut pour successeur, l'an de Rome 799, Ventidius Cumanus, sous qui commencèrent les troubles; et c'est une époque depuis laquelle la Judée n'eut presque plus de paix jusqu'à son entière désolation. *Jos.*

Il arriva à la fête de Pâques une première émeute occasionnée par l'insolence d'un soldat romain. L'intendant ayant mandé tout ce qu'il avoit de troupes à ses ordres, pour apaiser une sédition que le nombre

infini des Juifs venus pour la fête à Jérusalem rendoit redoutable, les mutins furent frappés d'une terreur si violente, que chacun ne songea qu'à fuir; et comme les passages étoient étroits et la multitude immense, vingt mille Juifs périrent écrasés dans la presse.

Il y avoit toujours parmi les Juifs un levain d'esprit séditieux. Quelques-uns des plus échauffés tuèrent sur le grand chemin un esclave de l'empereur et le volèrent. Cumanus punit ce meurtre par une exécution militaire, et envoya des troupes ravager le pays où il avoit été commis. Dans le pillage, un soldat, ayant trouvé les livres de Moïse, les déchira publiquement. A la vue de cette impiété, les Juifs s'animent, et vont en grand nombre demander justice à l'intendant, qui étoit alors à Césarée. Il fut conseillé d'éteindre le feu de la sédition naissante par le supplice du soldat coupable, et le mouvement fut apaisé.

Jos. Antiq. xx, 5; et de bell. jud. II, 11.

La vieille haine entre les Samaritains et les Juifs donna lieu à de troisièmes troubles qui amenèrent presque la guerre. Les Galiléens avoient coutume de passer par la Samarie pour se rendre aux fêtes qui devoient se célébrer à Jérusalem. Comme ils marchoient en bandes, les Samaritains placèrent une embuscade, et engagèrent un combat dans lequel plusieurs des Galiléens furent tués. Les premiers de la Galilée portèrent leurs plaintes à Cumanus, qui, gagné par l'argent des Samaritains, n'en tint aucun compte. Ce déni de justice aigrit les esprits des offensés. La multitude des Juifs prit fait et cause pour eux dans une querelle qui intéressoit la liberté du culte sacré. Ils courent aux armes malgré les représentations des anciens et des magistrats de la nation; et ayant appelé à leur secours Eléazar, chef d'une bande de voleurs, ils ravagent quelques bourgades de la Samarie, et y mettent tout à feu et à sang. Cumanus assembla des troupes, et il se donna un combat dans lequel il y eut plusieurs des

Juifs tués, et un plus grand nombre faits prisonniers. L'alarme se répandit dans Jérusalem. Les premiers de la ville, voyant la grandeur du péril, se couvrirent de sacs et de cendres, et firent tant par leurs prières et par leurs instances, qu'enfin ils persuadèrent aux rebelles de mettre bas les armes. Eléazar se retira dans les lieux forts qui lui servoient d'ordinaires retraites; et depuis ce temps Josephe remarque que la Judée se remplit de bandes de voleurs.

La guerre fut ainsi apaisée, mais la querelle n'étoit pas finie. Les Samaritains, de concert vraisemblablement avec Cumanus, portèrent l'affaire au tribunal de Numidius Quadratus, gouverneur de Syrie, qui se transporta sur les lieux pour s'instruire par lui-même et se mettre exactement au fait. Il trouva toutes les parties coupables, et il les traita néanmoins différemment. Il fit mettre en croix les Juifs qui avoient été pris les armes à la main, et il envoya à Rome le grand-pontife Ananias chargé de chaînes, aussi-bien qu'Ananus, son fils, qui occupoit un poste distingué. Pour ce qui est de Cumanus et des Samaritains, il ne voulut point prendre sur lui de les condamner ni les absoudre, et il leur ordonna d'aller à Rome plaider eux-mêmes leur cause devant l'empereur. Peu s'en fallut qu'ils ne triomphassent par le crédit des affranchis, qu'ils avoient mis dans leurs intérêts. Mais les Juifs trouvèrent un zélé protecteur en la personne du jeune Agrippa, qui agit puissamment en leur faveur auprès d'Agrippine. C'étoit être sûr de Claude que d'avoir Agrippine pour soi. Par le jugement qui intervint trois des principaux chefs des Samaritains furent condamnés à la mort, et Cumanus à l'exil.

Le jugement dont je parle ne peut pas avoir été rendu avant l'an de Rome 803, et M. de Tillemont incline à rapporter à cette même année l'expulsion des Juifs de Rome ordonnée par Claude, et qui paroît une suite naturelle des troubles arrivés en Judée. *Tillem. R. des J. art. 34.*

Oros. VII, 6. Il est à croire que les chrétiens, que l'on confondoit alors avec les Juifs, furent enveloppés dans leur disgrâce; et que c'est ce qu'a voulu dire Suétone par ces paroles obscures et sans aucune exactitude : « Claude [1] chassa de « Rome les Juifs, qui, par l'impulsion de Chrest, exci-« toient des tumultes. » Les plus savans des païens méprisoient trop alors, et encore long-temps après, les chrétiens, pour travailler à s'instruire de ce qui les regardoit, et à se mettre en état d'en parler correctement.

Tillem. Hist. ecclesiast. S. Pierre. Les chrétiens commençoient pourtant déjà à se multiplier dans Rome, puisque S. Pierre y étoit venu pour la première fois dix ans auparavant, l'an de J. C. 42, de Rome 793.

Tac. Ann. XII, 54. Dans l'affaire de Cumanus j'ai suivi Josephe, que l'on doit supposer avoir été parfaitement instruit de ce qui touche sa nation. Tacite, en parlant des mêmes événemens, y mêle des circonstances qui ne peuvent se concilier avec le récit de l'historien juif. Il dit que Félix, frère de Pallas, et comme lui affranchi de Claude, avoit l'intendance de la Samarie, en même temps que Cumanus exerçoit celle de la Judée : que, dans la dissension entre les Samaritains et les Juifs, les deux intendans se rendirent également coupables de malversations et de rapines : que Quadratus, étant venu pour rétablir le calme dans le pays, et se trouvant chargé par Claude de faire le procès aux deux intendans, n'osa se constituer juge du frère de Pallas, et qu'il fit même asseoir Félix parmi les juges de Cumanus; moyennant quoi [2] celui-ci porta seul la peine des crimes commis par les deux.

On voit bien qu'il n'est pas possible d'accorder ici Tacite avec Josephe. On ne se persuadera pas non plus qu'un écrivain aussi judicieux que Tacite ait avancé en l'air un fait tellement circonstancié. Il y a sans doute

[1] *Judæos impulsore Christo tumultuantes Româ expulit.* Suet. Claud. 25.

[2] *Damnatusque flagitiorum, quæ duo deliquerunt, Cumanus.*

du vrai dans sa narration. Mais, pour le démêler, il nous faudroit d'autres lumières que celles qui nous restent. Ce qui est certain, c'est que Félix n'étoit pas moins méchant que Cumanus, et que, lui ayant succédé dans l'intendance de la Judée, il y [1] exerça un pouvoir de roi avec un génie d'esclave, et tyrannisa tellement cette malheureuse contrée, qu'on doit lui attribuer en grande partie la révolte des Juifs, et tous les malheurs dont ils furent accablés en conséquence. C'est de quoi nous rendrons compte dans la suite. Maintenant il nous faut revenir en Occident, et présenter au lecteur ce que Tacite nous apprend de plus intéressant touchant les guerres sur le Rhin, sur le Danube, et dans la Grande-Bretagne.

Sur le Rhin, L. Pomponius Sécundus, qui commandoit, en l'an de Rome 801, les légions de la haute Germanie, battit les Cattes, réprima leurs courses, et les réduisit à demander la paix et à lui donner des otages. Ce qui relève l'éclat de cette victoire de Pomponius, c'est qu'il tira de servitude, après quarante ans, quelques-uns de ceux qui avoient été faits prisonniers par les Germains dans la défaite de Varus. Il obtint les ornemens du triomphe; décoration [2] dont sa gloire n'a pas besoin, dit Tacite, auprès de la postérité, à qui le mérite de ses tragédies le rend tout autrement recommandable. Nous n'avons plus ces tragédies, dont Quintilien ne paroît pas avoir fait le même cas que Tacite, puisqu'il [3] ne loue dans leur auteur que le savoir et l'élégance, observant qu'on ne le trouvoit pas assez tragique. Pline le jeune nous a conservé de lui un trait qui donne à connoître quelle confiance avoit ce poëte au jugement du parterre. Lorsque ses amis lui faisoient quel-

Tac. XII, *Ann.* 27.

Plin. ep. VII, 17.

[1] *Jus regium servili ingenio exercuit.* Tac. Hist. v, 9.

[2] *Modica pars famæ ejus apud posteros, in quis carminum gloria præcellit.* Tac.

[3] *Pomponium Secundum senes parùm tragicum putabant, eruditione ac nitore præstare confitebantur.* Quintil. Instit. or. x, 1.

que observation critique à laquelle il ne croyoit pas devoir acquiescer, il disoit : « J'en [a] appelle au peuple ; » et il s'en tenoit à son idée, ou la réformoit, selon l'effet qu'elle avoit produit parmi les spectateurs. C'est le même Pomponius que nous avons vu prisonnier pendant sept ans sous Tibère, et soutenant par l'amusement de la poésie l'ennui de sa captivité.

Tac. Ann. XII, 29. La paix fut troublée dans les contrées voisines du Danube par les mouvemens des barbares entre eux : mais les Romains n'y prirent part que pour empêcher que l'incendie ne gagnât jusqu'aux pays de leur obéissance. J'ai dit que Vannius avoit été établi par Drusus, fils de Tibère, roi des Suèves fugitifs qui accompagnèrent Maroboduus et Catualda dans leur retraite sur les terres des Romains, et auxquels fut assigné pour habitation le pays entre les rivières que nous nommons le March et le Waag, au-delà du Danube. Vannius régna paisiblement pendant plus de trente ans. Mais enfin, ou l'orgueil despotique du prince, ou l'inquiète indocilité des sujets, amena une révolution. Deux neveux de Vannius se mirent à la tête de la révolte, et furent soutenus par Jubillius, roi des Hermundures [b], par les Ligiens, et par d'autres nations germaniques. Vannius implora inutilement le secours de Claude, qui ne lui offrit qu'un asile en cas de disgrâce, et ne voulut point entendre parler d'interposer les armes romaines dans la querelle de ces barbares. P. Attélius Hister, gouverneur de la Pannonie, eut seulement ordre de disposer sur la rive du Danube une légion et un corps de milices levées dans la province, pour servir de ressource aux vaincus et arrêter les vainqueurs, s'ils prétendoient passer le fleuve.

Il fallut donc que Vannius soutînt la guerre avec ses

[a] Ce mot est une allusion aux appels par lesquels, du temps de la république, on portoit au jugement du peuple les affaires dans lesquelles on se croyoit lésé par les magistrats.

[b] Les Hermundures habitoient entre le Danube et la Sala ; les Ligiens, vers la Vistule.

propres forces, aidées de celles des Sarmates [a] Jazyges, qui ne le rendoient pas encore égal à l'ennemi. Il voulut éviter le combat, en renfermant ses troupes dans des places fortes. Mais les Jazyges, qui ne combattoient qu'à cheval, ne purent souffrir cette façon de faire la guerre. On en vint aux mains, et, quoique le succès de la bataille fût malheureux pour Vannius, il ne laissa pas d'y acquérir de l'honneur par la bravoure avec laquelle il s'y comporta. Il se sauva sur la flotte romaine, qui couvroit le Danube. Ses cliens le suivirent, et s'établirent avec lui dans des terres qui leur furent cédées en Pannonie. Ses neveux, Vangio et Sido, partagèrent son royaume, et demeurèrent [1] constamment attachés aux Romains. Mais ils ne conservèrent point l'amour de leurs peuples; et soit par leur faute, soit par le sort commun des gouvernemens arbitraires, autant qu'ils s'en étoient vus chéris pendant qu'ils travailloient à s'élever, autant, lorsque leur domination eut pris racine, en furent-ils détestés.

La Grande-Bretagne fut le théâtre des exploits les plus importans des Romains sous l'empire de Claude. J'ai raconté comment une partie de cette île fameuse avoit été conquise par cet empereur, ou plutôt par son lieutenant A. Plautius. A Plautius succéda, l'an de Rome 798, Ostorius Scapula, qui garda et étendit les conquêtes de son prédécesseur. A son arrivée il se vit tout d'un coup attaqué par une irruption violente des Bretons voisins de la province romaine, qui avoient pris leur temps pour faire un effort, tandis qu'un nouveau général, avec une armée qu'il ne connoissoit point encore, seroit obligé de combattre à la fois et les ennemis, et les difficultés de la saison rigoureuse : car l'on étoit en hiver.

Tac. Ann. XII, 31.

[a] Les Jazyges dont il s'agit ici habitoient sur la Teisse.

[1] *Egregiâ adversùs nos fide: subjectis, suo-ne an servitii ingenio, dùm adipiscerentur dominationes multâ caritate, et majore odio postquàm adepti sunt.* Tac.

Ostorius, [1] persuadé que les premiers succès décident de la réputation, qui est d'une conséquence infinie dans la guerre, marche promptement à la rencontre des barbares, taille en pièces ceux qui lui résistent, disperse les autres, et les poursuit pour les empêcher de se réunir de nouveau ; et voulant s'assurer une paix durable, il entreprit de désarmer ceux qui lui étoient suspects, et de [a] garder les passages des rivières de Nyne et de Saverne, en sorte que toute communication fût coupée entre les peuples qui habitoient au nord de ces deux rivières et la province romaine.

Les Icéniens, qui habitoient les pays que nous nommons aujourd'hui les comtés de Norfolck, de Suffolck, de Cambridge, et d'Huntington, refusèrent de se soumettre à ces lois et de livrer leurs armes. Le motif de leur refus étoit légitime, puisqu'ils étoient entrés volontairement dans l'alliance des Romains sans avoir été vaincus par la force. Aux Icéniens se joignirent d'autres peuples qui formèrent une armée considérable, et se retranchèrent avantageusement. Ostorius leur livra bataille; et, malgré le désavantage des lieux, malgré la résistance courageuse des ennemis, il remporta une victoire complète. Son fils mérita dans cette action l'honneur de la couronne civique. La défaite des Icéniens contint dans le devoir ceux qui flottoient incertains entre la paix et la guerre.

Ostorius pénétra ensuite assez avant dans l'île. Il entra sur les terres des Canges, que l'on place dans la partie septentrionale de la principauté de Galles; et il n'étoit

[1] *Gnarus primis eventibus metum aut fiduciam gigni.*

[a] L'endroit de Tacite a quelque obscurité, et est peut-être corrompu. Je suis l'interprétation de Camden, qui observe que deux rivières forment une barrière naturelle de l'occident à l'orient. L'une, autrefois appelée *Aufona major*, aujourd'hui *Nen* ou *Nyne*, coule vers l'orient; l'autre qui est l'*Aufona minor*, maintenant l'*Avon*, a sa direction vers l'occident, et se décharge dans la Saverne; en sorte que, pour passer du nord au sud de l'île, il faut nécessairement traverser l'une de ces deux rivières.

pas loin de la mer d'Hibernie, lorsque les mouvemens des Brigantes [a] le ramenèrent vers l'intérieur de l'île : car il [1] étoit bien résolu de ne point tenter de nouvelles conquêtes, qu'il ne se fût assuré des anciennes. Il n'eut pas de peine à remettre le calme parmi les Brigantes. Mais les Silures [b] lui donnèrent bien de l'exercice : nation fière, sur laquelle ne pouvoit rien ni la rigueur, ni la clémence, et qui défendoit sa liberté avec une opiniâtreté indomptable. Avant que de marcher contre eux, Ostorius établit une colonie de vétérans à Camulodunum *, dans le pays des Trinobantes, qui avoient été soumis par son prédécesseur. C'étoit un frein [2] pour tenir la province en respect, une ressource contre les rébellions, et comme un centre d'où les mœurs romaines pouvoient se communiquer à des peuples nouvellement subjugués. Après avoir assuré ses derrières par l'établissement de cette colonie, Ostorius alla chercher les Silures, qui l'attendoient de pied ferme.

* Voyez ci-dessus, page 171.

Ils étoient pleins de confiance en leurs forces, et de plus ils comptoient beaucoup sur Caractacus, qui depuis l'entrée de Plautius dans l'île, ayant constamment défendu la liberté de son pays avec des succès différens, mais avec un courage qui ne se démentit jamais, s'étoit acquis la réputation du plus grand homme de guerre qu'eût la Grande-Bretagne. Ce prince s'étoit joint à eux, et sa renommée leur avoit encore donné d'autres alliés ; en sorte que leur armée étoit considérable pour le nombre. Elle l'étoit aussi pour l'ardeur et l'audace, qui brilloient tellement dans les yeux de tous les soldats, que le général romain en fut étonné, et ne se détermina qu'avec peine à engager le combat. Il fallut que les siens le lui

[a] Ils occupoient toute la largeur de l'île depuis l'Eden dans le Cumberland jusqu'à l'Humbert.

[1] *Destinationis certum, ne nova moliretur, nisi prioribus firmatis.*

[b] Les Silures habitoient entre la Saverne et la mer d'Hibernie.

[2] *Subsidium adversùs rebellis, et imbuendis sociis ad officia legum.*

demandassent à grands cris, et avec une assurance de vaincre qui parut à Ostorius un gage de la victoire.

Il ne fut pas trompé dans son espérance. L'armée romaine surmonta tous les obstacles, passa une rivière, força un retranchement grossièrement mais solidement construit, et s'empara des hauteurs sur lesquelles les ennemis s'étoient postés. La défaite des Silures fut entière, et la femme, la fille et les frères de Caractacus demeurèrent prisonniers. Lui-même il fut obligé de se retirer dans les états de Cartismandua, reine des Brigantes. Mais [1] les malheureux trouvent peu d'amis fidèles. Cartismandua, qui lui avoit promis sûreté, ne laissa pas de le faire arrêter, et le livra aux Romains la neuvième année depuis le commencement de la guerre, c'est-à-dire l'an de Rome 802.

La gloire de son nom s'étoit étendue hors de l'île, et faisoit du bruit jusqu'en Italie, et à Rome même. On étoit curieux de voir celui qui pendant tant d'années avoit bravé tout l'effort de la puissance romaine. Et Claude lui donna encore du relief et de l'éclat en cherchant à honorer sa victoire : car il voulut en quelque façon triompher de Caractacus. Le peuple fut invité comme à un spectacle magnifique. Les cohortes prétoriennes se rangèrent en armes dans la plaine qui étoit devant leur camp. Alors on vit arriver en une longue file les cliens du roi prisonnier. On portoit en pompe les hausse-cols et autres ornemens militaires, et toutes les dépouilles que Caractacus avoit conquises dans les guerres entre différens peuples de la Grande-Bretagne. Marchoient ensuite ses frères, sa femme, sa fille. Enfin il parut lui-même avec un air noble et une contenance assurée. Les autres s'humilièrent devant l'empereur, et lui demandèrent grâce, implorant sa miséricorde avec larmes. Pour lui, il parla en héros.

[1] *Ut fermè intuta sunt adversa.*

« Si [1] j'avais su (dit-il) garder autant de modération dans la prospérité que ma fortune a eu d'éclat, je serois venu dans cette ville plutôt comme ami des Romains que comme leur prisonnier; et vous n'eussiez pas dédaigné de recevoir dans votre alliance un prince issu d'une longue suite de rois, et roi lui-même de plusieurs peuples. Mon sort présent vous est aussi glorieux que triste pour moi. J'ai eu des chevaux, des armes, des richesses, des sujets. Est-il surprenant que je n'aie perdu que malgré moi de si grands avantages? Parce que vous prétendez dominer sur tous les peuples de la terre, s'ensuit-il que tous doivent accepter la servitude? Si je m'étois soumis sans résistance, ni ma fortune ni votre gloire n'auroient eu tant de splendeur; et actuellement mon supplice sera promptement oublié, au lieu que, si vous me sauvez la vie, mon nom sera à jamais la preuve et le monument de votre clémence. »

Chez les anciens les vaincus étoient toujours coupables, et c'étoit un acte de générosité que de leur laisser la vie. Claude l'accorda à Caractacus et à sa famille. On leur ôta leurs chaînes, et ils allèrent rendre à Agrippine, qui, assez près du tribunal de l'empereur, paroissoit élevée sur une estrade, les mêmes hommages qu'ils avoient rendus à Claude. C'étoit un spectacle tout nouveau dans les mœurs romaines qu'une femme à la tête des troupes, et jouissant des honneurs du commandement militaire. Agrippine ne faisoit point difficulté de

[1] *Si quanta nobilitas et fortuna mihi fuit, tanta rerum prosperarum moderatio fuisset, amicus potiùs in hanc urbem, quàm captus venissem: neque dedignatus esses, claris majoribus ortum, pluribus gentibus imperantem, fœdere pacis accipere. Præsens sors mea, ut mihi informis, sic tibi magnifica est. Habui equos viros, arma, opes. Quid mirum, si hæc invitus amisi? Num, si vos omnibus imperare vultis, sequitur ut omnes servitutem accipiant? Si statim deditus traderer, neque mea fortuna, neque tua gloria inclaruisset: et supplicium mei oblivio sequetur. At si incolumem servaveris, æternum exemplar clementiæ ero.*

se regarder comme partageant un empire que ses ancêtres avoient acquis.

Le sénat ayant ensuite été assemblé, ce fut à qui exalteroit par de plus grands éloges une victoire qui renouveloit, disoit-on, la gloire de celle de Scipion sur Syphax, de Paul Emile sur Persée, et les autres généraux qui avoient fait passer sous les yeux du peuple romain des rois vaincus et chargés de chaînes. Ce qui est vrai, c'est que Caractacus étoit un prince recommandable par son courage et par l'élévation de son esprit. En visitant Rome, les palais magnifiques dont cette capitale de l'univers étoit remplie le frappèrent d'admiration. « Eh quoi! (dit-il aux Romains qui l'accompagnoient), pendant que vous possédez de si belles « choses, vous convoitez les cabanes des Bretons? »

Zonar.

On avoit décerné à Ostorius les ornemens du triomphe à l'occasion de sa victoire sur Caractacus. Mais la suite ne répondit pas à des commencemens si brillans. Soit qu'Ostorius eût relâché quelque chose de son activité et de sa vigilance, croyant avoir tout fait par la prise de Caractacus, soit que l'infortune d'un si grand roi eût allumé dans le cœur des Bretons le désir de la vengeance, la guerre continua avec plus d'acharnement que jamais. Les Silures se distinguèrent entre tous par leur obstination, et ils étoient encore animés par un mot qui avoit échappé au général romain. Ils surent qu'Ostorius avoit dit que, de même que les Sicambres avoient été détruits, et leurs restes transportés en Gaule, ainsi ne devoit-on attendre aucun calme dans la Grande-Bretagne jusqu'à ce que la nation des Silures fût entièrement exterminée. Voyant donc qu'ils n'avoient aucun quartier à espérer, les Silures redoublèrent de courage, remportèrent divers avantages sur les Romains, et, partageant leurs dépouilles avec les nations voisines, ils les engagèrent à la défense de la liberté commune. Le chagrin qu'eut Ostorius de voir renaître une guerre

qu'il avoit crue finie lui causa une maladie dont il mourut. Les barbares en triomphèrent, se croyant vainqueurs d'un général qui véritablement n'avoit pas été tué dans un combat, mais à qui la guerre avoit causé la mort.

Tacite nous apprend dans la vie d'Agricola qu'Ostorius fit alliance avec un roi du pays nommé Cogidunus, et qu'il agrandit les états de ce prince par le don de quelques villes : ancienne [1] politique des Romains, qui faisoient servir les rois mêmes à l'établissement de la servitude. Cogidunus leur demeura toujours fidèlement attaché. *Tac. Agr. 14.*

Didius succéda à Ostorius. Mais, dans l'intervalle entre la mort de son prédécesseur et son arrivée, les Romains souffrirent encore un échec. Une légion que commandoit Manlius Valens fut battue par les Silures. Didius et les Bretons concoururent également à grossir l'idée de cette défaite : ceux-ci pour effrayer, s'ils pouvoient, le nouveau général, et lui pour se préparer une excuse, s'il ne réussissoit pas, et augmenter sa gloire, s'il parvenoit enfin à dompter de si fiers ennemis. Didius ne fit pas de grands exploits. Il se contenta de réprimer les courses des Silures, qui paroissent avoir conservé la possession de leur liberté. Il fut obligé de prendre part à une guerre civile qui s'éleva parmi les Brigantes. Cartismandua, [a] reine de ces peuples, ayant mérité la protection des Romains par le service qu'elle leur avoit rendu en leur livrant Caractacus, accrut considérablement sa puissance. En conséquence vinrent les richesses, et avec les richesses le luxe et la corruption des *Tac. Ann. XII, 40.* *Tac. ibid. et Hist. III, 45.*

[1] *Vetere ac jampridem receptâ populi romani consuetudine, ut haberet instrumenta servitutis et reges.*

[a] Je réunis ici, comme a fait M. de Tillemont, les deux endroits différens, l'un du douzième livre des Annales, l'autre du troisième des histoires, où Tacite parle de Cartismandua et de Vénusius. Les circonstances désignent visiblement un même fait, quoique les dates ne s'accordent pas. Dans cette contrariété, je m'en tiens aux Annales, qui sont le dernier ouvrage de Tacite.

mœurs. Elle avoit pour époux Vénusius, qui passoit chez les Bretons pour le meilleur chef de guerre qu'ils eussent depuis la prise de Caractacus. Elle dédaigna un tel époux, et lui préféra Vellocatus, son écuyer. De là se formèrent deux partis. Vénusius, appuyé du gros de la nation, soutenoit ses droits au trône. Cartismandua, se trouvant trop foible, recourut aux Romains. Didius ne crut pas pouvoir se dispenser de la défendre, et réellement il la tira de péril. Mais le royaume demeura à Vénusius, et la guerre aux Romains.

Voilà à peu près à quoi se réduisirent les faits d'armes de Didius dans la Grande-Bretagne. Il étoit vieux : son ambition étoit satisfaite par les honneurs qu'il avoit acquis. Ainsi il demeura tranquille, et laissa les Bretons se gouverner entre eux comme ils voulurent. Seulement il prit quelques bourgades, pour pouvoir se glorifier d'avoir reculé les limites de sa province. La suite des guerres des Romains dans la Grande-Bretagne appartient au règne de Néron.

Tac. Agr. 14.

§. III.

Affaire de Furius Scribonianus et de Junia sa mère. Ordonnance contre les femmes qui s'abandonneroient à des esclaves. Basse flatterie du sénat envers Pallas. Spectacle d'un combat naval sur le lac Fucin. Vices de l'ouvrage entrepris pour faire écouler les eaux du lac. Mariage de Néron avec Octavie. Il plaide plusieurs causes d'éclat devant l'empereur. Agrippine fait accuser Statilius Taurus, qui se donne la mort. Pouvoir de juridiction accordé aux intendans de l'empereur. Grâces accordées à ceux de l'île de Cos et aux Byzantins. Exemple mémorable d'une mort tragique. Claude commence à entrer en défiance d'Agrippine. Elle fait périr Domitia. Narcisse pense à dresser une batterie contre Agrippine, et succombe.

Claude meurt empoisonné par Agrippine. Traits sur l'imbécillité de Claude. Sa cruauté.

Les Romains, comme on a pu aisément le remarquer, étoient devenus, dans ce qui regarde les guerres contre l'étranger, bien différens de ce qu'ils avoient été autrefois. C'est encore là cependant leur bel endroit dans les temps dont j'écris l'histoire. Ils soutenoient du moins foiblement en cette partie la gloire de leurs ancêtres. Mais dans l'intérieur, dans ce qui se passoit à Rome, ils avoient totalement dégénéré d'eux-mêmes. On ne voit que cruauté et tyrannie de la part de ceux qui jouissoient de l'autorité, bassesse servile dans ceux qui obéissoient. C'est à quoi l'on doit s'attendre dans ce que j'ai maintenant à raconter en reprenant les affaires de Rome au consulat de Faustus Sylla, et de Salvius Othon, dont l'un étoit gendre de Claude, ayant épousé Antonia après la mort violente de Pompeïus Magnus, premier mari de cette princesse, et l'autre paroît avoir été le frère de l'empereur Othon.

CORNÉLIUS SYLLA FAUSTUS. AN. R. 803. DE J. C. 52.
L. SALVIUS OTHO TITIANUS.

Sous ces consuls, Furius Scribonianus, fils de Camillus Scribonianus, qui plusieurs années auparavant avoit tenté en Dalmatie une révolte contre Claude, fut accusé d'avoir consulté les astrologues sur la mort du prince, et en conséquence condamné à l'exil. Claude comptoit lui faire grâce, et se glorifioit beaucoup de la générosité dont il usoit pour la seconde fois envers l'héritier d'une famille ennemie. Furius ne jouit pas longtemps de ce prétendu bienfait; et une mort, ou naturelle, ou procurée par le poison, termina bientôt son exil et ses jours. Junia sa mère avoit été impliquée avec lui dans la même accusation. Autrefois relégué comme complice des desseins de son mari, on prétendoit que

Tac. Ann. XII, 52.

l'impatience de voir finir la peine qu'elle souffroit depuis plusieurs années l'avoit portée au même crime que son fils. Tacite ne nous dit point quel traitement elle éprouva. Il est probable qu'elle fut laissée dans son exil. On renouvela à ce sujet les anciennes ordonnances pour chasser de l'Italie les astrologues, et le sénat rendit contre eux un décret rigoureux et sans effet.

Un autre désordre attira l'animadversion du sénat. Par un arrêt de règlement, une peine très-sévère fut prononcée contre les femmes qui s'abandonneroient à des esclaves. C'étoit montrer du zèle pour les bonnes mœurs, et rien ne mérite plus de louanges. Mais ce décret eut des suites qui déshonorèrent étrangement l'illustre compagnie dont il étoit l'ouvrage.

Tac. Ann. XII, 53. *Plin. ep.* 6, *l.* 8.

Claude ayant déclaré aux sénateurs que c'étoit Pallas qui lui avoit suggéré l'idée de réformer un abus si scandaleux, leur servile adulation se prostitua aux plus honteux excès. On déféra les ornemens de la préture à Pallas; on pria l'empereur de le contraindre de porter un anneau d'or,[1] parce que c'eût été un affront pour le sénat, dit Pline le jeune avec une ironie pleine d'indignation, qu'un homme qui avoit rang parmi les anciens préteurs se servît d'une bague de fer. Enfin on lui décerna une gratification de quinze * millions de sesterces. Et celui qui ouvrit un avis si bas étoit un sénateur dont les mœurs et la gravité sont louées dans l'histoire, Baréa Soranus, alors consul désigné, et qui périt dans la suite par la cruauté de Néron. Un Scipion ne rougit pas de dire en opinant qu'il falloit rendre grâces à Pallas, au nom de la compagnie, de ce qu'étant issu des anciens rois d'Arcadie, il oublioit pour le service du public les droits d'une très-ancienne noblesse, et consentoit d'être regardé comme l'un des ministres du prince.

* Dix-huit cent soixante et quinze mille livres.

[1] *Erat enim contra majestatem senatûs, si ferreis (annulis) prætorius uteretur.*

Ce n'est pas tout encore. Pallas, affectant une prétendue modestie, que Pline traite avec raison de véritable arrogance, [1] se contenta de l'honneur et refusa la gratification; et par la bouche de Claude, son interprète, il protesta qu'il vouloit demeurer dans son état de pauvreté. Ici la flatterie redoubla d'activité. On dressa un décret contenant toute l'histoire du fait; comme Pline nous l'a conservé, je crois faire plaisir au lecteur de le lui mettre sous les yeux.

On y disoit « que [2] le sénat rendoit grâces à César, « au nom de Pallas, de ce qu'il avoit fait, dans un dis- « cours adressé à la compagnie, une mention très- « honorable de son ministre, et avoit fourni au sénat « l'occasion de lui témoigner sa bienveillance, afin que « Pallas, envers qui tous en général, et chacun en par- « ticulier, se reconnoissoient très-obligés, recueillît le

[1] *Arrogantiùs fecit, quàm si accepisset.*

[2] *Pallantis nomine senatus gratias agit Cæsari, quòd et ipse cum summo honore mentionem ejus prosecutus esset, et senatui facultatem fecisset testandi erga eum benevolentiam suam, ut Pallas, cui se omnes pro virili parte obligatos fatentur, singularis fidei, singularis industriæ fructum meritissimo ferat.... Quùm senatui populoque romano liberalitatis gratior repræsentari nulla materia posset, quàm si abstinentissimi fidelissimique custodis principalium opum facultates adjuvare contigisset, voluisse quidem senatum censere dandum ex ærario sestertiûm centies quinquagies; et quantò ab ejusmodi cupiditatibus remotior ejus animus esset, tantò impensius petere à publico parente, ut eum compelleret ad cedendum senatui. Sed quum princeps optimus parensque publicus, rogatus à Pallante, eam partem sententiæ quæ pertinebat ad dandum ei ex ærario centies quinquagies sestertiûm, remitti voluisset, testari senatum se libenter ac meritò hanc summam inter reliquos honores, ob fidem diligentiamque Pallantis, decernere cœpisse: voluntati tamen principis sui, cui in nullâ re fas putaret repugnare, in hâc quoque re obsequi... Utique, quùm sit utile, principis benignitatem promptissimam ad laudes et præmia merentium, illustrari ubique, et maximè iis locis quibus incitari ad imitationem præpositi rerum ejus curæ possent, et Pallantis spectatissima fides atque innocentia exemplo provocare studium tam honestæ æmulationis posset, ea quæ quarto kal. febr. quæ proximè fuissent, in amplissimo ordine optimus princeps recitasset, senatûsque consulta de his rebus facta in æs inciderentur, idque æs figeretur ad statuam loricatam divi Julii.* Plin.

« juste fruit de sa rare fidélité et de ses travaux infati-« gables. On ajoutoit que, comme il ne pouvoit se pré-« senter au sénat et au peuple romain de plus belle ma-« tière d'exercer leur libéralité qu'en augmentant la « fortune de celui qui gardoit les trésors du prince avec « une intégrité et une fidélité parfaites, le sénat avoit « voulu lui décerner une gratification de quinze mil-« lions de sesterces; et que plus le cœur du ministre « étoit élevé au-dessus de la cupidité des richesses, plus « il avoit paru convenable de prier le père commun « de forcer Pallas à déférer au vœu du sénat. Mais que « le prince, plein de bonté, et vraiment digne du nom « de père de la patrie, ayant exigé, à la prière de Pallas, « que l'on retranchât du décret l'article de la gratifi-« cation des quinze millions de sesterces, le sénat dé-« claroit qu'il s'étoit porté très-volontiers, et pour de « justes raisons, à décerner cette somme à Pallas avec « les autres honneurs qui étoient dus à sa fidélité et à « son zèle, et que néanmoins il s'étoit soumis à la vo-« lonté du prince, à laquelle il ne se croyoit pas permis « de résister. » On terminoit tout cet amas de mensonges et de flatteries par un dernier trait qui y mettoit le comble « Et comme il est utile (disoit-on) que la bonté « du prince, toujours prête à accorder les louanges et « les récompenses à ceux qui s'en rendent dignes soit « connue de tous, et particulièrement de ceux qui ma-« nient ses finances, et dans l'esprit desquels la fidélité « éprouvée de Pallas et son désintéressement peuvent « exciter une louable émulation, le sénat ordonne que « le discours prononcé par l'empereur le 29 janvier dans « la compagnie, et les sénatus-consultes rendus en con-« séquence, soient gravés sur une table de bronze, qui « sera exposée en public et attachée à la statue de Jules « César. »

Ce décret fut exécuté, et l'on [1] afficha dans Rome un

[1] *Fixum est ære publico senatus-consultum, quo libertinus sestertii*

sénatus-consulte par lequel un affranchi, possesseur de trois cents * millions de sesterces étoit comblé d'éloges, comme faisant revivre l'exemple de l'ancien amour de la pauvreté. Pallas lui-même prit soin de perpétuer une gloire si justement méritée; et il fit mettre cette épitaphe sur son tombeau : « Ci-gît [1] Pallas, à qui en « récompense de sa fidélité envers ses patrons, le sénat « a décerné les ornemens de la préture et une gratifi- « cation de quinze millions de sesterces; et il s'est con- « tenté de l'honneur sans vouloir accepter l'argent. »

*Trente-sept millions cinq cent mille livres.

Plin. ep. 29, l. 7.

Pline fait sur cet événement une foule de réflexions. Je me contenterai d'en extraire deux. « Quel autre mo- « tif (dit-il) a pu engager les sénateurs à une conduite « si étrange, que l'ambition et le désir de s'avancer? « Est-il [2] donc quelqu'un assez dépourvu d'âme et de « sentiment pour vouloir, aux dépens de son honneur « et de l'honneur de la république, s'avancer dans une « ville, dans laquelle le privilége du plus haut rang « auquel puisse aspirer un citoyen sera d'être le premier « à louer Pallas dans le sénat? »

C'étoit l'épitaphe de Pallas qui avoit donné à Pline les premières connoissances de ce fait, et cette découverte lui avoit inspiré la pensée de chercher le sénatus-consulte. Il dit donc au sujet de l'épitaphe : « Je [3] n'ai « jamais admiré les honneurs, qui sont plus souvent les « dons de la fortune que les preuves du mérite. Mais « surtout l'inscription que je viens de lire me fait com-

ter millies possessor antiquæ parcimoniæ laudibus cumulabatur. Tac.

[1] *Huic senatus, ob fidem pietatemque erga patronos, ornamenta prætoria decrevit, et sestertiûm centies quinquagies : cujus honore contentus fuit.* Plin.

[2] *Sed quis adeò demens, ut aut per suum, aut per publicum dedecus, procedere vellet, in eâ civitate, in quâ hic esset usus potentissimæ dignitatis, ut primus in senatu laudare Pallantem posset.* Plin. ep. 6. l. VIII.

[3] *Equidem nunquàm sum miratus quæ sæpiùs à fortunâ, quàm à judicio proficiscerentur. Maximè tamen hic me titulus admonuit, quàm essent mimica et inepta quæ interdùm in hoc cœnum, in has sordes abjicerentur, quæ denique ille furcifer et recipere ausus est et recusare, atque etiam, ut moderationis exemplum, posteris prodere.* Plin. ep. 29, l. VII.

« prendre combien sont frivoles et méprisables des biens « que l'on jette à la tête des derniers des hommes, que « ce misérable esclave a eu l'insolence et de recevoir « et de refuser, et dont il s'est fait un titre pour se citer « lui-même à la postérité comme un exemple de mo- « dération. »

* Lac de Célano.

** Le Garigliano.

Tac. Ann. XII, 56, 57. *Dio, l.* LX. *Suet. Claud.* 21.

Il y avoit déjà onze ans que l'on travailloit sans relâche, par ordre de Claude, à préparer une décharge au lac Fucin.* Il avoit fallu pour cela percer une montagne entre ce lac et le Liris **. Cette année Claude crut l'ouvrage achevé; et pour y attirer le concours d'une multitude de témoins et d'admirateurs de ses magnifiques travaux, il résolut de donner sur le lac même le spectacle d'un combat naval. Auguste avoit autrefois procuré un pareil divertissement au peuple dans un étang creusé à ce dessein près du Tibre; mais il n'y avoit employé que de petites barques, et en nombre médiocre. Claude arma des galères [a] à trois et à quatre rangs de rames, que montoient dix-neuf mille combattans. C'étoient tous criminels condamnés à mort : ce qui me paroît bien étonnant, à moins que l'on ne suppose que depuis plusieurs années on étoit occupé du soin de les rassembler de toutes les provinces de l'empire : encore faut-il croire que la plûpart avoient été condamnés pour des sujets assez légers. Quelque idée que l'on se forme de la perversité de la nature humaine, il n'est pas aisé de réunir dix-neuf mille coupables des crimes contre lesquels les lois prononcent la peine de mort. Quoi qu'il en soit, on les partagea en deux escadres, sous les noms de *Siciliens* et de *Rhodiens*.

On avoit bordé de barques tout le contour du lac

[a] Il y a difficulté et incertitude sur le nombre des galères. Tacite ne l'exprime point : Dion en compte cent, et Suétone seulement vingt-quatre. Je laisse de côté ces sortes de discussions épineuses. Je me contente d'observer que, si le nombre des combattans se montoit à dix-neuf mille, comme le dit Tacite, vingt-quatre galères ne paroissent pas suffire.

pour empêcher les combattans de s'écarter. Il leur restoit néanmoins assez d'espace pour les manœuvres de la marine et du combat. Sur les barques étoient distribuées par compagnies les cohortes prétoriennes, qui avoient devant elles des tours garnies de catapultes et de balistes.

Les rives, les collines et les montagnes d'alentour qui s'élevoient en forme d'amphithéâtre, étoient couvertes d'une multitude infinie de spectateurs accourus des villes voisines, et de Rome même, par curiosité, ou pour faire leur cour.

Claude, ayant auprès de lui Néron, présida au spectacle, revêtu d'une cotte d'armes magnifique; et à peu de distance se plaça Agrippine, portant pareillement un habit de guerre, dont l'étoffe étoit tissue d'or, sans qu'il y entrât aucune autre matière. *Plin.* xxxiii, 4.

Le signal du combat fut donné par un triton d'argent qui, à l'aide d'une machine, sortit tout d'un coup du milieu du lac, et sonna de la trompette. Mais en ce moment arriva un contre-temps qui pensa troubler toute la fête. Ceux qui devoient combattre, s'adressant à Claude, lui crièrent: « Nous vous saluons, grand em« pereur, nous vous saluons en allant à la mort. » Comme il leur rendit le salut par habitude et sans réflexion, ils prirent à la lettre cette marque de bonté, se regardèrent comme ayant reçu leur grâce de la propre bouche de l'empereur, et ne voulurent plus combattre. Claude, fort en colère, douta s'il ne les feroit point tous périr par le fer et par le feu : enfin il sortit de son trône ; et, tournant autour du lac en chancelant d'une manière indécente et risible, il vint à bout, moitié par menaces, moitié par exhortations, de les engager à faire leur devoir.

Quoique ce fussent des criminels, qui combattoient forcément et par nécessité, ils se battirent néanmoins en braves gens: et après bien du sang répandu, on les

sépara, et on les dispensa d'achever de s'entre-tuer.

Lorsque le spectacle fut fini, on ouvrit la bonde pour laisser couler les eaux du lac. Mais alors le défaut de l'ouvrage se manifesta, et les eaux, n'ayant point assez de pente, s'arrêtèrent au lieux de couler.

On entreprit d'y remédier : on donna plus de profondeur au canal ; et pour faire une nouvel essai avec célébrité, on y attira la multitude par des combats de gladiateurs, qui furent exécutés sur des ponts dressés à cette fin. Le second essai fut encore plus malheureux que le premier. On avoit élevé une salle à manger et préparé un grand repas précisément au-dessus de l'endroit par où les eaux devoient sortir. Lorsqu'on leur eut ouvert un libre passage, elles partirent avec impétuosité, et heurtèrent si violemment l'édifice, qu'elles en entraînèrent une partie, et ébranlèrent l'autre. Il n'est point dit que personne y ait péri. Mais Claude eut une grande frayeur, et Agrippine en profita pour l'indisposer contre Narcisse, qui étoit à la tête de l'entreprise du canal, et qu'elle accusoit d'avoir ménagé la dépense par esprit de cupidité, et pour détourner à son profit une grande partie des sommes destinées à l'ouvrage. Il pouvoit bien en être quelque chose. Mais Narcisse, de son côté, reprochoit à Agrippine avec non moins de fondement, et tout autant de hardiesse, ses projets de domination et ses espérances ambitieuses.

Suet. Claud. 32. *Dio ap. Val.*

An. R. 804. De J.C. 53.

D. JUNIUS SILANUS.
Q. HATÉRIUS ANTONINUS.

Tac. XII, Ann. 58. *Dio, l. LX.*

Le premier événement que Tacite rapporte sous l'année qui eut pour consuls D. Junius et Q. Hatérius, est le mariage de Néron avec Octavie, qui lui étoit fiancée depuis long-temps. Comme il avoit été adopté par Claude, afin qu'il ne parût pas épouser sa sœur, on prit la précaution de faire passer la princesse dans une autre famille par adoption.

Néron, beau-fils, fils adoptif, et gendre de l'empereur, étoit, par tous ces titres réunis, visiblement destiné à lui succéder. Agrippine, curieuse de lui ouvrir la carrière de la réputation, et de lui donner occasion de faire briller son esprit et ses heureuses dispositions pour l'éloquence, voulut qu'il plaidât devant l'empereur pour ceux d'Ilion, qui demandoient une pleine et entière exemption de tout tribut et de toute charge publique. Il plaida cette cause en grec avec beaucoup de succès, n'étant encore que dans la seizième année de son âge. Il rappela l'ancienne tradition qui faisoit Ilion métropole de Rome, èt Enée premier auteur de la race romaine et de la maison des Jules. Ces fables plaisoient aux Romains, à qui elles donnoient une illustre origine; et la considération de l'orateur qui les débitoit y ajoutoit un nouveau prix. Ceux d'Ilion obtinrent ce qu'ils souhaitoient, soit confirmation, soit extension des priviléges dont les Romains, depuis la guerre d'Antiochus, avoient pris à tâche de les favoriser. *Tac. ibid.*

Ce ne fut pas la seule action de cette espèce par laquelle le jeune Néron s'illustra. Il parla encore pour ceux de Boulogne en Italie, dont la ville avoit beaucoup souffert par un furieux incendie, et à qui il fit accorder une gratification de dix * millions de sesterces; pour les Rhodiens, qui recouvrèrent par lui la liberté, dont ils avoient été jugés indignes, comme je l'ai remarqué, à cause de leurs excès contre des citoyens Romains; enfin pour ceux d'Apamée, qui, en dédommagement du tort que leur avoit fait un violent tremblement de terre, obtinrent une remise de tout tribut pour cinq ans.

* Douze cent cinquante mille livres.

Toutes ces causes étoient favorables, et Agrippine s'y prenoit bien pour rendre aimable son fils, pendant qu'elle-même continuoit à s'attirer la haine publique par les injustices cruelles qu'elle commettoit sous le nom de Claude. Statilius Taurus étoit riche, et possédoit des jardins qu'envioit Agrippine. Elle lui aposta un

accusateur. Tarquitius Priscus, qui avoit été lieutenant de Taurus, proconsul d'Afrique, lorsqu'ils furent tous deux revenus à Rome, le poursuivit comme coupable de concussions, et surtout de superstitions magiques. Taurus vit d'où partoit le coup et quel en seroit l'événement, et il se donna la mort à lui-même, sans attendre le jugement du sénat. Son accusateur fut néanmoins puni. Les sénateurs, pénétrés d'indignation, le firent chasser de leur ordre, malgré le crédit et les sollicitations d'Agrippine.

Tac. XII, 60. *Suet. Claud.* Le pouvoir des intendans de l'empereur reçut cette année un accroissement bien considérable. Ils n'avoient été établis que pour la levée des deniers impériaux et pour l'administration des domaines que les empereurs possédoient dans les provinces. Simples chevaliers romains, ou même affranchis de l'empereur, ils n'avoient aucune juridiction, et n'étoient que des personnes privées, sans droit de commandement, sans magistrature. La juridiction appartenoit aux proconsuls dans les provinces du peuple, aux propréteurs dans celles du prince.

Néanmoins, comme il y avoit certains départemens d'une moindre conséquence, tels que la Judée, la Rhétie, les deux Mauritanies, et autres, dans lesquels les intendans se trouvoient seuls envoyés par le prince, ils se mirent en possession, dans ces petites provinces, de juger en matière civile, et même criminelle; et c'est de quoi nous avons un exemple signalé dans l'arrêt de mort prononcé par Pilate contre Jésus-Christ notre Sauveur. Ils imitoient le préfet d'Egypte, qui, n'étant que chevalier romain, jouissoit, par l'institution d'Auguste, des mêmes droits que s'il eût été magistrat. Les intendans des provinces où résidoit un magistrat, soit propréteur, soit proconsul, prétendirent n'être pas de pire condition que leurs confrères: et ces subalternes, dépendant uniquement de la volonté du prince, étoient

soutenus dans leurs entreprises. Ce qui avoit été usurpation dans l'origine devint coutume, et Claude en fit une loi, en engageant le sénat à ordonner que les jugemens rendus par ses intendans auroient la même force et vertu que s'il les eût rendus lui-même.

On doit se rappeler ici quel fracas avoit autrefois excité dans la république la dispute sur la judicature entre le sénat et l'ordre des chevaliers; à combien de lois, de séditions, de guerres civiles cette querelle avoit servi de matière ou de prétexte. Ce droit si précieux, objet de tant de jalousies qui avoient mis en combustion tout l'univers, Claude le communiqua à des affranchis chargés du soin de son domaine, et il les égala aux magistrats et à lui-même.

Il proposa ensuite d'accorder l'exemption de tribut aux habitans de l'île de Cos; et comme il se piquoit d'érudition, il rapporta les antiquités de cette île, la célébrité que lui donnoit l'art de la médecine, qui y avoit été introduit par Esculape, et qui s'y étoit perpétué d'âge en âge dans sa postérité. Il cita par ordre tous les illustres médecins de cette race, parmi lesquels il n'oublia pas sans doute Hippocrate. Enfin il vint à Xénophon, son médecin, qu'il disoit être de la même famille, et dont il prétendit que les prières pour sa patrie méritoient d'être écoutées. Il auroit pu, dit Tacite, faire valoir des services rendus au peuple romain par les habitans de cette île; mais [1] avec sa simplicité ordinaire, ayant accordé cette grâce à la recommandation d'un particulier, il ne chercha aucune couleur pour donner à sa démarche un air de dignité et de décence. Nous verrons bientôt que ce médecin, si considéré de Claude, étoit bien indigne de sa confiance, et eût plutôt mérité des supplices que des faveurs.

Les députés de Byzance demandèrent au sénat quelque

[1] *Claudius, facilitate solitâ, quòd uni concesserat, nullis extrinsecus adjumentis velavit.* Tac. XII, 6.

soulagement pour leur ville qui succomboit sous le faix des charges publiques. Claude s'intéressa pour eux ; et ils obtinrent exemption pour cinq ans.

Bientôt après entrèrent en charge les derniers consuls que Claude ait vus, Asinius et Acilius Aviola. Ce dernier étoit fils ou petit-fils d'un Acilius Aviola qui périt d'une manière également triste et digne de mémoire. Après une maladie, étant regardé comme mort et par ses amis et par les médecins, il fut mis sur le bûcher. Ce n'étoit qu'une léthargie, et le feu le réveilla. Il cria au secours, mais il ne fut pas possible d'aller à lui, et la flamme, qui déjà l'enveloppoit, le suffoqua.

Val. Max. I, 8. *Plin.* VII, 52.

An. R. 806. De J. C. 54.

M. ASINIUS MARCELLUS.
M. ACILIUS AVIOLA.

Tac. Ann. XII, 64.

Les historiens ont remarqué, sur la dernière année de la vie de Claude, plusieurs prétendus prodiges, que j'omets suivant mon usage. Un événement singulier, quoique non prodigieux, c'est que tous les colléges des magistrats payèrent le tribut à la mort. On vit mourir dans l'espace de peu de mois un questeur, un édile, un tribun, un préteur et un consul.

Claude commençoit à ouvrir les yeux sur les crimes d'Agrippine, et il lui échappa de dire un jour dans le vin que [1] sa destinée étoit de souffrir les désordres de ses épouses, et ensuite de les punir. Agrippine remarqua bien cette parole, et elle résolut de le prévenir ; mais auparavant elle voulut perdre Domitia Lépida, qu'elle regardoit comme une espèce de rivale qui lui disputoit l'amitié de son fils.

Domitia étoit sœur de Domitius Ahénobarbus, et par conséquent tante de Néron, fille de l'aînée des deux Antonia, petite-nièce d'Auguste, cousine-ger-

[1] *Fatale sibi, ut conjugum flagitia ferret, dein puniret.* Tac.

maine de Germanicus, père d'Agrippine. Elle [1] se croyoit donc d'un rang égal à celui de cette princesse; elle étoit à peu près de même âge; elle ne lui cédoit ni par les richesses, ni pour la beauté. Toutes deux déréglées dans leurs mœurs, perdues de réputation, violentes et emportées, leurs vices mettoient entre elles à peu près la même rivalité que leur fortune. Elles combattoient surtout à qui, de la mère ou de la tante, s'empareroit de l'esprit de Néron; et Domitia pouvoit aisément avoir l'avantage. Elle avoit été la ressource de son neveu dans le temps de l'exil d'Agrippine; elle l'avoit reçu et entretenu dans sa maison; et depuis elle continuoit toujours de s'insinuer dans le cœur du jeune prince par toutes sortes de caresses, de flatteries, de présens: [2] au lieu qu'Agrippine n'employoit que la hauteur et les menaces, capable de donner l'empire à son fils, incapable de lui en laisser exercer les droits. Irritée par ces motifs contre Domitia, Agrippine la fit accuser de magie et de sortilége. On lui imputa encore de troubler la paix de l'Italie par les nombreuses armées d'esclaves qu'elle entretenoit dans la Calabre [a] sans aucune discipline. Néron, qui jusque-là avoit témoigné de l'amitié pour sa tante, fit preuve de son mauvais cœur en déposant contre elle à la sollicitation de sa mère. Domitia fut condamnée à mort.

Suet. Ner. 7.

Suet. Ner. 7.

Narcisse s'y opposa de toutes ses forces, voulant, mais trop tard, empêcher l'effet des desseins d'Agrippine, alors trop avancés. La crainte de son propre danger l'avoit sans doute retenu. L'accusateur de Messaline ne pouvoit pas espérer de vivre sous Britannicus empe-

[1] *Domitia parem sibi claritudinem credebat. Nec forma, ætas, opes multùm distabant; et utraque impudica, infamis, violenta, haud minùs vitiis æmulabantur, quàm si qua ex fortunâ prosperâ acceperant.* Tac.

[2] *Truci contrà ac minaci Agrippinâ, quæ filio dare imperium, tolerare imperitantem nequibat.* Tac.

[a] C'est le pays que nous nommons aujourd'hui la Pouille et terre d'Otrante.

reur. Mais il comprit enfin qu'il n'avoit pas moins à redouter Agrippine, si Néron parvenoit à régner. Entre deux périls extrêmes, il choisit de s'exposer à celui qui étoit d'accord avec son devoir; et puisque sa perte étoit certaine, il voulut au moins la mériter par un acte de fidélité envers son maître. « J'ai accusé et convaincu « (disoit-il à ses confidens) Messaline et Silius. Je n'ai « pas de moindres raisons d'accuser celle qui partage au-« jourd'hui le lit de l'empereur. C'est une marâtre qui « trouble toute la famille impériale, qui renverse l'or-« dre de la succession. Il seroit plus honteux de me « taire sur ce genre de crimes que si j'avois laissé les « désordres de Messaline impunis. Encore cette tache « d'infamie se trouve-t-elle ici jointe à tout le reste. « Agrippine se prostitue à Pallas, et donne hautement « l'exemple de sacrifier pudeur, sentimens, honneur, « à l'ambition de régner. »

En même temps qu'il tenoit ces discours, Narcisse embrassoit Britannicus, faisant des vœux pour le voir promptement arrivé à un âge où il pût se connoître. Il tendoit les mains tantôt au ciel, tantôt vers le jeune prince : « Croissez (lui disoit-il) et détruisez les enne-« mis de votre père; vengez même, s'il le faut, la « mort de votre mère. »

Dio, l. lx. Narcisse déclaroit donc ainsi ouvertement la guerre à Agrippine; mais la victoire resta à l'impératrice. Elle triompha de celui qui vouloit la perdre, et l'obligea de s'éloigner de la cour, sous prétexte d'aller prendre les bains d'eaux chaudes en Campanie, pour la goutte dont il étoit tourmenté.

L'éloignement de Narcisse devint funeste à Claude. Tant que ce vigilant gardien auroit été auprès de la personne de son maître, la vie du prince étoit en sûreté. Son absence laissa toute liberté à Agrippine de mettre le comble à ses crimes par l'empoisonnement de son empereur et de son époux.

Le danger pressoit. Claude, qui aimoit véritablement Britannicus, lui donnoit souvent des marques de tendresse qui faisoient connoître qu'il se repentoit du tort qu'il lui avoit fait par l'adoption de Néron. Il étoit charmé de le voir croître et devenir grand pour son âge; et quoique son fils n'eût encore que treize ans, il étoit résolu de lui donner incessamment la robe virile, « afin (disoit-il) que Rome eût enfin un vrai « César. » Agrippine, alarmée, jugea qu'elle ne devoit plus différer d'exécuter le crime auquel elle étoit déterminée depuis long-temps, et elle profita de l'occasion d'une indisposition qui survint à l'empereur. Elle ne délibéra que sur le genre de poison qu'elle emploieroit, et le choix lui paroissoit difficile. Si on en donnoit un violent, elle craignoit de se trop découvrir. Si on se servoit d'un poison lent, la tendresse paternelle pouvoit se réveiller pleinement dans le cœur de Claude pendant le cours d'une maladie qui traîneroit en longueur, et le porter à rendre justice à Britannicus. Il s'agissoit de trouver un poison d'une espèce singulière, qui aliénât la raison et n'amenât point une mort trop prompte. Agrippine s'adressa pour cela à la fameuse Locuste [1], condamnée depuis peu pour cause d'empoisonnement, et conservée long-temps comme un instrument utile de la tyrannie.

Tac. XII, 66. *Suet. Claud.* 43. *Dio.*

Le poison préparé par Locuste fut donné à Claude par l'un de ses eunuques nommé Halotus, qui avoit la charge de servir les plats sur la table du prince et d'en faire l'essai. Claude étoit gourmand, et l'on mêla le poison dans un mets qu'il aimoit beaucoup, c'est-à-dire dans des champignons. Il en mangea avidement et l'effet suivit de près. Il fallut l'emporter de table. Cette circonstance néanmoins n'effraya pas d'abord, parce que c'étoit chose tout ordinaire à ce prince de se noyer

[1] *Nuper veneficii damnata, et diù inter instrumenta regni habita.* Tac.

tellement dans la crapule, qu'il ne pouvoit plus se lever ni se soutenir, et que l'on étoit obligé de le porter de la table au lit. Lui-même il ne s'aperçut et ne se plaignit de rien, soit stupidité, soit ivresse, soit que le poison eût porté d'abord à la tête : et le ventre s'étant ouvert, il parut soulagé.

Agrippine, effrayée, ne crut plus avoir rien à ménager, et [1] dans un péril extrême elle se mit au-dessus de la crainte de l'éclat et du scandale. Il y avoit long-temps qu'elle avoit gagné le médecin Xénophon ; et ce malheureux, sous prétexte d'aider le prince à vomir, lui enfonça dans la gorge une plume frottée du poison le plus violent, sachant [2], dit Tacite, que les grands crimes ne s'exécutent point sans danger, mais qu'achevés une fois, ils sont couronnés par la récompense.

Claude mourut le treize octobre, dans la soixante-quatrième année de son âge, et la quatorzième de son règne. La cause de sa mort fut connue dans le temps. Les écrivains contemporains, au rapport de Tacite, avoient exposé tout cet horrible mystère avec quelque diversité dans les circonstances, mais parfaitement d'accord pour le fond. Néron lui-même s'en cachoit si peu, que, faisant une allusion aussi cruelle qu'ingénieuse à l'apothéose de Claude, mis au rang des dieux, comme nous le dirons, par ceux qui lui avoient ôté la vie, il appeloit les champignons *le mets des dieux*.

C'est un personnage bien peu intéressant que Claude, et il ne mérite guère que l'on se donne la peine de le bien connoître. Cependant, puisqu'il a tenu le rang le plus élevé entre les hommes, n'omettons rien de ce que nous apprennent les anciens monumens touchant ce qui le regarde.

Suet. Claud. 38 40. Ce qui domine dans son caractère, c'est une stupidité

[1] *Quandò ultima timebantur, spretâ præsentium invidiâ.* Tac.

[2] *Haud ignarus summa scelera incipi cum periculo, peragi cum præmio.* Tac.

imbécille, dont j'ai rapporté bien des preuves. En voici encore quelques traits, qui nous sont fournis par Suétone. Rien ne faisoit trace chez lui ; il oublioit tout. Après que Messaline eut été tuée, en se mettant à table le lendemain, il demanda pourquoi l'impératrice ne venoit pas. Il lui arriva souvent de donner ordre qu'on invitât à souper avec lui, ou à son jeu, plusieurs de ceux qu'il avoit condamnés la veille à mourir : il s'impatientoit de leur retardement, et dépêchoit courriers sur courriers pour leur reprocher leur négligence. Ces exemples d'une inconcevable abstraction, produite par l'insensibilité, autorisent la fiction de Sénèque, qui, supposant qu'au moment où Claude descend aux enfers, il est assailli par la foule de ceux qu'il y avoit envoyés avant lui, le fait s'écrier : « Eh quoi ! tout ce pays-ci « est rempli de mes amis ! Comment donc êtes-vous « venus ici ? »

Sen. Ἀποκολ.

Ses propos étoient remplis d'absurdités : il ne pensoit ni à ce qu'il étoit, ni devant qui il parloit, ni quels égards exigeoient les temps, les lieux, et les personnes. Pendant qu'il se disposoit à épouser Agrippine, sachant que l'on blâmoit ce mariage avec sa nièce, il ne cessoit de dire qu'elle étoit sa fille, qu'il l'avoit vue naître, et qu'elle avoit été élevée entre ses bras et dans son sein. Comme l'on traitoit dans le sénat d'une affaire qui regardoit les bouchers, charcuitiers et marchands de vin, tout d'un coup il s'écria : « Qui peut, je vous prie, « vivre sans petit-salé ? » et il ajouta l'éloge des anciennes tavernes, où il avoit lui-même autrefois coutume de se fournir de vin. Recommandant un candidat pour la questure, il allégua, comme l'un des motifs de l'intérêt qu'il prenoit à sa promotion, que le père de ce candidat lui avoit donné, pendant qu'il étoit malade, un verre d'eau froide très-à propos. Au sujet d'une femme qui parut comme témoin dans le sénat, il dit : « Cette femme « a été affranchie et coiffeuse de ma mère ; et elle m'a

« toujours regardé comme son patron. Ce que je re-« marque, parce que j'en ai encore actuellement dans « ma maison qui oublient que je suis leur patron et « qu'ils sont mes affranchis. » Enfin il poussa l'ingénuité jusqu'à faire mention diverses fois de sa bêtise dans des discours adressés au sénat. Il est vrai qu'il prétendit qu'elle étoit feinte, et qu'il lui avoit fallu recourir à cet artifice pour se dérober à la cruauté de Caius, sans quoi, disoit-il, il n'auroit pu parvenir au poste auquel les dieux le destinoient. Mais sa conduite réfutoit ce vain prétexte, et faisoit trop bien voir que l'imbécillité chez lui étoit naturelle, et non un effet de l'art.

Ce fut un enfant à cheveux gris. Il étoit gourmand dans le sens le plus exact de ce terme. Un jour qu'il tenoit audience et jugeoit dans la place d'Auguste, ayant senti l'odeur d'un repas que l'on préparoit dans le temple de Mars pour les prêtres de ce dieu, il quitta le tribunal, et alla se mettre à table avec les Saliens. Il mangeoit et buvoit sans aucune discrétion : et ce qui lui arriva le dernier jour de sa vie étoit, comme je l'ai remarqué, sa coutume ordinaire. Tous les jours il falloit l'emporter de table : on le mettoit sur un lit, et là, pendant qu'il dormoit sur le dos et la bouche ouverte, on lui inséroit une plume dans le gosier, pour l'aider à se décharger l'estomac. Il aimoit le jeu passionnément. Il en composa un livre ; et il jouoit même en voiture, ayant une table de jeu dans sa chaise, ajustée de manière que le mouvement ne dérangeât rien. Il se mettoit très-aisément en colère, et s'apaisoit de même : et il en fit sa déclaration par un placard, ou édit, comme l'appelle Suétone, qui fut affiché dans la place publique.

Suet. Claud. 34.

Qui croiroit que cette âme imbécille eût été cruelle et sanguinaire ? Claude l'étoit comme les enfans. *Cet âge est sans pitié*, a dit la Fontaine ; et l'expérience le prouve. Claude, par une espèce d'instinct que la réflexion n'avoit pu corriger, parce qu'il n'avoit jamais

été capable d'en faire aucune, aimoit à voir le sang répandu. Les supplices, les combats de gladiateurs, les hommes dévorés et déchirés par des bêtes féroces étoient pour lui des spectacles d'amusement. Ce goût inhumain le porta à des cruautés sans nombre contre les têtes les plus illustres. Sénèque, dans la petite pièce satirique que j'ai déjà citée plus d'une fois, fait dire à Auguste dans l'assemblée des dieux, où Claude demandoit à entrer : « [1] Cet homme, qui ne vous paroît pas capable « de voir saigner un poulet, tuoit les hommes comme « les mouches. » On compte trente sénateurs et trois cent vingt-cinq chevaliers romains mis à mort par ses ordres. Il n'épargnoit pas les personnes qui devoient lui être les plus chères : et parmi les victimes de sa cruauté se trouvent deux de ses nièces, sa femme, ses deux gendres, le beau-père et la belle-mère de sa fille. Grande preuve que la douceur est le fruit d'une raison épurée, et que la stupidité, qui passe vulgairement pour être sans malice, n'est propre qu'à faire des brutaux. *Suet. Claud. 29.*

Mais les maux qu'éprouvèrent les Romains sous Claude n'étoient qu'un léger échantillon de ceux que leur fit souffrir son successeur, dont le nom est encore aujourd'hui en horreur après tant de siècles, et a mérité de paroître

Aux plus cruels tyrans la plus cruelle injure. *Rac. Brit.*

[1] *Hic, qui vobis non posse videtur muscam excitare, tam facilè homines occidebat, quàm canis exta edit.* Sen. Ἀποκολοκ.

NÉRON.

LIVRE DIXIÈME.

§. I.

La mort de Claude cachée pendant plusieurs heures. Néron est reconnu empereur. Claude mis au nombre des dieux ; ses funérailles ; son oraison funèbre prononcée par Néron. Déférence de Néron pour Agrippine. Elle fait empoisonner M. Silanus. Elle contraint Narcisse de se donner la mort. Burrhus et Sénèque s'opposent à Agrippine. Leur puissance et leur union. Premier discours de Néron au sénat. Règlemens faits librement par le sénat. Traits de l'ambition immodérée d'Agrippine. Actions et discours louables de Néron. On doit attribuer aux conseils de Sénèque et de Burrhus tout ce que Néron a fait de bon. Mot de Trajan sur les commencemens de Néron expliqué. Occasion de la mort de Britannicus. Amour de Néron pour une affranchie. Emportemens d'Agrippine. Disgrâce de Pallas. Nouvelles fureurs d'Agrippine. Trait d'esprit de Britannicus. Néron le fait empoisonner. Démarches de Néron pour couvrir la noirceur de ce crime. Burrhus et Sénèque blâmés d'avoir reçu en cette circonstance des libéralités du prince. Disgrâce d'Agrippine. Elle est accusée de crime d'état. Peu s'en faut que Néron ne la fasse tuer sur-le-champ. Elle se justifie avec hauteur. Elle obtient la punition de ses accusateurs, et des récompenses pour ses amis. Pallas et Burrhus accusés de crime d'état. Arrogance de Pallas. L'accusateur est puni. Divertissemens

indécens de Néron. Contestation dans le sénat au sujet des affranchis. Leurs droits sont conservés. Règlemens du sénat au sujet des tribuns et des édiles. La garde du trésor public ôtée aux questeurs pour être rendue à d'anciens préteurs. Mort de Caninius Rébilus et de Volusius. Amphithéâtre de bois construit par Néron. Dans les jeux qu'il y donna il n'en coûta la vie à personne. Divers traits d'une bonne administration. Affaire de Pomponia Grécina. Trois personnages de marque accusés avec différens succès. Pensions données par Néron à des nobles qui avoient peu de bien. Suilius accusé et condamné, non sans quelque brèche à la réputation de Sénèque. Un tribun du peuple poignarde une femme qu'il aimoit, et est condamné à l'exil. Sylla relégué à Marseille sur une calomnie grossière. Dissension dans Pouzzol apaisée par l'autorité du sénat romain. Trait de Thraséa. Plaintes contre les publicains. Ordonnances de Néron pleines d'équité. Deux anciens proconsuls d'Afrique accusés et absous. Figuier Ruminal.

M. ASINIUS MARCELLUS. AN. R. 805.
M. ACILIUS AVIOLA. DE J. C. 54.

LA mort de Claude fut cachée au moins pendant plusieurs heures par Agrippine, qui vouloit se donner le temps de prendre les dernières mesures pour assurer l'empire à son fils. Déja Claude n'étoit plus, et les consuls, les prêtres et le sénat assemblé, faisoient des vœux pour la guérison du prince. Agrippine, qui s'étoit rendue maîtresse de toutes les avenues du palais, feignant de succomber à sa douleur, et d'avoir besoin de consolation, tenoit Britannicus entre ses bras, le baisant tendrement, et l'appelant le vrai portrait de son père. Elle le garda ainsi auprès d'elle pour l'empêcher de sortir du palais; et elle prit les mêmes précautions par rapport à

Tac. Ann. XII, 68. *Suet. Claud.* 45.

Antonia et à Octavie ses sœurs. Cependant elle faisoit répandre le bruit au-dehors qu'il y avoit du mieux dans l'état du prince, afin de toujours tenir les esprits en suspens. On apportoit dans la chambre de Claude et à son lit tout ce qui est nécessaire pour le soulagement d'un malade. On fit même entrer des comédiens, comme s'il en eût demandé le divertissement. Enfin, lorsque tout fut prêt, et que l'instant décidé heureux par les astrologues fut arrivé, sur le midi les portes du palais s'ouvrent, et Néron sort accompagné de Burrhus.

Tac. et Suet. Ner. c. 8.

La cohorte prétorienne qui étoit de garde reçut le nouveau prince, annoncé par Burrhus, avec des acclamations de joie et de félicitation. Il y eut néanmoins quelques soldats qui cherchèrent des yeux Britannicus, et demandèrent où il étoit. Mais comme personne ne leur répondit ni ne se joignit à eux, ils suivirent le grand nombre. De là Néron fut conduit au camp des prétoriens, où il fit un petit discours convenable aux circonstances, et promit aux soldats une gratification pareille à celle qu'ils avoient reçue de son père, c'est-à-dire, cinq * mille sesterces par tête. Les prétoriens l'ayant proclamé empereur, il se transporta au sénat, qui lui déféra tous les titres de la souveraine puissance; et il les reçut, à l'exception de celui de *père de la patrie*, qui ne convenoit pas à son âge. L'exemple de la capitale fut suivi dans les provinces, et Néron se vit universellement et paisiblement reconnu.

* Six cent vingt-cinq livres.

Tac. XII, 69, et XIII, 3. Suet. Claud. 45 et Ner. 9.

Son premier soin fut d'honorer la mémoire de son prédécesseur et père adoptif. Sur la proposition qu'il en fit, le sénat décerna les honneurs divins à Claude, et mit au nombre des dieux un prince qui à peine avoit mérité le nom d'homme. Sa pompe funèbre fut réglée sur le modèle de celle d'Auguste, Agrippine s'étant piquée d'imiter la manificence de Livie sa bisaïeule. On ne fit pourtant point lecture du testament, parce que l'on craignit que la préférence qu'y donnoit Claude à son

beau-fils sur son fils ne révoltât les esprits, et n'excitât des plaintes et des murmures.

Néron prononça son oraison funèbre ; et pendant qu'il vantoit la noblesse des ancêtres du prince mort, et qu'il parcouroit, suivant l'usage, leurs consulats et leurs triomphes, il étoit sérieux lui-même, et ses auditeurs l'étoient comme lui. On l'entendit encore assez volontiers louer l'application que Claude avoit donnée aux beaux-arts, et la tranquillité de l'etat sous son règne qui n'avoit été troublée par aucune calamité publique. Mais, lorsqu'il vint à parler de sa prudence et de sa sagesse, personne ne put s'empêcher de rire. Le discours étoit pourtant fort bien composé, ouvrage de Sénèque, le plus bel esprit de son siècle, et dont le goût d'éloquence étoit en possession de plaire à ses contemporains. Mais la matière se refusoit trop évidemment à l'orateur : et il est hors de doute qu'il travailla de bien meilleur cœur la satire dans laquelle il tourne en ridicule l'apothéose de Claude, et le * métamorphose en citrouille.

* C'est le sens du mot ἀποκολοκύντωσις.

Les vieillards, qui, dit Tacite, ont coutume de comparer ce qu'ils voient avec ce qu'il ont vu, remarquoient que Néron étoit le premier des empereurs qui eût eu besoin d'un secours étranger pour les discours qu'il avoit à faire ; et ils en étoient blessés : car le talent de la parole a toujours été fort estimé à Rome et dans la Grèce ; et l'éducation des grands et des princes avoit deux objets, bien [1] faire et bien dire. Ces diligens observateurs passoient donc en revue tous ceux qui avoient joui dans Rome de la souveraine puissance, et ils disoient que le dictateur César avoit été capable de disputer le prix de l'éloquence aux plus grands orateurs ; qu'Auguste parloit bien, avec facilité et dignité ; que Tibère savoit peser ses mots, donner de la force et du nerf à son style,

[1] Μύθων τε ῥητῆρ' ἔμεναι πρηκτῆρά τε ἔργων. Hom. Iliad. IX, 443.

et que l'obscurité chez lui étoit un vice d'affectation, et non pas d'impéritie. Ni la frénésie de Caligula, ni l'imbécillité de Claude, ne les avoit empêchés de mettre, l'un de la véhémence, l'autre de l'élégance et de la douceur dans les discours que les occasions exigeoient d'eux. Néron, qui pétilloit d'esprit, tourna son étude vers d'autres arts. Ciseler, peindre, chanter, gouverner des chevaux, c'étoient là les exercices qui lui plaisoient : et s'il montra quelque talent et quelque goût pour les lettres, la poésie seule eut pour lui des attraits.

Comme Néron étoit redevable de l'empire à Agrippine, il lui témoigna dabord une déférence infinie; et le mot qu'il donna le premier jour que l'officier des prétoriens
Tac. XIII, 2. vint le lui demander, fut *à la meilleure de toutes les mères*. Agrippine reçut aussi du sénat le droit de se faire précéder de deux licteurs, et la dignité de prêtresse de Claude, qu'elle avoit empoisonné.

Tac. XIII, 1. Le pouvoir qu'elle s'attribuoit elle-même excédoit de beaucoup tous les honneurs qu'on lui rendoit. Aussitôt après la mort de Claude, elle osa, sans même en parler à Néron, ôter la vie à un homme illustre, qui tenoit actuellement une grande place. M. Silanus, proconsul d'Asie, étoit d'un caractère doux et avoit peu de talens; en sorte que les autres empereurs ne s'étoient point avisés de le craindre, et Caligula même l'appeloit *la brebis d'or*. Mais Agrippine, qui avoit causé la disgrâce et la mort de L. Silanus son frère, fiancé à Octavie, appréhenda sa vengeance; et de plus elle savoit que bien des gens disoient qu'un homme mûr comme M. Silanus, à qui il n'y avoit rien à reprocher, qui étoit [a] issu du sang d'Auguste, méritoit mieux l'empire que Néron, qui n'avoit pas encore dix-sept ans accomplis, et à qui une complication de crimes avoit ouvert le chemin à la souveraine puissance. Ces discours, auxquels n'avoit

[a] Il a déjà été remarqué que L. Silanus et ses frères étoient petits fils de Julie, petite-fille d'Auguste.

point de part celui qu'ils regardoient, lui furent néanmoins funestes, et Agrippine donna ordre de l'empoisonner à P. Céler, chevalier romain, et à Hélius, affranchi de l'empereur, qui étoient chargés de l'administration des revenus du prince dans l'Asie. Ils exécutèrent leur commission si ouvertement, que personne n'y fut trompé: la cause de la mort de Silanus fut aussi peu ignorée que sa mort même.

Agrippine ne se hâta pas moins de se défaire de Narcisse, qu'elle avoit tant de raisons de haïr. Ce fut malgré Néron, qui trouvoit dans cet affranchi un confident très-bien assorti à ses vices encore cachés. Mais Agrippine l'emporta, et contraignit Narcisse de se donner la mort dans la retraite où il s'étoit enfermé. Il fit, avant que de mourir, une action louable. Il avoit été secrétaire de Claude, et en cette qualité dépositaire de bien des papiers importans. Il eut soin de brûler tous ceux dont Agrippine auroit pu abuser pour satisfaire ses animosités et ses vengeances. *Dio. l. LX.*

Narcisse étoit riche, selon Dion, de quatre cent * millions de sesterces; et cette fortune prodigieuse n'étoit point le fruit d'une économie attentive à éviter la dépense. Il fut aussi prodigue qu'avide d'accumuler. Insolent et fastueux à l'excès, couvert de crimes, il méritoit le sort qu'il éprouva, quoique l'on ne puisse se dispenser de reconnoître qu'il a fait preuve, dans des occasions éclatantes, d'une capacité et d'une fermeté au-dessus de sa condition.

* Cinquante millions de livres tournois.

Ce début sanguinaire du nouveau gouvernement auroit été encore suivi d'autres exécutions, si Sénèque et Burrhus ne s'y fussent opposés, tous deux créatures d'Agrippine, et tous deux devenus de nécessité ses adversaires, parce qu'ils se croyoient plus obligés de servir leur empereur et l'état que de déférer aveuglément aux volontés d'une princesse qui réunissoit en elle tous les *Tac. XIII, 2.*

vices de la tyrannie. Ils [1] avoient alors la confiance de Néron, qu'ils s'étoient acquise en un degré égal par des genres de mérite différens. Burrhus entendoit la guerre et se faisoit respecter par la sévérité de ses mœurs : Sénèque entretenoit le prince dans le goût des lettres, et il mêloit les grâces des manières au solide de la vertu. Partageant la puissance, ils en usoient de concert, exemple bien rare entre les ministres ; et ils se prêtoient un mutuel secours pour tâcher de modérer dans le jeune prince le feu de l'âge et des passions. S'il ne leur étoit pas possible de l'amener à la vertu, au moins ils vouloient l'écarter des grands vices, et, en lui accordant quelque chose, le tenir en bride sur le reste.

Ce n'étoit pas là le plan d'Agrippine, qui avoit toujours prétendu régner sous le nom de son fils. Elle étoit appuyée de Pallas. Mais le crédit de cet affranchi tomboit beaucoup. Néron ne se sentoit pas fait pour obéir à des esclaves ; et Pallas, par une arrogance sombre et triste, s'étoit rendu insupportable. Telle étoit la situation de la cour, divisée par des factions qui préparoient déjà les horribles événemens que nous verrons dans la suite. Il n'en éclatoit encore rien dans le public.

Tac. XIII, 4. Après les funérailles de Claude, Néron, quitte de ce devoir de cérémonie, entama les affaires par un discours qu'il fit au sénat pour annoncer les maximes qu'il se proposoit de suivre dans le gouvernement. Il parla d'abord de la manière dont il avoit été élevé à l'empire par l'autorité du sénat et le vœu unanime des soldats. Il cita les exemples et les conseils qu'il avoit sous sa main pour apprendre à bien gouverner. Il remarqua que sa jeunesse n'avoit point reçu les tristes impressions qui

[1] *Hi rectores imperatoriæ juventæ, et (rarum in societate potentiæ) concordes diversâ arte ex æquo pollebant : Burrhus militaribus curis, et severitate morum ; Seneca præceptis eloquentiæ, et comitate honestâ : juvantes invicem, quò faciliùs lubricam principis ætatem, si virtutem aspernaretur, voluptatibus concessis retinerent.* Tac.

résultent des guerres civiles ou des dissensions domestiques; qu'il n'apportoit à la première place ni ressentiment contre personne, ni injures à venger. En traçant son plan de gouvernement, il écarta surtout les abus qui avoient le plus excité de plaintes sous son prédécesseur. Il déclara « qu'il ne se rendroit point le juge de « toutes les causes, et que l'on ne verroit point les affai- « res criminelles décidées dans un tribunal secret et « domestique, qui soumettoit la vie et l'honneur des « citoyens aux caprices d'un petit nombre de puissans : « que ni l'argent ni la faveur ne donneroient entrée « aux emplois, qui devoient être le prix du mérite : qu'il « ne confondroit point l'état avec sa maison : qu'il pré- « tendoit que le sénat jouît de ses anciens droits : que « devant les consuls fussent portées les affaires de l'Italie « et des provinces du peuple : que ces mêmes magistrats « présentassent à l'audience du sénat tous ceux qui, pour « quelque raison que ce pût être, voudroient y avoir « recours; et que, pour lui, il se renfermeroit dans le « soin des armées qui lui étoit confié. »

Ce discours, composé par Sénèque et débité par Néron, fut reçu avec de grands applaudissemens. On étoit charmé d'y reconnoître le système d'Auguste[a]; et afin de lier[b] Néron par ses propres engagemens, on ordonna que son discours seroit gravé sur des plaques d'argent, et relu chaque année le premier janvier. *Suet. Ner.* 18. *Dio.*

Il tint parole dans les commencemens, et laissa le sénat faire divers règlemens à son gré, tel que celui par lequel il fut défendu aux avocats de recevoir ni salaire, ni présens de leurs parties; et encore celui qui déchargea les questeurs désignés de la nécessité de donner des spectacles de gladiateurs. Ces règlemens étoient con- *Tac.* XIII, 5.

[a] Je cite sous le nom de Dion l'abrégé qu'en a fait Xiphilin, en conservant les propres termes de son original.

[b] Le sénat avoit pris la même précaution à l'égard de Caligula, et aussi inutilement. *Voyez pag.* 15 *de ce volume.*

traires à ce qui avoit été statué sous Claude, et Agrippine s'y opposa, mais inutilement, parce que Sénèque soutint le sénat contre elle.

Cette princesse avoit une si forte passion de gouverner, que, ne pouvant entrer au sénat, elle vouloit au moins être instruite par elle-même de tout ce qui s'y passoit. Pour la satisfaire, on assembloit la compagnie dans une salle du palais qui avoit une porte de derrière où Agrippine se plaçoit. Là, ayant une portière abattue devant elle, elle ne pouvoit ni voir ni être vue, mais elle entendoit tout. Bien plus, à une audience que Néron donnoit aux ambassadeurs d'Arménie, Agrippine s'avança pour monter sur le trône avec lui. Tous les assistans furent déconcertés. Sénèque seul eut assez de présence d'esprit pour avertir l'empereur de se lever, et d'aller au-devant de sa mère. Ainsi [1], par une apparence de respect, on sauva une indécence qui auroit choqué tout l'empire. Ces ambassadeurs étoient venus au sujet des nouveaux troubles qui s'étoient élevés dans leur pays, et dont nous remettons à parler à un autre lieu.

Tac. XIII, 10. Néron étoit attentif à se concilier l'estime publique, et il fit dans cette vue plusieurs actions dignes de louange. Il témoigna sa piété envers la mémoire de son père Domitius en demandant un décret du sénat pour lui ériger une statue. Il fit aussi accorder les ornemens consulaires à Asconius Labéo, qui avoit été son tuteur ; et en même temps il montra de la modération en ce qui le regardoit personnellement, et il refusa les statues d'or et d'argent massif qu'on offroit de lui dresser. Le sénat avoit ordonné que l'on commençât l'année par le mois de décembre, qui étoit celui où Néron étoit né. Néron arrêta l'effet de ce décret flatteur, et ne voulut point que l'on changeât l'ordre du calendrier, qui étoit en quelque façon consacré par la religion. Il empêcha aussi que l'on n'inscrivît sur le registre des accusés Carrinas Céler,

[1] *Ita specie pietatis obviàm itum dedecori.* Tac.

sénateur, qui étoit déféré par un esclave; et Julius Drusus, chevalier romain, à qui l'on faisoit un crime de son attachement pour Britannicus.

Libéralité, clémence, manières populaires, tout ce qui peut rendre un prince aimable se trouvoit dans la conduite extérieure de Néron. Il fit des pensions considérables à des sénateurs pauvres qui n'avoient pas de quoi soutenir leur noblesse et leur rang. Un jour qu'on lui présentoit un arrêt de mort à signer : « Je [1] voudrois « (dit-il) ne savoir pas écrire. » Le sénat lui témoignant dans une occasion sa parfaite reconnoissance : « J'y « compte (répondit-il) quand je la mériterai. » Il permettoit au peuple d'assister à ses exercices. Il prononça souvent des déclamations en public. Il lut des vers de sa composition à un auditoire assemblé dans son palais. Suétone nous administre ces différens traits sans date, à son ordinaire : mais ils appartiennent assurément aux premières années de Néron, et nous en retrouverons quelques-uns placés en leur lieu par Tacite. *Suet. Ner. 10.*

Il prit le consulat au premier janvier qui suivit son avénement à l'empire, et il se donna pour collègue Antistius.

NÉRO CLAUDIUS CÆSAR.
L. ANTISTIUS VÉTUS.

AN. R. 806.
DE J. C. 55.

Lorsque les magistrats renouvelèrent, selon l'usage, le serment d'observer les ordonnances des empereurs, Néron ne souffrit point que son collègue jurât l'observation des siennes; et cette [2] modération lui attira de grandes louanges de la part des sénateurs, qui donnoient volontiers occasion à ce jeune cœur de goûter le plaisir de bien faire, même dans les petites choses, afin de l'encourager à mériter la même gloire dans les grandes. *Tac. XIII, 11.*

[1] *Vellem nescire litteras.* Sen. de clem. II, 1.

[2] *Magnis patrum laudibus, ut juvenilis animus levium quoque rerum gloriâ sublatus majores continuaret.* Tacit.

On applaudit encore à son indulgence envers Plautius Latéranus, à qui il permit de rentrer dans le sénat, dont ses débauches avec Messaline l'avoient fait justement exclure. Et [1] dans presque tous les discours qu'il prononça aux assemblées du sénat il ne parloit que de clémence, il s'engageoit solennellement à la pratique de cette vertu. Tacite suppose que Sénèque, qui les lui composoit, étoit bien aise de prendre acte des sages leçons qu'il donnoit à son auguste élève, ou même de faire briller son esprit. Pourquoi ne penserons-nous pas, avec autant de vraisemblance, que Sénèque, démêlant le penchant de Néron à la cruauté, se proposoit de le combattre par les maximes qu'il lui mettoit en la bouche? C'est constamment à ce dessein qu'il a écrit, et adressé à Néron un traité sur la clémence, que nous avons entre les mains.

Dio. ap. Vales.

On ne se trompera pas même, si l'on attribue à ses conseils et à ceux de Burrhus tout ce qui se fit de bon sous l'autorité de Néron dans les commencemens de son règne. Le jeune prince ne songeoit qu'à se divertir. Il n'aimoit point les affaires : l'oisiveté et la licence avoient seules des charmes pour lui. Forcé pendant long-temps d'obéir à une mère impérieuse, et gêné par le respect que lui inspiroient malgré lui les talens et la vertu des maîtres qui avoient élevé son enfance, il étoit alors enivré du plaisir de se voir sorti de tutelle, et libre de disposer de sa personne et de ses actions. Ainsi il laissoit sans peine Agrippine d'une part, Sénèque et Burrhus de l'autre, prendre ou se disputer toute l'autorité du gouvernement. Comme les deux ministres prévalurent bientôt sur la mère, et qu'ils étoient hommes pleins de mérite et de sagesse, les affaires de l'état furent bien administrées, sans que Néron s'en mêlât, ou plutôt

[1] *Clementiam suam obstringens crebris orationibus, quas Seneca, testificando quàm honesta præciperet, vel jactandi ingenii, voce principis vulgabat.* Tac.

parce qu'il ne s'en mêloit pas : et tant qu'ils conservèrent leur crédit, le bon gouvernement se soutint au moins en grande partie.

Tel est le fondement de l'estime que faisoit dans la suite Trajan des commencemens de Néron. Il disoit que peu de [1] princes pouvoient se vanter d'égaler les cinq premières années de cet empereur si décrié et si odieux. C'est pourtant dans le cours de ces cinq années que Néron empoisonna son frère et tua sa mère. Mais Trajan distinguoit le train général des affaires et les actions du prince. Néron étoit dès-lors un monstre de vices et de cruauté : mais il laissoit agir ses ministres, qui étoient sages et habiles. La férocité naturelle de son caractère se fit bien connoître dans la mort funeste de Britannicus, que j'ai maintenant à raconter. *Aur. Vict. Ner.*

Cette mort fut occasionnée (qui le croiroit ?) par la chute du crédit d'Agrippine, qui, après avoir été la plus cruelle ennemie de Britannicus, vouloit, les circonstances étant changées, s'en faire un appui et une ressource contre son fils. Elle s'attira elle-même sa disgrâce par ses emportemens et ses violences, qui eurent d'abord pour objet l'amour furtif de Néron pour une affranchie nommée Acté.

Octavie, épouse de Néron, étoit jeune, étoit vertueuse : mais, [2] soit par une malheureuse fatalité, dit Tacite, soit parce que les choses illicites ont toujours plus d'attrait, Néron n'avoit que du dégoût et de l'aversion pour Octavie, et il conçut de l'amour pour Acté, entraîné dans le vice par deux jeunes débauchés, Othon et Sénécion, qui, admis à ses parties de plaisir, et se rendant les confidens des secrets qu'il vouloit dérober à sa mère, s'étoient pleinement insinués dans son esprit, d'abord à l'insu d'Agrippine, et ensuite malgré les efforts *Tac. xiii, 12.*

[1] *Procul differre cunctos principes Neronis quinquennio.*

[2] *Fato quodam, an quia prævalent illicita.*

qu'elle fit pour les écarter lorsqu'elle eut une fois connu leur manœuvre.

Ce qui est bien singulier, c'est que Burrhus et Sénèque ne s'opposoient point au penchant du prince. Frappés de la crainte de l'irriter par leur résistance, et de le voir ensuite s'emporter jusqu'à attenter à l'honneur des premières dames de Rome, ils ne trouvoient pas mauvais qu'il se satisfît avec une affranchie. Sénèque faisoit plus, et il souffroit qu'un de ses amis, Annéus Sérénus, prêtât son nom aux amours de Néron pour Acté : tant la vertu de ces païens est toujours défectueuse et mêlée de taches qui la déshonorent. Burrhus et Sénèque, par une fausse sagesse, pensoient, en abandonnant une partie, sauver l'essentiel. Mais les passions ne se gouvernent pas ainsi. Ce qu'on leur accorde est une amorce pour aller plus loin : et Néron, prenant avantage du consentement de ceux qui auroient dû le retenir, se crut tout permis, se donna pleine carrière, et ne connut plus de frein.

Dio.

Tac. XIII, 13.

Agrippine n'usa pas de la même connivence que Sénèque et Burrhus, mais elle se porta à l'autre excès. Au lieu d'attendre en patience le repentir, et peut-être le dégoût de son fils, elle tonnoit avec fureur. « Quoi ! « (disoit-elle) une affranchie rivale d'Octavie ! Acté « la bru d'Agrippine ! » Elle tenoit mille discours pareils, et pleins d'invectives atroces qui, loin d'éteindre le feu, l'allumoient de plus en plus. L'effet qui s'ensuivit, fut que Néron, vaincu par sa passion, secoua le joug de l'obéissance à sa mère, et se livra entièrement à Sénèque. Suétone ajoute qu'il eut même la pensée d'épouser Acté, et qu'afin de préparer les voies à ce mariage, il entreprit de la faire passer pour issue du sang des anciens rois de Pergame, et trouva des consulaires disposés à se parjurer en certifiant, à sa prière, la vérité de cette généalogie fabriquée.

Suet. Ner. 28, *et Dio.*

Alors Agrippine sentit son tort, et elle voulut le réparer [1] par des caresses encore plus déplacées que ses emportemens. Elle avouoit à son fils que sa sévérité avoit été excessive, et elle alloit jusqu'à offrir ses appartemens pour lui faciliter les entrevues avec Acté. Néron ne [2] fut point la dupe de ce ton subitement radouci, et ses amis l'avertissoient de craindre les embûches d'une femme toujours violente, et qui actuellement se masquoit. *Tac.*

Elle revint en effet peu après à son caractère, et prit feu pour un sujet dont il n'eût jamais été possible de deviner qu'elle dût se tenir offensée. Néron, en visitant les bijoux, les diamans, et les autres parures précieuses qui avoient servi aux précédentes impératrices, choisit ce qu'il y avoit de plus beau pour l'envoyer à sa mère. Agrippine reçut ce présent comme un outrage. « On « ne prétend pas (dit-elle) me parer, mais me dé« pouiller. Tout est à moi, et mon fils me fait ma part. » Ces discours furent rapportés, et aggravés; et Néron, irrité contre ceux qui nourrissoient et soutenoient l'orgueil de sa mère, ôta à Pallas la garde du trésor impérial et l'administration des finances, emplois qu'il avoit eus sous Claude, et conservés depuis sa mort.

Agrippine, frappée de ce rude coup, ne [3] garda plus de mesures; et c'est alors qu'elle mêla bien imprudemment Britannicus dans ses discours. Elle osa dire à Néron en face que Britannicus croissoit, et qu'il devenoit in-

[1] *Ut nimia nuper coercendo filio, ità rursùm intemperanter demissa.*

[2] *Quæ mutatio neque Neronem fefellit, et proximi amicorum metuebant, orabantque caveret insidias mulieris semper atrocis, tùm et falsæ.*

[3] *Agrippina ruere in terrorem et minas, neque principis auribus abstinere, quominùs testaretur* adultum jam esse Britannicum, veram dignamque stirpem suscipiendo patris imperio, quod insitus et adoptivus per injurias matris exerceret. Non abnuere se quin cuncta infelicis domûs mala patefierent, suæ imprimis nuptiæ, suum veneficium. Id solum diis et sibi provisum quòd viveret privignus. Ituram cum illo in castra. Audiretur hinc Germanici filia, indè debilis rursùs Burrhus, et exsul Seneca, truncâ scilicet manu, et professoriâ linguâ, generis humani regimen expostulantes. *Simul intendere manus, aggerere probra: consecratum Claudium, infernos Silanorum manes invocare, et tot inrita facinora.*

cessamment capable de remplir la place de son père, et de succéder à une puissance dont il étoit seul digne et légitime héritier, et qu'un étranger, introduit dans la famille impériale par une adoption frauduleuse n'employoit qu'à outrager sa mère par des affronts redoublés. « Oui (ajouta-t-elle), j'avouerai tous les maux que j'ai « faits à cette famille infortunée, mes noces incestueuses, « le poison dont je me suis servie pour abréger les jours « de Claude. Que je me sais bon gré, que j'ai de grâces « à rendre aux dieux, de ce que mon beau-fils vit en- « core! J'irai avec lui au camp, afin que les prétoriens « voient et entendent d'un côté la fille de Germanicus, « et de l'autre un vieux soldat estropié et un professeur « flétri par l'exil, qui sur de si beaux titres prétendent « au gouvernement de l'univers. » En même temps qu'elle parloit avec cette fureur, elle menaçoit son fils du geste et de la main, elle lui prodiguoit les noms les plus injurieux, elle invoquoit les mânes vengeurs de Claude et des Silanus, et lui reprochoit tant de crimes commis pour lui, et dont elle étoit si mal récompensée.

Toute cette violence d'Agrippine ne lui fut d'aucune utilité, et causa la perte de Britannicus. Néron n'étoit déjà que trop porté par lui-même à regarder dans son frère un rival dangereux; et une aventure récente avoit augmenté ses craintes, en lui faisant voir que Britannicus commençoit à se sentir. Pendant les fêtes des Saturnales, entre autres amusemens auxquels s'égayoit le jeune empereur avec ceux de son âge, on joua à la royauté, et le sort la fit échoir à Néron. Il distribua ses ordres, qui n'eurent rien de désagréable ni de mortifiant pour les autres. Mais il commanda à Britannicus de se lever, de s'avancer au milieu de la compagnie, et d'entonner une chanson. Il espéroit que ce prince enfant, qui n'avoit jamais été d'aucun repas, même sage et sérieux, bien loin de connoître les parties de débauche, se trouveroit embarrassé, et apprêteroit à rire aux assistans.

Britannicus, d'un air ferme, chanta des vers qui faisoient entendre qu'il avoit été dépouillé du rang suprême que son père avoit occupé. Tous ceux qui étoient présens furent touchés de compassion, et les marques en éclatèrent d'autant plus librement, que la nuit et la gaîté folâtre du jeu bannissoient la dissimulation. La chose se répandit dans le public, et ce trait d'esprit que Britannicus avoit fait sortir si à propos réveilla dans bien des cœurs des sentimens favorables pour lui. Néron en conçut de vives inquiétudes, qui allumèrent sa haine; et fatigué par les menaces de sa mère, persuadé que le péril croissoit avec l'âge de Britannicus, qui [a] alloit entrer dans sa quatorzième année, il résolut de ne point différer un crime duquel il s'imaginoit que dépendoit sa sûreté.

Mais il n'étoit pas possible de donner couleur à aucune accusation contre Britannicus, et Néron n'osoit pas user d'une violence ouverte envers son frère. Il se détermina donc au poison, et s'adressa pour cela à Julius Pollio, tribun d'une cohorte prétorienne, qui avoit en garde l'empoisonneuse Locuste, dont Agrippine s'étoit si utilement servie pour la mort de Claude. On n'étoit point embarrassé à trouver le moyen de faire donner le poison au jeune prince. Car depuis long-temps on avoit pris soin de composer sa maison de gens qui n'eussent ni foi ni honneur. *Tac. XIII, 15, et Suet. Ner. 33.*

En effet, il fut une première fois empoisonné par ceux-mêmes qui étoient chargés du soin de son éducation. Mais soit que la nature se fût soulagée elle-même par une prompte évacuation qui survint, soit que le poison fût préparé de manière à ne pas manifester tout d'un coup sa malignité, Britannicus en parut quitte pour une incommodité assez légère.

[a] Tacite dit qu'il alloit la finir. Mais j'ai déjà remarqué qu'il y a de l'embarras et du doute sur la date de la naissance de Britannicus. Je suis le parti une fois pris.

Néron, qui ne pouvoit souffrir aucun délai, entra dans une étrange colère contre le tribun et contre Locuste. Il menaca l'un violemment, il frappa l'autre de sa main, et peu s'en fallut qu'il ne l'envoyât au supplice. Et comme elle représentoit qu'elle avoit eu intention, en affoiblissant la dose, d'éviter l'éclat et de cacher son opération : « Il est vrai (répondit-il), je crains « sans doute la peine de la loi. Il vous sied bien, par at« tention à de vains bruits, et pour vous ménager une « défense, de procéder lentement à assurer la tranquil« lité de votre prince ! » Ils l'apaisèrent en lui promettant qu'ils feroient périr Britannicus par une mort aussi prompte que s'il étoit tué d'un coup de tonnerre ; et la préparation de ce nouveau poison, dans lequel entrèrent les drogues les plus violentes, se fit près de la chambre de l'empereur. Il l'essaya d'abord sur un chevreau ; et comme l'animal vécut cinq heures, il ordonna que l'on remît encore le poison au feu pour en augmenter l'activité ; et il ne fut content que lorsqu'en ayant fait de nouveau l'épreuve sur un cochon de lait, il le vit mourir à l'instant même. Enfin il voulut être témoin de la manière dont ses ordres seroient exécutés, et il choisit son propre repas pour le lieu de cette scène tragique.

C'étoit l'usage que les enfans des empereurs mangeassent assis, avec de jeunes seigneurs de leur âge, sous les yeux de leurs parens, mais à une table particulière, qui étoit servie plus frugalement que la grande. Britannicus avoit donc ainsi sa petite table, vu qu'il portoit encore la robe de l'enfance. Son échanson fut mis dans la confidence et chargé de l'exécution. La cérémonie de l'essai qui s'observoit par rapport au jeune prince faisoit un embarras. Voici l'expédient que l'on imagina pour s'en tirer. On lui servit à boire après avoir fait l'essai selon la coutume : mais la liqueur étoit si chaude, qu'il ne put la prendre en cet état ; et dans

l'eau froide on lui versa le poison. La violence en étoit si terrible, que dans le moment Britannicus perdit la respiration et la parole, et tomba sans connoissance. Le trouble s'empare de toute l'assistance : les imprudens s'enfuient : mais ceux qui pensoient plus profondément examinent la contenance de Néron, qui, sans changer d'attitude, couché tranquillement à la renverse, et faisant l'ignorant, dit que c'étoit un accident ordinaire à Britannicus; que dès son enfance il avoit été sujet à des accès d'épilepsie, et que peu à peu l'usage de ses sens lui reviendroit. Néron n'avoit pas encore dix-huit ans ; et déjà ses yeux indifférens avoient la constance d'un tyran endurci au crime. Mais Agrippine fut si consternée, l'effroi et l'horreur dont elle étoit saisie éclatèrent si vivement sur son visage malgré les efforts qu'elle faisoit pour se composer, que tout le monde demeura convaincu qu'elle étoit aussi innocente qu'Octavie. Elle avoit en effet grand lieu de craindre : elle perdoit sa dernière ressource, et elle comprenoit que l'empoisonnement d'un frère frayoit les voies au meurtre de la mère. Après un premier mouvement, elle se remit néanmoins. Octavie, quoique jeune, avoit aussi appris à dissimuler sa douleur, sa tendresse, et tous les sentimens de la nature. Ainsi, Britannicus ayant été emporté entre les bras, on continua le repas avec la même tranquillité et le même air de gaîté qu'auparavant.

Une même nuit vit la mort et les funérailles de Britannicus. Les apprêts du bûcher étoient faits d'avance, et le corps du prince fût brûlé et enseveli dans le Champ-de-Mars avec une pompe très-médiocre. Dion rapporte qu'on l'avoit enduit de plâtre depuis les pieds jusqu'à la tête, pour cacher les signes de poison qui se manifestoient au-dehors; et qu'une pluie violente, ayant délayé ce plâtre, rendit inutile la précaution des empoisonneurs. Tacite ne parle que de [1] la pluie, qui

[1] *Adeò turbidis imbribus, ut vulgus iram deûm portendi crediderit*

fut interprétée comme un témoignage de la colère des dieux contre cet horrible forfait. Tout cela est peu important. Mais ce qui montre combien les jugemens humains sont faux et pervers, c'est que bien des gens ne trouvoient pas le fait fort étrange, alléguant les anciens exemples de jalousie entre frères, et la nature de la souveraine puissance qui ne souffre point de compagnon.

En Britannicus s'éteignit la maison des Claudes, qui, après avoir brillé dans la république avec un très-grand éclat, avoit donné trois empereurs à Rome. Locuste, en récompense de son crime, reçut des fonds de terre considérables; et de peur que l'art funeste dans lequel elle excelloit ne se perdît, Néron eut soin de lui donner des disciples. *Suet.*

Tac. XIII, 17. Il pensa néanmoins à fasciner, s'il eût pu, les yeux du public. Il excusa par un édit affiché la précipitation avec laquelle avoient été rendus les derniers devoirs à Britannicus, disant que l'on avoit suivi la coutume ancienne, de ne point faire un spectacle des funérailles de ceux qui étoient enlevés à la fleur de l'âge, et d'en abréger le cérémonial. Il ajoutoit qu'ayant perdu son frère, il n'avoit plus d'espérance que dans la république; et que le sénat et le peuple, de leur côté, devoient redoubler d'attachement pour leur prince, qui restoit seul d'une famille née pour le souverain commandement.

Il fit ensuite de grandes largesses aux premiers de la cour, et Burrhus et Sénèque ne furent point oubliés [1]. On s'étonna avec raison que des hommes qui se piquoient d'une vertu sévère partageassent en quelque façon la dépouille du prince mort, et s'enrichissent de ses maisons de ville et de campagne. Ils avoient pour

adversùs facinus, cuiplerique etiam hominum ignoscebant, antiquas fratrum discordias et insociabile regnum existimantes.

[1] *Nec defuerunt qui arguerent viros gravitatem asservantes, quòd domos villasque id temporis quasi prædas divisissent.* Tac.

seule excuse, si c'en étoit une en pareille circonstance, les ordres exprès de l'empereur, qui, se sentant coupable, vouloit par ses libéralités acheter son pardon. Ils n'étoient pas même tranquilles sur leur propre sort, voyant que par ce crime d'un si grand éclat Néron commençoit à s'affranchir de leurs foibles liens. Ils ne renoncèrent pourtant pas au ministère, et ils résolurent de continuer de faire tout le bien qu'ils pourroient, puisqu'ils ne leur étoit plus permis de faire tout celui qu'ils auroient souhaité. *Dio. ap. Vales.*

Mais Agrippine fut implacable; il n'y eut ni présens, ni caresses qui pussent la fléchir. Sa colère étoit trop bien fondée sans doute, si elle eût su la contenir dans certaines bornes, et distinguer une sévérité légitime de l'emportement et de l'audace. Elle embrassoit Octavie; elle avoit souvent des entretiens secrets avec ses amis; de tout temps avide d'argent, elle montra alors plus d'activité que jamais pour en amasser de toutes parts, comme si elle eût eu besoin de faire des fonds pour quelque grande entreprise; elle accueilloit gracieusement les gens de guerre; elle témoignoit de la considération pour les noms et les vertus des nobles qui restoient encore de ces anciennes familles romaines: enfin toutes ses démarches sembloient annoncer qu'elle cherchoit à former un parti contre son fils, et à trouver un chef qui voulût se mettre à la tête.

Néron en fut informé, et il lui ôta sa garde. Pour écarter d'elle les courtisans, il la fit sortir du palais, et lui assigna pour habitation l'hôtel qui avoit appartenu à Antonia, mère de Claude: et là, il alloit quelquefois lui rendre visite; mais environné d'une troupe de centurions, et après un baiser froid et quelques paroles vagues, il se retiroit.

Rien[1] au monde n'est plus fragile, dit Tacite, ni sujet

[1] *Nihil rerum mortalium tam instabile ac fluxum est, quàm fama potentiæ non suâ vi nixæ. Statim relictum Agrippinæ limen. Nemo*

à des changemens plus subits qu'une puissance d'emprunt, qui n'a point ses racines en elle-même. Dans le moment la maison d'Agrippine devint une solitude. Personne ne s'intéressa à la consoler, personne ne lui rendit des devoirs, si ce n'est un petit nombre de femmes, dont quelques-unes le faisoient plutôt par haine que par attachement.

Tel étoit le motif qui conduisoit chez elle Junia Silana, dame d'un grand nom, mais plus belle que sage, autrefois mariée à Silius, qui l'avoit répudiée, comme je l'ai dit, à l'instigation de Messaline. Elle avoit été liée intimement avec Agrippine. Mais cette union s'étoit tournée en une inimitié secrète depuis qu'Agrippine avoit dissuadé Sextius Africanus, jeune homme d'une naissance illustre, d'épouser Silana, en lui disant qu'elle étoit d'une mauvaise conduite et déjà sur le déclin de l'âge. Agrippine en avoit usé ainsi par pure méchanceté. Car son intention n'étoit pas de garder pour elle Africanus, mais de l'empêcher de faire un mariage riche, et d'autant plus avantageux, que celle qu'il vouloit épouser n'avoit point d'enfans. Silana s'étoit sentie très-piquée, et ces sortes d'offenses entre femmes ne se pardonnent point : elle résolut de profiter de la disgrâce d'Agrippine pour se venger en achevant de la perdre. Elle entreprit donc, non pas de renouveler contre elle de vieilles accusations qui avoient fait leur effet, ni de lui reprocher ses regrets sur la mort de Britannicus, ses plaintes indiscrètes sur les outrages qu'Octavie éprouvoit de la part d'un ingrat époux; elle lui imputa le dessein d'élever à l'empire Rubellius Plautus, qui par Julie sa mère, fille de Drusus, fils de Tibère, comptoit, aussi-bien que Néron, Auguste pour trisaïeul, et de remonter elle-même sur le trône en l'épousant. Silana arrangea son plan avec deux de ses cliens, Iturius et Calvisius, qui le

solari, nemo adire, præter paucas feminas, amore an odio incertum. Tac. XIII, 19.

communiquèrent à Atimétus, affranchi de Domitia *, tante paternelle de Néron. Il y avoit inimitié et jalousie entre Domitia et Agrippine. Ainsi Atimétus embrassa avec joie l'occasion de nuire à l'ennemie de sa maîtresse; et pour porter l'accusation à l'empereur, il s'adressa au pantomime Pâris, affranchi comme lui de Domitia, et qui, amusant le prince par son art enchanteur, avoit ses entrées au palais. Paris ne perd pas un moment, et part de la main.

La nuit étoit avancée, et Néron tenoit encore table, se livrant aux excès du vin. Pâris entre d'un air triste et morne, et expose dans le plus grand détail tout ce qu'il venoit d'entendre. Néron fut si effrayé, que dans le premier mouvement il vouloit faire mourir sa mère et Plautus. Il eut même la pensée, selon Fabius Rusticus, écrivain contemporain cité par Tacite, de destituer Burrhus, comme créature d'Agrippine, et s'entendant avec elle par reconnoissance. Fabius ajoutoit que les provisions de la charge de préfet du prétoire avoient été dressées en faveur de Cécina Tuscus, fils de la nourrice de Néron; et que ce fut Sénèque dont le crédit sauva Burrhus en cette occasion. Quoiqu'il en soit de ce fait, que Tacite n'assure pas, ce qui est certain, c'est que Néron ne put être détourné du dessein d'ôter sur-le-champ la vie à sa mère que par la promesse que lui fit Burrhus d'exécuter ses ordres contre elle, si elle étoit convaincue. Mais ce sage ministre lui représenta « que tout accusé, et à plus forte raison une « mère, avoit droit de demander qu'on l'entendît dans « ses défenses : que les accusateurs ne paroissoient point : « que l'on n'avoit jusqu'ici contre Agrippine qu'un « discours parti d'une maison ennemie : et que l'affaire, « par son importance, méritoit bien d'être examinée « avec plus de maturité que ne permettoit une nuit

Suet. Ner. 35. Tac.

* Nous avons vu une Domitia tante de Néron mise à mort sous Claude. Il faut qu'elle ait eu une sœur, qui est celle dont il s'agit ici.

« passée pour la plus grande partie dans un repas de « plaisir. »

Les frayeurs du prince s'étant un peu calmées, dès que le jour fut venu, Burrhus et Sénèque, assistés de quelques-uns des affranchis, se transportent chez Agrippine, pour lui faire part des accusations intentées contre elle, et lui déclarer qu'elle eût à se justifier, ou à s'attendre à la juste peine d'un pareil crime. Burrhus portoit la parole; et il prit le ton menaçant : ce qui, n'étant guère convenable au respect dû à la mère de l'empereur, me paroît s'adapter assez bien au récit de Fabius Rusticus touchant le danger que Burrhus lui-même couroit alors, et qui lui faisoit craindre tout soupçon de complicité. Il est vrai que la présence des affranchis pouvoit suffire pour l'obliger de se mettre en garde, de peur de donner lieu aux délations de ces âmes basses.

Agrippine s'éleva à proportion qu'on prétendoit l'humilier. « Je [1] ne m'étonne pas (dit-elle) que Silana, qui « n'a jamais eu d'enfans, ignore les sentimens que la « nature inspire aux mères : car une mère ne change « pas d'enfans comme une impudique change de ga- « lans. Je vois le motif qui fait agir Iturius et Calvisius. « Ruinés par leurs débauches, leur dernière ressource

[1] *Non miror Silanam, nunquàm edito partu, matrum affectus ignotos, habere. Neque enim perindè à parentibus liberi, quàm ab impudicâ adulteri mutantur. Nec si Iturius et Calvisius, adesis omnibus fortunis, novissimam suscipiendæ accusationis operam anui rependunt, ideò aut mihi infamia parricidii aut Cæsari conscientia subeunda est. Nam Domitiæ inimicitiis gratias agerem, si benevolentiâ mecum in Neronem meum certaret. Nunc per concubinum Atimetum et histrionem Paridem, quasi scenæ fabulas componit. Baiarum suarum piscinas excolebat, quùm meis consiliis adoptio, et proconsulare jus, et designatio consulatûs, et cætera adipiscendo imperio præpararentur. Aut existat qui cohortes in urbe tentatas, qui provinciarum fidem labefactatam, denique servos vel liberos ad scelus corruptos arguat. Vivere ego Britannico potiente rerum poteram. At si Plautus aut quis alius rempublicam judicaturus obtinuerit, desunt scilicet mihi accusatores, qui non verba impatientiâ caritatis aliquandò incauta, sed ea crimina objiciant, quibus nisi à filio mater absolvi non possum.* Tac. XIII, 21.

« est de mériter les bonnes grâces d'une vieille en ser-
« vant sa jalouse fureur contre moi. Mais leur accusa-
« tion mercenaire n'a pas assurément assez de poids,
« soit pour me charger d'un parricide, soit pour en
« faire commettre un à l'empereur. Pour ce qui est de
« Domitia, je lui saurois gré de sa haine contre moi,
« si elle la tournoit en émulation de bienveillance et de
« services envers mon fils, au lieu de faire dresser un
« roman aussi absurde qu'injurieux par Atimétus son
« mignon, et par le pantomime Pâris. Elle s'occupoit
« à embellir et à peupler ses viviers de la côte de Baies
« pendant que je travaillois à procurer à mon fils l'a-
« doption de Claude, la puissance proconsulaire, la dé-
« signation au consulat, et les autres prérogatives qui
« lui ont servi de degrés pour parvenir à l'empire. Si
« l'on veut que je sois coupable, que l'on me produise
« donc quelque témoin qui m'accuse d'avoir tenté la fi-
« délité ou des cohortes prétoriennes dans la ville, ou
« des légions dans les provinces, ou enfin de m'être as-
« socié qui que ce puisse être, soit esclave, soit affranchi,
« pour un mauvais dessein. Je pouvois espérer de vivre
« sous Britannicus empereur. Mais si Plautus ou tout
« autre tenoit les rênes de l'empire, manquerois-je d'ac-
« cusateurs, qui auroient à me reprocher, non quelques
« paroles indiscrètes, effet d'une tendresse trop impa-
« tiente, mais des crimes dont il n'y a qu'un fils qui
« puisse absoudre sa mère? »

Un discours si animé fit une vive impression sur ceux qui l'entendirent, et au lieu d'insister sur l'accusation, il ne songèrent qu'à apaiser la colère d'Agrippine. Elle demanda un entretien avec son fils; et, l'ayant obtenu, elle ne se mit point en devoir de se justifier, comme si son innocence eût pu être suspecte; elle ne parla point non plus de ses bienfaits, de peur de paroître les reprocher; mais elle demanda et obtint la punition des délateurs, et des récompenses pour ses amis. Fénius Rufus

eut l'intendance des vivres, Arruntius Stella le soin des jeux dont l'empereur faisoit actuellement les préparatifs, C. Balbillus la préfecture d'Egypte. Le gouvernement de Syrie fut promis à Anteïus : mais on éluda sous divers prétextes l'exécution de cette promesse, et Anteïus resta dans la ville. Silana fut exilée, Iturius et Calvisius relégués, Atimétus puni du dernier supplice. Pâris étoit trop nécessaire aux plaisirs du prince pour n'être pas épargné ; et même l'année suivante Néron le fit déclarer libre de naissance par sentence du juge, ne craignant point d'offenser sa tante pour favoriser un comédien qui le divertissoit, et de la priver du droit de patronat sur celui qui avoit été son esclave. Quant à ce qui regarde Plautus, il n'en fut fait aucune mention pour le présent.

Tac. XIII, 27.

Tac. XIII, 22.

Le mauvais succès qu'avoient eu les accusateurs d'Agrippine n'empêcha pas un certain Pætus d'intenter une semblable accusation de crime d'état contre Pallas et Burrhus. Il leur imputa de s'être concertés pour faire passer l'empire sur la tête de Cornélius Sylla, qui joignoit à la splendeur de son nom la qualité de gendre de Claude, dont il avoit épousé la fille Antonia. L'accusation étoit entièrement destituée de preuves, et la personne de l'accusateur peu capable de l'accréditer. C'étoit un homme décrié par le métier qu'il faisoit d'acheter les biens confisqués au profit du trésor public, qui se vendoient à l'encan, et de s'enrichir ainsi aux dépens des malheureux.

L'innocence de Pallas ne fut donc point suspecte : mais son arrogance choqua étrangement. Car quelques-uns de ses affranchis lui ayant été nommés comme complices, il répondit que jamais dans sa maison il ne faisoit connoître ses volontés que par un signe de tête ou par un geste de la main ; et que s'il étoit besoin d'une explication plus étendue, il écrivoit, afin qu'il n'y eût aucun commerce de paroles entre lui et ses gens. Burrhus, quoique accusé, opina parmi les juges. L'accusa-

teur fut condamné à l'exil, et l'on brûla les registres dont il se servoit pour chicaner les citoyens, sous prétexte de soutenir les droits du trésor public et d'y faire rentrer des sommes dues anciennement par des particuliers.

Sur la fin de l'année Tacite observe que l'empereur purifia la ville par la cérémonie religieuse appelée *lustration*, parce que le tonnerre étoit tombé sur les temples de Jupiter et de Minerve.

Néron nomma consuls pour l'année suivante Q. Volusius et P. Scipion,

Q. VOLUSIUS SATURNINUS. An. R. 807.
P. CORNÉLIUS SCIPIO. De J.C. 56.

Sous ces consuls il s'avisa d'un genre de divertissement bien indigne de la majesté de son rang : ce fut de voler dans les rues. Dès que la nuit commençoit, il sortoit déguisé, tantôt d'une façon, tantôt de l'autre, et accompagné de jeunes fous comme lui. Il parcouroit ainsi toute la ville, attaquant ceux qui revenoient de souper, les frappant, les blessant s'ils résistoient, et quelquefois même les jetant dans les égouts. Il entroit dans les cabarets, dans les lieux de débauche, pilloit et emportoit tout : et pour le partage du butin, il avoit établi un marché dans son palais où se vendoit au plus offrant et dernier enchérisseur ce qui avoit été volé pendant la nuit. Dabord on ne le connoissoit pas; et comme il insultoit toutes sortes de personnes, hommes et femmes, il fut bien battu en différentes occasions, et reçut des coups dont il porta la marque sur le visage. Un sénateur nommé Montanus le maltraita si fort, que Néron fut obligé de garder la chambre. Néanmoins, traitant tout cela de jeu, il ne songeoit point à se venger. Mais Montanus, lorsqu'il sut à qui il avoit eu affaire, ayant eu l'imprudence de lui écrire pour lui faire des excuses, reçut cette réponse terrible : « Comment! un homme

Tac. XIII, 25.
Suet. Ner. 26.
Dio.

« qui a battu Néron vit encore ! » Et il fut contraint de se donner la mort. Depuis cette aventure, Néron ne devint pas plus sage, mais plus précautionné : et dans ses expéditions nocturnes il se faisoit suivre à quelque distance par des tribuns et des soldats de sa garde, qui avoient ordre, tant que la querelle n'iroit pas loin, de rester tranquilles ; mais si elle devenoit sérieuse, d'accourir et de se servir de leurs armes. Ce qu'il y eut de plus fâcheux, c'est qu'un si mauvais exemple eut des imitateurs. Othon avoit sa bande ; et son amusement étoit de saisir ceux que la foiblesse de l'âge ou l'ivresse mettoit hors d'état de défense, et de les berner. Plusieurs autres commettoient, à l'abri du nom de Néron, les mêmes excès, ou de plus grands encore ; en sorte que la ville étoit devenue un bois, et la nuit se passoit dans une sorte de captivité. Ce jeu indécent plaisoit tellement à Néron, qu'il voulut encore s'y exercer au théâtre en plein jour.

Suet. Oth. 2.

Tac.

Il avoit ôté l'année précédente la garde qui assuroit la tranquillité des spectacles, tant pour écarter le soldat d'une contagion trop capable de corrompre la discipline, que pour laisser au peuple un plus grand air de liberté. Cette liberté dégénéra bientôt en licence. Les jalousies des pantomimes excitoient entre eux des dissensions : et les spectateurs, aussi peu sensés que ceux qui se donnoient en spectacle, prenoient parti pour l'un contre l'autre. De là des séditions, des batteries, que Néron se faisoit un plaisir d'animer, tantôt caché parmi la foule, tantôt se montrant à découvert, et faisant le personnage de porte-enseigne et de boute-feu ; et lorsque la querelle s'étoit échauffée, et que l'on se battoit à coups de pierres et de bouts de bancs rompus, il prenoit part au combat, il lançoit sur le peuple tout ce qu'il trouvoit sous sa main ; et dans une de ces occasions il blessa un préteur à la tête. Cependant, comme ces factions théâtrales mettoient en combustion toute la ville, et

pouvoient avoir des suites qui intéressassent le gouvernement, les gens sages lui firent trouver bon que l'on y mît ordre : les pantomimes furent chassés de l'Italie, et l'on rétablit les gardes à toutes les avenues du théâtre.

Cette année fournit peu d'événemens publics. Le plus remarquable est une contestation qui s'émut dans le sénat au sujet des affranchis, dont l'insolence contre leurs patrons avoit besoin d'être réprimée ; et plusieurs prétendoient qu'on ne pouvoit y apporter de remède efficace qu'en donnant aux patrons le pouvoir de réduire de nouveau en servitude leurs affranchis, lorsqu'ils les éprouveroient ingrats. « La plus grande peine (disoient-« ils) qu'un affranchi ait à craindre de la part de son « patron, c'est d'être relégué à vingt [a] milles de Rome, « et d'aller passer délicieusement son temps sur les côtes « de Campanie. Ce n'est pas là un frein assez puissant « pour contenir cette nation dans le devoir. » Tac. XIII, 26.

L'affaire parut trop importante aux consuls pour être décidée sans la participation du prince, et ils ne voulurent point la mettre en délibération qu'ils n'eussent reçu ses ordres. En effet, le corps des affranchis étoit très-nombreux ; il remplissoit tous les offices subalternes de la société civile ; et même la plupart des chevaliers et des sénateurs n'avoient pas une autre origine. C'est ce qu'observent dans Tacite ceux qui prennent parti pour les affranchis ; et ils ajoutent « qu'il y avoit deux ma-« nières de donner la liberté à un esclave, l'une moins « solennelle, qui permettoit au maître le repentir ; l'au-« tre autorisée par l'intervention du magistrat, après « laquelle il n'y avoit plus de retour : que c'étoit aux « maîtres à y bien penser avant que d'accorder un « bienfait qui devoit être irrévocable. »

Cet avis prévalut. Néron écrivit au sénat que, lors-

[a] Plusieurs des plus savans interprètes pensent qu'il y a faute dans le texte de Tacite, et que l'on doit y lire *centesimum lapidem*, cent milles.

qu'un patron croiroit avoir des sujets de plaintes graves contre son affranchi, il falloit l'écouter, et statuer selon l'exigence du cas; mais qu'il n'étoit point à propos de faire aucune loi commune qui dérogeât à l'ancien droit. C'étoit ce qu'avoit pratiqué Claude, qui rendoit, comme nous l'avons dit, des jugemens très-sévères contre les affranchis ingrats, sans porter néanmoins préjudice aux priviléges de tout le corps. Néron, en même temps qu'il protégeoit les affranchis contre une nouvelle rigueur que l'on vouloit introduire, fut pourtant attentif à les renfermer dans leur état. Pendant long-temps il n'admit dans le sénat aucun fils d'affranchi, et ceux que la facilité de ses prédécesseurs y avoit laissé entrer, il les exclut des honneurs.

Tom. II, *l.* VIII, *p.* 157.

Suet. Ner. 15.

Le sénat avoit encore le libre exercice de sa puissance, au moins dans les affaires auxquelles le prince ne jugeoit pas à propos de prendre part. Vibullius, préteur, ayant ordonné que l'on menât en prison quelques particuliers qui avoient signalé leur pétulance dans les querelles des pantomimes, le tribun Antistius les avoit fait relâcher. Vibullius en porta ses plaintes au sénat, qui improuva la licence du tribun, et défendit à ses collègues d'entreprendre sur les droits des préteurs et des consuls. On dressa même un règlement en plusieurs articles pour réduire dans des bornes plus étroites cette puissance, qui, sous le gouvernement républicain, avoit tant de fois fait trembler le sénat. La réforme s'étendit aux édiles, soit curules, soit plébéiens, à qui l'on prescrivit jusqu'à la concurrence de quelle somme ils pourroient prononcer des amendes, et quelle nature de peines il leur seroit permis d'infliger.

Tac. XIII, 28.

Helvidius Priscus, tribun du peuple, eut dans le même temps une prise avec Obultronius Sabinus, l'un des questeurs chargés de la garde du trésor public; et c'est peut-être à cette occasion que l'administration du trésor fut ôtée de nouveau aux questeurs pour être ren-

due, suivant l'institution d'Auguste, à d'anciens préteurs, dont l'âge plus mûr paroissoit mieux convenir à un emploi de cette importance. Il y avoit eu à ce sujet plusieurs variations que nous avons rapportées chacune en son lieu. L'ordre rétabli par Néron eut plus de stabilité, et dura pendant long-temps.

Tacite ferme le récit des événemens de cette année par la mort de deux personnages d'un nom et d'un rang distingués. L'un est Caninius Rébilus, homme consulaire, que sa grande connoissance des lois et ses richesses plaçoient parmi les premiers du sénat. Devenu vieux et infirme, il se délivra, en se faisant ouvrir les veines, d'une vie ennuyeuse, et des souffrances qui étoient le juste salaire des débauches de sa jeunesse. Il paroît que c'est le même Caninius Rébilus dont nous avons dit que Julius Grécinus refusa les présens à cause de ses mauvaises mœurs. L. Volusius, qui mourut vers le même temps, est plus digne d'estime : puissamment riche, mais par de bonnes voies et par une sage économie, et assez modéré dans sa conduite pour avoir pu pousser sa carrière, sous tant de méchans et cruels empereurs, jusqu'à l'âge de quatre-vingt-treize ans. *L. VII, p. 20.*

Néron prit un second consulat, dans lequel il se donna pour collègue L. Pison.

NÉRO CLAUDIUS CÆSAR AUGUSTUS. II.
L. CALPURNIUS PISO.

AN. R. 808.
DE J. C. 57.

L'année du second consulat de Néron est encore stérile en événemens dignes de mémoire : à moins [1], dit Tacite, que l'on ne veuille occuper sa plume à décrire et à louer les fondemens et la charpente d'un amphithéâtre de bois que Néron éleva dans le Champ-de-Mars. *Tac. Ann. XIII, 31. Suet. Ner. 12.*

[1] *Nisi cui libeat, laudandis fundamentis et trabibus quis molem amphitheatri apud Campum Martis Cæsar exstruxerat, volumina implere : quùm ex dignitate populi romani repertum sit, res illustres annalibus, talia diurnis actis mandare.* Tac.

Mais, continue ce grave historien, ces sortes de futilités sont pour les livres journaux de la ville : l'histoire demande de plus grands objets.

Comme on doit tenir pour grand tout ce qui appartient aux mœurs, tout acte de douceur et d'humanité, nous rapporterons ici, d'après Suétone, que Néron n'ensanglanta point son amphithéâtre : ou, si dans les jeux qu'il y donna il y eut du sang répandu par les blessures, du moins il n'en coûta la vie ni à aucun gladiateur, ni même aux criminels qui combattirent contre les bêtes. Néron n'est pas reconnoissable dans ce respect pour la vie des hommes. Il lui fut sans doute inspiré par Sénèque en cette occasion. C'étoit une leçon perdue, et dont ni l'empereur ni la nation n'étoient capables de profiter.

Tac. Les faits que Tacite nous administre sous cette année font honneur, pour la plupart, au gouvernement de Sénèque et de Burrhus : les colonies de Capoue et de Nocère, qui se dépeuploient, fortifiées d'un nombre de vieux soldats que l'on y envoya aux mêmes droits que les anciens habitans : une largesse au peuple de quatre* cents sesterces par tête : quarante** millions de sesterces prêtés par le fisc au trésor public, qui étoit épuisé et ne pouvoit soutenir son crédit : défenses faites aux magistrats et aux intendans de l'empereur dans les provinces d'y donner aucune fête, aucun spectacle, de peur que par l'amorce de ces divertissemens publics ils ne désarmassent la vengeance des peuples opprimés, et n'obtinssent ainsi l'impunité de leurs fautes. Rien n'empêche de compter encore au nombre des traits louables l'indulgence dont on usa envers Lusius Varius, personnage consulaire, qui autrefois condamné pour cause de péculat ou de concussion, fut rétabli dans sa dignité de sénateur.

* Cent francs.

** Cinq millions de livres tournois.

Je ne sais ce que l'on doit penser d'une prétendue grâce faite au public, avec une petite ruse qui a été plus

louée par un écrivain moderne que par Tacite. Je raconterai simplement le fait. On levoit sur chaque vente d'esclave le vingt-cinquième du prix, et c'étoit l'acheteur qui payoit ce droit. Il fut dit par le nouveau règlement que ce même droit seroit payé par le vendeur. Il est visible que c'étoit une illusion, et que, dans les deux cas, la chose revenoit au même, puisque le vendeur ne manquoit pas d'ajouter au prix de son esclave le droit qu'il avoit payé. Mais cette illusion procuroit-elle un effet avantageux? C'est ce que je laisse au jugement du lecteur.

Esprit des lois, l. XIII, c. 7.

L'affaire de Pomponia Grécina mérite de notre part une attention particulière. Cette dame, mariée à A. Plautius, qui avoit été récompensé par le petit triomphe de ses victoires sur les peuples de la Grande-Bretagne, fut accusée, dit Tacite, de superstition étrangère : ce que la plupart des interprètes expliquent, non sans raison, du christianisme que saint Pierre ou ses disciples prêchoient actuellement dans Rome. Elle fut renvoyée au jugement de son mari, qui, dans une assemblée de parens, suivant l'ancien usage, instruisit le procès et prononça de leur avis que sa femme étoit innocente.

Ce que Tacite nous apprend de la conduite et du caractère de Pomponia ne déshonore point la profession du christianisme. Elle avoit été attachée à Julie, fille de Drusus; et lorsque cette princesse eut péri par les embûches de Messaline, Pomponia prit le deuil et le garda persévéramment pendant quarante ans qu'elle vécut encore, portant dans son extérieur les témoignages de la douleur qu'elle conservoit au fond de l'âme. Cette constance d'amitié ne lui attira aucune disgrâce du vivant de Claude, et lui fit honneur sous les empereurs suivans.

Plusieurs personnages de distinction, et qui avoient eu autorité dans les provinces, furent accusés pour les rapines et les injustices qu'ils y avoient commises : un

seul fut condamné. Cossutianus Capito, homme décrié et couvert d'opprobres, après avoir exercé cruellement dans Rome le métier de délateur, avoit cru pouvoir tyranniser à plus forte raison la Cilicie, dont le gouvernement lui étoit échu. Les Ciliciens le poursuivirent avec tant de vigueur et de fermeté, que, malgré tout ce qu'il avoit de talens et d'effronterie, il renonça à se défendre, et fut condamné comme coupable de concussion.

Eprius Marcellus, autre instrument de tyrannie, fut plus heureux, quoique aussi criminel. Il étoit accusé par les Lyciens, qu'il avoit extrêmement vexés. Mais il cabala si bien, il fit une si forte brigue, que non-seulement il fut absous, mais plusieurs de ses accusateurs furent punis par l'exil.

Pour ce qui est de Céler, chevalier romain, et ci-devant intendant de l'empereur en Asie, Néron le sauva. Céler avoit été le ministre d'Agrippine pour l'empoisonnement de M. Silanus. Un si grand crime lui assuroit l'impunité de tous les torts qu'il pouvoit avoir vis-à-vis des Asiatiques. On n'osa pourtant pas le faire absoudre; mais, comme il étoit vieux, on traîna son affaire en longueur, et il mourut avant le jugement.

Néron se fit consul encore pour l'année suivante; et son collègue fut Valérius Messala, dont le bisaïeul, c'est-à-dire le fameux orateur Messala, avoit géré le consulat quatre-vingt-neuf ans auparavant avec Auguste, trisaïeul de Néron.

An. R. 809. De J. C. 58.

NÉRO CLAUDIUS CÆSAR AUGUSTUS. III.
VALÉRIUS MESSALA.

Le prince exerça une libéralité très-bien placée envers Messala son collègue, dont la pauvreté vertueuse avoit besoin de secours. Il lui assigna un revenu de cinq cent mille * sesterces par an, pour l'aider à soutenir la splendeur de son nom et de sa famille. Il fit aussi des pen-

* Soixante-deux mille cinq cents livres.

sions à Aurélius Cotta et à Hatérius Antoninus, quoiqu'ils ne fussent pas dans le cas de Messala, et qu'ils eussent dissipé par leur luxe les grands biens qu'ils avoient reçus de leurs pères. Tels sont les exemples détaillés que Tacite nous fournit des attentions bienfaisantes de Néron, annoncées ci-dessus en général d'après Suétone.

Un accusé célèbre intéressa vivement le public; et, quoique digne objet de la haine d'un grand nombre de citoyens du premier ordre, sa condamnation ne laissa pas de faire quelque brèche à la réputation de Sénèque. Nous avons eu plusieurs fois à faire mention de Suilius, dont la vie avoit été sujette à une grande variété d'aventures. Questeur de Germanicus, exilé par Tibère, rappelé par Caligula, tout-puissant sous Claude par son crédit immense et par son éloquence vénale, il n'étoit pas sous Néron [1] autant humilié que ses ennemis le souhaitoient, et il aimoit mieux paroître coupable que suppliant. Bien des gens pensoient que c'étoit pour l'opprimer que l'on avoit renouvelé au commencement de ce règne les dispositions de la loi Cincia, et les peines qu'elle prononçoit contre les avocats qui recevoient de l'argent de leurs parties. Et [2] Suilius s'en plaignoit hautement. Il attribuoit à Sénèque cette manœuvre; et comme il étoit naturellement fier, et encore enhardi

Tac. XIII, 42.

[1] *Non quantùm inimici cuperent demissus, quique se nocentem videri quàm supplicem mallet.*

[2] *Nec Suilius questu abstinebat, præter ferociam animi, extremâ senectâ liber, et Senecam increpans* infensum amicis Claudii, sub quo justissimum exsilium pertulisset. Simul studiis inertibus et juvenum imperitiæ suetum, livere iis qui vividam et incorruptam eloquentiam tuendis civibus exercerent. Se quæstorem Germanici, illum domûs ejus adulterum fuisse. An gravius existimandum sponte litigatoris præmium honestæ operæ assequi, quàm corrumpere cubicula principum feminarum? Quâ sapientiâ, quibus philosophorum præceptis, intra quadriennum regiæ amicitiæ, ter millies sestertiûm paravisset? Romæ testamenta et orbos velut indagine ejus capi Italiam et provincias immenso fenore hauriri. At sibi labore quæsitam et modicam pecuniam esse. Crimen, periculum, omnia potiùs toleraturum, quàm veterem ac diù partam dignationem subitæ felicitati submitteret. *Tac.*

par son extrême vieillesse, il faisoit contre lui des invectives atroces, que je rapporterai d'après Tacite comme le langage d'un ennemi, qui, outre qu'il exagère, donne pour certains des faits appuyés uniquement sur des bruits injurieux, mais dans les discours duquel il peut néanmoins se trouver quelque vérité.

Il accusoit donc Sénèque d'être le persécuteur des amis de Claude, sous lequel il avoit souffert un exil très-justement mérité. Il ajoutoit que ce professeur, accoutumé à des études oisives, et ne sachant que donner des leçons à de jeunes commençans, portoit envie à ceux qui pratiquoient une vive et mâle éloquence pour la défense des citoyens. « Moi (disoit-il), j'ai été le questeur de Germanicus, et Sénèque le corrupteur de sa famille. Lequel est le plus criminel, ou de recevoir pour un service plein d'honneur la récompense qu'un plaideur offre volontairement, ou d'entretenir un commerce adultère avec des princesses? O la belle sagesse! ô les excellens préceptes de philosophie que ceux qui apprennent à acquérir en quatre ans de faveur trois * cents millions de sesterces! Il a ses filets tendus dans Rome, où viennent se prendre toutes les riches successions, et il est l'héritier universel de ceux qui n'en ont point. Il ruine l'Italie et les provinces par ses usures exorbitantes. Quant à moi, je ne possède qu'un bien médiocre, et qui est le fruit de mon travail. Oui, je subirai l'accusation, je braverai tous les dangers, plutôt que d'aller faire humblement hommage de la considération dans laquelle je vis depuis tant de temps à une fortune récente et qui n'a pas quatre ans de date. »

* Trente-sept millions cinq cent mille livres.

On voit que Suilius renouvelle contre Sénèque la vieille calomnie de l'adultère prétendu avec Julie, fille de Germanicus. Peut-être vouloit-il encore faire entendre que son ennemi étoit actuellement en un pareil commerce avec Agrippine. Car cela s'est dit,

Dio.

quoique la chose soit hors de toute vraisemblance, et que Tacite n'en insinue pas le moindre soupçon. Les reproches que Suilius fait à Sénèque sur ses richesses immenses sont mieux fondés. Nous pourrons en parler ailleurs, et nous tâcherons de peser équitablement les raisons que l'opulent philosophe a alléguées lui-même en faisant son apologie sur cet article.

On ne manqua pas de rapporter à Sénèque tous les discours de Suilius dans ses propres termes, ou même chargés encore et rendus plus odieux. La vengeance suivit de près; et Suilius fut accusé de vexations exercées contre les sujets de l'empire dans le temps qu'il gouvernoit l'Asie, et du crime de péculat. Mais, pour être en état de poursuivre cette accusation, il falloit faire venir des témoins de l'Asie; ce qui donnoit à l'accusé un intervalle d'un an. Ce délai parut trop long, et on prit le parti de l'attaquer sur les crimes commis dans la ville, dont on avoit les témoins sous la main.

On l'accusa donc d'avoir été cause de la mort de Julie, fille de Drusus, de Poppéa, de Valérius Asiaticus, et de plusieurs autres illustres personnages; d'avoir fait condamner une multitude de chevaliers romains : en un mot, on lui imputoit toutes les cruautés du gouvernement de Claude. Suilius se défendit sur les ordres de Claude, auxquels il ne lui avoit pas été permis de se refuser. Mais Néron lui ôta cette ressource en déclarant qu'il étoit certain, par les registres de son père, que personne n'avoit été forcé à se porter pour accusateur. Alors Suilius se trouva embarrassé, et il se rejeta sur Messaline. Cette défense fut très-mal reçue. « Par quelle raison avoit-il été choisi plutôt que tout « autre pour être l'instrument des cruautés d'une femme « impudique? Il faut punir (disoit-on) les ministres de « la tyrannie, qui, après avoir recueilli le fruit du « crime, entreprennent de se décharger du crime même « sur un tiers. »

Suilius fut condamné à l'exil, partie de ses biens confisquée, partie laissée à son fils et à sa petite-fille; et on lui assigna pour séjour les îles Baléares. Au reste, ni pendant le cours du procès, ni après le jugement, il ne rabattit rien de sa fierté : et il se rendit son exil agréable par l'abondance et les délices dans lesquelles il vécut. Les accusateurs voulurent attaquer son fils Nérulinus, comme complice des concussions que le père avoit commises en chef. Néron arrêta leurs poursuites, disant que la vindicte publique étoit satisfaite.

Tac. XIII, 44. Dans le même temps un tribun du peuple, nommé *Octavius Sagitta*, fut conduit, par les fureurs d'un amour criminel, à l'assassinat de celle qu'il aimoit, et conséquemment à sa propre ruine. Ayant conçu une passion violente pour Pontia, femme mariée, il lui persuada d'abord de se laisser corrompre, et ensuite de se séparer de son mari. Le dessein d'Octavius étoit d'épouser Pontia, et elle y avoit consenti. Mais cette femme artificieuse, se voyant libre, et espérant de se marier plus richement, refusa de tenir parole. L'amant, désespéré, se rend chez elle avec un poignard sous sa robe, accompagné d'un affranchi; et après une explication qui se passa en plaintes, en reproches, en menaces, enfin il prend son poignard, tue Pontia, et blesse la femme de chambre qui accourut au secours de sa maîtresse.

Le crime étoit constant; mais l'affranchi, par une générosité louable, quoique dans une matière très-criminelle, se chargeoit de tout, et soutenoit que c'étoit lui qui avoit tué Pontia pour venger l'affront fait à son patron. La déposition de la femme esclave dissipa ce nuage; et Octavius, condamné, subit la peine portée par la loi du dictateur Sylla contre les assassins, c'est-à-dire, l'exil et la confiscation des biens. Car telle étoit la douceur, ou plutôt la mollesse des lois romaines,

qu'elles ne prononçoient point de peine plus rigoureuse contre les crimes les plus atroces; et c'étoit par la puissance militaire que les empereurs faisoient tant d'exécutions sanglantes.

Nous avons vu que le nom de Sylla, gendre de Claude, avoit été mis en avant dans un projet de conspiration attribué à Pallas et à Burrhus. Néron ne l'avoit pas oublié, et le peu d'esprit et de talens de Sylla, loin de guérir ses soupçons, les augmentoit, parce qu'il s'imaginoit que c'étoit un dehors affecté pour cacher la ruse et la fraude. Ceux qui sont suspects au prince ne peuvent manquer de délateurs. Un misérable affranchi, nommé *Graptus*, qui avoit vieilli dans la maison des Césars depuis Tibère, et qui par une longue expérience étoit rompu dans le manége de la cour, entra dans les sentimens secrets de Néron en chargeant Sylla, par un mensonge grossier, d'avoir attenté à la vie du prince. Voici de quelle occasion profita le calomniateur. *Tac.* XIII, 47.

Le pont Milvius, aujourd'hui *Ponte - Mole*, à trois milles de Rome, étoit alors un lieu de parties de plaisir pour la jeunesse licencieuse, qui venoit volontiers y passer les nuits; et Néron s'y trouvoit souvent, afin d'exercer ses jeux folâtres avec plus de liberté hors de la ville. On en revenoit avant le jour; et dans un de ces retours il arriva que Néron, ayant quitté le droit chemin pour aller aux [a] jardins qui avoient appartenu à Salluste, ministre de Tibère, ses officiers, en revenant sans lui par la route ordinaire, furent attaqués par une troupe de jeunes gens qui se divertirent à leur faire peur.

Sur cette aventure, Graptus bâtit son accusation contre

[a] On les appeloit *les jardins de Salluste*. Peut-être avoient-ils été acquis autrefois par Salluste l'historien : mais ils furent sans doute embellis par son petit-neveu, ministre, et pendant les premiers temps confident de Tibère : et il me paroît plus vraisemblable que c'est de ce dernier qu'ils tiroient leur nom.

Sylla. Il travestit un badinage fortuit en une embuscade concertée, que le prince n'avoit évitée que par une protection spéciale des dieux ; et quoique l'on n'y eût reconnu aucun des esclaves ni des cliens de Sylla, et que surtout sa timidité basse et stupide fût une preuve parfaite de son innocence, Graptus ne laissa pas de le faire auteur du complot prétendu ; et en vertu d'une accusation si mal fondée, Sylla fut relégué à Marseille, en attendant que Néron fût devenu assez maître de ses actions et assez hardi pour verser le sang de tous ceux qui lui faisoient ombrage.

La ville de Pouzzol étoit fatiguée par des dissensions intestines entre le sénat et le peuple, et la sédition avoit été jusqu'à jeter des pierres et menacer de mettre le feu aux maisons; en sorte que l'on pouvoit craindre que la ville ne pérît dans les fureurs de ses habitans. De part et d'autre il vint des députations au sénat romain, qui commit le fameux jurisconsulte Cassius pour connoître de ces différends et y apporter remède. Mais telle étoit la sévérité de ce magistrat, qu'il se rendit insupportable également aux deux partis; et sur la demande qu'il fit lui-même d'être déchargé de cette commission, on lui substitua les deux frères Scribonius, à qui l'on donna une cohorte prétorienne pour se faire respecter. La terreur de cette troupe de gens de guerre commença à calmer les esprits; et moyennant le supplice d'un petit nombre des plus coupables, la tranquillité fut rétablie dans Pouzzol.

Le sénat ayant eu à délibérer sur une demande des Syracusains qui souhaitoient obtenir la permission de passer dans les combats de gladiateurs le nombre prescrit par la loi, Thraséa Pétus prit le parti de la négative, et le soutint vivement contre l'avis de la pluralité. Il avoit la réputation de l'homme le plus vertueux de son siècle, et toutes ses actions étoient remarquées. Ainsi bien des gens trouvèrent étonnant qu'il exerçât

la liberté sénatoriale sur de si petits objets, pendant qu'il n'ouvroit jamais la bouche sur tout ce qu'il y a de plus important dans un état, sur ce qui regarde la paix et la guerre, les lois, et les impôts. On auroit voulu qu'il eût opté entre un silence universel, ou une liberté qui ne se contraignît sur rien. Ces discours revinrent à Thraséa; et il fit à ses amis, qui lui en rendoient compte, une réponse, si j'ose le dire, assez frivole. Il prétendit que c'étoit pour l'honneur du sénat qu'il débattoit ainsi quelquefois des articles de peu de conséquence, afin que l'on se persuadât qu'une compagnie qui faisoit attention à de pareilles choses ne négligeroit point les grandes, s'il s'y commettoit des abus. J'aimerois mieux qu'il eût répondu, et peut-être le pensoit-il, qu'il vouloit empêcher la prescription; et de peur que les délibérations du sénat ne dégénérassent en un pur cérémonial, lui conserver, par ces menues discussions, le droit d'opiner sur les affaires d'état quand le temps le permettroit.

Cette même année, le peuple se plaignant beaucoup de l'intolérable tyrannie des fermiers des revenus publics, Néron eut la pensée de faire au genre humain le magnifique présent de la remise de tous les impôts. C'étoit une idée plus brillante que solide ; et les sénateurs, en donnant de grandes louanges à la magnanimité du prince, lui représentèrent néanmoins « que « cette remise seroit la ruine de l'empire, qui ne pouvoit « se soutenir sans revenus : qu'après l'abolition des im- « pôts sur les marchandises, on demanderoit ensuite celle « des tributs que chacun payoit à proportion de ses biens : « que la plupart des compagnies pour la levée des « deniers publics avoient été établies par les consuls et « les tribuns dans le temps que le peuple romain jouis- « soit d'une liberté démocratique : et que ce que l'on « avoit ajouté depuis n'avoit eu pour objet que d'égaler « la recette à la dépense : mais qu'il étoit bon de mettre

« un frein à la cupidité des gens d'affaires, afin qu'ils « ne rendissent point odieux par de nouvelles rigueurs « des droits que l'on avoit supportés sans plainte pendant tant d'années. »

C'est ce dernier parti que prit Néron. Il rendit une ordonnance en plusieurs articles, qui tous tendoient à modérer l'avidité des publicains. Le premier portoit que les conditions des baux faits par l'état à ses fermiers pour chaque espèce d'impôt seroient affichées publiquement, afin que chacun pût s'assurer s'ils ne passoient pas leurs pouvoirs. Le second leur interdisoit les poursuites pour le paiement de ce qu'ils prétendroient leur être dû au-delà du terme d'une année. L'empereur ordonnoit encore qu'à Rome l'un des préteurs, et dans les provinces, les propréteurs ou les proconsuls écouteroient les plaintes portées devant eux contre les gens d'affaires, et y feroient droit sur-le-champ. Il maintint les gens de guerre dans l'exemption de tout droit de péage, d'entrée et de sortie, si ce n'est pour les choses sur lesquelles ils feroient eux-mêmes le commerce. Il abolit les droits de quarantième et de cinquantième, introduits par les publicains sans titre légitime sur l'importation et exportation des marchandises. Les provinces d'outre-mer qui fournissoient des blés à Rome et à l'Italie furent soulagées de certaines lois onéreuses qui leur étoient imposées pour ce transport. Il fut dit que les vaisseaux des négocians ne seroient point compris dans la déclaration de leurs biens, ni sujets à aucun tribut. Ces dispositions équitables furent reçues avec de grands témoignages de joie. Mais la plupart n'eurent qu'un effet de peu de durée, et elles furent éludées par les mêmes fraudes contre lesquelles elles étoient établies. Quelques-unes néanmoins s'étoient conservées jusqu'au temps où Tacite écrivoit.

Deux anciens proconsuls d'Afrique, Sulpicius Camérinus et Pomponius Silvanus, accusés pour cause de

mauvaise administration dans leur province, furent absous par Néron. Ce n'étoient que des particuliers, et même en petit nombre, qui se plaignoient du premier; et il y avoit eu moins d'avidité que de rigueur dans sa conduite. Pomponius étoit attaqué par une foule d'accusateurs qui supplioient qu'on leur accordât du temps pour rassembler les preuves et faire venir les témoins. L'accusé demandoit à être jugé sur-le-champ, et il l'emporta. Il étoit vieux, riche, et sans enfans; ce qui lui donnoit un grand crédit. Il vécut plus long-temps que ceux que l'espérance de sa succession avoit engagés à former la brigue qui le sauva.

Tacite, sur la fin de cette année, nous débite une merveille absurde, dont il lui eût été bien facile de reconnoître l'illusion. Il dit que dans le *Comitium*, partie de la place romaine, le figuier Ruminal, qui huit cent trente ans auparavant avoit servi d'abri à l'enfance de Romulus et de Rémus, se dessécha, et ensuite reverdit. Il n'est personne qui ne sente tout d'un coup combien il est contraire aux lois de la nature d'attribuer huit cents ans de durée à un arbre. La vérité est, selon le témoignage de Pline, que le figuier de la place romaine avoit été planté pour conserver la mémoire de celui sous lequel la tradition populaire vouloit que Romulus et Rémus eussent été allaités par une louve. On ne coupoit point cet arbre, on le laissoit mourir de vieillesse, et lorsqu'il étoit mort, les prêtres lui en substituoient un autre.

Tac. XIII, 58.

Plin. XV, 18.

J'ai été bien aise de présenter tout de suite aux yeux du lecteur le tableau du gouvernement de Néron pendant les quatre premières années de son règne. Ce même espace fournit aussi des événemens considérables dans la guerre, surtout du côté de l'Orient et des Parthes. C'est de quoi je vais rendre compte maintenant.

§. II.

Tiridate rétabli par Vologèse sur le trône d'Arménie. Discours à ce sujet dans Rome. Corbulon est chargé de la guerre contre les Parthes. Vologèse retire ses troupes de l'Arménie. Il donne des otages aux Romains. Deux années de calme. Corbulon discipline ses troupes. Renouvellement de la guerre. Témérité d'un officier romain. Corbulon le soumet à une peine militaire. Courses de Tiridate réprimées par Corbulon. Plaintes de Tiridate. Conférence proposée sans effet. Trois forts châteaux emportés par Corbulon en un seul jour. Tiridate tâche en vain d'inquiéter la marche de Corbulon vers Artaxates. Cette ville se rend, et est brûlée et rasée. Marche de Corbulon vers Tigranocerte. Il devient maître de cette ville. Alliance des Hyrcaniens avec les Romains. L'Arménie pleinement soumise, et donnée à Tigrane par Néron. Calme de plusieurs années en Germanie. Digue pour modifier le cours du Rhin. Projet d'un canal de jonction entre la Saône et la Moselle. Les Frisons viennent s'établir dans des terres que les Romains laissoient incultes. Traits de la franchise germanique accompagnée de noblesse dans les sentimens. Les Frisons sont chassés. Les Ansibares viennent remplir leur place et sont aussi chassés. Guerre entre deux peuples germains au sujet de la Sala. Incendie causé par des feux sortis de terre.

Tac. Ann. XIII, 6. J'ai dit que Vologèse, roi des Parthes, avoit prétendu recueillir le fruit des crimes de Rhadamiste, et revendiquer la couronne d'Arménie sur un prince impie et parricide pour la donner à Tiridate, son frère. J'ai dit encore qu'il y eut alternative de bons et de mauvais succès entre Tiridate et Rhadamiste ; et très-peu après

l'avénement de Néron à l'empire on apprit à Rome An. R. 805.
que les Parthes avoient pris la supériorité, et étoient restés maîtres de l'Arménie.

Cette nouvelle, arrivée dans un commencement de règne, donna lieu à bien des discours que Tacite nous rend d'une manière si naturelle, qu'on s'imagine presque les entendre. Les uns disoient : « Comment un prince « âgé à peine de dix-sept ans pourra-t-il soutenir et re« pousser une guerre de cette importance ? Quelle res« source trouvera l'empire dans un chef gouverné par « une femme ? (car alors Agrippine pouvoit tout.) Ses « maîtres lui dictent ses harangues, et dirigent ici ses « démarches. Mais lui seront-ils d'un grand service « pour les combats, pour les siéges de villes, et pour « les autres opérations de la guerre ? » D'autres soutenoient au contraire que l'on avoit droit de mieux espérer de la position actuelle des choses que si le poids de cette guerre fût tombé sur Claude, vieux, imbécille, et qui n'auroit su qu'obéir aux ordres de ses esclaves. Qu'après tout Burrhus et Sénèque avoient fait preuve d'habileté dans la conduite de plusieurs grandes affaires. « Et l'empereur lui-même (continuoit-on) est-il donc « si fort éloigné de la vigueur de l'âge ? Pompée à dix« huit ans, César Octavien à dix-neuf, ont soutenu des « guerres civiles. D'ailleurs il n'est pas toujours besoin « que le chef suprême paie de sa personne ; il lui suffit « souvent d'influer dans les événemens par ses lieute« nans, et par les ordres dont il leur confie l'exécution. « On [1] verra dans l'occasion présente si notre prince « suit de bons ou de mauvais conseils, selon qu'il choi« sira pour conduire cette guerre ou un général habile, « à qui le mérite procure de l'emploi au lieu d'attirer

[1] *Daturum planè documentum, honestis an secùs amicis uteretur, si ducem amotâ invidiâ egregium, quàm si pecuniosum et gratiâ subnixum per ambitum deligeret.* TAC.

« l'envie, ou quelque riche accrédité, à qui la faveur « tienne lieu de mérite. »

On eut lieu d'être content du choix que fit Néron. Il jeta les yeux sur Corbulon, le plus grand homme de guerre qu'eût alors la république ; et ce choix causa une joie universelle. On [1] crut que sous le nouveau gouvernement les vertus et les talens alloient être en honneur.

En attendant que Corbulon pût se rendre sur les lieux, Néron envoya ordre à Numidius Quadratus, gouverneur de Syrie, de recruter ses légions dans les provinces voisines, et de les mener du côté de l'Arménie. Il mit aussi en mouvement les rois dépendans de l'empire, qui étoient à portée d'incommoder les Parthes, tels qu'Antiochus, roi de Comagène, et Agrippa le jeune, que Claude avoit fait d'abord roi de Chalcide en la place d'Hérode son oncle, et qu'il avoit ensuite transféré de cet état à un autre plus considérable, composé de la tétrarchie possédée autrefois par Philippe, fils d'Hérode le grand, et de l'Abilène, où avoit régné Lysanias sous le nom de *tétrarque*. Néron manda à Antiochus et à Agrippa d'assembler leurs troupes et d'entrer sur les terres des Parthes. Il donna les mêmes ordres à Aristobule, fils d'Hérode, roi de Chalcide, et à Soémus, qu'il nomma tous deux rois, l'un de la petite Arménie, l'autre de la Sophène.

Jos. Antiq. xx, 3 et 5.

Tac. xiii, 7.

En même temps que les Romains et leurs alliés faisoient ces préparatifs, Vardane, fils de Vologèse, se révolta contre son père : ce qui obligea le roi des Parthes à retirer ses troupes de l'Arménie, mais non pas d'y renoncer.

Ce commencement de succès fut célébré dans le sénat romain comme une victoire complète. On ordonna des supplications, ou solennelles actions de grâces aux dieux. Il fut dit que pendant les jours des supplications l'empe-

[1] *Videbaturque locus virtutibus patefactus.*

reur porteroit la robe triomphale ; qu'il feroit son entrée dans la ville avec l'honneur de l'ovation ; qu'on lui dresseroit dans le temple de Mars Vengeur une statue de pareille hauteur que celle du dieu. Un décret si flatteur montre bien quel esprit gouvernoit alors les délibérations du sénat. Il y entroit pourtant un motif sincère : et les sénateurs, charmés de la nomination de Corbulon, se portoient de cœur à honorer le prince qui avoit mis en place un homme universellement estimé.

On savoit fort bien que la guerre n'étoit point finie, et Néron partagea l'armée de Syrie entre Quadratus et Corbulon, de manière qu'ils eussent chacun deux légions et pareil nombre d'auxiliaires. On ajouta à l'armée de Corbulon les cohortes et les troupes de cavalerie qui hivernoient dans la Cappadoce. Les rois alliés eurent ordre de prêter leurs services à l'un et à l'autre, selon les besoins de la guerre. Mais l'inclination les portoit à s'attacher à Corbulon.

Ce général, voulant profiter de ces dispositions favorables, dont il sentoit toute l'importance dans les commencemens d'une entreprise, se hâta d'arriver en Orient, et il trouva près de la ville d'Eges en Cilicie Numidius Quadratus, qui étoit venu à sa rencontre, non par honneur, mais par jalousie. Nous avons vu que le gouverneur de Syrie s'étoit conduit assez mollement dans l'invasion de l'Arménie par Rhadamiste. Il paroît que c'étoit un homme de peu de talens. Il craignoit donc, si Corbulon entroit en Syrie pour recevoir les troupes qui lui étoient assignées, d'être humilié, dans son gouvernement même, par la comparaison que l'on feroit de lui avec ce général, grand [1] de taille, magnifique dans son langage, et qui joignoit au mérite réel tout l'extérieur capable d'imposer au vulgaire.

Les deux chefs envoyèrent l'un et l'autre des députés

[1] *Corpore ingens, verbis magnificus, et, super experientiam sapientiamque, etiam specie inanium validus.*

à Vologèse pour l'exhorter à préférer la paix à la guerre, à donner des otages, et à rendre, suivant l'exemple de ses prédécesseurs, les témoignages de respect et de déférence qu'il devoit au peuple romain. Vologèse étoit un prince prudent; et, soit qu'il voulût prendre le temps de se mieux préparer à la guerre, soit qu'il fût bien-aise d'éloigner ceux qui pouvoient lui être suspects en les donnant pour otages, il consentit à la demande des Romains, et remit les plus illustres têtes de la maison des Arsacides entre les mains du centurion Insteïus, qui le premier s'étoit présenté de la part de Quadratus au roi des Parthes.

Dès que Corbulon fut instruit de ce qui s'étoit passé, il envoya Arrius Varus, préfet d'une cohorte, pour reprendre en son nom les otages. La querelle fut vive entre le préfet et le centurion; et pour ne point donner plus long-temps leurs divisions en spectacle aux étrangers, ils convinrent de s'en rapporter à l'arbitrage des otages eux-mêmes, et des ambassadeurs parthes qui les accompagnoient. L'estime des ennemis, aussi-bien que celle des alliés, étoit décidée pour Corbulon; et il fut préféré. Quadratus s'en tint très-offensé, et il se plaignit hautement qu'on le privoit d'une gloire qui étoit le fruit de ses conseils. Corbulon, au contraire, prétendoit que c'étoit sa nomination seule qui avoit tourné en crainte les espérances de Vologèse, et déterminé ce prince à donner des otages. Néron, pour les accorder, fit rendre un décret du sénat, au nom de l'un et de l'autre en commun, portant qu'en conséquence des exploits de Quadradus et de Corbulon, les faisceaux de l'empereur seroient couronnés de laurier. Ce décret appartient vraisemblablement à l'année du premier consulat de Néron, de Rome 806.

Tac. XIII, 34. Sous les années 807 et 808, nous ne trouvons rien dans Tacite qui concerne la guerre d'Arménie. Les Parthes, qui venoient de donner des otages, demeurèrent

sans doute tranquilles; et Corbulon profita de ce temps de calme pour discipliner et former ses troupes, qui en avoient un extrême besoin. Car les légions tirées de Syrie, qui n'avoient point vu la guerre depuis très-longtemps, s'étoient accoutumées à l'inaction, et ne pouvoient supporter aucune fatigue. Il se trouva dans cette armée des vétérans qui n'avoient jamais monté la garde, qui alloient considérer un rempart et un fossé comme des objets nouveaux, et dont ils demeuroient tout surpris. Plusieurs n'avoient ni casque ni cuirasse. De l'embonpoint, de beaux habits, des gains considérables, voilà tout ce qu'ils avoient retiré d'un service passé tranquillement dans les villes.

De pareilles troupes ne convenoient pas assurément à [1] Corbulon, qui avoit pour maxime et répétoit souvent qu'il falloit vaincre l'ennemi avec la hache, c'est-à-dire par les travaux militaires. Il commença par congédier ceux que la vieillesse ou les infirmités rendoient incapables de servir ; et pour remplacer ceux qu'il renvoyoit, il fit des levées dans la Galatie et la Cappadoce. On lui amena de Germanie une légion, et quelques corps de troupes auxiliaires, cavalerie et infanterie.

C'étoit peu d'avoir des hommes, il s'agissoit d'en faire des soldats. La sévérité de la discipline fut le moyen que Corbulon employa. Il tint son armée sous les toiles pendant un hiver si rigoureux, que, pour établir leurs tentes, les soldats étoient obligés de casser et d'enlever la glace qui couvroit la terre. Plusieurs demeurèrent saisis et perclus de la violence du froid : quelques factionnaires en moururent. On remarqua un soldat qui, portant un faisceau de bois, eut les mains gelées, en sorte que, se détachant des bras, elles tombèrent avec sa charge. [2] Corbulon sembloit invulnéra-

[1] *Domitius Corbulo dolabrâ, id est, operibus hostem vincendum esse dicebat.* Front. Strat. IV, 7.

[2] *Ipse cultu levi, capite intecto,*



ble à la dureté de la saison : légèrement vêtu, la tête toujours nue, il se montroit le premier partout, dans les marches, dans les travaux, dans les exercices militaires. Il louoit les braves, encourageoit les foibles, donnoit l'exemple à tous.

Un service si pénible rebuta bien des soldats, et ils commencèrent à déserter. Corbulon remédia à ce mal par une sévérité inflexible : car il n'en étoit pas de son armée comme des autres, dans lesquelles une première et une seconde faute étoient pardonnées. Tout déserteur payoit sur-le-champ de sa tête. [1] Et l'expérience prouva que cette pratique étoit non-seulement salutaire pour la discipline, mais favorable pour épargner le sang ; car il y eut moins de déserteurs dans le camp de Corbulon que dans ceux où l'on tenoit une conduite molle.

Des troupes ainsi préparées étoient bien redoutables pour tout ennemi qui oseroit se mesurer avec elles ; et les Parthes l'éprouvèrent dès qu'ils entreprirent de remuer. Vologèse n'avoit cédé qu'à la nécessité des circonstances. Il croyoit sa gloire intéressée à faire jouir son frère d'une couronne qu'il lui avoit donnée ; et il ne pouvoit consentir que Tiridate en eût obligation aux Romains : car il étoit dès-lors question de ce tempérament qui enfin termina la querelle. Mais il fallut bien des combats pour y réduire l'orgueil du roi des Parthes.

Vologèse vouloit donc la guerre ; et Corbulon, de son côté, la désiroit avec passion, aspirant à l'honneur de recouvrer des pays autrefois conquis par Lucullus et par Pompée. Ainsi les Romains et les Parthes, qui jusque-là avoient paru se craindre et se tâter mutuel-

in agmine, in laboribus, frequens adesse : laudem strenuis, solatium invalidis, exemplum omnibus ostendere. Tac.

[1] *Idque usu salubre, et misericordià meliùs apparuit. Quippè pauciores illa castra deseruère, quàm ea in quibus ignoscebatur.* Tac.

lement, entrèrent vivement en guerre l'an de Rome 809.

Les hostilités s'engagèrent peu à peu et par degrés. L'Arménie étoit partagée en deux factions, dont l'une, plus foible, s'attachoit aux Romains, et l'autre servoit les Parthes, plus voisins, plus conformes d'inclinations et de mœurs, et dont le gouvernement convenoit mieux au génie de la nation arménienne. Corbulon entra dans le pays pour soutenir hautement le parti romain, et Tiridate envoyoit furtivement du secours à ceux qui étoient dans ses intérêts.

Ils eurent d'abord un succès dont ils furent redevables à la témérité de l'officier romain, qu'ils battirent. Corbulon tenoit ses légions dans le camp où elles avoient passé l'hiver, attendant la saison douce qui vient fort tard en Arménie; et il avoit distribué les cohortes auxiliaires dans les postes avancés, avec défense expresse de combattre, si on ne venoit les attaquer. Pactius Orphitus, qui avoit été autrefois premier capitaine de légion, commandoit tous ces différens détachemens. Cet officier écrivit à son général que les barbares se tenoient mal sur leurs gardes, et présentoient les plus belles occasions. Corbulon demeura ferme, et réitéra ses défenses de combattre jusqu'à l'arrivée de plus grandes forces. Mais le courage bouillant de Pactius ne lui permit pas d'obéir à un ordre si sage; et il n'eut pas plus tôt reçu quelque renfort de cavalerie, qu'il tomba sur l'ennemi et fut mis en désordre. Ceux qui devoient le soutenir, effrayés de sa défaite, s'enfuirent chacun de leur côté. Corbulon fut très-irrité de cette désobéissance, qui dans les anciens temps auroit coûté la tête au coupable. Cependant, quelque sévère que fût ce général, il se contenta de réprimander fortement Pactius, et de le condamner, lui, les officiers et les soldats qui avoient fui devant l'ennemi, à camper hors du retranchement. C'étoit une peine militaire qui empor-

toit ignominie; et il fallut qu'ils la subissent, jusqu'à ce que les prières de toute l'armée obtinrent leur grâce.

Le succès encourageant Tiridate, il leva le masque; et ayant joint à ses propres vassaux les troupes que lui donna Vologèse, il porte la guerre ouvertement en Arménie, ravage les terres de ceux qu'il croyoit fidèles aux Romains; et, suivant la méthode de sa nation, si l'on envoie des troupes contre lui, il en élude l'effort par une prompte retraite, et, voltigeant de tous côtés, il répand la terreur de son nom même dans les lieux où ses armes ne pouvoient pénétrer.

Corbulon chercha long-temps à engager une action; et ne pouvant y forcer l'ennemi, il en imita de nécessité la façon de faire la guerre. Il partagea son armée en plusieurs corps, et fit attaquer à la fois différens postes par ses lieutenans et ses préfets. En même temps les rois et peuples alliés de l'empire entrèrent par son ordre en action. Antiochus de Comagène fut chargé d'infester les régions voisines de ses états. Pharasmane, qui venoit de mettre à mort son fils Rhadamiste, se détermina volontiers à signaler sa fidélité pour les Romains en assouvissant sa vieille haine contre l'Arménie. Les Isiques, ou Insèques, nation d'ailleurs très-peu connue, se jetèrent, de concert avec Corbulon, sur les cantons les plus détournés et les moins accessibles aux armes romaines.

Tiridate ne savoit de quel côté se porter, et voyoit que ses ruses tournoient contre lui. Il recourut aux remontrances, ressource ordinaire des foibles; et il envoya des députés à Corbulon pour se plaindre de ce qu'après avoir donné récemment des otages, après un renouvellement d'amitié qui sembloit promettre de nouveaux bienfaits, il se voyoit au contraire troublé dans une ancienne possession, et dans la jouissance des droits qu'il avoit sur l'Arménie. Il ajoutoit que, si Vologèse ne s'ébranloit point encore, c'étoit par pure mo-

dération, et parce qu'il aimoit mieux triompher par la justice de sa cause que par la force des armes. Mais que, si l'on s'opiniâtroit à la guerre, les Arsacides retrouveroient aisément cette valeur et cette fortune dont les Romains avoient fait plus d'une fois une triste expérience.

Corbulon fut d'autant moins effrayé de ces menaces, qu'il savoit que l'Hyrcanie révoltée tenoit Vologèse en échec. Ainsi pour toute réponse il conseilla à Tiridate de s'adresser à l'empereur, et d'obtenir par ses prières la possession stable d'une couronne dont l'acquisition par toute autre voie seroit au moins très-douteuse, et en tout cas lui coûteroit beaucoup de sang.

Il y eut bien des messages, bien des paroles portées réciproquement, sans que l'on pût convenir de rien. Une entrevue fut proposée, mais à mauvaise intention de la part de Tiridate, comme il parut par l'offre qu'il fit d'amener avec lui seulement mille chevaux, laissant au général romain la liberté de se faire accompagner d'autant de troupes qu'il voudroit, tant d'infanterie que de cavalerie, à condition que les soldats seroient en habit de paix, sans cuirasses ni casques. Il ne falloit pas être aussi habile et aussi expérimenté que Corbulon pour découvrir la fraude du prince barbare. Il étoit bien clair qu'une cavalerie exercée à tirer de l'arc comme celle des Parthes viendroit aisément à bout de quelque multitude qu'on lui opposât, dès que les corps seroient nus et sans défense. Corbulon néanmoins ne fit point connoître qu'il eût aucune défiance, et il répondit simplement que sur des affaires communes, qui intéressoient les deux empires, il valoit mieux qu'ils se vissent chacun à la tête de leur armée.

Le jour fut réglé; et Corbulon prit les mêmes précautions que pour un jour de bataille. Tiridate, qui apparemment en fut averti, ne parut que fort tard, et à une distance d'où il étoit plus aisé de le voir que de l'en-

tendre. Ainsi il n'y eut point de conférence. Corbulon ordonna à ses troupes de défiler ; et Tiridate se retira en diligence, soit qu'il craignît lui-même une surprise, soit qu'il se proposât d'intercepter les convois, qui, venus par la mer de Pont et par Trébizonde, devoient bientôt arriver aux Romains. Mais la marche de ces convois étoit dirigée par des routes sûres, par des montagnes qu'occupoient de bons corps de troupes ; et tous les desseins de Tiridate s'en allèrent en fumée.

Corbulon, continuant et perfectionnant son plan de guerre, entreprit de forcer les places des Arméniens, afin qu'ils fussent réduits à l'alternative ou de paroître en campagne, ou de perdre tout ce qu'ils possédoient de plus cher et de plus précieux. Il marcha donc contre le plus fort château qu'il y eût dans la contrée où il se trouvoit : et lorsqu'il fut arrivé devant Volandum (c'étoit le nom de la place), il commença par en faire le tour, examinant les endroits foibles, et formant dans son esprit sur la nature du terrain la disposition de son attaque. Ensuite il assembla ses soldats, et leur représenta en peu de mots qu'ils avoient affaire à un ennemi vagabond, qui ne savoit ni garder la paix ni combattre, et qui, par la fuite continuelle dont il faisoit sa ressource, s'avouoit aussi lâche que perfide. « Dépouillez-« le (ajouta-t-il) de ses retraites, sûrs d'acquérir en « même temps de la gloire et du butin. » Aussitôt il donne les ordres pour livrer l'assaut, partageant son armée en quatre corps. Une partie formée en tortue va à la sape : d'autres appliquent des échelles à la muraille : une troisième division fait agir les machines de guerre, et lance des javelines et des feux : les frondeurs et les gens de trait postés sur un lieu d'où ils découvroient toute la ville, écartent par une grêle de pierres et de dards ceux des habitans qui se mettent en devoir de porter du secours aux endroits trop vivement pressés. L'ardeur des assaillans fut telle, qu'en moins de huit

heures les murailles furent nettoyées sans qu'aucun combattant osât s'y montrer, les ouvrages qui défendoient les portes détruits, les remparts escaladés, et la place emportée d'assaut. On fit main basse sur tous ceux qui étoient en âge de porter les armes: les femmes, les enfans et les vieillards furent vendus, et le reste du butin abandonné au soldat. Les vainqueurs ne perdirent pas un seul homme, et n'eurent que très-peu de blessés.

Le même jour deux autres châteaux de moindre importance dans le voisinage furent pareillement forcés par des détachemens de la grande armée; et la prise de ces trois places, si brusquement insultées et traitées à la rigueur, servit d'exemple aux autres, qui se hâtèrent de prévenir un semblable malheur par une soumission volontaire. Corbulon, voyant que rien ne lui résistoit, se crut assez fort pour aller attaquer Artaxates, capitale de l'Arménie. Il falloit passer l'Araxe, qui baignoit les murailles de cette ville, et un pont offroit aux Romains un passage commode: mais en prenant cette route ils se mettoient à portée des flèches des ennemis, et ils allèrent chercher un gué à quelque distance.

Tiridate se trouva fort embarrassé. Laisser prendre Artaxates sans faire aucun mouvement pour sauver une place de cette conséquence, c'étoit décréditer ses armes. D'un autre côté il craignoit de s'engager dans un pays coupé et difficile, où sa cavalerie ne pourroit pas s'étendre ni agir en liberté. Cependant la honte et le soin de sa réputation l'emportèrent: il résolut de joindre Corbulon dans sa marche, et, si l'occasion étoit favorable, de l'attaquer et de lui livrer bataille; sinon de tâcher par une fuite simulée de l'attirer dans quelque piége, et de profiter des mouvemens irréguliers qui pourroient se faire dans l'armée romaine.

Mais il avoit affaire à un général habile, vigilant, qui pensoit à tout, et qu'il n'étoit pas possible de surprendre. Corbulon avoit disposé son armée d'une fa-

çon également avantageuse pour la marche et pour le combat. Il avoit même étendu son aile gauche, de manière qu'elle pouvoit envelopper l'ennemi, s'il s'avançoit imprudemment. Mille chevaux formoient l'arrière-garde, et avoient ordre de faire ferme, si on les attaquoit, mais de ne point poursuivre, si on prenoit la fuite devant eux. Ainsi Tiridate eut beau caracoler tout autour de l'armée romaine, sans s'approcher néanmoins jusqu'à la portée du trait, tantôt menaçant d'attaquer, tantôt s'éloignant avec une apparence d'effroi, pour engager les ennemis à rompre leurs rangs et à donner prise en se séparant les uns des autres; rien ne branla du côté des Romains : seulement un capitaine de cavalerie s'étant porté en avant, et ayant été sur-le-champ percé de flèches, vérifia par sa mort la sagesse des ordres du général, et devint une leçon pour les autres. La nuit approchoit, et Tiridate se retira.

Corbulon dressa son camp dans le lieu même où il avoit été obligé d'arrêter sa marche: et comme il n'étoit pas loin d'Artaxates, s'imaginant que Tiridate s'y étoit retiré, il eut la pensée de laisser les bagages dans son camp, et d'aller pendant la nuit avec l'élite de ses légions investir la place, dans l'espérance d'y enfermer le prince et de se rendre maître de sa personne. Mais il apprit par ses coureurs que Tiridate avoit pris le large, et que l'on ne savoit s'il tourneroit du côté de la Médie ou de l'Albanie. Ainsi Corbulon se détermina à attendre le jour.

Dès qu'il le vit paroître il détacha les armés à la légère avec ordre de se répandre autour d'Artaxates et de commencer l'attaque. Les habitans prirent le bon parti; ils ouvrirent leurs portes, et par là ils conservèrent leur vie et leur liberté. Mais la ville fut brûlée et rasée. Comme l'enceinte en étoit fort grande, il auroit fallu y laisser une garnison considérable; et l'armée romaine n'étoit pas assez forte pour se partager. D'un autre

côté, abandonner la place après l'avoir prise, c'étoit ne retirer ni honneur ni profit de cette conquête.

Les exploits de Corbulon méritèrent à Néron le titre d'*imperator*, ou général vainqueur. Le sénat ordonna des actions de grâces publiques aux dieux, et pour le prince des statues, des arcs de triomphe, une suite de consulats pendant plusieurs années. Il fut dit encore que l'on mettroit au nombre des jours de fêtes le jour où la victoire [a] avoit été remportée, celui où la nouvelle en étoit venue à Rome, celui où il en avoit été fait part au sénat; et autres flatteries si misérables, que C. Cassius ne put s'en taire. Il fut de l'avis courant sur le reste: mais par rapport aux nouveaux jours de fêtes, il représenta que, si l'on vouloit rendre grâces [b] aux dieux à proportion des faveurs que l'on recevoit de la fortune, l'année entière n'y suffiroit pas; et que par conséquent il convenoit de distinguer les jours consacrés aux cérémonies de religion et ceux qui étoient destinés aux affaires, afin qu'en s'acquittant de ce qui étoit dû aux dieux, les hommes pussent aussi remplir ce qu'ils se devoient à eux-mêmes et aux autres.

Corbulon, ayant détruit Artaxates, résolut d'achever la conquête de l'Arménie par la prise de Tigranocerte. Cette ville, fondée par le grand roi Tigrane, ruinée par Lucullus, et sans doute rétablie ensuite et repeuplée par son fondateur, à qui Pompée laissa le royaume d'Arménie, étoit assez éloignée d'Artaxates, au midi. Corbulon ne traversa point en ennemi l'espace de pays qui séparoit ces deux villes. Son intention n'étoit pas de détruire Tigranocerte, et il vouloit laisser aux habitans

Tac. Ann. XIV, 23.

[a] C'est le terme qu'emploie Tacite, et peut-être étoit-ce aussi celui du sénatus-consulte. Cette victoire est sans doute la conquête de la ville d'Artaxates, qui pourtant ne fut pas prise, mais se soumit sans résistance. La flatterie n'y regarde pas de si près.

[b] J'ai encore conservé ici le langage de Tacite, quoiqu'il y ait de l'inconséquence à rendre grâces aux dieux de ce qu'on a reçu de la fortune. Les idées des païens étoient bien confuses sur tout ce qui se rapporte à la Divinité.

l'espérance d'être traités avec douceur. Mais dans toute sa marche il se tint soigneusement sur ses gardes, sachant qu'il avoit affaire à une nation sujette au changement, et qui, ayant aussi peu de fidélité que de courage, craignoit le danger, mais ne manqueroit pas l'occasion d'une perfidie.

Sur sa route, les barbares prirent différens partis, et éprouvèrent de sa part des traitemens différens. Quelques-uns vinrent implorer sa clémence, et il les reçut avec bonté. D'autres abandonnèrent leurs bourgades, et s'enfuirent dans des lieux écartés: il les fit poursuivre, et ramener à leurs habitations. Il y en eut qui se crurent bien prudens d'aller se cacher dans des cavernes avec tout ce qu'ils avoient de plus précieux. Corbulon usa à l'égard de ces derniers d'une rigueur sans miséricorde; il fit mettre à toutes les issues de leurs cavernes des amas de sarmens et de menu bois, et il les y brûla tout vivans. Les Mardes, nation accoutumée au brigandage, et à qui ses montagnes servoient d'asile, l'inquiétèrent par leurs courses, lorsqu'il passa près de leurs frontières. Il donna ordre aux Ibériens de ravager le pays de ces brigands, et vengea les Romains aux dépens du sang de l'étranger.

Si Corbulon et ses troupes eurent peu de combats à livrer et n'y essuyèrent aucune perte, ils eurent bien à souffrir de la disette et de la fatigue. Point de blé, point d'eau, des chaleurs excessives, de longues marches, c'étoit de quoi mettre à bout la patience des soldats, s'ils n'eussent vu leur général partager tous leurs maux, et en prendre même sur lui une plus grande mesure que le moindre d'entre eux.

On arriva enfin dans un pays cultivé. Les Romains firent la moisson; et de deux châteaux où les Arméniens s'étoient enfermés, l'un fut emporté d'assaut; l'autre, après un siége de courte durée, fut obligé de se rendre. De là l'armée romaine entra sur les terres des Tau-

rantes, où Corbulon courut un danger auquel il ne s'attendoit pas. Un des naturels du pays, homme d'un rang distingué parmi ceux de sa nation, fut surpris armé près de la tente du général romain; et, ayant été arrêté et mis à la question, il avoua le dessein qu'il avoit eu d'assassiner Corbulon, se déclara l'auteur du projet, et nomma ses complices, qui comme lui cachoient une trahison sous des dehors d'amitié. Ils furent tous punis du dernier supplice.

On approchoit de Tigranocerte, et il en vint à Corbulon des députés qui lui déclarèrent que la ville lui ouvroit ses portes, et étoit disposée à exécuter tout ce qu'il ordonneroit. En même temps ils lui offrirent une couronne d'or, comme un présent d'hospitalité. Corbulon les reçut avec honneur, et exempta la ville de tout acte d'hostilité, afin que, n'ayant rien souffert, ses habitans se portassent plus volontiers à demeurer fidèles aux Romains.

La citadelle ne suivit pas l'exemple de la ville. Elle étoit occupée par une garnison de braves gens, qui firent une sortie vigoureuse; et ayant été repoussés, ils souffrirent l'assaut, et furent emportés de vive force. Si nous en croyons Frontin, après avoir d'abord fait résistance, ils prirent le parti de se soumettre, effrayés par le spectacle affreux de la tête d'un seigneur arménien qui leur fut lancée par ordre de Corbulon avec une machine de guerre, et qui tomba précisément au milieu de l'assemblée qu'ils tenoient pour délibérer sur l'état présent des choses. L'action de Corbulon sera moins inhumaine si l'on suppose avec Juste Lipse que cette tête étoit celle du traître qui avoit voulu assassiner le général romain.

Frontin. Strateg. II, 9.

La conquête de Tigranocerte paroît appartenir à l'an 810 de Rome, quoiqu'elle ne soit rapportée que sous l'année suivante par Tacite, qui semble avoir réuni deux campagnes en un seul récit.

Tac. Ann. XIV, 25.

Les succès de Corbulon avoient été favorisés par la diversion des Hyrcaniens, qui occupoient toujours les forces des Parthes. Ces peuples avoient même envoyé des ambassadeurs à l'empereur romain pour lui demander son amitié, qu'ils prétendoient mériter par leur guerre opiniâtre contre Vologèse. Lorsque ces ambassadeurs revinrent de Rome, Corbulon leur donna une escorte pour les reconduire sûrement en leur pays.

Tiridate essaya encore une fois de pénétrer dans l'Arménie par le pays des Mèdes. Mais Corbulon ayant fait partir en diligence ses troupes auxiliaires sous la conduite d'un de ses lieutenans, marcha ensuite lui-même avec les légions à la rencontre de ce prince, et il l'obligea de se retirer, et de renoncer à l'espérance de réussir pour le présent par la voie des armes. Il porta le fer et le feu partout où il croyoit que les peuples conservoient des intelligences avec Tiridate, et il établit ainsi les Romains en pleine possession de l'Arménie.

Jos. Antiq. XVIII, 7.

Les choses étoient en cet état lorsque arriva de Rome un fantôme de roi, à qui Néron destinoit la couronne d'Arménie. Il se nommoit Tigrane, et il descendoit par mâles d'Hérode le grand; par son aïeule Glaphyra il étoit arrière-petit-fils d'Archélaüs, autrefois roi de Cappadoce. Tacite en parle avec beaucoup de mépris, et dit de lui qu'ayant été long-temps détenu comme otage à Rome, il étoit devenu bas et rampant, et avoit pris des inclinations serviles. Il ne fut pas reconnu d'un consentement unanime par les Arméniens; dont plusieurs ne pouvoient oublier les Arsacides. Néanmoins le plus grand nombre, si nous en croyons Tacite, rebutés de l'orgueil et de la domination despotique des Parthes, aimoient mieux recevoir un roi de la main des Romains. Pour aider Tigrane à se maintenir sur le trône sur lequel on le plaçoit, on lui donna un détachement de l'armée romaine composé de mille soldats légionnaires, de trois cohortes alliées, et de six cents chevaux. Les Romains

Tac.

n'oublièrent pas en cette occasion leur ancienne pratique d'affoiblir les royaumes en les partageant. Divers cantons de l'Arménie furent attribués à trois princes, à la bienséance desquels ils étoient, et augmentèrent les petits états de Rhescuporis, d'Aristobule et d'Antiochus de Comagène. Ainsi furent réglées les affaires de l'Arménie, l'an de Rome 811. Mais ce furent des arrangemens de peu de durée, parce que Corbulon, qui pouvoit seul assurer la solidité de son ouvrage, s'en alla dans la Syrie, dont Néron lui avoit conféré le gouvernement, vacant par la mort de Numidius Quadratus.

Nous avons vu le même Corbulon à la tête des légions de la basse Germanie, sous l'empire de Claude, être obligé d'arrêter son ardeur en conséquence des ordres d'un prince paresseux et nonchalant. Ceux qui commandèrent après lui sur le Rhin prirent pour eux cet avertissement, et demeurèrent tranquilles, d'autant plus que, voyant les ornemens du triomphe, unique récompense qu'ils pussent espérer, entièrement avilis par la multitude de ceux à qui on les avoit prodigués sans choix et sans distinction, ils croyoient acquérir plus de gloire en maintenant la stabilité de la paix. L. Antistius Vétus et Pompeïus Paulinus, qui sous Néron se trouvèrent chargés du commandement des légions, l'un de la haute, l'autre de la basse Germanie, employèrent le loisir de leurs troupes à deux grands ouvrages. Paulinus acheva la digue commencée soixante et trois ans auparavant par Drusus, pour [a] empêcher que le Rhin, au point de sa première division, ne jetât trop d'eau dans le Vahal, et que par là le bras droit de ce fleuve, qui en conserve seul le nom, et qui communique par le canal de Drusus avec l'Issel, ne s'appauvrît.

Tacit. Ann. XIII, 53.

Vétus avoit formé un dessein plus utile encore et plus magnifique. C'étoit de joindre par un canal la Saône et

[a] Je suis l'explication de Pontanus, adoptée par Ryckius. Il sera parlé encore de cette digue au livre quinzième, §. II, vers la fin.

la Moselle, qui ont leur source assez voisines l'une de l'autre dans les monts de Vosge. Cette jonction eût été celle des deux mers, en remontant le Rhône et la Saône, et passant ensuite par le canal dans la Moselle, qui se décharge dans le Rhin. L'envie empêcha l'exécution d'un si beau projet. Ælius Gracilis, qui commandoit dans la Belgique, représenta à Vétus que pour cet ouvrage il faudroit qu'il fît sortir ses légions des limites de sa province; que d'ailleurs il paroîtroit chercher à se concilier l'affection des Gaulois, ce qui le rendroit suspect à l'empereur; et ces ombrages, tant de fois funestes aux grandes entreprises, arrêtèrent Vétus. Louis XIV a eu la gloire, comme tout le monde sait, de faire la jonction des deux mers, manquée par les Romains. Le canal de Languedoc, qui communique de la Méditerranée à la Garonne, est une des merveilles du règne de ce grand prince, sous lequel les arts, les lettres et les armes ont concouru également à illustrer le nom françois.

La longue inaction des armées romaines persuada aux Germains que l'empereur avoit ôté à ses lieutenans le droit de faire la guerre. Pleins de cette pensée, les Frisons viennent en corps de nation avec leurs femmes et leurs enfans s'établir dans les terres voisines du Rhin, que les Romains laissoient désertes, et réservoient pour les besoins de leurs soldats. Il paroît que le seul usage qu'ils en fissent, étoit d'y envoyer paître des troupeaux. Déjà les Frisons y avoient dressé leurs cabanes, ensemencé les terres; en un mot, ils en usoient comme d'un bien qui leur eût appartenu, lorsque Dubius Avitus, qui avoit succédé à Paulinus, leur envoya déclarer qu'ils alloient voir les Romains tomber sur eux, s'ils ne se retiroient dans leur ancienne demeure, ou n'obtenoient de l'empereur la permission de s'en faire une nouvelle. Les Frisons, qui ne voyoient nulle difficulté à la chose, et qui ne concevoient pas que l'on pût être jaloux de la

possession d'un pays que l'on n'occupoit ni ne cultivoit point, acceptèrent la seconde partie de l'alternative. Verritus et Malorix, qui [1] gouvernoient la nation, autant que la liberté germanique étoit alors capable de se laisser gouverner, se chargèrent de la députation, et allèrent à Rome soutenir par leurs sollicitations auprès de Néron une entreprise dont ils étoient les auteurs.

Ils n'eurent pas d'abord audience; et pendant qu'ils attendoient la commodité de l'empereur, on les promenoit dans la ville, où tout étoit bien nouveau pour eux. On les mena en particulier au théâtre de Pompée et aux jeux qui s'y donnoient actuellement. Le spectacle ne les amusoit point, car ils n'y comprenoient rien. Mais ils observoient la forme du théâtre, les rangs distingués, les places affectées aux chevaliers et aux sénateurs. En faisant cette revue, ils aperçurent des hommes en habillement étranger mêlés parmi le sénat. Ils demandent la cause de cette variété; et on ne leur eut pas plus tôt répondu que c'étoit une distinction accordée aux ambassadeurs des nations qui se signaloient par leur vertu et par leur attachement pour les Romains, qu'ils s'écrièrent qu'aucun [2] peuple de la terre ne surpassoit les Germains en bravoure ni en fidélité; et sur-le-champ ils descendent de leurs siéges, et vont prendre place parmi les sénateurs. Cette saillie [3] plut, comme un trait de franchise antique qui marquoit une noble émulation de gloire.

Néron donna aux deux princes le droit de bourgeoisie romaine: mais il rejeta la requête de la nation. Les Frisons eurent ordre d'abandonner les terres qu'ils avoient envahies sans aucun titre; et, sur leur refus d'obéir, on envoya contre eux quelques corps de cavalerie étran-

[1] *Qui nationem eam regebant, in quantùm Germani regnantur.* Tac.

[2] *Nullos mortalium armis aut fide ante Germanos esse.*

[3] *Quod comiterà visentibus exceptum, tanquam impetùs antiqui, et bonâ æmulatione.*

gères qui les y contraignirent par la force. Ceux qui s'opiniâtrèrent à la résistance furent tués ou faits prisonniers.

A peine les Frisons étoient-ils sortis, que les Ansibares, autre peuple germain, vinrent remplir leur place. Cette nation étoit par elle-même plus puissante que les Frisons, et la commisération lui attiroit encore l'appui de plusieurs peuples voisins; parce que, chassée de ses terres par les Cauques, et n'ayant plus de patrie, il sembloit qu'elle fût autorisée à s'assurer au moins un lieu d'exil où elle pût vivre en sûreté. Et elle avoit pour chef et pour avocat un ancien et fidèle allié des Romains, nommé Boiocalus, qui représentoit que dans la rébellion des Chérusques il avoit été mis aux fers par la faction d'Arminius; qu'il avoit ensuite porté les armes sous Tibère et sous Germanicus; et qu'à un service de cinquante ans il ajoutoit une nouvelle preuve de son dévouement aux Romains en soumettant sa nation à leur empire. Il insistoit sur la considération du peu de fruit que les Romains retiroient des terres contestées, dont il n'y avoit qu'une très-petite partie où l'on menât paître des troupeaux, pendant que tout le reste demeuroit absolument inutile. « Vous pourriez « bien (leur disoit-il) préférer à vos bestiaux des hommes « qui manquent de pain. Mais au moins, vos pâturages « réservés, pourquoi nous envier ce qui ne vous est « d'aucun usage? De[1] même que le ciel est pour les « dieux, la terre a été donnée aux hommes. Tout ce qui « en reste vide est un bien commun qui appartient à « quiconque en a besoin. » Le Germain entroit à ce sujet dans une espèce d'enthousiasme; et tournant les yeux vers le soleil, invoquant les astres comme s'ils eussent pu l'entendre, il leur demandoit si la vue d'un sol inculte leur étoit agréable, et il les prioit de

[1] *Sicut cœlum diis, ita terras generi mortalium datas: quæque vacuæ, eas publicas esse.*

couvrir plutôt des flots de la mer un terrain que l'injustice des hommes rendoit oisif et stérile.

Avitus, peu touché de ces représentations si pathétiques, répondit durement « qu'il falloit subir la loi du plus « puissant : que la volonté de ces dieux qu'ils imploroient « étoit que les Romains fussent les souverains arbitres « de toutes choses, et qu'ils donnassent ou ôtassent à « leur gré, sans reconnoître de juges au-dessus d'eux. »

Telle fut la réponse qui regardoit les Ansibares en commun. Mais Avitus promit à Boiocalus en particulier de lui donner des terres en récompense de son amitié constante pour les Romains. Le généreux barbare rejeta cette offre avec hauteur, comme le prix d'une trahison. « La [1] terre peut nous manquer pour « vivre (dit-il), elle ne peut nous manquer pour mourir. »

On en vint aux armes : et d'abord les Bructères, les Tenctères et d'autres nations encore plus éloignées s'intéressèrent pour un peuple malheureux qui ne pouvoit trouver d'asile. Mais lorsque Avitus d'une part, et de l'autre Curtilius Mancia, qui commandoit l'armée du haut Rhin, eurent passé ce fleuve, se montrant prêts à ravager les terres des alliés des Ansibares, la crainte du danger propre étouffa la commisération pour les maux d'autrui. Les Ansibares se trouvèrent seuls, et réduits à errer chez différens peuples : partout souffrant la disette, partout traités en ennemis, ils furent entièrement exterminés. La jeunesse périt dans les combats, les femmes et les enfans tombèrent en esclavage. Leur nom ne périt pas néanmoins. On retrouve les Ansibares quelques siècles après parmi les peuples qui composoient la ligue ou nation des Francs.

Tacite fait ici mention d'une guerre entre les Hermondures et les Cattes au sujet de la possession d'une rivière, qui leur étoit très-précieuse par le sel que, suivant leur opinion, elle fournissoit au pays. Lipse

[1] *Deesse nobis terra in quâ vivamus; ita quâ moriemur, non potest.*

Cellar. Geo. ant. l. II, c. 5. soupçonne qu'il s'agissoit de la Sala : et Cellarius n'en doute point. Ce n'est pas que les eaux de cette rivière soient salées ; mais elle a dans son voisinage des salines encore aujourd'hui subsistantes, auxqnelles les barbares Tac. croyoient qu'elle donnoit l'origine. Ils en tiroient le sel par une opération fort simple. Ils allumoient de grandes piles de bois, sur lesquelles ils jetoient plusieurs muids de l'eau de ces sources salées. Les vapeurs aqueuses s'exhaloient par la violence de la flamme, et le sel leur restoit cristallisé parmi les cendres. Comme c'étoit l'usage des nations idolâtres de diviniser tout ce qui apporte de grandes utilités à la société humaine, les Germains regardoient cette rivière et les forêts voisines comme singulièrement agréables aux dieux, et ils s'imaginoient que de nul endroit leurs prières ne pouvoient plus aisément pénétrer le ciel, ni être plus favorablement reçues. Ainsi le motif de la religion se joignant à celui de l'intérêt, les Hermondures et les Cattes se battirent avec fureur. La victoire demeura aux premiers ; et comme ils avoient dévoué à Mars et à Mercure l'armée de leurs ennemis, ils exterminèrent tout ce qui avoit vie : hommes, chevaux, rien ne fut épargné.

Les [a] Ubiens, dans le pays desquels Cologne avoit été depuis peu bâtie, éprouvèrent un genre de calamité inouï dans la plupart de ses circonstances, que je ne prétends pas garantir. Tacite rapporte que des feux sortis de terre embrasèrent les métairies, les moissons qui étoient sur pied, les bourgades, et déjà gagnoient presque les murs de la colonie. Les remèdes ordinaires n'avoient aucune vertu pour arrêter cet incendie : ni les pluies, ni les eaux de rivière que l'on jetoit dessus à grands flots, n'y pouvoient rien. Enfin, de dépit et de déses-

[a] Les éditions de Tacite portent *Juhonum civitas*. Mais les *Juhons* sont un nom totalement inconnu ; et il est évident, par le texte même de Tacite examiné avec attention, qu'il a voulu parler des *Ubiens*. On peut consulter l'article *Juhones* dans le dictionnaire de La Martinière.

poir, quelques villageois lancèrent de loin des pierres contre les flammes, et ils remarquèrent que le feu s'amortissoit. Ils approchent, et à coups de bâtons et de fouets, ils chassent les flammes obstinées, comme si c'eussent été des animaux. Ensuite se dépouillant de leurs habits, ils les jettent dessus; et plus ces habits étoient sales et malpropres, plus ils devenoient capables d'étouffer le feu.

Tous ces faits, arrivés en Germanie, sont racontés par Tacite sous l'an de Rome 809, et nous ramènent à l'ordre des temps au-delà duquel nous avoit portés la guerre d'Arménie.

§. III.

Famille et caractère de Poppéa. Ses amours avec Othon, et ensuite avec Néron. Elle aigrit l'esprit de Néron contre sa mère. Néron prend la résolution de faire périr Agrippine. Invention pour procurer un naufrage qui ait l'air d'un accident fortuit. Elle échappe au naufrage. Néron l'envoie assassiner dans son lit. Ses funérailles et son tombeau. On assure qu'il lui avoit été prédit que son fils la tueroit. Trouble et inquiétude de Néron. Il écrit au sénat. Sénèque est blâmé de lui avoir composé cette lettre. Basse flatterie du sénat. Courage de Thraséa. Prétendus prodiges. Néron tâche de regagner l'affection publique. Il vient à Rome, et est reçu avec tous les témoignages possibles de joie et de respect. On se dédommage dans le secret par des traits satiriques. Néron ne peut jamais étouffer entièrement ses remords. Après la mort d'Agrippine, il donne l'essor à ses passions. Il se donne en spectacle conduisant des chariots, et faisant le rôle de musicien. Son goût pour la poésie. Détails sur ce point. Il se divertit des philosophes. Il fait mourir sa tante. Traits d'une bonne administration. Mort de

Domitius Afer et de M. Servilius. Traits sur l'un et sur l'autre. Néron établit des jeux à la grecque. Plaintes des gens de bien à ce sujet. Sous Néron l'art des pantomimes est porté à la perfection. Comète. Rubellius Plautus est éloigné. Néron se baigne dans la source de l'eau Marcia. Divers traits particuliers.

An. R. 810. De J.C. 59.

C. VIPSTANUS APRONIANUS.
C. FONTÉIUS CAPITO.

Néron étoit dans la cinquième année de son règne : et [1] l'habitude de la jouissance du souverain pouvoir, la bouillante vivacité de l'âge, les flatteries de la jeunesse corrompue qui lui faisoit la cour, avoient fortifié son audace naturelle. Pour le conduire au plus grand des crimes et au parricide, l'amour d'une femme impudique se mit encore de la partie.

Tac. Ann. XIII, 45.

Cette femme, qui causa les plus grands maux à l'empire romain, est la trop fameuse Poppéa, fille de T. Ollius, qui, s'étant attaché à Séjan, périt avec lui encore jeune, et sans s'être élevé au-dessus de la questure. La fille d'Ollius devoit naturellement s'appeler Ollia : mais elle préféra le nom de sa mère, comme plus illustre, à cause de son aïeul maternel Poppéus Sabinus, qui avoit été décoré du consulat et des ornemens du triomphe. Il paroît que cette mère est la même Poppéa qui fut la victime des jalousies de Messaline sous l'empire de Claude.

Celle [2] dont il s'agit ici eut tous les avantages pos-

[1] *Vetustate imperii coalitâ audaciâ.* Tac. Ann. XIV, 1.

[2] *Huic mulieri cuncta alia fuêre, præter honestum animum. Quippè mater ejus, ætatis suæ feminas pulchritudine prætergressa, gloriam pariter et formam dederat. Opes claritudini generis sufficiebant, sermo comis, nec absurdum ingenium. Modestiam præferre, et lasciviâ uti. Ratus in publicum egressus, nec nisi velatâ parte oris, ne satiaret adspectum, vel quia sic decebat. Famæ nunquàm pepercit, maritos et adulteros non distinguens: neque affectui suo aut alieno obnoxia, undè utilitas ostenderetur, illuc libidinem transferebat.* Tac. Ann. XIII, 45.

sibles, excepté l'unique estimable, qui est la vertu. Elle avoit hérité de sa mère, la plus belle femme de son temps, une rare beauté et une grande renommée. Ses biens répondoient à sa naissance. Un entretien doux, un esprit agréable, un air de modestie qui servoit d'assaisonnement à la licence de ses mœurs. Elle sortoit rarement; et toujours à demi voilée, soit pour piquer les regards des curieux, soit parce qu'elle avoit ainsi plus de grâces. Jamais elle ne ménagea sa réputation, ne faisant nulle différence entre ses maris et ses amans. Et ce n'étoit point sa passion ou celle des autres qui la gouvernoit; l'intérêt étoit sa règle, et décidoit de ses inclinations.

Elle étoit mariée à Rufius Crispinus, chevalier romain, et préfet des cohortes prétoriennes sous Claude, et elle en avoit eu un fils, lorsque Othon, jeune et agréable débauché, et parvenu par cette recommandation à la plus grande faveur auprès de Néron, fit connoissance avec elle, et l'amena sans peine à un adultère, qui fut bientôt suivi du mariage. Othon, soit par une indiscrétion qui est la suite naturelle de l'amour, soit que l'ambition eût étouffé en lui tout sentiment d'honneur, louoit sans cesse Poppéa à Néron, et vantoit son bonheur dans les termes les plus passionnés. Néron [a] prit bientôt feu; et Poppéa joua son rôle en femme consommée dans l'art de la coquetterie. Elle feignit d'abord d'être amoureuse du prince, et éprise de ses grâces. Ensuite, lorsqu'elle se vit maîtresse de son cœur, elle devint fière et hautaine. Elle lui disoit « qu'elle étoit mariée, « et ne prétendoit point perdre son état : qu'Othon mé« ritoit son attachement par une magnificence de mœurs

[a] Suétone, Oth. ch. 3, et Plutarque dans la vie de Galba, racontent un peu autrement la chose. Ils disent que, Néron ayant conçu de la passion pour Poppéa, la maria à Othon pour cacher son jeu. Je leur préfère sans difficulté l'autorité de Tacite. Il est vrai que Tacite lui-même leur est conforme, dans le premier livre de ses Histoires, n. 13. Mais il n'a écrit ses Annales qu'après ses Histoires; et je suppose que, tout bien pesé, il a réformé son premier récit par le second.

« que rien ne pouvoit égaler, et qui étoit vraiment « digne de la première place : au lieu que Néron, ac-« coutumé à l'amour d'une affranchie, n'avoit tiré d'un « commerce si bas que des sentimens serviles. »

J'entre dans le détail de ces artifices criminels, non pas pour apprendre à s'en servir, mais pour fournir contre eux des armes à ceux qui ne les connoîtroient pas.

Quant à ce qui regarde la magnificence dont Poppéa louoit Othon, c'étoit un faste et un luxe auquel elle avoit raison de dire que Néron n'atteignoit pas. Plutarque nous *Plut. Galb.* apprend que Néron ayant fait usage d'un parfum d'un très-grand prix, et croyant avoir poussé bien loin la profusion en le répandant sur la tête et sur toute la personne d'Othon, celui-ci le lendemain, dans un repas qu'il donna à l'empereur, fit tout d'un coup sortir de divers endroits de la salle des tuyaux d'or et d'argent qui versèrent ce même parfum comme l'eau, et inondèrent les convives et le parquet.

Tac. En conséquence des discours de Poppéa que je viens de rapporter, la jalousie s'alluma dans le cœur de Néron. Othon perdit la familiarité du prince, le crédit, les *Plut. Galb.* entrées. Il couroit risque de perdre encore la vie, si Sénèque, qui le protégeoit, n'eût engagé Néron à se contenter de le reléguer en Lusitanie avec le titre de gou-*Tac.* verneur de la province. Ce qui est bien singulier, c'est qu'il y devint un autre homme. Il [1] s'y comporta avec une intégrité et une probité dignes d'être citées pour modèles. L'oisiveté le corrompoit ; les places occupoient son activité, lui élevoient l'âme, et faisoient revivre en lui l'amour de la gloire. Othon partit pour la Lusitanie l'an de Rome 809, et il demeura dans cet honnête exil jusqu'aux mouvemens qui portèrent Galba à l'empire.

Tac. Ann. XIV, 1. Poppéa n'étoit encore que maîtresse de Néron, et

[1] *Ubi non ex priore infamiâ, sed integrè sanctèque egit, procax otii et potestatis temperantior.* Tac.

elle aspiroit à devenir son épouse. Mais elle ne se flattoit pas de réussir à faire répudier Octavie tant qu'Agrippine vivroit ; et elle s'étudia à irriter et à aigrir le fils contre la mère, la noircissant par diverses accusations, et employant souvent les railleries, encore plus efficaces sur l'esprit d'un jeune prince. Elle le traitoit de pupille, qui, dépendant des ordres d'autrui, n'étoit pas même libre, bien loin d'être empereur. « Car pourquoi (disoit-« elle) différer de m'épouser ? Manqué-je ou de grâces, « ou de naissance ? n'ai je pas fait preuve de fécondité ? « C'est que l'on craint que, me voyant votre épouse, je « ne vous découvrisse avec une entière liberté l'oppres-« sion où Agrippine tient les sénateurs, et l'indignation « du peuple contre son orgueil et son avarice. Que si « Agrippine ne peut souffrir de belle-fille qui ne soit « ennemie de son fils, rendez-moi à Othon. Je le suivrai « jusqu'aux extrémités du monde. J'y aurai au moins la « consolation de n'être point témoin des indignes trai-« temens que souffre l'empereur. Je ne les apprendrai « que par les bruits publics, sans en partager les dan-« gers. »

Ces [1] discours, mêlés de larmes feintes, et empoisonnés par tout l'art que savoit mettre en œuvre une femme telle que Poppéa, pénétroient bien avant dans le cœur du prince ; et personne ne les contre-balançoit, parce que tous ceux qui approchoient Néron souhaitoient l'abaissement d'Agrippine, et qu'il ne leur tomboit pas dans l'esprit de se précautionner contre un parricide, qu'ils ne regardoient pas même comme possible.

Un autre crime, aussi peu probable en soi, quoique d'une nature toute différente, excita leur vigilance ; et ils furent obligés de se mettre en garde contre l'inceste. Car on assure qu'Agrippine voulut recourir à cette abo-

[1] *Hæc atque talia lacrymis et arte adulteræ penetrantia nemo prohibebat, cupientibus cunctis infringi matris potentiam, et credente nullo usque ad cædem ejus duratura filii odia.* Tac. XIV, 1.

minable ressource pour conserver sa puissance; et qu'il fallut que l'affranchie Acté vînt, par ordre de Sénèque, se jeter à la traverse, et représenter à Néron que la chose se divulgnoit, et que les soldats refuseroient l'obéissance à un prince incestueux au premier chef.

Néron donc évita les entretiens particuliers avec sa mère; et lorsqu'elle alloit dans ses maisons de plaisance, à Tusculc, à Antium, il la louoit de ce qu'elle préféroit
Suet. Ner. 34. la tranquillité au tumulte de la cour. Il n'est point de manière de la chagriner dont il ne s'avisât. Si elle étoit à Rome, il apostoit des chicaneurs qui la fatiguoient par de mauvais procès. Si elle se transportoit à la campagne, il y troubloit encore son repos, en faisant chanter sous ses fenêtres des chansons pleines de railleries piquantes et de propos outrageans contre elle. Enfin, peu content de ces petites vengeances, et ne pouvant plus absolument la supporter, il résolut de lui ôter la vie.

Il pensa d'abord au poison: mais il y trouva de grandes difficultés. Le lui faire donner à sa table, c'étoit répéter ce qui avoit été pratiqué contre Britannicus, et par conséquent se découvrir. D'ailleurs il ne sembloit pas sûr de tenter la fidélité des officiers d'une princesse qui, exercée de longue main aux crimes, en connoissoit toutes les ruses et tous les ressorts. On savoit même qu'elle se munissoit par l'usage des contre-poisons. Ainsi cette voie fut rejetée comme impraticable. D'un autre côté, si l'on employoit le fer et la violence, quel moyen de se cacher? Pouvoit-on compter que ceux à qui l'on s'adresseroit pour une pareille exécution voulussent s'en rendre les ministres?

Un scélérat parfait tira Néron de cette peine. Anicet, affranchi, qui avoit élevé son enfance, et qui depuis étoit devenu commandant de la flotte de Misène, haï d'Agrippine et plein de haine contre elle, offrit de construire un vaisseau de manière que, lorsqu'il seroit en mer, il s'en détacheroit une partie qui, tombant d'elle-

même, feroit aussi tomber Agrippine au milieu des eaux. « Rien (ajouta-t-il) n'est sujet à plus d'accidens fortuits « que la mer : et qui sera assez injuste pour attribuer à « ce crime ce qui roulera sur le compte des vents et des « flots ? Le prince lui fera décerner après sa mort un « temple, des autels, et tous les témoignages les plus « fastueux de respect pour sa mémoire. »

L'expédient d'Anicet fut approuvé ; et la circonstance du temps le favorisoit, parce que l'empereur devoit passer à Baies, sur la côte de Campanie, les fêtes de Minerve, qui étoient des jours de divertissement. Il écrit à sa mère, qui se tenoit presque comme reléguée à Antium, et il l'invite à venir à Baies, lui marquant qu'il vouloit se réconcilier avec elle. En même temps il disoit au milieu de sa cour qu'il falloit souffrir quelque chose d'une mère, et faire tout pour l'apaiser. Son intention étoit que ces discours fussent rendus à Agrippine ; et il ne doutoit pas qu'ils ne fissent leur effet, et ne la persuadassent de la sincérité de la réconciliation. Car [1] les femmes, dit Tacite, croient volontiers ce qui les flatte.

Son attente ne fut pas trompée. Agrippine reçut avec joie l'invitation de son fils, et elle vint par mer d'Antium à Baules, maison de plaisance peu éloignée de Baies. Là Néron se trouva sur le rivage pour la recevoir ; il lui donna la main pour l'aider à descendre de son bâtiment, et il l'embrassa avec toutes les démonstrations possibles de tendresse. Après que l'on se fut reposé quelque temps dans la maison, il s'agissoit d'aller à Baies, où se devoit faire la fête. Un vaisseau plus richement orné que les autres étoit destiné à y transporter Agrippine. Mais elle reçut avis dans ce temps-là même de la trahison que l'on méditoit contre elle. Incertaine, ne sachant qu'en croire, elle prit pourtant le parti le plus sûr, et se fit porter en litière à Baies.

Néron eut soin de dissiper ses craintes par mille ca-

[1] *Facili feminarum credulitate ad gaudia.* Tac. XIV, 4.

resses. Il lui fit prendre à table la place d'honneur au-dessus de lui. Dans les discours qu'il lui tint, tantôt c'étoit un fils qui répandoit familièrement sa gaîté dans le sein de sa mère; tantôt avec un air de majesté il feignoit de lui communiquer les secrets les plus importans de l'état. Le repas dura bien avant dans la nuit; et lorsqu'elle partit pour s'en retourner à Baules, où elle devoit coucher, ce fut de la part de Néron un renouvellement de tendresse. Il [1] ne pouvoit la quitter; il la suivit long-temps des yeux, soit pour achever le rôle perfide qu'il avoit entrepris, soit que, malgré sa férocité, l'idée de la mort prochaine de sa mere qu'il voyoit pour la dernière fois lui causât quelque émotion. Agrippine monta sans soupçon le vaisseau fatal.

La [2] nuit fut claire, le ciel brillant d'étoiles, la mer tranquille : comme si les dieux, dit Tacite, eussent voulu rendre la preuve du crime manifeste et palpable, et ôter tout prétexte de s'en prendre aux accidens. Agrippine étoit couchée sur un lit, conversant avec Crépéreïus Gallus, qui se tenoit debout assez près du gouvernail; et avec Acerronia, qui se penchoit sur les pieds de l'impératrice, la félicitant actuellement sur le retour de l'amitié de son fils, et sur le rétablissement de son crédit, lorsque tout d'un coup, au signal donné, le toit qui les couvroit tombe avec fracas, entraînant de lourdes masses de plomb dont il étoit surchargé. Crépéreïus fut écrasé, et mourut sur-le-champ. Des avances en saillie soutinrent le toit au-dessus d'Agrippine et d'Acerronia, qui ne souffrirent aucun mal. Et le vaisseau ne s'ouvroit point, parce que dans le trouble, dans le mouvement, dans l'effroi, ceux qui n'étoient point du secret embar-

[1] *Prosequitur abeuntem, artiùs oculis et pectori hærens, sive explendâ simulatione, seu perituræ matris supremus ad pectus quamvis ferum animum retinebat.*

[2] *Noctem sideribus illustrem, et placido mari quietam quasi convincendum ad scelus, dii dederunt.* Tac.

rassoient et gênoient l'opération. Il fallut ordonner aux rameurs de se porter tous d'un même côté pour faire entrer l'eau dans le bâtiment. Cette manœuvre même se fit avec peu de concert ; et la chute d'Agrippine et d'Acerronia fut assez douce pour qu'elles pussent se mettre à la nage.

Acerronia s'attira une prompte mort en criant qu'elle étoit Agrippine, et que l'on vînt au secours de la mère de l'empereur. Au lieu du secours qu'elle demandoit, on lui porta des coups de perches, de rames, et de tout autre instrument qui se trouva sous la main des gens d'Anicet : elle fut ainsi assommée au milieu des eaux. Agrippine garda le silence ; et, moins sujette par cette raison à être reconnue, elle en fut quitte pour une blessure à l'épaule. Après qu'elle eut nagé quelque temps, elle rencontra des chaloupes du lac Lucrin qui la recueillirent et la portèrent à sa maison de Baules.

Là elle réfléchit sur ce qui venoit de lui arriver, repassant dans son esprit toutes les circonstances, l'invitation obligeante qui lui avoit été adressée, les honneurs singuliers qu'elle avoit reçus, le tout pour l'attirer dans le piége. Elle remarquoit que le vaisseau n'avoit souffert aucun des accidens qui causent communément les naufrages, et qu'il avoit péri sans être battu des vents, sans se briser contre les écueils, uniquement par la chute d'un plancher, comme un édifice mal construit. Mettant avec tout cela la mort d'Acerronia, sa propre blessure, elle demeura pleinement persuadée de la trahison : mais elle en conclut que son unique ressource étoit de paroître l'ignorer.

Elle envoya donc un de ses affranchis nommé Agérinus à Néron, avec ordre de lui dire « que par la protection des dieux, et par un effet de la bonne fortune « de l'empereur, elle avoit échappé à un grand danger : « qu'elle ne doutoit point que sa tendresse n'en fût « alarmée ; mais qu'elle le prioit néanmoins de différer

« de la venir voir, parce qu'elle avoit besoin de repos. » En même temps, affectant une sécurité parfaite, elle fit panser sa plaie, elle usa des remèdes et des précautions convenables après une aventure telle que la sienne. La seule démarche de sa part où il n'entra point de feinte ni d'artifice, c'est qu'elle ordonna que l'on cherchât le testament d'Acerronia, et que l'on mît le scellé sur ses effets.

Néron, qui attendoit impatiemment la nouvelle de son horrible projet accompli, fut étrangement troublé d'apprendre au contraire qu'Agrippine vivoit, qu'elle n'étoit que légèrement blessée, et qu'elle n'avoit éprouvé de péril qu'autant qu'il en falloit pour ne lui en pas laisser méconnoître l'auteur. Le crime rend timide. Néron fut consterné, et se crut perdu sans ressource. Il s'imaginoit voir incessamment arriver Agrippine avide de vengeance, soit à la tête de ses esclaves qu'elle auroit armés, soit accompagnée des soldats qu'elle auroit intéressés dans sa querelle; ou bien il pensoit qu'elle iroit se présenter au sénat et au peuple, et leur demander justice de son naufrage, de sa blessure, de la mort de ses amis. « Comment me défendrai-je contre elle? (ajontoit- « il). Burrhus et Sénèque, trouvez-moi quelque expé- « dient. » Car il les avoit mandés sur-le-champ pour avoir leur avis; et Tacite doute s'ils n'étoient pas dès auparavant instruits de tout le mystère. Dion, calomniateur éternel de tous les Romains vertueux, l'assure positivement de Sénèque, et il prétend que c'étoit lui qui avoit inspiré à Néron le dessein de tuer sa mère. Il en dit trop pour être cru. Le doute même de Tacite paroît suffisamment réfuté par tout le reste de la conduite de Sénèque et de Burrhus; tous deux affoiblis dans l'amour de la vertu par l'air contagieux de la cour, mais tous deux incapables de se rendre de gaîté de cœur les promoteurs et les instigateurs d'un parricide. Nous les trouverons assez coupables sans en faire des scélérats.

Ils demeurèrent long-temps en silence, apparemment parce qu'ils croyoient qu'il n'étoit plus possible de reculer, et qu'il falloit désormais que Néron pérît, s'il ne prévenoit Agrippine; en sorte qu'ils n'osoient ni dissuader un parricide qui leur sembloit devenu nécessaire, ni le conseiller. Enfin Sénèque, un peu plus hardi, n'ouvrit pourtant pas la bouche, mais regarda Burrhus, comme pour lui demander si l'on pouvoit charger les soldats de l'exécution. Burrhus répondit « que les pré-« toriens étoient dévoués à toute la maison des Césars, « que la mémoire de Germanicus vivoit dans leur cœur, « et que jamais ils ne se porteroient à aucune violence « contre sa fille: qu'Anicet avoit commencé, et que c'é-« toit à lui à achever. » Celui-ci ne balança pas un moment à demander la commission de mettre la dernière main à son œuvre. A ce mot Néron s'écria que de ce moment seulement il se croyoit empereur, et qu'il étoit redevable d'un si grand bienfait à un affranchi. « Va « promptement (lui dit-il), et prends avec toi les plus « déterminés à te suivre et à t'obéir. »

Dans le même temps, Néron apprit qu'Agérinus arrivoit de la part de sa mère; et là-dessus il bâtit une fourberie pour colorer un peu le crime qu'il venoit d'ordonner. Pendant qu'Agérinus lui parloit, il fit jeter une épée entre les jambes de cet affranchi, et ensuite il ordonna qu'on le chargeât de chaînes, comme surpris en flagrant délit, afin de pouvoir feindre que sa mère avoit voulu le faire assassiner, et que, désespérée de se voir découverte, elle s'étoit tuée elle-même.

Cependant la maison d'Agrippine étoit environnée d'une grande multitude de peuple qui prenoit part à son aventure. Le bruit s'étoit d'abord répandu de son naufrage comme d'un accident fortuit; et aussitôt chacun avoit couru au rivage. Les uns montoient sur les jetées, les autres entroient dans de petites barques de pêcheurs; plusieurs s'avancèrent dans la mer jusqu'à

mi-corps, et tendoient les bras comme pour aider et recueillir Agrippine. Toute la côte retentissoit de plaintes, de vœux, et du murmure confus des questions et des réponses que l'on se faisoit mutuellement sans rien éclaircir. La foule croissoit à chaque instant ; on couroit de côté et d'autre avec des flambeaux allumés; et lorsque l'on sut qu'Agrippine étoit sauvée, toute cette multitude vint autour de la maison pour en témoigner sa joie par de grands cris. Mais bientôt la joie est changée en crainte par l'arrivée d'une troupe armée et menaçante, qui dissipe tout ce peuple assemblé.

Anicet enferme la maison d'une enceinte de soldats ; et ayant enfoncé la porte, il s'assure de la personne de chaque esclave qu'il rencontre, jusqu'à ce qu'il fût arrivé à l'entrée de la chambre, qu'il trouva mal gardée, parce que la plupart de ceux à qui en étoit commis le soin avoient pris la fuite au bruit de cette effrayante irruption. La chambre étoit peu éclairée, et Agrippine n'avoit auprès d'elle qu'une seule de ses femmes à qui elle confioit ses inquiétudes croissantes de moment en moment, parce qu'elle ne voyoit venir personne de la part de son fils, non pas même Agérinus. Elle remarquoit qu'elle n'entendoit plus ces cris de joie qui l'avoient flattée; et que le silence n'étoit interrompu que par un bruit sourd et subit qui sembloit lui annoncer le dernier malheur. Pendant qu'elle parloit ainsi, l'esclave s'en alla, et Agrippine lui ayant dit, « Quoi ! tu m'abandonnes aussi ! » regarda vers la porte de la chambre, et elle aperçut Anicet suivi d'Héracléus, capitaine de galère, et d'Oloacritus, centurion d'une compagnie de marine.

Elle ne perdit point dans une telle extrémité la présence d'esprit ; et, adressant la parole à Anicet, elle lui dit : « Si tu es chargé de savoir des nouvelles de ma « santé, dis que je me trouve mieux. Si tu viens à mau« vaise intention, je n'en crois pas mon fils capable ; il

« n'a point commandé un parricide. » Les meurtriers environnent son lit ; et le capitaine de galère lui déchargea le premier un coup de bâton sur la tête, dont il ne la tua pas. Elle vit en même temps le centurion qui tiroit son épée ; et présentant le ventre, elle lui dit : « Frappe ce sein qui a porté Néron. » Ils la percèrent de plusieurs coups, et la laissèrent morte dans son lit. Quelques-uns ont rapporté, mais le fait n'est pas constant, que Néron voulut venir voir le corps de sa mère, et qu'il lui insulta par des railleries encore plus horribles que son parricide. *Suet. Ner. 34. Dio. Tac.*

Ses funérailles se firent dès la nuit même et sans aucune pompe : on ne lui donna pas même un lit funèbre, et elle fut brûlée sur un lit de table. Tant que vécut Néron, elle n'eut point de tombeau. Après la mort de son fils, les gens de sa maison lui en dressèrent un médiocre près du grand chemin de Misène et d'une maison de campagne qui avoit appartenu au dictateur César. Pendant qu'on brûloit son corps, un de ses affranchis, nommé Mnester, se perça de son épée, et s'élança au milieu des flammes, soit par affection pour sa maîtresse, soit par la crainte d'une mort qui pourtant n'auroit pas été plus cruelle que celle qu'il se donnoit lui-même.

Telle fut la fin tragique d'Agrippine, petite-fille, comme nous l'avons déjà remarqué, sœur, femme et mère d'empereur; mais, déshonorant ces augustes titres par tous les vices et tous les crimes dont une femme est capable. On assure que cette mort funeste lui avoit été prédite, et qu'elle en avoit bravé la menace : car des devins qu'elle consultoit sur le sort de son fils lui ayant répondu qu'il régneroit, mais qu'il tueroit sa mère : « Qu'il me tue (dit-elle), pourvu qu'il règne. » Ce mot est tout-à-fait digne d'Agrippine : la prédiction est bien précise pour être crue aisément. Cette princesse étoit *Voss. de Hist. lat.*

lettrée, et elle avoit composé des mémoires de sa vie, qui sont cités par Tacite et par Pline l'ancien.

Tac. xiv, 10. Néron[1] s'étoit étourdi sur la grandeur du crime lors qu'il s'agissoit de le commettre : il la sentit après qu'il l'eut commis. Il passa le reste de la nuit tantôt dans un morne silence, tantôt dans des mouvemens de frayeur subite qui l'agitoient et le forçoient de se lever; et, ne pouvant trouver aucun repos, il attendoit le jour, non comme une consolation, mais comme le signal de sa perte. Se connoissant digne de la détestation de l'univers, il croyoit que l'univers alloit se soulever contre lui.

Burrhus procura le premier soulagement à son trouble en lui ménageant les flatteries des tribuns et des centurions des cohortes prétoriennes, qui, par ordre de leur commandant, allèrent saluer l'empereur, lui baiser la main, et le féliciter de ce qu'il avoit échappé à un péril imprévu et à l'attentat de sa mère. Ensuite les premiers de la cour se répandirent dans les temples pour y rendre des actions de grâces aux dieux; et à leur exemple les villes de la Campanie donnèrent des témoignages de joie par des sacrifices et des députations.

Néron se contrefaisoit de son côté; il affectoit un air de tristesse, trouvant, disoit-il, sa sûreté payée d'un trop haut prix; il versoit des larmes au nom de sa mère. Comme néanmoins la face des lieux ne change pas aussi aisément que les visages des hommes, l'aspect de ces rivages témoins de son crime lui en retraçoit sans cesse l'idée. On parloit même de ces prodiges effrayans que la superstition joint volontiers aux morts tragiques. On entendoit, disoit-on, des trompettes re-

[1] *Sed à Cæsare, perfecto demùm scelere, magnitudo ejus intellecta est. Reliquo noctis, modò per silentium defixus, sæpiùs pavore exsurgens, et mentis inops, lucem opperiebatur, tanquam exitium allaturam.*

tentissantes sur les collines des environs, des voies plaintives sorties du lieu qui enfermoit les cendres d'Agrippine. Néron se retira donc à Naples; et c'est de là qu'il écrivit au sénat.

La lettre portoit « qu'Agérinus, l'un des affranchis « d'Agrippine, en qui elle avoit le plus de confiance, « avoit été trouvé armé d'une épée pour assassiner l'em- « pereur, et qu'elle s'étoit punie elle-même du crime « dont elle se sentoit coupable. Venoient ensuite des « accusations rappelées de plus loin. Néron reprochoit « à sa mère qu'elle avoit prétendu partager l'empire « avec lui : qu'elle s'étoit flattée que les cohortes préto- « riennes prêteroient serment en son nom, et que le sénat « et le peuple se couvriroient de la même ignominie : « que, frustrée de ses espérances, et irritée contre tous « ceux qui n'avoient pas fléchi sous son orgueil, elle « s'étoit opposée aux libéralités du prince envers les « soldats et envers le peuple, et qu'elle avoit machiné « la perte de plusieurs illustres sénateurs. Il les prenoit « à témoin de la peine qu'il avoit éprouvée lui-même « à empêcher qu'elle ne forçât les barrières du sénat, « et ne donnât audience aux ambassadeurs des nations « étrangères. Il remontoit jusqu'au temps de Claude, « dont il faisoit obliquement la censure, rejetant sur « Agrippine toute la honte et toute l'indignité de ce « gouvernement. Il concluoit que c'étoit par un effet de « la bonne fortune du peuple romain qu'elle avoit cessé « de vivre, et il alléguoit le naufrage comme une preuve « de la colère des dieux contre elle. »

Quand cette lettre fut lue, il n'y eut personne dans le sénat qui ne s'en moquât intérieurement. Chacun se demandoit à soi-même qui pourroit être assez stupide pour croire ou que le naufrage dont il s'agissoit fût arrivé par hasard, ou qu'une femme échappée avec bien de la peine aux flots eût envoyé un homme seul avec une épée pour attaquer les cohortes et les flottes qui en-

vironnoient l'empereur.[1] On ne s'en prenoit plus à Néron. Sa barbarie excédoit toutes les plaintes imaginables. Mais on blâmoit Sénèque d'avoir dressé une telle apologie, qui étoit, à proprement parler, l'aveu du crime. Et en effet, c'est peut-être l'endroit le plus inexcusable de sa vie.

Tous ces braves sénateurs, excepté un seul, prouvèrent néanmoins par leur conduite qu'ils n'avoient pas plus de courage ni d'honneur que Sénèque, à qui ils faisoient le procès avec tant de sévérité et de raison. Ce fut à qui s'empresseroit de décerner des actions de grâces aux dieux dans tous les temples les plus fréquentés de la ville ; des jeux annuels aux fêtes de Minerve, pendant lesquelles l'attentat avoit été découvert ; une statue d'or à Minerve dans le lieu des assemblées du sénat, et à côté une représentation du prince. Enfin il fut dit que le jour de la naissance d'Agrippine seroit marqué dans le calendrier au nombre des jours malheureux.

Thraséa seul ne prit point de part à cette honteuse délibération. Dans les flatteries qui lui avoient paru tolérables, il s'étoit contenté jusqu'alors de garder le silence, ou d'opiner en quatre mots pour se ranger à l'avis courant. Mais ici, après qu'il eut entendu la lecture de la lettre de Néron, il se leva et sortit du sénat ; démarche périlleuse pour lui, et inutile pour les autres, dont aucun ne l'imita.

Dio. Il connoissoit tout le danger : mais sa vertu, ou, pour parler plus juste, l'amour de la gloire le soutenoit. Il disoit à ses amis : « S'il étoit sûr que Néron ne dût faire « mourir que moi, je pardonnerois volontiers à ceux « qui le flattent à l'excès. Mais si plusieurs de ces vils « adulateurs ont été et seront les victimes de la cruauté « de Néron, pourquoi aimerois-je mieux périr lâche-

[1] *Ergo non jam Nero, cujus immanitas omnium questus anteibat, sed adverso rumore Seneca erat, quòd oratione tali confessionem scripsisset.*

« ment que de signaler ma mort par des preuves de « courage? Mon nom vivra dans la postérité : au lieu « que ces prudens qui se ménagent avec tant de soin « ne seront connus que par leur supplice. » Et il avoit souvent ce langage stoïque à la bouche : « Néron peut « me tuer, mais il ne peut me faire aucun mal. »

Il n'étoit pas temps pour Néron de songer à la vengeance. Effrayé et tremblant, il cherchoit à se rassurer lui-même contre les craintes qui le tourmentoient, et que redoubloient encore les bruits de prétendus prodiges. On disoit qu'une femme étoit accouchée d'un serpent : le soleil s'éclipsa le trente avril, pendant que l'on célébroit les sacrifices ordonnés par le sénat à l'occasion de la mort d'Agrippine : le tonnerre tomba dans les quatorze quartiers de la ville. Tacite, peu religieux à son ordinaire, conclut, de la [1] prospérité dont jouit encore Néron pendant plusieurs années, que la Divinité se mêloit peu de ces événemens ; comme si la Providence étoit obligée de punir sur-le-champ les scélérats, sous peine d'être méconnue par les hommes. *Tac. XIV, 12. Tillem. Ner. 11.*

On ne doit pas douter que Néron n'ait raisonné comme Tacite, et que l'impunité n'ait commencé à calmer en lui l'appréhension du courroux céleste. Mais il craignoit beaucoup les hommes ; et, pour regagner l'affection publique et rendre odieuse la mémoire de sa mère, il voulut prouver par les effets que, depuis qu'elle n'étoit plus, le gouvernement devenoit plus doux et plus enclin à l'indulgence. Dans cette vue il rappela tous ceux qu'Agrippine avoit fait exiler, soit avant, soit après la mort de Claude : savoir deux anciens préteurs, Valérius Capito, et Licinius Gabolus, sur lesquels nous n'avons pas d'autres lumières ; deux dames illustres, Junia Calvina, et Calpurnia, dont les disgrâces ont été rapportées sous le règne de Claude ; et enfin Iturius et Calvisius,

[1] *Quæ adeò sine curâ deûm eveniebant, ut multos post annos Nero imperium et scelera continuaverit.*

accusateurs d'Agrippine. Silana, qui avoit conduit leur entreprise, n'eût pas manqué d'éprouver la même faveur ; mais elle étoit morte quelque temps auparavant à Tarente, où il lui avoit été permis de fixer son séjour. Lollia même ne fut pas oubliée, quoiqu'il se fût écoulé dix ans depuis sa mort. Ses cendres furent reportées au tombeau de ses pères, et Néron permit qu'on lui dressât un monument.

Malgré toute cette ostentation de clémence, il se tenoit en Campanie, et n'osoit se montrer à Rome, doutant s'il trouveroit le sénat disposé à lui obéir, et le peuple affectionné. Sa cour, la plus féconde qui fût jamais en hommes corrompus, le rassura. On lui disoit « que le « nom d'Agrippine étoit détesté, et que sa mort avoit « augmenté pour lui l'amour de la nation : qu'il pou« voit en faire hardiment l'expérience, et s'assurer par « ses yeux de la vénération publique. » Les plus audacieux s'offroient à prendre les devans. Néron les crut, et il n'y fut pas trompé. Il reçut plus de témoignages extérieurs d'empressement et de zèle qu'on ne lui en avoit promis. Les tribuns vinrent au-devant de lui, aussi-bien que le sénat, parés comme en un jour de fête. Les femmes et les enfans, distribués en bandes, chantoient ses louanges. Partout où il devoit passer on avoit dressé des échafauds, comme s'il se fût agi de voir un triomphe. Cette [1] bassesse publique lui enfla le courage, et, foulant au pied des esclaves si rampans, il monta au Capitole, et y offrit des sacrifices d'actions de grâces.

Dio et Suet. Ner. 39. On se dédommagea pourtant dans le secret de ces respects extorqués par la crainte. On suspendit au cou d'une statue de Néron un sac, instrument du supplice des parricides. On exposa dans la rue un enfant, sur lequel étoit attaché un papier qui portoit ces mots : « Je « ne t'élève point, de peur qu'il ne t'arrive un jour de

[1] *Hinc superbus, et publici servitii victor Capitolium adiit, grates exsolvit.*

« tuer ta mère. » On afficha en différens endroits de la ville un vers grec dont le sens est : « Néron [1], Oreste, « Alcméon, se ressemblent ; ils ont tous trois tué leur « mère. » Suétone rapporte une épigramme qui, jouant sur une équivoque propre à la langue latine, ne permettoit [2] pas de douter que Néron ne fût véritablement du sang d'Enée, puisqu'il en avoit imité la piété filiale. Enfin il se trouva des hommes assez hardis pour intenter action contre les prétendus diffamateurs du prince, qui avoient osé avancer qu'il étoit l'auteur de la mort d'Agrippine. On voit quelle étoit leur intention. Néron prit un parti sensé, et souffrit patiemment ces traits satiriques de différentes espèces, de peur d'y donner du poids et du crédit, s'il en paroissoit ému. Ce fut une maxime qu'il suivit en bien des occasions, soit par le motif que je viens de dire, soit par insensibilité.

Mais il ne lui fut jamais possible d'étouffer les remords vengeurs, qui naissoient du fond de sa conscience criminelle. Il avoua plusieurs fois que l'ombre de sa mère le tourmentoit, et qu'il voyoit les Furies le poursuivre armées de fouets et de torches ardentes. Il s'adressa même aux magiciens pour évoquer par des sacrifices occultes les mânes d'Agrippine, et pour tâcher de la fléchir. Et lorsqu'il vint en Grèce, il n'osa pas se présenter aux mystères de Cérès Eleusine, dont la voix du héraut écartoit les impies et les scélérats. Au reste ces sentimens n'étoient que passagers chez lui, et n'influèrent point dans sa conduite. *Suet. Ner. 34.*

Agrippine, tant qu'elle avoit vécu, imposoit jusqu'à un certain point à son fils. Un reste de respect forcé, une *Tac. XIV, 13.*

[1] Νέρων, Ὀρέστης, Ἀλκμαίων, μητροκτόνοι.

[2] Quis neget Æneæ magnâ de stirpe Neronem ?
Sustulit [*] hic matrem : sustulit ille patrem.
Suet. Ner. 39.

[*] Le mot *sustulit* a un double sens, et signifie, dans le premier membre, *a tué*, et dans le second *a porté sur ses épaules.*

crainte dont il n'avoit pu entièrement secouer le joug, retenoit Néron malgré lui dans certaines bornes. Lorsque [1], par son parricide, il se fut délivré de cette gêne, il donna l'essor à ses passions, et il ne connut rien de honteux.

Suet. Ner. 22, et Tac. Il avoit de tout temps aimé les chevaux à la fureur. C'étoit en lui un goût d'enfance, que tous ses maîtres n'avoient pu réprimer. Il ne s'entretenoit avec ses camarades d'étude que des jeux de Cirque. Devenu empereur, il eut de petits chariots d'ivoire, avec lesquels il imitoit sur un échiquier les courses du Cirque. Le Cirque avoit pour lui tant d'attraits, qu'il ne s'y donnoit aucun spectacle, si mince et de si petit appareil qu'il pût être, auquel il ne voulût assister, d'abord à la dérobée, ensuite à découvert. Enfin le rôle tranquille de spectateur ne le satisfit plus, et il en vint à désirer ardemment d'être acteur, et de conduire lui-même les chariots.

Une autre passion non moins vive, et non moins indécente, étoit celle qu'il avoit pour la musique et pour les instrumens. Comme il savoit que cet art, trop ami de la mollesse, avoit toujours été suspect aux Romains, il s'autorisoit des exemples des rois et capitaines de l'antiquité grecque qui l'avoient cultivé. « Les poëtes (disoit-« il) en ont vanté l'excellence : on l'emploie dans le culte « des dieux. Apollon préside aux chants ; et ce dieu, « l'un des principaux de l'Olympe, et qui a en apanage « la science de l'avenir, est représenté jouant du luth, « non-seulement chez les Grecs, mais dans les temples « de Rome. » *Suet. Ner. 20, et Tac.* Néron avoit appris les élémens de la musique dans son enfance : et dès qu'il fut parvenu à l'empire, un de ses premiers soins fut de mander le plus fameux maître de musique qui fût alors : il prenoit assidument ses leçons, et s'assujettissoit à toutes les pratiques dont usoient les gens du métier pour conserver

[1] *Se in omnes libidines effudit, quas malè coercitas qualiscumque matris reverentia tardaverat.*

leur voix, ou pour en augmenter l'étendue. Il crut réussir, quoiqu'il eût la voix foible et sourde; et, curieux de produire son talent, il conçut le noble dessein de monter sur la scène, et d'y faire le personnage de musicien, de comédien, de joueur d'instrumens.

Tous ses désirs étoient impétueux : Burrhus et Sénèque, pour qui il conservoit encore quelque déférence, le voyant passionné en même temps pour les chars et pour la musique, crurent devoir lui accorder quelque satisfaction sur l'un des deux chefs, de peur qu'il ne les emportât de force l'un et l'autre. On lui enferma donc d'une enceinte un assez grand espace de la vallée du Vatican où il pût gouverner des chevaux et mener des chars, n'admettant pour spectateurs qu'un petit nombre de gens choisis. Mais bientôt tout le peuple y fut invité indifféremment : et l'ivresse de Néron s'augmenta encore par les louanges qu'il reçut d'une multitude [1] toujours avide de spectacles et de plaisirs, et charmée de voir le prince lui en fournir les occasions. Ainsi, bien loin qu'en rendant le public témoin d'un exercice si peu séant à la majesté impériale il s'en dégoûtât par la honte, comme Burrhus et Sénèque l'avoient espéré, il arriva tout au contraire que le succès l'anima à aller en avant, et à vouloir pareillement faire montre sur la scène du talent qu'il croyoit avoir pour chanter et pour jouer la comédie.

Il n'osa pourtant pas franchir tout d'un coup la barrière, et il y prépara de loin les voies en se ménageant des exemples. Il engagea par argent à monter sur le théâtre les descendans de la plus ancienne noblesse romaine que leur indigence réduisoit à se mettre à prix. Tacite, par respect pour la vertu de leurs ancêtres, s'est [2]

[1] *Ut est vulgus cupiens voluptatum, et, si eò princeps trahat, lætum.* Tac.

[2] ***Quos ne nominatim tradam majoribus eorum tribuendum puto.*** *Nam et ejus flagitium est, qui pecuniam ob delicta potiùs dedit,* ***quàm ne delinquerent.***

abstenu de donner leurs noms ; et il remarque avec raison que la honte de leur démarche doit être principalement attribuée à celui qui leur faisoit des largesses, non pour leur épargner les occasions du déshonneur, mais pour les y jeter. Néron employa le même attrait pour persuader à d'illustres chevaliers romains de combattre sur l'arène comme gladiateurs. Encore [1] peut-on dire que c'étoit moins de sa part persuasion que contrainte : puisque la récompense proposée par celui qui peut commander devient un ordre et une nécessité.

Avant que de prostituer sa voix sur les théâtres publics, Néron fit encore un pas, et il institua des jeux, auxquels la multitude ne fut point admise, sous le nom de *juvénaux*, jeux de la jeunesse. Il profita pour cela de la cérémonie de sa première barbe, qu'il enferma dans une boîte d'or enrichie de pierreries, et qu'il consacra à Jupiter Capitolin. Dans cette fête, comme l'empereur devoit lui-même faire un personnage, ni la naissance, ni les honneurs par lesquels on avoit passé, ni l'âge, ni le sexe, ne furent des raisons de se dispenser des fonctions d'acteurs ou d'actrices. Des consulaires chantoient des airs efféminés, et exécutoient des gestes indignes de la gravité d'un homme qui se souvient de ce qu'il est ; et une dame octogénaire, portant un nom illustre, Elia Catulla, parut parmi les danseuses.

Suet. Ner. 11 et 12. Dio. Tac. Dio. Tac.

Ce ne fut pas assez encore. Afin que tous les vices se trouvassent rassemblés dans ces jeux, Néron établit dans un petit bois, non loin du Tibre, une espèce de foire, des hôtelleries, des boutiques, où étoient exposées en vente toutes sortes de marchandises de mode et de luxe. Et pour mettre à portée de les acheter ceux qui entroient dans ses plaisirs, il leur faisoit distribuer de l'argent, que les honnêtes gens, s'il pouvoit s'en trouver dans une telle compagnie, employoient par nécessité, et les

[1] *Nisi quòd merces ab eo qui jubere potest, vim necessitatis affert.* Tac.

voluptueux par gloire. De [1] là naquirent mille désordres. Il y avoit déjà long-temps que les mœurs se corrompoient. Mais cet assemblage licencieux de personnes de toute condition et de tout caractère y porta le dernier coup. Avec le goût des occupations honnêtes, dit Tacite, la pratique d'une exacte retenue a encore bien de la peine à se soutenir : bien loin que, dans un temps où il ne restoit d'émulation que pour le vice, ni la chasteté, ni la tempérance, ni tout ce qui s'appelle sentiment de probité et de modestie, pussent se sauver du naufrage.

Au milieu de ces joies folles, de ces plaisirs tumultueux, Néron eut enfin la satisfaction tant désirée de monter sur le théâtre. Il y parut accordant son instrument avec un soin très-attentif. Il étoit environné de sa cour. Une cohorte de prétoriens faisoit la garde, et l'on voyoit autour de lui des centurions, des tribuns, et [2] Burrhus avec le chagrin dans le cœur, et les éloges sur les lèvres.

Ce fut alors que Néron forma une compagnie dont la destination singulière étoit de lui applaudir. Il n'y reçut d'abord que des chevaliers romains, choisis entre les plus jeunes et les plus vigoureux, qui s'empressoient de s'y enrôler, les uns par goût pour la licence, les autres dans l'espérance de la fortune. Ils [3] s'acquittoient parfaitement de leur emploi, passant les jours et les nuits à battre des mains et à faire grand bruit, prodiguant aux grâces du prince et à sa voix tous les attributs de la divinité, et par le mérite de cette bassesse ils obtenoient toutes les faveurs dues aux talens et à la vertu. Cette troupe, qui portoit un nom fort honorable, *Augustani*, *Suet. Ner.* 21, *et Dio.*

[1] *Indè gliscere flagitia et infamia: nec ulla moribus corruptis olim plus libidinum circumdedit, quàm illa colluvies. Vix artibus honestis pudor retinetur: nedum inter certamina vitiorum, pudicitia, aut modestia, aut quidquam probi moris reservaretur.* Tac.

[2] *Et mœrens Burrhus ac laudans.*

[3] *Hi dies ac noctes plausibus personare. Formam principis vocemque deûm vocabulis appellantes, quasi per virtutem, clari honoratique agere.* Tac.

comme qui diroit *gens de l'empereur*, s'augmenta par la suite, et fut portée jusqu'au nombre de plus de cinq mille hommes, pris indistinctement parmi le peuple, sans autre choix que celui de la force des poumons et de la voix. Ils se partageoient en chœurs, et ils s'exerçoient à des modulations d'applaudissemens figurés, et réglés en mesure, auxquels ils donnoient différens noms. Les chefs de bande avoient quarante * mille sesterces de gages.

* Cinq mille livres.

Le goût de la poésie est sans doute plus noble que celui des arts dont nous venons de parler; mais il ne convient guère mieux à un monarque qui s'en feroit une occupation. Néron affecta la gloire des vers; et, voulant l'acquérir sans qu'il lui en coûtât beaucoup de peine, il assembloit dans son palais des hommes qui eussent du talent pour la poésie sans être encore bien connus du public. Ces poëtes de commande, travaillant de concert sous ses yeux, cousoient ensemble les vers que chacun avoit apportés tout faits, ou qui leur venoient sur-le-champ, et ils achevoient les ébauches que leur fournissoient les saillies de Néron. Tacite avoit ces pièces entre les mains, et il [1] assure qu'on y reconnoissoit la manière dont elles avoient été composées; que ce n'étoient que des lambeaux rapetassés, et que l'on n'y sentoit ni une verve coulante, ni un feu soutenu.

Ce n'est pas que Néron ne composât quelquefois des vers seul et sans secours. Suétone dit en avoir vu des brouillons originaux, écrits de la main de ce prince, avec des changemens et des ratures qui marquoient un travail d'auteur. Il est aisé de concilier Suétone avec Tacite, en supposant qu'ils ont parlé de pièces différentes.

Il paroît que Néron aimoit beaucoup les grands mots,

[1] *Quod species ipsa carminum docet, non impetu et instinctu, nec ore uno fluens.*

le style gigantesque, les cadences extrêmement marquées, si du moins nous devons regarder comme étant de lui les vers cités avec moquerie dans la première satire de Perse. L'ancien scholiaste de ce poëte assure le fait, qui en soi n'est point absolument contraire à la vraisemblance. Nous apprenons de Suétone, et je l'ai déjà remarqué, que Néron supportoit assez patiemment la satire; et quoiqu'il entendît peut-être moins aisément raillerie sur les vers que sur les mœurs, l'indulgence dans le dernier de ces deux cas a pu influer sur l'autre. *Suet. Ner. 39.*

Il donnoit aussi une partie de son temps, après le repas, à écouter les philosophes; mais c'étoit plutôt pour s'en divertir que pour s'instruire avec eux. Il en appeloit exprès de différentes sectes, afin que leurs disputes, qui dégéneroient souvent en querelles très-animées, lui apprêtassent des scènes réjouissantes. Et [1] toute la gravité prétendue de ces philosophes, leur air sévère, leurs longues barbes, n'empêchoient point qu'ils ne fussent bien aises de paroître à la cour, et qu'ils ne se sentissent flattés d'amuser le prince. *Tac. XIV, 16.*

Les divertissemens de Néron ne faisoient point trève à sa cruauté. Sa tante en est la preuve. Assez peu de temps après la mort d'Agrippine, et avant qu'il se fît raser pour la première fois, Domitia étant indisposée, son neveu vint lui rendre une visite. La malade, en le caressant, lui porta la main au menton, et maniant sa barbe encore tendre : « Dès que j'aurai reçu (dit elle) « ce jeune poil, je ne demande plus qu'à mourir. » Néron se retourna vers ceux qui l'accompagnoient, et dit : « Je vais donc incessamment quitter la barbe; » et il recommanda aux médecins de donner à sa tante quelque forte purgation qui terminât promptement la maladie. Il n'attendit pas même la mort de Domitia pour *Suet. Ner. 34, et Dio.*

[1] *Nec deerant qui voce vultuque tristi inter oblectamenta regia spectari cuperent.* Tac.

plaintes des Cyrénéens, le coupable fut chassé du sénat.

Les mêmes Cyrénéens se plaignoient d'Acilius-Strabo pour un sujet qui intéressoit le fisc. Il a été rapporté dans l'histoire * de la république romaine que Pto- *t. v, p. 441.* lémée-Apion, roi de Cyrènes, avoit fait en mourant le peuple romain son héritier. Les terres de son domaine, qui, en vertu de sa disposition testamentaire, appartenoient à l'empire, furent peu à peu envahies par les particuliers à la bienséance desquels elles se trouvoient; et ces injustes possesseurs se faisoient un titre de l'ancienneté de leur usurpation. Acilius fut envoyé commissaire par Claude, avec la puissance de préteur, pour revendiquer les terres usurpées. Il prononça des jugemens fort désagréables aux Cyrénéens, qui s'en prirent au juge, et l'accusèrent devant le sénat. Cette compagnie, après avoir donné audience aux parties, répondit qu'elle ne connoissoit point la commission donnée par Claude à Acilius, et que les Cyrénéens devoient se retirer par-devers l'empereur. Néron déclara qu'Acilius avoit bien jugé; mais que son intention étoit de favoriser les alliés de l'empire, et qu'il leur abandonnoit les terres dont, avant le jugement du commissaire, ils étoient en possession.

L'orateur Domitius Afer mourut cette année. J'ai eu *Plin. ep. II, 14.* occasion d'en parler plus d'une fois, et je n'ai rien à ajouter à ce que j'en ai dit jusqu'ici, si ce n'est un trait que nous fournit Pline le jeune, comme le tenant de Quintilien.

Du temps d'Afer s'introduisit un usage, ou plutôt un abus honteux, qui fit dans la suite de grands progrès. La cabale se glissoit dans l'éloquence, et les avocats, plus curieux d'une vaine gloire que de l'intérêt de leurs cliens, avoient soin, lorsqu'ils plaidoient, d'amasser un grand nombre d'auditeurs, disposés à leur applaudir par des cris et des battemens de mains,

comme il se pratiquoit au théâtre. Afer avoit un trop beau talent pour s'abaisser à ces misérables manœuvres, ressource ordinaire de la médiocrité. Il en témoigna même son indignation lorsqu'il en vit naître la coutume : et voici comment Quintilien racontoit la chose à Pline son disciple. « J'accompagnois Domitius « Afer (disoit Quintilien), et je l'écoutois plaider de- « vant les centumvirs [a] avec gravité et avec lenteur : « car telle étoit sa manière de prononcer. Tout d'un « coup ses oreilles sont frappées d'un cri immodéré et « inusité, qui s'élevoit d'une chambre voisine, où se « tenoit pareillement l'audience. Il se tut; et lorsque « le bruit fut apaisé, il reprit son discours au point où « il l'avoit interrompu. Nouveau cri d'applaudissement, « nouvelle interruption de la part de Domitius Afer. « Enfin, le cri ayant recommencé une troisième fois, il « demanda qui étoit celui qui plaidoit avec un si grand « fracas. On lui répondit que c'étoit Largius Licinius, « premier auteur de l'abus dont nous parlons. Afer « laissa sa cause un moment, et adressant la parole aux « juges : *Messieurs* [1], dit-il, *notre métier se perd et ne* « *vaut plus rien.* » Pline nous apprend que de son temps le mal s'étoit prodigieusement accru. On payoit des troupes d'applaudisseurs, qui, sans rien entendre, sans même écouter, au signal qui leur étoit donné, faisoient un vacarme effroyable : en sorte que, dit-il, rien n'est plus aisé que d'apprécier aujourd'hui le mérite des avocats. En passant près de l'endroit où l'on plaide, prêtez l'oreille un moment, vous [2] pouvez être sûr que l'avocat qui est le plus loué est celui qui plaide le plus mal.

La même année où mourut Domitius Afer, en-

[a] Tribunal de juges, touchant lequel on peut consulter la dissertation de M. Rollin sur les fonctions des préteurs, Histoire romaine, t. 2, p. 5 et suiv.

[1] *Centumviri, inquit, hoc artificium periit.*

[2] *Scito eum pessimè dicere, qui laudatur maximè.*

leva aussi à la littérature M. Servilius, que Tacite égale à Afer pour les talens, et qu'il lui préfère de beaucoup pour la probité. Ce Servilius est sans doute celui qui fut consul sous Tibère l'an de Rome 786. Il plaida longtemps avec une grande distinction, et ensuite il s'adonna à écrire l'histoire et soutint sa réputation dans ce nouveau travail. Mieux que tout cela, il fut homme d'honneur; et la netteté de sa conduite dans des temps si nébuleux fait de lui un magnifique éloge.

Voilà tout ce que Tacite nous apprend de cet homme illustre. S'il est le même, comme il y a beaucoup d'apparence, que Servilius Nonianus, nous trouvons dans les lettres de Pline un fait qui le regarde. Un jour qu'il récitoit quelque morceau de ses ouvrages à un auditoire nombreux, Claude, qui se promenoit dans le palais, entendit de grands cris. Il en demanda la cause; et lorsqu'on lui eût dit que c'étoient des applaudissemens dont on honoroit la récitation de Servilius Nonianus, il vint lui-même, sans être prié ni attendu, se ranger parmi les auditeurs. Quintilien vante aussi dans Nonianus un esprit supérieur et fécond en belles pensées, quoiqu'il trouve son style moins serré que ne l'exige la gravité de l'histoire.

Plin. ep. I, 13.

Instit. or. X, 1.

Comme les plus grands génies ont souvent leurs endroits foibles, Nonianus avoit le sien. C'étoit une crédulité superstitieuse pour un prétendu remède ou amulète. Afin de se préserver du mal d'yeux, il s'attachoit au cou un petit linge dans lequel étoit enfermé un papier qui portoit ces deux caractères de l'alphabet grec, A et P.

Plin. Hist. nat. XXVIII, 2.

Néron prit un quatrième consulat l'année suivante avec Cossus.

NÉRO CLAUDIUS CÆSAR AUGUSTUS. IV.
COSSUS CORNÉLIUS LENTULUS.

AN. R. 811.
DE J. C. 60.

Il croyoit n'être empereur que pour multiplier les

Tac. Ann. XIV, 20.

amusemens et les spectacles. On donnoit déjà à Rome des jeux de bien des espèces. Néron, consul pour la quatrième fois, en établit de nouveaux, copiés sur les Grecs, pour être célébrés tous les cinq ans. Ces jeux, auxquels il donna son nom, et qu'il appela *Neronia,* étoient tout à la fois gymniques, musicaux et équestres; c'est-à-dire qu'ils réunissoient le pugilat et la lutte d'une part, de l'autre l'éloquence, la poésie, la musique, et enfin les courses de chariots dans le Cirque. La récompense des vainqueurs étoit une couronne, différente selon les différens objets du combat.

Suet. Ner. 12. *Dio.*

La sévérité des zélateurs de la pureté des mœurs fut alarmée avec raison de cette nouvelle institution. Ils se plaignoient « qu'après [1] tant de brèches faites à l'ancienne discipline, on voulût achever de tout perdre « en appelant le secours d'une licence étrangère, afin « que tout ce qui, dans le monde entier, est capable de « corrompre et d'être corrompu se rassemblât dans « Rome; afin que la jeunesse s'amollit et s'énervât par « les exercices des Grecs, s'accoutumant à l'oisiveté, « fréquentant les compagnies d'athlètes, apprenant à « connoître et à pratiquer les débauches monstrueuses, « et cela sous l'autorité du prince et du sénat. Les chefs « de la noblesse romaine iront donc, sous le prétexte « de disputer la gloire de l'éloquence et de la poésie, se

Tac.

[1] *Abolitos paulatim patrios mores funditùs everti per accitam lasciviam, ut quod usquàm corrumpi et corrumpere queat, in urbe visatur; degeneretque studiis externis juventus, gymnasia, et otia, et turpes amores exercendo, principe et senatu auctoribus; proceres romani specie orationum et carminum, scenâ polluantur. Quid superesse, nisi ut corpora quoque nudent, et cæstus assumant? Easque pugnas pro militia et armis meditentur. An institûtos* [*] *Augustanos et decurias equitum, egregium judicandi munus expleturos, si fractos sonos et dulcedinem vocum peritè audissent? Noctes quoque dedecori adjectas, ne quod tempus pudori relinquatur; sed cœtu promiscuo quod perditissimus quisque per diem concupiverit, per tenebras expleat.* Tac.

[*] Le texte de Tacite est corrompu en cet endroit. J'ai suivi une correction qui a beaucoup de probabilité.

« prostituer au théâtre ? Que leur reste-t-il, sinon de « prendre le ceste, de combattre nus comme des athlètes « grecs, et de substituer ces exercices, au moins frivoles, « à ceux qui se rapportent directement à la guerre et « aux armes ? L'important ministère de la judicature « ne sera-t-il pas dignement rempli par des hommes « qui se seront étudiés à bien juger d'un air de musique, « et à sentir savamment toute la mollesse d'un chant « efféminé ? Aux dangers de ces spectacles séducteurs on « ajoute encore les nuits, afin qu'il ne reste aucun temps « où la pudeur soit en sûreté, et que, dans un amas « confus de personnes qui ne se connoissent pas, la li-« cence triomphe, favorisée par les ténèbres. »

On conçoit bien que les plaisirs ne manquèrent pas de défenseurs qui alléguoient mille raisons étrangères à la cause, parce qu'ils n'osoient avouer la véritable. La seule observation solide qu'ils fissent, c'est que la multitude des lumières préviendroit les désordres des nuits passées au spectacle. Et en effet, Tacite assure qu'il n'en courut point d'histoire scandaleuse. Mais la mollesse générale introduite dans les mœurs et l'extinction de tout sentiment de bienséance dans les nobles, et de tout respect pour eux-mêmes, étoient des inconvéniens qu'il n'étoit pas possible de parer, et qui ne seront que trop vérifiés par la suite.

Néron disputa le prix de l'éloquence et de la poésie latines, et les premiers de Rome entrèrent en lice avec lui. Mais ils étoient trop bons courtisans pour vouloir faire mieux que l'empereur. D'adversaires devenus admirateurs, ils lui déférèrent tous la couronne; et Néron fut proclamé vainqueur par la voix du héraut.

A l'occasion des jeux néroniens furent rappelés les pantomimes, qui, sous un prince passionné pour les spectacles, portèrent leur art à une étonnante perfection. Lucien fait mention d'un histrion de cette espèce, *Lucian. de saltat.*

qui seul représentoit par ses gestes une action à plusieurs personnages et d'une façon si expressive, que Démétrius, philososophe cynique qui méprisoit son jeu sans jamais en avoir été témoin, s'étant enfin laissé persuader de voir avant que de juger, en demeura surpris, enchanté, et s'écria : « Je ne te vois pas seulement, « je t'entends : tu parles avec les mains. »

Un prince étranger, et à demi-barbare, des environs du Pont, rendit à ce même pantomime un témoignage supérieur encore à celui du cynique. Ce prince étoit venu à Rome pour quelque affaire qu'il avoit à solliciter auprès de Néron ; et dans le séjour qu'il y fit, il assista à des spectacles où ce pantomime exécutoit son jeu, non pas seul, mais avec d'autres acteurs qui chantoient pendant qu'il gesticuloit. Ce prince n'entendoit presque aucune des paroles qui se chantoient, et le pantomime, par ses gestes, lui rendoit tout intelligible. Lorsque l'étranger prit congé de Néron pour s'en retourner dans ses états, l'empereur lui faisant beaucoup de caresses, et lui permettant de demander tout ce qui pourroit lui plaire : « Vous ne sauriez, dit le prince, « me faire un plus grand présent, que de me donner « le pantomime que j'ai vu jouer. Et à quoi vous seroit-il « bon (répondit Néron) dans le pays que vous habitez ? « J'en tirerois, reprit l'étranger, un grand avantage. « J'ai pour voisins des peuples barbares qui parlent des « langues différentes, et il ne m'est pas aisé d'avoir des « interprètes pour négocier avec eux : le pantomime « que je vous demande me serviroit, par ses gestes, « d'interprète universel. »

Pendant l'année du quatrième consulat de Néron parut au ciel une comète que la superstition populaire fit regarder comme un présage funeste pour lui, et comme un pronostic de changement d'empereur. Déjà la place suprême étoit regardée par un grand nombre

de gens comme vacante, et l'on cherchoit qui pourroit la remplir. Malheureusement pour Rubellius Plautus [1] on jeta les yeux sur lui. Il appartenoit par sa mère, petite-fille de Tibère, à la maison des Jules, comme je l'ai déjà remarqué : mais, sentant à quel danger l'exposoit cet honneur, il s'efforçoit d'en amortir l'éclat par la tranquillité dans laquelle il se renfermoit, vivant dans toute la simplicité antique, plus philosophe que grand seigneur, et tenant sa maison éloignée des plaisirs tumultueux. Avec toutes ces précautions, plus il s'enfonçoit dans l'obscurité, plus il avoit acquis de renommée. Les bruits qui couroient sur son compte furent encore accrédités par un prétendu prodige interprété arbitrairement. Pendant un repas que Néron prenoit dans un endroit du territoire de Tibur, le tonnerre tomba sur la table ; et comme Rubellius tiroit de ce même canton son origine du côté paternel, on en conclut que les dieux le destinoient à l'empire. Ces [2] dispositions de la multitude étoient fomentées par des hommes téméraires, par ces caractères inquiets dont l'ambition avide, et souvent funeste pour eux-mêmes, s'attache aux premières lueurs de la nouveauté, et se hâte de se déclarer pour les partis avant qu'ils soient formés.

Rubellius étoit innocent des discours et des projets auxquels son nom donnoit lieu. Mais c'étoit un crime auprès de Néron que d'être jugé digne de l'empire. Il se seroit porté sans doute au dernier excès de cruauté contre celui qui lui faisoit ombrage, s'il n'eût été retenu par les conseils de Sénèque et de Burrhus. C'est probablement à cette occasion que l'on doit rapporter ce

[1] *Omnium ore Rubellius Plautus celebrabatur, cui nobilitas per matrem ex Juliâ familiâ. Ipse placita majorum colebat, habitu severus, castâ et secretâ domo, quantòque metu occultior, tantò plus famæ adeptus.*

[2] *Fovebantque multi, quibus nova et ancipitia præcolere, avida et plerumquè fallax ambitio est.*

Dio. mot de Sénèque à Néron : « Quelque nombre de personnes que vous fassiez tuer, vous ne pouvez tuer « votre successeur. » Il fallut pourtant que Rubellius s'éloignât ; et Néron l'exhorta par une lettre à prendre le parti le plus sûr pour lui-même et pour la tranquillité de la ville, et à se soustraire à des bruits injustes qui lui faisoient tort : « Vous avez (ajoutoit-il) « des terres en Asie. Je vous conseille d'aller y passer « votre jeunesse, loin des dangers et des soupçons. » Rubellius obéit : il se retira en Asie avec Antistia, sa femme, et un petit nombre d'amis, et là il se livra à l'étude de la philosophie stoïque, pour laquelle il avoit un goût décidé.

Une fantaisie de débauche attira à Néron l'indignation publique et une maladie. L'eau *Marcia* étoit une des plus célèbres de celles que l'on amenoit à Rome par des aqueducs, et sa source, suivant les idées superstitieuses du paganisme, passoit pour sacrée. Néron s'avisa de s'y baigner ; ce qui fut trouvé très-mauvais ; et la fièvre qui le prit, en conséquence, fut regardée comme l'effet de la vengeance céleste.

Tac. Ann. xiv, 27. Divers traits particuliers achèveront ce qui nous reste à raconter sur cette année. La ville de Laodicée en Asie souffrit beaucoup d'un tremblement de terre ; et elle se rétablit par ses propres ressources, sans le secours d'aucune largesse du prince ou de la république romaine. En Italie, Néron augmenta les priviléges de la ville de Pouzzol, et lui donna [a] le titre de *colonie Auguste*, ou *impériale*. Les colonies d'Antium et de Tarente se dépeuploient. Néron voulut en prévenir la désertion entière en y renvoyant de vieux soldats pour les habiter. Mais il ne put remédier au mal, qui venoit de deux causes.

[a] C'est ainsi que Cellarius, *Geogr. ant.* l. II, n. 9, explique les paroles de Tacite, qui ne sont pas assez claires.

La première étoit que les soldats, alors n'ayant point la liberté de se marier, et n'obtenant leur congé qu'après vingt et quelquefois vingt-cinq années de service, avoient eu tout le temps de s'accoutumer à une vie de libertinage. Ainsi la plupart ne pouvoient plus se façonner à vivre en famille avec une femme et avec des enfans. De plus il s'étoit introduit dans l'établissement des colonies une méthode toute contraire à celle de l'antiquité. Autrefois une légion entière étoit menée en colonie avec ses officiers. Ainsi tous se connoissoient, et étoient habitués à vivre ensemble. La politique des empereurs ne leur avoit pas permis de suivre ce plan. Ils avoient craint qu'au premier mouvement ces bourgeois, comme il étoit souvent arrivé, ne redevinssent soldats. Ils composoient donc les colonies de vétérans tirés de toutes les différentes armées de l'empire : assemblage confus, incapable de former un corps de ville. Il arrivoit de là que ces nouveaux habitans, étrangers les uns à l'égard des autres, s'ennuyoient ensemble. Chacun se dispersoit, et alloit rechercher ses vieilles habitudes dans la province où il avoit fait son temps de service.

Le droit d'élire les préteurs appartenoit au sénat, par l'institution de Tibère. Cette année, le nombre des candidats surpassant de trois celui des places, il y eut des cabales, des brigues, que Néron termina en donnant des commandemens de légions à ceux qui furent exclus de la préture.

Il augmenta l'éclat et la dignité du sénat en ordonnant que ceux qui en matière civile appelleraient de la sentence du premier juge au sénat consigneroient la même amende que ceux qui appeloient à l'empereur.

Vibius Sécundus, chevalier romain, qui avoit été intendant de l'empereur en Mauritanie, fut accusé de concussions par les peuples de cette province. Il étoit coupable : et tout le crédit de son frère Vibius Crispus, l'un

des plus fameux orateurs de ce siècle, ne put qu'adoucir la rigueur de sa condamnation. Il fut simplement relégué hors de l'Italie, au lieu de subir la peine de l'exil proprement dit, qui emportoit la privation de tous les droits de citoyen.

LIVRE ONZIÈME.

§. I.

Les Bretons, traités tyranniquement par les Romains, forment une ligue pour recouvrer leur liberté. Ils profitent de l'éloignement de Suétonius Paulinus, qui étoit allé attaquer l'île de Mona, pour prendre les armes. Trois villes saccagées par les rebelles. Soixante et dix mille hommes y périssent. Grande victoire remportée par Suétonius. Suétonius travaillant à achever de soumettre les Bretons, est traversé par l'intendant. Polyclète, affranchi de l'empereur, est envoyé dans la Grande-Bretagne. Suétonius est révoqué. Testament supposé à un homme riche. Punition des coupables. Pédanius Secundus, préfet de la ville, assassiné par un de ses esclaves. Discours de Cassius pour appuyer la loi qui condamnoit à mort tous les esclaves du maître assassiné. Cet avis l'emporte. Loi Pétronia. *Tarquitius Priscus, condamné pour concussions. Cens dans les Gaules. Mort et éloge de Memmius Régulus. Gymnase dédié par Néron. Antistius, préteur, est accusé pour des vers satiriques contre l'empereur. Loi de lèse-majesté remise en vigueur. Généreuse liberté de Thraséa. L'accusé en est quitte pour être confiné dans une île. Fabricius Véïento condamné pour un libelle satirique contre les sénateurs et les prêtres. Mort de Burrhus. Fénius Rufus et Tigellinus, préfets du prétoire. Le crédit de Sénèque s'affoiblit. Il demande à se retirer en remettant tous ses biens à l'empereur. Réponse de Néron. Sénèque se retire de la cour. Sa retraite est le plus bel endroit de sa vie, et la meilleure*

apologie par rapport à ses énormes richesses. Sylla et Rubellius Plautus tués par ordre de Néron. Néron s'enhardit enfin à répudier Octavie et à épouser Poppéa. Octavie, tourmentée par une suite d'injustes et odieux traitemens, est enfin mise à mort. Doryphorus et Pallas meurent empoisonnés. Attention de Néron à entretenir l'abondance dans la ville. Trois consulaires établis surintendans des finances. Règlemens du sénat contre les adoptions frauduleuses. Autre règlement qui supprime l'usage des éloges donnés par les provinces à leurs gouverneurs. Mort de Perse. Son éloge. Tremblement de terre en Campanie. Néron devient père d'une fille qui ne vit pas quatre mois entiers. Marque de disgrâce donnée par Néron à Thraséa. Divers faits moins importans.

C. CÆSONIUS PÆTUS.
P. PÉTRONIUS TURPILIANUS.

An. R. 812.
De J. C. 61.
Tacit. Ann. xiv, 29, *et Agr.* 14, *et Dio.*

Nous n'avons point eu occasion de parler de la Grande-Bretagne depuis les dernières années de Claude. Les Romains y souffrirent, sous les consuls Cæsonius Pætus et Pétronius Turpilianus, une perte sanglante, qu'ils s'étoient attirée par leur injuste et violente tyrannie contre des peuples encore mal soumis. Voici quelles plaintes Tacite lui-même met dans la bouche des Bretons :

« Nous [1] ne gagnons rien par la patience, sinon d'en-

[1] *Nihil patientiâ profici, nisi ut graviora, tanquam ex facili tolerantibus, imperentur. Singulos sibi olim reges fuisse, nunc binos imponi, è quibus legatus in sanguinem, procurator in bona sæviret. Æquè discordiam præpositorum, æquè concordiam subjectis exitiosam. Alterius* * *manus centuriones, alterius vim et contumelias miscere. Nihil jam cupiditatis, nihil libidini exceptum. In bello fortiorem esse qui spoliet : nunc ab ignavis plerumquè et imbellibus eripi domos, abstrahi liberos, injungi delectus, tanquam mori tantùm pro patriâ nescientibus.* Tac. Agr. 15.

* Ici le texte de Tacite est très-difficile, et peut-être corrompu. J'en ai tiré un sens convenable aux circonstances.

« hardir nos maîtres à nous maltraiter davantage, « comme des hommes capables de tout souffrir. Autre- « fois nous n'avions qu'un roi : maintenant on en met « deux sur nos têtes, le lieutenant de l'empereur et son « intendant, qui partagent entre eux l'exercice de la « cruauté, l'un contre nos vies, l'autre contre nos biens : « l'un nous fait éprouver les violences des gens de guerre, « l'autre les rapines et les affronts. La discorde de ces « deux officiers et leur bonne intelligence nous sont « également préjudiciables. Nous ne pouvons rien sous- « traire ni à leur cupidité ni à leurs passions effrénées. « Dans la guerre on est dépouillé par un plus vaillant « que soi. Mais ici ce sont des lâches, des gens sans « cœur qui nous chassent de nos maisons, qui nous en- « lèvent nos enfans, qui nous tourmentent par des levées « de milices, comme si tout étoit tolérable pour notre « insensibilité, excepté de mourir pour la patrie. »

Un exemple éclatant prouve la justice de ces plaintes. Prasutagus, roi des Icéniens, avoit nommé par testament pour héritier l'empereur, conjointement avec ses deux filles, s'imaginant assurer ainsi à ses peuples et à sa famille une puissante protection qui les mettroit à l'abri de toute injure. Le contraire arriva. Ses états furent en proie aux centurions romains, et sa maison aux esclaves de l'empereur. Il laissoit une veuve, qui est diversement nommée *Boudicéa*, *Voadica*, *Bonduica*. Elle fut maltraitée en sa personne par des coups de fouet, et ses filles outragées en leur honneur. On supposa que tout le pays étoit compris dans le legs de Prasutagus, et qu'en donnant son domaine il avoit pareillement donné les terres de ses sujets : et sur cette supposition les premiers de la nation furent dépouillés de leurs patrimoines, et les parens du roi traités en esclaves.

Dion ajoute une autre espèce de vexation exercée sur les Bretons par Sénèque, qui, leur ayant prêté quarante * millions de sesterces à gros intérêt, retira tout

* Cinq mil-

lions de nos livres tournois. d'un coup cette grande somme, et réduisit par là ses débiteurs au désespoir.

Quoi qu'il en soit de ce dernier fait, que les invectives atroces de Dion contre Sénèque peuvent rendre suspect, mais que je ne voudrois pourtant pas absolument nier, les procédés tyranniques des Romains à l'égard d'une nation fière et belliqueuse, qui craignoit même un avenir encore plus dur, la portèrent à la révolte. Les Icéniens sollicitent secrètement les Trinobantes leurs voisins, et quelques autres peuples de la province romaine qui n'étoient pas encore façonnés au joug. Tous mêlent ensemble leurs trop justes ressentimens, et conviennent de réunir leurs forces pour recouvrer la liberté ; et le général romain ne leur eût pas plutôt présenté une occasion favorable, en s'éloignant d'eux et en transportant ses troupes dans l'île de Mona, qu'ils coururent aux armes, et signalèrent leur vengeance par les plus horribles excès.

Ce général étoit Suétonius Paulinus, illustre guerrier, et au jugement du peuple, qui ne laisse personne sans émule, le rival de Corbulon. Entre lui et Didius, qui est le dernier des lieutenans de l'empereur dans la Grande-Bretagne dont j'aie fait mention, il y avoit eu un intervalle d'un an, rempli par Véranius, qu'une prompte mort empêcha de faire aucun exploit considérable : homme d'une grande réputation de sagesse et de probité pendant sa vie, et qui la perdit à sa mort, parce que dans son testament il flatta beaucoup Néron, et se vanta, comme auroit pu faire un jeune fanfaron, que, s'il avoit vécu deux ans de plus, il eût achevé la conquête de l'île. Suétonius, qui lui succéda, se piqua réellement d'égaler la gloire de Corbulon, et de contrebalancer les trophées de celui-ci en Arménie par quelque victoire signalée dans les îles Britanniques. Mais il n'imita pas l'attention de cet habile général à n'aller jamais en avant sans avoir assuré ses derrières ; et, après divers

exploits assez avantageux, ne pensant nullement à la conjuration qui se tramoit dans le cœur du pays, il se laissa flatter de l'idée de conquérir l'île de Mona, qui étoit puissante, et qui servoit d'asile aux transfuges.

Cette île, nommée aujourd'hui *Anglesey*, n'est séparée de la grande que par un bras de mer fort étroit et de peu de profondeur. Suétonius fit construire des bateaux plats pour transporter son infanterie : la cavalerie passa à gué, ou, lorsqu'il se trouvoit trop d'eau, en mettant les chevaux à la nage.

La descente fut disputée par les barbares. Le rivage étoit bordé de troupes dont l'aspect avoit quelque chose d'effrayant. Parmi les rangs serrés d'hommes armés couroient çà et là des femmes en vrai appareil de furies, en habillement lugubre, les cheveux épars, des torches ardentes à la main. Tout autour paroissoient des druides, qui, levant les mains au ciel, faisoient des prières pour la victoire de leurs compatriotes, et des imprécations contre l'ennemi. La nouveauté de ce spectacle étonna d'abord les soldats romains, qui demeurèrent quelque temps immobiles. Mais bientôt, animés par les exhortations de leur général, et s'encourageant les uns les autres à ne point craindre des femmes forcenées et des prêtres fanatiques, ils avancent, gagnent du terrain, renversent l'épée à la main un grand nombre de barbares, et les font périr dans leurs propres flammes. Le reste se dissipa par la fuite.

Suétonius, vainqueur, établit une garnison dans l'île et coupa les bois consacrés à des superstitions inhumaines : car ces peuples étoient dans l'usage d'immoler leurs prisonniers au pied des autels, et de consulter les dieux par les entrailles de ces malheureuses victimes.

Suétonius étoit occupé du soin d'affermir sa nouvelle conquête, lorsqu'il apprit la révolte des Bretons, dont le premier exploit fut la ruine de la colonie de Camulodunum, fondée récemment par Ostorius Scapula. Les vé-

térans établis dans cette colonie avoient pris soin de se rendre odieux par-dessus tous les autres Romains, chassant de leurs maisons les naturels du pays, les dépouillant de leurs terres, les traitant de prisonniers de guerre et d'esclaves. Et les soldats qui étoient actuellement dans le service soutenoient l'insolence des vétérans par ressemblance de goût et de principes, et dans l'espérance de jouir un jour d'une égale licence. De plus on avoit bâti dans Camulodunum, en l'honneur de Claude, un temple que les Bretons regardoient comme une citadelle destinée à éterniser parmi eux la tyrannie; et les prêtres choisis dans le pays pour desservir ce temple se voyoient forcés, sous prétexte de religion, à se ruiner par les dépenses qu'exigeoit l'entretien du culte et l'embellissement de l'édifice. A ces motifs d'indignation se joignoit la facilité de réussir. La colonie n'étoit munie d'aucune fortification, les généraux romains, par une grande imprudence, ayant eu plus d'attention aux agrémens de l'habitation qu'à la sûreté.

Les mouvemens des barbares ne demeurèrent pas inconnus aux vétérans. De plus ils étoient alarmés par des apparences de prodiges que Dion[1], et même Tacite ont pris la peine de rapporter. Comme Suétonius étoit trop loin pour leur donner du secours, ils s'adressèrent à l'intendant de la province Catus Décianus, qui ne leur envoya que deux cents hommes mal armés. Ils n'avoient pu rassembler eux-mêmes qu'un petit nombre de soldats; et leur principale ressource étoit une portion du temple fortifiée de bons murs et mise en état de défense. Du reste, empêchés et retenus par des traîtres qui favorisoient sous main la conjuration, ils ne songèrent ni à se munir de fossés et de remparts, ni à se débarrasser des bouches inutiles, pour ne garder dans la place que ceux qui étoient capables de la défendre. Tranquilles, et aussi peu sur leurs gardes que s'ils eussent été en pleine paix, ils furent tout d'un coup enveloppés par une nuée de

barbares. La place ne tint pas un moment; elle fut emportée d'assaut, et brûlée. Le temple où s'étoient renfermés les soldats soutint un siége de deux jours, et fut pris de force.

Pétilius Cérialis, que nous verrons dans la suite devenir un grand capitaine, alors encore jeune, accouroit en diligence avec la neuvième légion qu'il commandoit au secours de la colonie. Il rencontra les barbares tout fiers de leur récente victoire, qui mirent en fuite sa légion, et taillèrent en pièces tout ce qu'elle avoit d'infanterie. Cérialis rentra dans son camp avec la cavalerie, et se défendit derrière les retranchemens.

L'intendant Catus, effrayé de cette double disgrâce, et sachant combien il étoit en butte à la haine de la province, dont son avidité avoit causé la révolte, prit prudemment le parti de passer dans les Gaules.

Cependant Suétonius arriva, et quoique mal accompagné, il passa hardiment à travers les troupes des ennemis répandues dans la campagne, pour aller à la ville de Londres, qui n'avoit point le titre ni les priviléges de colonie, mais qui étoit dès-lors très-fréquentée pour son commerce. Il douta s'il en feroit comme sa place d'armes dans la guerre qu'il avoit à soutenir. Mais, considérant le petit nombre de ses soldats et le malheureux succès de la témérité de Cérialis, il résolut de sacrifier un ville pour sauver la province. En vain les habitans, par leurs prières et par leurs larmes, voulurent le retenir; il donna le signal de la marche, et reçut au milieu de sa troupe ceux qui voulurent le suivre. Les autres, que la foiblesse du sexe et de l'âge ou le regret d'abandonner leurs possessions engagea à rester, furent la proie des ennemis.

Une troisième ville éprouva la même infortune. Les barbares prirent et saccagèrent [a] Vérulamium. Ils n'at-

[a] Les ruines de cette ville conservèrent encore le nom de *Vérulam*, près S. Albans.

taquoient point les forts châteaux, où étoient des garnisons qui pouvoient faire résistance. Le désir du butin et la facilité du succès attiroient leur effort sur les villes, où il y avoit beaucoup à gagner et peu à risquer.

Il périt dans le sac de ces trois villes soixante-dix mille, tant alliés que citoyens : car la [a] rage des barbares ne leur permettoit point de faire des prisonniers ni de songer à des ventes ou à des échanges. Ils égorgeoient tout sans distinction ; et ceux qui échappoient à leur première fureur n'avoient à attendre que les supplices les plus cruels et les plus ignominieux, les potences, les feux, les croix. Il sembloit que les Bretons craignissent bientôt payer eux-mêmes la peine de leur révolte, et qu'ils se hâtassent de se venger d'avance.

Suétonius ne vit pas plus tôt autour de lui dix mille soldats, qu'il résolut de combattre, quoique les barbares fussent en une multitude infinie, que Dion fait monter à deux cent trente mille hommes. Pour aider par la nature du terrain le petit nombre de ses troupes, il se posta dans une gorge fermée d'une forêt par-derrière. Il savoit qu'il n'avoit point d'embuscade à craindre, et que tout ce qu'il devoit combattre d'ennemis étoit en face. Il plaça donc ses légionnaires au centre avec les armés à la légère à droite et à gauche, et la cavalerie sur les ailes.

L'armée des barbares occupoit un espace découvert et immense, qui retentissoit de leurs cris pleins d'ardeur et d'allégresse, et où se développoient leurs bataillons et leurs escadrons avec mille mouvemens irréguliers. Ils se croyoient si assurés de la victoire, qu'ils avoient amené leurs femmes pour en être témoins. Placées sur une enceinte de chariots, elles formoient une espèce de couronnement autour de l'armée.

[a] *Neque enim capere aut venumdare, aliudve quod belli commercium; sed patibula, ignes, cruces, tanquam redditurî supplicium, et præreptâ interim ultione, festinabant.* Tac. XIV, Ann. 33.

Le chef étoit une femme : car dès lors les Bretons ne faisoient point de distinction entre les deux sexes pour le droit du commandement. Boudicéa, montée sur un char avec ses deux filles, parcouroit les rangs pour exhorter les siens à bien faire. Elle étoit d'une grande taille, et avoit le regard fier, et quelque chose de martial dans tout l'air du visage, une longue chevelure qui lui pendoit jusqu'à la ceinture, une casaque militaire attachée par-devant avec une agrafe. Cette héroïne représentoit successivement à chacun des peuples dont son armée étoit composée que ce n'étoit point une chose inusitée pour les Bretons que de prendre l'ordre d'une femme dans la bataille ; mais qu'elle les prioit de ne la point considérer comme une reine issue de tant d'illustres ancêtres, qui revendiquoit le royaume de ses pères. « Quand « je serois une femme du peuple (disoit-elle), n'aurois-je « pas droit de poursuivre la vengeance de ma liberté « dont on m'a privée, des mauvais traitemens que j'ai « soufferts en ma personne, de l'honneur de mes filles « outragées ? Les Romains ont porté la violence jusqu'à « cet excès, de nous confondre avec les esclaves, qu'ils « réduisent par les coups, de ne respecter ni l'âge dans « une reine, ni la virginité dans des princesses. Mais « enfin les dieux se déclarent pour nous, et favorisent « notre juste vengeance. La légion qui a osé tenter le « combat a été taillée en pièces. Les autres ou se ca- « chent dans leur camp, ou ne songent qu'à se ménager « une fuite plus aisée. Ils ne soutiendront pas le seul « cri de tant de milliers de combattans, loin de pou- « voir résister à leur effort. Si [1] vous faites attention à « la prodigieuse supériorité du nombre, si vous pesez « les motifs qui vous ont engagés à entreprendre cette « guerre, jamais il n'y eut plus d'espérance de vaincre,

[1] *Si copias armatorum, si causas belli secum expenderent, vincendum illâ acie, vel cadendum esse. Id mulieri destinatum. Viverent viri, et servirent.* Tac.

« jamais aussi une plus expresse nécessité de vaincre ou
« de mourir. C'est l'exemple qu'une femme est résolue
« de vous donner. Que les hommes vivent, s'ils l'ai-
« ment mieux, et qu'ils se soumettent à la servitude. »

Le général romain, de son côté, croyoit aussi devoir encourager ses soldats à l'approche d'un si grand péril. Il les exhortoit à mépriser le vain bruit des barbares, et leurs menaces encore plus vaines; une armée où ils voyoient plus de femmes que de guerriers, et dont les soldats eux-mêmes n'avoient ni armure bien entendue, ni courage ferme, prêts à fuir dès qu'ils reconnoîtroient de près leurs vainqueurs. Pour ôter à ses Romains la défiance que pouvoit leur inspirer l'énorme différence du nombre, il leur représentoit que, même dans une nombreuse armée, c'étoit un petit nombre de combattans qui décidoient de la victoire; et que ce seroit un surcroît de gloire pour eux de faire avec peu de bras l'ouvrage de plusieurs légions. Enfin il leur prescrivoit de quelle manière ils devoient combattre. « Serrez vos « rangs, et, après avoir lancé vos javelines, avancez sur « les ennemis l'épée à la main, et renversez-les en les « heurtant de vos boucliers. Surtout ne songez qu'à tuer, « sans vous occuper du butin. Après la victoire tout sera « à vous. » A ce discours l'ardeur des Romains se manifesta par des gestes et des mouvemens si expressifs, que Suétonius, en donnant le signal, se compta sûr de la victoire.

D'abord les légionnaires demeurèrent dans leur poste, dont l'entrée étroite leur servoit de rempart, et ils laissèrent approcher l'ennemi. Alors ils firent leur décharge, et il n'y eut point de coup perdu. Après quoi, voyant les Bretons se troubler, ils sortent de leur défilé et avancent sur eux; et, soutenus des armés à la légère et des gens de cheval, qui firent parfaitement leur devoir, bientôt ils eurent rompu tout ce qu'il y avoit de plus vigoureux et de plus hardi dans l'armée des barbares.

Les autres prirent la fuite; mais ils se l'étoient rendue difficile par l'enceinte de chariots dont ils s'étoient environnés. Le vainqueur furieux ne fait quartier à personne, et n'épargne pas même le sang des femmes. Il tuoit jusqu'aux bêtes de voiture, qui en tombant augmentèrent le monceau des cadavres.

Cette victoire peut être comparée aux plus fameuses que les Romains aient remportées dans le temps de leur plus grande gloire. On dit que quatre-vingt mille Bretons restèrent sur la place. Les Romains ne perdirent que quatre cents hommes, et leurs blessés ne passèrent pas ce nombre de beaucoup. Bondicéa, selon Tacite, tint la parole qu'elle avoit donnée, et s'empoisonna elle-même: selon Dion, elle mourut peu après de maladie.

Un officier romain, qui commandoit la seconde légion, avoit refusé de se joindre à son général. Lorsqu'il fut informé de la victoire remportée sans lui, honteux et confus d'avoir privé sa légion de la part qu'elle auroit eue à la gloire du succès, et craignant la peine de sa désobéissance, il se perça de son épée.

Suétonius, maître du pays, rassembla toutes ses troupes; et ayant reçu un nouveau renfort, qui lui fut envoyé de l'armée de Germanie par ordre de l'empereur, il porta partout le fer et le feu, pour achever d'abattre la fierté indomptable de ces peuples, qui demeuroient encore pour la plupart en armes. Ils souffroient déjà beaucoup de la disette, parce que, naturellement négligens à cultiver et ensemencer leurs terres, et de plus se promettant de s'approprier par la victoire les magasins et les provisions des Romains, ils avoient dépeuplé toutes les campagnes pour former l'armée qui venoit d'être détruite.

Tant de maux réunis les auroient réduits à subir la loi du vainqueur, si Julius Classicianus, qui avoit succédé à Catus dans l'emploi d'intendant, ne les eût entretenus dans leur opiniâtreté, ne craignant point de

nuire au bien des affaires pour contenter sa jalousie contre le général. Il faisoit répandre parmi eux le bruit qu'incessamment Suétonius alloit être révoqué, et qu'il leur seroit bien plus avantageux de traiter avec un nouveau général, [a] qui, ne leur ayant jamais fait la guerre, ne les regarderoit point comme ennemis, et consulteroit moins l'orgueil de la victoire que la clémence et la douceur dans les conditions qu'il leur prescriroit. En même temps, pour tâcher de réaliser sa prédiction, il écrivoit à Rome que l'on ne devoit point s'attendre à voir finir la guerre tant que Suétonius resteroit en place; et cherchant à le décrier en toute manière, il attribuoit les fâcheux événemens à sa mauvaise conduite, et il faisoit honneur de ses succès à la bonne fortune de la république.

Ces discours eurent au moins l'effet de déterminer Néron à envoyer un commissaire dans la Grande-Bretagne. Il choisit pour cette fonction Polyclète, l'un de ses affranchis, espérant beaucoup de lui, non-seulement pour rétablir la bonne intelligence entre le commandant et l'intendant, mais pour amener les Bretons à une paix durable. L'affranchi ne manqua pas de répondre par un faste bruyant et par la magnificence de son train à l'importance de sa commission. Il traversa l'Italie et la Gaule avec grand fracas; et lorsqu'il eut passé l'Océan, sa pompe et sa morgue le rendoient terrible même aux soldats romains. Mais il fut un objet de moquerie pour les barbares. Comme la liberté régnoit encore parmi eux en pleine vigueur, ils ne connoissoient point la puissance des affranchis; et ils ne pouvoient assez s'étonner qu'un général et une armée qui venoient de terminer une si grande guerre fussent assujettis à de vils esclaves.

[a] Tacite, dans la vie d'Agricola, adopte ce langage, et taxe Suétonius de dureté et d'orgueil. Je m'en tiens ici comme ailleurs à ses Annales, qui sont son dernier ouvrage.

Au reste, le rapport de Polyclète fut assez favorable à Suétonius, et l'on avoit résolu à la cour de conserver ce général dans son emploi. Mais, comme il souffrit peu de temps après un petit échec sur mer, où il perdit quelques vaisseaux avec leur équipage, on supposa que la guerre duroit encore; et on lui donna pour successeur Pétronius Turpilianus, qui sortoit du consulat. Celui-ci [1] n'attaqua point les ennemis, qui de leur côté le laissèrent tranquilles; et il couvrit du nom honorable de paix une inaction de paresse.

Cette même année deux crimes commis dans Rome, Tacit. Ann. xiv, 40. l'un par des sénateurs, et l'autre par des esclaves, y firent un grand éclat. Domitius Balbus, ancien préteur, étoit vieux, riche et sans enfans, puissante amorce pour la cupidité de ceux qui couroient après les successions. Il avoit un parent, nommé Valérius Fabianus, qui se destinoit à suivre la carrière des honneurs, et qui, pour s'en faciliter l'entrée par les richesses, lui fabriqua un faux testament. Mais, chez les Romains, les testamens devoient être signés de sept témoins. Fabianus fit donc entrer dans son complot Vincius Rufinus et Térentius Lentinus, de l'ordre des chevaliers : et ceux-ci s'associèrent deux sénateurs, Antonius Primus et Asinius Marcellus. Primus étoit un homme capable de tout oser, et nous le verrons porter ce même caractère d'audace dans la guerre, où il est mieux à sa place. Marcellus avoit pour bisaïeul le célèbre Pollion, et [2] il ne passoit pas pour malhonnête, si ce n'est que, regardant la pauvreté comme le plus grand des maux, il portoit dans son cœur le principe de tous les crimes. Les quatre que je viens de nommer, et quelques autres moins connus, mirent donc leurs sceaux au testament que Fabianus avoit dressé.

[1] *Is non irritato hoste, neque lacessitus, honestum pacis nomen segni otio imposuit.*

[2] *Neque morum spernendus habebatur, nisi quod paupertatem præcipuum malorum credebat.* Tac.



Le crime ayant été découvert et prouvé, Fabianus, Antonius Primus, Rufinius, et Térentius, subirent la peine portée par la loi de Sylla contre les faussaires, et conséquemment ils furent dégradés et chassés des ordres qu'ils déshonoroient par leur conduite. Pour ce qui est de Marcellus, la gloire de ses ancêtres et les prières de l'empereur lui sauvèrent plutôt la peine que l'ignominie. Pompeïus Elianus, jeune homme qui avoit passé par la questure, fut pareillement condamné comme complice de Fabianus, et on le bannit de l'Italie, et de l'Espagne, où il étoit né.

Les coupables, pour tâcher de prévenir leur condamnation, s'étoient avisés d'une ruse. Ils avoient engagé Valérius Ponticus à se déclarer leur accusateur, et à porter l'affaire au tribunal du préteur, commis, suivant l'ancien usage, pour connoître du crime de faux. Ce tribunal n'étoit plus qu'une ombre depuis l'établissement du préfet ou gouverneur de la ville, devenu sous les empereurs juge ordinaire de tous les crimes qui se commettoient dans Rome. Ainsi l'objet de Ponticus étoit d'éluder le tribunal du préfet de la ville, et ensuite de traiter l'affaire devant le préteur, de manière à procurer aux accusés une absolution. Sa prévarication fut punie par le bannissement; et il fut rendu à ce sujet un sénatus-consulte qui soumettoit les avocats prévaricateurs, et ceux qui leur auroient donné de l'argent pour prévariquer, à la peine établie contre les accusateurs convaincus de calomnie. Ce décret a beaucoup de rapport avec le sénatus-consulte Turpilien, mentionné dans le droit.

Le second crime dont j'ai à parler est l'assassinat de Pédanius Sécundus, préfet de la ville, par un de ses esclaves. Le motif qui avoit irrité le meurtrier étoit ou le refus que lui faisoit Pédanius de le mettre en liberté, après qu'il étoit convenu de lui accorder cette faveur moyennant une certaine somme d'argent,

ou une rivalité infâme entre le maître et l'esclave.

La punition de ce crime devenoit un crime elle-même. Car, suivant un usage qui remontoit jusqu'aux temps de la république, et qui sous les empereurs avoit été étendu et aggravé par diverses lois, et en particulier par un sénatus-consulte porté pendant le second consulat de Néron, tous les esclaves qui s'étoient trouvés dans la maison où avoit été tué leur maître devoient, sans distinction d'innocens et de coupables, être envoyés au supplice. Ici le nombre de ces malheureux se montoit à quatre cents; et le peuple, touché de compassion sur leur triste sort, s'attroupa pour les protéger, et poussa l'intérêt qu'il prenoit à leur défense jusqu'à la sédition. Dans le sénat même plusieurs blâmoient une telle rigueur. Mais le jurisconsulte Cassius soutint la disposition de la loi par un discours que je rapporterai tout entier, parce que le caractère de cet homme illustre y est très-bien peint, et surtout afin de faire connoître au lecteur sur quels motifs étoit fondée une loi si injuste et si cruelle.

Gravina, de orig. juris, l. III, c. 109.

Tac. Ann. XIII, 31.

Tac. Ann. XIV, 42.

« Messieurs, j'ai souvent été témoin de propositions « faites dans cette compagnie contre les usages et les or- « donnances de nos ancêtres; et si je ne m'y suis pas « toujours opposé, ce n'est pas que je ne sois persuadé « que dans toutes les affaires les anciens règlemens sont « plus sages et mieux entendus que les changemens qui s'y « introduisent; mais je ne voulois pas par un trop grand « zèle pour l'antiquité paroître relever et faire valoir le « goût que j'ai pour elle; et de plus, si mes opinions « peuvent être de quelque poids, je ne pensois pas devoir « en détruire l'autorité par des contradictions fré- « quentes, et j'aimois mieux la réserver tout entière « pour les occasions où elle pourroit être de quelque « utilité à la république. Le cas est arrivé. Je ne puis me « taire aujourd'hui que la mort d'un homme consu- « laire, tué dans sa maison par un complot de ses es-

« claves, court risque de rester impunie. Nul n'a défendu « son maître, nul ne lui a donné avis de la conspira- « tion. Et cependant ils savoient qu'il y alloit de leur « vie, et qu'une loi subsistante les condamnoit tous à la « mort. Donnez atteinte à cette loi, et comptez ensuite « sur la fidélité de vos esclaves, que la crainte même du « supplice ne peut rendre attentifs aux dangers qui « vous menacent. S'assurera-t-on sur ses dignités et sur « son rang? la préfecture de la ville n'a pas sauvé Péda- « nius. Se confiera-t-on au nombre de ses esclaves? il en « avoit autour de lui quatre cents, au milieu desquels « il a été assassiné.

« Il ne devroit pas être besoin de raisonnemens pour « autoriser une loi établie par des hommes plus sages que « nous. Mais, quand il s'agiroit de statuer aujourd'hui « pour la première fois sur la question présente, croyez- « vous possible qu'un esclave ait formé le dessein de tuer « son maître sans qu'il lui soit échappé aucune parole « de menace, sans qu'aucune indiscrétion l'ait décélé? « Je veux même qu'il ait tenu sa résolution secrète, qu'il « se soit fourni d'armes à l'insu de tous. Mais pouvoit-il, « sans être aperçu, traverser les gardes qui veilloient « dans les antichambres de son maître, ouvrir la porte « de la chambre, y porter de la lumière, et enfin com- « mettre le meurtre? Des esclaves découvrent de loin « bien des pronostics qui annoncent un pareil crime. « S'ils sont fidèles à nous en avertir, nous pouvons « vivre seuls au milieu d'une multitude, en sûreté parmi « des esprits inquiets : ou supposé qu'il faille périr, au « moins notre mort sera vengée sur les coupables. Nos « ancêtres se défioient des esclaves, même lorsqu'ils « n'en avoient point d'autres que ceux qu'ils voyoient « naître dans leurs maisons et dans leurs campagnes, « qui recevoient avec la vie une impression d'attache- « ment pour leurs maîtres. Mais depuis que notre ser- « vice rassemble toutes les nations, depuis que nous

« avons des légions d'esclaves dont les pratiques et les « mœurs sont différentes, qui suivent des religions « étrangères, ou qui n'en ont aucune, ces amas irré- « guliers et confus ne peuvent être contenus que par « la crainte.

« On m'objecte qu'il y aura quelques innocens qui « périront. J'en conviens. Mais, quand on décime une « armée qui a pris la fuite, les courageux tirent au sort « avec les autres. Toute punition [1] rigoureuse et destinée « à servir d'exemple renferme quelque chose d'injuste; « et l'utilité qui en revient au public est une compen- « sation pour le mal que souffrent les particuliers. »

L'humanité se révolte contre la rigueur de cette décision; et je me persuade qu'on ne saura pas gré à Cassius d'avoir suivi la loi, mais que l'on saura mauvais gré à la loi d'avoir rendu Cassius cruel. Malgré l'intérêt qu'avoient tous les sénateurs à embrasser ce sentiment, la compassion éleva en faveur de tant d'infortunés un murmure confus d'objections et de plaintes. On s'attendrissoit sur le nombre, sur l'âge, sur le sexe, sur l'innocence indubitable de plusieurs. Cependant l'avis de la mort prévalut. Mais il n'étoit pas possible d'exécuter ce jugement, parce que la multitude s'attroupoit avec indignation, et menaçoit des dernières violences. L'empereur réprimanda le peuple par une ordonnance affichée, et tout le chemin par où devoient passer les condamnés pour être menés au lieu du supplice fut bordé de soldats. Cingonius Varro avoit opiné pour bannir de l'Italie les affranchis qui avoient logé sous le même toit avec leur patron assassiné. Néron jugea qu'il suffisoit bien que la commisération n'eût point adouci la loi, et il ne voulut point que l'on y ajoutât une nouvelle rigueur.

[1] *Habet aliquid ex iniquo omne magnum exemplum, quod contra singulos utilitate publicâ rependitur.*

Gravina, de orig. juris, l. III, art. 21.

On peut croire que l'événement dont je viens de rendre compte fut l'occasion de la loi Pétronia, qui porte le nom de Pétronius, consul de cette année, et qui contenoit plusieurs dispositions favorables aux esclaves ; comme si l'on eût eu intention de calmer leurs esprits effarouchés par l'exemple de cruauté que l'on venoit de donner contre eux. Un article de cette loi restreignoit le pouvoir des maîtres sur la vie de leurs esclaves, et leur défendoit de les exposer aux bêtes, s'ils n'en avoient obtenu la permission du magistrat, qui ne devoit l'accorder qu'en connoissance de cause, et pour crime dont la preuve lui eût été administrée. Elle est, si je ne me trompe, la dernière loi qui ait été portée selon la forme ancienne par l'autorité des consuls et par les suffrages du peuple : si l'on en excepte néanmoins la loi royale, qui se renouveloit à chaque mutation d'empereur, et qui n'étoit qu'une simple formalité.

Après le supplice des esclaves de Pédanius, Tacite rapporte la condamnation de Tarquitius Priscus, que nous avons vu, sur la fin du règne de Claude, se porter pour accusateur contre Statilius Taurus son proconsul, et mériter conséquemment d'être chassé du sénat. Il y étoit rentré sans doute à la faveur de l'indulgence qu'affectoit Néron dans les commencemens, et par la protection d'Agrippine. Il devint même proconsul de Bithynie. Mais, s'étant rendu coupable de concussions dans cet emploi, il fut accusé par les Bythyniens, et condamné, à la grande satisfaction du sénat.

Le dénombrement des personnes et des biens fut fait dans les Gaules par trois commissaires députés à cet effet, Q. Volusius, Sextius Africanus, et Trébellius Maximus. Les deux premiers, fiers de leur noblesse, dédaignoient leur compagnon ; et par là ils l'élevèrent au-dessus d'eux.

Memmius Régulus, qui autrefois, étant consul, avoit été chargé par Tibère de l'exécution de ses ordres contre Séjan, mourut cette année, dans une [1] grande réputation de probité et d'honneur, et après avoir joui de tout l'éclat que pouvoit laisser à un particulier la prééminence sublime de l'empereur. Néron même l'estimoit tellement, que, se trouvant malade, comme les flatteurs qui environnoient son lit lui disoient que la perte de la république étoit certaine si le destin disposoit de lui, il répondit que la république avoit une ressource. Ils insistèrent, et lui demandèrent quelle étoit donc cette ressource. « C'est (répondit l'empereur) « Memmius Régulus. » Un [2] si beau témoignage d'estime ne devint pourtant pas funeste à celui qui l'avoit reçu, parce que son goût décidé pour la tranquillité étoit connu, et que d'ailleurs la nouveauté de son illustration et la médiocrité de sa fortune lui épargnoient l'envie et lui servoient de protection.

Néron, en dédiant un gymnase, ou édifice destiné aux exercices du corps, selon la méthode des Grecs, distribua aux sénateurs et aux chevaliers romains de l'huile, dont on faisoit un grand usage dans ces exercices. C'étoit comme une invitation de sa part à adopter des divertissemens qu'il affectionnoit, quoiqu'ils eussent toujours paru peu séans à la gravité romaine.

L'année suivante eut pour consuls Marius et Asinius Gallus.

P. MARIUS.
L. ASINIUS GALLUS.

An. R. 815.
De J. C. 62.

Le premier événement que Tacite rapporte sous ce

Tac. Ann. XIV, 48.

[1] *Auctoritate, constantiâ, famâ, in quantùm præumbrante imperatoris fastigio datur, clarus.*

[2] *Vixit tamen post hæc Regulus, quiete defensus, et quia novâ generis claritudine, neque invidiosis opibus erat.*

consulat est l'accusation et la condamnation d'Antistius Sosianus, actuellement préteur, qui avoit composé et récité dans un grand repas, chez Ostorius Scapula, des vers satiriques contre le prince. On se souvient qu'étant tribun, Antistius avoit abusé du pouvoir de sa charge pour protéger de séditieux fauteurs de pantomimes; ce qui attira un sénatus-consulte par lequel furent restreints les droits du tribunat. La même pétulance de caractère le porta à un autre genre d'excès bien plus périlleux.

Il fut accusé par Cossntianus Capito, qui, quelques années auparavant, condamné pour cause de concussions, étoit rentré dans le sénat par le crédit de Tigellinus, son beau-père, dont bientôt nous n'aurons que trop de lieu de parler. C'étoit la première fois que l'on remettoit en vigueur sous Néron la loi de lèse-majesté, si odieuse aux Romains : et l'on croyoit même que l'empereur ne vouloit point la mort d'Antistius, et que son inteution étoit de le faire condamner par le sénat, mais de l'exempter ensuite du supplice par le droit de la puissance tribunitienne ; de façon qu'en rétablissant l'usage d'une loi qui passoit pour tyrannique, il acquéroit néanmoins l'honneur de la clémence. Ce plan fut dérangé par Thraséa.

D'abord tout alla au gré de Néron. Le procès fut instruit ; et quoique Ostorius niât avoir rien entendu, le crime fut suffisamment prouvé par d'autres témoins. Junius Marullus, premier opinant, en sa qualité de consul désigné pour quelque partie de l'année, condamna l'accusé à être dégradé de la préture, et étranglé dans la prison ; et ceux qui parlèrent après lui furent du même avis, jusqu'à Thraséa, qui, ayant commencé par de grands éloges pour le prince, et une forte invective contre l'audace effrénée d'Antistius, ajouta « que, sous « un empereur plein de bonté, et qui laissoit jouir le « sénat de la pleine liberté de ses suffrages, on ne devoit

« pas user de toute la rigueur que méritoit le coupable :
« que depuis long-temps on ne connoissoit plus les supplices ni l'infâme ministère du bourreau pour les personnes de la condition de l'accusé ; et qu'il y avoit des peines établies par les lois pour punir les crimes sans déshonorer la clémence du prince ni imprimer aux juges la tache de cruauté. Il conclut à confiner Antistius dans une île, où, en prolongeant sa vie, il ne feroit que prolonger sa misère, et serviroit en même temps d'exemple de la douceur du gouvernement sous lequel on vivoit dans Rome. »

La [1] généreuse liberté de Thraséa fut comme un signal qui fit sortir tous les autres de la servitude. Son avis entraîna tout le sénat, à l'exception d'un petit nombre de flatteurs, parmi lesquels se [2] signala surtout Vitellius, depuis empereur, qui, suivant le procédé ordinaire des lâches, faisoit querelle aux plus gens de bien, et, dès qu'on lui avoit répondu, rentroit dans le silence. Les consuls n'osèrent pas terminer l'affaire en cet état, et ils écrivirent à l'empereur pour lui rendre compte du vœu presque unanime de la compagnie.

Néron se trouva piqué : d'un autre côté la honte le retenoit. Après avoir fait attendre quelque temps sa réponse, enfin il écrivit aux consuls « qu'Antistius, sans qu'il lui en eût donné aucun prétexte, l'avoit attaqué par des vers outrageans : que le sénat, à qui l'on s'étoit adressé pour en demander justice, auroit dû proportionner la peine à la grandeur de l'offense ; mais que, pour lui, déterminé comme il l'étoit à restreindre leur sévérité, s'ils lui en eussent présenté l'occasion, il n'avoit garde de blâmer leur indulgence : qu'ils décidassent tout ce qu'ils jugeroient à propos, jusqu'à

[1] *Libertas Thraseæ servitium aliorum rupit.*

[2] *In quibus adulatione promptissimus fuit A. Vitellius, optimum quemque jurgio lacessens, et respondenti reticens, ut pavida ingenia solent.*

« l'absolution même, si telle étoit leur volonté. » A la lecture de cette lettre tous sentirent aisément le mécontentement de l'empereur. Ils n'en persistèrent pas moins dans leur système, quelques-uns de peur de paroître avoir commis le prince et fait tomber sur lui l'odieux d'un parti de rigueur[1], la plupart se rassurant sur leur grand nombre, Thraséa par un effet de sa fermeté accoutumée, et pour ne point faire de brèche à sa gloire. Le sénatus-consulte passa donc à l'avis de Thraséa, et Antistius fut envoyé dans une île, qui n'est point nommée, ses biens confisqués.

Une autre affaire de pareille nature occupa encore le sénat et l'empereur. Fabricius Veïento, abusant de la liberté que se donnoient assez volontiers les Romains, d'insérer dans leurs testamens tout ce qu'ils vouloient contre les personnes qui leur avoient déplu, publia un écrit sous le nom de *codicile*, dans lequel il diffamoit les sénateurs et les différens colléges de prêtres. C'étoit un homme caustique et impatient ; et il avoit déjà fait preuve de ce caractère, s'il est le même, comme Juste-Lipse l'a pensé, qu'un Fabricius duquel Dion rapporte un trait singulier. Pendant sa préture ce Fabricius devoit donner des jeux ; et comme il vit que les conducteurs des chariots du Cirque, et ceux qui avoient soin des chevaux étoient devenus insolens et intraitables par la faveur que leur portoit Néron, il dressa des chiens à tirer des chariots, et en présenta plusieurs attelages au jour des jeux. Cette moquerie jeta la division parmi les conducteurs ordinaires des chars. Deux des factions se déterminèrent à faire leur service ; les deux autres refusèrent opiniâtrément d'entrer en course, jusqu'à ce que Néron leur eût promis des prix et s'en fût rendu garant. Ce ne fut qu'à cette condition que les jeux purent être exécutés en la façon accoutumée.

Dio.

[1] *Pars ne principem objecisse invidiæ viderentur, plures numero tuti, Thrasea suetâ firmitudine animi, et ne gloria intercideret.*

Il me semble que ce trait d'un esprit moqueur convient assez avec la manie satirique pour laquelle Fabricius Veïento fut mis en justice. Talius Géminus, son accusateur, lui imputoit encore d'avoir vendu son crédit auprès du prince à ceux qui espéroient par son appui parvenir aux honneurs. Ce dernier chef d'accusation donna lieu à Néron d'évoquer à lui l'affaire. Veïento fut convaincu et banni de l'Italie, ses écrits condamnés à être brûlés. Tacite observe qu'on les chercha[1] et qu'on les lut avidement, tant que le risque et la défense leur donnèrent du prix : ils tombèrent dans l'oubli dès que l'on eut toute liberté de s'en fournir. *Tac.* XIV, 50.

Les[2] maux publics alloient croissant de jour en jour, et les ressources diminuoient. Burrhus fut attaqué d'une esquinancie, et mourut. Plusieurs prétendirent que sa mort n'étoit point naturelle, et que, sous prétexte de soulager le malade, Néron lui avoit fait couler dans la gorge une liqueur empoisonnée. On ajoutoit que Burrhus s'en étoit bien aperçu, et que par cette raison, lorsque le prince vint lui rendre visite, il se détourna pour ne le point voir, et à toutes les questions que Néron lui fit sur sa santé, il ne répondit autre chose sinon, « je me porte bien. » *Suet. Ner.* 35. *Dio. Tac.*

Burrhus[3] fut doublement regretté, et pour lui-même, et par comparaison avec ceux qui le remplacèrent, dont l'un apporta à la charge de préfet du prétoire une probité indolente, et l'autre une activité de vices de toutes les espèces. Car le commandement des cohortes prétoriennes, que Burrhus avoit exercé seul, fut partagé entre Fénius Rufus et Sofonius Tigellinus; le premier, choisi sur la recommandation de l'estime

[1] *Conquisitos lectitatosque donec cum periculo parabantur: mox licentia habendi oblivionem attulit.*

[2] *Sed gravescentibus in dies publicis malis, subsidia minuebantur.*

[3] *Civitati grande desiderium ejus mansit per memoriam virtutis, et successorum alterius segnem innocentiam, alterius flagrantissima vitia et adulteria.* Tac.

publique, qu'il s'étoit acquise par l'intégrité dont il faisoit preuve depuis plusieurs années dans la charge d'intendant des vivres; le mérite de Tigellinus, homme d'obscure naissance, et autrefois exilé par Caligula pour cause d'adultère avec Agrippine, étoit une débauche outrée et un cœur profondément corrompu par une vieille habitude du crime, grands attraits pour Néron, qui lui donna toute sa confiance, pendant que la bonne réputation de Fénius auprès des soldats et du peuple le mettoit mal dans l'esprit du prince.

Tac. Hist. I, 72.

Tacit. Ann. XIV, 51.

La [1] mort de Burrhus affoiblit le crédit de Sénèque. Les bons conseils, destitués de l'un de leurs deux appuis, n'avoient plus la même autorité; et la pente du cœur entraînoit Néron vers les partisans du vice. Ces pestes de cour s'attachèrent à détruire Sénèque. On lui reprochoit ses richesses immenses et beaucoup au-dessus de la fortune d'un particulier, et son attention à les augmenter chaque jour. On l'accusoit d'attirer sur soi les regards des citoyens, et de surpasser presque le prince par la beauté de ses jardins et la magnificence de ses maisons de campagne. On prétendoit qu'il s'attribuoit à lui seul la gloire de l'éloquence, et qu'il s'adonnoit plus volontiers à faire des vers depuis que Néron montroit son goût pour la poésie. « Quant à ce « qui regarde les divertissemens du prince (ajoutoit-on), « il s'en déclare ouvertement l'ennemi. Il rabaisse votre « adresse à conduire les chars, il se moque de votre « voix toutes les fois que vous chantez. Jusqu'à [2] quand « ne se fera-t-il rien de bon dans le gouvernement dont « on ne rapporte la gloire à Sénèque? Votre enfance est « assurément finie, vous êtes maintenant dans la force

[1] *Mors Burrhi infregit Senecæ potentiam, quia nec bonis artibus idem virium erat, altero velut duce amoto, et Nero ad deteriores inclinabat.*

[2] *Quem ad finem nihil in republicâ clarum fore, quod non ab illo reperiri credatur. Certè finitam Neronis pueritiam, et robur juventæ adesse. Excuteret magistrum, satis amplis doctoribus instructus majoribus suis.*

« de la jeunesse. Secouez enfin le joug d'un maître. Vos « ancêtres sont les seuls qu'il vous convienne d'écouter. »

Sénèque fut averti de ces mauvais offices qu'on lui rendoit auprès du prince par ceux qui conservoient encore quelque amour pour la vertu ; et, voyant que Néron lui marquoit de jour en jour un plus grand refroidissement, il demanda une audience particulière, et parla en ces termes : « César, voici la quatorzième « année depuis que j'ai été chargé du soin de cultiver « votre enfance, et la huitième depuis que vous êtes « empereur. Dans cet intervalle vous avez accumulé sur « ma tête tant d'honneurs et tant de richesses, qu'il ne « manque à ma fortune que de savoir la modérer. C'est « ce que j'ai intention de faire aujourd'hui : et pour m'y « autoriser, je vous citerai des exemples au-dessus de « ma condition, mais en les prenant du côté qui se « rapporte à la vôtre. Auguste, votre trisaïeul, accorda « à Agrippa la liberté de se renfermer dans Mytylènes, « et à Mécène celle de se faire une retraite au milieu de « la ville. Et ces deux ministres, dont l'un l'accom« pagna dans toutes ses guerres, l'autre soutint long« temps pour lui dans Rome le poids des plus impor« tantes affaires et des soins les plus laborieux, avoient « sans doute reçu de lui de grandes récompenses, mais « pour de grands services. Moi, au contraire, quelle « matière ai-je pu offrir à votre munificence, que des « études cultivées dans l'ombre du cabinet, et dont le « principal relief est d'avoir été employées à l'instruc« tion de vos premières années ? ce qui par soi-même « est une récompense d'un grand prix. Et que n'avez« vous point fait pour moi ! Vous m'avez donné un « crédit et des richesses immenses ; en sorte que je me « dis souvent à moi-même : *Et [1] quoi ? simple chevalier*

[1] *Egone equestri et provinciali loco ortus, proceribus civitatis annumeror! inter nobiles et longa decora præferentes novitas mea enituit! Ubi est animus ille modicis contentus? Tales hortos instruit,*

« *par ma naissance, et né dans une province, je tiens* « *un rang entre les grands de Rome! Un nom aussi* « *nouveau que le mien figure parmi des nobles qui* « *peuvent citer une longue suite d'ancêtres! Qu'est de-* « *venue cette modération dont je me faisois honneur?* « *Reconnoîtra-t-on un philosophe à ces jardins su-* « *perbement ornés, à ces riches maisons de campagne,* « *à ces terres d'une étendue prodigieuse, à ces revenus* « *prodigieux que me rapporte mon argent?* La seule « apologie par laquelle je puisse me satisfaire moi- « même et les autres, c'est qu'il ne m'a pas été permis « de me refuser à vos libéralités. Mais nous avons l'un « et l'autre comblé la mesure, vous en me donnant tout « ce qu'un empereur peut donner à celui qu'il honore « de son amitié, moi en recevant tout ce qu'un ami de « l'empereur peut recevoir de ses bienfaits. Il [1] est temps « d'y mettre des bornes, et de prévenir l'envie. J'avoue « qu'elle ne peut pas s'attaquer à vous. Comme tout le « reste des choses humaines, elle demeure au-dessous « de la majesté de votre rang; mais elle tombe sur moi « et m'accable : j'ai besoin de secours. De même que « dans le service militaire, ou dans un long voyage, « me trouvant fatigué, je demanderois du soulagement; « aussi dans ce voyage de la vie humaine, dont je tou- « che presque le terme, vieux, infirme, et incapable « même des plus petits soins, ne pouvant plus sou- « tenir le fardeau de mes richesses, j'implore votre « assistance. Ordonnez qu'elles soient administrées par

et per hæc suburbana incedit, et tantis agrorum spatiis, tam lato fœnore exuberat!

[1] *Cætera invidiam augent : quæ quidem, ut omnia mortalia, infra tuam magnitudinem jacet, sed mihi incumbit, mihi subveniendum est. Quomodò in militiâ aut viâ fessus adminiculum orarem, ita in hoc itinere vitæ, senex et levissimis quoque curis impar, quùm opes meas ultrà sustinere non possim, præsidium peto. Jube eas per procuratores tuos administrari, in fortunam tuam recipi. Nec me in paupertatem ipse detrudam : sed traditis quorum fulgore perstringor, quod temporis hortorum aut villarum curæ seponitur, in animum revocabo.*

« vos intendans, qu'elles deviennent partie de vos domaines. Je ne prétends point me réduire à l'indigence; mais, après que j'aurai fait passer entre vos mains ce qu'il y a de trop brillant dans ma fortune, j'appliquerai au soin de me perfectionner moi-même le temps que m'emportent mes jardins et mes revenus. Vous êtes dans la plus grande force de l'âge : l'expérience de plusieurs années vous a affermi et instruit. De vieux amis tels que moi ne peuvent plus répondre à vos bontés que par la tranquillité de leur vie. Ce [1] sera même une chose qui tournera à votre gloire que d'avoir élevé à la plus haute fortune des hommes capables de revenir à la médiocrité. »

Néron feignit de ne point comprendre le sens de ce discours, et dit à Sénèque : « Si [2] j'ai la facilité de répondre sur-le-champ à un discours que vous avez préparé, c'est à vous que j'en suis redevable : c'est vous qui m'avez appris non-seulement à parler avec préparation, mais à trouver dans le moment ce qu'exigent les circonstances.

« Auguste permit à Agrippa et à Mécène de jouir de quelque repos après leurs grands travaux : mais il étoit alors dans un âge dont la maturité garantissoit la sagesse de toutes les résolutions qu'il pouvoit prendre. Et encore ne les dépouilla-t-il ni l'un ni l'autre des récompenses qu'il leur avoit accordées. Vous dites qu'ils les avoient méritées dans les périls et dans la guerre. C'est que telles ont été les occupations de la jeunesse d'Auguste. Votre bras ne se seroit pas non plus refusé à mon service, si j'avois vécu au milieu des armes. Mais ce que demandoit ma situa-

[1] *Hoc quoque in gloriam tuam cedet, eos ad summa vexisse qui et modica tolerarent.*

[2] Le talent de la parole étoit, comme je l'ai déjà plusieurs fois observé, infiniment et universellement estimé des Romains. C'est ce qui donna lieu à la réflexion de Néron, qui n'est point de nos mœurs.

« tion, vous l'avez fait, en instruisant mes premières « années par vos leçons, et en m'aidant de vos réflexions « et de vos conseils dans ma jeunesse.[1] Les biens que je « tiens de vous sont immortels par leur nature, et du- « reront autant que ma vie ; au lieu que ce que vous « avez reçu de moi, des jardins, des revenus, des mai- « sons de campagne, tout cela est sujet à mille hasards ; « et quelque grandes que paroissent vos possessions, « bien des hommes, qui ne vous valent pas, vous sur- « passent par cet endroit. J'ai honte de vous citer des af- « franchis plus riches que vous. Aussi est-ce pour moi « un juste sujet de rougir, de ce qu'occupant la pre- « mière place dans mon estime et dans mon amitié, « vous n'êtes pas au-dessus de tous pour la fortune ; « mais je me propose bien de l'accroître. Vous êtes en- « core dans un âge où les forces ne vous manquent point ; « vous pouvez et administrer des biens et en jouir ; et « moi je ne fais que commencer la carrière de mon em- « pire. Pensez-vous avoir atteint au degré d'élévation « de Vitellius trois fois consul?[a] ou regardez-vous mes « bienfaits à votre égard comme supérieurs à ceux dont « Claude a comblé cet ami? L'économie de Volusius « lui a plus valu que mes libéralités n'ont pu faire « pour vous. Ne[2] me quittez pas, je vous prie. Je suis « dans un âge où il est aisé de faire de faux pas : vos « sages avis m'en préserveront ; et après avoir orné mon « esprit par la doctrine, votre aide me soutiendra dans « l'usage que je dois faire de vos leçons. Si vous re- « noncez à vos richesses, si vous vous éloignez de la « cour, on ne s'avisera pas de loner votre modération

[1] *Et tua quidem in me munera, dum vita suppetet, æterna erunt; quæ à me habes, horti, et fenus et villæ, casibus obnoxia sunt; et licet multa videantur, plerique haudquaquam artibus tuis pares plura tenuerunt.*

[a] J'ai tiré le meilleur parti que j'ai pu du texte de Tacite, qui est ici très-obscur.

[2] *Quin, si quâ in parte lubricum adolescentiæ nostræ declinat, revocas, ornatumque robur subsidio impensiùs regis?*

« et votre amour pour la retraite; mais on me taxera « d'avidité et de cruauté. Et quand même vous seriez « sûr d'être comblé d'éloges pour votre tempérance, il « ne sied pas à un sage tel que vous de vouloir ac- « quérir de la gloire aux dépens de la réputation de « son ami. »

[1] A ces propos si obligeants Néron ajouta tous les témoignages possibles de tendresse. Il embrassa Sénèque, il le baisa affectueusement, étant instruit par la nature et exercé par l'art à couvrir sa haine sous des caresses frauduleuses. Sénèque se retira en rendant des actions de grâces : [2] car c'est ainsi que finissent tous les entretiens avec le souverain. Mais il changea néanmoins le plan de vie que lui avoit fait prendre la fortune ; il évita tout ce qui ressentoit le grand seigneur et le ministre. Sa maison fut fermée à la foule de ceux qui venoient lui faire leur cour ; il ne souffrit point qu'on l'accompagnât par honneur ; il paroissoit même rarement dans la ville, sous prétexte de mauvaise santé, ou d'études qui remplissoient tout son temps.

La retraite de Sénèque me paroît le bel endroit de sa vie. Il seroit bien difficile d'excuser ses complaisances pour Néron en plusieurs occasions très-délicates pendant qu'il fut dans le ministère. Mais la généreuse résolution qu'il prend de rentrer au premier signal dans la condition privée, l'offre qu'il fait au prince de lui abandonner toutes ses richesses, la force d'âme avec laquelle il supporta son loisir, sans ennui, sans dégoût, et trouvant dans l'étude de la sagesse des délices plus touchantes que dans tout le brillant de sa fortune qui l'avoit quitté : voilà des traits tout-à-fait louables, et qui prouvent le grand homme.

C'est aussi la meilleure apologie contre les reproches *Sen. de vitâ beatâ, c. 17, et seq.*

[1] *His adjicit complexum et oscula, factus naturâ et consuetudine exercitus velare odium fallacibus blanditiis.*

[2] *Qui finis omnium cum dominante sermonum.*

que lui ont tant de fois attirés ses énormes richesses. Il se glorifie de les avoir acquises légitimement, sans injustice, sans aucun tort fait à personne; et il avance qu'il pourroit ouvrir sa maison, y appeler tous les citoyens, et leur dire sans crainte : « Que chacun enlève ce qu'il reconnoî« tra ici lui appartenir. » Mais, sans parler des usures, qui lui sembloient une voie permise d'acquérir, et que nulle morale éclairée n'autorisera jamais, les dons qu'il reçut de Néron après la mort de Britannicus, s'ils ne sont pas contraires à la justice, le sont beaucoup à l'honneur.

Il assure qu'il faisoit bon usage de ses richesses. Mais quel bon usage pouvoit-il faire d'une multitude d'esclaves si prodigieuse, qu'il en ignoroit le nombre; des pierreries dont sa femme étoit couverte; de cinq cents
Dio ap. Val. tables de bois de cèdre soutenues sur des pieds d'ivoire,
Sen. toutes égales et pareilles? Ce luxe, qu'il avoue lui-même, et dont je ne marque ici que les plus gros traits, est une
c. 23. preuve que, s'il donnoit, comme il s'en fait gloire, aux gens de bien, ou à ceux qu'il espéroit rendre tels, il lui auroit été facile de donner bien davantage.

Aussi est-il obligé de passer condamnation sur bien des chefs, et de convenir que chez lui la spéculation va plus loin que la pratique. « [1] Je ne prétends pas (dit-il) « être égal aux plus vertueux, mais meilleur que les « mauvais. Il me suffit de retrancher tous les jours quel« que chose de mes défauts, et de faire le procès à mes « foiblesses. »

Que lui reste-t-il donc pour se distinguer des hommes corrompus? C'est de posséder ses grands biens sans attache. « [2] Je mépriserai (dit-il) également les richesses

[1] *Exigo à me, non ut optimis par sim, sed ut malis melior. Hoc mihi satis est, quotidiè aliquid de malis meis demere, et errores meos objurgare.* c. 17.

[2] *Ego divitias et præsentes et absentes æquè contemnam : nec si alicubi jacebunt, tristior; nec si circa me fulgebunt, animosior. Ego fortunam nec venientem sentiam, nec recedentem. Ego terras omnes tanquam meas videbo, meas tanquam omnium.* cap. 20.

« présentes et absentes. Je n'en serai pas plus triste, si « elles sont en d'autres mains; ni plus enflé, si elles « brillent autour de moi. La fortune ne se fera point « sentir à mon cœur, ni lorsqu'elle vient à moi, ni « lorsqu'elle s'éloigne. Je regarderai toutes les terres « comme m'appartenant, et les miennes comme appar- « tenant à tous. »

On pourroit soupçonner ce langage de fanfaronnade. Mais l'abandon qu'il fut prêt à faire de toutes ses possessions à l'empereur le réalise et en prouve la sincérité. Il pouvoit être pris au mot par un prince du caractère de Néron : il le savoit, et il s'y exposa. Cette démarche prouve donc qu'il n'étoit point l'esclave de ses richesses, et qu'il avoit une âme assez haute pour en faire le sacrifice avec tranquillité.

Ainsi il lui est permis de repousser, comme il fait, avec force les traits envenimés des détracteurs de la vertu. « [1] Il est (leur dit-il) de l'intérêt de vos vices que per- « sonne ne passe pour homme de bien. La vertu d'au- « trui est la condamnation de vos désordres. Quelle est « cette fureur, quel est ce caractère ennemi des dieux et « des hommes qui vous porte à noircir la vertu et à « violer ce qu'il y a de plus sacré par la malignité de « vos discours? Si vous le pouvez, louez les bons ; sinon, « au moins laissez-les en paix. C'est pour votre propre « intérêt que je vous exhorte à respecter la vertu. Vos « jugemens ne me blessent point. Ce n'est point à moi, « c'est à vous qu'ils font tort. Car haïr et attaquer la « vertu, c'est renoncer à l'espérance de devenir ja- « mais honnête homme. »

[1] *Expedit vobis neminem videri bonum, quasi aliena virtus exprobratio delictorum vestrorum sit.... Quis iste furor? quæ ista inimica diis hominibusque natura est, infamare virtutem, et malignis sermonibus sancta violare? Si potestis, bonos laudate : si minùs, transite.... Quanquam ista me nihil lædant, vestrâ tamen vos moneo causâ, suspicite virtutem.... Existimatio me vestra non meo nomine, sed vestro movet. Odisse et lacessere virtutem, bonæ spei ejuratio est.* Cap. 19, 27, 26.

Sénèque composa dans sa retraite une grande partie des ouvrages que nous avons de lui. Il n'eut plus qu'une part très-médiocre aux affaires, et il ne paroîtra plus guère sur la scène que pour mourir.

Tac. XIV, 57. L'éloignement de Sénèque laissa le champ libre à Tigellinus. Son collègue Fénius Rufus étoit peu capable par caractère, comme je l'ai remarqué, de le contre-balancer dans l'esprit de Néron; et de plus il avoit été protégé par Agrippine, ce qui faisoit une fort mauvaise recommandation auprès de son fils. Tigellinus devenoit donc plus puissant de jour en jour, [1] et comme un scélérat tel que lui ne pouvoit établir plus solidement sa faveur que sur la société du crime, il s'étudia à découvrir les craintes qui gênoient encore Néron. Il eut bientôt reconnu que Sylla et Plautus, relégués depuis quelque temps, l'un à Marseille, l'autre en Asie, étoient les principaux objets des inquiétudes du prince, et il l'exhorta à s'en défaire. Il lui exagéroit le danger qu'il y avoit à laisser vivre des rivaux de cette noblesse, et voisins, l'un des armées de Germanie, l'autre de celles de l'Orient. « Je n'envisage pas comme Burrhus (disoit-il) « diversité d'espérances et de ressources; mon unique « point de vue est votre sûreté. Les conspirations qui « pourroient se tramer dans la ville sont peut-être moins « à craindre, et elles trouveroient un obstacle dans votre « présence sur les lieux. Mais qui vous garantira des mouvemens des provinces éloignées? Les Gaules s'ébranlent à un nom qui leur rappelle un fameux dictateur ; « et l'arrière-petit-fils de Tibère ne fait pas un moindre « effet sur les esprits des peuples de l'Asie. La pauvreté « de Sylla le rend capable de tout oser ; et il se couvre « du masque de l'indolence, en attendant que l'ambition « trouve lieu de se manifester. Plautus possède de grandes « richesses, et il n'affecte pas même de se montrer ama-

[1] *Et malas artes, quibus solis pollebat, gratiores rursus si principem societate scelerum obstringeret, metus ejus rimatur.* Tac.

« teur de la tranquillité. Il imite les mœurs des anciens « Romains, et il y joint l'arrogance philosophique d'une « secte qui a toujours produit des brouillons et des « hommes inquiets. »

Toute la malignité de la calomnie se déploie dans ce discours. Il faut tuer l'un parce qu'il est pauvre, et l'autre parce qu'il est riche. La stupidité du premier est hypocrisie; le mérite du second est redoutable. Néron reçut avidemment ces impressions, et les suivit sans délai. Les ordres furent expédiés; et les meurtriers, ayant fait en six jours le trajet d'Ostie à Marseille, tuèrent Sylla lorsqu'il alloit se mettre à table, avant que le bruit public ni aucun avis l'eût prévenu sur le danger qui le menaçoit. Sa tête fut portée à Néron, qui l'examina, et se moqua de ce qu'il étoit devenu chauve avant l'âge. En lui finit la postérité du dictateur Sylla.

Un plus grand nombre de personnes prenoient intérêt à Plautus. D'ailleurs la distance où il étoit, et l'espace de mer qu'il falloit traverser pour aller à lui, causèrent nécessairement un délai, qui fit transpirer le secret de la cour avant l'exécution. Déjà l'on disoit dans Rome qu'il avoit pris le parti de se jeter entre les bras de Corbulon, qui commandoit de grandes forces; et qui, si la gloire et un grand nom devenoient des crimes dignes de mort, étoit le premier exposé à un pareil danger. On ajoutoit que l'Asie, où Plautus s'étoit fait aimer, avoit pris les armes en sa faveur; et que les soldats mêmes, envoyés pour le tuer, ne se trouvant pas assez forts pour exécuter leurs ordres, et ne s'y portant pas de cœur, s'étaient rangés au nombre de ses partisans: vains bruits, que la renommée faisoit passer de bouche en bouche, et que grossissoit la crédulité du vulgaire.

Ce qu'il y a de vrai, c'est que Plautus fut averti. Un de ses affranchis, ayant gagné de vitesse le centurion porteur de l'ordre sanguinaire de l'empereur, rendit à Plautus une lettre de L. Antistius son beau-père qui l'exhortoit

« à se mettre en défense, et à ne point se rendre complice
« de sa propre mort par une patience imbécille, qui ne
« lui procureroit qu'une inutile commisération lorsqu'il
« ne seroit plus : qu'il devoit tout tenter, et ne refuser
« d'abord aucune sorte de secours : qu'il ne s'agissoit
« que de repousser le premier effort d'une compagnie
« de soixante hommes : et que, s'il y réussissoit, pendant
« que la nouvelle en reviendroit à Néron, et qu'ensuite
« on feroit partir de nouveaux soldats, il pouvoit surve-
« nir tel incident qui porteroit les choses jusqu'à une
« guerre civile : qu'en un mot, en suivant ce conseil, ou
« il sauveroit sa vie, ou du moins il ne souffriroit que ce
« qui étoit inévitable, s'il demeuroit dans l'inaction. »

Plautus ne fut point touché de ces représentations. Soit qu'il ne vît aucune ressource dans un pays où il étoit exilé et sans armes, soit par ennui de vivre dans des transes continuelles, soit enfin par tendresse pour sa famille, et dans l'espérance qu'elle éprouveroit un traitement plus doux s'il n'irritoit point le prince par sa résistance, il résolut d'attendre tranquillement la mort, et fut encore affermi dans ce dessein par deux philosophes qu'il avoit avec lui, Cœranus, Grec, et Musonius Rufus, Toscan.

Les meurtriers le trouvèrent s'occupant, sur le milieu du jour, à quelque exercice du corps, et nu par cette raison. Le centurion le tua en cet état, sous les yeux de Pélagon, eunuque, que Néron avoit envoyé avec le centurion et la compagnie de soldats, comme un surveillant de confiance, pour être témoin et lui rendre compte de l'exécution de ses ordres.

La tête de Plautus fut portée à Rome ; et lorsque le prince la vit, voici les propres termes qui sortirent de sa bouche : « Eh bien ! [1] maintenant qui peut empêcher

[1] Quin Nero, deposito metu, nuptias Poppææ ob ejusmodi terrores dilatas maturare parat, Octaviamque conjugem amoliri, quamvis modestè agat, et nomine patris, et studiis populi gravem ? *Tac.*

« que Néron, libre de toute crainte, ne célèbre son mariage avec Poppéa, différé jusqu'ici sur de pareilles « terreurs, et qu'il ne se débarrasse d'Octavie, sa « femme, dont la conduite est sage et modeste, mais « qui lui est à charge par le nom de son père et par « l'affection du peuple pour elle. »

Il écrivit ensuite au sénat contre Sylla et Plautus, mais sans oser avouer qu'il les avoit fait tuer. Il leur reprochoit un caractère inquiet et turbulent, et il protestoit que la sûreté et la tranquillité de l'empire étoit le grand objet de ses soins. Le sénat, toujours lâche et flatteur, ordonna des actions de grâces aux dieux, et dégrada Sylla et Plautus du rang de sénateurs : [1] misérable comédie, qui devenoit pourtant un mal sérieux pour la république, parce que cette bassesse enhardissoit Néron au crime, comme il parut bientôt par son divorce avec Octavie.

Il la haïssoit si violemment, que, si nous en croyons Suétone, il avoit eu plusieurs fois la pensée de l'étrangler de ses propres mains. Ce qui lui faisoit naître cette affreuse idée, c'étoient sans doute les obstacles qui l'empêchoient de la répudier. Burrhus même lui avoit dit à ce sujet : « Si vous renvoyez Octavie, rendez-lui « donc sa dot, rendez-lui l'empire qu'elle vous a ap« porté. » Enfin Néron, affranchi et des remontrances et des craintes, la chassa sous prétexte de stérilité, et douze jours après il épousa Poppéa. *Suet. Ner. 35.* *Dio.*

Cette femme ambitieuse et cruelle, parvenue au comble de ses vœux, ne crut pas pourtant sa fortune et sa grandeur solidement affermies, si elle ne perdoit celle dont elle avoit usurpé la place. Néron, qu'elle gouvernoit, entra sans peine dans un dessein qui convenoit à sa haine barbare; et, de concert, ils la firent accuser par un de ses officiers d'adultère avec un esclave mu-

[1] *Gravioribus tamen ludibriis quàm malis.* J'ai un peu modifié la pensée de Tacite.

sicien nommé Eucérus, Alexandrin de nation. Sur cette accusation, les femmes d'Octavie furent mises à la question; et quelques-unes, succombant à la violence des tourmens chargèrent leur maîtresse : le plus grand nombre fut de celles qui persistèrent courageusement à rendre témoignage à son innocence. Elle fut néanmoins traitée comme si la preuve de son crime eût été complète. Le divorce fut prononcé en forme, et motivé ; et pour son logement et sa subsistance on lui [1] donna la maison de Burrhus et les terres de Plautus ; présens funestes qui lui annonçoient un sort encore plus triste que celui qu'elle éprouvoit actuellement. En effet, au bout d'un espace très-court, Néron la relégua en Campanie, en lui donnant une garde.

Ces [2] injustes et odieux procédés excitèrent l'indignation publique. Les gens en place, et qui marquoient par leur rang ou par leur fortune, murmuroient en secret : le peuple, qui suit plus franchement les impressions de la nature, et qui craint moins, parce qu'il a moins à perdre, s'en plaignit avec une liberté et une énergie qui firent peur à Néron et le déterminèrent à rappeler la princesse. Sur la première nouvelle qui s'en repandit, la joie s'empara de la multitude : elle court au Capitole pour rendre grâces aux dieux : les uns renversent les statues de Poppéa, les autres portent en triomphe celles d'Octavie, les couronnent de fleurs, et les mettent en honneur dans la place et dans les temples. On se réunit pour louer le prince ; on le prie de se montrer pour recevoir les témoignages de la vénération des citoyens. Déjà le palais se remplissoit d'une foule infinie, qui s'épuisoit en transports d'allégresse, lorsque des soldats vinrent se jeter sur cette populace, et la dissipèrent, frappant les uns, présentant l'épée nue aux autres :

[1] *Domum Burrhi et prædia Plauti infausta dona, accipit.*

[2] *Indè crebri questus, nec occulti per vulgum, cui minor sapientia, et ex mediocritate fortunæ pauciora pericula sunt.*

après quoi ils remirent tout en état, et rétablirent les statues de Poppéa.

Cette espèce de sédition acheva de ruiner les affaires d'Octavie. Sa rivale, [1] en qui la crainte se joignit alors à la haine, appréhendant ou que la multitude ne se portât à de plus grandes violences, ou que les vœux du peuple si fortement exprimés ne fissent changer Néron, résolut de pousser les choses à toute extrémité, et se jetant aux genoux de l'empereur : « Ce n'est plus (dit-« elle) mon état qu'il s'agit pour moi de défendre. « L'honneur que j'ai d'être votre épouse, et qui m'est « plus cher que la vie, n'est pas seul en danger. Ma vie « même est attaquée par les cliens et les esclaves d'Oc-« tavie, qui, ayant pris le nom du peuple, ont commis « en pleine paix des excès que comporte à peine la « guerre. Ne vous y trompez pas ; c'est contre vous que « ce vil amas s'est armé. Il ne lui a manqué qu'un chef, » qui se trouve aisément quand une fois les esprits sont « échauffés. Qu'elle revienne de Campanie ; permettez « de reparoître dans Rome à celle qui, tout absente « qu'elle est, sait en un instant exciter des séditions. « Quel est donc mon crime ? qui a droit de se plaindre « de moi ? Vaut-il mieux introduire dans la maison « impériale la race d'un joueur de flûte égyptien que « de me voir donner aux Césars de légitimes héritiers ? « Après [2] tout, si vos intérêts le demandent, subissez « plutôt le joug volontairement que d'attendre que « vous y soyez forcé ; ou bien assurez votre repos par « une juste vengeance. Des remèdes ordinaires ont suffi « pour apaiser les premiers mouvemens. Mais si les

[1] *Quæ semper odio, tum et metu atrox.*

[2] *Denique, si id rebus conducat, libens quàm coactus acciret dominam, aut consuleret securitati justâ ultione. Et modicis remediis primos motus consedisse : at si desperent, uxorem Neronis fore Octaviam, illi maritum daturos.*

« mutins désespèrent qu'Octavie redevienne l'épouse de « Néron, ils donneront un mari à Octavie. »

Ce discours, mêlé de motifs de colère et de terreur, fit son effet sur Néron. La mort d'Octavie fut résolue. Il s'agissoit de lui trouver un crime : car l'imputation du commerce adultère avec l'esclave Eucérus étoit visiblement frivole, et de plus détruite par les réponses des femmes appliquées à la question. Il falloit trouver quelqu'un qui avouât le crime, et sur qui l'on pût faire tomber le soupçon de mesures prises pour amener une révolution en faveur de la princesse. On jeta les yeux sur le meurtrier d'Agrippine, Anicet, commandant de la flotte de Misène, qui [1], d'abord médiocrement récompensé, étoit même ensuite devenu odieux, comme il arrive presque toujours aux exécuteurs des grands crimes, qui semblent par leur présence en reprocher l'horreur à ceux qui les ont mis en œuvre.

Néron mande Anicet, et lui dit : « Tu m'as rendu « un premier service en prévenant les embûches que « ma mère me dressoit. Il faut maintenant que tu m'en « rendes un second en me délivrant d'une épouse im- « portune et ennemie de mon repos. Pour cela il n'est « pas besoin que tu emploies ton bras ni aucune arme. « Tu avoueras le crime d'adultère commis avec Octavie. « Non-seulement il ne t'en arrivera aucun mal ; mais tu « peux compter sur des récompenses amples et certaines, « quoique secrètes. Au contraire, si tu te refuses à mes « ordres, tu n'as pas un quart d'heure à vivre. » [2] Anicet, né avec les plus mauvais penchans, et habitué dans le crime, forge un rapport qui passoit même les ordres qu'il avoit reçus ; et il fit sa déclaration en présence d'un nombre d'amis du prince, qui étoit comme assemblés

[1] *Levi post admissum scelus gratiâ, dein graviore odio : quia malorum facinorum ministri quasi exprobrantes adspiciuntur.*

[2] *Ille insitâ vecordiâ, et facilitate priorum flagitiorum, plura etiam, quàm jussum erat, fingit.*

en conseil. Ensuite il fut envoyé en Sardaigne, où il vécut exilé, mais tranquille et opulent, jusqu'à sa mort. Néron profita de l'infâme aveu d'Anicet, et, par une ordonnance publiquement affichée, il accusa Octavie d'avoir voulu gagner par les complaisances les plus criminelles le commandant de la flotte de Misène, pour s'appuyer des forces qu'il avoit sous ses ordres; et, oubliant la stérilité qu'il lui avoit reprochée peu auparavant, il lui imputa de s'être fait avorter elle-même pour cacher ses désordres. En conséquence, il la condamna à être enfermée dans l'île Pandataria [a].

Nulle [1] exilée ne tira jamais tant de larmes des yeux des Romains. Plusieurs se souvenoient d'avoir vu Agrippine, veuve de Germanicus, éprouver de la part de Tibère un semblable traitement. La mémoire de Julie, fille du même Germanicus, pareillement exilée par Claude, étoit assez récente. Mais ces princesses, au temps de leurs disgrâces, jouissoient de la force de l'âge. Elles avoient eu quelques beaux jours; et le souvenir d'une meilleure fortune pouvoit adoucir la rigueur de celle qui les persécutoit actuellement. Octavie n'avoit jamais ressenti que des malheurs. Le premier jour de ses noces avoit été pour elle un jour de sinistre présage, puisqu'il l'introduisit dans une famille qui devoit bientôt faire périr par le poison son père et son frère. Une vile esclave avoit obtenu sur elle une indigne préférence. Poppéa,

[a] Petite île déserte entre les îles de *Ponza* et d'*Ischia*.

[1] *Non alia exsul visentium oculos majore misericordiâ affecit. Meminerant adhuc quidam Agrippinæ à Tiberio recentior Juliæ memoria observabatur à Claudio pulsæ. Sed illis robur ætatis adfuerat. Læta aliqua viderant, et præsentem sævitiam melioris olim fortunæ recordatione levabat. Huic primus nuptiarum dies loco funeris fuit, deductæ in domum in qua nihil nisi luctuosum haberet, erepto per venenum patre, et statim fratre. Tùm ancilla dominâ validior; et Poppea non nisi in perniciem uxoris nupta: postremò crimen omni exitio gravius. Ac puella vicesimo ætatis anno, inter centuriones et milites, præsagio malorum jam à vitâ exempta, nondùm tamen morte adquiescebat.*

rivale bien plus dangereuse, en lui enlevant son mari, s'étoit acharnée à sa perte. Pour comble de maux, elle se voyoit noircie d'une accusation plus cruelle que la mort même: et cette jeune princesse, dans la vingtième année de son âge, partoit pour un dur exil, environnée de centurions et de soldats. Tout lui annonçoit une fin funeste et prochaine, qui pourtant ne venoit pas encore terminer ses infortunes.

Peu [1] de jours après on lui signifia l'arrêt de sa mort. Elle se répandit en plaintes aussi justes qu'inutiles. Elle protestoit qu'elle ne prétendoit plus au titre d'épouse, et qu'elle n'étoit plus que sœur de l'empereur. Elle invoquoit les mânes de leurs communs ancêtres, et enfin la mémoire d'Agrippine, du vivant de laquelle, s'il ne lui avoit pas été donné d'être heureuse, au moins elle ne craignoit pas de périr. Elle parloit à des barbares qui avoient des entrailles de fer et de bronze. On la lie par les quatre membres, on lui ouvre les veines: et comme le sang arrêté par la peur couloit trop lentement, on la porte dans un bain extrêmement chaud, dont la vapeur l'étouffa. Poppéa ne fut point satisfaite qu'elle n'eût vu la tête de sa rivale. On la coupa, on la lui apporta, afin qu'elle put repaître ses yeux de cet affreux spectacle.

Après une si horrible exécution, il fallut encore en marquer de la joie, et l'on consacra pour ce sujet des offrandes dans les temples des dieux. Tacite [2] avertit que cette pratique si atroce passa en loi. Je veux, dit-il, que tous ceux qui liront l'histoire de ces temps malheureux soient prévenus qu'autant de fois que Néron ordonna la

[1] *Paucis dehinc interjectis diebus mori jubetur: quùm jam viduam se et tantùm sororem testaretur, communesque Germanicos, et postremò Agrippinæ nomen ciens, quâ incolumi infelix quidem matrimonium, sed sine exitio pertulisset.*

[2] *Quod ad eum finem memoravimus, ut quicunque casus temporum illorum nobis vel aliis auctoribus noscent, præsumptum hebeant, quoties fugas et cædes jussit princeps, toties grates deis actas; quæque rerum secundarum olim, tùm publicæ cladis insignia fuisse.*

mort ou l'exil de quelque personne illustre, antant de fois il fut rendu des actions de grâces aux dieux : en sorte que ce qui doit être par sa nature la preuve et l'effet des prospérités de la république étoit devenu le témoignage infaillible de ses calamités.

Deux affranchis de l'empereur, Doryphorus et Pallas, moururent cette même année, empoisonnés, à ce que l'on crut, par ordre de leur patron : l'un pour s'être opposé au mariage de Poppéa, l'autre parce qu'il vivoit trop long-temps, frustrant ainsi de ses immenses richesses l'avidité du prince.

Néron sentoit combien ses crimes le rendoient odieux, et il tâchoit d'en diminuer l'affreuse impression, du moins auprès du peuple, par son attention à entretenir l'abondance dans la ville. En effet, elle étoit si bien approvisionnée, et la police si vigilante sur l'article des vivres, que, malgré une grande quantité de blé gâté par vétusté, qu'il fallut jeter dans le Tibre, malgré la perte de trois cents vaisseaux chargés de blé, dont deux cents firent naufrage dans le port même, et cent, qui étoient déjà entrés dans le Tibre, furent consumés par un incendie fortuit, le prix du pain n'augmenta point dans Rome. *Tac. Ann. xv, 13.*

Il voulut aussi gagner la confiance du public par la bonne administration des finances. Il établit trois consulaires, L. Pison, Ducennius Géminus, et Pompeïus Paulinus, inspecteurs et surintendans de tout ce qui appartenoit à la levée des impôts, et il n'oublia pas de taxer la mauvaise économie de ses prédécesseurs, dont la dépense excédoit le revenu ; au lieu que lui, il gratifioit tous les ans la république de soixante * millions de sesterces.

Il permettoit au sénat d'user de ses droits en faisant des règlemens pour la réforme des abus. C'en étoit un très-commun alors, qu'à l'approche des élections des

* Sept millions cinq cent mille livres.

magistrats ou des distributions de gouvernemens de provinces, ceux qui étoient sans enfans faisoient des adoptions simulées pour jouir des priviléges que la loi Papia Poppéa attribuoit aux pères de famille ; et, après qu'à l'aide de cette fraude ils avoient obtenu des charges ou des emplois, ils émancipoient ceux qu'ils avoient adoptés. Les vrais pères firent à ce sujet de vives représentations au sénat, opposant les droits de la nature et les peines de l'éducation des enfans à ces adoptions artificieuses et de si courte durée. « Ne doit-il pas suffire « (disoient-ils) à ceux qui n'ont point d'héritiers nés de « leur sang de voir autour d'eux une cour qui leur donne « un très-grand crédit, d'obtenir tout ce qu'ils souhaitent, « de satisfaire tous leurs vœux, vivant du reste dans une « pleine tranquillité, et libres de tout soin qui les gêne? « Et nous [1], après avoir long-temps attendu le moment « de jouir des priviléges de la loi, nous voyons tout d'un « coup nos espérances s'en aller en fumée; et des hommes, « devenus pères sans inquiétudes, et qui perdent leurs « enfans sans deuil et sans regret, partagent avec nous « les droits de la paternité véritable et naturelle. » Sur ces représentations intervint un décret du sénat portant que les adoptions frauduleuses ne seroient utiles à ceux qui les auroient faites, ni pour parvenir aux honneurs, ni même pour recueillir en entier les successions qui leur pourroient échoir.

L'affaire de Claudius Timarchus, Crétois, donna lieu à un autre règlement non moins important. Timarchus, très-riche et très-puissant dans l'île de Crète, étoit accusé de violence et de tyrannie exercées contre ses compatriotes. Mais de plus il avoit offensé la dignité du sénat en se vantant avec insolence qu'il dépendoit de lui de faire accorder ou refuser aux proconsuls de Crète

[1] *Sibi promissa legum diù expectata in ludibrium verti, quandò quis sine sollicitudine parens, sine luctu orbus, longa patrum vota repentè adæquaret.* Tac. XV, 19.

les actions de grâces et les témoignages honorables qu'ils sollicitoient ordinairement à la fin de leur administration. Thraséa profita de cette occasion pour l'avantage du public ; et, après avoir opiné sur la personne de l'accusé, qu'il condamnoit à être banni de l'île de Crète, il éleva les sénateurs à des conditions plus hautes et plus étendues, et parla en ces termes :

« Messieurs, [1] c'est une chose d'expérience que les « meilleures lois et les institutions introduites par les « plus gens de bien tirent leur origine des vices des « méchans. La licence et les rapines des avocats, les bri- « gues de ceux qui aspiroient aux charges, les concus- « sions des magistrats dans les provinces, ont donné « naissance aux plus belles lois que nous ayons. Car « l'abus est antérieur au remède : on ne corrige que ce « qui est vicieux. Le ton d'arrogance que commencent « à prendre avec nous les provinciaux est donc pour « nous un motif d'y opposer un règlement, qui, sans « déroger à la protection que nous devons aux alliés, « nous empêche de tomber sous leur dépendance, et ne « nous permette pas de penser que nous puissions avoir « d'autres juges et d'autres arbitres de notre réputation « que nos concitoyens.

« Autrefois non-seulement les préteurs et les consuls « étoient respectés dans les provinces, mais on y envoyoit « des particuliers pour en faire la visite, et pour rendre « compte au sénat de la soumission des peuples ; et les « nations entières trembloient sous l'examen et la cen- « sure d'un seul Romain. Aujourd'hui c'est nous qui « faisons la cour aux sujets de l'empire, et qui les flat- « tons ; et quelqu'un d'entre eux, plus hardi et plus puis- « sant que les autres, décide si notre administration « mérite des actions de grâces ou une accusation, et il

[1] *Usu probatum est, P. C. leges egregias, exempla honesta, apud bonos ex delictis aliorum gigni.... Nam culpa quàm pœna tempore prior, emendari quàm peccare posterius est.*

« se détermine plus volontiers pour ce dernier parti. « Laissons leur le pouvoir d'accuser ; mais interdisons « les louanges fausses et mendiées, comme nous con« damnons les vexations et les cruautés. Souvent [1] ce « que nous faisons dans les gouvernemens de provinces, « pour plaire à ceux qui doivent nous obéir, est plus « criminel que ce qui nous attire leur haine. Il y a « même des vertus qui nous font des ennemis, telles « qu'une sévérité inflexible, une intégrité à l'épreuve « des sollicitations et de la faveur. C'est de là qu'il arrive « que nos magistrats font plus exactement leur devoir « dans les commencemens. Ils se relâchent sur la fin, « parce que, semblables à des candidats, ils cherchent « des suffrages favorables. Si nous mettons ordre à cet « abus, leur conduite dans les provinces sera plus égale « et plus soutenue : car, de même que la loi contre les « concussions a réprimé leur injuste avidité, la défense « qui interdira les actions de grâces arrêtera leurs molles « complaisances. »

Thraséa ne faisoit que suivre une idée qui avoit frappé Auguste, et engagé ce prince à exiger un intervalle de soixante jours entre la fin de la gestion du gouverneur et les éloges décernés par les peuples. On sent bien que c'étoit là montrer le mal plutôt que le guérir. Thraséa coupoit dans le vif, et son avis fut reçu avec de grands applaudissemens. Les sénateurs ne purent pas néanmoins en former un décret, parce que les consuls s'y refusèrent, disant que cette affaire n'avoit point été mise en délibération. Il fallut donc consulter le prince, qui donna son consentement, et le règlement passa. Il fut dit qu'à l'avenir il ne seroit permis à personne, soit de proposer aux assemblées des alliés dans les provinces de rendre

Voy. tom. I, l. III, p. 283.

[1] *Plura sæpè peccamus dùm demeremur, quàm quùm offendimus. Quædam imò virtutes odio sunt, severitas obstinata, invictus adversùm gratiam animus. Initia magistratuum nostrorum meliora sunt, et finis inclinat, dum in modum candidatorum suffragia conquirimus.*

des actions de grâces dans le sénat aux propréteurs ou aux proconsuls, soit de se charger d'aucune députation à cette fin.

Perse mourut sur la fin de cette année, à la fleur de l'âge, n'ayant pas encore vingt-huit ans accomplis. Il est fâcheux que l'obscurité de son style rende difficile la lecture de ses satires, où brillent l'élévation des sentimens et l'amour de la vertu. Il y a exprimé les maximes dont il avoit le cœur rempli, s'étant adonné avec beaucoup d'ardeur à l'étude de la philosophie stoïque, dont l'austérité régla ses mœurs sans altérer la douceur de son caractère. L'auteur de sa vie lui rend témoignage d'avoir été modeste, frugal, d'une conduite chaste, d'une pudeur virginale. Il étoit né à Volterre, en Toscane, d'une famille de chevaliers romains, et lié par l'affinité, et encore plus par la conformité de goût et d'inclination, malgré la différence de l'âge, avec le vertueux Thraséa. Il avoit perdu son père étant encore enfant; et on loue sa piété filiale pour sa mère, et sa tendresse pour ses sœurs. Nous avons, dans sa cinquième satire, un monument de sa reconnoissance envers Cornutus son maître, qui l'avoit formé à la vertu par les préceptes de la philosophie. Rien de plus énergique que les expressions qu'il emploie pour lui témoigner son estime et son amitié. Il voulut lui en donner une dernière preuve en mourant par le legs qu'il lui fit d'une somme d'argent et de ses livres; et il eût tant de confiance en sa mère et en ses sœurs, qu'il se contenta de leur faire connoître sa volonté sur ce point, sans observer les formalités prescrites en pareil cas. Elles ne trompèrent point son attente, et offrirent le legs à Cornutus, qui, de son côté, agissant avec générosité, refusa l'argent et ne reçut que les livres.

Pers. vit. ap. Suet.

Les consuls de l'année suivante furent Memmius Régulus, probablement fils de celui dont la mort a été rap-

portée peu auparavant, et Virginius, qui se rendit dans la suite si célèbre en refusant l'empire après la mort de Néron.

An. R. 814.
De J. C. 63.

C. MEMMIUS RÉGULUS.
L. VIRGINIUS RUFUS.

Sen. nat. quæst. VI, 1.

Le cinq février de cette année la Campanie fut affligée d'un violent tremblement de terre, qui renversa une grande partie de la ville de Pompeïes, bâtie au pied du mont Vésuve, et qui endommagea considérablement celle d'Herculane. Nocère et Naples en furent quittes pour quelques secousses. Un troupeau de six cents moutons fut étouffé; des statues se fendirent; plusieurs personnes perdirent la raison, soit par un effet de la peur, soit par les exhalaisons malignes qui sortirent de la terre agitée. Tant de maux n'étoient que le prélude de ceux que le même pays eut à souffrir quelques années après, par un semblable mais plus furieux accident, sous l'empire de Tite.

Tacit. Ann. XV, 23.

Néron, devenu père d'une fille que lui donna Poppéa, en ressentit une joie qui passa toute mesure. Il donna à l'enfant et à la mère le surnom d'*Augusta*; et le sénat, qui, pendant la grossesse de Poppéa, avoit fait des vœux pour son heureuse délivrance, les acquitta magnifiquement; et il ajouta tout ce qu'il fut possible d'imaginer de flatteries, des actions de grâces aux dieux, un temple à la Fécondité, et des jeux solennels, sur le modèle de ceux qui se célébroient à [a] Antium, parce que cette ville étoit le lieu de la naissance de l'enfant, ainsi que de Néron. Par la même raison, la Fortune, qui étoit la déesse tutélaire d'Antium, eut sa part des honneurs, et on lui décerna des statues d'or, qui furent placées sur le trône de Jupiter Capitolin. Enfin on ordonna l'établissement annuel des courses du Cirque à Antium en l'hon-

[a] Je lis, suivant l'heureuse conjecture de Muret et de Grotius, *Antiatis* ou *Antiatium regionis*, au lieu d'*Atticæ*.

neur des maisons Claudia et Domitia, de même qu'il s'en célébroit à Bovilles pour la maison des Jules. Tout ce grand appareil s'évanouit par la mort de l'enfant, qui ne vécut pas quatre mois entiers. Nouvelles flatteries à ce sujet. On en fit une déesse avec temple, prêtre, lit de parade, tel que l'avoient les divinités du premier ordre. Et Néron fut aussi excessif dans sa douleur qu'il l'avoit été dans sa joie.

Lorsque le sénat se rendoit en foule à Antium pour féliciter Néron sur la naissance de sa fille, Thraséa eut défense de paroître devant l'empereur. Il reçut sans effroi cette marque éclatante de disgrâce, qui sembloit le menacer d'une mort prochaine. Cependant Néron le laissa vivre encore quelques années, et même il se vanta à Sénèque de s'être réconcilié avec Thraséa ; et la gloire de ces deux hommes si recommandables croissoit avec leurs périls.

Cette année ne nous fournit plus d'autres événemens mémorables, que ceux qui appartiennent à la guerre des Parthes, dont je vais parler incessamment.

Néron donna aux peuples des Alpes maritimes *le droit du Latium*, c'est-à-dire les droits et priviléges dont jouissoient les Latins lorsqu'ils n'étoient qu'alliés, et non encore citoyens romains. Je ne sais si l'on doit rapporter au même temps la réduction faite par Néron des Alpes Cottiennes en province romaine après la mort du roi Cottius. La capitale des Alpes maritimes étoit Embrun, et celle des Alpes Cottiennes, la ville de Suze.

Tac. XV, 31.

Suet. Ner. 18.

Les Alpes Cottiennes sont avec le Pont Polémoniaque les deux seules contrées qui aient été ajoutées par Néron au domaine direct de l'empire. Il étoit peu curieux de s'agrandir ; et il fallut que la mort de Cottius et la cession volontaire de Polémon lui offrissent l'occasion de convertir sans peine et sans péril en provinces sujettes à la domination romaine deux petits royaumes,

possédés jusque-là par leurs princes particuliers sous la protection de la république.

Tac. Mais, toujours fort occupé de ce qui regardoit les jeux et les spectacles, Néron assigna des places distinguées dans le Cirque aux chevaliers romains, qui jusqu'alors n'avoient joui de cette prérogative qu'aux théâtres. Lipse donne sur ces distinctions de séance bien des détails savans, par rapport auxquels on peut le consulter. L'histoire ne se charge point de cette menue police.

Des combats de gladiateurs, célébrés en cette même année, furent moins remarquables par leur magnificence que honteux par l'extinction de tout sentiment de bienséance et de pudeur. Des sénateurs, et même des femmes illustres, s'y donnèrent en spectacle, combattant sur l'arène.

Suet. Ner. 12. La fureur fut portée en ce genre jusqu'à un tel excès, que, selon le témoignage de Suétone, quatre cents sénateurs et six cents chevaliers romains firent l'infâme et furieux métier de gladiateurs, ou se battirent contre les bêtes. Ce nombre paroîtroit incroyable, si l'on ne savoit quelle est la contagion du mauvais exemple et la puissance de la mode. On peut d'ailleurs supposer que Suétone a mis ensemble tous ceux des deux ordres qui parurent sur l'arène pendant toute la durée du règne de Néron.

Je passe maintenant aux affaires de l'Orient, dont j'ai à reprendre un espace de trois ans.

§. II.

Vologèse renouvelle la guerre contre les Romains. Mesures que prend Corbulon pour le bien recevoir. Il demande un général pour l'Arménie. Les Parthes assiégent Tigranocerte sans succès. Traité par lequel les Romains et les Parthes vident l'Arménie. Césennius Pétus est chargé des affaires de l'Arménie. Les Parthes reprennent les armes. Légers avantages remportés par

Pétus. La rive de l'Euphrate fortifiée par Corbulon, qui jette un pont sur ce fleuve. Les Parthes tournent toutes leurs forces contre l'Arménie. Pétus se défend mal, et se trouve extrêmement pressé. Corbulon marche à son secours. Traité honteux de Pétus avec Vologèse. Accord entre Corbulon et Vologèse. L'armée de Corbulon rencontre celle de Pétus. Arcs de triomphe à Rome. Ambassadeurs de Vologèse à Rome. Renouvellement de la guerre. Corbulon en est chargé. Pétus raillé par Néron. Préparatifs de Corbulon. Il se met en marche. Les Parthes souhaitent la paix. Entrevue de Corbulon et de Tiridate. Tiridate vient déposer le diadème au pied de la statue de Néron. Voyage de Tiridate à Rome. Néron va à Naples pour y chanter sur un théâtre public. Vatinius le régale à Benévent d'un spectacle de gladiateurs. Torquatus Silanus est accusé, et se donne la mort. Inconstance et légèreté de l'esprit de Néron. Tentative pour la découverte des sources du Nil. Débauches de Néron. Repas qui lui est donné par Tigillin. Incendie de Rome. Preuves de la part qu'y eut Néron. Palais d'or. Reconstruction de la ville sur un nouveau plan. Projets extraordinaires et bizarres de Néron. Efforts inutiles de Néron pour se laver du soupçon d'être l'auteur de l'incendie. Persécution contre les chrétiens. Profusions énormes de Néron. Ses rapines et ses sacriléges. Il joint la superstition à l'impiété. Sénèque veut se retirer tout-à-fait de la cour. Léger mouvement de gladiateurs à Préneste. Naufrage occasionné par les ordres trop absolus de Néron. Comète.

Vologèse n'avoit vu qu'avec une extrême douleur Tiridate, son frère, dépossédé et chassé de l'Arménie, et Tigrane placé par les Romains sur un trône qui étoit si fort à la bienséance des Parthes, et sur lequel ils s'attribuoient depuis long-temps des droits et des préten- *Tac. Ann. XV, 1.*

tions. L'indignation le portoit à repousser l'injure et à venger l'honneur des Arsacides. D'un autre côté, lorsqu'il considéroit la grandeur de la puissance romaine, les embarras que lui causoit la révolte persévérante des Hyrcaniens, et les efforts qu'il lui falloit faire pour les réduire au devoir, naturellement temporiseur, et plus prudent que hardi, il demeuroit en suspens.

Un nouvel affront vint aiguillonner son courage. Tigrane entra à main armée dans l'Adiabène, pays qui étoit sous la protection des Parthes, et il y fit le dégât, non en courant, et en cherchant à éviter l'ennemi, mais avec la tranquillité d'un vainqueur assuré de sa supériorité. Les premiers de la noblesse parmi les Parthes souffrirent très-impatiemment de se voir méprisés au point que les Romains, dédaignant de les attaquer par eux-mêmes, les fissent insulter par un de leurs esclaves. Monobaze, roi de l'Adiabène, aigrissoit ces plaintes en y mêlant les siennes, et demandant quelle étoit donc sa ressource, et quel secours il devoit implorer. « Voilà « (disoit-il) l'Arménie abandonnée. On empiète sur « les régions voisines. Si les Parthes ne nous défendent « point, nous savons que chez les Romains la servitude « est plus douce pour ceux qui se soumettent volontai- « rement que pour les vaincus. » Tiridate ne parloit pas si haut : mais sa présence seule étoit un reproche pour son frère. Il y joignoit même quelquefois des discours qui ne laissoient pas d'être piquans, quoiqu'ils parussent s'en tenir à des généralités. Il disoit que jamais les grands empires ne s'étoient soutenus par la lâcheté, et que l'on n'avoit pas des soldats et des armes pour n'en faire aucun usage; et, plein des idées barbares qui mettent la gloire dans la violence, il prétendoit [1] que chez les princes la force décidoit de la justice, et que conserver

[1] *Id in summâ fortunâ æquius quod validius : et sua retinere, privatæ domûs, de alienis certare regiam laudem esse.* Tac. Ann. xv, 1.

ses possessions, c'étoit le partage des familles privées, mais que les rois devoient s'étendre et conquérir.

Tant de différentes impressions réunies déterminèrent Vologèse. Il assembla un grand conseil, et ayant placé Tiridate à côté de lui, il parla en ces termes : « Mon « frère, que vous voyez, ayant respecté en moi le droit « d'aînesse qui m'appeloit au trône de notre père com- « mun, je lui mis sur la tête la couronne d'Arménie, « qui est regardée parmi nous comme le troisième degré « d'honneur et de puissance : car Pacorus étoit en pos- « session de celle des Mèdes ; et je me félicitois d'avoir « pris de sages mesures pour établir l'union dans notre « famille, et pour prévenir les haines et les jalousies « trop fréquentes entre les frères. Les Romains s'y op- « posent : et quoiqu'ils n'aient jamais troublé la paix « avec nous sans avoir lieu de s'en repentir, ils la « rompent encore aujourd'hui pour leur malheur. Je « ne le nierai point, mon premier vœu avoit été de con- « server par l'équité plutôt que par l'effusion du sang, « par le bon droit de ma cause plutôt que par les armes, « ce qui nous avoit été laissé par nos ancêtres. Si j'ai fait « quelque faute par un peu de lenteur, je la réparerai « par le courage. Quant à vous, vos forces sont entières, « votre gloire n'a souffert aucune brèche : et vous y avez « ajouté la gloire de la modération, qui n'est point à « mépriser pour les plus puissans d'entre les mortels, « et que les dieux mêmes récompensent. »

Après ce discours, il ceignit le diadème sur le front de Tiridate, et il lui donna ce qu'il avoit de cavalerie à sa suite, avec les secours fournis par les Adiabéniens. A la tête de cette armée il mit Monésès, l'un des plus illustres seigneurs de la nation, qu'il chargea de chasser Tigrane de l'Arménie, pendant que lui-même, après qu'il auroit terminé par un accord ses querelles avec les Hyrcaniens, il mettroit en mouvement toutes les forces

de son royaume pour tomber sur les provinces de l'empire romain.

Corbulon, instruit des desseins de Vologèse et de tout son plan de guerre, se prépara à lui faire face de tous côtés. Il envoya au secours de Tigrane deux légions sous la conduite de Vérulanus Sévérus et de Vectius Bolanus : et lui, restant en Syrie, il établit sur la rive de l'Euphrate les légions qu'il s'étoit réservées ; il leva des milices dans la province ; il construisit des forts et plaça des troupes à tous les endroits par où les ennemis pouvoient entrer ; et comme le pays est aride et manque d'eau, il s'assura la possession de certaines sources pour les siens, et il combla les autres par des monceaux de sable.

Son intention n'étoit pourtant pas de pousser cette guerre, ni même d'en avoir la conduite. Il ne vouloit point commettre à de nouveaux hasards la gloire qu'il avoit acquise dans les campagnes précédentes ; et il avoit écrit à l'empereur que l'Arménie demandoit d'être défendue par un général qui n'eût que ce seul département, parce que la Syrie étoit menacée d'une invasion par Vologèse. Conséquemment à ce système, il recommanda à ses deux lieutenans qu'il envoyoit en Arménie, de se donner de garde de toute entreprise hasardeuse, et de se tenir sur la défensive.

Monésès n'apporta aucun délai à l'exécution des ordres de Vologèse, et il se mit promptement en marche. Mais, malgré toute la diligence dont il usa, il ne put surprendre Tigrane, qui, averti de son approche, s'enferma dans Tigranocerte, ville forte, et munie d'une bonne garnison, et de toutes les provisions nécessaires de guerre et de bouche. Le fleuve Nicéphorius baignoit une partie de son enceinte, et le reste étoit défendu par un profond et large fossé. Monésès remporta d'abord un léger avantage, et tua dans une embuscade quelques

soldats ennemis, qui, pour faciliter l'entrée d'un convoi, s'étant avancés témérairement, se virent tout d'un coup enveloppés. Mais, lorsqu'il s'agit d'attaquer la ville, les Parthes avec leurs flèches apprêtoient à rire aux assiégés; et les Adiabéniens, ayant voulu monter à l'escalade et employer les machines usitées alors dans les siéges, furent aisément repoussés : la garnison fit une sortie sur eux, les mit en fuite, et en tua un grand nombre.

Quoique ce début de guerre ne fût pas favorable aux Parthes, et pût donner de grandes espérances aux Romains, Corbulon suivit l'arrangement qu'il s'étoit fait, et il écrivit à Vologèse pour se plaindre des hostilités commises par lui contre les Romains, et pour lui déclarer que, si les Parthes ne levoient le siége de Tigranocerte, il entreroit avec son armée sur les terres de leur empire. Caspérius, centurion, chargé de ces ordres, trouva Vologèse près de Nisibe, à trente-sept * milles de Tigranocerte, et il exécuta sa commission avec beaucoup de hauteur.

* Un peu plus de douze lieues.

Vologèse craignoit la guerre avec les Romains, et le succès de la première entreprise qu'il avoit tentée n'étoit pas propre à l'encourager. D'ailleurs il ne pouvoit actuellement tirer aucun service de sa cavalerie, qui faisoit toute sa force, parce que les chevaux manquoient absolument de subsistance, les campagnes ayant été ravagées par des nuées de sauterelles qui avoient rongé toute la verdure. Il prit donc le ton de douceur et de modération, et il répondit qu'il enverroit des ambassadeurs à l'empereur romain pour lui demander l'Arménie, et pour conclure à cette condition une paix stable avec lui. En même temps il donna ordre à Monésès de se retirer de devant Tigranocerte, et lui-même il s'éloigna de la frontière et retourna dans le cœur de ses états.

Voilà ce qui parut de cette négociation dans le public.

On soupçonna avec fondement que par un article secret il avoit été stipulé que Tigrane videroit l'Arménie. En effet, il n'est plus parlé de ce prince dans l'histoire, et ses intérêts n'entrèrent pour rien dans les démêlés qu'eurent encore les Romains avec les Parthes. Bien plus, les troupes romaines abandonnèrent Tigranocerte, et vinrent passer l'hiver avec beaucoup d'incommodités dans la Cappadoce. Ainsi il n'est pas possible de douter que Corbulon n'ait consenti que l'Arménie passât au pouvoir des Parthes, moyennant la formalité d'en demander l'investiture à Néron. Quelles raisons déterminèrent ce général à conclure, au milieu de ses prospérités, un traité assez peu honorable pour les Romains, c'est ce qu'il n'est pas aisé d'éclaircir. Je n'en trouve
Tac. xv, 6. point d'autre dans Tacite que celle que j'ai déjà marquée, une réserve prudente, et la crainte de risquer sa gloire passée dans une guerre nouvelle. Ce motif ne me satisfait pas pleinement; mais ce que Tacite n'a pas deviné, nous le chercherions inutilement après tant de siècles.

La date de ce traité paroît devoir se rapporter à l'an de Rome 812.

J'ai dit que Corbulon avoit demandé que l'on envoyât de Rome un général chargé spécialement des affaires de l'Arménie. Césennius Pétus fut choisi, et il arriva dans la Cappadoce vers les commencemens de l'an 813. Conformément à ses instructions, il partagea avec Corbulon les forces que les Romains tenoient en Orient, et prit pour lui trois légions, dont une avoit été récemment tirée de la Mésie. Corbulon en garda trois pareillement pour la défense de la Syrie. Les troupes auxiliaires furent aussi divisées entre eux. Pour le reste des détails, il étoit dit qu'ils se concerteroient ensemble. Mais Corbulon n'étoit pas de caractère à souffrir un compagnon; et Pétus, pour qui c'étoit assez de gloire d'occuper le second rang, méprisoit et rabaissoit les

exploits de ce grand capitaine. « Il n'y a point eu (di- « soit-il) de sang ennemi répandu, ni de butin pour « les troupes romaines : des prises de villes sans effet. « Moi, j'imposerai aux vaincus des tributs et des lois; « et au lieu de leur donner un fantôme de roi, je « soumettrai le pays au gouvernement direct et immé- « diat de Rome, et je le réduirai en province. » Il semble que les pouvoirs des généraux romains fussent encore aussi étendus que du temps de la république, et qu'ils décidassent à leur gré du sort des peuples qu'ils avoient subjugués par les armes. Cependant les ambassadeurs que Vologèse avoit envoyés à Rome revinrent sans avoir rien obtenu; et les Parthes recommencèrent la guerre. Pétus en reçut la nouvelle avec joie, se promettant d'effacer les exploits de Corbulon.

Il passe l'Euphrate, et entre en Arménie sans être effrayé par des événemens que les Romains prenoient pour des présages de malheurs. Les Parthes s'étoient remis en possession de Tigranocerte. Pétus voulant, disoit-il, recouvrer cette importante place, et ravager le pays que Corbulon avoit épargné, part subitement, et transporte son armée au-delà du mont Taurus, sans s'être fortifié un camp d'hiver, suivant l'usage de la discipline romaine, sans avoir fait aucun magasin. Il prit en effet quelques châteaux; et on eût pu dire qu'il avoit acquis quelque gloire et quelque butin, s'il eût estimé cette gloire ce qu'elle valoit, ou ménagé les provisions enlevées aux ennemis. Mais, allant toujours en avant, et parcourant une étendue de pays qu'il ne pouvoit garder, il se trouva embarrassé pour les subsistances; et sentant les approches de l'hiver, qui vient de fort bonne heure en Arménie, il retourna sur ses pas. C'est à quoi se réduisirent ses exploits; et cependant, comme s'il eût terminé la guerre, il envoya à Rome des dépêches triomphantes.

Il éprouva bientôt que la guerre n'étoit rien moins

que finie. Corbulon, toujours attentif à assurer la rive de l'Euphrate, s'étoit attaché alors, avec un redoublement de vigilance, à la border de redoutes assez voisines les unes des autres pour se donner la main. Il fit plus, et voulant forcer les Parthes à se tenir sur la défensive et à craindre eux-mêmes une irruption dans leur pays, il entreprit de jeter un pont sur le fleuve. Les Parthes s'y opposèrent, et leurs escadrons, voltigeant dans la plaine au-delà de la rivière, incommodoient par leurs flèches les travailleurs romains. Corbulon fit avancer contre eux de gros bâtimens chargés de catapultes et de balistes, dont la portée excédoit celle des arcs des ennemis. Les ayant ainsi écartés, il acheva son pont, et envoya d'abord les troupes auxiliaires occuper les collines qui s'élevoient au-delà du fleuve, et ensuite il s'y transporta lui-même avec ses légions. L'appareil de l'armée romaine avoit quelque chose de si magnifique et de si terrible, que les Parthes désespérèrent de réussir du côté de la Syrie, et ils portèrent vers l'Arménie tout l'effort de leurs armes.

Pétus y étoit si peu sur ses gardes, qu'une de ses légions hivernoit fort loin de lui dans le Pont, et qu'il avoit affoibli les autres par des congés accordés avec une facilité indiscrète. Tout d'un coup il apprend que Vologèse est près d'arriver à la tête d'une nombreuse armée. Dans le camp qu'il occupoit actuellement, il n'avoit que la quatrième légion. Il manda promptement la douzième, qui, fort éloignée d'être complète, grossit moins ses troupes qu'elle ne décéla sa foiblesse. Néanmoins avec ce peu de monde il auroit pu traîner la guerre en longueur et lasser l'ennemi, s'il eût eu assez de fermeté pour suivre un plan, et pour se gouverner d'une manière uniforme, soit par ses propres conseils, soit par ceux des autres. Mais, aussi vain que timide, il consultoit de vieux officiers qui savoient la guerre; et ensuite, de peur de paroître avoir eu besoin de prendre des

leçons d'autrui, il exécutoit tout le contraire de ce qui lui avoit été conseillé : et se déterminant par l'impression que faisoit sur lui chaque circonstance, sa conduite étoit pleine de variations qui gâtoient entièrement les affaires.

Il prit donc dabord le parti de quitter son camp, criant avec fierté que c'étoit par la bravoure et par les armes, et non par les remparts et les fossés que l'on remportoit les victoires; et il mena ses légions en avant, comme pour livrer bataille. Mais, ayant perdu un centurion et quelque peu de soldats, qu'il avoit envoyés reconnoître l'armée des Parthes, il revint sur ses pas tout effrayé. Sa constance se ranima, parce que Vologèse ne l'avoit pas poursuivi vivement. Il posta trois mille fantassins d'élite au-dessus d'une gorge du mont Taurus pour arrêter le roi des Parthes au passage; il établit dans la plaine, à même intention, sa cavalerie pannonienne, qui étoit excellente; il mit en sûreté sa femme et son fils dans la citadelle d'Arsamosata, où il envoya une cohorte pour garnison. Ainsi, séparant ses troupes, il donna de grands avantages à un ennemi léger, alerte, capable de coups de main, propre à enlever des quartiers, mais qui n'auroit jamais pu entamer un corps d'armée considérable. On eut bien de la peine à obtenir de lui qu'il avertît Corbulon de la situation où il se trouvoit : et Corbulon, dont la conduite n'est pas aussi exempte de taches que son habileté étoit grande dans la guerre, ne se hâta pas, laissant au danger le temps de croître, afin d'augmenter aussi la gloire qu'il acquerroit en le dissipant. Il forma néanmoins un détachement de trois mille légionnaires, pris en nombre égal sur ses trois légions, de huit cents chevaux et d'autant de fantassins auxiliaires, et il ordonna à ces troupes de se tenir prêtes à marcher au premier signal.

Vologèse fit plus de diligence que Corbulon. Quoi-

qu'il sût que le chemin par lequel il devoit aller à Pétus étoit gardé d'un côté par trois mille hommes d'infanterie romaine, et de l'autre par la cavalerie pannonienne, il avança sans crainte; et par la grande supériorité de ses forces, il dissipa les Pannoniens, il écrasa les légionnaires. Un seul centurion nommé Tarquitius Crescens osa défendre une tour dont il avoit la garde, et il fit plusieurs sorties avec succès. Mais les barbares mirent le feu à la tour, et le firent périr dans les flammes.

La cavalerie s'étoit retirée sans avoir rendu de combat, et par conséquent sans perte. Pour ce qui est des gens de pied, ceux qui étoient sans blessures s'enfoncèrent dans les forêts et dans les défilés des montagnes: les blessés revinrent au camp, et ils y portèrent la terreur dont les avoit remplis leur désastre. Ils exagéroient la valeur du roi des Parthes, le nombre prodigieux et la férocité des nations qu'il traînoit à sa suite; et ils trouvoient disposés à les croire des auditeurs sur lesquels agissoit une peur semblable. Le général lui-même ne se roidissoit point contre la fortune; abattu et consterné, il avoit abandonné toutes les fonctions de sa charge. Sa ressource étoit en Corbulon, à qui il écrivit de nouveau des lettres pressantes pour le prier de venir au plus tôt, de sauver les drapeaux des légions, les aigles romaines, et les restes déplorables d'une armée malheureuse: ajoutant que pour lui, il garderoit jusqu'au dernier soupir la fidélité qu'il devoit à l'empereur.

C'étoit là que Corbulon l'attendoit. Il ne différa plus; et laissant en Syrie une partie de ses troupes pour la défense des châteaux construits sur la rive de l'Euphrate, il se met lui-même en marche avec le gros de ses forces, prenant la route la plus commode pour les subsistances, par la Comagène et par la Cappadoce. Il faisoit marcher avec son armée un grand nombre de chameaux chargés de blé, afin de porter à celle de Pétus un double secours contre l'ennemi et contre la disette. Sur son chemin il

rencontra plusieurs des fuyards qui venoient chercher leur sûreté sous sa protection, soldats, officiers, et même un premier capitaine de légion. Sans [1] vouloir écouter leurs excuses, il les renvoya à leurs drapeaux. « Allez « (leur dit-il), essayez de fléchir la juste indignation de « Pétus. Auprès de moi vous ne trouverez grâce que « vainqueurs des ennemis. » En même temps il parcouroit les rangs de ses légions, il les encourageoit en leur rappelant leur gloire passée, et leur en montrant une nouvelle à acquérir. « Le prix de votre expédition « (leur disoit-il) ne se réduira pas à quelques bourgades « d'Arménie : c'est un camp romain, ce sont deux lé- « gions qu'il s'agit de conserver à la république. Si « l'honneur de sauver la vie dans le combat à un seul « citoyen est si grand, qu'il est récompensé par une « couronne éclatante donnée de la main du général, « quel triomphe pour nous de sauver une armée en- « tière ! » Outre les motifs communs à tous, le péril de leurs proches, de leurs frères, étoit pour quelques-uns un aiguillon propre et personnel. Ainsi pleines d'ardeur, ces vaillantes troupes marchoient nuit et jour sans prendre presque aucun relâche.

C'étoit une raison pour Vologèse de presser d'autant plus vivement l'armée qu'il tenoit assiégée. Il attaquoit tantôt le camp romain, tantôt le fort où l'on avoit retiré les personnes que la foiblesse de l'âge ou du sexe rendoit inutiles pour le combat. Il s'avançoit même plus près que les Parthes n'ont coutume de faire, pour essayer si par cette témérité il pourroit engager les ennemis à en venir aux mains. Mais [2] les Romains, ne quittant leur tentes qu'à regret et avec peine, se contentoient de dé-

[1] *Quos diversas fugæ causas obtendentes redire ad signa, et clementiam Pœti experiri monebat. Se nisi victoribus immitem esse.* Tac. xv, 12.

[2] *At illi vix contuberniis extracti, nec aliud quàm munimenta propugnabant, pars jussu ducis et alii propriâ ignaviâ, Corbulonem opperientes, et si vis ingueret, provisis exemplis Caudinæ ac Numantinæ cladis.* Tac. xv, 13.

fendre leurs retranchemens. Tels étoient les ordres de leur général : et plusieurs s'y conformoient très-volontiers par lâcheté, attendant Corbulon, et préparés, si le danger devenoit pressant, à s'autoriser de l'exemple des traités de Caudium et de Numance. Ils le disoient tout haut, et ils observoient que les Samnites ni les Numantins n'avoient pas été des ennemis aussi redoutables que les Parthes, rivaux de la puissance romaine; et qu'ils pouvoient bien faire ce qu'avoit fait cette antiquité si vigoureuse et tant vantée, qui, lorsque la fortune étoit contraire, n'avoit pas négligé le soin de sa sûreté.

Pétus, voyant la consternation généralement répandue parmi ses soldats, se résolut d'entrer en négociation avec Vologèse. Il lui écrivit donc, non pas encore d'un ton suppliant, mais comme ayant à se plaindre de ce que le roi des Parthes contestoit aux Romains par la voie des armes leur droit sur l'Arménie, qui depuis un très-long temps leur avoit été soumise, ou à un roi choisi par l'empereur. Il lui représentoit « que la paix étoit « également utile aux deux nations; et il l'avertissoit « de ne pas envisager seulement la situation actuelle « des choses : qu'avec toutes les forces de son royaume « il étoit venu attaquer deux légions; au lieu que les « Romains avoient derrière eux tout l'univers pour res- « source et pour appui. » Vologèse, en répondant à Pétus, ne descendit point dans la discussion des droits et des prétentions réciproques : mais, parlant en vainqueur, il déclara qu'il attendoit Pacorus et Tiridate ses frères pour prendre avec eux sur l'Arménie le parti qui seroit convenable à la majesté du nom des Arsacides, et pour décider du sort des légions romaines.

Pétus demanda ensuite une conférence avec le roi, qui ne jugea pas à propos de venir lui-même, mais envoya à sa place Vasacès, le commandant de sa cavalerie. Le Romain rappela les exploits de Lucullus, de

Pompée, et les droits exercés sur l'Arménie pas les Césars. Vasacès soutint que les Romains n'avoient eu que l'ombre du pouvoir en Arménie, et que la réalité avoit toujours été du côté des Parthes. Après bien des discours, la conclusion fut remise au lendemain, et l'Adiabénien Monobaze y intervint comme témoin des articles qui seroient réglés. Il fut dit que les hostilités cesseroient : que tous les soldats romains videroient l'Arménie : que les forts avec les provisions qui s'y trouvoient seroient livrés aux Parthes ; après quoi Vologèse enverroit une ambassade à Néron. Les Parthes exigèrent encore que les Romains jetassent un pont sur le fleuve Arsamétès, [a] qui baignoit leur camp. Pétus obéit, feignant néanmoins, pour couvrir sa honte, qu'il construisoit ce pont à dessein de s'en servir lui même. Mais l'événement le décéla ; car il prit une route différente.

Le traité étoit déjà assez honteux pour les Romains. La renommée en grossit encore l'ignominie en publiant qu'ils avoient passé sous le joug, et ajoutant toutes les circonstances d'un désastre complet. Il est vrai que l'humiliation des Romains fut grande. Les Arméniens entrèrent dans leur camp avant qu'ils en fussent sortis ; et, bordant les chemins par où l'armée se retiroit, ils reconnoissoient leurs esclaves et leurs bêtes de charge, et les enlevoient. Ils allèrent même jusqu'à dépouiller les Romains et les désarmer ; et le soldat tremblant souffroit tout, de peur d'être obligé de combattre.

Vologèse voulut aussi triompher, mais d'une façon plus décente. Il se contenta d'ériger un trophée de sa

[a] Le texte de Tacite porte aujourd'hui l'*Arsanias* ; mais c'est une correction de Juste-Lipse qui n'est pas suffisamment fondée. Je rétablis donc l'ancienne leçon. L'*Arsamétès* de Tacite paroît être le même que l'*Arsanus* ou *Arsamus*, dont parle Pline, lib. v. cap. 24, et il donnoit le nom à la ville *Arsamosata*, bâtie sur ses bords. L'*Arsanias* est trop éloigné, et se jette dans l'Euphrate beaucoup au-dessus.

victoire en mettant ensemble en un monceau les armes et les corps de ceux qui avoient été tués; et il ne se rendit pas le témoin de la fuite de l'armée romaine. Cette conduite a, ce me semble, de la modération et de la dignité; et elle ne méritoit pas d'être traitée par Tacite d'une[1] vaine affectation, qui ne coûtoit rien au roi des Parthes après qu'il avoit satisfait son orgueil.

Le bruit s'étoit répandu que le pont construit par les Romains sur l'Arsamétès n'étoit pas solide, et qu'ils avoient eu la perfidie de le fabriquer de manière que, lorsqu'il seroit chargé, il plieroit et fondroit sous le faix. Ce soupçon engagea Vologèse à passer ce fleuve sur un éléphant, et les premiers de sa cour à cheval. Néanmoins ceux qui osèrent se fier au pont n'eurent point lieu de s'en repentir; la construction en étoit bonne, et les Romains y avoient travaillé fidèlement.

Tout ce qui peut déshonorer une armée et un général se trouva réuni dans la honteuse retraite des Romains. Ils étoient dans une telle abondance, qu'en partant ils brûlèrent leurs magasins. Au contraire, Corbulon, dans des mémoires que Tacite avoit sous les yeux, assuroit que les Parthes manquoient de tout, et que, n'ayant point de fourrage à donner à leurs chevaux, ils étoient près d'abandonner l'entreprise. Il ajoutoit qu'il n'étoit qu'à trois journées de chemin; en sorte qu'une patience de trois jours mettoit Pétus en état de recevoir un secours qui l'auroit infailliblement délivré. Si le témoignage de Corbulon est suspect, parce que la honte de Pétus tournoit à sa gloire, au moins voici des circonstances données pour certaines par Tacite. La précipitation de l'armée romaine en se retirant fut telle, qu'en un jour elle fit plus de quarante milles, c'est-à-dire plus de treize lieues, laissant sur les chemins les blessés qui ne pouvoient suivre; et le désordre de cette retraite ne fut pas

[1] *Fama moderationis quærebatur, postquàm superbiam expleverat.* Tac.

moins ignominieux, qu'une fuite lâchement prise dans le combat.

Corbulon [1], avec ses troupes, vint à la rencontre de cette déplorable armée près des bords de l'Euphrate, et il ne fit point briller la sienne d'un éclat qui reprochât à l'autre son infortune. Les soldats, d'un air triste, et plaignant le sort de leurs camarades, ne purent pas même retenir leurs larmes. A peine les pleurs qui couloient de leurs yeux leur permirent-ils de faire le salut accoutumé. Il ne s'agissoit point d'émulation de vertu, ni de jalousie de gloire, sentimens qui ne conviennent qu'à des heureux; la seule commisération agissoit sur les cœurs, et plus vivement dans les subalternes.

L'entretien des deux chefs fut court et sec. Corbulon se plaignit de la peine qu'on lui avoit fait prendre inutilement, et de l'occasion qu'il manquoit de terminer la guerre par la défaite et la fuite des Parthes. Pétus répondit que toutes choses étoient encore dans leur entier, et, qu'ils pouvoient rebrousser chemin, et joignant ensemble leurs forces, attaquer l'Arménie, que la retraite de Vologèse avoit laissée sans défense. Cette proposition étoit une insigne mauvaise foi dans la bouche de Pétus, s'il est vrai, comme Corbulon l'attestoit dans ses mémoires, qu'il eût juré sur les aigles romaines, en présence des témoins envoyés par Vologèse, qu'aucun Romain ne mettroit le pied dans l'Arménie jusquà ce que l'on sût si l'intention de Néron étoit de ratifier ou d'infirmer le traité. Quoi qu'il en soit, Corbulon rejeta nettement le projet qui lui étoit proposé. Il dit « qu'il « n'avoit point d'ordres de l'empereur pour ce qui con-

[1] *Corbulo cum suis copiis apud ripam Euphratis obvius, non eam speciem insignium et armorum prætulit, ut diversitatem exprobraret. Mœsti manipuli, ac vicem commilitonum miserantes, ne lacrymis quidem temperavère. Vix præ fletu usurpata consalutatio. Decesserat certamen virtutis, et ambitio gloriæ, felicium hominum affectus; sola miseratio valebat, et apud minores magis.* Tac.

« cernoit l'Arménie : que le seul danger des légions « l'avoit engagé à sortir de sa province. Mais que maintenant, dans l'incertitude de ce que feroient les Parthes, « et s'ils ne tenteroient point une irruption en Syrie, il « se hâteroit d'y retourner : qu'encore s'estimeroit-il « fort heureux si, avec une infanterie fatiguée d'une « longue et pénible marche, il pouvoit prévenir des « troupes de cheval qui n'avoient que des plaines à tra- « verser. » Pétus n'eut point d'autre parti à prendre que d'aller achever ses quartiers d'hiver en Cappadoce, et Corbulon retourna en Syrie.

Là il reçut des nouvelles de Vologèse, qui le sommoit de détruire les forts construits par lui au-delà de l'Euphrate, afin que ce grand fleuve redevînt, comme il l'avoit toujours été, la borne des deux empires. Corbulon demanda, de son côté, à Vologèse d'évacuer l'Arménie; et après quelques difficultés, le roi des Parthes y consentit. Ainsi Corbulon rasa ses forts au-delà de l'Euphrate, et l'Arménie, laissée à elle-même, ne vit plus au milieu d'elle aucune troupe étrangère.

Pendant ce temps-là on dressoit à Rome des trophées, comme si les Parthes avoient été vaincus; on élevoit des arcs de triomphe au milieu du mont Capitolin. Le [1] sénat, par une précipitation bien imprudente, avoit ordonné ces ouvrages dans le temps que la guerre duroit encore; et on eut honte alors de les laisser imparfaits : on aima mieux braver la vérité connue que d'avouer aux yeux ce que tout le monde savoit intérieurement.

Les événemens que je viens de rapporter appartiennent à l'an de Rome 813.

Tac. Ann. XV, 24. L'année suivante, au printemps, arrivèrent à Rome des ambassadeurs de Vologèse, dont les instructions portoient « que le roi des Parthes n'allégnoit plus ses droits

[1] *Decreta ab senatu integro bello, neque tùm omissa, dùm adspectui consulitur, spretâ conscientiâ.* Tac.

« tant de fois représentés sur l'Arménie, puisque la « querelle se trouvoit décidée par le fait, et que les dieux, « arbitres souverains des peuples les plus puissans, avoient « rendu les Parthes maîtres de ce pays, non sans quel- « que ignominie pour les Romains : que Tigrane avoit « souffert un siége dans Tigranocerte : que Pétus et ses « troupes auroient infailliblement péri, si Vologèse « n'eût bien voulu leur accorder la vie et la liberté de « se retirer : que ce prince avoit assez prouvé et sa puis- « sance et sa douceur, et qu'il n'avoit plus à souhaiter « qu'une bonne paix : que Tiridate ne refuseroit pas « d'aller à Rome recevoir la couronne d'Arménie, s'il « n'étoit retenu sur les lieux par le sacerdoce dont il étoit « revêtu ; mais qu'il se rendroit au camp romain, et que « là, devant les aigles et les images de l'empereur, en « présence des légions, il prendroit possession de ce « royaume. »

Lorsque les lettres de Vologèse eurent été lues, comme les dépêches de Pétus ne s'y rapportoient nullement, et n'annonçoient aucun changement bien fâcheux, on interrogea le centurion qui avoit accompagné les ambassadeurs parthes, et on lui demanda où en étoient les affaires de l'Arménie. Il répondit qu'il n'y étoit pas resté un seul Romain. Alors on comprit que les barbares se moquoient de l'empereur et de l'empire en demandant l'investiture d'un royaume dont il s'étoient mis en possession par les armes. Néron délibéra avec les premiers de la république sur le choix entre une guerre difficile et une paix peu honorable. Tous opinèrent pour la guerre : et, de peur de retomber dans le même inconvénient qu'avoit produit l'incapacité de Pétus, on recourut à Corbulon, qui, par son habileté et sa grande expérience, étoit plus capable qu'aucun autre de remédier au mal et d'effacer la honte du nom romain. Les ambassadeurs furent renvoyés sans réponse favorable, mais avec des présens néanmoins ; et on leur laissa entendre que, si

Tiridate venoit en personne solliciter ce qu'il désiroit, il ne seroit pas rebuté.

En même temps que les ministres de Néron faisoient entrevoir aux Parthes cette ouverture de paix, ils n'en prenoient pas moins les mesures les plus efficaces pour pousser vivement la guerre. On donna à Cestius [a] l'administration de la Syrie, afin que Corbulon, déchargé du soin de cette province, pût vaquer uniquement à la guerre, et l'on soumit à l'autorité de ce général tout ce que les Romains entretenoient de troupes en Orient, auxquelles on ajouta encore une légion, qui lui fut amenée de Pannonie par Marius Celsus. On écrivit aux rois, aux tétrarques, à tous ceux qui avoient quelque commandement ou quelque emploi dans les provinces voisines, et même aux propréteurs qui les gouvernoient, de recevoir et d'exécuter les ordres de Corbulon; en sorte que le pouvoir qui lui fut donné égaloit presque celui qui avoit été autrefois conféré à Pompée pour la guerre contre Mithridate.

Dans cet intervalle Pétus arriva à Rome; et Tacite dit que Néron se contenta de lui faire essuyer quelques plaisanteries: « Je [1] me hâte (lui dit-il) de vous pardonner; « car, peureux comme vous êtes, le moindre délai seroit « capable de vous faire tomber malade. » Un mot de cette nature seroit parmi nous quelque chose de plus triste que la disgrâce la plus complète. Les Romains n'étoient point si vifs sur le point d'honneur qu'on l'est dans notre nation.

Corbulon forma son plan avec beaucoup de sagesse : terrible dans l'appareil, et charmé s'il pouvoit obtenir la victoire par le seul effroi que son nom et ses forces

[a] J'adopte la correction que Pyghius a faite dans le texte de Tacite, qui porte par erreur *Cincius* ou *Cintius*. Celui dont il s'agit ici est ce Cestius qui commença la guerre contre les Juifs, et qui, ayant assiégé Jérusalem, fut repoussé avec perte et ignominie.

[1] *Ignoscere se statim, ne tam promptus in pavorem longiore sollicitudine ægresceret.* Tac. xv, 25.

répandroient parmi les ennemis. Il renvoya en Syrie les légions qui avoient été si maltraitées sous Pétus, et qui, affoiblies par la perte de leurs meilleurs hommes, et conservant de leurs disgrâces une impression de terreur, étoient peu propres pour combattre. Au lieu d'elles il prit avec lui deux légions exercées de longue main, sous ses ordres, par les travaux, et encouragées par les succès. Il y joignit la cinquième légion, qui, laissée par Pétus dans le Pont, n'avoit souffert aucun échec, et la quinzième qui venoit de lui arriver de Pannonie, des détachemens des légions d'Illyrie et d'Egypte, les troupes auxiliaires d'infanterie et de cavalerie qui accompagnoient ordinairement les légions, et les secours que lui avoient récemment fournis tous les rois et princes de l'Orient. Avec cette formidable armée il se rendit près de Mélitène pour y passer l'Euphrate. Après avoir fait la revue de ses troupes avec les cérémonies de religion usitées en pareil cas, il leur fit une harangue dans laquelle il releva magnifiquement la fortune attachée aux auspices de l'empire romain, et ses propres exploits, rejetant les mauvais succès sur l'inexpérience de Pétus. Il n'avoit jamais cultivé l'éloquence; mais [1] la hauteur des sentimens et la noble confiance en sa vertu remplaçoient avantageusement dans ce guerrier l'art du discours qui lui manquoit. Il se mit ensuite en marche, et prit la route qu'avoit autrefois suivie Lucullus, rouvrant les passages que depuis un si long temps diverses causes avoient fermés.

Les Parthes furent effrayés; et bientôt Corbulon vit arriver des ambassadeurs de Vologèse et de Tiridate, chargés de propositions de paix. Il les reçut sans dureté et sans dédain, et en les renvoyant il les fit accompagner de quelques centurions romains, à qui il donna des instructions assez pacifiques. Il y disoit « que la que-

[1] *Multâ auctoritate, quæ viro militari pro facundia erat.* Tac.

« relle n'étoit pas encore portée au point qu'elle ne « pût être terminée sans employer les armes : qu'il y « avoit eu variété d'événemens; de grands avantages « remportés par les Romains, quelques-uns accordés « aux Parthes, puissantes leçons contre l'orgueil : que « c'étoit à Tiridate et à Vologèse à en profiter, consi- « dérant, l'un que ses intérêts demandoient qu'en re- « cevant en don ce royaume auquel il prétendoit, il « lui épargnât les dévastations de la guerre ; l'autre, « que la nation des Parthes tireroit plus d'utilité de « l'alliance avec les Romains que du sang mutuelle- « ment répandu. Il ajoutoit qu'il n'ignoroit pas quelles « semences de discordes l'empire des Parthes renfermoit « dans son sein, et combien étoient intraitables plusieurs « des peuples que Vologèse avoit à gouverner : qu'au « contraire l'empereur romain jouissoit partout d'une « paix tranquille, et n'avoit que cette seule guerre à « soutenir. » Corbulon fortifia ses conseils par des hostilités capables d'intimider, et en entrant dans l'Arménie il attaqua les grands du pays qui les premiers avoient abandonné les Romains, les chassa de leurs terres, rasa leurs forteresses, porta la terreur dans les plaines, dans les montagnes, parmi les foibles et parmi les puissans.

Ce général n'étoit point haï des Parthes comme un ennemi implacable : ils avoient même confiance en sa générosité, et ils crurent que son conseil étoit bon. Ainsi Vologèse, qui n'avoit pas non plus un caractère violent, fit un pas vers la paix en demandant une trève pour quelques-unes de ses satrapies. Tiridate proposa une entrevue. Corbulon y consentit. On marqua un jour peu éloigné; et les Parthes ayant choisi le lieu où l'année précédente ils avoient tenu les légions romaines assiégées, afin de renouveler le souvenir flatteur de leurs succès, Corbulon ne l'évita pas, persuadé que le contraste de sa fortune avec celle de Pétus augmenteroit sa

gloire; et en général il n'étoit point du tout fâché de ce qui tendoit à aggraver la honte de ce chef malheureux, comme il parut par la commission qu'il donna au fils de Pétus, qui servoit sous lui comme tribun, d'aller avec quelques compagnies de soldats ensevelir les ossemens de ceux qui avoient péri dans cette expédition infortunée.

Tacite nous a décrit tout le cérémonial de l'entrevue et de l'espèce d'hommage qui la suivit. Voici de quelle manière l'entrevue se passa. Au jour marqué, Corbulon envoya au camp de Tiridate deux otages pour sûreté de la personne du prince. Les deux otages furent Tibère Alexandre, et Vivianus Annius, le premier Juif apostat, comme il a été dit ailleurs, neveu de Philon, ayant rang entre les plus illustres chevaliers romains, et faisant [1] dans le camp de Corbulon à peu près les fonctions que nos intendans d'armée : l'autre étoit gendre de Corbulon ; et quoiqu'il ne fût pas encore en âge d'entrer au sénat, il ne laissoit pas d'exercer la charge de commandant de la cinquième légion. Corbulon et Tiridate s'avancèrent ensuite vers le lieu convenu, n'amenant chacun que vingt cavaliers. Lorsque le roi aperçut le général romain, il descendit le premier de cheval, et Corbulon ne tarda pas à en faire autant. Tous deux à pied ils se prirent la main en signe d'amitié. Corbulon commença par louer le jeune prince de ce que, renonçant à des espérances pleines de dangers, il choisissoit le plus sûr et le meilleur parti. Tiridate, après avoir beaucoup vanté sa haute naissance, ajouta pourtant d'un ton modeste qu'il iroit à Rome, et qu'il comptoit procurer un nouveau degré de gloire à l'empereur, en mettant à ses genoux un Arsacide dans une circonstance où les affaires des Parthes n'étoient point en mauvaise posture. Il fut donc réglé que Tiridate viendroit déposer le diadème au pied de la statue de l'empereur, et qu'il ne le re-

[1] *Minister bello datus.*

prendroit que de sa main. L'entrevue se termina par un baiser, qu'ils se donnèrent réciproquement.

Après quelques jours se fit la cérémonie que j'appelle de l'hommage, avec un très-grand éclat. D'un côté paroissoit la cavalerie des Parthes distribuée en escadrons, avec les enseignes usitées parmi cette nation. De l'autre, les légions, rangées comme en un jour de bataille, faisoient briller leurs aigles et leurs drapeaux déployés. Tacite ajoute même des statues des dieux qui sembloient représenter un temple. Au milieu avoit été dressé un tribunal de gazon, suivant la coutume, sur lequel étoit placée une chaise curule, et sur la chaise une statue de Néron. Tiridate s'en approcha respectueusement, et après avoir immolé des victimes, il ôta le diadème de son front, et le mit au pied de la statue. Ce spectacle excita de grands mouvemens dans les esprits, surtout lorsqu'on se rappeloit l'idée encore récente du désastre et de l'humiliation des armées romaines. « Quelle différence, s'écrioit-on, en ce jour! Tiridate « va dans un long voyage rendre toutes les nations té- « moins de sa soumission à l'empire des Romains, « réduit à l'état de suppliant, et presque de captif. »

Corbulon, couvert de gloire, y joignit la politesse, et donna un grand repas à Tiridate. Ce prince, à qui les usages des Romains étoient tout nouveaux, demandoit raison de tout; pourquoi un centurion venoit annoncer au général le commencement de chaque veille; pourquoi la fin du repas étoit marquée par le son de la trompette; pourquoi l'on allumoit du feu sur un autel placé à la droite de la tente du général : et Corbulon profitoit de l'occasion pour lui donner, en satisfaisant sa curiosité, une idée magnifique de tout ce qui se pratiquoit chez les Romains.

Le lendemain Tiridate demanda un intervalle pour aller, avant que d'entreprendre un si grand voyage, dire adieu à sa mère et à ses frères; et il partit du camp

romain, y laissant sa fille en otage et une lettre soumise pour Néron. Il vit Pacorus dans le pays des Mèdes, et Vologèse à Ecbatane. Le dernier avoit eu des inquiétudes au sujet de la réception qui seroit faite à son frère, et il avoit écrit à Corbulon pour le prier de ne rien exiger de Tiridate qui ressentît la servitude; qu'il ne quittât point son épée; qu'il fût admis au baiser par les gouverneurs de provinces; qu'on ne le fît point attendre dans leurs antichambres, et qu'à Rome on lui rendît les mêmes honneurs qu'aux consuls. Sur quoi Tacite fait cette réflexion. Vologèse, [1] accoutumé aux manières superbes des rois d'Orient, ne connoissoit point la façon de penser des Romains, qui maintiennent avec vigueur les droits essentiels de l'empire, mais qui font peu d'attention à un vain cérémonial.

Pline nous apprend que Tiridate, qui étoit mage, voulut faire le voyage de Rome par terre, parce que sa religion, dont le culte avoit les eaux pour objet, aussi-bien que le feu, ne lui permettoit ni de cracher dans la mer, ni de souiller cet élément par aucune ordure; et ce scrupule gênant fait voir que la raison alléguée quelque temps auparavant par Vologèse, pour dispenser Tiridate d'aller à Rome, n'étoit pas un pur prétexte. Il lui fallut pourtant passer l'Hellespont; mais le trajet est très-court. Sa marche fut onéreuse pour les provinces, qu'il fatigua par les réceptions qu'il falloit lui faire partout. Il menoit avec lui sa femme, ses enfans, les enfans de Vologèse, de Pacorus et de Monésès, toute sa maison, et trois mille chevaux parthes. Une nombreuse cavalerie romaine, commandée par Annius Vivianus, gendre de Corbulon, lui faisoit aussi cortége; et toute cette suite, quoique défrayée aux dépens de l'empereur, qui fournissoit à Tiridate huit [a] cent mille

Plin. XXX, 2.

Dio.

[1] *Scilicet externæ superbiæ sueto non erat notitia nostri, apud quos jus imperii valet, inania transmittuntur.* Tac. XV, 31.

[a] Cent mille francs.

sesterces par jour, ne pouvoit manquer d'incommoder les habitans des lieux où elle passoit. Il mit neuf mois à son voyage, toujours à cheval, jusqu'à ce qu'il fût arrivé en Italie. Sa femme l'accompagnoit aussi à cheval, et couverte d'un casque d'or, pour n'être point vue au visage.

On voit que les affaires de la guerre se terminoient sans que Néron y mît beaucoup du sien; et peut-être faut-il attribuer en partie à son aversion pour tout ce qui demandoit des soins et une application sérieuse, l'étendue des pouvoirs donnés à Corbulon, et la liberté presque indépendante avec laquelle ce général en usoit.

Tac. xv, 33. L'unique affaire de Néron étoit ses plaisirs. Toujours livré à sa folle passion pour la musique, il ne trouvoit pas que les jeux juvénaux, qui se célébroient dans son palais ou dans ses jardins, offrissent un assez grand théâtre à une voix telle que la sienne. Il voulut la faire briller dans les jeux publics. Cependant, retenu encore par quelque reste de pudeur, il n'osa pas commencer par Rome à se donner en spectacle à tout un peuple assemblé. Il résolut de faire son essai à Naples, ville grecque, et par conséquent plus favorable à la gloire des arts. Son plan étoit de passer ensuite en Grèce, afin d'y gagner, dans les jeux olympiques, pythiens, et autres renommés de toute antiquité, des couronnes éclatantes dont le lustre lui méritât l'admiration de ses citoyens, et le rendît tout-à-fait digne du théâtre de Rome. Ce fut sous les consuls Lécanius et Crassus qu'il entama l'exécution de ce noble projet.

An. R. 815.
De J. C. 64.

C. LÉCANIUS BASSUS.
M. LICINIUS CRASSUS FRUGI.

Lorsqu'il monta sur le théâtre de Naples, on peut juger que la foule des spectateurs fut grande. Outre les gens de sa cour, et les troupes de sa garde, la curiosité y avoit attiré non-seulement tout le peuple de la ville,

mais les habitans des villes voisines : et les applaudissemens ne furent pas épargnés. Un tremblement de terre, *Suet. Ner. 20.* qui survint pendant qu'il chantoit, ne l'empêcha pas d'achever son rôle : et après la fin des jeux, l'édifice du théâtre étant tombé, lorsque toute la multitude en étoit *Tac.* déjà sortie, Néron regarda cet accident ménagé, ce sembloit, si à propos pour le moment où il ne devoit être funeste à personne, comme une preuve signalée de la faveur des dieux ; et il leur en rendit grâces par des vers et des chants de musique.

De Naples, Néron s'avança vers la mer Adriatique, suivant l'idée qu'il avoit de s'embarquer à Brindes pour passer en Grèce, et il s'arrêta à Bénévent, parce qu'il voulut assister à un combat de gladiateurs qu'un certain Vatinius y devoit donner avec beaucoup d'appareil. [1] Cet homme, qui portoit un nom signalé par l'opprobre dès le temps de la république, en soutenoit dignement toute la honte. Elevé dans une boutique de cordonnier, malfait de sa personne, plaisant grossier, il avoit été d'abord appelé à la cour de Néron pour en être le jouet ; et bientôt, par les calomnies qu'il inventoit contre les plus gens de bien, il acquit tant de crédit, de puissance et de richesses, que nul n'étoit plus en état de nuire, et les méchans mêmes lui cédoient en ce point la supériorité. Ce misérable affectoit de se déclarer l'ennemi du *Dio.* sénat jusqu'à dire souvent à Néron : « Je vous hais, « César, parce que vous êtes sénateur : » et il lui faisoit sa cour par cet horrible langage.

Quand j'ai dit que Néron n'étoit occupé que de ses *Tac. XV, 35.* plaisirs, c'est par opposition aux affaires, et sans préjudice des droits de sa cruauté. Pendant que les jeux de Vatinius l'amusoient à Bénévent, il faisoit poursuivre

[1] *Vatinius inter fœdissima ejus aulæ ostenta fuit, sutrinæ tabernæ alumnus, corpore detorto, facetiis scurrilibus : primò in contumelias assumptus, deindè optimi cujusque criminatione eò usque valuit, ut gratiâ, pecuniâ, vi nocendi, etiam malis præmineret.* Tac. XV, 34.

à Rome Torquatus Junius Silanus comme criminel de lèse-majesté. Le vrai crime de Torquatus étoit d'être sorti d'une des plus anciennes maisons de la noblesse romaine, et de compter Auguste pour bisaïeul. Mais les accusateurs apostés par le ministère lui reprochèrent des prodigalités et des largesses qui, en le ruinant, ne lui laissoient de ressource que dans le bouleversement de l'état. Ils ajoutèrent qu'il avoit une maison montée sur le modèle de celle des empereurs, et qu'il donnoit à ses domestiques des titres semblables à ceux des officiers du palais. En même temps les plus fidèles de ses affranchis furent enlevés et chargés de chaînes. L'accusé, voyant qu'il alloit être condamné, se fit ouvrir les veines; et Néron, suivant son style ordinaire, écrivit au sénat « que, tout coupable qu'étoit Torquatus, et quoiqu'il « eût eu raison de désespérer de sa cause, il auroit néan« moins obtenu grâce de la vie, s'il eût pris confiance « en la clémence de son souverain juge. »

Le projet du voyage de Grèce n'eut point d'exécution. Néron étoit un esprit volage, qui ne se gouvernoit que par caprice, et dont les pensées n'avoient nulle consistance. Ainsi tout d'un coup on le vit revenir à Rome, sans qu'il parût aucun motif de ce changement subit, si ce n'est une nouvelle fantaisie qui l'avoit frappé. Il se proposoit de voyager dans les provinces de l'Orient, et surtout en Egypte. Il publia ce dessein par une déclaration dans laquelle il promettoit que son absence ne seroit pas longue, et que la tranquillité et le bonheur de la république n'en souffriroient point. Mais, s'étant transporté au Capitole, et ensuite au temple de Vesta, pour invoquer la protection des dieux sur son voyage, lorsqu'il se levoit après sa prière finie, premièrement son habit s'accrocha, ce qui fut réputé un mauvais présage; et de plus, il eut un éblouissement, et fut saisi d'un tremblement universel, soit par quelque indisposition subite et passagère, soit que la sainteté du lieu,

Suet. Ner. 19. et Tac.

lui rappelant le souvenir de ses crimes, augmentât la terreur qu'il portoit sans cesse au fond de son âme. Ce double accident le fit changer encore une fois de résolution. Il déclara « que l'amour de la patrie l'emportoit « en lui sur tout autre sentiment : qu'il avoit vu la tris- « tesse répandue sur les visages des citoyens : qu'il avoit « entendu leurs plaintes secrètes; comment supporte- « roient-ils la douleur de lui voir entreprendre un si « grand voyage, eux qu'alarmoit une simple promenade « de peu de jours, parce que la vue de leur prince étoit « leur ressource et leur consolation contre tous les maux « qui pouvoient survenir ? Il concluoit qu'il ne lui étoit « pas permis de se refuser aux désirs du peuple romain; « qui vouloit le retenir, et qui avoit sur lui les mêmes « droits que les plus proches parens ont sur les parti- « culiers. » Il paroît que Néron savoit tourner les choses du beau côté.

Il resta donc dans Rome; et je soupçonnerois assez *Sen. nat.* volontiers que, pour se dédommager de son voyage *quæst. vi; 8.* manqué, ce fut alors qu'il envoya à la découverte des sources du Nil. Deux centurions, par son ordre, remontèrent le Nil à ce dessein; mais ils furent arrêtés par des marais pleins d'herbages, et par les cataractes.

Néron ne se trompoit pas absolument en supposant *Tac. xv; 36.* que le peuple étoit bien aise de le voir résider dans Rome. Les divertissemens et les spectacles qu'occasionnoit sa présence, et surtout l'inquiétude capitale sur l'article des vivres, s'il s'éloignoit, étoient de puissans motifs auprès de la multitude. Le [1] sénat et les premiers de la république doutoient si sa cruauté étoit plus à craindre de loin ou de près : et, comme il arrive dans les grands maux, le présent fut jugé le pire.

[1] *Senatus et primores in incerto erant, procul an coràm atrocior haberetur. Dehinc, quæ natura magnis timoribus, deterius credebant quod evenerat.* Tac.]

Suet. Ner. 21. Tac. Néron se piqua de répondre, mais d'une façon digne de lui, à l'affection que le peuple lui marquoit ; et pour prouver que nul séjour ne le charmoit plus que celui de Rome, il en fit le centre de ses plaisirs. On lui préparoit ses repas de dissolution dans les édifices publics, dans les places, dans le Champ-de-Mars, dans le Cirque, et il se servoit de toute la ville comme de sa maison. Tacite nous fournit avec une sorte de regret quelque détail sur un de ces repas, où l'excès de la débauche la plus honteuse fut joint à la profusion des mets ; et il le cite comme un exemple par lequel on peut juger des autres, et conséquemment le dispenser de s'occuper trop long-temps à peindre des objets si hideux.

Ce repas, accompagné de musique et d'illuminations, fut donné à Néron par Tigellin sur un étang qui portoit le nom d'*Agrippa*. La table, au service de laquelle on fit contribuer en gibier et en poisson les terres et les mers les plus reculées, fut dressée dans un bateau, qui étoit tiré par d'autres barques. Ces bâtimens brilloient d'ornemens d'or et d'ivoire, et les rameurs étoient des jeunes gens florissans par les grâces de l'âge, mais déshonorés par le vice, et entre lesquels le degré d'infamie régloit la distinction des rangs. Que dirai-je de l'indigne assemblage de femmes de la lie du peuple, et de dames de la plus haute noblesse, confondues et égalées par l'impudence de la débauche? Néron, le plus corrompu de toute cette abominable troupe, ne sachant plus de quelle horreur s'aviser, se maria comme femme à un nommé Pythagoras. Tout le cérémonial fut observé, auspices consultés, voile mis sur la tête de l'empereur, dot stipulée et consignée. Pour finir ici tout ce qui regarde une matière qui alarme et révolte la pudeur, j'ajouterai, par anticipation, que, quelques années après, Néron joua le rôle contraire, et prit solennellement pour femme un eunuque nommé Sporus.

Suet. Ner. 28. Dio.

Suet. Ner. 25. Il ne croyoit pas, selon le témoignage de Suétone,

qu'il y eût une seule personne chaste dans le monde. Mais les vicieux sont de mauvais juges de la vertu. Le christianisme, qui s'établissoit dans Rome, commençoit à y rendre même la continence et la virginité communes, pendant que cet insensé empereur ne pensoit pas qu'il fût possible de se contenter des plaisirs permis.

Il ne manquoit plus à Néron que de devenir incendiaire. Il voulut l'être en grand et brûler sa patrie, la capitale de l'univers. Je ne fais nulle difficulté de mettre sur son compte l'incendie qui consuma cette année plus des deux tiers de Rome, quoique Tacite ait douté si ce fut un accident fortuit, ou un effet de la noire malice du prince. Outre que Suétone et Dion chargent positivement Néron de ce crime, Tacite lui-même nous administre des circonstances qui prouvent évidemment que, si l'on veut attribuer au hasard l'origine du feu, au moins ce furent les ordres de Néron qui l'entretinrent, l'étendirent, le firent durer pendant plusieurs jours, et rendirent le désastre de Rome aussi grand que celui d'une ville prise d'assaut.

Tac. Ann. xv, 38. *Suet. Ner.* 36. *Dio.*

Cet historien rapporte que personne n'osoit porter du secours aux édifices qui brûloient, parce que des hommes inconnus écartoient ceux qui vouloient éteindre le feu en leur faisant de grandes menaces. Il s'en trouvoit même qui augmentoient le feu et qui y jetoient des torches allumées, en criant qu'ils avoient des ordres. Tacite, il est vrai, soupçonne que c'étoit peut-être l'avidité de piller impunément qui faisoit agir et parler ainsi ces scélérats. Mais, s'ils n'eussent pas été soutenus, l'intérêt étoit si vif, que bientôt la fraude auroit été découverte. Néron étoit à Antium lorsque l'incendie commença, et il y resta jusqu'à ce que les flammes menaçassent son palais. Alors seulement il revint à Rome; et le bruit se répandit dans le temps même que, du haut d'une tour fort élevée, il avoit considéré avec satisfaction toute la ville en feu, et qu'en-

suite, prenant son habit de théâtre, il avoit joué une pièce dont le sujet étoit la prise de Troie, image retracée au naturel dans ce que Rome souffroit actuellement.

N'ayons donc aucun doute sur la part qu'eut Néron à l'incendie de Rome. Cet exploit est digne de tout le reste de son caractère inhumain et barbare. Il envioit, aussi-bien que Tibère, le sort de Priam, qui avoit vu sa famille exterminée et sa patrie réduite en cendres; et quelqu'un ayant cité devant lui ce proverbe grec, que le même Tibère avoit souvent à la bouche, *qu'après ma mort la terre soit livrée en proie aux flammes*, il enchérit encore sur l'indignité de cet horrible sentiment: « Non pas après ma mort (dit-il), mais de mon « vivant. »

Dio.

Suet.

Le projet de brûler Rome flattoit encore la manie qu'il avoit de bâtir et sa folle vanité. Il étoit choqué du mauvais goût dans lequel étoient construits les anciens édifices, des rues mal alignées, étroites, tortueuses, obscures, sans dessein général, sans symétrie, ouvrages * du caprice et de la précipitation des particuliers qui avoient rebâti à la hâte leurs maisons brûlées par les Gaulois. Néron vouloit faire une nouvelle Rome, et il avoit même l'ambition d'y donner son nom et de l'appeler *Néropolis*, ou *ville de Néron*. Il se proposoit spécialement d'agrandir son palais; et parce que des greniers publics très-solidement construits occupoient un emplacement dont il croyoit avoir besoin, il joignit les machines de guerre au feu pour les abattre, comme si c'eut été une forteresse ennemie.

Tac. et Suet.

* Voy. Hist. rom. tom. II, p. 133.

Suet. Ner. 55.

Suet. Ner. 38.

L'incendie commença le 19 juillet, jour auquel les Gaulois, quatre cent cinquante ans auparavant, avoient mis le feu à la ville, et il dura dans toute sa violence pendant six jours et sept nuits. Il ne s'éteignit que faute d'alimens, ayant tout ravagé depuis le grand Cirque, situé au pied du mont Palatin, jusqu'aux extrémités des Esquilies,

Tac.

Suet.

Tac.

où on lui opposa un grand vide en abattant un nombre prodigieux d'édifices. Ce n'est pas tout encore. Le feu, que l'on croyoit apaisé, se ralluma de nouveau ; et s'il fit périr moins d'hommes, parce que les lieux qu'il attaqua cette seconde fois étoient moins peuplés et plus découverts, il consuma de plus grands et de plus beaux bâtimens, soit temple des dieux, soit portiques destinés à l'ornement de la ville et l'agrément des habitans. Ce fut dans les jardins de Tigellin que le feu reprit naissance, et de là il s'étendit aux environs : circonstance bien suspecte, et qui parut à tout le monde marquer visiblement la main d'où partoit le désastre public. Une ancienne inscription citée par Juste Lipse donne lieu de penser que le second embrasement dura encore plus de deux jours. *Lips. ad Tac.*

Le ravage que souffrit Rome par ce double incendie est affreux à imaginer. De quatorze quartiers qui partageoient cette grande ville, trois furent détruits rez pied rez terre ; quatre n'avoient point été endommagés ; les sept autres ne montroient plus que les vestiges et les tristes débris de bâtimens à demi brûlés. Tacite n'entreprend point de donner un dénombrement exact des maisons, des îles [a], des temples, qui périrent en cette funeste occasion. Il cite seulement, outre le palais de l'empereur, quelques édifices vénérables par leur antiquité, et la plupart précieux à la religion romaine, tels que le grand autel qu'Evandre, disoit-on, avoit consacré à Hercule vivant et présent sur les lieux, le temple de Jupiter Stator, voué par Romulus, le palais de Numa, le temple de Vesta, qui renfermoit les dieux pénates du peuple romain. Ajoutez les dépouilles de tous les peuples de l'univers, les chefs-d'œuvre des plus habiles maîtres de la Grèce en peinture et en sculpture, les ouvrages d'anciens écrivains, et les monumens qui

[a] On appelle *îles* dans une ville des corps d'édifices contigus enfermés par quatre rues.

conservoient la mémoire des temps passés ; toutes pertes irréparables, et dont la beauté de la ville, rebâtie dans un nouveau goût, étoit un bien foible dédommagement.

Je n'ai point décrit l'horrible tumulte qui troubla tant de malheureux, dont les uns perdirent la vie, les autres se voyoient réduits à fuir et à errer sans asile, sans ressource, quelques-uns dépouillés en un instant de tout ce qu'ils possédoient au monde. C'est une image qu'il est aisé de se représenter. Néron fit parade d'attention à soulager le peuple dans cette calamité. Il recueillit les fugitifs dans le Champ-de-Mars et dans les édifices qu'Agrippa y avoit construits : il ouvrit même ses jardins pour les y recevoir. On leur bâtit par son ordre des cabanes qui pussent leur servir de retraites. Il fit apporter d'Ostie et des villes voisines les meubles et les provisions dont tout ménage a besoin : et il diminua le prix du blé, jusqu'à le faire donner à trois as [a] le boisseau. Mais on ne lui sut point gré de tous les secours qu'il procuroit contre un mal dont il étoit la cause.

Tac. et Suet. Ner. 31. Néron profita du malheur de sa patrie pour augmenter l'enceinte de son palais, dont il recula les limites jusqu'aux Esquilies. C'étoit la seconde fois qu'il le rebâtissoit ; et il l'appela *le Palais d'or*, parce que l'or y brilloit de toutes parts au milieu des compartimens de nacres de perles enrichis de pierreries. Les salles à manger étoient lambrissées de feuilles d'ivoire, qui, tournant sur des pivots, faisoient des tableaux changeans. De ces lambris pleuvoient des fleurs, et ils étoient percés de conduits par lesquels couloient les parfums les plus précieux. La plus magnifique de ces salles étoit ronde, et imitoit par un mouvement continuel celui de la voûte céleste. Les bains fournissoient à volonté des eaux

[a] Moins de deux sols. Le boisseau romain valoit plus des trois quarts du nôtre.

amenées de la mer, et encore des eaux chaudes sulfureuses de la fontaine [a] d'Albula.

La richesse des ornemens de ce superbe palais n'étoit pas le principal objet de l'admiration. Le luxe avoit alors rendu commun dans Rome tout ce qui dans d'autres temps auroit pu étonner en ce genre. La merveille du *Palais d'or* étoit son étendue immense, qui enfermoit des terres labourables, des vignobles, des prairies, des étangs, des forêts remplies de bêtes fauves, des campagnes à perte de vue. Dans le vestibule s'élevoit un *Plin.* xxxiv, 7. colosse de six vingts pieds de haut, ouvrage du statuaire Zénodore, qui représentoit Néron. Les bâtimens étoient ceints de portiques à trois rangs de colonnes et d'une longueur prodigieuse. La grandeur démesurée de ce palais fit naître une épigramme que Suétone nous a conservée. « Rome [1] va être engloutie par une seule « maison. Romains, transportez-vous à [b] Veïes : « pourvu néanmoins que cette maison n'embrasse pas « encore la ville de Veïes dans son enceinte. »

Cependant Néron n'en parloit qu'avec une sorte de dédain; et lorsqu'il le vit achevé, il dit qu'il com- *Suet. Ner.* 31. mençoit à être logé comme un homme. Il avoit raison, dit Pline avec une ironie pleine d'indignation. C'étoit ainsi qu'étoient logés ces anciens vainqueurs des nations, ces illustres triomphateurs, que l'on alloit prendre à la charrue, ou devant leur petit foyer, pour les mettre à la tête des armées. Ces hommes admirables avoient sou-

[a] Aujourd'hui Bains de Tivoli.

[1] Roma domus fiet. Veios migrate, Quirites :
Si non et Veios occupat ista domus. *Suet. Ner.* 39.

[b] L'auteur de l'épigramme fait allusion au dessein qu'avoit eu autrefois le peuple d'aller s'établir à Veïes. On peut consulter sur ce fait l'histoire romaine de M. Rollin, *Tom.* I, l. VI, §. II, III, et IV.

[2] *Nimirum sic habitarunt illi qui hoc imperium fecère; tantas ad vincindas gentes triumphosque referendos ab aratro aut foco exeuntes, quorum agri quoque minorem modum obtinuêre, quàm sellariæ istorum.* Plin. XXXVI, 15.

vent pour toute richesse un champ dont l'étendue n'égaloit pas une des salles du palais de Néron.

La reconstruction de la ville fut dirigée avec attention et intelligence. On ne l'abandonna point à la fantaisie des particuliers, et on l'assujettit à un plan général. Les nouvelles rues furent larges et tirées au cordeau. On

Tac. xv, 43. et Suet. Ner. 16.

régla à une certaine mesure la hauteur qu'il seroit permis de donner aux maisons; on y pratiqua des cours, et l'on construisit en dehors des portiques, qui régnoient d'un bout à l'autre de chaque rue, avec des toits plats, de dessus lesquels on seroit à portée de secourir les maisons où le feu auroit pris. Néron éleva ces portiques à ses frais, et il se chargea encore de livrer nettes et débarrassées aux propriétaires les places où ils auroient

Suet. Ner. 38.

à bâtir : largesse intéressée, puisqu'il s'appropria tout ce qui pouvoit se trouver de précieux parmi les débris, sans permettre à personne d'en approcher et de venir y reconnoître son bien. Pour accélérer l'ouvrage, il proposa des récompenses différentes, selon la différence des rangs et des fortunes, à tous ceux qui, avant un certain temps qu'il déterminoit, auroient achevé leur bâtiment. Il fit voiturer du moellon en abondance; et il fixa dans chaque maison une certaine partie dans la construction de laquelle il n'entreroit point de bois, mais seulement de la pierre de Sabine et d'Albe, qui résistoit au feu mieux que toute autre. On observa une sévère police par rapport à la distribution des eaux, que plusieurs particuliers avoient interceptées et détournées à leur usage. Elles furent toutes rendues au public; et afin que le remède fût toujours prêt contre les accidens imprévus du feu, on ordonna à chaque propriétaire d'avoir devant sa maison un réservoir qui fût exactement entretenu plein d'eau. Enfin chaque maison fut isolée, et l'on ne voulut plus souffrir de murs mitoyens.

Ces divers arrangemens, fondés sur l'utilité, procurèrent en même temps de la beauté et de la grâce à la ville; mais plusieurs prétendoient que l'habitation en étoit devenue moins saine, parce que ces rues étroites, ces maisons extrêmement hautes de l'ancienne Rome, la défendoient contre les ardeurs du soleil; au lieu que, dans le nouveau plan, de larges espaces sans aucune ombre y laissoient pénétrer toute la violence de la chaleur.

Néron avoit eu dessein de donner à Rome une grandeur proportionnée à celle de son palais, et d'en prolonger les murailles et l'enceinte jusqu'à Ostie, où il se Suet. Ner. 16. proposoit d'ouvrir un canal qui amèneroit la mer jusque dans le cœur de la ville. Il aimoit l'extraordinaire, le gigantesque; et il étoit servi selon son goût par [1] deux Tac. Ann. XV, 42. architectes d'un génie audacieux, Sévérus et Céler, qui se faisoient une gloire de forcer la nature par l'art, et de se jouer de la puissance du prince en tentant l'impossible. Un de leurs projets étoit de tirer un canal navigable depuis le lac Averne jusqu'à l'embouchure du Tibre. L'entreprise étoit folle : car dans tout cet es- Suet. Ner. 31, et Tac. pace, qui est de cent soixante milles, c'est-à-dire de plus de cinquante-trois lieues, on ne trouve presque qu'un rivage aride et des montagnes d'un roc fort dur, sans eau, si ce n'est celle des marais Pontins; et quand même avec des peines incroyables on seroit venu à bout de vaincre ces difficultés, l'utilité en eût été médiocre. Cependant Néron commença à percer les collines voisines de l'Averne; et il avoit cet ouvrage, et les autres dont j'ai parlé, tellement à cœur, qu'il fit amener en Italie pour y travailler tout ce qu'il y avoit de prisonniers dans l'étendue de l'empire, et voulut que les criminels mêmes, au lieu de subir la peine de mort, fussent condamnés à

[1] *Magistris et machinatoribus, Severo et Celere, quibus ingenium et audacia erat, etiamque naturâ denegavisset per artem tentare, et viribus principis illudere.* Tac.

ces travaux. Tant d'efforts et de dépenses furent inutiles; le projet du canal, aussi-bien que celui de l'énorme agrandissement de Rome, s'en alla en fumée.

Plin. XIV, 6. L'unique effet qui en résulta, ce fut qu'en fouillant les terres dans le canton de Cécube, on fit perdre au vin de ce crû sa qualité, qui le mettoit au rang des meilleurs vins d'Italie.

Néron souffroit avec peine de se voir haï de tout le public, comme auteur de l'incendie. Il eût bien voulu effacer des esprits, s'il eût été possible, un soupçon trop bien fondé; et c'étoit dans cette vue, comme je l'ai dit,

Tac. XV, 45. qu'il avoit prodigué les soulagemens au peuple. Il y joignit les cérémonies de la religion; et pour faire regarder cette calamité comme un effet de la colère des dieux, il mit en œuvre tout ce que la superstition païenne fournissoit d'expiations et de moyens d'apaiser le courroux du ciel. Enfin, comme rien ne lui réussissoit, il s'avisa d'un expédient digne de lui, et il entreprit de rejeter l'odieux du crime dont il étoit coupable sur des hommes non-seulement innocens, mais embrasés de l'amour d'une doctrine et d'une vertu toute céleste. Les chrétiens s'étoient beaucoup multipliés dans Rome par les travaux apostoliques de saint Pierre et de saint Paul. Comme toute nouveauté en matière de religion est suspecte, ils étoient haïs de ceux qui ne le connoissoient pas. Néron crut donc trouver en eux des sujets propres à être noircis de l'imputation atroce dont il cherchoit à se laver. Telle est l'origine de la première persécution que l'Eglise ait soufferte de la part des empereurs romains, et il lui est glorieux d'avoir eu pour ennemi un prince qui l'étoit de toute vertu.

Mais ce qui est déplorable, c'est que les plus beaux génies, les écrivains les plus célèbres ont partagé l'aveuglement de Néron sur un objet si important, et se sont en quelque manière rendus complices de ces cruautés contre les chrétiens en les approuvant. Je ne

parle point ici de Suétone, quoiqu'il ait compté les supplices que ce prince fit souffrir aux chrétiens parmi ses bonnes actions. J'en veux à Tacite; cet esprit sublime, ce grand politique, cet ennemi déclaré du vice, qui s'exprime sur le sujet dont il s'agit d'une façon si calomnieuse et si brutale, qu'elle doit être pour nous un puissant avertissement de rendre à Dieu d'immortelles actions de grâces pour nous avoir délivrés des ténèbres qui ont offusqué les idées d'un homme d'ailleurs si éclairé. Voici son récit. Suet. Ner. 16.

« Néron [1] voulut substituer en sa place des victimes « de l'indignation publique, et il soumit, pour raison « de l'incendie, aux tourmens les plus rigoureux une « secte d'hommes déjà détestés pour leurs crimes, que « le vulgaire appeloit *chrétiens*. L'auteur de cette secte « est un nommé *Christ*, qui sous l'empire de Tibère « avoit été puni du dernier supplice par Ponce Pilate, « intendant de Judée. Et cette superstition damnable, « réprimée pour un temps, avoit repris de nouvelles « forces, et s'étoit répandue, non-seulement dans la « Judée, où le mal étoit né, mais dans la ville même, « qui est la sentine où se rassemble tout ce qu'il y a de « vicieux et d'infâme en quelque lieu que ce puisse être.

[1] *Abolendo rumori Nero subdidit reos, et quæsitissimis pœnis affecit quos per flagitia invisos vulgus christianos appellabat. Auctor nominis ejus Christus, qui, Tiberio imperitante, per procuratorem Pontium Pilatum supplicio affectus erat. Repressaque in præsens exitiabilis superstitio rursùs erumpebat, non modò per Judæam, originem ejus mali, sed per urbem etiam quò cuncta undique atrocia aut pudenda confluunt, celebranturque. Igitur primò correpti qui fatebantur, deindè indicio eorum multitudo ingens, haud perindè in crimine incendii, quàm odio humani generis convicti sunt. Et pereuntibus addita ludibria, ut ferarum tergis contecti laniatu canum interirent; aut crucibus affixi, aut flammandi, atque ubi defecisset dies in usum nocturni luminis urerentur. Hortos suos ei spectaculo Nero obtulerat, et Circense ludicrum edebat, habitu aurigæ permixtus plebi vel curriculo insistens. Undè quamquàm adversùs sontes, et novissima exempla meritos, miseratio oriebatur, tanquam non utilitate publicâ, sed in sævitiam unius absumerentur.* Tac.

« Il y en eut donc d'abord quelques-uns d'arrêtés, qui « s'avouèrent chrétiens ; et sur leur dénonciation on en « prit une grande multitude, qu'il ne fut pas si aisé de « convaincre du crime de l'incendie que d'une opiniâ- « treté de haine contre le genre humain. Dans leurs « supplices mêmes ils furent traités avec insulte. On « couvroit les uns de peaux de bêtes pour les faire dé- « vorer par des chiens; ou en attachoit d'autres à des « croix : plusieurs étoient revêtus de tuniques enduites « de poix et de soufre, et on les faisoit brûler en manière « de flambeaux pour éclairer pendant la nuit. Ces sup- « plices étoient un spectacle qui s'exécutoit dans les jar- « dins de l'empereur; et pendant ce temps il donnoit « au peuple le divertissement des courses de chariots, se « mêlant parmi la foule en habit de cocher, ou monté « sur le siége d'un char et tenant les rênes. De là nais- « soit la commisération pour des hommes véritable- « ment coupables et dignes de toutes sortes de supplices, « mais qui sembloient immolés au plaisir inhumain « d'un seul, et non à l'utilité publique. »

Il est bien remarquable que l'innocence des chrétiens est attestée par Tacite qui les charge d'injures. Il ne leur fait que le reproche vague d'être les ennemis du genre humain, de la corruption duquel ils se séparoient. On peut assurer encore qu'il étoit mal informé, lorsqu'il dit que les chrétiens se dénonçoient les uns les autres. Toute l'histoire ecclésiastique fait foi que ces généreux athlètes de Jésus-Christ, toujours prêts à confesser hautement le nom de leur divin maître, souffroient avec joie les plus horribles tourmens que pût imaginer la cruauté des juges et des bourreaux, plutôt que de livrer leurs frères à la persécution.

Les dépenses que Néron eut à faire pour les différens ouvrages dont j'ai parlé lui servirent de prétexte pour exercer les rapines les plus odieuses. Un de ses grands vices étoit la prodigalité. Il ne connoissoit point

Suet. Ner. 30.

d'autre usage des richesses et de l'argent qu'une profusion insensée. Ceux qui comptoient avec eux-mêmes lui sembloient des caractères bas et sordides : c'étoit au contraire un titre pour mériter son estime et ses éloges que d'abuser de l'argent, et de le faire écouler comme l'eau. Il louoit sans cesse Caligula son oncle, et il se le proposoit en tout pour modèle ; mais par nul endroit ce monstre ne lui paroissoit plus digne de son admiration que pour avoir en très-peu de temps dissipé les trésors immenses que Tibère lui avoit laissés.

Aussi toute occasion de largesse, toute façon de dépenser avoit des charmes pour Néron, et il n'y gardoit aucune mesure. Je ne rappellerai point ici le luxe prodigieux de ses repas, ni les frais immenses des courses du Cirque et des représentations de pièces de théâtre : mais aimant à étonner par la singularité de ses entreprises, il réunit souvent en un même jour et en un même lieu des spectacles d'espèces toutes différentes, et même contraires, et un vaste bassin rempli d'eau où l'on voyoit nager de grands poissons de mer, après avoir servi à l'exécution d'un combat naval, étoit tout d'un coup mis à sec, et devenoit un champ de bataille pour des troupes de terre, ou pour des gladiateurs. Dion cite une occasion où le changement de scène fut répété jusqu'à quatre fois en un jour. *Dio.*

Ce n'est pas tout encore. Les jeux étoient terminés par des distributions que Néron faisoit au peuple de tout ce qui peut se donner : oiseaux rares de toute espèce, blé, étoffes, or, argent, pierreries, tableaux, esclaves, chevaux et mulets, animaux des forêts apprivoisés, enfin des vaisseaux, des maisons, des terres. Comme la plupart de ces choses ne pouvoient pas se distribuer en nature à une multitude, l'empereur jetoit de petites boules inscrites d'un nom qui marquoit leur valeur. C'étoient comme de bons billets de loterie, et chacun de ceux qui avoit pu saisir une de ces boules *Suet. Ner. et Dio.*

Suet. Ner. 30. alloit recevoir son lot. Suétone rapporte que Néron donna à un joueur de flûte et à un gladiateur les patrimoines et les maisons d'illustres sénateurs décorés des ornemens du triomphe. Il aima un singe aussi follement que Caligula avoit aimé son cheval; et en conséquence il assigna à ce singe des maisons à la ville, des terres à la campagne, et après sa mort il lui fit une pompe funèbre avec une magnificence royale. Jamais il ne mit deux fois le même habit. Il jouoit un jeu excessif; il pêchoit avec un filet doré, dont les cordelettes étoient de pourpre. S'il voyageoit, jamais il ne mena moins de mille voitures, dont les mules étoient ferrées d'argent, et les muletiers vêtus des plus belles étoffes, avec une multitude de Maures et de coureurs ornés de bracelets et d'écharpes.

Si l'on ajoute à ces profusions la fureur de bâtir, plus ruineuse encore que tout le reste, il sera aisé de concevoir comment les revenus de l'empire romain ne suffisoient point à Néron. Aussi se trouva-t-il tellement épuisé et dans une si grande détresse, que l'argent manquoit pour la paie des troupes et pour les récompenses des vétérans. Comme il ne vouloit point se réformer, son unique ressource fut les exactions et les rapines. Il n'est pas de basse chicane qu'il ne mît en œuvre pour tirer de l'argent, et des communautés et des particuliers. Jamais il ne donna un emploi qu'il ne dît à celui qu'il en revêtoit : « Vous savez ce qu'il me faut; » et il exhortoit tous ceux qu'il mettoit en place à piller à outrance. « Faisons en sorte (disoit-il) qu'il ne reste « rien à personne. » La nécessité de rebâtir Rome fut pour lui un motif spécieux d'exiger d'horribles contributions, qui ruinèrent l'Italie, les provinces, les peuples alliés, et tout ce qui tenoit à l'empire. Les sacriléges ne lui coûtèrent rien. Il commença par dépouiller les temples mêmes de la ville, enlevant tout l'or que les vœux des anciens Romains y avoient consacré, soit pour ren-

(Marginal notes: Suet. Ner. 32. — beside "suffisoient point à Néron"; Tac. XV, 45. — beside "« rien à personne. »")

dre grâces aux dieux des heureux succès, soit pour implorer leur protection dans les disgrâces. Dans l'Asie et dans la Grèce, non-seulement les dons et les offrandes, mais les statues mêmes des dieux devinrent la proie de l'avidité de l'empereur, qui envoya pour ce honteux exploit dans les provinces Acratus et Sécundus Carinas : l'un,[1] affranchi, et disposé à prouver son obéissance servile par toutes sortes de crimes; l'autre, homme de lettres, et instruit dans les sciences des Grecs, dont il s'étoit contenté d'orner son esprit sans en faire passer le fruit jusqu'à son cœur. Les temples mêmes de Jupiter Olympien, et d'Apollon à Delphes, ne furent point épargnés. De ce dernier, les ministres de Néron enlevèrent cinq cents statues de bronze, soit d'hommes, soit de dieux. *Pausan. lib. v et x.*

Néron faisoit, comme l'on voit, profession ouverte d'impiété, et en même temps, par une bizarrerie digne de remarque, quoique les exemples n'en soient pas rares, il étoit superstitieux. Il honora singulièrement pendant un temps, la déesse syrienne dont * j'ai parlé ailleurs. Ensuite, passant d'une extrémité à l'autre, il en traita la statue avec un mépris outrageux. Ce ne fut que pour s'engager dans une nouvelle superstition. Un homme du peuple lui avoit fait présent d'une petite image qui représentoit une jeune fille, en lui disant qu'elle lui serviroit de préservatif contre les embûches. La conjuration dont je vais incessamment donner l'histoire ayant été découverte peu après, Néron conçut une vénération parfaite pour cette image : il en fit sa divinité suprême, et persévéra constamment à lui offrir trois sacrifices par jour. *Suet. Ner. 56.* * *Hist. rom. tom. VII, p. 185.*

Les progrès de Néron dans le crime déterminèrent Sénèque à se retirer de plus en plus de la cour, dont il *Tac.*

[1] *Ille libertus cuicumque flagitio promptus; hic græcâ doctrinâ ore tenùs exercitus, animum bonis artibus non imbuerat.* Tac.

ne lui avoit pas été permis de s'éloigner entièrement. Il craignit de paroître autoriser par sa présence l'odieuse conduite de son élève, et il demanda un congé pour aller se confiner dans une campagne éloignée. N'ayant pu l'obtenir, il feignit une maladie ; et, sous prétexte d'être retenu par la goutte, il ne sortoit point de sa chambre. Tacite avoit entre les mains des auteurs qui rapportoient qu'un affranchi de Sénèque, nommé Cléonicus, fut chargé par Néron de l'empoisonner ; et que ce criminel dessein ne réussit point, soit parce que l'affranchi en avertit son patron, soit par les précautions que Sénèque prenoit lui-même, et par l'étonnante frugalité avec laquelle il vivoit, ne prenant pour nourriture que des fruits, et se désaltérant dans l'eau courante.

Deux événemens de moindre importance termineront cette année. Le premier est un léger mouvement excité par des gladiateurs, que l'on tenoit dans la ville de Préneste. Déjà [1] le peuple, qui craint et désire les troubles, imaginoit une nouvelle guerre de Spartacus, et des maux pareils à ceux que ce fameux gladiateur avoit faits à l'Italie. La garde qui étoit dans Préneste suffit pour arrêter le mal naissant.

Un naufrage eut pour cause les ordres trop absolus de Néron. Il avoit commandé à la flotte entretenue sur la mer de Toscane de se rendre en Campanie un certain jour marqué, sans excepter le cas d'une nécessité évidente et des périls de la mer. La flotte partit donc de Formies par un gros temps ; et, lorsqu'il s'agit de doubler le cap de Misène, elle fut jetée avec tant de violence contre les rivages de Cumes, que la plupart des galères à trois rangs de rames y périrent, et un plus grand nombre encore de moindres bâtimens.

Je ne parlerai point des prodiges que Tacite rapporte

[1] *Jam Spartacum et vetera mala varum rerum cupiens pavidusque: rumoribus ferente populo, ut est no-* Tac. xv, 46.

sur la fin de cette même année. J'observerai seulement qu'il parut au ciel une comète qui fut regardée, selon la prévention de ces anciens temps, comme un présage sinistre que Néron ne manqua pas d'expier par le sang le plus illustre de Rome.

LIVRE DOUZIÈME.

§. I.

Conjuration contre Néron. Noms des principaux conjurés. Caractère de Pison, qu'ils vouloient faire empereur. Epicharis fait part du complot à un officier de marine; est décélée et retenue en prison. Projet de tuer Néron dans la maison de campagne de Pison, qui s'y oppose. Dernier arrangement auquel se fixent les conjurés. La conjuration est découverte. Courage d'Epicharis. Sa mort. On conseille à Pison de hasarder une tentative auprès du peuple et des soldats. Il rejette ce conseil, et attend tranquillement la mort. Mort de Latéranus. Mort de Sénèque. Pauline veut mourir avec Sénèque. Néron l'en empêche. Il n'est pas certain que Sénèque fût innocent de la conjuration. Sa confiance présomptueuse en sa vertu. Il a été trop loué. Fénius Rufus est enfin décélé. Subrius Flavius est aussi découvert. Sa liberté et sa constance héroïque. Mort de Sulpicius Asper. Mort du consul Vestinus, qui pourtant n'avoit point de part à la conjuration. Mort de Lucain. Fin de l'affaire de la conjuration. Largesses de Néron aux soldats. Néron instruit le sénat et le peuple de l'affaire de la conjuration. Décret flatteur du sénat.

An. R. 816.
De J. C. 65.

P. SILIUS NERVA.
M. VESTINUS ATTICUS.

Tac. Ann. xv, 48. *Suet. Ner.* 57. *Dio.*

NÉRON étoit dans la onzième année de son règne, au commencement du consulat de Silius Nerva et de Vestinus Atticus, et il jouissoit paisiblement du fruit de ses

forfaits. Il [1] s'en applaudissoit même, comme d'autant d'exploits qui relevoient sa grandeur, et il disoit qu'aucun de ses prédécesseurs n'avoit su jusqu'où s'étendoit le pouvoir impérial. Une conjuration puissante qui se forma contre lui cette année lui apprit ce que risquoit un prince avide de répandre le sang, surtout dans un temps où la façon commune et générale de penser attribuoit au meurtre d'un tyran le plus haut degré de gloire.

Cet esprit règne partout dans le récit que nous a laissé Tacite de la conjuration dont il s'agit. On y sent, à chaque mot, l'estime dont étoit pénétré l'historien pour l'entreprise qu'il raconte. J'aurai besoin d'adoucir et de réformer plusieurs de ses expressions, pour ne point blesser les vraies maximes sur cette importante matière.

Le plan de la conjuration étoit formé dès l'année précédente, et l'empressement avoit été extrême pour s'y enrôler. Sénateurs, chevaliers, gens de guerre, des femmes même avoient voulu prendre part à une entreprise qui leur paroissoit également belle et salutaire à la patrie. La haine contre Néron les y portoit, et de plus l'affection pour C. Pison, qu'ils prétendoient élever à l'empire.

Pison, [2] dont le nom annonce la noblesse, et qui tenoit à tout ce qu'il y avoit de grand dans Rome, s'étoit acquis l'estime et l'amitié de la multitude par la vertu ou

[1] *Elatus inflatusque tantis velut successibus negavit quemquam principum scisse quid sibi liceret.* Suet. Ner. 37.

[2] *Is, Calpurnio genere ortus, ac multas insignesque familias paternâ nobilitate complexus, claro apud vulgum rumore erat, per virtutem, aut species virtutibus similes. Namque facundiam tuendis civibus exercebat, largitionem adversùs amicos; et ignotis quoque comi sermone et congressu. Aderant etiam fortuita, corpus procerum, decora facies. Sed procul gravitas morum, aut voluptatum parcimonia. Lenitati, ac magnificentiæ, et aliquandò luxui indulgebat. Idque pluribus probabatur, qui in tantâ vitiorum dulcedine summum imperium non restrictum nec perseverum volunt.* Tac.

par des qualités qui en avoient l'apparence. Il avoit le talent de la parole, et il en faisoit usage pour défendre les causes des citoyens : libéral envers ses amis, poli et affable même à l'égard des inconnus, il joignoit à ces qualités le mérite de la figure, une grande taille, une belle physionomie. Mais il ne falloit chercher en lui ni gravité de mœurs, ni tempérance dans les plaisirs. Une douceur indulgente, la magnificence, le luxe même, avoient pour lui des charmes ; et le grand nombre l'en aimoit davantage, parce que l'habitude du vice étant devenue si générale et si douce, on eût craint la sévérité alliée à la souveraine puissance.

Un homme du caractère de Pison ne paroît pas propre à former une conjuration. Aussi n'en fut-il pas l'auteur. On ignore même à qui l'on doit en attribuer le premier dessein. La haine contre Néron étoit un sentiment si universellement répandu, qu'il ne fallut point d'autre chef ni d'autre signal pour réunir tout d'un coup dans le projet de le tuer une très-grande multitude de personnes. Subrius Flavius, tribun d'une cohorte prétorienne, et Sulpicius Asper, centurion, furent des plus ardens, si l'on en juge par la constance avec laquelle, après l'entreprise découverte et manquée, ils souffrirent la mort.

Le poëte Lucain, et Plautius Latéranus, consul désigné, entrèrent aussi dans le complot avec bien de la chaleur et des haines très-vives. Un motif personnel animoit Lucain. Infiniment jaloux de la gloire de ses poésies, il souffroit avec peine d'en voir les succès traversés par Néron, qui se piquoit aussi, comme l'on sait, de faire des vers. Il fut surtout blessé de ce que l'empereur, étant un jour venu comme pour l'entendre réciter un de ses ouvrages, avoit eu la malice de chercher à le déconcerter en se retirant au milieu de la séance, sous prétexte d'aller au sénat. Lucain employa d'abord pour se venger les armes que les poëtes ont toujours sous la

Auct. vit. Luc.

main; et, après avoir flatté bassement ce cruel prince dans sa Pharsale, jusqu'à dire que, [1] si les horreurs des guerres civiles étoient nécessaires pour préparer les voies à Néron, les crimes et les désastres deviennent des biens à ce prix, il le déchira par des vers injurieux et satiriques. Mais cette vengeance ne lui suffit pas; il voulut se faire raison avec l'épée des outrages prétendus qu'il avoit reçus, et il y périt, comme nous le verrons. Latéranus n'avoit aucun sujet particulier de ressentiment contre Néron : l'intérêt public, l'amour de la patrie, seuls échauffoient son zèle. *Tac.*

Deux sénateurs, Flavius Scévinus et Afranius Quintianus, démentirent la réputation qu'ils avoient d'une mollesse efféminée, en s'engageant des premiers dans une entreprise qui demandoit de l'intrépidité. Le motif qui faisoit agir Scévinus n'est point expliqué par Tacite. La colère enflammoit le courage de Quintianus, que Néron avoit diffamé par des vers d'autant plus offensans, qu'ils ne portoient rien que de vrai.

Tels furent les instigateurs et les chefs de la conjuration; et, par des discours semés à propos sur les crimes affreux du prince, sur le danger d'une ruine totale qui menaçoit l'empire, sur la nécessité d'apporter le remède à un si grand mal, ils firent entrer dans leurs vues plusieurs chevaliers romains, dont les plus dignes de remarque sont Tullius Sénécion et Antonius Natalis. Sénécion vivoit dans une étroite familiarité avec Néron, et c'étoit pour lui une situation bien délicate que de partager son temps et ses liaisons entre le prince et ceux qui conspiroient contre lui. Natalis étoit le confident intime de Pison.

Les conjurés s'associèrent encore quelques officiers des

[1] Quòd si non aliam venturo fata Neroni
Invenère viam. . . . .
Jam nihil, ô superi, querimur scelera ipsa nefasque
Hâc mercede placent.
Luc. Pharsal. l. 15.

cohortes prétoriennes, outre les deux ci-dessus nommés. Mais le principal appui de l'entreprise paroissoit être le préfet Fénius Rufus, homme d'une conduite et d'une réputation sans tache, et par cette raison même extrêmement en butte à Tigellin, son collègue, qui le surpassoit en crédit auprès de Néron par son goût pour la cruauté et pour la débauche, et qui travailloit même à le détruire, en l'accusant d'avoir entretenu un commerce adultère avec Agrippine, et conséquemment de la regretter beaucoup et de songer à la venger. Ce fut donc la crainte qui détermina Fénius à un coup de hardiesse, duquel seul il attendoit sa sûreté ; et comme sa charge lui donnoit un grand pouvoir et bien des moyens de faciliter la réussite d'un dessein si hasardeux, lorsqu'il se fut ouvert aux conjurés, ils se sentirent animés d'un nouveau courage, et ils commencèrent à délibérer sérieusement sur le temps et le lieu qu'ils devoient choisir pour exécuter leur entreprise.

La délibération n'eût pas été longue, si tous eussent été aussi intrépides que Subrius Flavius. Il proposoit d'attaquer Néron, soit lorsqu'il chanteroit sur le théâtre, ou dans les courses nocturnes qu'il faisoit par la ville. Dans [1] ce dernier cas, l'avantage de trouver Néron mal accompagné invitoit Subrius : dans l'autre, la multitude même des spectateurs qu'auroit une action qui lui paroissoit si belle, enflammoit cette âme élevée et amoureuse de la gloire. Le désir de l'impunité, toujours fatal aux entreprises qui demandent de l'audace, fit rejeter sa proposition.

Pendant qu'ils différoient ainsi, flattés dans certains momens de l'espérance de réussir, et ensuite retenus par la crainte, une femme nommée Epicharis, qui jusque-là avoit mené un train de vie fort peu honorable, ayant

[1] *Hic occasio solitudinis, ibi ipsa frequentia tanti decoris testis, pulcherrimum animum exstimulaverant, nisi impunitatis cupido retinuisset, magnis conatibus semper adversa.* Tac. XV, 50.

été informée, l'on ne sait comment, de la conjuration, aiguillonnoit par exhortations et par reproches tous ceux qui y avoient part. Enfin, ennuyée de leur lenteur, elle voulut agir par elle-même ; et, se trouvant en Campanie, elle se proposa de sonder les principaux officiers de la flotte de Misène, et de leur faire goûter son projet. Elle s'adressa, dans cette vue, à Volusius Proculus, tribun, qui, ayant été l'un des ministres du meurtre d'Agrippine, ne jugeoit pas proportionnée à la grandeur du crime la récompense qu'il avoit reçue. Cet officier, soit qu'il connût Epicharis de longue main, ou que ce fût une liaison récente, en conversant avec elle, se plaignit de l'ingratitude de Néron, et alla jusqu'à témoigner des désirs de vengeance, si l'occasion s'en présentoit. Epicharis crut avoir trouvé ce qu'elle cherchoit, et elle ne douta point qu'elle ne pût le gagner, et par lui un grand nombre d'autres. Et ce n'étoit pas, selon sa pensée, une petite conquête. La flotte présentoit bien des occasions d'attaquer Néron, parce qu'il se plaisoit à se promener sur mer autour de Misène et de Pouzzol. Elle releva donc le discours de Volusius ; elle fit le détail de tous les crimes du prince ; et elle ajouta « que le sénat se trou- « voit poussé à bout, et que les mesures étoient prises « par un grand nombre de bons citoyens pour faire « porter à Néron la peine de tous les maux qu'il causoit « au genre humain. Que si Volusius s'associoit à tant « de braves gens, et leur procuroit le ministère de ses « meilleurs soldats, il n'étoit point de récompense qu'il « ne pût se promettre. » Elle n'en dit pas davantage, et supprima les noms des conjurés. Cette discrétion étoit à sa place : car Volusius ne fut pas plus tôt sorti d'avec elle, qu'il alla donner avis à Néron de ce qu'il venoit d'apprendre. Epicharis fut mandée et confrontée avec le délateur. Mais comme la conversation s'étoit passée sans témoins, elle n'eut pas de peine à le réfuter. Néron voulut néanmoins qu'elle fût retenue en prison, soup-

çonnant avec fondement que ce qui n'étoit pas prouvé ne laissoit pas de pouvoir être véritable.

Cette aventure inquiéta les conjurés; et, craignant d'être découverts, ils résolurent de se hâter, et projetèrent d'exécuter leur dessein dans la maison de campagne de Pison même auprès de Baies, où Néron venoit souvent, parce que le lieu lui plaisoit; et il y prenoit le bain, il y mangeoit familièrement, sans [1] se faire accompagner de sa garde, et en se débarrassant de l'appareil de sa grandeur. Pison ne voulut point y consentir, alléguant l'odieuse circonstance des droits de l'hospitalité violés, des cérémonies religieuses de la table souillées du sang d'un prince criminel sans doute, mais dont la mort paroîtroit en ce cas une perfidie et une impiété. Il dit que cette idée l'effrayoit : et qu'après tout l'exécution d'un dessein formé en vue de l'utilité publique demandoit pour théâtre un lieu public, ou bien ce palais élevé sur les ruines de la ville, et orné des dépouilles de l'univers. Ce n'étoit là qu'un vain discours : le vrai motif qui retenoit Pison, c'est qu'il craignoit un rival en la personne de L. Silanus, que son nom, l'honneur qu'il avoit d'être sorti du sang d'Auguste, et l'excellente éducation qu'il avoit reçue de C. Cassius, son oncle, mettoient à portée d'aspirer à tout : et si le meurtre de Néron étoit mal pris dans le public, si les conjurés se faisoient regarder comme violateurs des lois les plus saintes, il pouvoit arriver que Silanus recueillît le fruit de cette mort dont il seroit innocent, et fût élevé à l'empire par ceux qui n'auroient point eu part à la conjuration. Plusieurs pensèrent que Pison avoit aussi appréhendé le consul Vestinus, qui n'étoit point du complot, et dont le génie vif et ardent pouvoit ou se laisser tenter aux charmes de la liberté, ou se porter à faire choix d'un autre empereur qui lui eût obligation de sa place. Pison ne

[1] *Omissis excubiis, et fortunæ suæ mole.* Tac. xv, 52.

vouloit donc pas fournir à Vestinus un prétexte de le noircir, et une occasion d'agir auprès du sénat dans le premier instant où la nouvelle de la mort de Néron arriveroit de Baies à Rome, et mettroit toute la ville en combustion.

Enfin, après tant de difficultés et d'hésitations, les conjurés convinrent d'exécuter leur entreprise aux jeux du Cirque, qui se célébroient en l'honneur de Cérès le douze avril. Ce jour leur parut favorable, parce que Néron, qui sortoit peu en public, et se tenoit communément renfermé dans son palais ou dans ses jardins, venoit volontiers aux spectacles du Cirque; et la joie de la fête facilitoit les accès auprès de sa personne. Latéranus s'étoit chargé de l'ouverture de cette scène tragique; ce qui est toujours le plus périlleux. Il devoit, sous le prétexte de demander quelque secours d'argent pour rétablir ses affaires, s'approcher de Néron, se jeter à ses genoux, et comme il étoit grand de taille, robuste de corps, et plein de courage, saisir le moment de le prendre par les jambes et de le faire tomber à la renverse. Alors les centurions et les tribuns de la garde qui avoient le mot, et les autres conjurés, chacun selon le degré de son audace, seroient accourus, et l'auroient percé de coups pendant que Latéranus le tiendroit étendu par terre. Scévinus surtout demandoit pour lui le premier rôle dans cette action, il vouloit être le premier qui frappât le tyran; et il destinoit à cet usage un poignard qu'il avoit pris dans un temple, et qu'il portoit toujours sur lui (mais caché sans doute sous sa robe), comme consacré à un coup d'importance. Le plan étoit que Pison attendît l'événement dans le temple de Cérès, où le préfet Fénius et les autres conjurés devoient le venir prendre, et le mener au camp des prétoriens. Pline, qui avoit écrit une histoire de Néron, ajoutoit, selon le témoignage de Tacite, qu'Antonia, fille de Claude, s'étoit laissé persuader de faire revivre ses droits au trône

en épousant Pison, et qu'elle avoit promis de l'accompagner dans ce moment si critique pour lui concilier la faveur des soldats et du peuple. Tacite trouve le fait peu vraisemblable, soit de la part d'Antonia, qui, sur une espérance bien incertaine, s'exposoit à un extrême péril; soit de la part de Pison, éperdument amoureux de sa femme, et par conséquent peu disposé à contracter un autre mariage : à [1] moins qu'il ne faille dire que la soif des grandeurs est un sentiment supérieur à tout autre sentiment.

Il est étonnant avec quelle fidélité le secret fut gardé pendant un espace de temps fort long entre un si grand nombre de personnes différentes d'âge, de sexe, d'ordre, et de condition. Ce fut de la maison de Scévinus que partit l'avis qui sauva Néron. La veille du jour arrêté pour l'exécution de l'entreprise, Scévinus, après un long entretien avec Antonius Natalis, de retour chez lui, fit son testament. Il tira du fourreau ce poignard dont j'ai parlé, et se plaignant qu'il étoit émoussé, il ordonna à Milichus, l'un de ses affranchis, d'en aiguiser la pointe sur la pierre. Il fit préparer un grand repas, avec plus de soins et de frais que de coutume. Il donna la liberté à ceux de ses esclaves qu'il aimoit le plus, et de l'argent aux autres. Lui-même il paroissoit sombre, et visiblement occupé de quelque pensée qui remplissoit tout son esprit, quoiqu'il affectât de la gaîté par des propos en l'air et des discours vagues. Enfin il chargea ce même Milichus d'apprêter des bandages pour les plaies, et tout ce qui peut être nécessaire pour arrêter le sang.

Soit que cet affranchi eût été précédemment instruit de la conjuration, soit, comme il est plus probable, qu'il en eût conçu le soupçon sur les circonstances singulières de la conduite de son patron, ce qui est certain, c'est que l'espoir des grandes récompenses qu'il pouvoit

[1] *Nisi si cupido dominandi cunctis affectibus flagrantior est.* Tac.

attendre de la révélation d'un pareil secret commença alors à l'ébranler. Il consulta sa femme, qui ne balança pas, et qui même lui fit peur, s'il se laissoit prévenir. « Vous n'êtes pas le seul (lui dit-elle) qui ayez vu tout « ce que vous me rapportez. D'autres affranchis, plu- « sieurs esclaves en ont été témoins comme vous. Le « silence que vous garderez ne servira de rien : et les ré- « compenses seront pour celui - là seul qui donnera le « premier avis. »

Milichus, dès que le jour commença à paroître, courut aux jardins Serviliens, où étoit actuellement Néron. D'abord on ne vouloit pas le laisser entrer : mais, à force de crier que ce qu'il avoit à dire étoit de la dernière conséquence, il obtint des huissiers qu'ils le conduisissent à Epaphrodite, affranchi de l'empereur, et chargé de recevoir les requêtes des particuliers. Epaphrodite le présenta à Néron, et Milichus lui annonça une conjuration terrible, exposant ce qu'il avoit vu, ce qu'il avoit conjecturé, lui montrant le poignard destiné à le tuer, et s'engageant à soutenir sa déposition en présence de son patron. Aussitôt Scévinus est enlevé et amené par des soldats. Et d'abord il se défendit parfaitement. Il dit « que le poignard dont on lui faisoit un crime étoit de- « puis long-temps l'objet du culte de ses pères, et qu'il « le gardoit dans sa chambre, d'où son affranchi l'avoit « soustrait furtivement : qu'il avoit plusieurs fois fait « son testament selon que les circonstances sembloient « le demander, et sans observer la différence des jours : « que pareillement il avoit, dans bien d'autres occasions, « distribué de l'argent ou accordé la liberté à des es- « claves, et que, si en dernier lieu il s'étoit montré plus « libéral en ce point que jamais, c'étoit parce que le « mauvais état de ses affaires et les poursuites de ses « créanciers lui avoient fait craindre que son testament « ne pût pas avoir lieu : que, pour ce qui regardoit le re- « pas de la veille, c'étoit l'objection du monde la plus

« frivole; que toujours il avoit aimé la table, et même une « vie de plaisir, qui n'étoit pas au goût des censeurs « austères. Enfin il nia formellement l'article des ban-« dages et des remèdes contre les blessures, et il soutint « que c'étoit une invention de Milichus, qui, sentant « combien tout le reste avoit peu de solidité, cherchoit « à donner couleur à une accusation où il faisoit en « même temps l'office de délateur et de témoin. » A ces réponses spécieuses par elles-mêmes il joignit le ton d'intrépidité: il accabla même son affranchi de reproches, le traitant d'ingrat, de misérable, de scélerat, le tout d'une voix si ferme et d'un air de visage si assuré, que Milichus étoit déconcerté, si sa femme ne l'eût fait souvenir que la veille Scévinus avoit été en conférence avec Antonius Natalis, et que tous deux ils étoient intimes amis de Pison.

Natalis fut mandé, et on les interrogea, lui et Scévinus, chacun à part, sur ce qui avoit fait la matière de leur entretien. Comme leurs réponses ne se trouvèrent pas conformes, les soupçons augmentèrent : on les enchaîna, et on se préparoit à leur donner la question. L'appareil de la torture les effraya, et leur fit avouer la vérité. Natalis céda le premier, et il nomma d'abord Pison, à qui il joignit Sénèque, soit avec raison, soit à tort : car Tacite doute si Natalis en le nommant ne voulut pas faire sa cour à Néron, qui depuis long-temps haïssoit mortellement Sénèque, et cherchoit tous les moyens de le faire périr. L'exemple de Natalis acheva de vaincre Scévinus, que l'on n'avoit pas manqué d'en instruire ; et, croyant tout découvert, il déclara une partie de ce qu'il savoit, et donna une nouvelle liste de complices. Lucain, Quintianus et Sénécion, nièrent pendant long-temps. Mais enfin, gagnés par l'espérance de l'impunité qu'on leur promit, ils se résolurent à parler ; et pour justifier leur longue obstination à se taire, ils accusèrent des personnes qu'ils avoient toutes

sortes de raisons d'épargner. Lucain nomma Atilla, sa mère; et les deux autres nommèrent d'intimes amis.

Cependant Néron se souvint d'Epicharis, détenue dans les prisons sur la dénonciation de Volusius Proculus, et il ordonna qu'on lui fît souffrir une rude question. Il ne doutoit pas qu'une femme ne succombât aisément à la violence des tourmens. Il se trompoit. Epicharis témoigna une fermeté à toute épreuve. Ni les fouets, ni les feux, ni toute la cruauté des bourreaux irrités de se voir vaincus par une femme, ne put tirer une seule parole d'Epicharis. On voulut recommencer le lendemain, et on la reporta au lieu de la question sur une chaise: car tous ses membres étoient tellement disloqués, qu'elle ne pouvoit se soutenir. Epicharis, pour éviter de nouveaux supplices, sans dégénérer de sa constance, prit le mouchoir qu'elle avoit autour du cou, y fit un nœud coulant, l'attacha au dos de sa chaise, et y passa la tête: ensuite de quoi, se penchant en sens contraire de tout le poids de son corps, elle acheva de se délivrer d'un souffle de vie qui lui restoit.

Elle manquoit sans doute à ce qu'elle devoit à son prince en refusant de lui découvrir ceux qui avoient formé le dessein de l'assassiner. Mais Tacite n'en jugeoit pas ainsi. Au contraire, il admire l'invincible générosité d'une [a] femme affranchie, qui, dans une si cruelle circonstance, protégeoit par un silence obstiné des étrangers et presque des inconnus, pendant que des hommes nés libres, des chevaliers romains, des sénateurs, par la seule crainte des tourmens, et sans en avoir ressenti la moindre atteinte, livroient à la mort et au supplice tout ce qu'ils avoient de plus cher au monde. Car Lucain, Quintianus et Sénécion ne cessoient de

[a] *Clariore exemplo libertina mulier in tantâ necessitate alienos et propè ignoros protegendo : quùm ingenui, et viri, et equites romani, senatoresque, intacti tormentis, carissima suorum quisque pignorum proderent.* Tac. xv, 57.

nommer une foule de complices, en sorte que Néron en étoit effrayé et tremblant, quoiqu'il eût doublé sa garde et pris des précautions extraordinaires pour sa sûreté. Il avoit rempli toute la ville de soldats; il faisoit garder les portes, les murs, la rivière, et la mer. Dans les places, dans les maisons, dans les campagnes, dans les villes voisines, on ne voyoit que pelotons de fantassins et de cavaliers prétoriens, mêlés de Germains, sur la fidélité desquels Néron comptoit principalement, parce qu'ils étoient étrangers.

Ces soldats amenoient de toutes parts des accusés chargés de chaînes. On les voyoit arriver par troupes et à la file sans presque aucune interruption; et ils demeuroient entassés aux portes des jardins où étoit le prince, jusqu'à ce qu'on les fît entrer pour les interroger: et alors un signe de joie donné à quelqu'un des conjurés, un court entretien, une rencontre fortuite, si on les avoit vus se trouver ensemble à un repas, entrer ensemble au spectacle, c'étoient autant de crimes. Outre Néron, qui présidoit lui-même à ces interrogatoires, accompagné de son fidèle Tigellin, Fénius Rufus fatiguoit aussi et pressoit violemment les accusés, n'ayant encore été nommé par personne, et se montrant cruel envers ses amis pour cacher son intelligence avec eux. Subrius Flavius, ce brave tribun qui avoit été un des plus zélés promoteurs de la conjuration, assistoit à côté de Fénius Rufus à l'instruction du procès. Il lui demanda secrètement la permission de tirer son épée, et d'exécuter dans le moment même le meurtre projeté. Le préfet lui répondit par un signe d'improbation, et retint l'ardeur de cet officier, qui avoit déja porté la main sur la garde de son épée.

On voit que la conjuration n'étoit pas encore entièrement découverte, ni hors d'état de se faire craindre. Dès le premier moment que l'avis en fut donné à Néron, pendant que l'on recevoit la déposition de Milichus, et

que Scévinus n'avoit encore rien avoué, quelques amis de Pison l'exhortèrent à aller au camp des prétoriens, ou à monter sur la tribune aux harangues pour tenter les dispositions des soldats et du peuple. « Si [a] ceux qui « sont du secret se joignent à vous (lui disoient-ils), ils « seront suivis de bien d'autres; l'éclat seul d'un coup « si hardi vous attirera des partisans. Dans une pareille « entreprise, c'est tout que d'avoir commencé. Néron « n'a rien de préparé contre cette attaque; et d'ailleurs « les hommes mêmes les plus courageux se troublent « dans les dangers imprévus, bien loin que ce comé-« dien, soutenu du sérail de Tigellinus, ose recourir « aux armes. Bien des choses qui paroissent hasardeuses « aux timides réussissent à l'épreuve. En vain espéreriez-« vous qu'un si grand nombre de complices vous gardât « fidélité. Rien ne résiste aux tourmens ou aux récom-« penses. Vous allez voir incessamment arriver des sol-« dats qui vous chargeront de chaînes, qui vous feront « souffrir un supplice cruel et ignominieux. Combien « vous sera-t-il plus glorieux de périr en faisant les « derniers efforts pour sauver la république, en invo-« quant le secours des bons citoyens pour la défense de « la liberté! Si les gens de guerre et le peuple vous « abandonnent, au moins votre mort sera digne de vos « ancêtres, et louée de la postérité. »

Pison ne fut point touché de ces exhortations si vives; et, après s'être un peu montré en public, il s'enferma

[a] *Si conatibus ejus conscii aggregarentur, secuturos etiam integros, magnamque motæ rei famam, quæ plurimùm in novis consiliis valeret. Nihil adversùm hoc Neroni provisum. Etiam fortes viros subitis terreri: nedùm ille Scenicus, Tigellino scilicet cum pellicibus suis comitante, arma contrà cieret. Multa experiendo confieri, quæ segnibus ardua videantur. Frustrà silentium et fidem in tot consciorum animis et corporibus sperari. Cruciatu aut præmio cuncta pervia esse. Venturos qui ipsum quoque vincirent postremò indignâ nece afficerent. Quantò laudabiliùs periturum, dùm amplectitur rempublicam, dùm auxilia libertati invocat, dùm miles potiùs deesset, et plebes desereret, dùm ipse majoribus, dùm posteris, si vita præriperetur, mortem approbaret?* Tac.

chez lui, attendant l'arrêt de sa mort. Bientôt sa maison fut investie de soldats que Néron avoit choisis parmi les plus récemment enrôlés; car il se défioit des vieux soldats, et craignoit qu'on ne les eût gagnés. Pison se fit ouvrir les veines, laissant un testament rempli de honteuses adulations pour Néron. Elles étoient l'effet de son amour pour sa femme, qui ne méritoit pourtant guère l'affection d'un honnête homme, puisqu'elle tenoit une conduite très-irrégulière, et n'avoit pour mérite que sa beauté. Arria Galla, c'étoit le nom de cette dame, avoit été d'abord mariée à Domitius Silius, ami de Pison, qui la lui enleva. Domitius par sa foiblesse, Galla par son impudicité, couvrirent Pison d'un opprobre éternel.

Plautius Latéranus, consul désigné, fut la seconde victime de la vengeance de Néron. Il fut traité plus rigoureusement que Pison. On ne lui accorda ni le choix du genre de mort, ni le court intervalle nécessaire pour embrasser ses enfans. Il fut traîné au lieu où l'on exécutoit les esclaves criminels, et là [1] il eut la tête tranchée de la main d'un tribun, qui lui-même étoit de la conjuration. Latéranus garda un généreux silence, sans lui reprocher qu'il étoit en même temps son exécuteur et son complice. Il fut manqué d'abord, et n'ayant pas eu la tête abattue du premier coup, il la présenta de nouveau avec la même intrépidité qu'auparavant.

Arr. Epict. l. 4.

Tac. xv, 60.

Sénèque ne pouvoit pas échapper à la haine de Néron. Nous avons déjà vu que ce prince ingrat et cruel avoit, selon quelques-uns, tenté de faire périr son précepteur par le poison. Quand même le fait ne seroit pas constant, on ne sauroit douter que toute la pente du cœur de Néron ne le portât à se délivrer d'un censeur odieux. L'occasion de la conjuration étoit trop belle pour la manquer.

[1] *Manu Statii tribuni trucidatur, plenus constantis silentii, nec tribuno objiciens eamdem conscientiam.* Tac. xv, 60.

Sénèque n'étoit pourtant pas convaincu d'y avoir eu part. Il n'avoit été nommé que par Natalis, qui même ne le chargeoit pas beaucoup. Il disoit qu'il avoit été envoyé par Pison à Sénèque pour lui faire des plaintes de ce qu'ils ne se voyoient point; et que Sénèque avoit répondu qu'il ne convenoit aux intérêts ni de l'un ni de l'autre qu'ils entretinssent commerce ensemble, mais que sa sûreté dépendoit de la vie de Pison. Granius Silvanus, tribun d'une cohorte prétorienne, fut chargé d'aller informer Sénèque de cette déposition de Natalis, et de lui demander s'il reconnoissoit qu'elle contînt vérité.

Sénèque, soit par hasard, soit à dessein, étoit revenu ce jour-là même de Campanie, et il s'étoit arrêté dans une maison de plaisance qu'il avoit à quatre milles de Rome. Le tribun y arriva sur le soir, et posta des gardes tout autour de la maison. Il trouva Sénèque à table avec sa femme Pauline et deux amis, et lui exposa les ordres de l'empereur. Sénèque répondit « que le message de Natalis étoit vrai; mais que, pour lui, il s'étoit « excusé uniquement sur sa mauvaise santé et sur son « amour pour la tranquillité et le repos : qu'il n'avoit « point de raison de faire dépendre sa sûreté de la vie « d'un particulier; et que [1] d'ailleurs son caractère ne le « portoit pas à la flatterie : que personne ne le savoit « mieux que Néron, qui avoit éprouvé de la part de « Sénèque plus de traits de liberté que de servitude. »

Le tribun revint avec cette réponse, qu'il rendit à Néron en [2] présence de Poppéa et de Tigellin, conseil intime du prince lorsqu'il étoit dans ses fureurs. Néron demanda à Granius si Sénèque faisoit les apprêts de sa mort. « Il n'a donné aucun signe de frayeur, répondit

[1] *Nec sibi promptum in adulationes ingenium : idque nulli magis gnarum quàm Neroni, qui sæpiùs libertatem Senecæ, quàm servitium expertus esset.* Tac.

[2] *Poppæâ et Tigellino coràm, quòd erat sævienti principi intimum consiliorum.* Ta

« l'officier ; je n'ai rien vu de triste ni dans ses paroles, « ni sur son visage. Retournez donc, dit l'empereur, et « signifiez-lui l'ordre de mourir. » Granius ne reprit pas le même chemin ; et il se détourna pour aller chez le préfet du prétoire Fénius Rufus, et lui demander s'il devoit obéir ; et Fénius le lui conseilla. Telle [1] étoit, dit Tacite, la prodigieuse lâcheté qui engourdissoit tous les courages ; car Granius étoit aussi du nombre des conjurés, et il multiplioit les crimes dont il s'étoit engagé à tirer vengeance. Il s'épargna néanmoins l'odieux ministère de porter lui-même un si triste message ; et il fit entrer un centurion qui notifia à Sénèque l'ordre de l'empereur.

Sénèque, sans se troubler, demanda son testament pour y ajouter quelques legs en faveur de ses amis présens. Le centurion lui en refusa la permission. « Eh [2] « bien, dit Sénèque en se tournant vers ses amis, puis- « qu'on m'empêche de vous témoigner ma reconnois- « sance pour vos services, je vous laisse le seul bien qui « me reste, mais le plus précieux, l'exemple de ma vie. « Conservez-en le souvenir, et acquérez-vous la gloire « d'une constante et fidèle amitié. » Comme il les voyoit verser des larmes, il tâcha de les rappeler aux sentimens de fermeté, soit par des représentations douces, soit même par des reproches. « Où sont (leur disoit- « il) les maximes de la sagesse que vous avez étudiées ? « Quand donc ferez-vous usage des réflexions par lesquel- « les vous avez travaillé à vous munir contre les coups du « sort ? Ignoriez-vous la cruauté de Néron ? Après avoir « tué sa mère et son frère, il ne lui restoit plus que

1 *Fatali omnium ignaviâ. Nam et Silvanus inter conjuratos erat, augebatque scelera in quorum ultionem consenserat.* Tac.

2 *Conversus ad amicos, quandò meritis eorum referre gratiam prohiberetur, quod unum jam tamen et pulcherrimum habeat, imaginem vitæ suæ relinquere testatur : cujus si memores essent bonarum artium, famam tam constantis amicitiæ laturos.* Tac.

« d'ajouter la mort violente de celui qui a instruit et « élevé son enfance. »

Ensuite il embrassa sa femme, et il s'attendrit un peu en lui disant ce dernier adieu. Il l'aimoit beaucoup. C'est de quoi nous avons la preuve dans une de ses lettres. « La [1] considération de ma chère Pauline (dit-il) « me rend ma santé précieuse. Comme je sais que sa « vie dépend de la mienne, pour la conserver je me « conserve moi-même ; et pendant que l'âge m'a rendu « plus ferme par rapport à bien des objets, je perds ce « bienfait de la vieillesse : car je pense que, tout vieux que « je suis, je porte en moi-même une jeune épouse que « je dois ménager. Comme donc je ne puis obtenir « d'elle qu'elle mette plus de fermeté dans son amour « pour moi, elle obtient de moi que je mette plus d'at- « tentions et de soins dans l'amour que je suis obligé « d'avoir pour moi-même. »

Il étoit naturel que la tendresse de Sénèque se réveillât dans ces derniers momens ; mais elle étoit mêlée de constance. Il pria [2] et conjura Pauline de modérer sa douleur. « Ne passez pas vos jours (lui dit-il) dans une « affliction éternelle. Occupez-vous sans cesse de la vie « vertueuse que j'ai toujours menée. C'est une consola- « tion bien digne d'une belle âme, et qui doit adoucir en « vous le regret de la perte d'un époux. » Pauline répondit qu'elle étoit résolue de mourir avec lui, et elle demanda à l'officier qui étoit présent de l'aider à exécuter ce dessein. Sénèque étoit enthousiaste sur l'article de la mort volontaire : d'ailleurs il craignoit de laisser

[1] *Hoc ego Paulinæ meæ dixi, quæ mihi valetudinem meam commendat. Nam quùm sciam spiritum illius in meo verti, incipio, ut illi consulam, mihi consulere. Et quùm me fortiorem senectus ad multa reddiderit, hoc beneficium ætatis amitto. Venit enim mihi in mentem, in hoc sene et adolescentem esse cui parcitur. Itaque, quoniam ego ab illâ non impetro, ut me fortius amet, impetrat illa à me, ut me diligentiùs amem.* Sen. ep. 104.

[2] *Rogat oratque temperaret dolori, ne æternum susciperet, sed in contemplatione vitæ per virtutem actæ desiderium mariti solatiis honestis toleraret.* Tac.

une personne si chère exposée après sa mort à mille traitemens rigoureux. Il consentit donc au désir de Pauline. « Je [1] vous avois montré (lui dit-il) ce qui pouvoit adoucir pour vous les amertumes de la vie. Vous « préférez la gloire de la mort : je ne vous envierai « point l'honneur de donner un si bel exemple. Nous « mourrons peut-être avec même constance ; mais la « gloire est plus nette et plus pleine de votre côté. » Ainsi ils se firent en même temps ouvrir les veines des bras.

Comme Sénèque étoit vieux, et même affoibli par l'austérité du régime qu'il suivoit pour sa nourriture, le sang couloit avec peine et lentement ; ce qui l'obligea de se faire ouvrir encore les veines des jambes et des jarrets. Les douleurs furent longues et violentes ; et, ne voulant pas en rendre témoin sa femme, ni être tourmenté lui-même par la vue de ce qu'elle souffroit, il lui conseilla de passer dans une autre chambre. Son éloquence ne l'abandonna pas dans cette extrémité cruelle ; et, ayant mandé des secrétaires, il leur dicta des discours que nous serions très-curieux d'avoir et de lire aujourd'hui. Mais Tacite les a supprimés, parce que de son temps ils couroient entre les mains de tout le monde ; et par cette discrétion il nous en a privés.

Néron fut informé du parti que prenoit Pauline ; et comme il n'avoit aucune raison de la haïr, et que d'ailleurs il sentoit combien la mort de cette dame rendroit sa cruauté odieuse, il donna ses ordres pour la rappeler à la vie, s'il en étoit encore temps. En conséquence les soldats exhortèrent les affranchis et les esclaves de Pauline à secourir leur maîtresse. On lui banda les bras, on arrêta le sang, et elle le souffrit, soit qu'elle fût dans un état de défaillance où elle ne se connoissoit plus, soit volontairement. Car, comme [2] la malignité est

[1] *Vitæ delinimenta monstraveram tibi : at tu mortis decus mavis : non invidebo exemplo. Sit hujus tam fortis exitûs constantia penes utrosque par : claritudinis plus in tuo fine.* Tac.

[2] *Ut est vulgus ad deteriora promptum.* Tac.

grande parmi les hommes, bien des gens pensèrent qu'elle avoit affecté la gloire de mourir avec son mari, tant qu'elle avoit cru la colère de Néron implacable; mais qu'instruite du contraire, elle s'étoit laissé vaincre assez aisément par l'amour naturel de la vie. Il est pourtant vrai que, pendant un petit nombre d'années qu'elle vécut encore, sa conduite soutint ce grand trait de générosité. Elle [1] conserva toujours chèrement la mémoire de son mari, portant dans la pâleur extrême de son visage la preuve parlante de son affection pour lui, et de l'abondance du sang qu'elle avoit perdu.

Sénèque, tourmenté par des douleurs qui ne finissoient point, et pressé par les soldats qui avoient hâte, demanda à Statius Annéus, son médecin et son ami, le poison dont, par une précaution singulière, il avoit fait provision depuis long-temps. Le poison étoit de la ciguë, que Sénèque prit, mais sans aucun effet, parce que son corps déjà refroidi et les vaisseaux affaissés arrêtèrent le passage et l'activité de la liqueur. Il se fit ensuite porter dans un bain d'eau tiède, pour aider, soit l'écoulement du sang, soit l'action du poison. En y entrant, il prit de l'eau, et en arrosa les esclaves qui étoient autour de lui; et, faisant allusion à l'usage de terminer les repas par des libations en l'honneur de Jupiter Sauveur, « Faisons (dit-il) nos libations à Jupiter Libérateur. » Enfin on le transporta dans une étuve sèche, dont la vapeur l'étouffa. Il fut inhumé sans aucune pompe. Il l'avoit ordonné ainsi par un codicile fait dans le temps de sa plus haute fortune. *Dio.* *Tac.*

On a dit que Subrius Flavius, ce tribun d'une cohorte prétorienne, qui joue un si grand rôle dans toute la conjuration, ayant tenu un conseil secret avec plusieurs centurions, avoit résolu, du consentement de Sénèque, qu'après que l'on se seroit servi du nom de Pison pour

[1] *Laudabili in maritum memoriâ, et ore ac membris in eum pallorem albentibus, ut ostentui esset multùm vitalis spiritûs egestum.* Tac.

parvenir à tuer Néron, on tueroit Pison lui-même, et que l'on donneroit l'empire à Sénèque, comme à un sage sans aucun reproche, et qui ne devroit son élévation qu'à la vertu. On ajoutoit même un mot très-vif de Subrius à ce sujet. « Que [1] gagnerions-nous à nous « défaire d'un joueur de flûte pour avoir un acteur de « tragédies? » Car Pison montoit aussi sur le théâtre, et jouoit dans le tragique.

Tacite donne cela pour un bruit qu'il n'assure pas. Mais le retour de Sénèque dans le voisinage de Rome au jour précis où la conjuration devoit s'exécuter fortifie les soupçons. Si donc Sénèque n'a pas été convaincu d'avoir trempé dans la conjuration, au moins il n'en est pas justifié : et il est possible que sa mort tant vantée ait été un supplice justement mérité.

Une autre tache de cette mort, c'est la confiance présomptueuse avec laquelle il propose à sa femme et à ses amis sa vie pour exemple, quoiqu'elle ait des endroits, comme j'ai eu soin de le remarquer, qui ont besoin d'indulgence, et d'autres absolument inexcusables.

C'est donc bien à tort que Lipse et d'autres admirateurs de la morale stoïque ont loué Sénèque sans restriction et sans mesure. Ceux qui l'ont supposé chrétien, et lié par un commerce de lettres avec saint Paul, ont été encore plus aveugles. Quel chrétien qu'un homme qui [2] mettoit son sage au-dessus de Dieu, par la raison que Dieu tire sa perfection de sa nature, et que le sage ne doit la sienne qu'à son choix libre et volontaire!

Tac. xv, 66. Jusque-là aucun des officiers de guerre enrôlés dans la conjuration n'avoit été décelé. Mais enfin l'indigne

[1] *Non referre dedecori si citharœdus amoveretur, et tragœdus succedere.* Tac.

[2] *Est aliquid quo sapiens antecedat Deum. Ille naturæ beneficio non timet: suo sapiens.* Sen. ep. 53.

On trouvera plusieurs passages de Sénèque qui renferment la même impiété, recueillis par M. Duguet. *Jésus crucifié*, l. 11, c. 3, p. 106.

procédé de **Fénius Rufus, qui se montroit des plus ardens** à tourmenter ses complices, mit à bout leur patience ; et comme il interrogeoit et pressoit Scévinus avec menaces, celui-ci, d'un ton ironique, lui répondit : « Personne n'est mieux instruit que vous de ce que vous « demandez. Parlez, et témoignez votre reconnoissance « à un si bon prince. » [1] A ces mots Fénius se déconcerte, pâlit, ne sauroit parler, et n'ose demeurer dans le silence. Une voix tremblante et entrecoupée, des sons inarticulés découvrent sa frayeur ; et Cervarius Proculus, chevalier romain, avec quelques autres prisonniers, s'étant acharné sur lui pour le convaincre, l'empereur donna ordre à un soldat très-vigoureux, nommé Cassius, qui étoit présent, de se saisir du préfet, et de le mettre dans les chaînes.

Les mêmes dénonciateurs accusèrent ensuite le tribun Subrius Flavius, qui d'abord prit le parti de nier, se défendant sur la différence de caractère et de profession, et disant qu'officier de guerre comme il étoit, on ne devoit pas le soupçonner de s'être associé avec des hommes qui n'avoient jamais manié les armes, avec des lâches et des efféminés. Mais, lorsqu'il se vit pressé, il se fit un honneur d'avouer hautement le fait : et comme Néron lui demandoit ce qui avoit pu le porter à oublier le serment militaire par lequel il s'étoit lié à son empereur, il répondit : « Tu [2] m'as forcé à te « haïr. Aucun officier, aucun soldat ne t'a été plus atta- « ché tant que tu as mérité d'être aimé. Mon affection « s'est changée en haine depuis que tu es devenu par- « ricide de ta mère et de ta femme, cocher, comédien « et incendiaire. » Rien dans toute l'affaire de la con-

[1] *Non vox adversùm ea Fenio, non silentium : sed verba sua præpediens, et pavoris manifestus.* Tac.

[2] *Oderam te : nec quisquam tibi fidelior fuit dùm amari meruisti. Odisse cœpi postquàm parricida matris et uxoris, auriga, histrio, et incendiarius exstitisti... Nihil in illâ conjuratione gravius auribus Neronis accidisse constitit, qui, ut faciendis sceleribus promptus, ita audiendi quæ faceret insolens erat.* Tac.

juration ne blessa plus violemment que ces paroles les oreilles de Néron, qui étoit habitué à commettre toutes sortes de crimes, mais non à se les entendre reprocher.

Subrius souffrit la mort avec une constance parfaite. Veïanus Niger, tribun, qui fut chargé de l'exécution, ayant fait creuser dans le champ voisin une fosse qui devoit servir de sépulture à Subrius, celui-ci s'en moqua, la trouvant trop peu profonde et trop étroite, et il dit aux soldats, « Quoi, vous ne savez pas encore « votre métier! » Niger lui recommandant de tenir la tête ferme: « Plaise aux dieux (répondit Subrius) « que tu aies la main aussi ferme pour frapper! » En effet Niger, tout tremblant, eut bien de la peine à lui couper la tête en deux coups: et il s'en vanta auprès de Néron comme d'un acte de cruauté, disant qu'il avoit donné la mort à Subrius en un coup et demi.

Sulpicius Asper, centurion, suivit l'exemple de courage que lui avoit donné Subrius. Lorsque Néron lui demanda pourquoi il avoit conspiré contre la vie de son empereur, il répondit en un mot: « C'est par amour pour « vous-même; il ne restoit plus d'autre moyen d'ar- « rêter le cours de vos crimes. » Cet officier et les autres qui étoient dans le même cas marchèrent tous au supplice avec une pareille constance. Il n'en fut pas de même de Fénius Rufus, qui inséra ses lamentations jusque dans son testament.

Néron attendoit et souhaitoit que l'on impliquât dans l'affaire le consul Vestinus, qu'il regardoit comme un homme violent et comme son ennemi personnel. Il [1] avoit eu autrefois d'étroites liaisons avec lui, et c'étoit là précisément la source de leur inimitié: parce que Vestinus, ayant connu de près toute la lâcheté du ca-

[1] *Neronis odium adversùs Vestinum ex intimâ solliditate cœperat, dum hic ignaviam principis penitùs cognitam despicit, ille ferociam amici metuit, sæpè asperis facetiis illusus, quæ ubi multùm ex vero traxére, acrem sui memoriam relinquunt.* Tac. xv, 68.

ractère de Néron, en avoit conçu un très-grand mépris ; et Néron, de son côté, redoutoit la fierté d'un ami qui l'avoit attaqué souvent par des railleries piquantes, genre d'offense qui ne se pardonne point, lorsque la plaisanterie est fondée sur la vérité. De plus Vestinus avoit épousé récemment Statilia Messalina, quoiqu'il sût fort bien que le prince étoit un de ceux qui entretenoient commerce avec cette dame. Par ces motifs, Néron désiroit d'avoir prise sur Vestinus. Mais les conjurés ne lui avoient point fait part de leur dessein, quelques-uns parce qu'ils étoient brouillés avec lui depuis long-temps, d'autres en plus grand nombre parce qu'ils se défioient de son esprit intraitable, avec lequel il n'étoit pas possible de s'accorder. Ainsi, sans qu'il y eût ni charge contre lui, ni accusateur, Néron, qui ne pouvoit procéder par voie de jugement, y suppléa par la puissance militaire; et traitant de citadelle la maison que Vestinus occupoit, parce qu'elle dominoit sur la place, feignant de craindre ses légions d'esclaves, tous jeunes, bien faits, et de même âge, il envoya Gérélanus, tribun, à la tête d'une cohorte, avec ordre de prévenir les mauvais desseins du consul.

Vestinus avoit fait ce jour-là toutes les fonctions de sa charge, et donnoit un grand repas, soit qu'il ne craignît rien, soit qu'il voulût cacher ses craintes. Tout d'un coup les soldats arrivent, et lui disent que le tribun le demande. Il se lève sans différer, et tous les apprêts de sa mort se font avec une extrême diligence. Il s'enferme dans une chambre, le chirurgien s'y trouve, on lui ouvre les veines; encore plein de vie il est porté dans le bain, on le plonge dans l'eau tiède : tout cela sans qu'il lui échappât une seule parole par laquelle il témoignât plaindre son sort. Pendant ce temps ceux qui étoient à table avec lui demeurèrent environnés de soldats jusqu'à ce que Néron, qui se figura leur frayeur, et qui s'en divertit, donna enfin, quand la nuit étoit bien avancée, l'ordre pour les renvoyer, en disant qu'ils

avoient payé[1] assez cher l'honneur de souper avec le consul.

La mort de Lucain suivit celle de Vestinus. Lorsqu'il avoit déjà perdu une grande quantité de sang, sentant ses pieds et ses mains se refroidir peu à peu, et les extrémités du corps presque déjà mortes, pendant que les parties voisines du cœur conservoient encore leur chaleur naturelle, il se rappela une description qu'il avoit faite dans sa Pharsale d'une mort à peu près semblable, et il en récita les vers, que Juste Lipse juge avec raison être ceux dont je vais donner la traduction. « Ce « n'est[2] point une seule blessure, dont le sang sorte « avec lenteur, il tombe de toutes les veines ouvertes et « rompues... L'extrémité du tronc a déjà livré à la mort « les membres destitués de la chaleur vitale. Mais à l'en- « droit où le poumon et le cœur ont établi leur demeure, « où le principe de la vie réside comme dans son centre, « les destins éprouvent une longue résistance; et ce n'est « qu'après avoir lutté long-temps que la mort achève « pleinement sa conquête. » Telles furent les dernières paroles de Lucain, qui jusqu'à la fin, comme l'on voit, fut très-occupé de ses vers. Dans un codicile il marqua à son père Annéus Mella, frère de Sénèque, quelques corrections à faire dans ses poésies. Il n'avoit pas trente ans lorsqu'il mourut. Sa Pharsale est sans doute l'ouvrage d'un homme de beaucoup d'esprit; mais c'est une histoire, et non pas un poëme. Le style même n'a d'autre mérite que

Auct. vit. Luc.

[1] *Satis supplicii luisse pro epulis consularibus.* Tac.

[2] . . . . , Nec sicut, vulnere sanguis
Emicuit lentus: ruptis cadit undique venis.
. . . . pars ultima trunci
Tradidit in letum vacuos vitalibus artus.
At tumidus quà pulmo jacet, quà viscera fervent,
Hæserunt ibi fata diù, luctataque multùm
Hâc cum parte, viri vix omnia membra tulerunt.
Luc. Phars. III, 638.

la vigueur, et l'on n'y trouve point du tout les grâces de la poésie. Quintilien [1] croit devoir mettre plutôt Lucain au rang des orateurs que parmi les poëtes. Ajoutons qu'il n'est orateur que par l'énergie et l'audace de ses pensées et de ses expressions, et que la simplicité, le naturel et la douceur lui manquent absolument.

La mort des autres conjurés n'a offert à Tacite aucune circonstance digne de mémoire. Il remarque seulement que Scévinus, Quintianus et Sénécion, moururent avec plus de courage que ne promettoit une vie passée dans la mollesse et dans les plaisirs. Le mépris de la mort étoit une disposition toute commune chez les Romains de ce temps-là; et le tribun Granius Silvanus, quoique absous, se perça de son épée.

Pendant [2] que la ville étoit remplie de funérailles, le Capitole regorgeoit de victimes. Les pères, les frères, les parens, les amis de ceux qui venoient de périr rendoient grâces aux dieux, ornoient leurs maisons de festons et de branches de laurier, alloient se jeter aux genoux du prince et lui baiser la main. Néron étoit si aveuglé par la flatterie, qu'il prit à la lettre ces démonstrations de joie; et, disposé par là à user de quelque douceur, il fit grâce pleine et entière à Antonius Natalis et à Cervarius Proculus, en considération de la facilité et de la promptitude avec lesquelles ils avoient avoué ce qui les regardoit, et donné des lumières sur leurs complices. Milichus, premier dénonciateur de la conjuration, fut enrichi des bienfaits du prince, et prit le surnom de *Soter*, qui en grec signifie *sauveur*.

Ceux des accusés qui étoient restés suspects sans être convaincus, et contre lesquels Néron n'avoit point de haine particulière, ne furent pas traités à la rigueur.

[1] *Lucanus magis oratoribus quàm poetis annumerandus.* Quintil. Inst. or. x, 1.

[2] *Compleri interim urbs funeribus, Capitolium victimis. Alius filio, fratre alius, aut propinquo, aut amico interfectis, agere grates deis, ornare laureâ domum, genua ipsius advolvi, dextram osculis fatigare.* Tac. xv, 71.

Plusieurs tribuns des cohortes prétoriennes en furent quittes pour la perte de leurs places. Novius Priscus, ami de Sénèque, fut envoyé en exil, et sa femme Antonia Flaccilla l'y suivit. Glicius Gallus, dénoncé par Quintianus, eut le même sort et la même consolation. Sa femme Egnatia Maximilla l'accompagna en exil, et tant qu'on la laissa jouir des biens qu'elle possédoit en propre, elle les partagea avec lui. Ils lui furent ôtés dans la suite, et elle partagea la misère de son époux. Cadicia, veuve de Scévinus, et Césonius Maximus, lié d'amitié avec Sénèque, n'apprirent qu'ils étoient accusés que par la peine qui fut prononcée contre eux. On les bannit de l'Italie. Césonius avoit montré un généreux attachement pour Sénèque dans ses disgrâces, et peut-être dans son exil en Corse. Il trouva à son tour un ami fidèle en la personne d'Ovide, que nous ne connoissons point d'ailleurs, mais que Martial a comblé d'éloges à ce sujet. « Néron[1] condamna votre ami (dit Martial à « Ovide); mais vous osâtes condamner Néron, et suivre « la fortune d'un exilé. Vous l'accompagnâtes dans son « état de disgrâce, après avoir refusé de vous attacher à « sa cour lorsqu'il jouissoit du brillant emploi de pro- « consul. »

Rufius Crispinus fut aussi envoyé en exil sous prétexte de la conjuration. Il avoit été autrefois le mari de Poppéa : c'en étoit assez pour être haï de Néron.

Tout ce qui se distinguoit lui étoit suspect. Deux hommes célèbres par les lettres, Virginius Flaccus et Musonius Rufus, l'un rhéteur, l'autre philosophe, eurent l'exil pour récompense du soin qu'ils prenoient de former et d'instruire la jeunesse. Tacite articule

1 Hunc Nero damnavit, sed tu damnare Neronem
Ausus es, et profugi, non tua fata, sequi.
Æquora per Scyllæ magnus comes exsulis isti.
Qui modò nolueras consulis esse comes.

Mart. epig. VII, 44.

encore plusieurs autres exilés, dont nous ne connoissons que les noms. Atilla, mère de Lucain, sans être ni déchargée de l'accusation, ni condamnée, fut laissée dans l'oubli. Suétone assure que les enfans de ceux qui avoient été mis à mort furent chassés de la ville, et plusieurs emprisonnés, ou réduits à mourir par la faim. *Suet. Ner. 36.*

Après que l'affaire de la conjuration fut entièrement terminée, Néron, attentif à se concilier l'affection des soldats prétoriens, leur fit une harangue, sans doute pour se louer de leur fidélité, et il leur distribua deux mille * sesterces par tête. Il y ajouta une gratification perpétuelle, et voulut qu'à l'avenir ils reçussent leur blé de la libéralité de l'empereur, au lieu qu'auparavant ils s'en fournissoient eux-mêmes, et le payoient le prix du marché. *Tac. xv, 71.*

* Deux cent cinquante livres.

Il convoqua ensuite le sénat, comme s'il eût eu à lui faire part de quelque victoire remportée sur les ennemis de la république. Il commença par donner les ornemens du triomphe à Pétronius Turpilianus, personnage consulaire, à Coccéïus Nerva, préteur désigné, qui sans doute est le même Nerva que nous verrons régner après Domitien, et à Tigellin, préfet du prétoire. Ces deux derniers furent encore honorés chacun de deux statues, l'une dans la place publique, l'autre dans le palais impérial. Nymphidius, dont nous aurons lieu de parler dans la suite, et qui paroît avoir été alors donné pour collègue à Tigellin en la place de Fénius Rufus, reçut les ornemens du consulat.

Néron, après s'être félicité dans le sénat de la découverte de la conjuration, adressa une ordonnance au peuple sur le même sujet, et rendit publics les procès-verbaux des interrogatoires qu'avoient subis les accusés. C'étoit une précaution qu'il prenoit contre la malignité des bruits populaires qui lui imputoient d'avoir fait périr des innocens sous un faux prétexte. Mais le fait de la conjuration est indubitable. Il fut constaté dans le

temps même; et l'aveu de ceux qui revinrent d'exil après la mort de Néron en porte la certitude jusqu'au dernier degré d'évidence.

Pendant que tout le monde dans le sénat s'épuisoit en flatteries envers Néron, et que les plus affligés témoignoient le plus de joie, Junius Gallio, frère de Sénèque, et par cette raison tremblant pour lui-même, fut attaqué par Saliénus Clémens, qui le traitoit d'ennemi public et de parricide.

Mais les sénateurs se réunirent pour imposer silence à cet indigne persécuteur, qui vouloit abuser des maux publics pour satisfaire ses vengeances particulières, et rouvrir une plaie que la bonté et la clémence du prince, disoit-on, venoit de fermer pour toujours.

Le décret du sénat qui intervint sur la proposition de Néron ordonna des offrandes et des actions de grâces aux dieux, et surtout au soleil, qui avoit un ancien temple près du Cirque, où le crime devoit se commettre; en sorte qu'il paroissoit visiblement que c'étoit la protection de ce dieu qui avoit éclairé les secrets ténébreux de la conjuration. Il fut encore ordonné qu'au jour des jeux du Cirque consacré à Cérès, qui étoit le jour pris par les conjurés, on augmenteroit le nombre des courses de chariots; que le mois d'avril, où la conjuration avoit été découverte, seroit appelé *le mois de Néron;* que l'on bâtiroit un temple au Salut dans l'endroit où Scévinus avoit pris son poignard. Néron lui-même consacra ce poignard dans le Capitole avec cette inscription : *à Jupiter vengeur.* Anicius Cérialis, consul désigné, proposa de construire incessamment aux dépens du public un temple au dieu Néron. Ces deux derniers traits furent, après l'événement, regardés comme des présages de la ruine de Néron : le premier, parce que celui qui commença à ébranler la fortune de ce prince se nommoit Julius Vindex. Or *vindex* en latin signifie *vengeur.* L'avis de Cérialis fut interprété dans le même

sens, parce que l'usage étoit de ne décerner les honneurs divins aux empereurs qu'après leur mort.

§. II.

Néron devient plus cruel et plus débordé que jamais. Illusion d'un prétendu trésor dont Néron est la dupe. Néron monte sur le théâtre publiquement. Ses puérilités en ce genre. Ses rigueurs tyranniques par rapport aux spectateurs. Mort de Poppéa. Exil de Cassius. Mort de Silanus. Statue érigée à Silanus sous Trajan. Mort de Vétus, de sa belle-mère et de sa fille. Tempêtes et maladies épidémiques. Incendie de Lyon. Libéralités de Néron. Antistius Sosianus accuse Antéïus et Ostorius, qui sont forcés de se donner la mort. Réflexions sur tant de morts sanglantes. Autres victimes de la cruauté de Néron : Rufius Crispinus, père et fils; Mella, frère de Sénèque et père de Lucain ; Anicius Cérialis ; C. Pétronius, que plusieurs ont pris pour le trop fameux Pétrone. Mort de Numicius Thermus. Condamnation et mort de Soranus et de Thraséa. Deux apophthegmes de Thraséa. Constance de Paconius condamné à l'exil. Exil de Cornutus. Arrivée de Tiridate à Rome. Cérémonie de son couronnement par Néron. Fêtes magnifiques à cette occasion. Passion de Néron pour la magie, dont ses tentatives inutiles le désabusent. Projets de guerre qui passent par l'esprit de Néron. Il envoie Vespasien faire la guerre aux Juifs. Il va en Grèce pour gagner des couronnes théâtrales. Mort d'Antonia, fille de Claude. Néron épouse Statilia Messalina. Il parcourt tous les jeux de la Grèce, et en rapporte dix-huit cents couronnes. Sa basse jalousie portée jusqu'à la cruauté. Il déclare la Grèce libre, et la ravage par ses cruautés et ses rapines. Il ne visite ni Athènes ni Lacédémone. Sa colère contre Apollon. Embouchure de l'oracle de Delphes fermée.

Il entreprend de percer l'isthme du Péloponèse. Il abandonne l'entreprise, effrayé par les nouvelles qu'il reçoit de Rome. Cruautés exercées par Néron, ou sous ses ordres, pendant son séjour en Grèce. Mort de Corbulon et de plusieurs autres. Haine de Néron contre le sénat. Haine des Romains contre lui cachée sous des démonstrations d'attachement. Conjuration de Vinicius découverte. Entrées triomphantes de Néron à Naples, à Antium, à Albe et à Rome. Sa passion effrénée pour les spectacles s'augmente par les récompenses qu'il avoit acquises.

An. R. 816. De J. C. 65. La conjuration avoit aigri les soupçons ombrageux de Néron, et les flots de sang illustre versé à cette occasion avoient fortifié en lui l'habitude de la cruauté. Sa folle passion pour la musique et pour les courses de chariots s'accrut dans la même proportion. Voyant que rien ne lui résistoit, que tout ce qu'il faisoit étoit applaudi, que chaque nouveau crime qu'il commettoit, chaque nouvelle indignité dont il se souilloit lui attiroit de nouveaux éloges, il secoua toute pudeur, il se donna publiquement en spectacle, et la célébrité des jeux les plus solennels eut seule de quoi satisfaire son goût décidé pour l'infamie. Telle est l'idée que l'on doit se former d'avance de tout ce qui nous reste à raconter du règne de Néron jusqu'à la révolution qui en délivra le genre humain : cruautés d'une part, indécences excessives de l'autre. Les faits d'un genre différent seront en petit nombre, et porteront même toujours l'empreinte de quelque vice. Ainsi, dans l'aventure que je vais rapporter d'abord, on reconnoîtra sa légèreté inconsidérée et son avidité pour l'argent, qui le rendirent la dupe d'un visionnaire et la fable de l'univers.

Césellius Bassus, Carthaginois d'origine, et, selon Suétone, chevalier romain, sur un songe qu'il avoit eu, vient à Rome, et, ayant distribué de l'argent parmi les

officiers du prince pour obtenir une audience, il lui expose « qu'il a découvert dans un coin de sa terre une « caverne d'une profondeur immense, où étoit enfouie « une quantité prodigieuse d'or, non pas en monnoie, « mais en lingots : que ce trésor, caché depuis une « longue suite de siècles, avoit été réservé pour augmenter « la félicité de son règne ; et que l'on ne pouvoit pas « douter que ce ne fût Didon, fondatrice de Carthage, « qui eût enterré cet or, soit pour empêcher qu'un « peuple naissant n'abusât de ses grandes richesses, soit « de peur que le désir de s'en emparer n'engageât les rois « numides, qui d'ailleurs la haïssoient, à lui déclarer la « guerre. » Néron, sans s'instruire du caractère de celui qui lui parloit, sans examiner le fait, sans envoyer sur les lieux des hommes sûrs qui lui en rendissent un fidèle compte, reçoit avidement l'espérance d'une si riche proie, en grossit lui-même l'idée et le bruit par ses discours, et fait partir sous les ordres de Césellius une escadre de plusieurs galères avec une chiourme d'élite pour plus grande diligence.

Tac. Ann. XVI, 1. *Suet. Ner.* 31.

Cette nouvelle fit l'entretien de toute la ville. La crédulité du peuple s'en repaissoit ; les gens sages en parloient diversement ; les orateurs et les poëtes la prirent pour fondement de leurs flatteries. Ils disoient, dans leurs pièces d'éloquence et de poésie, « que [1] la terre ne « se contentoit plus de donner ses fruits, ni de produire « dans son sein des mines où le métal fût confondu avec « des matières étrangères ; mais qu'elle enrichissoit le « monde par une fécondité d'une espèce toute nouvelle, « et que les dieux donnoient au prince l'or tout préparé,

[1] Non tantùm solitas fruges, nec metallis confusum aurum gigni : sed novâ ubertate provenire terras, et obvias opes deferre deos : *quæque alia summâ facundiâ nec minore adulatione serviliter fingebant, securi de facilitate credentis. Gliscebat interim luxuria spe inani : consumebanturque veteres opes, quasi oblatis quas per multos annos prodigeret. Quin et indè jam largiebatur : et divitiarum exspectatio inter causas paupertatis publicæ erat.* Tac.

« tout épuré; » et autres traits pareils, où brilloient l'esprit, dit Tacite, et encore plus une servile adulation qui abusoit sans crainte et sans honte de la facilité qu'avoit Néron à se laisser duper.

Cependant, à l'appât de cette frivole espérance, la prodigalité croissoit, et Néron dissipoit ses richesses actuelles, comme assuré d'une nouvelle ressource qui suffiroit à la dépense de plusieurs années: il assignoit même des dons et des largesses sur ce trésor; en sorte que l'attente d'une opulence chimérique devenoit une des causes de la pauvreté de l'état.

Césellius, accompagné non-seulement de soldats, mais d'une multitude de paysans que l'on faisoit travailler par corvées, fouilla dans toute l'étendue de son champ et dans les campagnes voisines, sans rien trouver, et avoua enfin son illusion. Surpris et confus, parce que ses songes, disoit-il, ne l'avoient jamais trompé, pour se dérober à la honte d'une si folle entreprise et à la crainte d'en être puni, il se donna la mort lui-même. D'autres disoient qu'il avoit été arrêté et mis dans les chaînes, et qu'il racheta sa liberté par la perte de ses biens.

Tac. XVI, 4. Déjà approchoit le temps de célébrer pour la seconde fois les jeux institués cinq ans auparavant par Néron, et il se préparoit à monter enfin sur un théâtre public, au milieu de Rome, et à y faire les rôles de chanteur et de comédien. Le sénat, pour prévenir cette honte, vouloit lui décerner le prix du chant; et sentant même combien une telle couronne étoit indigne d'un empereur, il y joignoit le prix d'éloquence. Néron s'y opposa, disant « qu'il n'étoit point question de faveur ni « d'ordre du sénat; qu'il prétendoit entrer en lice à « armes égales avec ses concurrens, et ne devoir la cou- » ronne qu'à l'équité et à la religion de ses juges. »

Il commença par déclamer sur la scène une pièce de vers de sa composition. Après quoi la populace deman-

dant avec de grandes instances [1] qu'il rendît publics tous ses talens (ce furent les termes dont on se servit), il se disposa à chanter et à jouer du luth. Après avoir donné son nom pour être inscrit sur le rôle avec celui des autres musiciens, il parut à son rang sur le théâtre, obéissant à toutes les lois des combats de musique avec autant de scrupule qu'il violoit avec audace toutes celles de la justice et de l'humanité. Il s'assujettit à ne point s'asseoir, quelque las qu'il fût; à se servir, pour essuyer la sueur, non d'un mouchoir, mais de la manche de son habit, ou d'un pan de sa robe; à s'abstenir de cracher et de se moucher. Enfin, fléchissant le genou et faisant un geste de respect et de vénération pour l'assemblée, il attendoit les suffrages des juges avec une crainte et une inquiétude que Tacite prend pour une une pure comédie, mais que Suétone nous donne lieu de regarder presque comme sincères: car Néron traitoit ces bagatelles très-sérieusement. Il épioit ses concurrens comme s'ils eussent été ses égaux: il leur tendoit des piéges, il les décrioit secrètement; s'il les rencontroit hors du combat, il leur disoit des injures, ou, au contraire, il tâchoit de gagner ceux qui excelloient dans leur art, et de les engager par largesses à se laisser vaincre. Il disoit aux juges, avant qu'ils allassent aux voix: « J'ai fait tout ce que je devois faire; mais l'événe- « ment est dans la main de la fortune. Des hommes « sages et éclairés, comme vous, messieurs, doivent « mettre à l'écart tout ce qui est caprice du sort. » S'ils l'exhortoient à avoir bon courage, il se retiroit plus content. Ceux qui, rougissant pour lui, gardoient le silence, lui devenoient suspects de prévention et de malignité. Il se considéroit comme tellement soumis à toutes les lois du théâtre, qu'un jour, dans une tragédie où il jouoit un personnage, son bâton ou son sceptre lui étant échappé de la main, il le ramassa prompte-

Suet. Ner. 21.

Tac.

Suet. Ner. 23 et 24.

[1] *Ut omnia studia sua publicaret.* Tac.

ment, craignant d'avoir été aperçu, et d'être pour cette faute rejeté du concours ; et il ne se rassura que par les protestations que lui fit avec serment l'acteur qui l'accompagnoit, que les acclamations et les applaudissemens avoient empêché qu'aucun ne vît ce qui lui étoit arrivé. C'est ainsi que Suétone décrit la conduite de Néron dans tous les jeux où il disputa le prix.

Tac. XVI, 4. Ce spectacle étoit tout nouveau pour Rome dans l'occasion dont parle Tacite ; et il observe que [1] le peuple de la ville même, accoutumé à s'intéresser pour les histrions, applaudissoit à l'empereur avec des gestes concertés et des modulations composées selon les règles de la musique. Ils paroissoient joyeux, et peut-être l'étoient-ils par insensibilité pour le déshonneur public. Mais les spectateurs venus de différentes villes d'Italie, où se conservoient encore les sentimens de décence et de sévérité antique, et ceux que des députations ou leurs affaires particulières avoient amenés des provinces éloignées, où l'on ne connoissoit point la licence introduite dans Rome, ne pouvoient supporter l'indigne bassesse de ce qu'ils voyoient. Il falloit pourtant qu'ils battissent des mains comme les autres; mais ils le faisoient si maladroitement, qu'ils troubloient ceux qui suivoient la mesure, et souvent s'attiroient des coups de la part des soldats, qui, disposés d'espace en espace, avoient ordre d'entretenir la continuité des applaudissemens, sans souffrir aucun intervalle d'un silence froid ou d'un cri foible et inégal.

[1] *Et plebs quidem urbis, histrionum quoque gestus juvare solita, personabat certis modis plausuque composito. Crederes lætari: ac fortassè lætabantur, per incuriam publici flagitii. Sed qui remotis è municipiis, severâque adhuc et antiqui moris retinente Italiâ, quique per longinquas provincias lasciviæ inexperti officio legationum aut privatâ utilitate advenerant, neque adspectum illum tolerare, neque labori inhonesto sufficere: quùm manibus nesciis fatiscerent, turbarent gnaros, ac sæpè à militibus verberarentur, qui per cuneos stabant, ne quod temporis momentum impari clamore, aut silentio segni præteriret.* Tac.

La foule fut si grande, qu'il y eut des chevaliers romains écrasés dans des passages étroits. Bien des personnes, se gênant pour demeurer en place pendant vingt-quatre heures de suite, en éprouvèrent des accidens fâcheux, et gagnèrent des maladies : car Néron, si docile aux lois du spectacle, étoit tyran par rapport aux spectateurs. Il n'étoit permis, ni de s'absenter, ni de sortir pour quelque raison que ce pût être. Des inspecteurs publics, et un plus grand nombre encore d'espions secrets, observoient les visages, la contenance, l'air triste ou gai des assistans, et ils en tenoient registre. Sur leur délation les gens du peuple furent punis de mort, d'illustres personnages ressentirent tôt ou tard les effets de la haine du prince. On rapporte que Vespasien, alors ancien consulaire, s'étant assoupi, fut réprimandé durement par un affranchi de Néron, nommé Phébus, et n'évita une perte certaine que par ses humbles prières et par celles des plus gens de bien, qui se réunirent à lui pour engager l'affranchi à ne le pas déceler. Suétone rapporte que dans des occasions pareilles* il y eut des spectateurs qui, ne pouvant plus soutenir l'ennui et la fatigue, se firent emporter comme morts, et que des femmes accouchèrent au spectacle. *Suet. Ner. 23.*

Il n'est pas besoin de dire que Néron obtint les prix qu'il disputa. Après les jeux, Poppéa, qui étoit grosse, mourut d'un coup de pied que son mari lui donna dans un emportement de colère. Quelques écrivains prétendoient qu'il l'avoit empoisonnée; mais Tacite juge que la haine seule leur a dicté cette accusation contre Néron, qui constamment aimoit sa femme et désiroit d'avoir des héritiers. Le corps de Poppéa ne fut point brûlé selon la pratique des Romains. Néron le fit embaumer à la manière des Orientaux, et porter dans le tombeau des Jules. Du reste, le cérémonial fut suivi obsèques célébrées par tous les ordres de l'état, éloge *Tac. XVI, 6.*

funèbre que l'empereur prononça lui-même, louant [1] en elle la beauté, l'honneur d'avoir été la mère d'un enfant mis au nombre des dieux, et les autres dons de la fortune qui lui tenoient lieu de vertus. Néron, toujours
Plin. xii, 18. prodigue, consuma dans la pompe de ces funérailles plus de parfums que l'Arabie n'en produit en une année.

Le moindre des vices de Poppéa avoit été le luxe et la mollesse, qu'elle porta cependant si loin, que les mules de ses voitures avoient des sangles dorées, et qu'on tiroit tous les jours le lait de cinq cents ânesses pour lui en faire un bain qui entretînt la fraîcheur et la blancheur de sa peau. On ajoute que, n'ayant pas été contente un jour de l'état où elle se voyoit dans le miroir, elle souhaita de mourir avant que la vieillesse lui fît perdre ses grâces. Son vœu fut accompli plus exactement sans doute qu'elle ne l'eût voulu.

On affectoit dans le public beaucoup de douleur de la mort de Poppéa : au fond, on étoit charmé de voir l'état délivré d'une femme impudique et cruelle. Néron, comme s'il se fût proposé de fournir un juste sujet aux larmes des Romains, annonça dans ce temps-là même à C. Cassius, ce jurisconsulte si docte et si vertueux, un désastre prochain en lui faisant défense d'assister aux funérailles de l'impératrice. L. Silanus, son élève, et neveu [a] de sa femme, lui fut associé dans sa disgrâce, et peut-être en étoit-il la première cause; car c'est ce même Silanus sur qui bien des gens, comme il a été remarqué dans le récit de la conjuration, avoient les yeux, le regardant comme digne de l'empire. Néron en étoit instruit; et ce motif lui suffit pour perdre deux

[1] *Laudavitque ipse apud Rostra formam ejus, et quòd divinæ infantis parens fuisset, aliaque fortunæ munera pro virtutibus.* Tac.

[a] Je me suis conformé à l'usage établi parmi nous dans les familles, en appelant ailleurs Cassius oncle de Silanus.

illustres sénateurs, qui n'avoient d'autre crime si ce n'est que l'un possédoit de grandes richesses héréditaires et se faisoit beaucoup estimer par la gravité de ses mœurs; l'autre, encore jeune, joignoit à une haute naissance une conduite vertueuse et modeste.

L'empereur envoya donc au sénat un mémoire contre Cassius et Silanus, reprochant à Cassius d'avoir gardé avec respect et vénération, parmi les images de ses ancêtres, celle de C. Cassius, meurtrier de César, décorée d'une [a] inscription séditieuse. « Ce sont là, ajoutoit le « mémoire, des semences de guerre civile, et un com- « mencement de révolte contre la maison des Césars. « Et en même temps qu'il renouvelle le souvenir tou- « jours dangereux d'un nom ennemi, il s'associe d'une « autre part L. Silanus, jeune homme d'une naissance « illustre, mais d'un caractère hautain et turbulent, « qui déjà tranche de l'empereur; et, à l'imitation de « son oncle Torquatus, donne à ses affranchis des titres « d'emplois semblables à ceux des officiers de la maison « impériale. »

Le reproche qui regardoit Silanus étoit aussi faux que frivole: car ce jeune sénateur, averti par le malheur de Torquatus, vivoit dans une grande circonspection, et se donnoit de garde surtout de ce qui avoit servi de prétexte à la ruine de son oncle. Cependant le procès fut instruit en règle; et, à la honte de la philosophie, parut parmi les témoins Héliodore, philosophe stoïcien, maître de Silanus, qui fut assez scélérat pour déposer contre son disciple innocent. D'autres délateurs l'accusèrent d'inceste avec sa tante Lépida, femme de Cassius, et de sacrifices occultes et magiques. On lui donna pour

Juven. sat. l. v, 33, et ibid vet. schol.

Tac.

[a] Tacite rapporte cette inscription: DUCI PARTIUM: *Au chef des partis*. Mais *chef de parti* dans notre langue est une qualification odieuse, au lieu que *dux partium* en latin porte une idée honorable: sans quoi Néron n'en auroit pas fait un crime au jurisconsulte Cassius. J'aurois pu traduire *au défenseur de la liberté*; mais cette version, en rendant l'idée accessoire, se seroit trop éloignée de la lettre.

complices Vulgatius Tertullinus et Cornélius Marcellus, sénateurs, et Calpurnius Fabatus, chevalier romain, dont Pline le jeune épousa dans la suite la petite-fille.

Ces trois derniers accusés évitèrent la condamnation du sénat par un appel à l'empereur; et Néron, occupé de crimes de plus grande importance, oublia des noms qui le touchoient peu. Cassius et Silanus furent condamnés par le sénat à l'exil : le jugement de Lépida fut renvoyé à l'empereur, et il n'est point dit ce qu'elle devint. Cassius fut transporté dans l'île de Sardaigne, qu'un air malsain faisoit souvent assigner par préférence pour séjour aux exilés, et on se reposa de sa mort prochaine sur son âge avancé. Il survécut cependant à Néron, et fut rappelé dans la suite par Vespasien, ou plutôt par Galba.

Pompon. de orig. jur.

Tac.

Pour ce qui est de Silanus, sous prétexte de l'envoyer dans l'île de Naxe, on le mena à Ostie; et ensuite on lui donna pour prison la ville de Bari. Là il supportoit avec courage l'indignité de son sort, lorsque arriva un centurion chargé de le tuer. Comme cet officier lui conseilloit de se faire ouvrir les veines, Silanus répondit qu'il étoit bien résolu de mourir, mais qu'il ne prétendoit pas lui laisser l'honneur de paroître rendre service à celui qu'il venoit assassiner. Quoiqu'il fût sans armes, le centurion, le voyant plein de vigueur, et plutôt irrité que tremblant, craignit de l'attaquer, et ordonna à ses soldats de se jeter sur lui. Silanus se mit sur la défensive, et autant qu'il pouvoit, n'ayant d'autres armes que ses mains et ses bras, il paroit les coups et en donnoit, jusqu'à ce qu'il tomba mort de blessures reçues par-devant comme dans un combat.

Plin. ep. 1, 17.

Lipse conjecture avec beaucoup de vraisemblance que ce dernier des Silanus est celui à qui Titinius Capito, ami fidèle, fit ériger long-temps après une statue dans la place publique, avec la permission de Trajan.

Pline le jeune, de qui nous tenons ce fait, l'accompagne de réflexions qui méritent d'être insérées ici. « C'est, [1] dit-il, une belle action, et bien digne de « louange, que de se servir de sa faveur auprès du « prince pour honorer la mémoire de ses amis, et « d'employer son crédit à augmenter l'éclat du nom des « autres, et non le sien. Telle est la maxime constante « de Capiton. Il se fait un devoir et une loi de respec- « ter les hommes illustres, et il n'est pas croyable avec « quelle vénération, avec quelle ardeur de zèle il ho- « nore chez lui, puisqu'il ne le peut ailleurs, les images « des Brutus, des Cassius, des Catons. Il célèbre aussi, « par de très-beaux vers, la gloire des grands person- « nages qui ont brillé dans tous les temps. Celui qui « chérit si cordialement la vertu dans les autres, assu- « rément la possède lui-même en un haut degré. Si- « lanus a reçu un honneur qui lui étoit dû, et Capiton « s'est immortalisé avec lui : car il n'est pas plus glorieux « d'avoir sa statue dans la place publique du peuple « romain, que d'y en dresser une à son ami. »

Le carnage de toute une illustre maison suit, dans Tacite, la mort de Silanus. L. Antistius Vétus, Sextia, sa belle-mère, et Antistia, [a] sa fille, moururent tous à la fois pour satisfaire l'injuste haine du prince, à qui leur vie sembloit reprocher le meurtre de Rubellius Plautus, gendre de Vétus. Les accusateurs furent deux scélérats, dont l'un, affranchi de Vétus, ayant volé son *Tac. Ann. XVI, 10.*

[1] *Pulchrum et magnâ laude dignum, amicitiâ principis in hoc uti, quantùmque gratiâ valeas, aliorum honoribus experiri. Est omninò Capitoni in usu claros viros colere. Mirum est quâ religione, quo studio imagines Brutorum, Cassiorum, Catonum, domi, ubi potest, habeat. Idem clarissimi cujusque vitam egregiis carminibus exornat. Scias ipsum plurimis virtutibus abundare; qui alienas sic amat. Redditus est L. Silano debitus honor, cujus immortalitati Capito prospexit pariter et suæ. Neque enim magis decorum et insigne est statuam in foro populi romani habere, quàm ponere.* Plin.

[a] Ici on lit dans le texte de Tacite *Pollutia*. Mais au livre XIV, n. 22, cette dame est appelée *Antistia*, et c'est le nom qu'elle devoit porter, puisque son père se nommoit *Antistius*.

patron, chercha, en l'accusant, à se garantir du supplice. L'autre étoit un certain Claudius Démianus, que Vétus, étant proconsul d'Asie, avoit fait mettre en prison pour ses crimes, et que Néron délivra de ses chaînes en récompense de l'accusation qu'il intentoit contre son juge.

L'accusé étoit très-odieux à Néron, qui peut-être n'ignoroit pas l'avis secret qu'avoit donné Vétus à son gendre de se mettre en défense, et de disputer sa vie jusqu'à exciter, s'il le pouvoit, une guerre civile. L'accusation fut donc reçue, et Vétus, voyant qu'on le mettoit de niveau avec son affranchi, se retira dans des terres qu'il avoit près de Formies, où bientôt il fut assiégé par des soldats répandus secrètement tout autour de sa maison. Avec [1] lui étoit sa fille, en qui le danger présent aigrissoit encore la douleur amère, dont elle portoit continuellement le trait dans le cœur depuis le moment où son mari Plautus avoit été égorgé sous ses yeux. Après l'avoir embrassé tout sanglant, elle gardoit les linges et les habits teints de son sang, toujours en proie aux larmes, et ne prenant qu'autant de nourriture qu'il en falloit pour s'empêcher de mourir. Alors, sur les exhortations de son père, elle alla à Naples, où étoit Néron; et comme elle ne pouvoit obtenir audience, elle l'attendoit au passage lorsqu'il sortoit en public, et le pressoit d'écouter un innocent dans ses défenses, et de ne point livrer à un malheureux affranchi un homme qui avoit eu l'honneur d'être son collègue dans le consulat. Elle lui répéta plusieurs fois une demande si juste, tantôt d'un ton humble et soumis, tantôt avec une audace qui sembloit au-dessus de son sexe. Néron demeura inexorable : ni les prières ne le fléchi-

[1] *Aderat filia super ingruens periculum longo dolore atrox, ex quo percussores Plauti mariti sui viderat : cruentamque cervicem ejus amplexa, servabat sanguinem, et vestes respersas, vidua implexa luctu continuo, nec ullis alimentis, nisi quæ mortem arcerent.* Tac.

rent, ni la crainte de se rendre odieux ne l'ébranla. Antistia retourna donc à son père avec la triste nouvelle qu'il n'y avoit rien à espérer, et qu'il falloit subir la loi de la nécessité. En même temps Vétus apprit qu'on instruisoit son procès dans le sénat, et qu'il ne devoit s'attendre qu'à une rigoureuse condamnation. Il se trouva des gens prudens qui lui conseillèrent de faire un testament par lequel il laissât à Néron une grande partie de ses biens, pour conserver le reste à ses petits-fils. Mais il refusa de déshonorer par une lâcheté servile les derniers momens d'une vie où avoient toujours brillé des traits de liberté. Il distribua à ses esclaves ce qu'il avoit d'argent comptant, et leur permit de partager entre eux et d'emporter les meubles de sa maison, ne réservant que trois lits, pour lui, pour sa belle-mère, et pour sa fille.

Ils se préparèrent donc à mourir ensemble, et se firent ouvrir les veines dans la même chambre : après quoi on les porta en diligence au bain, où ils entrèrent avec les précautions convenables pour la modestie ; et là, se [1] regardant mutuellement avec une douleur tendre, chacun d'eux appeloit et hâtoit par ses vœux la fin d'une vie qu'ils sentoient défaillir, afin d'avoir la consolation de laisser encore vivantes, quoique pour un espace de quelques momens, des personnes si chères. La mort suivit entre eux l'ordre de l'âge : Sextia mourut la première, ensuite Vétus, et enfin sa fille. On ne laissa pas de poursuivre contre eux l'accusation dans le sénat, et il intervint un jugement par lequel ils furent condamnés au dernier supplice. Néron y fit opposition, leur laissant la liberté d'une mort volontaire. C'est ainsi qu'il joignoit l'insulte à la cruauté.

P. Gallus, chevalier romain, qui avoit été ami in-

[1] *Pater filiam, avia neptem, illa utrosque intuens, et certatim precanteslabentianimæcelerem exitum, ut relinquerent suos superstites et morituros.* Tac.



time de Fénius Rufus, et lié jusqu'à un ce 'ain point avec Vétus, fut envoyé en exil. Ces deux accusateurs de Vétus, pour prix de leurs services, reçurent une place de distinction au théâtre. On avoit déjà donné au mois d'avril le nom de Néron : il fut dit que les deux mois suivans porteroient les noms, l'un de Claude, l'autre de Germanicus. Cornélius Orfitus, qui avoit ouvert cet avis, insista particulièrement sur la nécessité d'abolir le nom de *juin*, nom devenu exécrable par les crimes des deux *Junius* (Torquatus et Silanus) qui venoient récemment d'être punis de mort.

Une [1] année déjà funeste par tant de cruautés, le devint encore par la colère des dieux, dit Tacite, qui envoyèrent des tempêtes et des maladies épidémiques. La Campanie fut ravagée par un ouragan qui renversa les maisons, déracina les arbres, arracha les blés, et fit sentir sa violence jusque dans le voisinage de Rome. La peste désoloit la ville, sans que l'on pût découvrir quelle cause avoit amené ce fléau. Les effets en furent terribles. Les maisons étoient remplies de corps morts, et les chemins de convois. Ni âge, ni sexe, n'étoit épargné. Les esclaves et les citoyens du bas peuple périssoient en très-peu de temps au milieu des cris et des pleurs de leurs femmes et de leurs enfans, qui souvent, par les soins qu'ils avoient des malades, gagnoient leur maladie, et étoient brûlés sur un même bûcher. Quoiqu'il mourût un grand nombre de sénateurs et de chevaliers, on les plaignoit moins : on les trouvoit même heureux de ce qu'en payant le tribut à la nature ils prévenoient la cruauté du prince.

Cette même année on fit des levées de soldats dans la Gaule narbonnoise, dans l'Asie, et dans l'Afrique, pour recruter les légions d'Illyrie, dont on congédioit ceux que l'âge et les maladies mettoient hors d'état de servir.

[1] *Tot facinoribus fœdum annum etiam dii tempestatibus et morbis insignivêre.* Tac.

Parmi tant de crimes de Néron, nous avons pourtant une bonne action de lui à citer. La ville de Lyon, qui étoit devenue une des plus florissantes colonies romaines, quoique sa fondation n'eût guère que cent ans de date, avoit été quelque temps auparavant consumée presque tout entière en une seule nuit par un horrible incendie. Néron fit aux habitans de cette ville infortunée, pour les aider à réparer leurs pertes, une gratification de quatre millions de sesterces (cinq cent mille livres). Les Lyonnois méritoient d'autant mieux cette libéralité, qu'ils avoient offert une pareille somme pour le service de la république dans un besoin pressant, qui n'est pas autrement caractérisé par Tacite. *Sen. ep. 91. Tac. xvi, 13.*

L'année suivante eut pour consuls C. Suétonius, vraisemblablement fils de Suétonius Paulinus, dont nous avons rapporté les exploits dans la Grande-Bretagne; et Télésinus, que Philostrate met au nombre des disciples d'Apollonius de Tyanes. *Phil. Apollon. l. iv, c. 40.*

C. SUÉTONIUS PAULINUS.
C. TÉLÉSINUS. *An. R. 817. De J. C. 66.*

Sous ces consuls un exilé se fit un mérite auprès de Néron en lui donnant moyen de perdre deux hommes qui lui étoient à charge. Antistius Sosianus avoit été banni, comme je l'ai rapporté, pour des vers satiriques et diffamatoires qu'il avoit faits contre l'empereur. Lorsqu'il vit combien les délateurs étoient en crédit, et avec quelle facilité Néron se portoit à verser le sang, comme il étoit d'un caractère intrigant et inquiet, il s'insinua dans la confidence d'un certain Pamménès, son compagnon de fortune, et confiné dans la même île que lui, astrologue renommé, à qui son art donnoit des liaisons secrètes avec des personnes distinguées. Pamménès recevoit bien des lettres, bien des messages qui donnoient des soupçons à Sosianus; et ce traître ne fut pas longtemps sans découvrir que P. Anteïus faisoit à l'astro- *Tac. xvi, 14.*

logue une pension annuelle. Anteïus, autrefois protégé par Agrippine, étoit dès-là odieux à Néron, et d'ailleurs il possédoit de grandes richesses, puissante amorce pour l'avidité du prince. Sosianus, instruit de tout cela, intercepta des lettres d'Anteïus, et il déroba à Pamménès des papiers qui concernoient le même Anteïus et Ostorius Scapula, et qui contenoient l'exposition de leur thême natal, et des prédictions de ce qui devoit leur arriver à l'un et à l'autre. Ostorius étoit en droit d'attendre quelque reconnoissance de la part de Sosianus, à qui, dans son affaire, il avoit gardé le secret. Mais un pareil motif a peu de pouvoir sur une âme de la trempe de celle de Sosianus, qui, armé des pièces dont je viens de faire mention, écrit en cour, et demande la permission de venir à Rome pour révéler des mystères qui intéressoient la sûreté et la vie de l'empereur. Aussitôt on lui envoie des vaisseaux légers qui l'amènent en diligence.

Dès que l'on sut dans le public de quoi il s'agissoit, Anteïus et Ostorius furent regardés comme deux hommes perdus sans ressource, et déjà condamnés plutôt que simplement accusés; en sorte que personne ne vouloit signer comme témoin le testament d'Anteïus, si Tigellin n'eût levé la difficulté, mais en avertissant le testateur de ne point traîner. L'avis fut suivi. Anteïus mit ordre promptement à ses affaires, prit ensuite du poison, et, impatient de ce que la mort ne venoit pas assez tôt, il se fit ouvrir les veines. Il savoit que Néron, en pareil cas, ne souffroit point de délai, et que, si ceux dont il avoit ordonné la mort ne s'exécutoient pas au plus tôt eux-mêmes, il leur envoyoit ses chirurgiens *pour les traiter :* c'étoit son terme.

Suet. Ner. 37.

Tac. Ostorius étoit actuellement sur les confins de la Ligurie, et l'on se hâta d'y envoyer un centurion avec des soldats pour le tuer. Néron le craignoit, comme un homme de guerre qui s'étoit acquis une grande réputation dans le métier des armes, et qui même avoit mé-

rité sous son père, commandant de l'armée romaine dans la Grande-Bretagne, l'honneur d'une couronne civique. D'ailleurs il étoit grand et robuste de sa personne; en sorte que Néron, que ses crimes et la conjuration récemment découverte rendoient timide, appréhendoit qu'il ne tentât quelque mouvement. Si Ostorius en avoit la volonté, il n'en eut pas le temps. Il fut surpris par le centurion, qui, ayant posté des gardes à toutes les avenues de sa maison, vint lui notifier les ordres de l'empereur. Ostorius tourna contre lui-même la bravoure qu'il avoit tant de fois signalée contre l'ennemi; et comme il sortoit peu de sang par les ouvertures faites à ses veines, il ordonna à un esclave de lui tenir ferme un poignard à la hauteur de la gorge, et, prenant la main de cet esclave, il se perça et s'enferra lui-même.

Tant de morts sanglantes, et dont les circonstances sont à peu près semblables, forment un fonds d'histoire bien triste et bien fatigant. Je ne dirai pourtant pas avec Tacite que la [1] bassesse servile de ceux qui se laissoient si lâchement égorger doit mettre le comble à l'ennui du lecteur. Nous avons d'autres principes qui, sans excuser l'horrible cruauté de Néron, rendroient digne d'éloges la patience des victimes, si elle avoit eu pour motif la soumission aux ordres de la Providence. Une telle perfection ne se trouve point chez les païens, ils n'en avoient pas même l'idée : tous portoient dans le cœur le désir de la révolte, si elle eût été possible. Néron fit si bien, qu'enfin il y amena les choses. Mais auparavant il abattit encore bien des têtes illustres.

Dans l'espace de peu de jours quatre personnages de nom perdirent la vie coup sur coup : Rufius Crispinus, Annéus Mella, Anicius Cérialis, et C. Pétronius. Crispinus avoit été, comme je l'ai dit, mari de Poppéa, et préfet du prétoire sous Claude. Relégué en Sardaigne sous le prétexte d'avoir eu part à la conjuration, il y

[1] *Patientia servilis ... tam segniter pereuntes.*

Suet. Ner. 35. reçut l'arrêt de sa mort, et se tua lui-même. On peut croire que c'est alors que Néron fit noyer le fils de Crispinus et de Poppéa, jeune enfant, qui lui étoit devenu suspect, parce qu'il jouoit volontiers avec ses camarades à faire des capitaines et des généraux d'armée.

Tac. Annéus Mella étoit frère de Sénèque, et il n'avoit point voulu demander les charges, par un raffinement d'ambition, pour devenir égal en crédit et en considération aux consulaires sans sortir du rang de simple chevalier romain. De plus, il regàrdoit les emplois de finances, dont la dignité de sénateur l'auroit exclu, comme une voie plus propre à amasser des richesses. Lucain, son fils, augmenta beaucoup la splendeur de son nom, et fut l'occasion de sa mort. Car ce père avide ne voulant rien laisser perdre de la succession de son fils; et faisant des recherches exactes de tout ce qui pouvoit lui être dû, s'attira un accusateur qui avoit été ami intime de Lucain, et peut être son débiteur. Il se nommoit Fabius Romanus; et, se voyant pressé par Mella, il le déféra comme complice de la conjuration, et il allégua en preuve de prétendues lettres de Lucain, dont il avoit imité l'écriture. Néron, qui convoitoit les grandes richesses de Mella, lui envoya ces lettres. Mella comprit ce que signifioit ce message du prince, et il se fit ouvrir les veines, après avoir dressé un codicile, par lequel, dans la vue de conserver ses biens à ses héritiers, il laissoit des sommes considérables à Tigellin et à son gendre Cossutianus Capito.

On fit un horrible usage de ce codicile. On y ajouta deux lignes, dans lesquelles le testateur étoit supposé se plaindre de son sort, disant qu'il mouroit innocent, pendant que Rufius Crispinus et Anicius Cérialis vivoient, quoique ennemis du prince. Ce trait de malignité ne pouvoit pas nuire à Crispinus, qui étoit mort; mais ils devint funeste à Cérialis, qui fut obligé de se tuer lui-même. On eut moins de pitié de son malheur,

dit Tacite, parce qu'on se souvenoit qu'il avoit révélé à Caligula la conjuration de Lépidus.

C. Pétronius fut un homme singulier dans sa vie et dans sa mort. Epicurien décidé, mais avec esprit et délicatesse, il sut donner au vice le coloris le plus séduisant et le plus capable de plaire à ceux qui se piquent de goût sans se piquer de respect pour la vertu. Il [1] destinoit le jour au sommeil, la nuit aux occupations de la vie et aux plaisirs. Les autres s'avanceut par le travail et l'activité; lui, il se fit un nom par la mollesse. Ce n'étoit point un dissipateur frénétique; il évitoit la grossière débauche: l'élégance régnoit dans son luxe; et l'air de nonchalance que portoient et ses actions et ses discours y répandoit les grâces d'une apparente simplicité. Il fit néanmoins preuve de vigueur et de capacité pour les affaires dans le gouvernement de Bithynie et dans l'administration du consulat. Revenu ensuite au plaisir, ou par inclination, ou par politique, il fut de toutes les parties de Néron, qui le prit pour son maître dans l'art d'un luxe délicat, ne trouvant rien d'agréable ni d'élégant que ce qui avoit plu au goût exquis de Pétronius. Tigellin en fut jaloux, et craignit un rival qui l'effaçoit dans la science des voluptés. Il mit donc en jeu la passion favorite du prince, c'est-à-dire la cruauté; et il rendit Pétronius suspect à Néron, comme ayant été ami de Scévinus. Un esclave fut gagné pour entamer la délation: nulle liberté à l'accusé de se défendre, ses

[1] *Illi dies per somnum, nox officiis et oblectamentis vitæ transigebatur: utque alios industria, ita hunc ignavia ad famam protulerat; habebaturque non ganeo et profligator, ut plerique sua haurientium: sed erudito luxu. Ac dicta factaque ejus quantò solutiora, et quamdam sui negligentiam præferentia, tantò gratiùs in speciem simplicitatis accipiebantur. Proconsul tamen Bithyniæ, mox consul, vigentem se ac parem negotiis ostendit: mox revolutus ad vitia, seu vitiorum ostentationem, inter paucos familiarium Neroni assumptus est, elegantiæ arbiter, dùm nihil amœnum ac molle affluentiâ putat, nisi quod ei Petronius approbavisset. Undè invidia Tigellini, quasi adversùs æmulum, et scientiâ voluptatum potiorem.* Tac.

gens pour la plupart arrêtés et mis en prison. Pétronius, gardé lui-même à vue, ne put supporter l'incertitude entre la crainte et l'espérance, et il résolut d'y mettre fin par la mort. Mais la manière dont il exécuta ce dessein est, je pense, unique. Il ne brusqua rien : il s'y prit à diverses fois et par intervalles, se faisant ouvrir les veines, et après quelque temps arrêter le sang ; recommençant ensuite la même opération avec autant de tranquillité que s'il se fût agi d'une saignée de précaution. Pendant ce temps il s'entretenoit avec ses amis, non pas de choses sérieuses, ni de maximes philosophiques : on lui récitoit de jolis vers, des pièces badines, propres à l'amuser. Il donna de l'argent à quelques-uns de ses esclaves, il en fit châtier d'autres ; il se promena, il se mit au lit pour dormir : en sorte que sa mort, quoique violente, eut toutes les apparences d'une mort naturelle. Dans son testament il n'imita point la bassesse de ceux qui dans le même cas que lui flattoient Néron, Tigellin et tous les importans de cour, par des éloges, par des legs faits en leur faveur. Tout au contraire, il composa une satire où étoient dépeintes les débauches du prince et de ses courtisans sous des noms empruntés, et il l'envoya cachetée à Néron, en prenant la précaution de rompre l'anneau qui lui avoit servi de cachet, de peur qu'on n'en abusât pour tendre des piéges à quelque innocent.

Plusieurs ont cru que cet écrit est celui dont il nous reste des fragmens sous ce titre : *T. Petronii Arbitri Satyricôn*. La chose n'est pas sans difficulté, et ne vaut pas la peine d'être examinée. Peu importe de savoir de quelle main est sorti un ouvrage obscène qui ne peut inspirer d'autre sentiment à un chrétien que le regret de ce qu'il n'est pas perdu tout entier. Laissons admirer cet ouvrage à Saint-Evremond, qui se déclare en même temps le panégyriste de la vie et de la mort de C. Pétronius, qu'il en regarde comme l'auteur. Pour

nous, il ne nous est permis que d'envelopper le tout dans une condamnation générale. L'ouvrage est pernicieux pour les mœurs : la vie de Pétronius doit faire horreur même à un honnête païen, et sa mort ne peut mériter les louanges que de ceux qui se confondent avec les bêtes, et dont l'espérance est dans l'anéantissement.

L'écrit de Pétronius causa la disgrâce d'une dame qui avoit été fort liée avec lui. Silia, femme d'un sénateur, et associée aux débauches de Néron, fut soupçonnée d'avoir révélé à Pétronius bien des détails énoncés dans sa satire, et on l'envoya en exil.

Numicius Thermus, ancien préteur, dont un affranchi avoit osé attaquer Tigellin par des accusations qui ne sont pas autrement expliquées, fut livré à la vengeance de ce favori. L'affranchi paya sa hardiesse par les supplices de la question, et son patron innocent par la mort.

Tacite, ayant ensuite à raconter la condamnation et la mort de Baréa Soranus et de Pétus Thraséa,[1] ne fait point difficulté de dire que Néron, en leur ôtant la vie, voulut exterminer la vertu même. Il les haïssoit depuis long-temps, quoiqu'il ne pût s'empêcher de les estimer. C'est ce qu'il avoit témoigné peu auparavant à l'égard de Thraséa en particulier. Car, l'entendant accuser d'injustice par un plaideur à qui il avoit fait perdre son procès, « Je voudrois (dit l'empereur) que Thraséa me « fût autant affectionné qu'il est un excellent juge. » *Tac. Ann. XVI, 21.* *Plut. Polit.*

Néron se persuadoit donc qu'il étoit haï de Thraséa, parce qu'il sentoit qu'un homme de bien ne pouvoit pas l'aimer ; et il avoit contre lui plusieurs griefs, qui tous font honneur à celui dont ils causèrent la perte. Thraséa étoit sorti du sénat après la lecture de la lettre apologétique de Néron contre la mémoire d'Agrippine. Aux *Tac.*

[1] *Trucidatis tot insignibus viris, ad extremum Nero virtutem ipsam exscindere concupivit, interfectis Bareâ Sorano et Traseâ Pæto.* Tac.

jeux juvénaux, il s'étoit montré un froid approbateur; ce qui avoit d'autant plus offensé Néron, que le même Thraséa, dans des jeux qui se célébroient à Padoue sa patrie, et que l'on disoit établis par Anténor, fondateur de cette ville, avoit paru sur le théâtre comme acteur dans une tragédie. De plus, lorsque Antistius Sosianus étoit accusé pour des vers satiriques contre l'empereur, Thraséa s'étoit opposé à l'avis de la mort, et avoit ouvert un sentiment plus doux, qui prévalut. Enfin le jour que l'on décernoit les honneurs divins à Poppéa, il s'étoit absenté du sénat, et il n'assista pas même à la pompe funèbre.

Tous ces sujets de plaintes étoient très-présens à l'esprit de Néron; et quand même il eût été capable de les oublier, Cossutianus Capito lui en auroit rafraîchi le souvenir, ennemi déclaré de la vertu, et d'ailleurs animé par un motif de vengeance, et ne pouvant pardonner à Thraséa d'avoir appuyé contre lui les deputés des Ciliciens, qui l'avoient fait condamner comme concussionnaire. Ce calomniateur ajoutoit encore de nouveaux chefs d'accusation, tous fondés sur le parti qu'avoit pris Thraséa depuis un temps considérable de ne plus se montrer au sénat. Il envenimoit cette conduite en faisant remarquer à Néron « qu'au premier jour de « l'année Thraséa évitoit de prêter le serment solennel « par lequel tous les sénateurs s'engageoient à observer « les ordonnances des Césars : qu'il ne prenoit point de « part aux vœux qui se faisoient le trois janvier pour la « prospérité du prince, quoiqu'il fût revêtu d'un sacerdoce « qui exigeoit son ministère dans cette cérémonie : que « jamais il n'avoit offert de sacrifice, ni pour la con- « servation de l'empereur, ni pour sa voix divine : « qu'autrefois, se piquant d'une assiduité infatigable, « et accoutumé à s'intéresser avec chaleur dans les plus « petites affaires qui s'agitoient dans le sénat, depuis « trois ans il n'y avoit pas paru une seule fois; et que

« tout récemment, pendant qu'aucun membre de la « compagnie ne se croyoit dispensé d'y venir témoigner « son zèle pour le prince en contribuant à réprimer « les attentats de Silanus et de Vétus, Thraséa avoit « mieux aimé s'occuper des affaires privées de ses cliens. « C'est là (ajontoit Capito) se déclarer chef de parti; « et, pour susciter une guerre civile, il ne lui manque « qu'un plus grand nombre de partisans. De même qu'au « temps passé la ville, toujours avide de discordes, se « partageoit entre César et Caton, aujourd'hui elle a « les yeux sur vous, Néron, et sur Thraséa. Et il a des « sectateurs, ou plutôt des satellites, qui n'imitent pas « encore son indocile et républicaine façon d'opiner « dans le sénat, mais qui tâchent d'exprimer ses ma- « nières, son air de visage, affectant un extérieur de « rigorisme afin de vous reprocher votre goût pour les « plaisirs. Lui seul, il n'est sensible ni à la conservation « de votre personne sacrée, ni à vos succès dans les « beaux-arts. Si toutes vos prospérités lui sont indiffé- « rentes, au moins sa haine ne devroit-elle pas être « satisfaite par les pertes douloureuses qui vous ont af- « fligé dans votre famille? Comment honoreroit-il « Poppéa comme déesse, lui qui paroît même douter « de la divinité des fondateurs de la monarchie, puis- « qu'il craint de jurer l'observation des ordonnances « de César et d'Auguste? Il méprise le culte religieux « de l'état, il en abroge les lois. Dans les provinces, « dans les armées, on lit plus curieusement les actes « journaux de ce qui se passe à Rome, pour savoir ce que « n'a point fait Thraséa. On rangeons-nous à ce parti, « s'il est le meilleur, ou ne souffrons pas que les es- « prits avides de nouveautés aient un chef tout prêt à « les rassembler sous ses drapeaux. Cette secte a produit « les Tubérons et les Favonius, noms odieux et sus- « pects même à l'ancienne république. Pour détruire la « monarchie, ils vantent les intérêts de la liberté : s'ils

« réussissent, ils attaqueront la liberté elle-même. C'est « en vain que vous avez écarté Cassius, si vous laissez « s'accréditer les émules des Brutus. Après tout, je ne « vous demande point d'écrire au sénat contre Thraséa. « Je porterai l'affaire à la compagnie : laissez-la dé- « cider. »

La colère de Capito étoit, comme l'on voit, assez échauffée. Néron l'alluma encore davantage par ses exhortations, et il lui donna un digne adjoint en la personne d'Eprius Marcellus.

Déjà Baréa Soranus étoit accusé. Au sortir du proconsulat d'Asie, un chevalier romain nommé Ostorius Sabinus l'avoit attaqué, lui reprochant l'amitié de Plautus, et une attention marquée à se concilier l'affection des peuples dans son gouvernement par une conduite justement suspecte de vues ambitieuses. Cette conduite prétendue criminelle consistoit pourtant à s'être acquitté avec zèle de toutes les fonctions de son ministère, à avoir rendu la justice avec une parfaite intégrité, à s'être prêté aux désirs légitimes des peuples. Il avoit fait déboucher le port d'Ephèse, il avoit laissé impunie la résistance de la ville de Pergame aux violences de l'affranchi Acratus, qui avoit été envoyé par Néron en Asie pour en enlever les tableaux et les statues. C'étoient là des crimes auprès de Néron, et il choisit pour mettre en train cette odieuse persécution contre deux hommes qui étoient la gloire et l'ornement du sénat romain, le temps précisément où Tiridate approchoit de Rome, et venoit y recevoir solennellement la couronne d'Arménie : soit qu'il se proposât d'obscurcir et d'étouffer un objet par l'autre, et de faire diversion à l'indignation qu'exciteroit sa cruauté par l'éclat des fêtes qu'occasionneroit l'arrivée du frère du roi des Parthes; soit qu'un motif de vanité barbare le portât à faire ostentation de sa grandeur, à laquelle il immoleroit sous les yeux d'un prince étranger de si grandes

victimes. Tiridate étoit venu joindre Néron à Naples, d'où ils se rendirent ensemble à Rome. Pendant que le devoir d'une part, et la curiosité de l'autre, faisoient sortir toute la ville au-devant d'eux, Thraséa reçut défense de paroître devant l'empereur.

Il ne se déconcerta point, et il écrivit à l'empereur pour le prier de lui communiquer les accusations dont on le chargeoit, assurant qu'il se justifieroit pleinement, s'il pouvoit parvenir à être entendu dans ses défenses. Néron [1] reçut avidement cette lettre, s'imaginant que Thraséa, intimidé, avoit enfin adouci son style. C'eût été un triomphe pour lui s'il eût forcé ce grand homme à se déshonorer par des bassesses. La lecture de la lettre le désabusa. Il fut lui-même intimidé du ton ferme que Thraséa y prenoit; et il craignit encore plus une audience où cet illustre accusé lui parleroit avec toute la confiance qu'inspirent l'innocence et la vertu. N'osant donc s'y exposer, il renvoya l'affaire au sénat, dont il indiqua pour ce sujet une assemblée.

Thraséa délibéra avec ses amis s'il comparoîtroit pour se défendre, ou s'il dédaigneroit une tentative inutile et sans fruit. Les avis se trouvèrent partagés. Ceux qui lui conseilloient d'aller au sénat disoient « qu'ils n'a-
« voient point d'inquiétude sur la fermeté avec laquelle
« il soutiendroit le choc : qu'ils ne craignoient point
« qu'il lui échappât aucune parole qui n'augmentât sa
« gloire : qu'il n'appartenoit qu'aux lâches et aux ti-
« mides d'ensevelir leurs derniers momens dans le se-
« cret et dans l'obscurité. [2] Montrez aux yeux du peuple

[1] *Eos codicillos Nero properanter accepit, spe exterritum Thraseam scripsisse per quæ claritudinem principis extolleret, suamque famam dehonestaret. Quod ubi contrà evenit, vultumque et spiritus et libertatem insontis ultrò extimuit, vocari patres jussit.* Tac.

[2] *Adspiceret populus virum morti obvium : audiret senatus voces quasi ex aliquo numine supra humanas. Posse ipso miraculo etiam Neronem permoveri. Sin crudelitati insisteret, distingui certè apud posteros memoriam honesti exitûs ab ignaviâ per silentium pereuntium.* Tac. XVI, 25.

« (ajoutoient-ils) un sage intrépide, courant au-devant « de la mort : que le sénat entende de votre bouche des « discours au-dessus de l'humanité, et qui semblent partir d'un oracle. Une telle merveille est capable d'ébranler Néron lui-même. S'il persiste dans sa cruauté, « au moins la postérité saura distinguer une mort généreuse avec la lâcheté de ceux qui périssent dans le « silence. »

Ces raisons ne parurent pas déterminantes à plusieurs autres qui, sans douter de la constance de Thraséa à toute épreuve, vouloient néanmoins qu'il s'épargnât les insultes, les affronts, et peut-être même les voies de fait et les coups auxquels pourroient se porter ses ennemis. « Et [1] quand les méchans (disoient-ils) ont commencé par audace, les bons mêmes suivent quelquefois par crainte. Ah ! sauvez au sénat, à qui vous avez « toujours fait tant d'honneur, la honte d'une pareille « indignité : qu'il demeure incertain quel parti les sénateurs auroient pris s'ils eussent vu Thraséa accusé. « Espérer que la barbarie de Néron se laisse fléchir, « c'est se repaître d'une chimère. Il est bien plus à « craindre que votre générosité ne l'offense, et qu'il « n'en prenne occasion de sévir contre votre femme, « contre votre famille, contre tout ce qui vous touche. « Conservez votre renommée sans tache et sans flétrissure, et que les sages dont vous avez suivi les maximes « et les exemples dans la conduite de votre vie trouvent aussi la gloire de leur mort retracée dans la « vôtre. »

A ce petit conseil étoit présent Arulénus Rusticus, jeune homme plein de feu et avide de se signaler; et comme il étoit actuellement tribun du peuple, il offrit de s'opposer, par le droit de sa charge, au juge-

[1] *Etiam bonos metu sequi. Detraheret senatui, quem perornavisset, infamiam tanti flagitii : et relinqueret incertum, quid viso Thrasea reo decreturi patres fuerint.* Tac.

ment du sénat. Thraséa modéra son ardeur. « Ne tentez « point (lui dit-il) une ressource vaine qui ne me se« roit d'aucune utilité, et qui vous deviendroit funeste. « Mon temps est fini, et il ne m'est plus permis de « m'écarter des principes que j'ai suivis pendant tant « d'années. Pour vous, vous entrez dans la carrière de « la magistrature, et vous êtes encore le maître de choi« sir sur quelle ligne vous devez marcher. Délibérez « beaucoup avec vous-même avant que de vous fixer à « un plan de conduite politique dans le temps malheu« reux où vous vivez. » Rusticus déféra à cette remontrance, en tant qu'elle regardoit son dessein d'opposition. Par rapport à ce qui l'intéressoit personnellement, nous le verrons dans la suite, peu effrayé des conséquences, prendre Thraséa pour modèle, et trouver comme lui la mort sous l'empire d'un autre Néron, c'est-à-dire de Domitien. Thraséa, voyant ses amis d'avis différent sur le point sur lequel il les consultoit, dit qu'il se décideroit lui-même; et le parti qu'il prit fut de ne point aller au sénat.

Le lendemain deux cohortes prétoriennes occupèrent le temple de Vénus bâti par César. L'entrée du sénat étoit assiégée par un peloton de gardes en habit de paix, mais qui ne cachoient pas beaucoup les épées qu'ils portoient sous leurs robes. On avoit posté des troupes à toutes les avenues. C'est au milieu de cet appareil effrayant que les sénateurs entrèrent dans la salle destinée à leurs assemblées. Le questeur du prince, dont les fonctions peuvent être comparées à celles des secrétaires d'état parmi nous, lut un mémoire par lequel l'empereur, sans nommer personne, se plaignoit en général de ce que les sénateurs ne faisoient point leur service avec assez d'exactitude, et donnoient aux chevaliers romains un exemple de relâchement qui devenoit contagieux. Et pour désigner Thraséa d'une manière plus expresse, il ajoutoit que l'abus alloit si loin, que des

sénateurs qui avoient été élevés au consulat, et qui possédoient des sacerdoces, préféroient au devoir de leur place le soin d'embellir leurs jardins.

C'étoit là un trait dont il armoit ceux qui, de concert avec lui, devoient se porter pour accusateurs. Ils le saisirent, et Cossutianus ayant commencé, Eprius Marcellus insista avec encore plus de véhémence, joignant à Thraséa Helvidius Priscus son gendre, Paconius Agrippinus, fils de Paconius, mis à mort par Tibère, et Curtius Montanus, jeune homme qui se distinguoit par son mérite et par ses talens. Elevant donc sa voix, Marcellus crioit comme un furieux « qu'il s'agissoit ici « du salut public : que la fierté rebelle des inférieurs « faisoit violence à la douceur naturelle du prince. Oui « (disoit-il), le sénat est trop indulgent de se laisser impunément braver par Thraséa, qui forme un parti; « par Helvidius Priscus, compagnon des fureurs de son « beau-père; par Paconius Agrippinus, qui a hérité de « son père la haine contre les empereurs; par Curtius « Montanus, auteur de poésies détestables. »

Marcellus se contenta de nommer les trois derniers, mais il s'acharna sur Thraséa. « Que [1] penser, disoit-« il, d'un consulaire qui s'absente du sénat, d'un prêtre « qui ne paroît point à la cérémonie des vœux, d'un ci-« toyen qui évite de prêter le serment de fidélité? Vio-« lant toutes les pratiques civiles et religieuses de nos « ancêtres, Thraséa ne se déclare-t-il pas ouvertement « traître et ennemi? Autrefois il se faisoit une gloire des « fonctions de sénateur; c'étoit pour lui une joie de pro-« téger les détracteurs du prince. Qu'il reprenne ses an-« ciens erremens : qu'il vienne, qu'il nous marque ce

[1] *Requirere se in senatu consularem, in votis sacerdotem, in jurejurando civem : nisi contra instituta et cæremonias majorum, proditorem palàm et hostem Thrasea induisset. Denique agere senatorem, et principis obtrectatores protegere solitus, veniret, censeret quid corrigi aut mutari vellet. Faciliùs perlaturos singula increpantem, quàm nunc silentium perferrent omnia damnantis.* Tac.

« qu'il prétend changer et réformer. Nous souffrirons « plus aisément une censure détaillée sur chaque article « qu'un silence qui embrasse tout dans une condamnation universelle. Qu'y a-t-il qui lui déplaise dans la situation présente des choses? Est-ce la paix établie dans « tout l'univers? Sont-ce les victoires que nous remportons sans que nos armées souffrent aucune perte? « Il s'afflige du bonheur de l'état: les places publiques, « les théâtres, les temples lui font horreur comme d'affreuses solitudes: il nous menace de s'exiler. Ne satisfaites pas, messieurs, un travers d'ambition si étrange. « Puisqu'il ne reconnoît plus ici ni sénat, ni magistrats, « ni république, il faut qu'il s'arrache par la mort à « une ville d'avec laquelle il s'est depuis long-temps séparé par la haine, et dont il ne peut plus même aujourd'hui supporter la vue. »

A ce [1] discours forcené, que Marcellus animoit par des gestes menaçans, par un ton de voix emporté, par le feu de la colère qui étinceloit dans ses yeux et sur son visage, le sénat demeura consterné. Ce n'étoit pas seulement cette tristesse morne, à laquelle les accusations réitérées avoient habitué la compagnie; une violente terreur saisissoit les esprits à la vue des soldats en armes qui environnoient l'assemblée: et le respect pour la vertu de Thraséa, dont on se représentoit l'image vénérable, portoit la douleur à son comble. On s'attendrissoit aussi sur ceux que la malignité lui donnoit pour compagnons d'infortune; sur Helvidius Priscus, qui seroit la victime d'une alliance innocente; sur Paconius, à qui l'on ne reprochoit que le malheur de son père, aussi peu coupable que lui, et condamné injustement à mort par Tibère; sur Curtius Montanus, dont la jeu-

[1] *Quùm per hæc atque talia Marcellus, ut erat torvus et minax, voce, vultu, oculis ardesceret, non illa nota, et celebritate periculorum sueta jam senatûs mœstitia, sed novus et altior pavor, manus et tela militum cernentibus: simul ipsius Thraseæ venerabilis species obversabatur.* Tac.

nesse vertueuse ne s'étoit signalée que par un usage légitime du talent de la poésie.

Cependant, pour surcroît de misère, vient se présenter Ostorius Sabinus, accusateur de Soranus. Les crimes qu'il lui reprochoit étoient, comme je l'ai dit, ses liaisons d'amitié avec Rubellius Plautus, et une conduite suspecte dans l'administration de la province d'Asie, trop de complaisance pour les peuples, et plus d'attention au soin de sa gloire qu'au bien du service. A ces anciennes accusations il en joignoit une nouvelle, et toute récente, qui impliquoit la fille dans le danger du père. Il accusoit Servilie (c'étoit le nom de cette jeune personne) d'avoir donné de l'argent à des magiciens; et il disoit vrai. Servilie, alarmée du péril que couroit son père, et consultant plus sa tendresse qu'une prudence qui n'étoit pas de son âge, avoit interrogé des magiciens, mais uniquement sur le sort de sa famille, et pour savoir par eux si Néron se laisseroit fléchir, si le procès criminel qui s'instruisoit devant le sénat contre Soranus n'auroit point de suites fâcheuses.

Servilie [1] fut mandée au sénat; et l'on vit paroître de-

[1] *Accita est in senatum: steteruntque diversi ante tribunal consulum grandis ævo parens, contrà filia intra vicesimum ætatis annum nuper marito Anno Pollione in exsilium pulso vidua desolataque, ac ne patrem quidem intuens, cujus onerasse pericula videbatur. Tum interrogante accusatore, an cultus dotales, an detractum cervici monile venumdedisset, quo pecuniam faciendis magicis sacris contraheret, primùm strata humi, longoque fletu et silentio, post altaria et aram complexa*, Nullos, *inquit*, impios deos, nullas devotiones, nec aliud infelicibus precibus invocavi, quàm ut hunc optimum patrem tu, Cæsar, et vos, patres, servaretis incolumem. Sic gemmas, et vestes, et dignitatis insignia dedi, quomodò si sanguinem et vitam poposcissent. Viderint isti antehac mihi ignoti, quo nomine sint, quas artes exerceant. Mihi nulla principis mentio, nisi inter numina, fuit. Nescit tamen miserrimus pater: et si crimen est, sola deliqui.

Loquentis adhuc verba excipit Soranus, proclamatque, non illam in provinciam secum profectam, non Plauto per ætatem nosci potuisse, non criminibus mariti connexam. Nimiæ tantùm pietatis ream separarent: atque ipse quamcumque sortem subiret. *Simul in amplexus occurrentis filiæ ruebat, nisi interjecti lictores utrisque obstitissent.* Tac.

vant le tribunal des consuls, d'une part, un père avancé en âge, et de l'autre sa fille au-dessous de vingt ans, qui venoit d'éprouver une cruelle disgrâce par l'exil de son mari Annius Pollio, soupçonné d'avoir eu part à la conjuration. Réduite en quelque façon à l'état de veuve, et déjà livrée aux larmes par l'éloignement de son époux, elle n'osoit même regarder son père, dont elle sembloit avoir aggravé les dangers. L'accusateur lui ayant demandé si elle n'avoit pas vendu ses parures de mariage et son collier de perles pour faire l'argent nécessaire aux sacrifices magiques, elle se prosterna en terre, et y demeura long-temps noyée de pleurs et ne pouvant parler. Enfin elle se releva, et embrassant les autels des divinités que l'on honoroit dans le lieu où se tenoit l'assemblée: « Je n'ai (dit-elle) invoqué aucun dieu dont « le culte soit impie, je n'ai pratiqué aucune cérémo- « nie qui tende à une fin criminelle, et dans ces prières « malheureuses que l'on me reproche je n'ai demandé « autre chose sinon que vous [a], César, vous, illustres « sénateurs, vous me conservassiez un père si digne de « ma tendresse. J'ai donné mes pierreries et tous mes « autres ornemens comme j'aurois donné ma vie et « mon sang, si on me les eût demandés. Je ne connois- « sois point ces gens-là. C'est à eux à répondre du nom « qu'ils portent, et de l'art qu'ils exercent. Pour moi, « je n'ai employé le nom du prince qu'au rang des di- « vinités. Après tout, mon infortuné père ne sait rien « de ce que j'ai fait; et si c'est un crime, je suis seule « coupable. »

Pendant qu'elle parloit encore, Soranus élève sa voix, et fait remarquer « que sa fille n'est point venue avec « lui dans la province d'Asie: qu'elle étoit trop jeune « pour avoir pu connoître Plautus: qu'elle n'a point été

[a] Il ne paroît pas que Néron fût présent. Mais nous avons déjà vu M. Térentius apostropher dans le sénat Tibère, quoique absent. L'empereur étoit censé toujours présider au sénat.

« mêlée dans les soupçons jetés sur son mari : que tout « son crime est un excès de piété filiale. Séparez sa « cause de la mienne (disoit-il), et ordonnez de mon sort « ce qu'il vous plaira. » En même temps il couroit embrasser sa fille, qui s'avançoit aussi vers lui. Les licteurs se mirent entre deux, et les arrêtèrent.

On écouta ensuite les témoins, entre lesquels P. Egnatius Céler excita l'indignation publique. C'étoit[1] un prétendu philosophe, client de Soranus, et qui, s'étant laissé gagner par argent, appuyoit de la gravité stoïque le faux témoignage qu'il portoit contre son patron : hypocrite raffiné, qui, s'étant exercé à faire paroître dans tout son extérieur l'image de la vertu, cachoit sous ces beaux dehors un cœur perfide et livré à l'ambition et à l'amour de l'argent. Son indigne conduite dans l'occasion dont il s'agit le démasqua, et devint une leçon qui doit apprendre aux hommes, dit Tacite, à se défier non-seulement des scélérats déclarés qui font métier de fraude, et qui se souillent de toutes sortes d'actions honteuses, mais aussi de ceux qui avec de belles apparences trompent d'autant plus sûrement que l'on est moins en garde avec eux. L'ancien scholiaste de Juvénal ajoute encore un nouveau degré de noirceur à la perfidie d'Egnatius, en disant que c'étoit lui qui avoit adressé Servilie aux magiciens, et qu'il se rendit ensuite délateur du crime qu'il lui avoit conseillé.

Un autre témoin dans la même affaire fit un personnage bien différent. Cassius Asclépiodotus, l'un des premiers de toute la Bithynie pour le rang et pour les richesses, montra à Soranus accusé le même attache-

[1] *Cliens hic Sorani, et tunc emptus ad opprimendum amicum, auctoritatem stoicæ sectæ præferebat, habitu et ore ad exprimendam imaginem honesti exercitus, cæterùm animo perfidiosus et subdolus, avaritiam et libidinem occultans. Quæ postquàm pecuniâ reclusa sunt, dedit exemplum præcavendi quomodò fraudibus involutos, aut flagitiis commaculatos, sic specie bonarum artium falsos et amicitiæ fallaces.* Tac.

ment qu'il lui avoit témoigné dans sa fortune florissante; et, ayant ainsi déplu au prince, il fut exilé: tant [1] les dieux, dit Tacite, sont indifférens aux bons et aux mauvais exemples, au vice et à la vertu. Cette réflexion épicurienne est d'autant plus déplacée que, dans le fait dont il s'agit, la Providence prit soin de se justifier, même aux yeux des hommes. Dion assure qu'Asclépiodotus fut rappelé d'exil sous Galba: et nous rapporterons, d'après Tacite lui-même, la condamnation et la punition d'Egnatius.

Dio, Ner.

Tac. Hist. IV, 10 et 40.

Thraséa, Soranus et Servilie furent condamnés à mort, avec pouvoir de choisir la voie qui leur conviendroit pour sortir de la vie. Helvidius et Paconius furent bannis de l'Italie. L'empereur accorda la grâce de Montanus aux prières de son père, à condition qu'il demeureroit exclus de tout emploi public. Les accusateurs avoient trop bien servi Néron pour n'être pas récompensés. Cossutianus et Marcellus reçurent chacun cinq * millions de sesterces: on en donna douze ** cent mille à Ostorius, avec les ornemens de la questure.

Tac. Ann. XVI, 35.

* Six cent vingt-cinq mille livres.

** Cinquante mille écus.

Thraséa avoit passé la journée dans ses jardins en grande compagnie de personnes illustres de l'un et de l'autre sexe, conversant principalement avec Démétrius, philosophe cynique, dont Sénèque parle avec éloge en mille endroits. Leur entretien rouloit, autant que l'on en pouvoit juger par le sérieux de leur maintien, et par quelques paroles qu'ils prononçoient d'un ton plus haut que le reste, sur la nature de l'âme, et sur sa séparation d'avec le corps, lorsque arriva Domitius Cécilianus, l'un des intimes amis de Thraséa, lui apportant la nouvelle de ce que le sénat avoit ordonné. Tous ceux qui étoient présens fondirent en larmes, et ils se répandoient en plaintes amères. Thraséa les exhorta à se retirer promptement et à ne pas mêler leur fortune avec celle d'un homme condamné. Sa femme vouloit imiter l'exemple

[1] *Æquitate deûm erga bona malaque documenta.* Tac.

de la fameuse Arria, dont elle étoit fille, et mourir avec lui. Il la détourna de ce dessein, et il obtint d'elle par ses prières qu'elle se conservât pour leur fille, et ne la privât pas de l'unique ressource qui lui restoit dans le temps que la mort alloit lui enlever son père, et l'exil son mari.

Après avoir donné ordre à toutes choses, il quitta le jardin, et s'avança sous une galerie, où il vit venir à lui le questeur du consul, qui étoit envoyé pour lui notifier son jugement, et être témoin de l'exécution. Thraséa l'aborda d'un air qui annonçoit presque la joie, parce qu'il savoit qu'Helvidius, son gendre, étoit simplement exilé ; et ayant reçu la copie de l'arrêt, sur-le-champ il entra dans une chambre avec le questeur son gendre, et le philosophe Démétrius. Là, il se fit ouvrir les veines des deux bras, et, comme Sénèque, il arrosa le plancher de son sang en disant : « Faisons nos libations à « Jupiter libérateur. » Puis adressant la parole au questeur, qu'il avoit invité à s'approcher : « Regardez-bien [1], « jeune homme (lui dit-il), je prie les dieux que ceci « ne soit pas un mauvais présage pour vous. Mais vous « êtes né dans un temps où il est utile de fortifier son « courage par des exemples de fermeté. » La mort se fit attendre long-temps, et les douleurs devinrent cruelles. C'est tout ce que nous savons des derniers momens de Thraséa, parce qu'ici Tacite nous manque tout d'un coup. Nous avons perdu la fin du seizième livre de ses annales, qui contenoit le reste du règne de Néron.

Par la même raison, nous n'avons aucun détail à donner sur la mort de Baréa Soranus et de sa fille, que Tacite avoit sans doute décrite avec étendue.

Au défaut de ces détails, plus curieux peut-être qu'utiles, je placerai ici deux apophthegmes de Thraséa, que Pline le jeune nous a conservés, et qui peuvent être regardés

[1] *Specta, juvenis: et omen quidem dii prohibeant. Cæterùm in ea tempora natus es, quibus firmare animum expedit constantibus exemplis.*

comme des leçons importantes. Ce [1] grand homme étoit plein de douceur : c'est le caractère des belles âmes ; et il disoit souvent : « Qui hait les vices hait les hommes : » maxime dont il est à propos que se souviennent les gens de bien, pour ne point se livrer à un zèle amer, qui s'attaque quelquefois aux personnes en croyant ne combattre que pour les intérêts de la vertu. L'autre mot de Thraséa regarde les avocats et les différentes natures de causes dont, suivant sa pensée, il leur convenoit de se charger. Il vouloit qu'ils [2] entreprissent celles de leurs amis, celles qui se trouvoient abandonnées, celles qui pouvoient faire exemple et intéresser la discipline des mœurs. Il supposoit sans doute pour base la justice et le bon droit. La profession d'avocat s'exerçoit chez les Romains avec une grande noblesse, et n'étoit point, au moins pour ceux qui se piquoient d'une exacte probité, un moyen de s'enrichir.

J'ai dit que Paconius Agrippinus avoit été condamné avec Thraséa, mais seulement à l'exil. Nous apprenons d'Arrien qu'il fit preuve d'une constance et d'un sang-froid digne d'admiration. Pendant que son procès s'instruisoit dans le sénat, quelqu'un étant venu l'en avertir: *A la bonne heure*, dit-il : *mais voici le temps où j'ai coutume de faire mes exercices et de prendre le bain : suivons notre arrangement.* Quelque temps après on vint lui dire ; *Vous êtes condamné. A quoi ?* répondit-il ; *à l'exil ou à la mort ? C'est à l'exil* lui dit-on. *Et mes biens sont-ils confisqués ? — Non. — Allons-nous-en donc dîner à Aricie.* Il n'est guère besoin d'avertir qu'une âme de cette trempe s'étoit formée à l'école des stoïciens. *Arr. Epict.*

Un autre philosophe stoïcien, Cornutus, maître de *Dio.*

[1] *Mandemus memoriæ quod vir mitissimus, et ob hoc quoque maximus, Thraséa crebrò dicere solebat : Qui vitia odit, homines odit.* Plin. ep. VIII, 22.

[2] *Suscipiendas esse causas aut amicorum, aut destitutas, aut ad exemplum pertinentes.* Plin. ep. VI, 29.

Perse et de Lucain, fut pareillement envoyé en exil, mais pour une cause différente. Néron s'étoit mis dans l'esprit le dessein de traiter toute l'histoire romaine en vers; et avant que de commencer il délibéroit quel nombre de livres il donneroit à son poëme. Il consulta à ce sujet ceux qui faisoient profession de littérature et de goût, parmi lesquels Cornutus tenoit un rang distingué. Un d'eux lui conseilla de composer son ouvrage de quatre cents livres. « C'est beaucoup (dit Cornutus) « personne ne les lira. » On lui représenta que Chrysippe, qu'il louoit sans cesse, en avoit fait un bien plus grand nombre. « La différence est grande, reprit Cor-« nutus. Les livres de Chrysippe sont utiles à la vie « humaine, et propres à régler les mœurs. » Néron fut tellement irrité de cette franchise, que peu s'en fallut qu'il n'ordonnât la mort de Cornutus. Il se contenta néanmoins de l'exiler.

Tels furent les préludes des fêtes magnifiques et de la pompe superbe que Néron étala pour la réception de Tiridate. J'ai dit que le prince parthe étoit venu le trouver à Naples. En l'abordant il se mit à genoux, croisa les mains, l'appela son seigneur et son maître, et enfin l'adora. Mais on ne put obtenir de lui qu'il quittât son sabre : au contraire il l'avoit attaché au fourreau avec des clous; et Néron l'en estima davantage. En le menant à Rome, il lui donna à Pouzzol le spectacle d'un combat de gladiateurs, dont Patrobius, affranchi de l'empereur, fit les frais. Lorsqu'ils entrèrent dans Rome, toute la ville fut illuminée, et les maisons ornées de festons et de guirlandes. Mais surtout rien ne fut épargné pour la célébrité du jour où Tiridate reçut de Néron la couronne d'Arménie.

Dio, et Suet. Ner. c. 13. Cette cérémonie se fit dans la place publique, dont le milieu étoit rempli d'un peuple immense distribué par tribus en habits blancs et avec des couronnes de lauriers. Tout autour on avoit rangé en un bel ordre les co-

hortes prétoriennes, dont les armes et les drapeaux brilloient d'un très-grand éclat. Les toits des maisons qui environnoient la place étoient cachés par la multitude des curieux. Tout fut ainsi disposé dès la nuit, et Néron de grand matin vint dans la place, revêtu de la robe de triomphateur, accompagné du sénat et de ses gardes; et étant monté à la tribune aux harangues, il s'assit sur sa chaise curule. Alors Tiridate arriva avec toute sa suite, et passant entre deux files de soldats, il s'approcha de Néron et se jeta à ses genoux. Toute l'assemblée poussa un grand cri dont Tiridate, qui ne s'y attendoit pas, fut tellement effrayé, qu'il demeura sans voix. Mais on imposa silence à la multitude. Néron releva Tiridate et lui donna le baiser; et le prince parthe, reprenant ses esprits, fit une courte harangue, où il seroit difficile de retrouver l'orgueil des Arsacides. « Seigneur (dit-il), « quoique je sois issu d'Arsace, et frère des rois Vologèse et Pacorus, je me reconnois votre esclave. Vous « êtes mon dieu, et je suis venu vous adorer comme « j'adore le soleil. J'aurai le destin que m'attribueront « vos ordres suprêmes et tout-puissans; car je dépends « de vous comme de la parque et de la fortune. » Ce discours fut interprété au peuple par un ancien préteur.

Rien n'en égale la bassesse, si ce n'est l'arrogance de la réponse qu'y fit Néron. « Vous avez pris le bon parti « (dit-il à Tiridate) en venant en personne recevoir mes « bienfaits. Ce que votre père ne vous a point laissé, « et que vos frères n'ont pu vous conserver après vous « l'avoir donné, je vous l'accorde par ma pure libéra- « lité, et je vous fais roi d'Arménie, afin que tout « l'univers sache que c'est à moi qu'il appartient de « donner et d'ôter les couronnes. » Après que Néron eut ainsi parlé, Tiridate s'étant assis à ses pieds sur un bas siége, l'empereur lui ceignit le diadème sur le front au milieu des applaudissemens dont toute la place retentit.

La cérémonie fut terminée par des jeux d'une magni-

ficence incroyable. Le théâtre sur lequel ils s'exécutèrent, et tout le contour intérieur du vaste édifice qui renfermoit les spectateurs, étoit revêtu d'or. L'or éclatoit sur les décorations et sur tout ce qui servoit au spectacle ; en sorte que ce jour fut appelé *le jour d'or*. Au-dessus du théâtre, et pour le défendre des ardeurs du soleil, étoit étendue une banne de pourpre, au milieu de laquelle Néron s'étoit fait représenter en broderie conduisant un char ; et tout le champ étoit semé d'étoiles d'or. Les jeux furent suivis d'un repas superbe que Néron donna à Tiridate ; et afin que le prince barbare connût tous ses différens genres de mérite, il joua des instrumens sur le théâtre, et il courut dans le Cirque, vêtu de sa casaque verte, et portant un bonnet de cocher.

Il remporta de tout ce faste mêlé de tant de bassesse le prix qui lui étoit bien légitimement dû, c'est-à-dire le mépris de Tiridate, qui, comparant un tel prince avec Corbulon, ne pouvoit assez s'étonner comment ce grand général pouvoit se résoudre à recevoir les ordres d'un si indigne souverain. Il ne s'en cacha pas même auprès de Néron, et il lui dit un jour : « Seigneur, vous avez « un bon esclave en la personne de Corbulon. » Mais Néron ne l'entendit pas, ou feignit de ne pas l'entendre : car nous verrons bientôt qu'il ne sentoit que trop combien Corbulon étoit à craindre pour lui.

Du reste Tiridate fit sa cour très-adroitement à Néron, et eut soin de se rendre agréable par des flatteries dont il fut bien récompensé. Les largesses qu'il tira de lui se montèrent à la valeur de deux * cents millions de sesterces. Il obtint aussi la permission de rebâtir Artaxate, et pour diriger et exécuter avec goût ce grand ouvrage, il emmena avec lui, lorsqu'il partit de Rome, un grand nombre d'ouvriers dont Néron lui donna les uns, et les autres se laissèrent gagner par les invitations et les présens du roi d'Arménie. Mais Corbulon ne permit

* Vingt-cinq millions de livres.

la sortie des terres de l'empire qu'à ceux qui avoient leur congé de l'empereur : précaution sage et qui prouve que Corbulon étoit aussi bon politique que grand guerrier. Aussi cette conduite augmenta-t-elle à son égard l'estime de Tiridate.

Ce prince avoit appris à Rome à vaincre ses scrupules. Il s'étoit guéri de son respect superstitieux pour la mer, et il ne fit point de difficulté de s'embarquer à Brindes pour passer en Grèce. De retour en Arménie, il rebâtit Artaxate, dont il changea le nom en celui de *Néronia*.

Néron fit trophée de l'hommage qu'étoit venu lui rendre Tiridate comme d'une grande victoire. Il fut salué *imperator* à ce sujet; il porta en pompe au Capitole une branche de laurier, et s'attribuant la gloire d'avoir pacifié l'univers, il ferma le temple de Janus.

Il auroit bien désiré apprendre la magie de Tiridate. *Plin.* XXX, 2.
C'étoit une de ses passions que celle de devenir savant magicien, et il ne fut pas moins follement épris de cet art détestable que de la musique et des courses de chariots. Tout étoit soumis à sa puissance; aucun remords ne l'arrêtoit : ainsi il n'avoit épargné ni dépense ni crimes pour parvenir à son but; et toutes ses tentatives avoient été infructueuses. Lorsqu'il vit arriver Tiridate, qui étoit mage, et qui amenoit avec lui plusieurs autres mages de son pays, Néron crut avoir trouvé enfin ce qu'il cherchoit; et en effet, les mages parthes épuisèrent toute leur habileté pour le satisfaire. Mais ils ne réussirent qu'à le convaincre que leur prétendue science étoit une pure illusion. Pline, de qui nous tenons ces faits, conclut [1] d'un exemple si éclatant que la magie est aussi vaine qu'elle est criminelle; et que, si ceux qui se donnent pour magiciens font quelquefois des choses

[1] *Proindè ita persuasum sit intestabilem, irritam, inanem esse, habentem tamen quasdam veritatis umbras : sed in his veneficas artes pollere, non magicas.* Plin.

extraordinaires, c'est par la vertu naturelle de quelque drogue inconnue, et non par l'art mensonger qu'ils annoncent.

Dio et Suet. Ner. 19. Il avoit paru beau à Néron de recevoir les respects et les hommages de Tiridate, et il désira répéter une scène à peu près semblable avec Vologèse. Il pressa donc le roi des Parthes à diverses reprises de venir à Rome, jusqu'à ce que celui-ci, fatigué de ses importunités, lui écrivît : « Il vous est beaucoup plus aisé qu'à « moi de passer la mer. Transportez-vous en Asie ; et « alors nous conviendrons d'une entrevue. » Néron fut irrité de cette réponse, et l'idée d'aller faire la guerre aux Parthes lui passa par l'esprit. Il s'occupa encore d'autres chimères, et il envoya reconnoître d'une part les Ethiopiens, et de l'autre les peuples qui habitoient vers les portes Caspiennes; comme s'il eût eu dessein de faire des conquêtes dans ces pays si éloignés, il tira des armées de la Germanie, de la Grande-Bretagne et de l'Illyrie, plusieurs détachemens qui se mirent en marche vers l'Orient; et il leva en Italie une légion de nouveaux soldats, tous beaux hommes et de six pieds de hauteur, et il nomma ce corps la phalange d'Alexandre le grand.

Tac. Hist. I. vi.

Suet.

Jos. de bell. jud. II, 25; et III, 1. S'il n'eût pas été aussi lâche que vain, il avoit une belle occasion de se signaler par les armes. Cette année même la révolte des Juifs éclata. Mais au lieu d'aller en personne y mettre ordre, et chercher la matière d'un glorieux triomphe, il chargea Vespasien de la conduite d'une guerre trop difficile et trop périlleuse. Je traiterai ailleurs avec une juste étendue le grand événement de la ruine des Juifs, du siége et de la prise de Jérusalem. Afin de ne point interrompre ici l'ordre des faits, je reviens à Néron, dont tous les grands projets se réduisirent à un voyage en Grèce, pour y gagner des couronnes théâtrales.

Suet. Ner. 22. Suétone raconte ainsi l'occasion qui le détermina à

ce voyage. Les villes grecques où se célébroient des combats de musique et de pièces de théâtre s'étoient fait une loi de lui envoyer toutes les couronnes des musiciens. Il les recevoit avec une satisfaction infinie, et les députés qui les lui apportoient étoient sûrs d'obtenir audience les premiers : souvent même il les admettoit à manger avec lui familièrement. Quelques-uns de ces députés le prièrent, dans un de ces repas, de chanter ; et comme ils lui prodiguèrent les applaudissemens les plus flatteurs, il s'écria que les Grecs seuls étoient connoisseurs en musique, seuls dignes de lui et de son talent. Il partit donc pour la Grèce sur la fin de cette année, et il y demeura presque toute l'année suivante, qui eut pour consuls Capito et Rufus.

Je crois devoir placer avant ce voyage la mort d'Antonia, fille de Claude, dont il n'est point fait mention dans ce qui nous reste de Tacite. Néron voulut épouser cette princesse ; et sur son refus, qui lui parut suspect de desseins ambitieux, il la fit tuer. *Suet. Ner. 35.*

Il est probable que ce fut alors qu'il épousa Statilia Messalina, avec laquelle il étoit depuis long-temps en commerce adultère, et dont il avoit fait mourir le mari Vestinus Atticus. *Suet. ibid.*

L. FONTEÏUS CAPITO.
C. JULIUS RUFUS.

AN. R. 818.
DE J.C. 67.

Néron mena avec lui dans son voyage assez de monde pour subjuguer les Parthes et tout l'Orient, si ceux qui l'accompagnoient eussent été des gens de guerre. Mais c'étoient des soldats dignes d'un tel général, qui pour armes portoient des instrumens de musique, des masques et des chaussures de théâtre. *Dio et Suet. Ner. 23, 24.*

Dès qu'il eut fait le trajet, et qu'il fut abordé à Cassiopé dans l'île de Corcyre, il chanta devant l'autel de Jupiter Cassius. De là il parcourut tous les jeux de la Grèce, ayant ordonné qu'on les réunît en une seule

année, sans égard à la différence des temps, qui de toute antiquité étoient marqués pour ces solennités. Ainsi les jeux olympiques, qui devoient se célébrer au mois de juin de l'an de Rome 816, furent différés par ses ordres jusqu'à son arrivée; et, violant, toutes les règles, il y ajouta des combats de musique, quoiqu'il n'y eût pas même de théâtre à Olympia, mais un simple stade pour les courses de chariots et pour le pugilat. Il vouloit multiplier les couronnes, et faire honneur à la musique, qui étoit une de ses belles passions. Toujours amateur de l'extraordinaire, il entreprit de courir le stade sur un char attelé de dix chevaux, quoique dans une de ses pièces de poésie il eût accusé Mithridate de témérité pour une pareille tentative. Il réussit fort mal. Il tomba de dessus le char, et y ayant été remis, il ne put résister à la violence du mouvement, et descendit avant que d'avoir fini sa course. Il n'en fut pas moins proclamé vainqueur, et couronné. Il disputa pareillement les prix des jeux isthmiques, pythiens, néméens, et de tous les autres jeux de la Grèce, comme je l'ai dit, et de ces différens combats il remporta dix-huit cents couronnes.

Philostrat. Apoll. v, 7.

Partout il fit lui-même la proclamation solennelle de ses victoires : fonctions de héraut, et qu'il étoit d'usage de mettre au concours de ceux de cette profession. Néron, dont la noble ambition embrassoit tout ce qui avoit rapport au spectacle, se rangeoit parmi les contendans, et l'on conçoit bien qu'il ne manquoit pas d'être préféré. Dion rapporte la formule de cette proclamation, pour l'intelligence de laquelle il est bon d'observer que dans ces jeux si renommés la gloire du vainqueur rejaillissoit sur sa patrie, et la couronne étoit censée s'adjuger à la ville dont il étoit citoyen. Telle étoit donc la formule dans le cas dont il s'agit : *Néron* [1]

[1] Νέρων Καῖσαρ νικᾷ τόνδε τὸν μαίων δῆμον, καὶ τὴν ἰδίαν οἰκου- ἀγῶνα, καὶ στεφανοῖ τόν τε τῶν Ῥω- μένην.

César est vainqueur en tel combat (on le nommoit); *et il a acquis la couronne au peuple romain, et à l'univers, dont il est le maître.*

En tout genre son amour pour les prééminences dégénéroit en basse jalousie. Ne voulant partager avec personne l'honneur de ces victoires dont il étoit si fort enflé, il fit abattre, détruire, jeter dans des fosses toutes les statues de ceux qui anciennement avoient remporté la couronne dans les quatre grands jeux, dont j'ai fait une mention expresse, et que l'on appeloit *sacrés*; et il força un certain Panménès, qui s'y étoit signalé sous Caius, et qui alors étoit vieux et retiré, de se remettre sur les rangs, et d'entrer en lice contre lui, afin que la victoire qu'il remporteroit sur un adversaire épuisé le mît en droit de traiter ses statues avec ignominie.

J'ai observé ailleurs combien il étoit soumis aux lois de ces sortes de combats, quelle déférence, quel respect il témoignoit à ses juges. Mais ses rivaux le retrouvoient toujours Néron. C'est de quoi fit une cruelle épreuve un Grec, habile chanteur, mais mauvais politique, qui, disputant le prix contre lui, osa déployer tout son talent, et s'opiniâtrer à ne lui point céder la couronne. Pendant qu'il chantoit et qu'il ravissoit en admiration toute l'assemblée, Néron fit monter sur le théâtre les acteurs qui lui servoient de ministres dans l'exécution de la pièce. Ils saisirent l'imprudent musicien, et l'ayant adossé à une colonne, ils lui percèrent la gorge avec des stylets qu'ils portoient cachés dans des tablettes d'ivoire. *Lucian. Ner.*

Pour récompenser la Grèce qui lui avoit fourni une moisson de victoires et de couronnes, Néron la déclara libre, et il en fit lui-même la proclamation aux jeux isthmiques, prétendant renouveler l'exemple donné par Quintius Flamininus, vainqueur de Philippe, roi de Macédoine. Mais si la faveur accordée autrefois aux Grecs par Flamininus consistoit plus dans le nom de *Dio.*

liberté que dans des effets solides, comme on a pu le remarquer dans l'histoire de la république, un semblable bienfait de Néron avoit encore moins de réalité. Dion assure que seulement quelques particuliers reçurent de lui des gratification, qui leur furent bientôt après retirées par Galba. Du reste, meurtres de personnages distingués, confiscation des biens des riches, pillage des temples, voilà, selon cet historien, les fruits que la Grèce retira de la présence de Néron.

Il faut pourtant reconnoître que c'étoit une douceur pour les Grecs d'être gouvernés par leurs lois et par leurs magistrats, et de se voir exempts de tribut. Plutarque et Pausanias en parlent en ce sens, et ne méprisent point le don fait à la Grèce par Néron. Elle n'en jouit pas long-temps, et Vespasien remit les choses sur l'ancien pied.

Plut. Flamin. Pausan. Ach.

Il n'est pas inutile d'observer que, comme l'Achaïe étoit province du peuple, Néron s'étoit cru obligé de le dédommager en lui cédant en échange la Sardaigne.

Il ne visita ni Athènes, ni Lacédémone : ce que l'on attribua aux remords de ses crimes, qui lui faisoient redouter dans Athènes le temple élevé aux Euménides; et dans Lacédémone le souvenir de Lycurgue et de ses sages lois. J'ai déjà dit que par une raison semblable il n'osa se présenter aux mystères de Cérès Eleusine.

Suet. Ner. 40.

Il alla à Delphes, et consulta l'oracle d'Apollon, qui, au rapport de Suétone, l'avertit de se donner de garde des soixante et treize ans. Néron crut que le sens de l'oracle étoit qu'il vivroit jusqu'à cet âge; et comme il n'avoit pas encore trente ans, il fut très-content de la promesse d'une si longue vie. Mais Apollon lui tendoit un piége, et lui désignoit Galba, qui lui succéda peu de temps après, étant âgé de soixante et treize ans. Tout cela a bien l'air d'une fable; et si la Pythie lui dit d'abord quelques douceurs, elle changea bientôt de style:

Dio et Lucian. Ner.

elle le mit au rang des Alcméons et des Orestes, meurtriers de leur mère : ce qui l'irrita tellement contre le dieu, qu'il confisqua sur lui le territoire de Cirra, dont jouissoit depuis bien des siècles le temple de Delphes; et que, pour profaner l'embouchure de l'oracle, qui étoit une ouverture en terre d'où sortoit une exhalaison dont les vapeurs inspiroient à la prêtresse une fureur prétendue prophétique, il y fit couler le sang de plusieurs hommes égorgés à l'endroit même par ses ordres, et ensuite en ferma l'entrée.

Une idée qui pouvoit être utile le frappa pendant qu'il étoit en Grèce. Il résolut de percer l'isthme de Corinthe, qui n'a que cinq milles de largeur, pour épargner le circuit du Péloponèse aux navigateurs qui veulent passer de la mer Ionienne dans la mer Egée. La superstition des peuples s'opposoit à ce dessein: on craignoit de violer l'ordre de la nature en joignant ce qu'elle avoit séparé. Et à l'appui de cette opinion venoient des faits ou grossis, ou même imaginés par la crainte. On disoit qu'au premier coup porté à la terre il en étoit sorti du sang, que l'on avoit entendu comme des mugissemens partis d'antres souterrains, et que des fantômes s'étoient montrés aux habitans des environs. Cette prévention n'étoit pas répandue seulement parmi le vulgaire. Pline, qui n'est nullement superstitieux, parle de l'entreprise [1] de percer l'isthme comme d'une témérité malheureuse, et il allègue en preuve le sort funeste de quatre princes qui l'ont tenté, Démétrius Poliorcète, César, Caligula, et Néron.

Suet. Ner. 19. Dio et Lucian Ner. Philost. vit. Apollon.

Plin. IV, 4.

Celui-ci ne se laissa point effrayer par de vaines terreurs; et pour vaincre tous les scrupules, après avoir encouragé les soldats prétoriens au travail par une harangue, il mit lui-même la main à l'œuvre; mais d'une

[1] *Perfodere alveo navigabili angustias eas tentavêre Demetrius rex, dictator Cæsar, Caius princeps, Domitius Nero infausto (ut omnium paruit exitu) incœpto.* Plin.

façon qui ne démentoit point son caractère. Sortant de dessous une tente qui lui avoit été dressée sur le rivage, il commença par chanter l'hymne de Neptune et d'Amphitrite, et une courte invocation à Leucothoé et à Mélicerte, dieux marins du second ordre. Alors l'intendant de l'Achaïe lui ayant présenté un pic d'or, il le prit, et en frappa trois fois la terre au milieu des applaudissemens et des acclamations d'une multitude infinie. Ensuite il mit quelques grains de poussière dans une hotte qu'il emporta sur ses épaules, et se retira, croyant, dit un ancien auteur, avoir effacé la gloire des travaux d'Hercule.

Lucian. Ner.

Le nombre des travailleurs étoit immense. Néron les avoit rassemblés de toutes parts, tirant des prisons dans toute l'étendue de l'empire ceux qui y étoient détenus; et Vespasien, au rapport de Joseph, lui envoya six mille Juifs, jeunes et robustes, choisis sur un très-grand nombre dont il s'étoit rendu maître.

Jos. de bell. jud. III, *c. ult.*

On distribua l'ouvrage de manière que ce qui n'étoit que simple terre et sol uni fût le partage des soldats : les endroits pierreux et difficiles furent assignés à ceux que l'on assujettissoit à ce travail sur le pied de criminels ou d'esclaves.

De ce nombre, si nous en croyons Philostrate, étoit le philosophe Musonius Rufus, chevalier romain, banni de Rome, comme je l'ai dit, à l'occasion de la conjuration de Pison, enfermé dans l'île de Gyare, et ramené ensuite de cette île à l'isthme, pour y travailler chargé de chaînes parmi les forçats. Démétrius le cynique, qui, fuyant la colère de Néron, étoit venu en Grèce, reconnut Musonius dans cet état si indigne de sa condition et de sa vertu, et lui témoigna plaindre beaucoup son triste sort. Musonius, sans quitter sa bêche, et continuant de fouir avec effort, lui répondit : « Tu t'affliges de ce que « je travaille à percer l'isthme pour l'utilité de la « Grèce ! Aimerois-tu mieux me voir chanter et

Philostr. Apollon. IV, 19.

« jouer des instrumens sur un théâtre comme Néron ? »

On commença le travail du côté de la mer Ionienne au lieu appelé *Lechæum*, qui étoit un port dépendant de Corinthe, et l'ouvrage fut poussé avec vigueur pendant [a] soixante et quinze jours, dans l'espace desquels on creusa une longueur de quatre stades, qui ne faisoit *Id. ib.* v, 2. guère que la dixième partie de celle de l'isthme. Le soixante-et-quinzième jour tout d'un coup arriva de la part de Néron, qui étoit resté à Corinthe, un ordre de suspendre les travaux.

On allégua dans le même temps deux motifs de ce *Lucian. Ner.* changement. Quelques-uns disoient que des mathématiciens d'Egypte, consultés par l'empereur, ayant pris le niveau des deux mers qui baignent le Péloponèse à l'occident et à l'orient, avoient trouvé que les eaux de la mer Ionienne étoient plus hautes que celles de la mer Egée : en sorte qu'il étoit à craindre, si elles venoient à se communiquer par le canal qui traverseroit l'isthme, que l'île d'Egine et les terres trop basses du côté de la mer Egée ne fussent submergées et englouties. Mais les lois de l'hydrostatique réfutent cette allégation ; et puisque les deux mers se communiquent par le midi du Péloponèse, c'est une nécessité qu'elles se mettent au niveau. D'ailleurs Néron étoit si peu flexible aux représentations, que Thalès même et Archimède auroient employé en vain toute leur habileté dans les mathématiques pour le détourner d'un dessein une fois arrêté : et celui dont il s'agit ici lui plaisoit infiniment, comme extraordinaire, comme étrangement difficile, comme tenté inutilement par trois puissans princes. Il est donc bien plus probable que ce fut la crainte des mouvemens que l'absence du prince occasionnoit en Italie qui obligea Néron d'abandonner son entreprise. Le danger de l'i-

[a] Je suis la conjecture de M. Tillemont, qui, dans le texte de Lucien, au lieu de ἑβδόμῃ καὶ πέμπτῃ, *septième et cinquième*, lit ἑβδομηκοστῇ καὶ πέμπτῃ, *soixante et quinzième*.

nondation fut un prétexte qu'il affecta de répandre dans le public pour cacher le motif véritable. Hélius, son affranchi, qu'il avoit laissé dans Rome avec un plein pouvoir, lui avoit souvent écrit que sa présence étoit nécessaire dans la ville. Mais Néron, pour qui les seuls objets frivoles avoient des charmes, et qui estimoit par-dessus tout les prix de la musique et de la course des chariots, lui avoit répondu en ces termes : « Quoique[1] « votre conseil et votre vœu soit que je retourne promp- « tement en Italie, vous devez plutôt souhaiter que j'y « reparoisse avec une gloire digne de Néron. » Enfin néanmoins Hélius, alarmé, se transporta lui-même en Grèce, et annonçant à Néron une conjuration qui se tramoit dans Rome, il l'effraya et le détermina à partir. Mais, avant que de le suivre en Italie, comme je n'ai parlé que de ses amusemens pendant son séjour en Grèce, il faut ici rendre compte des exploits de sa cruauté.

Suet. Ner. 23, et Dio.

Je lui attribue ceux d'Hélius en ce genre avec un juste fondement, puisque cet affranchi n'agissoit que sous son autorité. J'ai dit que Néron lui avoit donné un plein pouvoir. Ce pouvoir étoit tellement illimité, que, suivant Dion, le peuple romain avoit alors deux empereurs, Néron et Hélius ; et on doutoit lequel des deux étoit le plus méchant, si ce n'est que l'on trouvoit encore plus de bassesse dans Néron se dégradant jusqu'au métier de musicien que dans un affranchi qui imitoit les tyrans. Hélius, sans attendre les ordres de Néron, confisquoit les biens, exiloit ou même mettoit à mort non-seulement des hommes du commun, mais des chevaliers romains et des sénateurs. Ainsi périrent deux Sulpicius Camérinus, père et fils, sur le frivole prétexte du surnom de *Pœticus* qu'ils portoient, et qui étoit depuis des siècles héréditaire dans leur famille. Comme

[1] *Quamvis nunc tuum consilium sit et votum, celeriter reverti me ; tamen suadere et optare potius debes, ut Nerone dignus revertar.* Suet.

ce mot se prononçoit à peu près de la même façon que *Pythicus* [a], qui peut signifier *vainqueur des jeux pythiens*, Hélius prétendit que c'étoit à eux une usurpation sacrilége de s'attribuer un nom qui n'appartenoit qu'à l'empereur.

Les rapines alloient de pair avec la cruauté. Polyclète, autre affranchi, pilloit dans Rome pendant qu'Hélius versoit le sang; et Néron avoit pareillement mené dans sa compagnie une harpie, Galvia Crispinilla, femme de condition, qui ne rougissoit pas d'être la gouvernante de l'infâme Sporus, épousé alors par Néron; et qui partageoit avec ce misérable eunuque les dépouilles de la Grèce.

Elle faisoit en petit ce que Néron exécutoit dans le grand. Pour ses vastes et folles entreprises, pour ses profusions de largesses, il falloit à cet empereur forcené une prodigieuse quantité d'argent; et les ombrages qu'il prenoit de tout ce qu'il y avoit de grand dans l'empire se joignant à son avidité, il fit tuer par ses satellites ou réduisit à se tuer eux-mêmes les plus illustres et les plus riches de ceux qui avoient jusque-là échappé à sa cruauté.

Corbulon avoit trop de mérite pour ne pas irriter les jalouses défiances de ce cruel prince. Il est vrai que, s'il eût été capable de se prêter à des vues ambitieuses, les vœux des Romains l'appeloient à l'empire. Mais invariablement attaché à son devoir, il avoit même pris soin d'envoyer avec Tiridate Annius Vivianus son gendre, pour être auprès de Néron un otage de sa fidélité. La récompense d'une conduite si nette et si haute fut la mort. Néron le manda par une lettre remplie de témoignages d'amitié, et dans laquelle il l'appeloit son bienfaiteur et son père. Corbulon obéit. Mais à peine étoit-il arrivé à Cenchrées, port de Corinthe du côté de la mer

[a] La diphthongue œ et les lettres *u* ou *y* se rapportoient beaucoup, et avoient une prononciation presque semblable chez les Romains.



Egée, qu'il reçut l'ordre qui le condamnoit à mourir. Il se repentit alors d'une vertu payée de la plus noire ingratitude; et n'ayant pas appris à se conduire par des principes qui s'élèvent au-dessus de tous les événemens humains: « Je le mérite bien », dit-il; et prenant son épée, il se l'enfonça dans le milieu du corps.

Néron se persuadoit que son séjour en Grèce et l'éloignement de la capitale étoit pour lui une occasion d'exercer ses cruautés plus librement et avec moins d'éclat; et dans cette vue il avoit amené avec lui, ou mandé auprès de sa personne plusieurs grands personnages qui lui étoient odieux et suspects. De ce nombre furent deux frères, du nom de Scribonius, surnommés, l'un Rufus, l'autre Proculus, qui avoient toujours vécu dans une parfaite union. Même genre de vie, même maison, même table. Ils n'avoient point partagé la succession de leur père, et ils la possédoient par indivis. Ils avoient aussi marché d'un pas égal dans la voie des honneurs, et ils s'étoient vus en même temps gouverneurs, l'un de la haute, l'autre de la basse Germanie. Cette cordialité si louable entre deux frères fut regardée par Néron comme une conspiration contre lui. Leur naissance, leurs richesses les lui peignirent redoutables. Il les manda; et lorsque, sur ses ordres, ils furent venus en Grèce, il leur suscita des accusateurs qui les fatiguèrent par des imputations calomnieuses. Les accusés voulurent se défendre; mais ils ne purent obtenir audience, ni aucun moyen de se justifier, et ils furent réduits à se faire ouvrir les veines.

Je crois devoir rapporter à ce même temps-ci la mort de Crassus, dont il n'est fait mention ni dans Dion, ni dans les Annales de Tacite, et qui néanmoins périt sous Néron. Il étoit d'une maison aussi infortunée qu'elle étoit illustre, et à qui Crassus et Pompée ses auteurs sembloient porter le malheur attaché à leurs noms. Son père Crassus, sa mère Scribonia, son frère Cn. Pom-

Tac. Hist. I, 14 et 48.

peïus Magnus, avoient été mis à mort par Claude. Lui-même il fut accusé par Aquilius Régulus, jeune homme d'un caractère souverainement malfaisant, et qui, ne manquant pas d'une sorte de talent, ne savoit en user que pour nuire. Nous ne sommes point instruits du détail de cette affaire. Crassus fut condamné, et périt de mort violente, laissant deux frères dont le sort, comme nous le verrons dans la suite, fut aussi funeste que le sien, Crassus Scribonianus, et Pison, exilé alors, et depuis, pour son malheur, adopté par Galba. L'accusateur reçut pour récompense de son odieux ministère les ornemens consulaires, une gratification de sept * millions de sesterces, et un sacerdoce, qui n'est pas autrement désigné. Tac. Hist. IV, 42; et Plin. I, ep. 5.

* Huit cent soixante et quinze mille livres.

Ceux-mêmes qui contribuoient aux plaisirs de Néron n'étoient pas à l'abri de sa cruauté; et il fit mourir le pantomime Pâris, parce qu'ayant voulu apprendre de lui son art, il n'avoit pu y réussir; ou, ce qui revient à peu près au même, parce qu'il trouvoit en lui un rival dont le jeu brillant l'effaçoit. Suet. Ner. 5.

Cécina Tuscus, fils de sa nourrice, qu'il avoit fait préfet d'Egypte, fut traité humainement, et se trouva sans doute heureux de n'avoir à souffrir que l'exil. Son crime étoit de s'être servi pour son usage des bains que l'on avoit construits à Alexandrie pour Néron lorsqu'on s'attendoit à le voir en Egypte. Suet. Ner. 35, et Dio.

Mais c'étoit surtout au sénat qu'il portoit une haine implacable. Après avoir envoyé en exil ou fait périr tant de membres de cette illustre compagnie, il ne se cachoit point du dessein où il étoit d'exterminer le corps entier, et de se servir des chevaliers romains et de ses affranchis pour les gouvernemens de provinces et pour le commandement des armées. On remarqua que, dans la prière qu'il prononça à haute et intelligible voix en commençant les travaux pour percer l'isthme de Corinthe, il supprima le nom du sénat, et demanda seu- Suet. Ner. 37.

lement aux dieux que l'entreprise réussît à lui et au peuple romain.

Dio. Néron, s'étudiant ainsi à mériter de plus en plus la détestation publique, il n'y avoit pas un citoyen qui ne lui souhaitât la mort. Lorsqu'on le sut parti de Grèce, comme la saison étoit fâcheuse, on se flattoit de l'espérance qu'il périroit dans le trajet. On se trompa; il arriva heureusement en Italie, et il fallut témoigner de la joie pendant que l'on étoit pénétré de honte et de douleur.

Déjà le sénat avoit prévenu son retour par des décrets pleins d'adulation, ordonnant des actions de grâces aux dieux pour ses victoires dans les jeux de la Grèce, et un si grand nombre de fêtes, que l'année entière n'y suffisoit pas.

Suet. Ner. 36. Pendant qu'on l'enivroit de fausses louanges, Vinicius tramoit une couspiration contre lui; car je ne vois pas où je puis mieux placer cet événement, dont Suétone seul fait mention en un mot. C'étoit probablement la connoissance confuse de ce danger qui avoit causé les alarmes d'Hélius. L'entreprise fut découverte à Bénévent, lorsque Néron y passoit pour retourner à Rome. Il est inutile de dire qu'à cette occasion il versa des flots de sang. Sa cruauté n'avoit pas besoin de raisons aussi légitimes.

Suet. Ner. 25, et Dio. Libre de cette inquiétude, il ne s'occupa plus que des triomphes qu'il comptoit avoir mérités en Grèce. Il en célébra d'abord la pompe à Naples, parce que cette ville étoit la première où il eût fait un essai public de ses talens. On abattit par son ordre une partie des murs, suivant ce qui se pratiquoit pour honorer les vainqueurs des combats sacrés de la Grèce, et il entra par la brèche, monté sur un char attelé de chevaux blancs. Il fit de pareilles entrées à Antium où il étoit né, et à Albe. Mais ce fut principalement à Rome qu'il voulut que toute sa gloire éclatât. On porta devant lui les couronnes

qu'il avoit gagnées, au nombre de dix-huit cents, comme je l'ai dit, avec des inscriptions qui exprimoient le nom des jeux et le genre de combat où chacune avoit été méritée, les adversaires qu'il avoit vaincus, et autres circonstances pareilles ; et ces mêmes inscriptions ajoutoient que Néron César étoit le premier Romain, depuis que le monde subsistoit, qui eût emporté ces brillantes récompenses du mérite et du talent. Venoit ensuite l'empereur, dans le même char dont Auguste s'étoit servi pour ses triomphes. Il étoit vêtu d'une robe de pourpre, et d'une casaque semée d'étoiles en or. Il portoit sur sa tête la couronne olympique, qui étoit d'olivier sauvage, et dans sa main droite la couronne pythienne, faite d'une branche de laurier. Il avoit à ses côtés un musicien nommé Diodore. Après le char marchoient les applaudisseurs à gages, dont il avoit formé une compagnie aussi nombreuse qu'une légion. Ils chantoient la gloire du triomphateur, criant qu'ils étoient les soldats de son triomphe. Le sénat, les chevaliers et le peuple accompagnoient cette honteuse pompe, et ils faisoient retentir les airs d'acclamations que Dion nous a conservées dans leurs propres termes : *Vive le vainqueur des jeux olympiques ! vive le vainqueur des jeux pythiens ! vive l'empereur ! vive l'empereur ! Néron est un nouvel Hercule. Néron est un nouvel Apollon. Seul il a vaincu dans tous les genres de combats et de jeux : dans toute la suite des siècles il a mérité cette gloire. Voix céleste ! Heureux qui vous entendent !* Toute la ville étoit illuminée, ornée de festons, fumante d'encens. Partout où passoit le triomphateur on immoloit des victimes ; les rues étoient jonchées de poudre de safran ; on jetoit sur lui des fleurs, des rubans de couronne ; et, chose singulière dans nos mœurs, des oiseaux et des pièces de pâtisserie. On avoit abattu une arcade du grand Cirque. Tout le cortége passa par cet endroit, vint dans la place, et se rendit au temple d'Apollon

Palatin. Les autres triomphateurs portoient leurs lauriers au Capitole. Néron, dans un triomphe tel que le sien, voulut honorer le dieu des arts.

Après la cérémonie achevée, pour perpétuer le souvenir de ses victoires, il plaça dans sa chambre les couronnes gagnées aux combats sacrés; et ayant indiqué des jeux du Cirque, il y porta celles qu'il avoit obtenues dans les autres jeux, et il les suspendit à l'obélisque d'Egypte qui étoit dressé dans l'Hippodrome.

Plutarque dit quelque part que [1] le courage fondé sur un caractère solide et sérieux s'anime et s'élève par les récompenses d'honneur, qui, comme un vent favorable, le poussent sans cesse et le font avancer vers cette beauté de la vertu qui lui montre tous ses charmes. Dans de telles âmes le prix n'est point un salaire qu'elles reçoivent, mais un gage qu'elles donnent. Elles ont honte de demeurer au-dessous de leur gloire, et de ne pas la surpasser par la répétition des actions qui la leur ont d'abord méritée. Cette observation se vérifie par rapport à Néron en sens contraire. Plus il se couvroit d'infamie, et plus il en devenoit épris; et l'ample provision qu'il en avoit acquise dans son voyage en Grèce en nourrissoit et en enflammoit en lui le désir.

Suet. Ner. 25, et Dio.

Il se fit représenter en bronze et en marbre, il fit graver son image sur la monnoie dans l'habillement avec lequel les musiciens et les joueurs d'instrumens montoient sur le théâtre. Il outra le soin de conserver sa voix jusqu'à ne plus haranguer les troupes, faisant parler un autre en sa place, même lui présent. Soit en affaire sérieuse, soit dans ses amusemens, il ne manqua jamais d'avoir près de lui un modérateur attentif,

[1] Τὰ ἐμβριθῆ καὶ βέβαια φρονήματα αὔξουσιν αἱ τιμαὶ καὶ λαμπρύνουσιν, ὥσπερ ὑπὸ πνεύματος ἐγειρόμενα πρὸς τὸ φαινόμενον καλόν. Οὐ γὰρ ὡς μισθὸν ἀπολαμβάνοντες, ἀλλ' ὡς ἐνέχυρον διδόντες, αἰσχύνονται τὴν δόξαν καταλιπεῖν καὶ μὴ τοῖς αὐτοῖς ἔργοις ὑπερβαλέσθαι. Plut. Coriol.

qui l'avertît de ménager sa poitrine, de mettre son mouchoir devant sa bouche. Se confondant absolument avec les musiciens de profession, il ne trouva point mauvais qu'un certain Larcius, qui devoit donner des jeux, lui offrît un million de sesterces pour chanter. Il est vrai qu'il n'accepta point la somme; mais Tigellin l'exigea, et l'empereur fit son personnage sur le théâtre. Quoiqu'il rebutât le salaire, il ne laissoit pas, par un travers aussi bas qu'insensé, de s'en faire en idée une ressource pour les besoins; et comme les devins, ou peut-être ceux qui prévoyoient l'effet inévitable de ses crimes, lui prédisoient qu'il seroit un jour abandonné, il répondit « qu'un bon [1] métier nourrit son homme par « toute terre. »

Afin de réunir toutes les espèces d'opprobres, il s'exerçoit assidument à la lutte; et le bruit s'étoit répandu qu'il se proposoit d'aller combattre comme athlète aux prochains jeux olympiques. Egalant Apollon par le chant, et le soleil par l'habileté à conduire un char, il vouloit aussi imiter les travaux d'Hercule; et l'on assure qu'il faisoit dresser un lion contre lequel il prétendoit se battre nu sur l'arène à la vue de tout le peuple, et l'assommer avec une massue, ou l'étouffer entre ses bras. *Suet. Ner. 40.*

Enfin le genre humain se lassa de souffrir un tel monstre, et il s'en délivra par une révolution dont le soulèvement de Vindex donna le signal, comme je vais le raconter.

[1] Τὸ τέχνιον πᾶσα γαῖα τρέφει.

§. III.

Consuls tous deux célèbres par les talens de leur esprit. Soulèvement de Vindex dans les Gaules. Vindex écrit à Galba. Naissance et emplois de Galba. Il diffère de se déclarer. Vindex assemble de grandes forces, et sollicite de nouveau Galba. Galba délibère avec ses amis. Il se déclare publiquement. Néron, qui avoit été peu ému de la révolte de Vindex, est consterné à la nouvelle de celle de Galba. Il met à prix la tête de Vindex, et fait déclarer Galba ennemi public. Horribles projets qui lui passent par l'esprit. Apprêts de Néron pour marcher contre les rebelles. Ses inepties puériles. Tous ceux qui avoient quelque commandement dans l'empire se déclarent contre Néron. Virginius, sans vouloir soutenir Néron, marche cependant contre Vindex, qui est défait et se tue. L'armée de Virginius lui offre l'empire, qu'il refuse. Il refuse aussi de se déclarer pour Galba. Motifs de cette conduite. Etrange perplexité de Galba. Néron, universellement détesté pour ses crimes, se fait encore mépriser par sa lâcheté. Ses divers projets, tous d'une âme timide. Nymphidius Sabinus persuade aux prétoriens d'abandonner Néron, et de proclamer Galba empereur. Néron s'enfuit de Rome, et se retire dans une maison de campagne d'un de ses affranchis. Le sénat le déclare ennemi public, et le condamne au supplice. Néron, après bien des tergiversations, se tue de peur de subir le supplice auquel il étoit condamné. Ses funérailles. Son âge, durée de son règne. En lui s'éteint la famille d'Auguste. La mémoire de Néron a été honorée par plusieurs. Les chrétiens l'ont regardé comme l'Antechrist.

An. R. 819. De J. C. 68.

C. SILIUS ITALICUS.
M. GALÉRIUS TRACHALUS.

Les consuls de la dernière année du règne de Néron,

Silius Italicus et Galérius Trachalus, étoient tous deux célèbres par les talens de leur esprit. Silius est encore aujourd'hui très-connu par son poëme sur la guerre d'Annibal, qui est une histoire en vers. La poésie ne fut que l'amusement de sa vieillesse : il avoit commencé par la plaidoirie, et il s'y étoit acquis de la réputation comme orateur; mais il donna sous Néron une idée désavantageuse de sa probité, en accusant diverses personnes, sans avoir même la mauvaise excuse d'y être contraint par une sorte de nécessité. Il effaça dans la suite cette tache par une conduite exempte de tout reproche. *Plin. l.* III *ep.* 7.

Trachalus fut aussi orateur; mais c'étoit l'éloquence du corps qui dominoit en lui; en sorte [1] qu'il perdoit beaucoup à être lu. Il possédoit en un degré éminent tous les avantages extérieurs : une grande et riche taille, des yeux pleins de feu, un front majestueux qui imposoit, un geste expressif, et surtout le plus beau son de voix, le plus plein, le plus moelleux qu'il soit possible de désirer. Quintilien rapporte comme un fait dont il avoit souvent été témoin que, lorsque Trachalus plaidoit dans la basilique julienne, où quatre tribunaux rendoient la justice à la fois, on l'entendoit, on le suivoit; et, ce qui étoit mortifiant pour ses confrères, on lui applaudissoit des quatre tribunaux en même temps. Son [2] style répondoit à l'emphase du débit. Il aimoit la pompe des paroles, les mots sonores, les mots qui emplissent la bouche. Nous aurons lieu de faire quelque mention de lui dans la suite. *Quintil. Inst. or.* X, 1; et XII, 5. *Tac. Hist.* I, 90.

Néron, uniquement occupé des plaisirs indécens par lesquels il se dégradoit lui-même, étoit retourné à Naples pour y jouer la comédie, lorsqu'il apprit la révolte de Vindex dans les Gaules. Les écrivains qui nous restent n'assignent point d'autre cause de ce mouvement, dont les suites furent si terribles, que l'horreur inspirée *Suet. Ner.* 40. *Plut. Galb. Dio.*

[1] *Auditus tamen major.*

[2] *Genus orandi ad implendas populi aures latum et sonans.* Tac.

par les crimes du prince qui tyrannisoit le genre humain. C. Julius Vindex, Gaulois et Aquitain de naissance, issu des anciens rois du pays, mais dont le père, devenu sénateur romain par la concession de Claude, lui avoit transmis l'espérance et le droit de parvenir, comme il fit, à la même dignité, réunissoit en lui bien des qualités qui pouvoient le rendre redoutable à un tyran. Il étoit actif, intelligent, expérimenté dans la guerre, plein de courage et d'audace, et il joignoit à tous ces avantages celui de la bonne mine et d'une prestance héroïque. Outré des excès de toute espèce auxquels se portoit Néron, il savoit que les Gaulois ses compatriotes supportoient avec peine les impositions dont ils étoient surchargés. Comme donc il avoit un commandement dans les Gaules, il convoqua une assemblée dans laquelle il invectiva contre Néron, et le peignit avec toutes les odieuses couleurs que ce monstre méritoit. Mais il insista principalement sur l'avilissement de la majesté impériale, par l'indigne personnage de musicien et de comédien. « Je l'ai vu (disoit-« il) chanter et jouer des instrumens sur le théâtre : je « l'ai vu faire toutes sortes de rôles dans les pièces qui « s'y représentent. Ne l'appelons plus César, ni empe-« reur, ni Auguste ; ne profanons point ces noms sacrés. « Il veut lui-même être appelé Thyeste, Œdipe, Alc-« méon, Oreste ; et ce sont des noms qu'il est bien digne « de porter. Secouez donc un joug si honteux : vengez-« vous vous-mêmes, vengez les Romains, rendez la li-« berté à l'univers. »

Suet. Galb. 2-9. Vindex sentoit bien qu'il avoit besoin d'appui ; et il s'étoit adressé secrètement à Galba, alors gouverneur de la province tarragonoise en Espagne, que sa haute naissance et la réputation dont il jouissoit mettoient à portée d'aspirer à la première place, si elle devenoit vacante.

Galba, dont nous avons eu déjà occasion de parler plus d'une fois, mais qu'il est nécessaire de faire con-

noître ici plus particulièrement, étoit de la maison des Sulpicius, l'une de ces maisons aussi anciennes que Rome, et qui paroissent dans les charges aussitôt après l'expulsion des rois et l'établissement du gouvernement républicain. Sa mère, Mummia Achaïca, étoit, du côté paternel, issue de Mummius, vainqueur de Corinthe, et elle avoit pour aïeul maternel Q. Lutatius Catulus, l'un des ornemens de la république romaine, et qui ne fut pas aussi puissant que Pompée et César ses contemporains, parce qu'il fut plus vertueux. Galba se faisoit singulièrement honneur de compter ce grand homme au nombre de ses ancêtres; et parmi ses titres il mettoit toujours celui d'*arrière-petit-fils de Q. Catulus Capitolinus.*

Il naquit le vingt-quatre décembre de l'an 747 de Rome, dix-huit ans avant la mort d'Auguste; et, protégé par Livie, à qui il [a] appartenoit, il parvint aux honneurs avant l'âge prescrit par les lois. Il fut consul sous Tibère, l'an de Rome 784; et l'on a remarqué qu'il succéda dans cette charge à Cn. Domitius, père de Néron, son prédécesseur dans l'empire, et qu'il fut remplacé par le père d'Othon, qui régna après lui.

Caligula lui confia le commandement des légions de la Germanie supérieure; et nous avons vu avec quelle réputation d'habileté dans la guerre et de sévérité pour le maintien de la discipline il s'acquitta de cet emploi, et avec quelle sagesse il rejeta les sollicitations de ceux qui l'invitoient, après la mort de Caius, à songer à l'empire.

Claude, qui lui sut très-bon gré de sa modération, lui donna, sans l'obliger à tirer au sort, selon l'usage, le proconsulat d'Afrique, afin que par sa bonne conduite il rétablît le calme dans cette province, qui étoit agitée par des dissensions intestines et par les courses des

[a] Livia Ocellina, seconde femme du père de Galba, adopta son beau-fils, qui en conséquence porta dans sa jeunesse les noms de Livius Ocella.

barbares. Son administration, qui fut de deux ans, réussit à l'avantage des peuples et à la satisfaction du prince. Il y fit preuve d'un amour exact de la justice et du bon ordre. Ses attentions se portoient jusqu'aux petits détails, dont peut-être il étoit plus capable que des grandes vues. Suétone en cite deux traits, dont l'un est d'une sévérité louable, et l'autre un tour d'esprit assez heureux.

Dans une expédition, les vivres devenant rares et chers, un soldat qui se trouva avoir de reste sur sa provision un boisseau de blé le vendit cent * deniers. Galba, justement blessé de cette avarice inhumaine, défendit que l'on vendît du blé à ce soldat lorsqu'il en manqueroit; ce qui le réduisit à mourir de faim. L'autre affaire est de moindre conséquence. Il s'y agissoit d'une bête de somme dont la possession étoit contestée entre deux particuliers. Les preuves n'étant pas claires de part ni d'autre, Galba ordonna que l'on menât la bête à son abreuvoir accoutumé, en lui voilant la tête; que là on lui découvrît les yeux, qu'on la laissât à sa liberté; et il décida qu'elle appartiendroit à celui des deux contendans vers lequel elle porteroit ses pas au sortir de l'eau.

* Cinquante francs.

Il soutint aussi sa gloire militaire en Afrique; et quelques avantages qu'il remporta sur les barbares qui troubloient cette province ayant rafraîchi le souvenir de ses exploits en Germanie, il obtint les ornemens de triomphateur; et, de retour à Rome, il fut honoré de trois de ces sacerdoces qui étoient possédés par les premiers citoyens. Il passa ensuite plusieurs années dans une vie privée, rangé dans son domestique, économe dans sa depense, se piquant d'une frugalité antique, qui lui attira des louanges tant qu'il vécut simple particulier, mais qui parut petitesse et lésine lorsqu'il fut élevé au rang suprême.

Le gout de simplicité, l'amour de la tranquillité et de la retraite, épargnèrent à Galba bien des dangers. Ce fut sans doute ce qui le sauva des fureurs de Messaline, qui

fit périr tant de grands personnages ; et de la vengeance d'Agrippine, qui se tenoit personnellement offensée par lui. Car, lorsqu'elle fut veuve de Domitius, comme Galba étoit fort riche, elle projeta de l'épouser, quoiqu'il fût actuellement marié. Elle fit des avances vers lui, et elle le sollicita avec tant d'impudence, que la belle-mère de Galba en fit des reproches publics à cette princesse dans un nombreux cercle de dames, et même la frappa de la main. Agrippine, ainsi rebutée, eut dans la suite le pouvoir de se venger lorsqu'elle fut devenue épouse de Claude. Mais d'autres soins l'occupèrent, et Galba menoit une vie propre à le laisser oublier.

Il ne se croyoit pourtant pas exempt de péril, comme il paroît par la précaution qu'il prenoit toutes les fois qu'il sortoit, soit pour voyage, soit pour une simple promenade, de faire porter avec lui un million * de sesterces en or, comme une ressource utile et nécessaire, supposé qu'il lui fallût tout d'un coup ou fuir, ou gagner ceux qui seroient envoyés pour le tuer.

* Cent vingt-cinq mille livres.

Il se renfermoit ainsi dans l'obscurité, lorsque Néron le nomma au gouvernement de la Tarragonoise, l'an de Rome 812. Burrhus et Sénèque avoient encore quelque crédit, et ils s'en servoient pour placer le mérite.

Galba gouverna cette province d'abord avec son activité accoutumée, poussant la sévérité jusqu'à la rigueur. Il fit couper les mains à un banquier infidèle ; et afin que l'exemple fût plus éclatant, il voulut qu'on les attachât sur le bureau du coupable. Il condamna au supplice de la croix un tuteur qui avoit empoisonné son pupille, dont il étoit héritier ; et comme ce malheureux, qui avoit la qualité de citoyen romain, invoquoit les lois pour obtenir au moins une mort moins cruelle et moins ignominieuse, Galba, feignant d'avoir égard à ses représentations, ordonna qu'on lui dressât par distinction une croix blanchie et plus haute que de coutume.

Il remplissoit toutes les autres fonctions de sa charge avec une pareille vigueur.

Mais, voyant que Néron, livré à lui-même et aux plus mauvais conseils, devenoit de jour en jour plus ennemi de toute vertu, Galba craignit d'irriter les soupçons de ce cruel prince en faisant trop bien son devoir. Il se laissa donc aller à une négligence volontaire, et évita tout ce qui pouvoit attirer sur lui ses regards. Il disoit que l'on ne forçoit personne de rendre compte de son inaction.

Plut. Au lieu de réprimer les injustices des financiers qui tourmentoient la province par leurs rapines, il se contenta de plaindre assez ouvertement les peuples; et on lui savoit gré de cette douceur compatissante, parce que l'on voyoit qu'il ne pouvoit rien de plus. On étoit pareillement charmé de jouir de la liberté qu'il laissoit de composer, de répandre, de chanter des vers satiriques, par lesquels on se vengeoit de la tyrannie de Néron.

Suet. Plut. Dio. Il est aisé de sentir que la fidélité de Galba tenoit à peu de chose, et que Vindex ne devoit pas avoir beaucoup de peine à rompre un si foible lien. Cependant, par prudence, par réserve, par la timidité du caractère et de l'âge, Galba ne fit point de réponse aux premières lettres qu'il reçut d'un chef de révolte si bien intentionné pour lui. Seulement il lui garda le secret, et il ne se conduisit pas comme quelques autres commandans de légions ou de provinces, qui, sollicités par Vindex, le décelèrent, et commencèrent par trahir une entreprise que dans la suite ils favorisèrent eux-mêmes.

Tillem. Ner. 28. Vindex entendit parfaitement le silence de Galba, et comptant sur lui, il poussa l'exécution de son dessein avec toute l'ardeur imaginable. Il souleva un grand nombre de peuples des Gaules, entre lesquels sont nommés en particulier les Eduens, les Séquanois, les Arverniens. Ceux de Lyon demeurèrent fidèles à Néron leur bienfaiteur; et par cette raison-là même les Viennois,

leurs éternels rivaux, se montrèrent des plus échauffés pour le parti de Vindex, qui bientôt se vit à la tête de cent mille Gaulois. Avec de si grandes forces il ne douta point qu'il n'eût levé les difficultés qui arrêtoient Galba; et il lui écrivit de nouveau pour le presser de venir au secours de l'empire, et de vouloir bien se rendre le chef d'une ligue puissante, qui n'avoit besoin que de son nom. Galba reçut en même temps une lettre du lieutenant de l'empereur en Aquitaine qui l'invitoit à se joindre à lui contre Vindex.

Suet. Galb. 9, 10; et Plut. Galb.

Il étoit alors à Carthagène, où il tenoit les grands jours de sa province. Il assembla en conseil ses amis et ses plus intimes confidens, et il leur demanda leur avis sur cette importante affaire. Quelques-uns balançoient, et vouloient qu'il attendît l'effet que la nouvelle du mouvement des Gaules produiroit dans Rome. T. Vinius, qui commandoit sous ses ordres l'unique légion de la province, décida la question par un raisonnement qui ne souffroit point de réplique. « Délibérer si nous demeu-« rerons fidèles à Néron, c'est (dit-il) lui avoir déjà « manqué de fidélité. Nous devons donc dès ce moment « le regarder comme notre ennemi, et par conséquent « accepter l'amitié de Vindex; à moins que nous n'ai-« mions mieux nous déclarer les accusateurs de celui-ci, « et lui faire la guerre, par la raison qu'il souhaite que « le peuple romain ait Galba pour empereur plutôt que « Néron pour tyran. » Ce raisonnement si décisif par lui-même étoit encore fortifié par l'avis donné à Galba, qu'il y avoit des ordres secrets expédiés aux intendans pour le tuer. Ainsi, dans une circonstance qui ne lui laissoit que le choix de l'empire ou de la mort, il se détermina sans difficulté à se révolter contre Néron.

Pour avoir occasion de manifester sa résolution, il indiqua une audience dans laquelle il affranchiroit les esclaves à qui leurs maîtres voudroient donner la liberté; et en même temps il fit répandre sourdement le bruit de

son véritable dessein, qui rassembla autour de son tribunal un concours de personnes de tous les différens ordres, dont les vœux aspiroient à une révolution. En venant prendre place, il annonça ses sentimens par une démarche d'éclat. Il faisoit porter devant lui les images d'un grand nombre de ceux qui avoient été condamnés et mis à mort par Néron; et l'on voyoit à ses côtés un jeune exilé d'illustre naissance, qu'il avoit mandé exprès de l'une des îles Baléares. Remarquant la sérénité et la joie répandues sur tous les visages, à cet exorde d'action il ajouta un discours dans lequel il leva tout-à-fait le masque, faisant le dénombrement des crimes de Néron, déplorant le malheur de la république, et de tant de grands personnages qui avoient été les victimes de la cruauté de ce tyran. Tous applaudirent, et d'un concert unanime ils proclamèrent Galba empereur. Mais il ne voulut point s'attribuer de son autorité propre le caractère de la souveraine puissance, et il se contenta du titre modeste de lieutenant du sénat et du peuple romain. Il paroît par Dion [a] que cette déclaration de Galba se fit le 3 avril.

Il prit ensuite les arrangemens convenables à la démarche qu'il venoit de faire. Il leva des milices dans la province. Il composa comme un sénat de tout ce qu'il avoit autour de lui de personnes plus recommandables par leur rang, par leur prudence, et par leur âge; et il se forma une garde de jeunes chevaliers romains.

Suet. Ner. 40. Plut. Galb. et Dio.

La révolte de Galba fut un coup de foudre pour Néron. Il avoit été insensible à celle de Vindex, et il en avoit reçu la nouvelle à Naples avec tant d'indifférence et de sécurité, que l'on crut même qu'il en étoit bien aise, et qu'il se félicitoit intérieurement d'avoir acquis un prétexte de piller par le droit de la guerre les riches pro-

[a] Dion lui donne neuf mois et treize jours de règne. Galba fut tué le quinze janvier de l'année suivante. De ces deux dates comparées résulte celle que je marque, d'après M. de Tillemont, pour le jour de la déclaration de Galba.

vinces des Gaules. Il alla à son ordinaire au spectacle, et il s'intéressa aussi vivement à un combat d'athlètes qui s'exécuta sous ses yeux que s'il n'eût eu aucune autre affaire. De nouveaux courriers étant survenus avec des dépêches qui marquoient que le danger croissoit, il n'en fut pas plus ému, et se contenta de menacer les rebelles qu'ils s'en trouveroient mal. En un mot, il passa huit jours entiers sans faire réponse à personne, sans donner aucun ordre, sans prendre aucune précaution, et il garda un silence profond sur tout ce qui se passoit.

Tiré enfin de son indolence par les placards fréquens et outrageux que Vindex faisoit afficher dans les villes de Gaule, et dont il envoyoit des copies à Rome, Néron écrivit au sénat pour l'exhorter à venger les injures de son empereur et de la république. Mais cet objet l'occupoit encore si peu sérieusement, qu'il ne lui fit point quitter son badinage puéril. Toujours idolâtre de sa voix, il s'excusoit de ce qu'il ne venoit point à Rome sur un enrouement qui l'obligeoit à se ménager. Ce qui le piquoit le plus parmi les invectives atroces dont Vindex l'accabloit, c'étoit d'être traité de musicien malhabile, et d'être appelé Ahénobarbus au lieu de Néron. Il déclara qu'il reprendroit son nom de famille, dont on lui faisoit un reproche, et qu'il quitteroit son nom adoptif. Et quant au premier article, il le qualifioit de fausseté évidente, qui suffisoit pour décréditer toutes les autres imputations de son ennemi : il ne concevoit pas que l'on pût le taxer d'ignorant dans un art qu'il avoit cultivé pendant tant d'années et avec tant de soin; et il demandoit à chacun de ceux qui l'environnoient s'il ne disoit pas vrai, et s'ils connoissoient un meilleur musicien que lui.

Cependant les nouvelles arrivoient de jour en jour plus fâcheuses, et Néron revint à Rome avec un empressement de trouble et d'inquiétude. En chemin un présage, que Suétone lui-même traite de frivole, rassura

ce prince, qui à tous ses vices et à l'impiété la plus outrée joignoit la superstition. Il remarqua sur un monument ancien la représentation d'un soldat gaulois vaincu et atterré par un cavalier romain qui le traînoit par les cheveux. A cette vue il sauta de joie, et il adora le ciel qui lui envoyoit un auspice si favorable. Ranimé par un motif d'espérance si solide, en arrivant à Rome il ne convoqua point le sénat; il ne harangua point le peuple. Seulement il manda quelques-uns des premiers sénateurs; et après une délibération fort courte, il leur montra curieusement des orgues dont le jeu s'exécutoit par le moyen de l'eau. L'invention n'étoit pas nouvelle: mais elle avoit été récemment perfectionnée. Et Néron expliquoit à ces graves sénateurs chaque partie de l'instrument, l'usage, la difficulté, ajoutant d'un ton ironique que, si Vindex le lui permettoit, il feroit jouer ces orgues sur le théâtre.

La révolte de Galba mit fin à ces scènes comiques. Sa réputation étoit telle, que, dès que Néron le sut déclaré contre lui, il se crut perdu. Il en reçut la nouvelle pendant son repas; et sur-le-champ il renversa la table d'un coup de pied, et brisa deux vases de cristal d'un très-grand prix. A cet emportement succéda une espèce de défaillance. Il tomba comme mort, sans prononcer une seule parole. Enfin, lorsqu'il fut revenu à lui-même, il déchira ses habits, il se frappa la tête en criant que c'en étoit fait de sa fortune et de sa vie. Sa nourrice entreprit de le consoler en lui représentant que d'autres princes avoient éprouvé de pareilles disgrâces. « Non (dit-il) « mon malheur est sans exemple. Je suis le seul qui « voie de mon vivant mon empire passer à un autre. »

Plin. XXXVII, 2. Suet. Ner. 42.

Il comprit pourtant que ces lamentations ne le tiroient pas de danger; et pour donner quelque signe de vigueur il mit à prix la tête de Vindex, et fit déclarer Galba ennemi public par le sénat. En conséquence de ce décret il confisqua et exposa en vente les biens que

Plut. Galb. Dio. Suet. Ner. 49.

Galba possédoit à Rome et en Italie, et il jeta dans une prison Icélus, son affranchi de confiance, qui, en son absence, avoit l'administration de ses affaires. Ces actes de vengeance n'effrayèrent personne. Galba usa de représailles, et fit vendre les domaines de Néron en Espagne, pour lesquels il se présenta une foule d'acheteurs; et Vindex osa dire : « Néron promet dix * millions de « sesterces à qui me tuera ; et moi, je promets ma tête « à qui m'apportera celle de Néron. »

* Douze cent mille livres.

La colère de ce prince ne s'en prenoit pas seulement à ceux qui se déclaroient ouvertement ses ennemis. Si l'on doit ajouter foi aux bruits qui coururent, et qui n'annonçoient rien après tout que de conforme à ses inclinations et à son caractère, il forma les plus horribles et les plus sanguinaires projets. Il eut la pensée de faire poignarder tous les gouverneurs de provinces et tous les généraux d'armée, comme réunis et conjurés contre lui ; d'envoyer massacrer dans les îles tous ceux qui y étoient exilés ; d'exterminer tout ce qu'il y avoit dans Rome de familles sorties d'origine gauloise ; de livrer les Gaules au pillage du soldat ; enfin d'empoisonner le sénat entier et de brûler la ville en prenant la cruelle précaution de lâcher des bêtes féroces sur le peuple pendant l'action du feu afin d'empêcher le secours. Et l'on ajoute que, s'il n'exécuta pas ces affreux desseins, ce fut la difficulté du succès qui l'arrêta, et non le repentir. *Suet. Ner.* 43.

Il se fixa néanmoins au seul parti raisonnable, qui étoit de se mettre en état d'aller en personne combattre les rebelles. Il forma une légion de soldats de la marine : il rappela les détachemens des armées de Germanie, de Bretagne et d'Illyrie, qui étoient en marche par son ordre pour la guerre projetée contre les Albaniens : il choisit des généraux, entre autres Pétronius Turpilianus, qu'il fit partir à la tête d'un corps de troupes, pendant qu'il restoit lui-même dans Rome pour assembler de plus grandes forces. Avant tout il ordonna aux deux *Tillem. Ner.* 28.

Suet. Ner. 43, 45. consuls d'abdiquer, et il se substitua seul en leur place, comme si les Gaulois n'eussent pu être vaincus que par un consul.

Il fatigua beaucoup la ville par les levées d'hommes et d'argent. D'abord il procéda à l'enrôlement des citoyens suivant l'ancien usage, les faisant citer par tribus. Ensuite, mécontent de ceux qui se présentoient, il exigea que chaque maître lui fournît pour soldats un certain nombre d'esclaves, ne recevant que les plus beaux hommes et les meilleurs sujets, et n'exceptant pas même ceux dont le ministère est le plus important dans une maison et le plus difficile à remplacer, les intendans et les secrétaires. Il imposa une taxe générale sur tous les habitans de Rome, selon le rang que chacun tenoit dans l'état. Il ordonna aux locataires des maisons de porter sur-le-champ au fisc leur loyer d'une année; et, comme si ces exactions n'eussent pas été par elles-mêmes assez onéreuses, il se rendit très-difficile sur les espèces que l'on donnoit en paiement, exigeant l'or le plus pur, et toute monnoie neuve et bien frappée. Cette rigueur excita de grands murmures: plusieurs se réunirent pour refuser de payer, disant tout haut qu'il seroit bien plus juste de faire rendre gorge aux délateurs enrichis du sang des citoyens. La disette, qui commençoit à se faire sentir, augmenta encore le mécontentement général, d'autant plus que dans ces circonstances arriva un vaisseau d'Alexandrie chargé, non de blé, dont on manquoit, mais de sable du Nil à l'usage des lutteurs de la cour.

L'emploi qui se faisoit des deniers levés sur le peuple n'étoit pas propre à en apaiser les plaintes: car le premier soin de Néron, dans les préparatifs de son expédition, fut de choisir les chariots qui devoient porter ses instrumens de musique et d'armer en amazones les concubines qu'il prétendoit mener avec lui. Il ne songeoit à rien moins qu'à une guerre sérieuse; et, revenant tou-

jours à ses inepties, il disoit à ses confidens « que, lors- « qu'il seroit arrivé dans la province, il iroit se présenter « sans armes aux rebelles, et se contenteroit de pleurer « abondamment en leur présence : qu'il les rappelle- « roit ainsi à leur devoir, et que le lendemain, au milieu « des armées réunies et pleines de joie, joyeux lui- « même et triomphant, il célébreroit sa victoire par des « chants et par des vers qu'il falloit lui composer actuel- « lement. » Et au lieu que ç'avoit été la coutume des anciens Romains de vouer des sacrifices et des temples aux dieux dans les grands dangers, il fit vœu que, s'il conservoit son état et sa fortune, il joueroit sur le théâtre de la flûte, de l'orgue hydraulique, de la cornemuse, et qu'il finiroit par des rôles d'histrion et de pantomime. *Suet. Ner.* 54.

Pendant que cet esprit frivole mêloit des chimères puériles jusque dans les soins que le forçoit de prendre le besoin urgent de ses affaires, le danger croissoit de plus en plus. La déclaration de Galba avoit été un signal pour tout l'empire. Pas un seul de ceux qui avoient quelque commandement ne demeura fidèle à Néron. Othon, autrefois le compagnon de ses plaisirs, et depuis dix ans relégué en Lusitanie avec le titre de propréteur, passa le premier dans le parti de Galba, et lui témoigna un grand zèle, mais intéressé, comme nous le verrons dans la suite. Il lui porta toute sa vaisselle d'or et d'argent pour battre monnoie; et comme les esclaves de Galba ne savoient guère ce que c'étoit que de servir un empereur, Othon lui donna plusieurs des siens qui entendoient parfaitement les manières et les usages de la cour. *Plut. Galb. Dio.*

L'exemple d'Othon fut suivi par tous les gouverneurs de provinces et généraux d'armée, hors deux, qui, en secouant le joug détesté de Néron, ne se déclarèrent point pour Galba. Clodius Macer, en Afrique, voulut se faire lui-même chef de parti. Virginius Rufus, commandant des légions du haut Rhin, avoit des vues différentes, mais imparfaitement expliquées par les

écrivains qui nous restent. Comme il joua un rôle très-distingué dans la révolution dont il s'agit, il est important de recueillir avec soin tout ce qui regarde sa personne, et les motifs de sa conduite singulière.

Tac. Hist. 1, 52. *Plut. Galb.* *Dio.*

Virginius étoit d'une naissance médiocre, fils d'un simple chevalier romain; ce qui ne l'empêcha pas de devenir consul ordinaire sous Néron, et d'obtenir ensuite l'importanfe place de commandant des légions de la haute Germanie. Il joignoit à l'activité et à l'expérience dans le métier de la guerre une grande modération et un austère attachement aux lois et aux saintes maximes du gouvernement. Par une suite de cette façon de penser, sans être bien intentionné pour Néron, dont la tyrannie monstrueuse réunissoit tous les suffrages contre lui, il n'approuva point la revolte de Vindex, trouvant sans doute qu'il étoit de mauvais exemple que les Gaulois, soumis par les armes des Romains, entreprissent de donner à Rome un empereur. Il regarda cette demarche comme un attentat contre la majesté de la république, et il résolut de la venger.

Il vint donc avec toutes ses forces mettre le siége devant Besançon, qui tenoit pour Vindex. Celui-ci s'avança au secours de la place assiégée. Mais, comme il n'en vouloit qu'à Néron, et qu'il ne doutoit pas que Virginius ne fût dans les mêmes sentimens que lui à l'égard de ce prince, avant que d'en venir aux mains, il tenta la voie de la négociation, qui d'abord lui réussit. Après des messages réciproques, les deux généraux se virent et s'accordèrent contre Néron. Nous n'en savons pas davantage, parce que Tacite nous manque. Ainsi, sans entreprendre de développer un mystère qui est demeuré caché, nous nous renfermerons dans les faits nus et décharnés. Vindex, de concert avec Virginius, voulut entrer dans Besançon. Les légions romaines, qui n'étoient point instruites des conditions de l'accord conclu entre les généraux, crurent que les

Gaulois venoient les attaquer, et, emportés par leur vieille haine, elles se jetèrent sur eux avec furie. Les Gaulois ne s'attendoient point à cette charge. Néanmoins ils la soutinrent avec valeur, et la bataille s'engagea malgré les généraux, qui ne purent arrêter la fougue du soldat. La victoire, après avoir été long-temps disputée, se déclara enfin pour les légions. Vingt-mille Gaulois demeurèrent sur la place, et Vindex, au désespoir, se tua de sa main.

Il ne tint alors qu'à Virginius de devenir empereur. L'armée victorieuse, après avoir brisé et foulé aux pieds les images de Néron, déféra, par des acclamations redoublées, à son général tous les titres de la souveraine puissance. Comme il les refusoit, un soldat écrivit sur un drapeau en gros caractères, *Virginius César Auguste*. Le modeste général fit effacer ce qui étoit écrit, et déclara aux soldats, avec une fermeté qui ne leur laissa aucune espérance de le vaincre, que ce n'étoit point à eux, mais au sénat et au peuple romain qu'il appartenoit de disposer de l'empire.

L'armée souffrit impatiemment de se voir refusée; et, dans le dépit qu'elle en eut, peu s'en fallut qu'elle ne se retournât vers Néron; car elle n'avoit nulle inclination pour Galba: et Virginius lui-même n'inspiroit pas à ses soldats de se porter de ce côté. Il étoit contre ses principes d'appuyer une élection faite tumultuairement, et où n'étoit point intervenue l'autorité du sénat et du peuple. Ainsi, quoique sollicité par Galba, qui lui avoit écrit depuis la mort de Vindex, et qui l'invitoit à se joindre à lui et à agir de concert, il ne fit aucune démarche en sa faveur; et, décidé contre Néron, indifférent pour Galba, il ne montroit d'attachement que pour la république.

Cette conduite si haute avoit sans doute pour motif l'entière persuasion où étoit Virginius que le plus grand malheur qui pût arriver à l'empire, c'étoit que

les soldats s'accoutumassent à en disposer à leur gré. N'avilissons point par des soupçons d'intérêt propre un exemple de modération unique dans l'histoire. Tacite a dit qu'il fut douteux si Virginius n'avoit pas dessein de parvenir à la première place. Il est vrai qu'il n'eût rien fait de contraire à ses maximes s'il eût accepté l'empire des mains du sénat et du peuple romain. Mais d'un autre côté il est certain par les faits qu'il eût été empereur, s'il l'eût voulu absolument, et sans délicatesse sur le choix des moyens. Il déclara constamment, sans s'être jamais démenti, que c'étoit au sénat et au peuple qu'il appartenoit de faire un empereur. Il pensoit, n'en doutons point, que le soldat est fait pour obéir, et non pas pour donner un maître à l'état. Il sentoit le vice essentiel de la monarchie des Césars, fondée sur la force, et non pas sur les lois; établie en premier par les gens de guerre, et subsidiairement étayée par les décrets du sénat. Il eût voulu corriger ce vice, et rendre à la puissance civile la supériorité qui lui appartient sur la puissance militaire. Toute la suite des événemens ne vérifiera que trop la sagesse de ces vues.

1. Hist.

Plut. Galb. Suet. Galb.

On peut encore ajouter à ces réflexions que peut-être Virginius, dont l'esprit paroît avoir été pénétrant, découvroit-il dans Galba l'incapacité que son gouvernement foible et malheureux mit bientôt après en pleine évidence. Ce qui est certain, c'est qu'il ne se déclara point pour lui ; et Galba, ayant perdu Vindex, qui faisoit toute sa force, et ne trouvant point d'autre appui, tomba dans une étrange perplexité. Déjà la moitié de sa cavalerie avoit témoigné vouloir l'abandonner, et ne s'étoit laissé persuader qu'à grande peine de lui demeurer fidèle. Il avoit de plus couru risque d'être assassiné par des esclaves qu'introduisit dans sa maison un affranchi de Néron. Troublé de tant de périls qui l'environnoient, il se retira avec quelques amis à [a] Clunia,

[a] Ville autrefois considérable, qui n'est plus aujourd'hui qu'un village

où il fut plus occupé du regret de sa tranquillité passée, à laquelle il avoit imprudemment préféré une vaine espérance, que du soin de prendre les mesures convenables pour faire réussir son entreprise. Il s'en fallut même peu, si nous en croyons Suétone, qu'il ne prît le parti de renoncer à la vie.

Si Néron n'eût pas été universellement détesté, l'occasion lui étoit favorable pour rétablir ses affaires. Mais quoique son rival ne fût pas en état de se faire craindre, lui-même il étoit encore plus abandonné. Ses vices étoient ses plus redoutables ennemis, et ils suffirent seuls pour le perdre. Aucune armée ne lui garda fidélité : le peuple de Rome manifestoit avec emportement la haine qu'il avoit été obligé long-temps de tenir cachée. Néron mit la dernière main à l'ouvrage de sa ruine en se faisant mépriser par sa lâcheté. *Suet. Ner. 47.*

Il quitta son palais; et, s'étant fait donner par Locuste un poison qu'il enferma dans une boîte d'or, il se retira dans les jardins Serviliens, dont il a déjà été parlé. Là, ne roulant d'autre pensée dans son esprit que celle de fuir en Egypte, il envoya à Ostie des affranchis en qui il avoit confiance, avec ordre de lui faire équiper une flotte; et en même temps il sonda par lui-même sur son dessein plusieurs centurions et tribuns des cohortes prétoriennes, voulant savoir s'ils seroient disposés à l'accompagner. Mais tous s'en excusèrent sous divers prétextes; et il s'en trouva même un qui lui répondit par ce vers de Virgile : *Usque adeòne mori miserum est?* « Est-ce un si grand malheur que « de cesser de vivre? »

Destitué de cette ressource, mille autres projets, tous d'une âme timide, l'agitèrent successivement. Il pensa à aller se jeter entre les bras des Parthes ou entre ceux de Galba lui-même. Une idée à laquelle il s'arrêta da-

que l'on nomme *Crunna* ou *Coruña del Conde*, entre *Aranda di Duero* et *Osma*.

vantage, fut de monter à la tribune aux harangues ; et là de demander pardon du passé, et, s'il ne pouvoit obtenir grâce entière, de prier au moins qu'on lui accordat la préfecture d'Egypte. On trouva, après sa mort, dans son portefeuille un discours composé sur ce plan. Mais il n'osa passer jusqu'à l'effet, de peur d'être déchiré et mis en pièces par le peuple avant que de pouvoir arriver à la place publique.

Les cohortes prétoriennes, attachées depuis leur première institution à la maison des Césars par un engagement particulier et par les nœuds les plus étroits, d'ailleurs amorcées par les largesses de Néron, auxquelles nul corps n'avoit eu plus de part, ne s'étoient point jusque-là laissé entraîner à la défection générale, et continuoient leurs fonctions auprès de la personne du prince. C'étoit un dernier appui, dont le priva Nymphidius Sabinus, l'un des préfets du prétoire, bien digne de porter le coup mortel à Néron, et aussi grand scélérat que celui qu'il trahissoit.

Plut. Galb.

Tac. Ann. xv, 72. et Plut. Galb.

Cet homme, dont l'ambition insensée osa aspirer à la souveraine puissance, étoit d'une très-basse condition, né d'une femme affranchie, dont la conduite irrégulière au suprême degré ne permettoit pas de connoître avec certitude le père de son fils. Il se disoit fils de Caligula, qui, livré à la débauche la plus effrénée, n'avoit pas quelquefois dédaigné même les courtisannes. Il ressembloit véritablement à ce prince par sa grande taille et son air hagard. Mais la date de sa naissance réfutoit, selon Plutarque, l'origine qu'il s'attribuoit; et on le croyoit plus probablement fils d'un gladiateur nommé Marcianus, dont on reconnoissoit en lui tous les traits. Nous ignorons par quels degrés un si indigne sujet parvint à la charge de préfet du prétoire. Il y succéda, comme je l'ai observé, à Fénius Rufus. Tant que la faveur de Néron lui fut utile, il la cultiva par l'imitation de ses vices. Lorsqu'il le vit abandonné de tout le

monde et s'abandonnant lui-même, il résolut d'achever de le pousser dans le précipice pour s'élever sur ses ruines. Mais il sentoit combien la disproportion énorme entre la honte de sa naissance et l'empire révolteroit tous les esprits contre son dessein, s'il le manifestoit d'abord. Il le cacha donc sous le zèle apparent de servir Galba.

Il eut besoin d'adresse pour détacher de Néron les prétoriens, remplis comme ils étoient d'une profonde vénération pour le nom des Césars. Il profita de la connoissance qu'ils avoient du projet formé par ce prince de s'enfuir en Egypte; et comme la crainte et l'abattement l'empêchoient de se montrer, Nymphidius leur persuada qu'il étoit en fuite. En même temps il leur promit des sommes immenses au nom de Galba. Il corrompit ainsi leur fidélité; il [1] ternit par la lâcheté du motif, dit Plutarque, une action qui eût été louable en elle-même; et de ce qui pouvoit être un service rendu au genre humain il en fit une trahison. Tigellin ne se démentit pas en cette occasion. Aussi lâche que malfaisant, après avoir formé Néron à la tyrannie, il abandonna son élève dans la disgrâce; et, plus coupable que ce prince, il le laissa seul porter la peine des crimes qu'il lui avoit fait commettre.

Tac. Hist. 1, 5. et Plut. Galb.

La gratification promise par Nymphydius passoit toute mesure. Elle alloit à trente * mille sesterces par tête pour les prétoriens, et à cinq mille ** pour les soldats légionnaires des armées répandues dans tout l'empire. Plutarque observe que, pour acquitter cette largesse monstrueuse, il eût fallu causer mille fois plus de maux à l'empire que Néron ne lui en avoit fait. Aussi ne fut-elle point acquittée. Mais ce fut précisément ce qui perdit Galba après Néron, et ce qui amena d'affreuses

* Trois mille sept cent cinquante livres.

** Six cent vingt-cinq livres.

[1] *Κάλλιστον ἔργον διαβαλὼν τῷ μισθῷ τὴν ἀπὸ Νέρωνος ἀποστασίαν προδοσίαν γενομένην.* Plut.

et de rapides révolutions, et comme des convulsions violentes dans lesquelles la république pensa expirer, et dont Nymphydius, premier auteur de tout mal, fut aussi le premier puni.

Les prétoriens, s'étant laissé persuader d'abandonner Néron, se retirèrent dans leur camp, et y proclamèrent Galba empereur. Néron, s'éveillant vers le milieu de la nuit, fut étrangement étonné d'apprendre qu'il étoit sans gardes. Il se jeta à bas de son lit, et envoya chez tous ses amis pour les assembler en conseil. Il n'en reçut aucune nouvelle ; de sorte qu'avec un petit nombre d'affranchis ou d'esclaves, il alla lui-même de maison en maison les appeler. Il trouva toutes les portes fermées : personne ne lui répondit ; et pendant qu'il étoit dehors, les officiers de sa chambre s'en allèrent chacun de leur côté, après avoir pillé son lit et ses meubles, et emporté la boîte de poison. De retour, il fut au désespoir, et il demanda que l'on allât chercher un gladiateur son favori, ou tout autre, pour venir le tuer ; et comme aucun ne se trouva disposé à lui rendre ce funeste service : « Eh quoi (s'écria-t-il) je n'ai donc ni ami ni en« nemi ! » La pensée lui vint d'aller se jeter la tête la première dans le Tibre : mais l'amour naturel de la vie le retint, et il témoigna souhaiter quelque retraite obscure où il pût demeurer caché et avoir le temps de se reconnoître et de reprendre ses esprits. Phaon, l'un de ses affranchis, lui offrit une petite maison de campagne qu'il avoit à quatre milles de Rome. Néron l'accepta ; et dans l'état où il se trouvoit, sans être chaussé, n'ayant qu'une tunique sur le corps, il s'enveloppa d'une casaque de couleur brune, se voila la tête, mit un mouchoir devant son visage, et monta à cheval, n'ayant que quatre compagnons de sa fuite, dont l'un étoit le misérable Sporus.

Suet. Ner. 47, et Dio.

Sa route, quoique d'un court espace, fut remplie d'aventures. Il fut effrayé par un tremblement de terre

et par un éclair qui partit de l'endroit du ciel qu'il avoit en face. Il entendit le bruit et le tumulte du camp des prétoriens, et les cris des soldats qui faisoient des imprécations contre lui et des vœux pour Galba. Un passant le voyant avec sa troupe, dit : « Voilà des gens qui « cherchent Néron. » Un autre lui demanda ce qu'il y avoit de nouveau au sujet de Néron dans la ville. Son cheval, effarouché par l'odeur d'un cadavre qui bordoit le chemin s'agita violemment, et le mouchoir qui lui cachoit le visage étant tombé, un ancien soldat prétorien le reconnut et le salua.

Enfin il arriva près de la maison de Phaon. Mais il ne voulut pas entrer par la porte, de peur d'être vu; et, descendant de cheval, il prit un sentier qui traversoit un champ plein de roseaux, et qui en plusieurs endroits etoit embarrassé de buissons et de halliers, en sorte qu'il fut souvent obligé de mettre sous ses pieds sa casaque pour éviter de se blesser. Lorsqu'il fut parvenu au pied du mur, en attendant qu'on y fît un trou pour lui donner passage, Phaon lui proposoit de se retirer dans une sablonnière. Mais Néron déclara qu'il ne s'enseveliroit pas tout vivant, et il aima mieux se cacher parmi des roseaux. Dans ce moment il eut soif; et puisant avec sa main de l'eau d'une mare : « Voilà [1] donc (dit-il) « le breuvage de Néron. » Cependant le trou que l'on faisoit à la muraille ayant été achevé, Néron y passa en se traînant sur les genoux et sur les mains, et il alla prendre quelque repos dans une petite chambre d'esclave sur un lit qui n'étoit composé que d'un méchant matelas et d'une vieille couverture. Là, pressé de la faim

[1] *Hæc est Neronis decocta.* Ce mot signifie une eau que l'on a fait bouillir, et qui a été ensuite rafraîchie dans la neige. C'étoit Néron lui-même, selon le témoignage de Pline, XXXI, 3, qui avoit inventé cette manière délicate d'apprêter l'eau pour la boire en même temps saine et fraîche.

et de la soif, il demanda à manger et à boire. On lui apporta du pain bis, qu'il refusa; et il but seulement un peu d'eau tiède.

Dès que l'on sut dans Rome que les prétoriens avoient pris parti pour Galba, et que Néron étoit en fuite, le sénat s'assembla; et, reprenant [a] l'exercice des droits de la souveraineté, dont s'étoit rendu indigne celui qui en avoit été le dépositaire, il le déclara ennemi public, et ordonna qu'il fût puni selon [1] toute la rigueur des anciennes lois. En même temps il reconnut Galba pour empereur, et lui déféra tous les titres et tous les pouvoirs dont la réunion constituoit cette dignité suprême; et son décret fut approuvé et applaudi de tout le peuple. Les cris de joie retentissoient dans la ville. Les temples fumoient d'encens; et plusieurs portoient des chapeaux, symboles de la liberté recouvrée.

Ceux qui accompagnoient Néron dans le lieu de sa retraite avoient bien prévu cet événement, et ils ne cessoient de l'exhorter à prévenir par une mort volontaire les indignités et les outrages dont il étoit menacé. Néron ne pouvoit s'y déterminer. Il voyoit la nécessité; il étoit accablé par les remords de ses crimes, et répétoit tristement un vers qu'il avoit plusieurs fois déclamé sur le théâtre, représentant Œdipe qui disoit : *Ma [2] femme, ma mère, mon père, me condamnent à mourir.* Mais incapable d'une résolution vigoureuse, il cherchoit des délais, il faisoit des préparatifs, par lesquels il gagnoit du temps. Il ordonna que l'on creusât en sa présence une fosse de la mesure de son corps; que l'on ramassât quelques morceaux de marbre pour en former une tombe, que l'on apportât du bois et de l'eau, et

[a] Voyez ce qui a été remarqué sur la nature du gouvernement établi par Auguste, t. 1. liv. 1, p. 24 et suiv.

[1] *More majorum.*

[2] *Θανεῖν μ' ἄνωγε σύγγαμος, μήτηρ, πατήρ.* Suet. 46.

tout ce qui devoit servir à ses funérailles ; et à chaque ordre de cette espèce qu'il donnoit, il versoit des larmes en disant, avec une douleur qui avoit quelque chose de comique [1] : « Quel sort pour un si grand musicien! »

Pendant ces longs apprêts arriva un coureur de Phaon qui apportoit l'arrêt du sénat. Néron le prit des mains de l'esclave ; et, ayant lu, il demanda ce que c'étoit que d'*être puni selon la rigueur des anciennes lois.* On lui expliqua le genre de supplice désigné par ces termes. On lui dit que l'on dépouilloit celui qui y étoit condamné, qu'on lui assujettissoit la tête entre les deux branches d'une fourche, et qu'on le frappoit de verges jusqu'à la mort. Néron, effrayé, saisit deux poignards qu'il avoit apportés avec lui, et, après avoir essayé la pointe de l'un et de l'autre, il les remit dans le fourreau, prétendant que le moment fatal n'étoit pas encore arrivé. Et tantôt il exhortoit Sporus à commencer les lamentations funèbres qui étoient d'usage pour pleurer les morts ; tantôt il demandoit en grâce que quelqu'un l'encourageât à mourir par son exemple : quelquefois il se reprochoit à lui-même sa lâcheté. « [2] Je ne vis plus (disoit-il) que pour ma honte. « Une telle conduite ne sied pas à Néron ; non, elle ne « sied point du tout. Le badinage n'est plus de saison. « Allons, anime-toi. »

Il étoit temps ; car les cavaliers envoyés pour le prendre n'étoient pas loin. Déjà Néron les entendoit approcher. « Le [3] bruit des pieds des chevaux (s'écria-t-il en citant « un vers d'Homère) me frappe les oreilles. » Dans le moment il se perça la gorge avec un poignard ; et comme il y alloit mollement, Epaphrodite, son affranchi et son secrétaire, appuya le coup, et aida le poignard à

[1] *Qualis artifex pereo!* Suet. Ner. 49.

[2] *Vivo deformiter ac turpiter.* Οὐ πρέπει, Νέρωνι, οὐ πρέπει, νήφειν δεῖ ἐν τοῖς τοιούτοις· ἄγε ἔγειρε σεαυτόν. Suet.

[3] Ἵππων μ' ὠκυπόδων ἀμφὶ κτύπος οὔατα βάλλει. Iliad. κ, 535.

s'enfoncer. Néron vivoit encore lorsque entra le centurion commandé pour l'arrêter et l'amener à Rome. Cet officier, ayant mis un pan de sa casaque devant la plaie pour empêcher le sang de couler, et feignant être venu à son secours : « Il est bien temps (répondit Néron) : « est-ce là la fidélité que vous me deviez ! » En prononçant ces mots, il expira.

Il avoit témoigné avant sa mort désirer ardemment que sa tête ne fût point livrée au pouvoir de ses ennemis, et que l'on brûlât son corps tout entier. On s'adressa, pour en avoir la permission, à Icélus, affranchi de Galba, qui avoit été jeté dans une prison au commencement des troubles, et qui alors, tiré des fers, commençoit à jouir d'une autorité qui s'accrut beaucoup dans la suite. Il consentit à ce qu'on lui demandoit, et les funérailles de Néron furent célébrées sans pompe, mais avec quelque sorte de décence. Ses deux nourrices, et Acté, sa concubine, recueillirent ses cendres, et les portèrent dans le tombeau des Domitius, ses ancêtres paternels.

Néron mourut dans la trente-et-unième année de son âge. *Euseb. Chr.* Eusèbe évalue la durée de son règne à treize ans sept mois et vingt-huit jours : ce qui, à dater du treize octobre, jour auquel il commença de régner, nous donne le onze juin pour le jour de sa mort. *Suet. Ner. 57.* On a remarqué que ce jour étoit le même auquel six ans auparavant il avoit fait mourir Octavie son épouse. En lui s'éteignit la famille d'Auguste, prince bien sage, qui a eu le malheur de travailler pour une postérité tout-à-fait indigne de lui, et de ne fournir, en la personne de tous les successeurs qu'il eut de son sang que des fléaux à l'univers et des objets d'horreur ou de mépris.

J'ai omis tous les prétendus prodiges qui, selon le rapport des historiens, annoncèrent à Néron sa ruine. Pour ce qui regarde le présage de l'extinction de la mai-

son des Césars, on peut consulter ce que j'en ai dit dans l'histoire de la république romaine, tome VIII, à la fin du livre cinquantième.

Il ne me reste plus qu'une observation à faire sur Néron : c'est que ce prince, si justement détesté pendant sa vie et au moment de sa mort, ne laissa pas d'avoir, lorsqu'il ne fut plus, des partisans zélés pour honorer sa mémoire. Il s'en trouva qui pendant plusieurs années ornèrent son tombeau de fleurs. D'autres, encore plus hardis, placèrent ses statues en robe prétexte sur la tribune aux harangues, et publièrent des édits de sa part, comme s'il eût été vivant, et qu'il eût dû bientôt reparoître pour se venger de ses ennemis. Son nom étoit favorable auprès d'une grande partie du peuple et des soldats : plusieurs imposteurs se l'attribuèrent comme une recommandation capable de les accréditer ; et ils réussirent jusqu'à un certain degré. *Suet. Ner. 57. et ibi. Casaubon.*

Il ne faut point chercher d'autre cause d'une façon de penser si étrange et si dépravée que la corruption générale des mœurs. Néron avoit gagné les soldats par les largesses et par le relâchement de la discipline : il avoit amusé le peuple par les spectacles licencieux, auxquels il prenoit part lui-même d'une façon si indécente. Tous les vices trouvoient en lui un protecteur déclaré. Il n'y a donc pas lieu d'être surpris que dans un siècle où les anciennes maximes étoient tombées dans l'oubli, et même tournées en risée, où la vertu passoit pour misanthropie, et attiroit les plus funestes disgrâces, où le plaisir étoit la suprême loi, les vicieux, formant le grand nombre, aimassent un prince qui favorisoit tous leurs penchans, surtout depuis que ses cruautés ne frappoient plus les yeux, et que la compassion naturelle étoit remuée par ses malheurs.

Les chrétiens, justes estimateurs de la vertu et du vice, n'ont jamais varié sur le compte de Néron. Ils ont tou-

jours témoigné pour ses crimes l'horreur qui leur est due. Ce sentiment si légitime en a même jeté plusieurs dans une erreur innocente. Ç'a été une opinion assez commune dans les premiers siècles de l'Eglise, que Néron vivoit, et qu'il étoit réservé à faire le personnage de l'Antechrist.

FIN DU SECOND VOLUME.

TABLE

DU SECOND VOLUME DE L'HISTOIRE DES EMPEREURS.

CALIGULA.

LIVRE SEPTIÈME.

§. 1. *Utilité que l'on peut tirer des exemples vicieux*, 6. Caius, *vrai nom de l'empereur que nous appelons* Caligula, 8. *Testament de Tibère cassé*, ibid. *Nuls honneurs décernés à Tibère. Ses funérailles*, 9. *Joie universelle à l'avènement de Caius à l'empire*, 10. *Commencemens louables de Caius*, ibid. *Sa piété envers ses proches*, 11. *Il acquitte les legs du testament de Tibère et de celui de Livie*, 13. *Sa prodigalité*, ibid. *Traits de bonté*, 14. *Témoignages de la reconnoissance publique envers lui*, 15. *Il est consul avec Claude*, ibid. *Son discours au sénat*, ibid. *Il dédie le temple d'Auguste*, ibid. *Fêtes et spectacles*, 16. *Maladie de Caius. Inquiétude universelle. Vœux inspirés par la flatterie. Cruauté de Caius*. 17. *Époque du changement de sa conduite*, ibid. *Il fait mourir Tibérius Gémellus*, 18. *Mort de Silanus*, 19. *Grécinus, ayant refusé d'accuser Silanus, est mis à mort*, 20. *Sa vertu rigide*, ib. *Traité conclu par Vitellius avec Artabane*, ibid. *Antiochus remis en possession du royaume de Comagène*, 21. *Histoire d'Agrippa, petit-fils d'Hérode*, ibid. *Disgrâce et mort de Pilâte*, 23. *Le nom de Tibère omis dans les sermens du premier janvier*, ibid. *Pouvoir des élections rendu, et peu après ôté au peuple*, ibid. *Cruautés de Caius*, 24. *Mort de Macron*, ibid. *Mort d'Antonia*, 25. *Caius se fait un plaisir de diffamer ses ancêtres*, 26. *Sa passion incestueuse et extravagante pour ses sœurs*, 27. *Ses désordres de toute espèce*, 28. *Ses mariages*, 29. *Il se fait rendre tous les honneurs divins*, 31. *Ses folies par rapport à son cheval*, 34. *Autres preuves de l'égarement de sa raison*, ibid. *Vespasien, édile, couvert de boue par ordre de Caius*, 35. *Second consulat de Caius*, ibid. *Ses dépenses insensées*, 36. *Ses rapines*, 37. *Action de lèse-majesté rétablie*, 41. *Trait d'esprit de Domitius Afer dans un péril extrême*, 44. *Consuls destitués par Caius*, 46. *Sa maligne et cruelle jalousie*, ibid. *Basse flatterie des sénateurs, et en particulier de L. Vitellius*, 49. *Barbarie monstrueuse de Caius*, 50. *Mots pleins de férocité*, 51. *Autres traits de la cruauté de Caius*, 53. *Fermeté héroïque de Canus Julius*, 54. *Pont construit par Caius sur la mer*, 55.

§. 11. *Ridicule expédition de Caius contre la Germanie et la Grande-Bretagne*, 59. *Ses rapines et ses cruautés dans les Gaules*, 63. *Conjuration de Gétulicus et de Lépidus découverte. Ils sont mis à mort*. 64. *Les sœurs de Caius suspectes d'avoir eu part à la conjuration, et punies*, 65. *Caius*

vend les meubles et les joyaux de ses sœurs, et ensuite les siens propres, 66. *Ses prodigalités. Jeux. Combats d'éloquence à Lyon*, ibid. *Députation du sénat. Colère de Caius*, 67. *Caius seul consul*, 68. *Aucun magistrat n'ose convoquer le sénat. Etrennes*, ibid. *Honneurs rendus à la mémoire de Tibère*, 69. *Préparatifs du triomphe de Caius*, 70. *Son indignation et ses menaces contre le sénat*, ibid. *Il renonce au triomphe ou le diffère*, 71. *Ses projets horribles prévenus par la mort*, ibid. *Dangers auxquels expose les Juifs leur refus de déférer les honneurs divins à Caius*, 72 : 1.° *violences exercées contre eux dans Alexandrie*, ibid. ; 2.° *la religion des Juifs attaquée dans son centre par l'ordre que donne Caius de placer sa statue dans le temple de Jérusalem*, 78. *Aventure d'Androclus et de son lion*, 89. *Conjuration formée par Chéréa contre Caius*, 93. *Caius est tué le quatrième jour des jeux palatins*, 97. *Traits concernant la personne de Caius, son goût pour les arts, et autres particularités semblables*, 101. INTERREGNE. *Troubles affreux après la mort de Caius. Sénateurs massacrés par les Germains de la garde*, 104. *Le sénat veut rétablir l'ancienne forme de gouvernement*, 106. *Chéréa fait tuer la femme et la fille de Caius*, 107. *Les soldats veulent un empereur*, 108. *Ils élèvent Claude à l'empire*, 109. *Le sénat est forcé de le reconnoître*, 112. *Chéréa est mis à mort*, 113. *Témoignages de la haine publique contre Caius après sa mort*, 114.

CLAUDE.

LIVRE HUITIÈME.

§. 1. *Portrait de Claude, et sa vie jusqu'à son élévation à l'empire*, 116. *Sa modération dans les commencemens de son règne*, 121. *Amnistie*, ibid. *Preuves données par Claude de son bon naturel*, 122. *Il abolit l'action de lèse-majesté*, 123. *Son respect pour le sénat*, ibid. *Sa déférence pour les magistrats*, ibid. *Sa modestie dans tout ce qui touchoit sa personne et sa famille*, ibid. *Il tient en tout une conduite directement opposée à celle de Caius*, 124. *Il est extrêmement aimé du peuple*, 125. *Claude gouverné par ses femmes et ses affranchis*, 126. *Idée de Messaline*, ibid. *Pallas, Narcisse et Calliste les plus puissans des affranchis*, ibid. *Leur énorme pouvoir*, 127. *Julie, fille de Germanicus, exilée, et ensuite mise à mort*, 128. *Exil de Sénèque*, ibid. *Exposé de sa vie. Sa famille*, ibid. *Son goût pour la philosophie stoïque. Sévérité de ses mœurs*, 129. *Caractère de son éloquence*, 131. *Ses ouvrages de poésie*, 133. *Sa passion pour l'étude*, ibid. *Délicatesse de sa santé*, 134. *Il avoit été questeur lorsqu'il fut exilé*, ibid. *Il soutient d'abord sa disgrâce avec fermeté*, ibid. *Sa fierté se dément*, 135. *Guerre en Germanie. Galba rétablit la discipline parmi les troupes*, 136. *La Mauritanie réduite en province romaine*, 137. *Libéralités de Claude à l'égard de plusieurs rois, et surtout d'Agrippa*, 138. *Il se montre favorable aux Juifs*, 139. *Second consulat de Claude*, ibid. *Traits de sa modération*, 140. *Naissance de*

Britannicus, ibid. *Belle parole de Claude au sujet de ceux qu'il employoit dans le gouvernement des provinces*, 141. *Ses attentions pour le bien public*, ibid. *Port construit à l'embouchure droite du Tibre*, 143. *Monstre marin échoué*, ibid. *Autres ouvrages de Claude*, 144. *Ap. Silanus est mis à mort*, 145. *Révolte et mort de Camillus Scribonianus*, 146. *Recherches rigoureuses au sujet de cette révolte*, 148. *Mort d'Arria et de Pétus. Traits sur Arria*, 149. *Soldats condamnés à mort pour avoir tué leurs officiers qui avoient aidé Camillus*, 151. *Claude aime à juger, et il se rend méprisable dans cette fonction*, 152. *Inconséquence de la conduite de Claude par rapport au droit de citoyen romain, et à la dignité de sénateur*, 155. *Quelques traits louables*, 156. *Divers règlemens et pratiques de Claude*, 157. *Les Lyciens privés de la liberté*, 159. *Disette causée dans Rome par Messaline et les affranchis*, ibid. *Débordemens affreux de Messaline*, ibid. *Mort de Julie, fille de Drusus, fils de Tibère*, 160. *Mort de Passiénus, empoisonné par Agrippine sa femme. Traits sur cet orateur*, ibid. *Conquête d'une partie de la Grande-Bretagne*, 161.

§. II. *Courte description de la Grande-Bretagne. Ses noms*, 163. *Sa position peu connue de la plupart des anciens*, ibid. *Diversité des peuples qui l'habitoient*, 164. *Mœurs de ces peuples*, 165. *Commerce de l'étain*, 166. *Perles*, 167. *Manière de combattre des Bretons*, ibid. *Leur gouvernement*, ibid. *Les Bretons, attaqués sans fruit par César, ne voient plus d'armée romaine dans leur île jusqu'à Claude*, 168. *Plautius envoyé par Claude avec une armée dans la Grande-Bretagne*, 169. *Claude vient lui-même dans la Grande-Bretagne, n'y demeure que seize jours, et s'en retourne à Rome*, 171. *Triomphe de Claude*, 172. *Partie de la Grande-Bretagne réduite en province romaine*, 173. *Faits particuliers*, 174. *Changement dans l'ordre pour la prestation du serment annuel*, 176. *Règlemens introduits ou renouvelés par Claude*, ibid. *Jeux votifs. Largesse au peuple*, 177. *Cinquième jour des Saturnales. Eclipse de soleil*, ibid. *Asiaticus, nommé consul pour toute l'année, abdique avant le temps*, 178. *Vicinius meurt empoisonné par Messaline*, ibid. *Asinius Gallus conspire contre l'empereur, et est envoyé en exil*, ibid. *La Thrace devient province romaine*, 179. *Ile née dans la mer Egée*, ibid. *Claude censeur avec Vitellius*, ib. *Basse flatterie de Vitellius*, 180. *Opération de Claude dans sa censure*, ibid. *Diverses personnes accusées de conspiration*, 182. *Pompeius Magnus, gendre de Claude, mis à mort avec son père et sa mère*, ibid. *Condamnation et mort de Valérius Asiaticus*, ibid. *Plaintes contre les avocats. Règlement qui fixe leur salaire*, 187. *Jeux séculaires*, 189. *Domitius, qui fut depuis Néron, objet de la faveur populaire*, 190. *Amour forcené de Messaline pour Silius*, 191. *Claude s'occupe des fonctions de la censure. Trois nouvelles lettres ajoutées par lui à l'alphabet*, ibid. *Mouvemens en Orient et en Germanie*, 192. *Italus, roi des Chérusques*, ibid. *Courses des Cauques dans la basse Germanie*, 194. *Exploits de Corbulon*, ibid. *Claude arrête l'activité de ce général*, 196. *Canal entre le Rhin et la Meuse*, 197. *Curtius Rufus obtient les ornemens du triomphe*,

ibid. *Il est peut être le même que Quinte-Curce*, 198. *Sa fortune*, ibid. *Ovation de Plautius*, 199. *Claude court risque d'être assassiné*, ibid. *Nécessité imposée aux questeurs de donner un combat de gladiateurs*, 200. *Les deux fils de Vitellius consuls dans la même année*, ibid. *Les Gaulois admis dans le sénat et aux dignités de l'empire*, ibid. *Fragment du discours de Claude à ce sujet*, 204. *Réflexions sur cet établissement*, ibid. *Les Eduens sont les premiers des Gaulois qui jouissent de ce privilége*, 205. *Nouvelles familles patriciennes*, ibid. *Le père de l'empereur Othon fait patricien*, ibid. *Ménagemens pour les sénateurs rayés du tableau*, 206. *Clôture du lustre*, 207.

LIVRE NEUVIÈME.

§. I. *Mariage de Messaline avec Silius*, 209. *Claude en est instruit par l'affranchi Narcisse*, 210. *Mesures prises par Messaline pour tâcher de fléchir Claude*, 213. *Narcisse les rend inutiles*, 214. *Silius et plusieurs autres sont mis à mort*, 215. *Mort de Messaline*, 217. *Insensibilité de Claude*, 218. *Mariages de Claude*, ibid. *Après la mort de Messaline il se laisse déterminer à épouser Agrippine sa nièce*, 219. *Disgrâce de Silanus, qui étoit destiné à devenir gendre de Claude*, 221. *La célébration du mariage de Claude suspendue à cause de la parenté. Vitellius lève cet obstacle*, 222. *Caractère de la domination d'Agrippine*, 224. *Silanus se tue*, ibid. *Sénèque rappelé d'exil, et donné par Agrippine pour précepteur à son fils*, 225. *Le mariage du jeune Domitius avec Octavie est arrêté*, ibid. *Lollia Paulina exilée, et ensuite mise à mort*, 226. *Autre dame exilée*, ibid. *Affaires particulières. Narcisse se joue impunément de Claude*, 227. *Privilége accordé aux sénateurs originaires de la Gaule narbonnoise*, ibid. *Augure de salut*, ibid. *L'enceinte de la ville agrandie*, ibid. *Le fils d'Agrippine adopté par Claude, et nommé Néron*, 228. *Triste sort de Britannicus*, 229. *Agrippine fondatrice de Cologne*, 230. *Néron prend la robe virile, est désigné consul, et déclaré prince de la jeunesse*, ibid. *Agrippine écarte tous ceux qui étoient attachés à Britannicus*, 231. *Elle fait Burrhus préfet des cohortes prétoriennes*, ibid. *Prérogative d'honneur déférée à Agrippine*, 232. *Vitellius accusé*, ibid. *Dernier trait de son tableau*, ibid. *Disette dans Rome*, 233.

§. II. *Troubles et révolutions dans l'empire des Parthes*, 234. *Mithridate l'Ibérien remonte sur le trône d'Arménie*, 235. *Nouveaux troubles chez les Parthes*, 236. *Méherdate, envoyé de Rome pour régner sur les Parthes, est vaincu par Gotarze*, 237. *Vologèse, roi des Parthes*, 242. *Mithridate, roi d'Arménie, détrôné et mis à mort par Rhadamiste son neveu, son beau-frère et son gendre*, ibid. *Conduite foible des Romains en cette occasion*, 246. *Vologese fait Tiridate son frère roi d'Arménie*, 247. *Aventure de Rhadamiste et de Zénobie*, 248. *Mithridate, roi du Bosphore, se révolte, et ensuite est obligé de se rendre aux Romains*, 249. *Traits sur Agrip-*

pa, *roi des Juifs. Sa mort*, 251. *Sa postérité*, 253. *La Judée gouvernée par des intendans de l'empereur*, ibid. *Cumanus intendant de la Judée. Troubles sous son gouvernement*, ibid. *Les Juifs chassés de Rome, et probablement les chrétiens*, 255. *Récit de l'affaire de Cumanus, selon Tacite*, 256. *Avantages remportés en Germanie sur les Cattes par Pomponius*, 257. *Troubles entre les barbares au-delà du Danube. Vannius détrôné*, 258. *Exploits d'Ostorius dans la Grande Bretagne*, 259. *Caractacus est défait, pris et mené à Rome*, 262. *Continuation de la guerre. Mort d'Ostorius*, 264. *Didius lui succède, et ne fait pas de grands exploits*, 265.

§. III. *Affaire de Furius Scribonianus, et de Junia sa mère. Ordonnance contre les femmes qui s'abandonneroient à des esclaves*, 267. *Basse flatterie du sénat envers Pallas*, 268. *Spectacle d'un combat naval sur le lac Fucin*, 272. *Vices de l'ouvrage entrepris pour faire écouler les eaux du lac*, 274. *Mariage de Néron avec Octavie*, ibid. *Il plaide plusieurs causes d'éclat devant l'empereur*, ibid. *Agrippine fait accuser Statilius Taurus, qui se donne la mort*, 275. *Pouvoir de juridiction accordé aux intendans de l'empereur*, 276. *Grâces accordées à ceux de l'île de Cos et aux Byzantins*, 277. *Exemple mémorable d'une mort tragique*, 278. *Claude commence à entrer en défiance d'Agrippine*, ibid. *Elle fait périr Domitia*, 279. *Narcisse pense à dresser une batterie contre Agrippine, et succombe*, ibid. *Claude meurt empoisonné par Agrippine*, 281. *Traits sur l'imbécillité de Claude*, 283. *Sa cruauté*, 285.

NÉRON.

LIVRE DIXIÈME.

§. I. *La mort de Claude cachée pendant plusieurs heures*, 287. *Néron est reconnu empereur*, 288. *Claude mis au nombre des dieux; ses funérailles; son oraison funèbre prononcée par Néron*, ibid. *Déférence de Néron pour Agrippine*, 290. *Elle fait empoisonner M. Silanus*, ibid. *Elle contraint Narcisse de se donner la mort*, 291. *Burrhus et Sénèque s'opposent à Agrippine. Leur puissance et leur union*, ibid. *Premier discours de Néron au sénat*, 292. *Réglemens faits librement par le sénat*, 293. *Traits de l'ambition immodérée d'Agrippine*, 294. *Actions et discours louables de Néron*, ibid. *On doit attribuer aux conseils de Sénèque et de Burrhus tout ce que Néron a fait de bon*, 296. *Mot de Trajan sur les commencemens de Néron expliqué*, 297. *Occasion de la mort de Britannicus*, ibid. *Amour de Néron pour une affranchie*, ibid. *Em-*

portemens d'Agrippine, 298. *Disgrâces de Pallas. Nouvelles fureurs d'Agrippine*, 299. *Trait d'esprit de Britannicus*, 300. *Néron le fait empoisonner*, 301. *Démarches de Néron pour couvrir la noirceur de ce crime*, 304. *Burrhus et Sénèque blâmés d'avoir reçu en cette circonstance des libéralités du prince*, ibid. *Disgrâce d'Agrippine*, 305. *Elle est accusée de crime d'état*, 306. *Peu s'en faut que Néron ne la fasse tuer sur-le champ*, 307. *Elle se justifie avec hauteur*, 308. *Elle obtient la punition de ses accusateurs, et des récompenses pour ses amis*, 309. *Pallas et Burrhus accusés de crime d'état. Arrogance de Pallas. L'accusateur est puni*, 310. *Divertissemens indécens de Néron*, 311. *Contestations dans le sénat au sujet des affranchis. Leurs droits sont conservés*, 313. *Règlemens du sénat au sujet des tribuns et des édiles*, 314. *La garde du trésor public ôtée aux questeurs pour être rendue à d'anciens préteurs*, ibid. *Mort de Caninius Rébilus et de Volusius*, 315. *Amphithéâtre de bois construit par Néron*, ibid. *Dans les jeux qu'il y donna il n'en coûta la vie à personne*, 316. *Divers traits d'une bonne administration*, ibid. *Affaire de Pomponia Grécina*, 317. *Trois personnages de marque accusés avec différens succès*, ibid. *Pensions données par Néron à des nobles qui avoient peu de bien*, 318. *Suilius accusé et condamné non sans quelque brèche à la réputation de Sénèque*, 319. *Un tribun du peuple poignarde une femme qu'il aimoit, et est condamné à l'exil*, 322. *Sylla relégué à Marseille sur une calomnie grossière*, 323. *Dissension dans Pouzzol apaisée par l'autorité du sénat romain*, 324. *Trait de Thraséa*, ibid. *Plaintes contre les publicains*, 325. *Ordonnances de Néron pleines d'équité*, 326. *Deux anciens proconsuls d'Afrique accusés et absous*, ibid. *Figuier ruminal*, 327.

§. II. *Tiridate rétabli par Vologèse sur le trône d'Arménie*, 328. *Discours à ce sujet dans Rome*, 329. *Corbulon est chargé de la guerre contre les Parthes*, 330. *Vologèse retire ses troupes de l'Arménie*, ibid. *Il donne des otages aux Romains*, 331. *Deux années de calme. Corbulon discipline ses troupes*, 332. *Renouvellement de la guerre*, 334. *Témérité d'un officier romain. Corbulon le soumet à une peine militaire*, 335. *Courses de Tiridate réprimées par Corbulon*, 336. *Plaintes de Tiridate*, ibid. *Conférence proposée sans effet*, 337. *Trois forts châteaux emportés par Corbulon en un seul jour*, 338. *Tiridate tâche en vain d'inquiéter la marche de Corbulon vers Artaxates*, 339. *Cette ville se rend, et est brûlée et rasée*, 340. *Marche de Corbulon vers Tigranocerte*, 341. *Il devient maître de cette ville*, 343. *Alliance des Hyrcaniens avec les Romains*, 344. *L'Arménie pleinement soumise*, ibid., *et donnée à Tigrane par Néron*, ibid. *Calme de plusieurs années en Germanie*, 345. *Digue pour modifier le cours du Rhin*, ibid. *Projet d'un canal de jonction entre la Saône et la Moselle*, ibid. *Les Frisons viennent s'établir dans des terres que les Romains laissoient incultes*, 346. *Trait de la franchise germanique, accompagnée de noblesse*

dans les sentimens, 347. *Les Frisons sont chassés*, ibid. *Les Ansibares viennent remplir leur place, et sont aussi chassés*, 348. *Guerre entre deux peuples germains au sujet de la Sala*, 349. *Incendie causée par des feux sortis de terre*, 350.

§. III. *Famille et caractère de Poppéa. Ses amours avec Othon, et ensuite avec Néron*, 352. *Elle aigrit l'esprit de Néron contre sa mère*, 355. *Néron prend la résolution de faire périr Agrippine*, 356. *Invention pour procurer un naufrage qui ait l'air d'un accident fortuit*, ibid. *Elle échappe au naufrage*, 359. *Néron l'envoie assassiner dans son lit*, 360. *Ses funérailles et son tombeau*, 363. *On assure qu'il lui avoit été prédit que son fils la tueroit*, ibid. *Trouble et inquiétudes de Néron*, 365. *Il écrit au sénat. Sénèque est blâmé de lui avoir composé cette lettre*, ibid. *Basse flatterie du sénat*, 366. *Courage de Thraséa*, ibid. *Prétendus prodiges*, 367. *Néron tâche de regagner l'affection publique*, ibid. *Il vient à Rome, et est reçu avec tous les témoignages possibles de joie et de respect*, 368. *On se dédommage dans le secret par des traits satiriques*, ibid. *Néron ne peut jamais étouffer entièrement ses remords*, 369. *Après la mort d'Agrippine, il donne l'essor à ses passions*, ibid. *Il se donne en spectacle, conduisant des chariots, et faisant le rôle de musicien*, 370. *Son goût pour la poésie. Détails sur ce point*, 374. *Il se divertit des philosophes*, 375. *Il fait mourir sa tante*, ibid. *Traits d'une bonne administration*, 376. *Mort de Domitius Afer et de M. Servilius. Traits sur l'un et sur l'autre*, 377. *Néron établit des jeux à la grecque. Plaintes des gens de bien à ce sujet*, 380. *Sous Néron, l'art des pantomimes est porté à sa perfection*, 381. *Comète. Rubellius Plautus est éloigné*, 382. *Néron se baigne dans la source de l'eau Marcia*, 384. *Divers traits particuliers*, 385.

LIVRE ONZIÈME.

§. I. *Les Bretons, traités tyranniquement par les Romains, forment une ligue pour recouvrer leur liberté*, 388. *Ils profitent de l'éloignement de Suétonius Paulinus qui étoit allé attaquer l'île de Mona, pour prendre les armes*, 390. *Trois villes saccagées par les rebelles. Soixante et dix mille hommes y périssent*, 391. *Grande victoire remportée par Suétonius*, 394. *Suétonius, travaillant à achever de soumettre les Bretons, est traversé par l'intendant*, 397. *Polyclète, affranchi de l'empereur, est envoyé dans la Grande-Bretagne*, 398. *Suétonius est révoqué*, 399. *Testament supposé à un homme riche. Punition des coupables*, ibid. *Pédanius Secundus, préfet de la ville, assassiné par un de ses esclaves*, 400. *Discours de Cassius pour appuyer la loi qui condamnoit à mort tous les esclaves du maître assassiné*, 401. *Cet avis l'emporte*, 403. *Loi*

Pétronia, 404. *Tarquitius Priscus condamné pour concussions*, ibid. *Cens dans les Gaules*, ibid. *Mort et éloge de Memmius Régulus*, 405. *Gymnase dédié par Néron*, ibid. *Antistius, préteur, est accusé pour des vers satiriques contre l'empereur*, 406. *Loi de lèse-majesté remise en vigueur*, ibid. *Généreuse liberté de Thraséa*, ibid. *L'accusé en est quitte pour être confiné dans une île*, 407. *Fabricius Veïento condamné pour un libelle satirique contre les sénateurs et les prêtres*, 408. *Mort de Burrhus*, 409. *Fénius Rufus et Tigellinus préfets du prétoire*, ibid. *Le crédit de Sénèque s'affoiblit*, 410. *Il demande à se retirer en remettant tous ses biens à l'empereur*, 411. *Réponse de Néron*, 413. *Sénèque se retire de la cour*, 415. *Sa retraite est le plus bel endroit de sa vie*, 416, *et la meilleure apologie par rapport à ses énormes richesses*, ibid. *Sylla et Rubellius Plautus tués par ordre de Néron*, 418. *Néron s'enhardit à répudier Octavie et à épouser Poppéa*, 420. *Octavie, tourmentée par une suite d'injustes et odieux traitemens, est enfin mise à mort*, 421. *Doryphorus et Pallas meurent empoisonnés*, 427. *Attention de Néron à entretenir l'abondance dans la ville*, ibid. *Trois consulaires établis surintendans des finances*. ibid. *Règlement du sénat contre les adoptions frauduleuses*, ibid. *Autre règlement qui supprime l'usage des éloges donnés par les provinces à leurs gouverneurs*, 428. *Mort de Perse. Son éloge*, 431. *Tremblement de terre en Campanie*, 432. *Néron devient père d'une fille qui ne vit pas quatre mois entiers*, ibid. *Marque de disgrâce donnée par Néron à Thraséa*, 433. *Divers faits moins importans*, ibid.

§. II. *Vologèse renouvelle la guerre contre les Romains*, 435. *Mesures que prend Corbulon pour le bien recevoir. Il demande un général pour l'Arménie*, 438. *Les Parthes assiègent Tigranocerte sans succès*, ibid. *Traité par lequel les Romains et les Parthes vident l'Arménie*, 439. *Césennius Pétus est chargé des affaires de l'Arménie. Les Parthes reprennent les armes*, 440. *Légers avantages remportés par Pétus. La rive de l'Euphrate fortifiée par Corbulon, qui jette un pont sur ce fleuve*, 442. *Les Parthes tournent toutes leurs forces contre l'Arménie. Pétus se défend mal, et se trouve extrêmement pressé*, ibid. *Corbulon marche à son secours*, 444. *Traité honteux de Pétus avec Vologèse*, 445. *L'armée de Corbulon rencontre celle de Pétus*, 449. *Accord entre Corbulon et Vologèse*, 450. *Arcs de triomphe à Rome*, ib. *Ambassadeurs de Vologèse à Rome*, ibid. *Renouvellement de la guerre : Corbulon en est chargé*, 451. *Pétus raillé par Néron*, 452. *Préparatifs de Corbulon. Il se met en marche*, ibid. *Les Parthes souhaitent la paix*, 453. *Entrevue de Corbulon et de Tiridate*, 455. *Tiridate vient déposer le diadème au pied de la statue de Néron*, 456. *Voyage de Tiridate à Rome*, 457. *Néron va à Naples pour y chanter sur un théâtre public*, 458. *Vatinius le régale à Bénévent d'un spectacle de gladiateurs*, 459. *Torquatus Silanus est accusé, et se donne la mort*, 460. *Inconstance et légèreté de l'esprit de Néron*, ibid. *Tentative pour la découverte du Nil*, 461.

Ses débauches outrées. Repas qui lui est donné par Tigellin, 462. *Incendie de Rome. Preuves de la part qu'y eut Néron*, 463. *Palais d'or*, 466. *Reconstruction de la ville sur un nouveau plan*, 468. *Projets extraordinaires et bizarres de Néron*, 469. *Efforts inutiles de Néron pour se laver du soupçon d'être l'auteur de l'incendie. Persécution contre les chrétiens*, 470. *Profusions énormes de Néron*, 472. *Ses rapines et ses sacriléges*, 474. *Il joint la superstition à l'impiété*, 475. *Sénèque veut se retirer tout-à-fait de la cour*, ibid. *Léger mouvement de gladiateurs à Préneste*, 476. *Naufrage occasionné par les ordres trop absolus de Néron*, ibid. *Comète*, 477.

LIVRE DOUZIÈME.

§. I. *Conjuration contre Néron*, 479. *Noms des principaux conjurés. Caractère de Pison, qu'ils vouloient faire empereur*, ibid. *Epicharis fait part du complot à un officier de marine ; est décelée, et retenue en prison*, 482. *Projet de tuer Néron dans la maison de compagne de Pison qui s'y oppose*, 484. *Dernier arrangement auquel se fixent les conjurés*, 485. *La conjuration est découverte*, 486. *Courage d'Epicharis. Sa mort*, 489. *On conseille à Pison de hasarder une tentative auprès du peuple et des soldats*, 491. *Il rejette ce conseil, et attend tranquillement la mort*, 492. *Mort de Latéranus*, ibid. *Mort de Sénèque*, 493. *Pauline veut mourir avec Sénèque. Néron l'en empêche*, 495. *Il n'est pas certain que Sénèque fût innocent de la conjuration*, 497. *Sa confiance présomptueuse en sa vertu*, 498. *Il a été trop loué*, ibid. *Fénius Rufus est enfin décelé*, ibid. *Subrius Flavius est aussi découvert. Sa liberté et sa constance héroïques*, 499. *Mort de Sulpicius Asper*, 500. *Mort du consul Vestinus, qui pourtant n'avoit point de part à la conjuration*, ibid. *Mort de Lucain*, 502. *Fin de l'affaire de la conjuration*, 503. *Largesse de Néron aux soldats*, 505. *Néron instruit le sénat et le peuple de l'affaire de la conjuration*, ibid. *Decret flatteur du sénat*, 506.

§. II. *Néron devient plus cruel et plus débordé que jamais*, 508. *Illusion d'un prétendu trésor dont Néron est la dupe*, 509. *Néron monte sur le théâtre publiquement. Ses puérilités en ce genre. Ses rigueurs tyranniques par rapport aux spectateurs*, 510. *Mort de Poppéa*, 513. *Exil de Cassius. Mort de Silanus*, 514. *Statue érigée à Silanus sous Trajan*, 516. *Mort de Vétus, de sa belle-mère, et de sa fille*, 517. *Tempêtes et maladies épidémiques*, 520. *Incendie de Lyon. Libéralité de Néron*, 521. *Antistius Sosianus accuse Anteius et Ostorius, qui sont forcés de se donner la mort*, ibid. *Réflexions sur tant de morts sanglantes*, 523. *Autres victimes de la cruauté de Néron : Ruffius Crispinus père et fils*, ibid. ; *Mella, frère de Sénèque et père de Lucain*, 524. ; *Anicius Cérialis*, ibid. ; *C. Pétronius, que plusieurs ont pris pour le trop fameux Pétrone*, 525. *Exil*

de Silia, 527. *Mort de Numicius Thermus*, ibid. *Condamnation et mort de Baréa Soranus et de Thraséa*, ibid. *Deux apophthegmes de Thraséa*, 540. *Constance de Paconius condamné à l'exil*, 541. *Exil de Cornutus*, ibid. *Arrivée de Tiridate à Rome. Cérémonie de son couronnement par Néron. Fêtes magnifiques à cette occasion*, 542. *Passion de Néron pour la magie, dont ses tentatives inutiles le désabusent*, 545. *Projets de guerre qui passent par l'esprit de Néron*, 546. *Il envoie Vespasien faire la guerre aux Juifs*, ibid. *Il va en Grèce pour gagner des couronnes théâtrales*, ibid. *Mort d'Antonia, fille de Claude*, 547. *Néron épouse Statilia Messalina*, ibid. *Il parcourt tous les jeux de la Grèce, et en remporte 1800 couronnes*, ibid. *Sa basse jalousie portée jusqu'à la cruauté*, 549. *Il déclare la Grèce libre, et la ravage par ses cruautés et ses rapines*, ibid. *Il ne visite ni Athènes ni Lacédémone*, 550. *Sa colère contre Apollon. Embouchure de l'oracle de Delphes fermée*, ibid. *Il entreprend de percer l'isthme du Péloponèse*, 551. *Il abandonne l'entreprise, effrayé par les nouvelles qu'il reçoit de Rome*, 553. *Cruautés exercées par Néron, ou sous ses ordres, pendant son séjour en Grèce*, 554. *Mort de Corbulon et de plusieurs autres*, 555. *Haine de Néron contre le sénat*, 557. *Haine des Romains contre lui cachée sous des démonstrations d'attachement*, 558. *Conjuration de Vinicius découverte*, ibid. *Entrées triomphantes de Néron à Naples, à Antium, à Albe et à Rome*, ibid. *Sa passion effrénée pour les spectacles s'augmente par les récompenses qu'il y avoit acquises*, 560.

§. III. *Consuls tous deux célèbres par les talens de leur esprit*, 562. *Soulèvement de Vindex dans les Gaules*, 564. *Vindex écrit à Galba*, ibid. *Naissance et emplois de Galba*, 565. *Il diffère de se déclarer*, 568. *Vindex assemble de grandes forces, et sollicite de nouveau Galba*, ibid. *Galba délibère avec ses amis*, 569. *Il se déclare publiquement*, ibid. *Néron, qui avoit été peu ému de la révolte de Vindex, est consterné à la nouvelle de celle de Galba*, 570. *Il met à prix la tête de Vindex, et fait déclarer Galba ennemi public*, 572. *Horribles projets qui lui passent par l'esprit*, 573. *Apprêts de Néron pour marcher contre les rebelles*, ibid. *Ses inepties puériles*, 574. *Tous ceux qui avoient quelque commandement dans l'empire se déclarent contre Néron*, 575. *Virginius, sans vouloir soutenir Néron, marche cependant contre Vindex, qui est défait, et se tue*, 576. *L'armée de Virginius lui offre l'empire, qu'il refuse*, 577. *Il refuse aussi de se déclarer pour Galba*, ibid. *Motifs de cette conduite*, ibid. *Etrange perplexité de Galba*, 578. *Néron, universellement détesté pour ses crimes, se fait encore mépriser par sa lâcheté*, 579. *Ses divers projets, tous d'une âme timide*, ibid. *Nymphidius Sabinus persuade aux prétoriens d'abandonner Néron et de proclamer Galba empereur*, 580. *Néron s'enfuit de Rome, et se retire dans une maison de campagne d'un de ses affranchis*, 582. *Le sénat le déclare ennemi public, et le condamne au*

supplice, 584. *Néron, après bien des tergiversations, se tue de peur de subir le supplice auquel il étoit condamné*, ibid. *Ses funérailles*, 586. *Son âge, et durée de son règne. En lui s'éteint la famille d'Auguste*, ibid. *La mémoire de Néron a été honorée par plusieurs*, 587. *Les chrétiens l'ont regardé comme l'Antechrist*, ibid.

FIN DE LA TABLE.





